GOVERNMENT OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25641

CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79

PROBSTHAIN & Co.
Oriental Booksellers
41, Great Russell Street
British Museum
LONDON W.C.





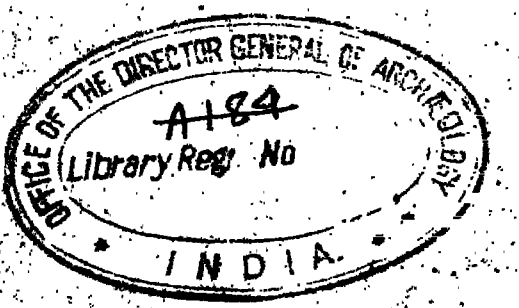
REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1869

XX



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DIXIÈME ANNÉE. — VINGTIÈME VOLUME

25641

ALEXANDRE BERTRAND
MEMBRE DE L'INSTITUT

913.005
R. A.

PARIS

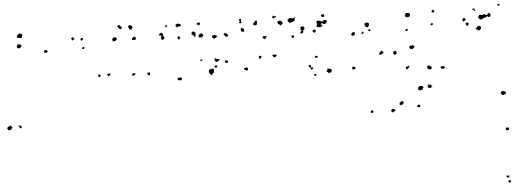
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

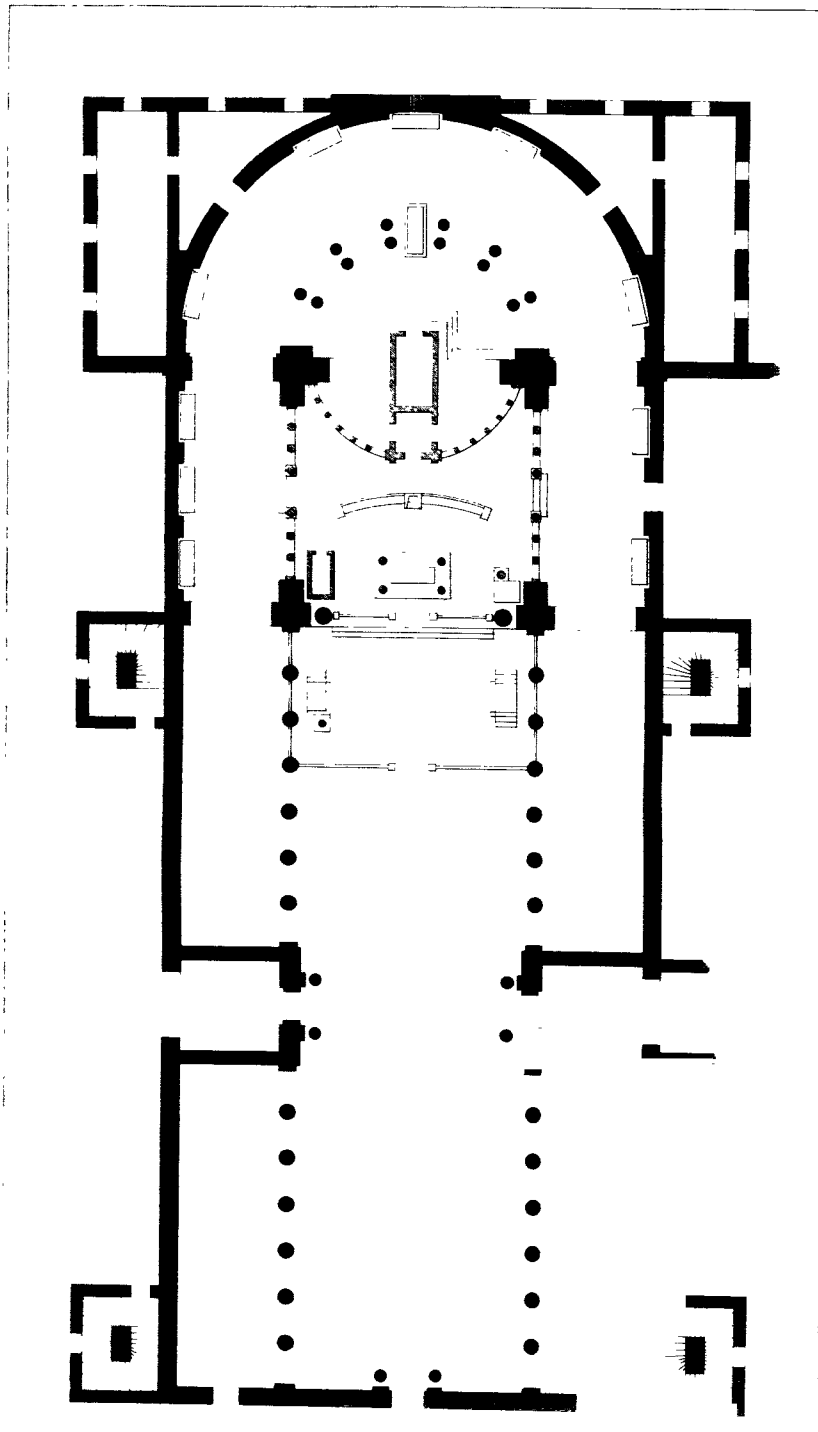
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
1909
A184
Library
60 fio
INDIA.

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 25641
Date 7.2.57
Call No. 913.005/R.A.





RESTITUTION

DE LA

BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

(*Suite*) (1)

III

LES MONUMENTS DU SANCTUAIRE ET LA DÉCORATION INTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE.

J'ai à m'occuper à présent des inscriptions du tombeau de saint Martin.

Mon travail de restitution ne serait pas complet si je m'en tenais pour ce tombeau au peu de mots que j'ai dits précédemment. C'est pour le tombeau que la basilique avait été faite. Quoique indépendant du gros œuvre, il était la pièce capitale, celle qui avait commandé toutes les dispositions du sanctuaire. Il convient donc de produire tous les témoignages d'où peut être inférée l'apparence qu'il offrait.

Il posait sur le sol à la place qui a déjà été indiquée, c'est-à-dire dans l'axe du sanctuaire, à l'ouverture de l'abside. L'auteur des *Miracles de saint Martin*, qui vivait à la fin du IX^e^ siècle, le compare à un autel (2). Cela nous représente une cellule étroite, de la forme

(1) Voir les numéros de mai et de juin.

(2) « Fecit etiam (Perpetuus) altare quadratum et concavum ex lapidibus tabulatis, quod magna tabula cooperuit et cum aliis cæmentavit. » Dans Baluze, *Miscellanea*, t. II (in-fol.), p. 300.

d'un carré long. Elle était percée d'une porte, devant laquelle pendait un rideau (1). Il n'est dit nulle part que les visiteurs y entrassent; mais nous savons que des cierges brûlaient dedans, et que l'*œdituus* ou surveillant de la basilique était préposé à l'entretien du luminaire (2). Elle ne contenait pas autre chose que le corps du saint, enfermé dans un triple cercueil sous un de ces couvercles qu'on appela *freda* dans le latin des derniers siècles du moyen âge.

Les renseignements abondent au sujet de la sépulture et de ses enveloppes. C'est un point d'histoire qui a été récemment traité par M. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire (3), d'après l'ouvrage inachevé du chanoine Monsnyer sur l'église de Saint-Martin (4). Il n'est pas inutile d'y revenir, les textes étant susceptibles d'une autre interprétation que celle que leur donna autrefois le savant docteur tourangeau.

Le couvercle était richement décoré de plaques d'or et de pierreries. La tradition du IXe siècle en attribuait la dépense à Perpétue (5). On avait oublié que Dagobert l'avait fait faire ou au moins décorer à frais nouveaux par saint Éloi. C'était un des plus beaux ouvrages du grand artiste mérovingien (6).

Le premier cercueil, réceptacle du corps, était tressé en osier (7); le second était en *electrum* ou alliage d'or et d'argent, de l'épaisseur de deux doigts, et le dernier en laiton, d'une épaisseur d'un palme (8). Le cercueil d'*electrum*, hermétiquement fermé et soudé, de façon à n'être jamais ouvert, avait la forme d'un coffre à cinq pans. C'est ce qui est cause que l'hagiographe du IXe siècle l'appelle *absida*; car alors *absida* voulait dire une châsse. Une inscription qui

(1) « Pallula quæ a foris ad pedes sancti de pariete dependet. » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 50.

(2) Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 2.

(3) Notice sur les anciennes châsses de Saint-Martin de Tours, dans la partie archéologique, p. 115, des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques*, année 1868.

(4) *Celeberrimæ sancti Martini Turonensis ecclesiæ historia generalis*, ouvrage supprimé par ordre du chapitre, qui en arrêta l'impression.

(5) L'auteur des *Miracles* du IXe siècle, dans Baluze, l. c.

(6) « Præcipue beati Martini Turonis civitate, Dagoberto rege impensas præbente, miro opificio ex gemmis et auro contexit sepulcrum. » *Vita sancti Eligii*, l. I, c. 32. Le texte consulté par Monsnyer, au lieu de *contexit sepulcrum*, portait *thecam confecit*. On voit par le chapitre 67, livre II, de la même Vie de saint Eloi, que le célèbre orfévre se rendit à Tours pour exécuter cet ouvrage.

(7) « Cistella salicea. » Acte du 1er décembre 1323, dans les notes de D. Ruinart à l'édition in-fol. de Grégoire de Tours, col. 1390.

(8) L'auteur des *Miracles* du IXe siècle, dans Baluze, l. c.

ne nous a pas été conservée attestait que cet ouvrage remontait au temps de Perpétue. Le cercueil de laiton avait la même forme et datait de la même époque; mais, à la différence de l'autre, il s'ouvrait par une porte munie de quatre barres cadenassées.

Malgré de nombreux déplacements, motivés par des calamités de toute sorte, le coffre d'*electrum* demeura intact pendant huit cent trente ans. C'est en 1323 seulement qu'on osa l'ouvrir pour la première fois. Nous avons l'acte authentique de cette visite, qui eut lieu en présence du roi Charles le Bel (1). Le cercueil d'osier qu'enveloppait le métal, ainsi que la sépulture elle-même, se montrèrent dans un état parfait de conservation. Le corps était enveloppé dans un suaire par-dessus lequel des bandes d'étoffe blanche avaient été croisées et recroisées. C'était le mode d'ensevelissement usité chez les premiers chrétiens; ce fut aussi la façon d'emmailloter les nourrissons au moyen âge, c'est pourquoi l'acte dit que le saint était enveloppé comme un petit enfant (2). On ajoute que les bandages étaient scellés du sceau de Perpétue. Il paraît que l'*electrum* avait pâli au point d'être tout à fait blanc, car on le prit pour de l'argent. Comme on ne parle ni du coffre de laiton, ni du couvercle de saint Éloi, c'est un signe que ces pièces n'existaient plus au XIV^e^ siècle.

Revenons à présent au tombeau.

Cinq pieds de large sur dix de long et autant de haut sont les dimensions qu'on peut lui assigner. Il était recouvert d'une dalle en marbre blanc dont l'évêque d'Autun, Euphronius, avait fait cadeau à Perpétue (3).

On lisait en haut du monument, *desuper*, c'est-à-dire sur la frise, les vers que voici :

CONFESSOR MERITIS MARTYR CRVCE APOSTOLVS ACTV
MARTINVS CŒLO PRAEMINET HIC TVMVLO
SIT MEMOR ET MISERAE PVRGANS PECCAMINA VITAE
OCCVLTET MERITIS CRIMINA NOSTRA SVIS.

Deux autres inscriptions, qui précèdent celle-là dans le Recueil, avaient leur face *circa tumulum ab uno latere, item in alio*, et je vois se justifier par cette indication le sens que j'ai donné précédemment aux *porticus arcuatæ* d'Odon de Cluny. Il y avait à droite et à gauche

(1) Notes de D. Ruinart à l'édition de Grégoire de Tours, col. 1390.
(2) « Ad instar infantuli involutum et ligatum. »
(3) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. 15.

des choses qui jusqu'à un certain point contournaient le tombeau : c'est-à-dire les deux colonnades courbes, et c'est sur leur entablement que je poserai les inscriptions dont il s'agit. Elles étaient toutes les deux partagées en trois versets.

D'un côté :

HIC CONDITVS EST SCAE MEMORIAE MARTINVS EPS
CVIVS ANIMA IN MANV DEI EST SED HIC TOTVS EST
PRAESENS MANIFESTVS OMNI GRATIA VIRTVTVM

De l'autre :

CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVMMAVIT
FIDEM SERVAVIT DE CAETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI DNVS IN ILLA DIE IVSTVS IVDEX.

Outre le monument qui vient d'être décrit, il y avait encore le sarcophage dans lequel avait été enfermé d'abord le corps de saint Martin, et que l'évêque Perpétue retira de terre lors de la levée du corps (1). Il fut décoré aussi par saint Éloi, preuve qu'il était en vue dans l'église (2); mais nous ignorons absolument la place qu'il occupait.

L'autel, afin de répondre à une prescription observée dès les plus anciens temps, aurait dû, par sa position, se rattacher au monument sépulcral. Il n'en est rien. Ces deux pièces de construction étaient séparées. Il y avait entre l'une et l'autre un intervalle assez spacieux pour que les possédés y fussent admis (3). Ils y passaient la journée, prosternés sur le carreau. Le siége de l'évêque et l'exèdre des prêtres devaient se trouver aussi dans le même intervalle : de sorte que tout s'accorde pour qu'on place l'autel vers l'entrée du sanctuaire.

On se souvient que j'ai disposé de quatre colonnes pour supporter le *ciborium* qui devait compléter l'autel. Aucun témoignage ne nous instruit de la présence d'une confession sous cet ensemble. S'il y en avait une, on ne voit guère quel objet elle pouvait recéler, à moins que ce n'ait été le sarcophage, réceptacle primitif du corps.

(1) Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 6.

(2) « Et aliam (tumbam) ubi corpus B. Martini dudum jacuerat urbane composuit.» *Vita sancti Eligii*, l. I, cap. 32.

(3) « Inter altarium et sanctum tumulum decubantes. » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 38.

Autour de l'autel régnait une balustrade dont Alcuin parle dans une de ses lettres (1). Dans le temps que cet homme illustre était abbé de Saint Martin, un clerc sous le coup d'une accusation grave vint chercher asile dans la basilique. L'archevêque amena pour l'arrêter des gens armés qui ne craignirent pas de pénétrer *intra cancellos altaris*. Ils n'y restèrent pas longtemps, parce que les moines qui desservaient alors l'église s'employèrent tous ensemble à faire cesser cette profanation.

Avec le secours des inscriptions, nous mettrons encore quelque chose dans le sanctuaire. Le recueil nous fournit en effet la pièce suivante en l'honneur de reliques réunies des saints Jean, Félix, Victor, Gervais et Protais:

QVINQVE BEATORVM RETINET DOMVS ISTA CORONAS
QVORVM SI TITVLVM RELEGAS ET NOMINA NOSCES
IN CŒLIS QVAE SCRIPTA MANENT SEMPERQVE MANEBVNT
HIC OVAT EX VTERO SCVS BAPTISTA IOHANNES
HIC FELIX VICTORQVE PII GERVASIVS ALMVS
PROTASIVSQVE SACER SVNT HIC PER SAECVLA TESTES
QVI VERAM DOCVERE FIDEM CRVCE SANGVINE MORTE
IVNCTI QVINQVE SIMVL DIGITI DE CORPORE XPI
EFFICIVNT CELSAM MAGNO CERTAMINE PALMAM
PERPETVIS DIGNISQVE DEO QVAM FLORIBVS ORNANT.

La rubrique qui désigne l'emplacement de ces vers est altérée dans tous les manuscrits que j'ai pu consulter. Voici les diverses leçons : *in memoria securi re* (n° 5580 de la Bibl. imp., IX^e^ siècle); *in memoria securi rem* (n^os^ 5325, 5383, 5584, 15032 de la Bibl. imp., IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles); *in memoria securi remigii* (n° 12259 de la Bibl. imp., XII^e^ siècle); *in memoria secli. rememor.* (n° 10848 de la Bibl. imp., ms. exécuté entre 846 et 849). Le ms. de Quedlinbourg publié par Eckard portait : *commemoratio sanctarum reliquiarum hujus domus.*

Sauf la dernière variante, qui est une paraphrase où a été supprimée la mention de l'emplacement, les autres leçons ne font qu'attester l'embarras des copistes en présence d'un texte très-abrégé et où se trouvaient probablement des termes d'un emploi peu fréquent.

(1) Elle se rapporte à l'année 803. On la trouve dans D. Bouquet, *Scriptores rerum francicarum*, t. V, p. 619.

Le commencement *in memoria* n'était pas dans ce cas; aussi a-t-il été bien lu par tout le monde.

Memoria pourrait très-bien s'entendre d'une confession sous l'autel, et alors cesserait l'incertitude que j'ai laissée paraître tout à l'heure. L'autel aurait été sanctifié par les reliques des saints dénommés dans l'inscription. Je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ce parti pour deux raisons.

La première est que l'autel, même avant les travaux de Perpétue, fut placé sous l'invocation de saint Martin. Son titre fut constaté d'abord par une inscription à la gloire du saint, qui était gravée sur une couronne suspendue au *ciborium* (1). D'ailleurs, cet autel s'élevait sur le lieu même où le grand évêque avait été momentanément inhumé; il n'avait pas besoin d'autre chose pour sa consécration.

En second lieu, si *memoria* avait le sens de confession, il faudrait absolument s'arrêter, pour les mots qui suivent, à la leçon *securi remigii*, qui est celle du manuscrit le plus récent, et dans laquelle *remigii* est évidemment une conjecture suggérée au copiste par l'abréviation *re.* ou *rem.* des manuscrits anciens. L'explication serait alors que les vers inscrits sur la *memoria* avaient pour auteur un personnage appelé Securus Remigius. C'est l'opinion à laquelle s'est arrêté M. Le Blant (2).

Je trouve plus de vraisemblance dans une leçon bien différente recueillie par Marini, quoique c'ait été d'après un manuscrit très-vaguement indiqué et que ce savant n'avait pas vu de ses yeux (3). Ce texte, en remplaçant *securi* par *secus* suivi d'un accusatif, détermine l'emplacement de la *memoria*. Celle-ci devient alors un tombeau en forme de petite chapelle, un édicule dans le genre du mausolée de saint Martin, lequel aurait été élevé dans le sanctuaire, le long de quelque chose.

Quelle chose?

Le manuscrit consulté pour Marini portait *secus ramum*, ce qui voudrait dire, le long d'un candélabre à plusieurs branches où brûlaient des cierges. Mais il y a à objecter que *ramus* avec ce sens n'ap-

(1) « Inde altare Dei gressu temerare profano Ausus et intuitus furialia vota secutus, Abripuit sanctam dextra vellente coronam, Quæ meritum sancti propter conjuncta docebat. » Paulin de Périgueux, *Vita sancti Martini*, l. VI, v. 223. Il s'agit de l'autel primitif dédié par saint Brice. Lorsque le corps eut été levé et mis dans le mausolée que Perpétue avait fait construire, la même couronne fut suspendue au-dessus du cercueil. Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 2.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 245.

(3) Mai, *Scriptorum veterum nova collectio* (in-4°), t. V, p. 143, note.

paraît que dans les bas siècles du moyen âge, et que d'ailleurs on ne peut pas dire d'un objet qu'il est situé le long d'un autre quand cet autre n'a pas d'étendue, comme c'est le cas d'un candélabre. Me reportant à l'écriture cursive romaine qui a causé l'embarras des copistes, et cherchant un mot qui n'ait pas été de ceux dont on se servait fréquemment, je propose *secus repam*. *Repa* a été pour quelques auteurs de l'époque barbare l'équivalent de *ciborium* (1). Je me figure par conséquent la *memoria* placée sur un des flancs de l'autel, entre le *ciborium* et la clôture latérale du chœur.

Dans ma pensée, cet édicule était à gauche, du côté de l'évangile, tandis que du côté de l'épître il y avait la colonne isolée que j'ai réservée depuis le commencement pour figurer comme pièce d'ameublement dans le sanctuaire. Elle devait accompagner un pupitre monumental. L'existence de cet accessoire me semble indiquée par des vers à la suite de ceux qu'on vient de lire. Cette nouvelle pièce s'annonce par un titre que les éditeurs ont longtemps méconnu, parce qu'il avait été fourré dans le texte. C'est le mot *Eusebii*, qui donne un pied et demi de trop au premier vers. Il suffit de l'isoler pour rétablir le mètre. C'est ce qu'a fait M. Le Blant, en émettant l'opinion que le nom Eusebius était celui de l'auteur (2).

EVSEBII.

SI TIBI SCA FIDES, SI XPO DEDITA MENS EST
PONTIFICIS SACRI MERITORVM ET MOLE PERENNIS
HIC STVDIOSE POTES MARTINI DISCERE LECTOR
ORTVM MILITIAM NATALEM FESTA PARENTES
DOCTRINAM MORES PRAECONIA BELLA TRIVMPHOS
SVPPLICIA PATRIAM DISCRIMINA DICTA LABORES,
PRAEMIA VIRTVTES AEVUM PRAECONIA LAVDES.

On voit par le sens de ces vers qu'ils annonçaient un manuscrit de la vie de saint Martin, sans doute celle de Sulpice Sévère. Étaient-ils tracés sur le manuscrit lui-même? Je ne le pense pas, parce que le Recueil est celui des inscriptions de la basilique. Son titre, *Versus basilicæ*, ne convient qu'aux légendes et sentences qui figuraient dans la décoration du monument. De là mon idée d'une petite con-

(1) Glossaire de Du Cange.
(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 245.

struction sur laquelle était exposé à demeure le manuscrit. Sa face est l'emplacement que j'assigne à l'inscription.

M. Le Blant a dit qu'il ne serait pas éloigné de voir dans Eusèbe le personnage du même nom à qui Sulpice Sévère a adressé son épître *Contra æmulos virtutum beati Martini.* Ce rapprochement me paraît tout à fait digne de considération. Eusèbe était un prêtre de l'école de saint Martin, qui devint ensuite évêque (1). Il est très-possible qu'il ait été non-seulement l'auteur des vers qui annonçaient le manuscrit, mais le donateur du manuscrit lui-même, auquel cas ce livre, avant de figurer dans le sanctuaire de la basilique de Perpétue, aurait déjà eu sa place près de l'autel construit en premier lieu sur la sépulture du saint. On peut croire que Perpétue, faisant refaire le meuble qui le supportait, consacra la mémoire d'Eusèbe en ordonnant qu'on mît dessus son portrait dans un médaillon, et c'est comme légende de ce portrait que je m'explique la présence du nom.

Il ne me reste plus qu'à placer deux inscriptions, les dernières du Recueil. Elles sont en prose, et la première est conçue de telle sorte que la plupart des éditeurs ne l'ont pas prise pour une inscription. C'est presque mot pour mot la description de la basilique qui est dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, celle-là même d'après laquelle j'ai fait ma restitution; de sorte qu'on a pensé qu'elle avait été empruntée à Grégoire de Tours à titre de renseignement, et dans cette supposition, le Recueil des inscriptions a été jugé postérieur à la publication de l'ouvrage de Grégoire.

Ce n'est pas l'opinion du P. da Prato, que j'ai déjà cité comme le plus judicieux critique qui ait travaillé sur ce sujet. Selon cet érudit, le recueil fut composé avant l'épiscopat de Grégoire; la description se lisait quelque part dans la basilique, et loin qu'elle ait été empruntée à l'historien des Francs, c'est celui-ci qui l'a prise pour l'introduire dans son récit (2). Comme j'ai allégué ci-dessus la preuve évidente que le Recueil est antérieur non-seulement à l'épiscopat de Grégoire de Tours, mais même à l'incendie de l'église en 558; comme la pièce qui suit la description, dans le Recueil, est le propre de saint Martin conçu en style d'inscription (Grégoire de Tours s'en est aussi emparé, mais en en changeant les termes); que d'ailleurs les deux morceaux sont dans un même ordre d'idées, ainsi qu'il convient à deux textes qui se seraient correspondu dans le monument, l'opinion du P. da Prato est pleinement justifiée pour

(1) Sulpice Sevère, *Dialogus de virtutibus B. Martini secundus*, c. 9.
(2) *Sulpicii Severi opera*, t. I, p. 394.

moi. Je mettrai chacun de ces textes dans une des pièces latérales du sanctuaire.

Sur le mur septentrional :

BASILICA SCI MARTINI ABEST E CIVITATE PASSVS QVINGENTOS FERE ET QVINQVAGINTA. HABET IN LONGO PEDES CENTVM SEXAGINTA IN LATO SEXAGINTA HABET IN ALTO VSQVE AD CAMERAM PEDES XLV FENESTRAS IN ALTARIO XXXII COLVMNAS XLI IN TOTO AEDIFICIO FENESTRAS LXXII COLVMNAS CENTVM VIGINTI OSTIA OCTO TRIA IN ALTARIO QVINQVE IN CAPSO.

Sur le mur méridional :

III. IDVS NOVEMBRIS DEPOSITIONEM SCI MARTINI ESSE NOVERIS VNDECIMA DIE MENSIS MISSAM CELEBRABIS IV. NONAS IVLIAS ORDINATIONEM EPISCOPATVS TRANSLATIONEM CORPORIS DEDICATIONEM BASILICAE ESSE COGNOSCE IV. DIE IPSIVS MENSIS MISSAM DEVOTISSIME CELEBRABIS HOC SI FECERIS ET IN PRAESENTI SAECVLO ET IN FVTVRO PATROCINIA ILLIVS PROMEREBERIS. LEGE VT CREDAS CREDE VT VIVAS IN AETERNVM.

J'ai supprimé les mots *solemnitates basilicæ sancti Martini* qui sont en tête et qui me paraissent être un titre ajouté. Pour achever de se convaincre du véritable caractère de ce texte, il n'y a qu'à le comparer avec la paraphrase qu'en a faite Grégoire de Tours, car les changements introduits tendent visiblement à ce que la chose ait moins l'air d'une inscription :

Sollemnitas enim ipsius basilicæ triplici virtute pollet, id est dedicatione templi, translatione corporis sancti, vel ordinatione ejus episcopatus. Hanc enim quarto nonas julias observabis; depositionem vero ejus tertio idus novembris esse cognoscas. Quod si fideliter celebraveris, in præsenti sæculo et in futuro patrocinia beati antistitis promereberis (1).

Quant au texte de la description, il est à remarquer qu'on n'y trouve pas le terme *in capso viginti*. Ces mots sont par conséquent une interpolation de Grégoire de Tours. Il les a ajoutés comme éclaircissement; mais c'est un éclaircissement malheureux, qui a troublé la symétrie du discours et fait naître l'incertitude sur celle des parties de l'édifice à laquelle il convenait d'attribuer les quarante et une colonnes. Le doute n'est pas possible avec le texte qui

(1) *Historia Francorum*, l. II, c. 14.

dit *fenestras in altario* XXXII, *columnas* XLI. C'est au sanctuaire que ce nombre de colonnes appartient.

Une autre différence importante est dans le nombre total des fenêtres que l'inscription porte à 72; mais sur ce point l'énoncé de Grégoire, qui n'en admet que 52, est tellement positif, que j'ai pu le préférer à un chiffre dans la transcription duquel l'erreur est supposable.

En fin de compte, ma discussion préliminaire pour établir que l'église Saint-Martin n'eut pas la forme d'une rotonde, loin d'avoir perdu de sa force, en acquiert une nouvelle; car, d'un côté, le texte dont je me suis servi donne, étant rétabli dans sa pureté, le sens que j'en avais tiré par induction; et, d'autre part, j'ai pu raisonner comme si ce texte appartenait en propre à Grégoire de Tours, puisqu'il est démontré à présent que Grégoire y a mis du sien là où il ne l'a pas trouvé assez expressif.

L'église, du temps de Grégoire de Tours, contenait un certain nombre de tombeaux. C'étaient ceux des évêques ses prédécesseurs. Le nombre augmenta par la suite. Des princes, des personnages éminents à divers titres, eurent leur sépulture dans l'enceinte consacrée à l'apôtre des Gaules. Nous sommes loin de les connaître tous. J'indiquerai ceux dont j'ai trouvé la mention dans les documents.

Perpétue, comme fondateur de la basilique, avait sa place aux pieds du saint (1). Son tombeau eut une certaine apparence. Il nous est facile de nous le figurer, parce que tous les tombeaux de ce temps où l'on mettait les personnes de marque étaient faits sur le même modèle. C'étaient des sarcophages de marbre avec des sujets historiés ou des emblèmes religieux sculptés sur les faces. Voici l'épitaphe qui nous a été conservée; mais ce n'est pas dans le livret des inscriptions qu'on la trouve :

CVLMINA SVBLIMI TOLLVNT QVAE VERTICE CRISTAS
EXIMIVS MERITIS PERPETVVS DEDERAT
DOMNO MARTINO CVIVS SUB MARMORE PAVSANT
OSSA VENERATVR QVAE PIA PLEBS PRECIBVS
HAEREDEM SCRIPSIT XPVM ATQVE AVREA MVLTA
SACRANDO DNO VASA CRVORE DEDIT
TRANSMISIT CŒLO QVAE PLVRIMA CESSIT EGENIS
FECIT ET ANTE SVAS SCANDERE DIVITIAS

(1) *Historia Francorum*, l. X, c. 31.

CLARVS AVIS ATAVISQVE POTENS FVIT ATQVE SENATOR
CLARIOR AT SVA DVM PAVPERIBVS TRIBVIT
SED NEQVE MARTINO SOLI TAM GRANDE SEPVLCRVM
CONSTRVXIT TVMVLVM FECIT ET ESSE SVVM
ET LICET ANTE PEDES MARTINI CONTVMVLETVR
IN CŒLO SIMILI GAVDET VTERQVE LOCO
RESPICE DE SVPERIS SVPER HOC BONE PASTOR OVILI
PERPETVVSQVE TVAM PERPETVA PATRIAM (1).

Quant à la situation précise du monument, celle qui répondrait le mieux à l'indication qui nous est donnée par ces vers aurait été l'entrecolonnement de l'abside situé dans l'axe de l'édifice. C'est là qu'il aurait le moins gêné l'abord de la cellule devant laquelle se pressaient les adorateurs.

Briccius ou saint Brice, auteur de l'église qui précéda celle de Perpétue, fut transféré dans cette dernière aussitôt qu'elle fut achevée. Il y occupait une place d'honneur, que je suppose avoir été le dessous de la fenêtre percée au fond du chevet. Par la suite du temps, des miracles s'accomplirent sur son tombeau. A cause de la dévotion qui s'était attachée à ce monument, saint Éloi le décora d'un bel ouvrage de sa façon (2).

Nous rangerons des deux côtés de saint Brice, dans la galerie qui contournait l'abside ainsi que dans les pièces latérales du chœur, les tombeaux de Licinius ou saint Lézin, évêque contemporain de Clovis, de Théodore et de Procule, qui se partagèrent les fonctions de l'épiscopat par la volonté de la reine Clotilde, de Dinifius, d'Ommatius, de Léon, de Francilion, d'Injuriosus, de Baudin, de Gunthaire et d'Euphrone. Ils sont tous nommés par Grégoire de Tours (3). On peut supposer que leurs sarcophages occupaient des niches pratiquées dans les murs de clôture. C'est ainsi que les tombeaux étaient disposés dans les salles de dégagement des catacombes, et qu'ils le furent plus tard dans les basiliques, afin de ne pas gêner la circulation. Le renfoncement en forme d'arche qui les abritait s'appelait *arcosolium* ou *arcus*. Le tombeau de Dagobert, dans la basilique primitive de Saint-Denis, fut placé *sub arcu*, au dire de l'auteur de la Vie de saint Éloi (4).

(1) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, III, 304.
(2) *Vita sancti Eligii*, l. I, c. 32.
(3) *Historia Francorum*, l. X, c. 31.
(4) L. I, c. 33.

Il est certain que Grégoire de Tours n'eut pas sa sépulture disposée ainsi. Par humilité, il en avait choisi l'emplacement de telle sorte que son corps fût sous les pieds des allants et venants, et que la pensée ne vînt à personne de lui rendre aucun hommage. La postérité ne se conforma point à son intention. Il fut levé de terre et transféré dans un mausolée somptueux à gauche de la cellule de saint Martin (1).

Un illustre romain appelé Jean, qui était prêchantre, *archicantor*, de la basilique de Saint-Pierre du Vatican et abbé de Saint-Martin de Rome, mourut à Tours en 680, à son retour d'une légation en Angleterre. Il fut inhumé dans la basilique (2).

Pareil honneur fut accordé au IXe siècle à Alcuin, le plus célèbre abbé de la communauté de moines qui remplaça pendant deux cents ans les prêtres réguliers de Saint-Martin; à la reine Luitgarde, femme de Charlemagne, qui mourut en 800, pendant un séjour qu'elle fit dans le monastère; à l'impératrice Judith, veuve de Louis le Débonnaire, enfin à divers archevêques de Tours de l'époque carolingienne, dont on trouvera la mention dans le *Gallia christiana*.

Il y aurait encore à déterminer l'emplacement d'un certain puits qui existait déjà dans la petite église bâtie en premier lieu par saint Brice, car il est mentionné par Paulin de Périgueux (3). Grégoire de Tours nous apprend qu'il fut conservé dans la reconstruction de Perpétue (4). Maintes fois, nous dit cet auteur, des énergumènes s'y précipitèrent, et ils y arrivaient en sautant par dessus les balustrades de la basilique, *per cancellos basilicæ*. Comme il y avait des balustrades à la nef aussi bien qu'au sanctuaire, je ne vois pas la possibilité de se prononcer pour l'une plus que pour l'autre de ces deux régions.

Les textes étant épuisés pour ce qui concerne les dispositions et constructions de l'intérieur, avant de passer à celles du dehors, je compléterai par quelques indications l'idée qu'il faut se faire de la décoration qui accompagnait l'architecture. Mon unique autorité sur ce point est le sermon du Xe siècle que j'ai cité précédemment. Odon de Cluny dépeint tour à tour la nef et le sanctuaire.

(1) Odon de Cluny, *Vita sancti Gregorii*, cap. 25.

(2) Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 512.

(3) « Quin etiam in puteum, qui templo clausus in ipso, Fonte salutiferas eructat concavus undas. » *Vita sancti Martini*, l. VI, v. 56.

(4) *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 2.

Pour la nef, l'ornement consistait en un revêtement de marbre blanc, rouge et vert : *nunc et crustulis marmoreis intus obducta erat; nam interdum protonisso* (corr. *Proconneso*) *marmore paries rubicundus, nunc Pario candidus, nunc quoque prasino viridis, varium et satis pulchrum schema præferebat.*

La région du tombeau devait son effet à des sujets représentés sur les murailles, aux fenêtres incrustées de verre bleu, et à une décoration souvent répétée de croix qu'on avait figurées avec des lames d'or : *nunc tamen et histriatis parietibus, et vitreis saphiro subornatis, quin et bracteolis aureis decussata, non parum intuentes oblectabat.*

Il est bon de remarquer que le religieux de Cluny ne parlait de tout cela que par ouï-dire. C'était l'état des choses après la seconde dévastation de l'église par les Normands, en 878. Il se l'était fait dire par les plus vieux chanoines du chapitre de Saint-Martin. Ainsi, dès la fin du IX^e^ siècle, on ne parlait plus des tableaux de la nef, et au contraire l'attention était attirée au sanctuaire par une décoration figurée, sur laquelle se taisent les plus anciens documents.

Afin de ne rien omettre, je dirai qu'il y a une trentaine d'années, en reconstruisant l'une des maisons qui couvrent aujourd'hui l'emplacement de la basilique, on trouva quelques parties d'un pavement en mosaïque. La Société archéologique de Touraine en a recueilli des morceaux qu'elle conserve dans son musée. Le dessin représente des motifs d'ornement d'une exécution peu soignée; il est formé avec des cubes de marbre blanc, de terre cuite et de lave d'Auvergne.

J. QUICHERAT.

(*La suite prochainement.*)

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LE

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

(*Suite*) (1)

Descartes ne paraît pas avoir connu mieux que Galilée le principe de l'égalité de pression en tout sens. Il avait pourtant lu Stévin, mais, à ce qu'il semble, avec l'inattention dédaigneuse d'un homme qui doutait de tout, excepté de lui-même (2). Comme Galilée l'avait fait avant lui, il traitait la physique mathématiquement; mais il est resté fort inférieur à son devancier, quand il a abordé la solution de quelque problème particulier (3). Huyghens a caractérisé très-jus-

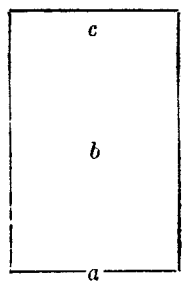
(1) Voir les numéros de décembre 1868, et janvier, février, avril et mai 1869.

(2) Il dit à propos de Stévin et d'un autre auteur qui avait traité de la mécanique (Lettres II, 91; VII, 446, éd. Cousin): « Il est vrai que je ne sais pas ni de l'un ni de l'autre s'ils ont été exacts en leurs démonstrations; car je ne saurais avoir la patience de lire tout du long de tels livres. »

(3) Il est curieux de voir comment Descartes a jugé *les dialogues sur les sciences nouvelles* de Galilée (lettre au P. Mersenne du 8 octobre, 1638 VII; 434, éd. Cousin): « Je trouve en général qu'il philosophe beaucoup mieux que le vulgaire, en ce qu'il quitte le plus qu'il peut les erreurs de l'école, et tâche à examiner les matières physiques par des raisons mathématiques. En cela je m'accorde entièrement avec lui, et je tiens qu'il n'y a pas d'autre moyen pour trouver la vérité. Mais il me semble qu'il manque beaucoup en ce qu'il ne fait que des digressions, et ne s'arrête point à expliquer suffisamment aucunes matières; ce qui montre qu'il ne les a point toutes examinées par ordre, et que sans avoir considéré les premières causes de la nature, il a seulement cherché les raisons de quelques effets particuliers, et ainsi qu'il a bâti sans fondement. » Descartes dit plus loin (p. 441) qu'il croit savoir par démonstration qu'il n'est pas vrai que « la vitesse des poids qui descendent s'augmente toujours également. »

tement la physique de Descartes, quand il dit (1) : « Descartes a mieux connu que personne avant lui qu'on ne pouvait rien comprendre en physique que ce qui peut être rapporté à des principes qui ne dépassent pas la portée de l'intelligence humaine, comme ce qui tient aux corps considérés indépendamment de toute qualité et à leurs mouvements. Mais le plus difficile était de montrer comment tant de phénomènes divers dérivent de ces seuls principes, et Descartes n'a pas réussi dans beaucoup de questions qu'il a entrepris de résoudre. »

C'est avec la confiance intrépide qui lui est ordinaire qu'il répond au P. Mersenne (2) sur la question de savoir pourquoi ceux qui sont plongés dans l'eau ne sont pas écrasés par le poids du liquide qu'ils supportent : « Je ne me souviens pas de la raison de Stévin (3), pourquoi on ne sent point la pesanteur de l'eau, quand on est dessous. Mais la vraie est qu'il ne peut y avoir qu'autant d'eau qui pèse sur le corps qui est dedans ou dessous, qu'il y auroit d'eau qui pourroit descendre en cas que ce corps sortît de sa place. Ainsi par exemple, s'il y avoit un homme dans le tonneau *b* qui bouchât tellement de son corps le trou marqué *a*, qu'il empêchât que l'eau n'en pût sortir, il sentiroit sur soi la pesanteur de tout le cylindre d'eau *abc*,



dont je suppose la base de même grandeur que le trou *a*, d'autant

(1) *De gravitatis causa dissertatio*, Præfatio (Chr. Hugenii *Opera reliqua*, 1728 ; II, 95) : « Cartesius melius cognovit, quam alii ante eum omnes, nihil prorsus in physica intelligi posse, nisi quæ referri queant ad principia quæ captum non excedant humanæ mentis ; cujusmodi sunt ea quæ pendent et a corporibus spectatis sine qualitatibus ullis et a motibus corporum. Sed quoniam maxima difficultas in eo erat, ut ostenderet quo pacto tot res diversæ ex his solis principiis sequerentur, exitum minime prosperum habuit in plurimis argumentis quæ examinanda sumpserat, ac præcipue, meo quidem judicio, in eis quæ ad gravitatem pertinent. »

(2) Lettres II, 32 ; VIII, 159 (éd. Cousin). Cette lettre est du 16 octobre 1639.

(3) Voir ci-dessus, p. 294. Dans une lettre suivante (II, 34 ; VIII, 179), du 25 décembre 1639, il répond au P. Mersenne, qui lui avait rappelé le raisonnement de

que s'il descendoit en bas par ce trou, tout ce cylindre d'eau descendroit aussi. Mais s'il est un peu plus haut, comme vers *b*, en sorte qu'il n'empêche plus l'eau de sortir par le trou *a* (1), il ne doit sentir aucune pesanteur de celle qui est sur lui entre *b* et *c*, d'autant que s'il descendoit vers *a*, cette eau ne descendroit pas avec lui ; mais au contraire une partie de l'eau qui est sous lui vers *a*, de même grosseur qu'est son corps, monteroit en sa place ; de façon qu'au lieu de sentir que l'eau le presse de haut en bas, il doit sentir qu'elle le soulève de bas en haut: ce qu'on voit par expérience. »

Boyle (2) fait remarquer que pour renverser le fondement de l'argumentation de Descartes, il suffit de montrer que les couches supérieures d'un liquide pèsent sur les couches inférieures et sur les corps placés au-dessous d'elles. Il ajoute que si le corps placé en *b* et ensuite l'eau qui en prend la place empêchent l'eau qui est au-dessus de *b* de descendre, cette eau doit peser soit sur le corps, soit sur l'eau qui en prend la place, puisque l'effet naturel de sa pesanteur qui la porte vers le bas est annulé.

On a une idée de la confusion qui régnait en hydrostatique vers le milieu du XVII^e^ siècle, quand on lit dans la compilation publiée par le P. Mersenne, en 1644, sous le titre de *Cogitata physico-mathematica*, la partie (3) où il juxtapose sans critique, sans discussion et sans examen l'analyse du discours de Galilée sur les corps flottants et les énoncés de l'hydrostatique de Stévin (4). Il croit que, l'eau ne

Stévin : « Il seroit très-faux, si toutes les parties du corps d'un homme qui est sous l'eau étoient pressées assez fort par cette eau, qu'elles ne pourroient être poussées par elles hors de leur lieu naturel, encore que toutes celles de la peau de cet homme fussent poussées également ; car ce seroit être assez poussées hors de leur lieu naturel que d'être toutes également poussées en dedans, en sorte que cet homme dût occuper moins de place qu'il n'a de coutume. Mais il est faux aussi que toute l'eau qui est au-dessus du corps d'un homme le presse ; et il est plus vrai de dire qu'elle le soulève. »

(1) Comme le fait remarquer Boyle dans ses *Hydrostatical paradoxes*, appendix II (*Works*, 1772, in-4°; II, 794), Descartes a omis de dire qu'alors le trou en *a* est supposé bouché d'une façon quelconque ; autrement ce qui suit ne pourrait avoir lieu.

(2) *Hydrost. paral.*, app. II (*Works*, II, 793).

(3) F. Marini Mersenni minimi *Cogitata physico-mathematica*. Parisiis, 1644 in-4°. La partie où l'auteur traite de l'hydrostatique et d'autres questions, et qui fait suite à la première *de ponderibus*, a pour titre spécial (quoique la pagination continue celle de la première partie) : Hydraulica pneumatica arsque navigandi harmonia theorica practica et mechanica phænomena auctore M. Mersenno M. Parisiis, 1644. » Elle est souvent citée d'après son titre courant, sous le titre de *phænomena hydraulica*.

(4) *Cog. phys.* p. 195-200, et p. 225 et suiv.

pesant pas dans l'eau, un homme qui est sous l'eau ne sent pas le poids de l'eau qui est au-dessus de lui, parce que cette eau ne pèse pas et par conséquent ne descend pas (1).

Pascal eut le mérite de faire luire le jour dans ces ténèbres et de mettre en lumière les vrais principes de l'hydrostatique. Il y fut conduit par la fameuse expérience de Torricelli.

§ 5. — *De 1663 jusqu'à nos jours.*

L'expérience faite par Torricelli en 1643 eut un immense retentissement, et elle est d'une importance décisive dans l'histoire de la physique. Elle contribua plus que Galilée, Bacon et Descartes à renverser la science scolastique et l'emploi de l'autorité en matière de physique, en détruisant les idées qu'on se faisait presque universellement du vide. Elle montra par un exemple éclatant que, suivant l'expression de Pascal, « les expériences ont bien plus de force pour persuader que les raisonnements (2), » et qu'elles « sont les seuls principes de la physique (3). » Enfin, non-seulement elle changea les idées accréditées sur la pesanteur de l'air, et montra que les effets attribués à l'horreur de la nature pour le vide provenaient de cette pesanteur; mais encore elle amena Pascal à établir les vrais fondements de l'hydrostatique.

Pascal, qui avait confirmé par l'expérience du Puy-de-Dôme (1648) celle de Torricelli, voulut faire comprendre comment le poids de la masse de l'air, agissant sur les corps qui y sont plongés, produit les effets qu'on avait attribués à l'horreur du vide, en faisant voir comment les corps qui sont dans l'eau sont pressés de toutes parts par le poids de l'eau qui est au-dessus, et en établissant un parallélisme exact entre les effets de la pesanteur de l'air et ceux de la pesanteur des liquides. Son traité de l'équilibre des liqueurs est donc l'introduction de son traité de la pesanteur de la masse de l'air, et a été

(1) *Cog. phys.* p. 205: « Cum nullum corpus aquæ tam gravitate quam mole par in aqua ponderet atque adeo nulla vis ad illud sustinendum requiratur, certum est etiam aquam in aqua gravitatis æqualis nihil ponderare ... Aqua ... non premet corpus ... ad quod ne quidem descendet; idemque concludendum de qualibet aqua sive supra posita, sive latera corporis... ambiente. »

(2) *Traité de la pesanteur de la masse de l'air*, ch. I.

(3) *Fragment d'un traité du vide*, dans les *Pensées*, éd. Havet, II, 269.

rédigé dans le même temps, probablement en 1651. Il n'a été publié qu'après sa mort, en 1663 (1).

Stévin avait déjà établi que la pression exercée en vertu de la pesanteur par les couches supérieures d'un liquide sur les couches inférieures, était transmise de bas en haut et latéralement, aussi bien que de haut en bas; et il avait évalué exactement la mesure de cette pression dans tous les cas. Seulement il n'avait pas donné à ce fait l'expression la plus générale, et il semble n'avoir pas compris que c'était le principe de l'hydrostatique (2). Pascal trouva l'expression la plus générale du fait découvert par Stévin en établissant (ch. II) que « si un vaisseau plein d'eau n'a qu'une ouverture large d'un pouce, par exemple, où l'on mette un piston chargé d'un poids d'une livre, ce poids fait effort contre toutes les parties du vaisseau généralement, à cause de la continuité et de la fluidité de l'eau; » et que « chaque portion du vaisseau plus ou moins grande souffre pré-

(1) Traitez de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air contenant l'explication des causes de divers effets de la nature qui n'avoient point esté bien connus jusques ici et particulièrement de ceux que l'on avoit attribuez à l'horreur du vide. Par M. Pascal, Paris, 1663, in-12. — On lit dans la préface que les amis de Pascal ont mise en tête du volume: « Encore que ces deux traitez fussent tout prets à imprimer il y a plus de douze ans, comme le sçavent plusieurs personnes qui les ont veus dès ce temps là, il n'a jamais néanmoins voulu souffrir qu'on les publiât, tant par l'éloignement qu'il a toûjours eu de se produire, qu'à cause du peu d'estat qu'il faisoit de ces sciences. » Or ces *douze ans* nous reportent à 1651, et précisément Pascal écrit à M. de Ribeyre dans une lettre datée du 25 juin 1651, à propos des conséquences qu'on peut déduire de l'expérience du Puy-de-Dôme: « Vous le verrez bientôt, Dieu aidant, dans un traité que j'achève, et que j'ai déjà communiqué à plusieurs de nos amis, où l'on connoîtra quelle est la véritable cause de tous les effets que l'on a attribués à l'horreur du vide, et où par occasion on verra distinctement qui sont les véritables auteurs de toutes les nouvelles vérités qui ont été découvertes en cette matière. » M. Havet, qui a signalé ce passage dans son excellente édition des *Pensées* de Pascal (II, 266, n. 1), pense que Pascal désigne son traité du vide. Mais le sujet dont parle Pascal est celui du traité de la pesanteur de la masse de l'air (seulement il n'a pas fait l'historique de ces découvertes); car il dit lui-même dans la conclusion de ce traité: « J'ai rapporté dans le traité précédent tous les effets généralement qu'on a pensé jusqu'ici que la nature produit pour éviter le vide, où j'ai fait voir qu'il est absolument faux qu'ils arrivent par cette raison imaginaire. » Il y fait encore allusion dans l'espèce de programme qu'il a adressé en 1654 à la Société de mathématiques de Paris: «Celeberrimæ matheseos Academia Parisiensi.... De vacuo quoque subticeo, quippe brevi typis mandandum, et non solum vobis, ut ista, sed et cunctis prodituram. » Je crois que Pascal avait renoncé au traité du vide dont il traçait le plan en 1647 dans ses *expériences touchant le vide*, et où il devait discuter la question du vide; la connaissance qu'il eut ensuite de l'action de la pesanteur de l'air dans l'expérience de Torricelli donna un autre cours à ses idées.

(2) Voir ci-dessus, p. 288.

cisément plus ou moins à proportion de sa grandeur. » Il comprit (ch. II) que s'il est vrai « qu'un vaisseau plein d'eau ayant des ouvertures, et des forces à ces ouvertures qui leur soient proportionnées, elles sont en équilibre; » « c'est le fondement et la raison de l'équilibre des liqueurs. »

Et en effet Pascal est le premier qui ait appliqué le principe de l'égalité de la transmission des pressions à la démonstration du théorème d'Archimède. Voici comment il a procédé (ch. V): « Quand un corps est tout dans l'eau, comme l'eau le touche par-dessus, par-dessous et par tous les côtés, elle fait effort pour le pousser en haut, en bas et vers tous les côtés... Sa hauteur est la mesure de la force qu'elle a dans toutes ces impressions... Comme elle a une pareille hauteur sur toutes les faces des côtés, elle les poussera également... Mais comme l'eau a plus de hauteur sur la face d'en bas que sur celle d'en haut, il est visible qu'elle le poussera plus en haut qu'en bas; comme la différence de ces hauteurs de l'eau est la hauteur du corps même... l'eau le pousse plus en haut qu'en bas, avec une force égale au poids d'un volume d'eau pareil à ce corps. » Cette démonstration, qui est en germe celle d'aujourd'hui, n'est pas assez générale; car elle n'est applicable qu'à un corps de forme cubique dont la position dans l'eau est exactement verticale.

Pascal n'a pas seulement recours au raisonnement pour établir les principes de l'hydrostatique; mais (ce qui est curieux de la part d'un homme qui professe que les expériences sont les seuls principes de la physique) il invoque des expériences qu'il n'avait pas faites, et même qui ne peuvent pas être faites, comme le démontre Boyle dans un mémoire présenté à la Société royale de Londres en mai 1664 (1). Ainsi Pascal, pour montrer que les liquides pèsent suivant leur hauteur, recommande (ch. I) d'employer des vases de différentes formes ouverts par le bas et bouchés « par une pièce de bois ronde enveloppée d'étoupe comme le piston d'une pompe, qui entre et coule dans cette ouverture avec tant de justesse qu'il n'y tienne pas et qu'il empêche néanmoins l'eau de sortir; » ailleurs (ch. IV), pour établir que l'eau pousse de bas en haut, il prescrit d'avoir un tuyau de vingt pieds de long, bouché à son extrémité inférieure par « un cylindre de cuivre fait au tour avec tant de justesse, qu'il puisse entrer et sortir dans l'ouverture... et y couler sans que l'eau puisse du tout couler entre deux, et qu'il serve ainsi de

(1) *Hydrostatical paradoxes* made out by new experiments for the most part physical and easy (*Works*, II, p. 738 et suiv.). L'ouvrage a été publié en 1666.

piston, *ce qui est aisé à faire.* » Boyle fait remarquer (1) que des cylindres de cuivre ou des tampons faits avec cette justesse peuvent être supposés par un mathématicien, mais qu'on ne pourrait les obtenir d'un ouvrier. Dans le chapitre III, Pascal avance qu'un « tuyau ouvert par en haut et par en bas étant plein de vif argent, et enfoncé dans une rivière, pourvu que le bout d'en haut sorte hors de l'eau, si le bout d'en bas est à quatorze pieds avant dans l'eau, le vif argent tombera jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que la hauteur d'un pied, et là il demeurera suspendu par le poids de l'eau. » Boyle objecte (2) qu'avec des tubes du diamètre de ceux dont on se servait pour l'expérience de Torricelli, la vitesse acquise par le mercure dans sa chute entraînerait tout en dehors du tuyau. Il soupçonne que Pascal n'a pas fait lui-même l'expérience et qu'il l'a consignée, ainsi que les autres, parce qu'elle lui paraissait résulter évidemment de principes qu'il tenait pour indubitables.

En ces différents passages, Pascal ne dit pas qu'il ait fait lui-même les expériences. Mais il semble bien que pour montrer comment un animal peut supporter une pression très-forte mais égale sur tout son corps, il ait fait lui-même l'expérience qu'il rapporte en ces termes (ch. VII) : « Il faut avoir un tuyau de verre bouché par en bas, à demi plein d'eau, où on jette trois choses : savoir un petit ballon à demi plein d'air, et un autre tout plein d'air, et une mouche (car elle vit dans l'eau tiède aussi bien que dans l'air), et mettre un piston dans ce tuyau qui aille jusqu'à l'eau. Il arrivera que si on presse ce piston avec telle force qu'on voudra, comme en mettant des poids dessus en grande quantité, cette eau pressée pressera tout ce qu'elle enferme. Aussi le ballon mol sera bien visiblement comprimé, mais le ballon dur ne sera non plus comprimé que s'il n'y avoit rien qui le pressât, ni la mouche non plus, et elle ne sentira aucune douleur sous ce grand poids, car on la verra se promener avec liberté et vivacité le long du verre, et même s'envoler dès qu'elle sera hors de cette prison. » Ces dernières circonstances paraissent être rapportées *de visu*. Boyle conteste pourtant l'expérience (3) : « A première vue, je dis qu'elle ne réussirait pas ; et en l'essayant je ne fus pas trompé dans mes conjectures... En faisant l'expérience avec une grosse mouche, l'animal, comme je m'y attendais, fut noyé et perdit tout mouvement dans l'eau tiède. »

(1) *Hydr. parad.*, introduction (p. 746).
(2) *Hydr. parad.* II, scholium (p. 758).
(3) *Hydr. parad.*, appendice II (p. 796).

Boyle refit toutes les expériences de Pascal, en employant pour la plupart des tubes d'un petit diamètre (1) remplis d'essence de térébenthine colorée en vert, et plongés dans l'eau. Il démontra expérimentalement les propositions suivantes, qu'il appelle *paradoxes hydrostatiques* : 1° que dans les fluides les couches supérieures pèsent sur les inférieures ; 2° qu'un fluide plus léger pèse sur un fluide plus lourd ; 3° qu'un corps est poussé en haut par l'eau qui le touche en dessous; 4° que pour faire monter l'eau dans une pompe la pression d'un fluide extérieur suffit ; 5° que la pression d'un fluide extérieur maintient un autre fluide à la même hauteur dans des tubes de différents diamètres ; 6° que les fluides pèsent suivant leur hauteur et que la pression exercée sur l'orifice inférieur horizontal d'un tube est égale à celle d'une colonne liquide qui aurait pour base cet orifice et pour hauteur la hauteur du liquide dans le tube comptée perpendiculairement à partir de l'orifice; 7° qu'un corps plongé dans un fluide est pressé latéralement et d'autant plus fort qu'il est à une plus grande profondeur ; 8° que l'eau peut maintenir au fond d'un vase un corps plus léger qu'elle-même ; 9° qu'on peut empêcher de l'huile qui est plus légère que l'eau de monter dans le liquide ; 10° qu'on n'a pas besoin de recourir à l'horreur du vide pour expliquer l'ascension de l'eau dans un siphon ; 11° qu'un corps pesant peut être placé dans l'eau à une profondeur telle qu'il ne puisse plus descendre. Dans un premier appendice Boyle réfute un auteur qui affirme que les couches supérieures d'un liquide ne pèsent pas sur les inférieures, et dans un second appendice il explique d'après Stévin et Pascal comment les plongeurs peuvent supporter un poids d'eau énorme sans être écrasés.

(1) *Hydr. parad.* I (p. 752-753). Boyle dit (p. 752) qu'il a évité d'employer des tubes d'un gros diamètre, parce qu'on ne pouvait éviter à l'extrémité inférieure du tube des inégalités de pression qui amenaient un mélange de l'eau et de la térébenthine dans le tube. Il n'ignorait pas d'ailleurs (*ibid.*) que dans les tubes d'un petit diamètre l'eau et les autres liquides (sauf le mercure) se tiennent à une plus grande hauteur qu'en dehors du tube ; mais il ajoute que cette différence n'a pas d'importance dans les expériences qu'il avait entrepris de faire. Pascal ne connaissait pas encore ce fait, comme on le fait remarquer à la suite de la préface de l'édition des *Traités de l'équilibre*, etc. (1663) : « Lorsqu'il (Pascal) a fait ces deux traitez, on n'avoit pas encore trouvé ces nouvelles expériences des petits tuyaux, dont l'invention est deue à Monsieur Rho, qui a une adresse merveilleuse pour trouver des experiences et pour les expliquer. » Ce physicien (qui porte le nom d'une famille milanaise) est d'ailleurs complétement inconnu. J'ajouterai ici qu'on lit dans une dissertation de Wallis publiée en 1674 (*Opera*, II, 714) : « Vitreum tubulum exilem valde capillarem vocant vitrarii. »

Il ne se faisait pas pourtant une idée exacte de l'égalité de la transmission des pressions. Il a essayé (1) de vérifier le paradoxe hydrostatique déjà démontré par Stévin (2), en se posant le problème dans les termes suivants : « Etant donnée une large boîte cylindrique surmontée d'un long tuyau, et l'appareil étant rempli d'eau, montrer que le fond supportera la pression d'une colonne d'eau qui aurait pour base le fond de la boîte et pour hauteur la hauteur de la boîte et du tuyau. » Il a pratiqué une fente au fond de la boîte cylindrique, et placé sur cette fente un fond mobile avec une corde dont l'autre extrémité, sortant par le tuyau, était assujettie à l'un des bras d'une balance ; puis remplissant l'appareil d'eau, il marqua combien il fallait mettre de poids dans le plateau de la balance pour soulever le fond mobile. « La pression sur le fond mobile, ajoute-t-il, était tellement plus grande que celle de la quantité d'eau contenue dans l'appareil, que, quoique l'effet n'ait pas répondu exactement à ce que peut faire attendre la lecture de Stévin, la chose mérite d'être étudiée ; il serait bon de voir si le paradoxe de Stévin, qui est révoqué en doute par quelques-uns et en particulier par le savant Wallis, serait confirmé. On trouvera qu'il est plus difficile de déterminer les choses avec précision que cela ne paraît au premier abord. D'abord il faut prendre en considération certains points de théorie qui ne sont pas encore éclaircis ; ensuite on trouvera de la difficulté à vérifier avec toute l'exactitude nécessaire les expériences de Stévin et d'autres du même genre. Il est en effet beaucoup plus aisé de proposer des expériences qui peuvent vraisemblablement prouver ce qu'on avance que d'indiquer des moyens praticables pour les exécuter. »

Quant à la théorie de ses expériences d'hydrostatique, Boyle l'emprunte à Wallis qui avait exposé ses idées un an avant la publication des traités de Pascal, pour rendre compte aussi de l'expérience de Torricelli (3). Wallis prend son point de départ dans le postulat d'Archimède (4) qu'il développe sous la forme suivante : 1° « Si un

(1) *Hydr. parad.* VI, scholium (*Works* II, 774).

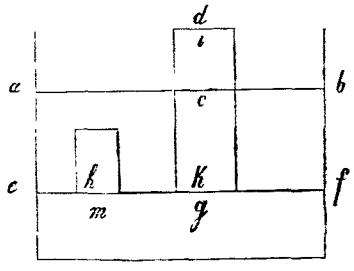
(2) Voir ci-dessus, p. 292.

(3) Il dit (*Opera mathematica*, Oxoniæ, 1695, in-f°, I, 1036) en parlant des sept premières propositions du chapitre XIV de la mécanique (dont la troisième partie a été publiée en 1671) : « Secundum has leges reddenda erit ratio variorum in experimento Torricelliano dicto phænomenum. Et quidem in eam causam hæc olim scripta erant et societati regiæ Londini exhibita Augusti 13 et 20, 1662, quo plurium experimentorum ibidem tum temporis agitatorum ratio statica redderetur. » Il développe les mêmes principes dans sa dissertation *de gravitate et gravitatione* publiée en 1674 (*Opera*, II, 710).

(4) Voir ci-dessus, année 1868, p. 401.

fluide pesant est contenu dans un vase ouvert seulement par le haut, et que sa surface supérieure ne soit pas pressée ou le soit également en tous ses points, cette surface restera horizontale (ou, ce qui revient au même, sera la surface d'une sphère concentrique à la terre). » En effet, le dessous, qui est pesant, ne fait pas effort pour soulever la surface, et empêche toutes ses parties de descendre. — « Si une portion du liquide est soulevée par une force étrangère, elle reviendra d'elle-même au niveau. » En effet cette portion, qui est pesante, fera descendre ce qui est en dessous, et comme elle est fluide, la liaison de ses parties ne l'empêchera pas de descendre elle-même, et cela tant qu'elle dépassera le niveau. — « Si la pression que supporte la surface supérieure du liquide n'est pas égale sur toutes les parties, le liquide descendra, à la partie la plus pressée, et les parties ainsi pressées pousseront en haut celles qui ne le sont pas ou qui le sont moins. » En effet, si un corps pesant sollicité dans plusieurs directions incline dans l'une plus que dans les autres, il se portera dans cette direction, s'il n'est pas empêché par quelque obstacle. — « Tout ce qui vient d'être démontré de la surface supérieure du liquide peut l'être de la même manière de tout plan parallèle à cette surface dans l'intérieur du liquide. »

Il déduit de là les corollaires suivants : 2° « Si un corps pesant placé sur la surface supérieure d'un liquide pèse autant que le même volume d'air (ou du fluide quelconque qui pèserait également sur cette surface), la surface du liquide restera horizontale. » — 3° « Si ce corps pèse moins, la portion du liquide placée dessous s'élèvera jusqu'à ce que la portion du liquide soulevée et le corps pèsent autant que le même volume d'air. » — 4° « Si un corps *d* pèse plus que



le même volume d'air environnant, et moins que le même volume du fluide placé immédiatement au-dessous, il nagera ; mais la portion de fluide placée au-dessous descendra jusqu'à ce que *d* pèse autant que le composé de l'air et du fluide dont il occupe la place. »

En effet la portion du liquide placée en *c* étant plus pressée que les autres, descend et les chasse en haut. Quand *d* pèse autant que le volume du fluide égal à la portion submergée *k* et celui de l'air égal à la portion non submergée *l*, il ne descend plus : car le plan *e f* est aussi pressé en *g* que si l'air occupait la place de *i* et le fluide la place de *k*; par conséquent il est également pressé en toutes ses parties. — 5° « Si *d* ou *h* pèsent plus qu'un même volume du fluide, ils descendront jusqu'au fond ; » car le plan *ef* sera plus pressé en *g* ou en *m* qu'en ses autres parties et cela jusqu'à ce que le corps arrive au fond. — 6° « Si *h* pèse moins qu'un même volume du fluide où il est plongé, et plus qu'un même volume d'air, il sera poussé en haut jusqu'à ce qu'il pèse autant que le volume composé d'un volume d'air égal à la partie non submergée et d'un volume de fluide égal à la partie submergée. » En effet le plan *ef* étant moins pressé en *m* qu'en ses autres parties, la partie du liquide placée en *m* sera poussée avec *h* par les parties plus pressées (1), et cela jusqu'à ce que toutes les parties du plan tangent à la face inférieure de *h* soit également pressées. — 7° « Si *h* pèse autant qu'un même volume du fluide où il est plongé, il ne montera ni ne descendra. »

Si l'on compare la théorie de Wallis à celle de Pascal, la supériorité de Pascal éclate avec évidence. Wallis n'a pas su démêler dans Stévin l'importance du fait que la pression des couches supérieures de l'eau s'exerce latéralement et de bas en haut comme de haut en bas. Il s'est contenté d'admettre avec Archimède que dans un fluide la partie la plus pressée chasse la moins pressée, et il n'a pas mieux réussi (2) à expliquer comment un corps spécifiquement plus léger que le fluide où il est plongé y surnage. Il a simplifié la démonstration d'Archimède, mais aux dépens de la rigueur et de l'exactitude, puisqu'il admet que les parties du liquide qui sont placées immédiatement au-dessous du corps sont poussées *avec lui* par les parties voisines plus pressées. La publication du traité de Pascal ne modifia pas les idées de Wallis. Il ne pouvait bien comprendre le principe fondamental de l'hydrostatique, dès qu'il mettait en doute que le fond d'un vase rétréci par le haut supportât une pression supérieure au poids total du liquide contenu dans le vase. Il restait encore sur ce point des nuages dans l'esprit de Boyle, qui adopta la manière de voir et les démonstrations de Wallis (3).

(1) « Partes ad [*m*] simul cum *h* sursum pellentur a partibus plus pressis (p. 1035). »

(2) Voir ci-dessus (année 1868) p. 403.

(3) *Hydrost. parad.* Introd. (p. 746), III (p. 761).

Il en résulte que Boyle ne pouvait résoudre que très-imparfaitement certaines difficultés proposées par des adversaires qui soutenaient que les liquides ne pèsent pas en eux-mêmes (1). Le métaphysicien Henri More en voit une preuve sans réplique dans le fait suivant : Qu'on mette au fond d'un vase cylindrique, dont le diamètre est de 62, un disque en bois dont le diamètre est de 61 ; l'intervalle entre le disque et les parois du vase sera à la surface du disque comme 123 à 3721. Si l'on verse de l'eau dans le vase, en maintenant le disque au fond avec un bâton, et qu'on retire le bâton quand le vase sera rempli, on verra monter le disque. Pourtant la colonne d'eau qui pèse sur le disque le presse trente fois plus fortement que le cylindre d'eau qui pèse sur l'intervalle circulaire qui sépare le disque des parois du vase. Si c'est le poids de ce cylindre qui soulève le disque sur lequel pèse un poids trente fois plus fort, il en résulterait qu'un poids mis dans l'un des plateaux d'une balance pèserait plus qu'un poids trente fois plus fort mis dans l'autre plateau. Boyle réplique (2) à cette objection par le postulat d'Archimède, que dans l'eau les parties les plus pressées chassent celles qui le sont moins ; si on se représente un plan imaginaire passant par la face inférieure du disque (sous lequel il faut supposer qu'il y a de l'eau), les parties de ce plan qui sont dans l'intervalle entre le disque et les parois du vase seront plus pressées que celles qui sont sous le disque ; car la colonne d'eau qui repose sur le disque, unie à ce disque lui-même (qui est spécifiquement plus léger que l'eau), forme un composé qui est spécifiquement plus léger que l'eau qui repose sur l'intervalle.

Newton, dans ses *Principes* (1687), revint à la théorie de Pascal, qu'il a présentée sous une autre forme. Il a même essayé de déduire l'égalité de pression de la nature du fluide, défini « un corps dont les parties cèdent à une force quelconque qu'on leur imprime et se

(1) H. More, *Enchiridium metaphysicum*, pars I, cap. 13 (*Opera*, I, 210 et suiv.), publié en 1671. More combat *les paradoxes hydrostatiques* de Boyle. — G. Sinclair, *The Hydrostatick*. Edinburgh, 1672 (voir Boyle, *Works*, III, 629). — Matthieu Hale, *An Essay touching the gravitation or non gravitation of fluid Bodies and the reasons thereof*, 1673. Voir Wallis, *Opera*, II, 706.

(2) *An hydrostatical discourse occasioned by the objections of the learned Dr. Henry More*, II, ch. III, (*Works*, III, 610). Cet ouvrage est de 1672 ainsi que *An hydrostatical letter* (*Works*, III, 629 et suiv.), et *New experiments of the positive or relative levity of Bodies under Water* (*ibid.*, 635 et suiv.). Car on admettait encore d'après Aristote que c'est la *légèreté* du bois qui le soulève dans l'eau ; et Boyle a fait des expériences pour réfuter cette opinion.

meuvent facilement entre elles en cédant à cette force. » Il se sert de cette définition pour prouver que si un fluide est renfermé dans un vase quelconque et qu'il y soit comprimé de toutes parts, les parties de ce fluide sont également pressées en tout sens, abstraction faite de la pesanteur et de toutes les forces accélératrices ou centripètes. Il fait voir d'abord que si le vase est sphérique et que le fluide soit comprimé également de tous côtés à sa surface, aucune de ses parties ne doit se mouvoir. Il se propose ensuite de prouver qu'une partie quelconque du fluide, qui n'a pas le même centre que le vase, est pressée en tous ses points. Si cette partie, dit-il, n'est pas également pressée en tous ses points, qu'on augmente la pression dans l'endroit où elle est moindre, jusqu'à ce que la pression soit égale partout, et alors toutes les parties doivent rester en équilibre ; mais, par hypothèse, elles étaient en équilibre avant la nouvelle ajoutée, et l'addition de cette nouvelle pression doit les mouvoir par la définition du fluide. Elles seraient donc tout à la fois en repos et en mouvement; ce qui répugne. Donc, etc. (1).

Newton démontre ensuite au moyen de cette proposition que si toutes les parties d'un fluide sphérique, homogène, à des distances égales du centre, reposant sur un fond sphérique concentrique, gravitent vers le centre commun, le fond supporte le poids d'un cylin-

(1) *Philosophiae naturalis principia mathematica*, liber II, sect. V, prop. XIX, theor. XIV, casus 1, 2. J'ai emprunté la traduction de d'Alembert (*Traité de l'équilibre et du mouvement des fluides*, 1770, p. 2-3), qui fait l'objection suivante : « Si la pression n'agissoit pas seulement à la surface... mais que les particules du fluide fussent toutes animées d'une pesanteur qui les fît tendre vers le centre du vase et qui fût la même à la même distance, assurément le fluide seroit en équilibre, et néanmoins une partie sphérique du fluide autre que celles qui ont le même centre que le vase, ne seroit pas également pressée en tous ses points... Il me semble cependant que si on vouloit appliquer ici la preuve que nous venons de rapporter de M. Newton, on prouveroit que cette partie sphérique est pressée également dans tous ses points. » D'Alembert était convaincu qu'il n'y avait pas « d'hypothèse satisfaisante pour expliquer (les lois fondamentales de l'hydrostatique) et pour les réduire aux principes ordinaires du mouvement et de l'équilibre, » c'est-à-dire au principe des vitesses virtuelles (*Essai sur les éléments de philosophie*, § 19. Préface du *Traité des fluides*). Il en résulte que l'hydrostatique reposait sur un principe d'expérience, l'égalité de pression en tout sens, et formait une science indépendante de la statique. Euler est sur ce point de l'avis de d'Alembert (voir l'introduction de sa dissertation *de statu æquilibrii fluidorum*, dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, XIII, 305 et suiv.). Lagrange a dérivé les lois de l'équilibre des fluides « directement de la nature même des fluides considérés comme des amas de molécules très-déliées, indépendantes les unes des autres et parfaitement mobiles en tout sens, » et en n'employant que le principe général de l'équilibre dont il est fait usage pour les corps solides (*Mécanique analytique* (1788), 1re partie, sect. VI, § 6).

dre dont la base est égale à sa surface et dont la hauteur est égale à celle du fluide (1). Il déduit de là entre autres corollaires les suivants: *Coroll.* 2. A des distances égales du centre, la pression est la même, que la surface pressée soit parallèle, perpendiculaire ou inclinée à l'horizon, que le fluide s'élève au-dessus de la surface pressée en droite ligne perpendiculairement, ou obliquement par des canaux réguliers ou irréguliers, larges ou étroits. — *Coroll.* 4. Si un corps de même pesanteur spécifique que le fluide et non susceptible de condensation est plongé dans ce fluide, il ne recevra aucun mouvement de la pression qu'il supporte et il ne changera pas de forme. En effet, toute portion intérieure d'un fluide peut être considérée comme un corps plongé (2), et tous les corps plongés de même volume, de même figure et de même pesanteur spécifique sont dans les mêmes conditions. Si le corps plongé, en conservant son poids, devenait liquide et qu'auparavant il montât, descendît ou changeât de figure, il monterait encore, descendrait ou changerait de figure, et cela parce que sa pesanteur et les autres causes de ses mouvements subsistent. — *Coroll.* 5. Par conséquent, un corps spécifiquement plus pesant que le fluide où il est plongé descendra; s'il est spécifiquement plus léger, il montera ; il recevra le mouvement et le changement de forme que peut produire cet excès ou ce défaut de pesanteur. Cet excès ou ce défaut est comme une impulsion qui pousse le corps, lequel serait autrement en équilibre avec le fluide ; on peut le comparer à l'excès ou au défaut du poids dans l'un des plateaux d'une balance.

Malgré l'autorité de Newton, les démonstrations insuffisantes de Wallis continuèrent à être employées par les auteurs d'hydrostatique; on les retrouve dans Côtes (3), Desaguliers (4), et même beaucoup plus tard dans Musschenbrœk (5), qui pourtant démontrent expérimentalement l'égalité de la transmission des pressions en tout sens, pour tous les cas, même pour celui qui embarrassait Wallis et

(1) *Phil. natur. princip.*, etc. Prop. XX, theor. XV.

(2) « Habet enim fluidi pars quælibet interna rationem corporis submersi. » Par une autre hypothèse Newton dit (Theor. XIV, cas. 5) : « cum fluidi pars quælibet... in fluido reliquo tanquam in vase claudatur et undique prematur æqualiter... »

(3) *Leçons de physique expérimentale* sur l'équilibre des liqueurs et sur la nature et les propriétés de l'air (traduites par Le Monnier, Paris, 1742, in-8°; elles ont été faites vers 1702), leçon IV, p. 70.

(4) *A course of experimental philosophy* (London, 1734, in-4°), lect. VII, § 14. L'ouvrage a été traduit en français par Pézénas (1751, 2 vol. in-4°).

(5) *Introductio ad philosophiam naturalem* (Lugd. Batav., 1762, in-4°), §§ 1356, 1380. L'ouvrage a été traduit en français par Sigaud de la Fond (1769, in-4°).

Boyle. D'Alembert portait en 1744 sur l'état de l'hydrostatique le jugement suivant (1): « Quoique (la propriété de l'égale pression en tout sens) soit connue et mise en usage depuis fort longtemps, il est assez surprenant que les lois principales de l'hydrostatique en aient été si obscurément déduites. Parmi une foule d'auteurs, dont la plupart n'ont fait que copier ceux qui les avaient précédés, à peine en trouve-t-on qui expliquent avec quelque clarté pourquoi deux liqueurs sont en équilibre dans un siphon; pourquoi l'eau contenue dans un vase qui va en s'élargissant de haut en bas, presse le fond de ce vase avec autant de force que si elle était contenue dans un vase cylindrique de même base et de même hauteur...; pourquoi un corps d'une pesanteur égale à celle d'un pareil volume de fluide s'y soutient en quelque endroit qu'on le place, etc. On ne viendra jamais à bout de démontrer exactement ces propositions que par un calcul net et précis de toutes les forces qui concourent à la production de l'effet qu'on veut examiner, et par la détermination exacte de la force qui en résulte. »

Les recherches sur la figure de la terre donnèrent aux démonstrations de l'hydrostatique l'exactitude et la rigueur qui avaient manqué jusque-là.

Pour résoudre ce problème (2), Newton (3), Huyghens (4), Bouguer (5), Maclaurin (6), Clairaut (7) cherchèrent « les lois de l'équilibre des fluides hétérogènes dont toutes les parties sont animées par des forces quelconques. » Clairaut, généralisant un principe de Newton, « fit voir que l'équilibre d'une masse fluide demande que les efforts de toutes les parties du fluide renfermées dans un canal quelconque aboutissant à la surface ou rentrant en lui-même se détruisent mutuellement. Il a déduit le premier de ce principe les vraies lois fondamentales de l'équilibre d'une masse fluide dont toutes les parties sont animées par des forces quelconques; et il a trouvé les équations aux différences partielles, par lesquelles on peut exprimer

(1) *Traité de l'équilibre et du mouvement des fluides* (Paris 1744, in 4°), Préface.

(2) Je suis ici Lagrange, *Mécanique analytique* (éd. Jos. Bertrand), p. 171.

(3) *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, III, 19.

(4) *Dissertatio de causa gravitatis* (Opera reliqua, Amstelodami, 1728, in-4°), II, p. 116 et suiv.

(5) *Comparaison de deux loix que la terre et les autres planètes doivent observer dans la figure que la pesanteur leur fait prendre* (Mémoires de l'Acad. des sciences, 1734).

(6) Traité des fluxions (*A complete system of fluxions*, Edinb., 1742), trad. de Pézénas, II, 110.

(7) *Théorie de la figure de la terre tirée des principes de l'hydrostatique* (1743).

ces lois ; découverte qui a changé la face de l'hydrostatique et en a fait comme une science nouvelle. » Euler appliqua les principes de Clairaut à toutes les questions qui se rattachent à l'équilibre des fluides dans un mémoire de 1755 et dans un autre mémoire de 1769 (1). Les démonstrations qu'Euler donne dans ce dernier mémoire ont passé avec quelques modifications dans le traité de mécanique rationnelle publié par Poisson en 1811 (2), et de là dans nos traités de mécanique et de physique. On donne une autre démonstration intuitive et plus élémentaire dont le principe se trouve dans le traité de l'équilibre et du mouvement des fluides de d'Alembert. Il suppose (3) qu' « une partie quelconque » d'un fluide pesant « renfermée par une surface quelconque... vienne à se durcir tout à coup, ses parties conservant néanmoins la même pesanteur qu'auparavant... L'équilibre n'en sera point troublé. » Laplace démontre (4) au moyen de la même hypothèse qu'un corps plongé dans un fluide y perd une partie de son poids égale au poids du volume de fluide déplacé ; et cette démonstration a passé de là dans les ouvrages élémentaires.

Arrivé au terme de ces recherches, si nous nous retournons pour considérer dans son ensemble la route que nous avons parcourue, nous constaterons d'abord que la solution de la question dont nous venons de retracer l'histoire, et en général l'hydrostatique, n'a fait de progrès qu'entre les mains des mathématiciens, Archimède, Stévin, Pascal, Clairaut. Les métaphysiciens qui se sont mêlés de ces questions n'ont fait que les embrouiller, et ils n'ont pas mieux réussi à l'hydrostatique qu'aux autres parties de la physique, même dans les temps modernes. D'autre part, l'expérimentation pure, comme on le voit par l'exemple de Boyle, a obscurci quelque temps les principes de la science. Enfin, il est à remarquer qu'Archimède a pu démontrer rigoureusement les conditions de l'équilibre des corps plongés dans un fluide, sans en connaître la cause prochaine.

(1) *Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin* (1755), principes généraux de l'état d'équilibre des fluides, p. 217 et suiv. — *Novi commentarii Academiae scientiarum imperialis petropolitanae* (1769), XIII, de statu aequilibrii fluidorum, p. 305 et suiv.

(2) § 484 (comparez Euler, *Novi commentarii*, etc., p. 332), et §§ 498-499.

(3) *Traité* etc., art. 27. On trouve des antécédents à ce mode de démonstration dans Archimède (voir ci-dessus, année 1868, p. 403), Héron (voir ci-dessus, p. 42), Stévin (son *vasiforme*, p. 289). Mersenne (*Cogitata physico-mathematica*, p. 179) dit en parlant des corps de même pesanteur spécifique que l'eau : « Tantum addo corpora prædicta in aquam immersa velut ipsius aquæ partem censeri atque adeo non magis in ea descendere, quam ipsa pars aquæ corporibus æqualis descendere. » Newton fait une supposition semblable (voir ci-dessus, p. 27).

(4) *Exposition du système du monde* (1796), liv. III, ch. 4.

Ce qui n'est pas moins digne d'attention, c'est que la marche suivie par l'hydrostatique depuis sa naissance jusqu'à son dernier perfectionnement n'a été ni rapide ni continue. Quand Aristote cherchait, il y a plus de deux mille ans, pourquoi le bois surnage dans l'eau tandis qu'un morceau de plomb moins pesant enfonce, et pourquoi ce qui surnage dans l'eau salée enfonce dans l'eau douce, il se trompait en assignant deux causes différentes et également fausses à ces deux faits. Près d'un siècle après lui, Archimède démontrait que l'équilibre des corps plongés dans un fluide ne dépend que du rapport qui est entre le poids du corps et le poids d'un même volume du fluide. Mais il ne vit pas que la pression exercée en vertu de la pesanteur par les couches supérieures du fluide sur les inférieures se transmet dans tous les sens et est la force qui pousse le corps de bas en haut suivant la verticale qui passe par son centre de gravité. Il ne ramena pas à leur principe les conditions d'équilibre qu'il avait déterminées avec précision. On perdit de vue après lui ces conditions elles-mêmes. L'autorité universelle et presque absolue qu'Aristote prit dans l'enseignement et dans la tradition philosophique donna à ses erreurs un crédit qui dura sans affaiblissement pendant près de seize cents ans. La vérité établie par Archimède resta comme dans l'ombre et à peine connue jusqu'en 1565, où elle fut comme remise au jour. D'abord contestée, elle ne prévalut pas universellement avant la fin du XVII^e^ siècle. Stévin découvrit en 1586 le fait d'où dépendaient les conditions d'équilibre déterminées par Archimède ; mais il ne les y rattacha pas, et le fait lui-même fut ignoré ou méconnu jusqu'en 1651, où Pascal en comprit l'importance et en fit le principe de l'hydrostatique. Le travail de Pascal, que la religion détourna presque aussitôt de toute recherche scientifique, ne fut publié qu'en 1663 et ne fut pas d'abord bien compris. Ses idées ne furent pas acceptées par un homme faisant autorité avant la publication des *Principes* de Newton en 1687. Enfin il fallut encore une soixantaine d'années pour que le principe posé par Pascal fût appliqué avec toute l'exactitude scientifique à la démonstration des théorèmes de l'hydrostratique. Ce n'est donc que vers le milieu du XVIII^e^ siècle que le théorème trouvé par Archimède, deux mille ans auparavant, put être rigoureusement démontré. Ces vicissitudes reflètent d'ailleurs, comme il est naturel, les phases par lesquelles ont passé les sciences mathématiques et physiques, qui ont atteint leur point culminant, dans le monde ancien, au temps d'Archimède, et qui, dès le commencement de l'ère chrétienne, sont entrées dans une période de décadence d'où elles ne sont sorties qu'à la

fin du XVI^e siècle, pour briller au XVII^e d'un éclat incomparable.

L'histoire de ces sciences, et même celle des autres sciences, ne justifie donc nullement la célèbre comparaison par laquelle Pascal représente « toute la suite des hommes pendant le cours de tant de siècles... comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. » Cet homme unique qui subsiste toujours apprendrait continuellement s'il avait continuellement aussi le même désir et les mêmes moyens d'apprendre. Mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. La tradition scientifique n'est pas ancienne, si l'on se reporte aux milliers d'années qui ont dû s'écouler depuis l'apparition de l'homme sur la terre, sans qu'on ait songé à étudier les mathématiques et la physique. Ensuite le nombre des peuples où les sciences ont été et sont cultivées, et dans ces peuples mêmes le nombre des savants, est infiniment petit, si on le compare à celui des hommes qui ont vécu et qui vivent aujourd'hui sur la terre. Or la science n'existe pas dans les livres, mais dans l'intelligence des savants. Car de quoi servent des livres qu'on n'entend plus et qu'on est hors d'état d'entendre? Dès que les destinées de la science reposent sur un aussi petit nombre de têtes, elles sont livrées aux hasards de mille circonstances particulières, qui ne font pas sentir leur action dans ce qui dépend d'un grand nombre d'hommes. Ainsi le fait important découvert par Stévin n'a été connu que tard, parce que le livre où il avait été consigné dès 1586 était écrit en hollandais; et la conversion de Pascal a ajourné de douze ans la publication d'un travail qui devait constituer l'hydrostatique. Une multitude de causes de cette nature hâtent, ralentissent, ou même font rétrograder la marche des sciences, sans qu'il soit possible ni de les constater dans le passé et même dans le présent, ni de les réduire à des lois générales.

APPENDICE

Page 45, ligne 18.

Synésius décrit (*epistola* XV) un instrument semblable qu'il appelle βαρύλλιον. Albert de Saxe (voir ci-dessus, p. 119) et Nicolas de Cues (voir ci-dessus, p. 118) avaient quelque idée du phénomène sur lequel repose la construction de l'aréomètre à poids constant. Voir encore ci-dessus, p. 286, n° 3. Mersenne (*Cogitata physico-mathematica*, 1644, p. 208) décrit un aréo-

mètre à poids constant qu'il rapproche lui-même (p. 209) de l'instrument décrit par Synésius. Monconys envoya en 1664 à l'électeur Palatin, la description d'un aréomètre à volume constant (*Voyages de M. de Monconys*, quatrième partie; Paris, 1695, p. 129. Cf. Fischer, *Geschichte der Physik*, 1801, I, 399). Le premier texte où j'ai rencontré le nom d'*aréomètre* est dans Musschenbroek (*Introductio ad philosophiam naturalem*, 1762, § 1384): « Barython antiquorum, nunc areometrum vel hygrobaroscopium dictum. »

Page 111, note 2.

Je dois à l'amitié de M. H. Zotenberg une traduction de cet extrait arabe de l'ouvrage d'Archimède qui me permet d'entrer dans des détails plus précis sur son contenu. Il commence ainsi : « Traité d'Archimède sur la pesanteur et la légèreté. Il y a des corps solides et liquides dont les uns sont plus lourds que les autres. On dit qu'un corps est plus lourd qu'un autre ou qu'un liquide est plus lourd qu'un autre liquide, ou qu'un corps est plus lourd qu'un liquide, lorsqu'en prenant de chacun des deux une portion égale en étendue, et en les pesant, on trouve que l'une est plus lourde que l'autre. Mais si leurs poids sont égaux, on ne dit pas que l'un soit plus lourd que l'autre. C'est quand le poids de l'une des portions égales qu'on a prises est plus lourd, que l'on dit que le corps auquel elle appartient est plus lourd que l'autre. » Puis suivent les énoncés du premier postulat, et des propositions II-VIII du premier livre; l'extrait se termine par l'énoncé de la première proposition du second livre. On ne trouve donc pas les énoncés des propositions I et IX et du second postulat du premier livre. Aux mots du premier postulat « partibus ipsius ex æquo jacentibus et existentibus continuis » répond dans l'Arabe : « adjzâouhâ'l-mouttaççalatou moustawiyatou fi'l-wadh'i, » littéralement : « partes ejus conjunctæ æquales in loco. » A « et unaquæque autem partium ipsius » (*ibid.*) répond : *wakoullou wâ'hidon min adjzâihâ*, « una quæque particularum. » Enfin à « surrecta feruntur ad superius tanta vi, etc., » répond : « *fa'in ça'oudouhou yakounou mousâwiyyaton laqowwatin fadhlin thaqali miqdâri*, » littéralement : « tum ascensus ejus erit vi æqualis vi reliquæ gravitatis quantitatis, » dans la proposition VI.

Page 115, note 3.

Voici le texte de la démonstration du premier théorème du Pseudo-Archimède, d'après le manuscrit 7215, que je désignerai par A, et l'édition de Tartaglia, que je désignerai par B.

Sit enim aqua *b*, pondus aque (1) *a*. Si *a* in aere ponderetur, igitur, cum *a* in aqua nichil ponderet per petitionem primam, *b* in aere ponderabit (2). Sed *a* aqua est equalis aque *b*. Ergo *a* in aere quam in aqua pondus maius est per pondus aque (3) sibi equalis in magnitudine. Idem (4) etiam patet et de omni alio corpore. Sit (5) enim *a* corpus aureum (6), cuius ponderis in aere et in aqua *g* (7) sit differentia *f*. Quod quidem *a* si in aquam *g* (8) paulatim infundatur (9), ita scilicet quod eius decima mille-

sima (10) pars tantum submersa (11) sit sive octava (12), necesse est decimam millesimam (13) totius *f* differentie differentiam esse, eius silicet quod est (14) in aere et *a* cuius decima (15) vel octava (16) est immersa in *d;* et sic de aliis partibus differentie submersi (17) corporis. Sed quantum de auro ingreditur, tantundem de aqua exit (18) necessario, ita quod octava pars (19) aque equalis 8 in magnitudine (20) auro egreditur (21). Sed auri octava pars (22) in *d* aquam immergitur (23), et sic de aliis partibus. Sit que (24) tota aqua equalis *a* in quantitate et non in (25) pondere, et eius pondus 6 (26). Quantumcunque ergo exit (27) ex *b* (28) de aqua 6 (29) in qua submergitur 8 (30), tantum decrescit (31) de partibus ponderis 6. Est ergo proportio *a* auri submersi ad differentiam *f*, sicut aque (32) egresse ad pondus *g* (33). Ergo permutatim (33). Et sic liquet propositum.

1 Pondus aque] pondus *a* aqua A — 2 ponderabit] ponderabit *a* in aqua et aquae pondus sibi aequalis in magnitudine B — 3 eque A — 4 item B — 5 sic B — 6 autem B — 7 scilicet B — 8 aquam *g*] aqua *d* B — 9 refundatur B — 10 decima millesima] centesima B — 11 subversa A — 12 sive octava] sive ergo est submersa radicat B — 13 decimam millesimam] millesima B — 14 est *a* B — 15 decima] 1000 B — 16 ergo B — 17 et submersa B — 18 erit B — 19 octava pars] 8 B — 20 in magnitudine *omisit* B — 21 egredietur — 22 *omisit* B — 23 emergitur A — 24 quod B — 25 *omisit* A — 26 *omisit* B — 27 erit B — 28 *c* B — 29 *d* B — 30 *a* B — 31 tantum decrescit] tantundem crescit B — 32 sicut aque] sicud *a e* A sicut aquæ *c* B — 33 *g*] 6 B — 27 permutatum B.

Page 117, note 1.

Voici la recette qui se trouve dans le manuscrit 7378 A, f° 39 v°, à la suite du traité de Jordanus *de ponderibus*.

Si fuerit aliquod corpus ex duobus mixtum ex corporibus uens (*sic*), et velimus scire quantum in eo sit de utroque ipsorum, ponderabimus unumquodque corporum per se in aere et in aqua, et sumemus superhabundantiam cuiusque ponderis quod habet in aere ad illud quod in aqua, et has superhabundantias seorsum ponemus. Deinde ponderabimus corpus mixtum et in aere et in aqua, et sumemus superhabundantiam ponderis quod habet in aere et illud quod in aqua. Erit ergo proportio levis corporis quod est in mixto ad ipsum mixtum sicut superhabundantia ponderis levioris.

CHARLES THUROT.

Pag. 46, l. 33. *Au lieu de* « 12 dragmes (40 g. 932) » *lisez:* « 18 dragmes (60 g. 398). »

Pag. 116, n° 3, l. 4. *Au lieu de* « ad treize medium, et de théorèmes » *lisez:* « ad medium, et de treize théorèmes. »

Pag. 119, n° 1. *Au lieu de* p. 228, *lisez:* p. 288.

LES

TUMULI DE BUSSY

(MARNE)

Il serait curieux de constater combien sont comparativement récentes certaines traditions adoptées avec enthousiasme par des hommes qui se cantonnent dans un cercle trop étroit d'études et veulent retrouver dans leur pays, dont leurs travaux ne les sortent pas, des vestiges de tous les âges.

C'est probablement là la cause qui a fait signaler comme des *tumuli* gallo-romains des buttes factices que l'on trouve dans les plaines de Champagne. Avant le XVII^e^ siècle, personne ne s'était avisé de voir dans ces buttes des tombeaux de nos plus lointains ancêtres ; aucun nom tel que ceux de *tombeau de Pharamond*, *tombeau d'Attila*, *tombeau de Théodoric* ne s'y attachait. Mais, à l'occasion de la découvert du tombeau du roi franc Childéric, faite à Tournay en 1653, le savant Chifflet publia un ouvrage où il disait, d'après une ancienne généalogie conservée alors à la Bibliothèque du palais de Bruxelles, que Pharamond avait été enterré hors de la ville de Reims, vers Laon, « *in monticulo qui latine Pyramis dici potest* (1). » Ces paroles excitèrent vivement la curiosité des antiquaires champenois, et Dom Marlot lui-même admit de bonne foi l'assertion de Chifflet et chercha à quoi pouvait correspondre le monticule en forme de pyramide (2). Il supposa que ce pouvait être une élévation de terre, située derrière

(1) *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus, et commentario illustratus*, 5.

(2) *Metropolis Remensis historia*, I, 20 et 124.—*Hist. de la ville, cité et université de Reims*, I, 615.

l'église de Saint-Nicaise de Reims, à l'est de la ville (1). A la suite de ces indications, on voulut savoir ce que recélait le monticule en question, désigné vulgairement par le nom de *Mont de la Housse*. En 1747, l'abbé Pluche, aidé de son neveu et de Lévêque de Pouilly (de l'Académie des inscriptions), la fit fouiller. Les fouilles n'amenèrent aucune découverte, ce qui n'empêcha pas le conseil municipal de Reims, en 1789, de la faire explorer de nouveau, sans plus de succès (2).

Ce résultat négatif aurait dû arrêter des recherches nouvelles sur le tombeau du fabuleux roi franc; il n'en fut rien. En 1783, un rédacteur du *Journal de Champagne*, parlant de ce fameux Mont de la Housse, désignait une butte située à l'ouest de Reims et portant le nom de *butte de Prouilly*, à cause de sa proximité de ce village, comme devant recéler également la dépouille de quelque illustre personnage. Aussi en 1837, un curieux, M. Lécrivain (de Jonchery-sur-Vesle, village voisin de celui de Prouilly), reprit-il l'idée d'explorer ce *tumulus* qu'il supposait pouvoir être le *tombeau de Pharamond*, inutilement cherché au Mont de la Housse. Les fouilles ne fournirent aucun vestige de nature à confirmer l'opinion qu'il y eût là une sépulture, et M. Lécrivain supposa alors, peut-être avec raison, qu'en érigeant cette butte on avait eu en vue, « non un monument funéraire, mais « tout simplement quelque beffroi, quelque tour ou fort, un moyen « de communiquer par signaux, un télégraphe en herbe, si je puis « ainsi dire (3). » Et l'on jugera son hypothèse fondée, si on considère qu'il trouva dans l'intérieur de cette butte une sorte de tour carrée en moëllons, ou sans doute, pour parler plus exactement, la fondation d'une tour s'élevant sur cette butte.

Cette seconde butte n'est donc pas non plus un tombeau, et l'on voit qu'avant les recherches de M. Lécrivain, qui remontent à trente-deux ans, elle n'était désignée que sous le simple nom de *butte* de Prouilly, tandis que maintenant, il paraîtrait qu'elle est connue dans la contrée sous le nom de *Tombeau de Pharamond* (4). Si ce fait est

(1) La situation de ce monticule relativement à Reims ne correspondait pas, faisons-le remarquer, avec l'indication de Chifflet.

(2) Ces faits, ainsi que ceux relatifs aux recherches de M. Lécrivain, sont tirés d'un article publié dans la *Chronique de Champagne*, III, 71 à 79, et ayant pour titre : *le Tombeau de Pharamond*.

(3) Lettre de M. Lécrivain, en date de Jonchery, 29 avril 1837; cette lettre a été publiée dans l'article de la *Chronique de Champagne*.

(4) Savy, *Mémoire topographique de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 126 et 151.

vrai (et quelle raison aurions-nous d'en douter?), il pourrait servir à montrer comment, dans nos campagnes, l'opinion particulière, irréfléchie et momentanée d'un homme un peu plus soucieux d'archéologie que ceux parmi lesquels il vit, peut donner naissance à une tradition invraisemblable et par trop fantaisiste.

Mais parmi les lieux favorisés de ces monuments objets d'hypothèses semblables, il n'en est pas de plus riche que Bussy-le-Château ; ce village en a possédé jusqu'à cinq. On n'avait sans doute pas encore fait grande attention à ces buttes, car voici ce qu'on dit de Bussy-le-Château, dans une Géographie de la Marne, imprimée en 1817 : « Ce pays tire son nom d'un ancien château fort qui existait autre-« fois; on l'appelle aussi Bussy-les-Mottes, à cause de cinq grosses « buttes qui étaient rangées en file le long de la rivière au milieu du « village. Trois de ces buttes existent encore (1). » Ces paroles semblent indiquer qu'alors on ne les considérait pas comme des monuments de l'époque gallo-romaine. On n'avait probablement pas encore songé à invoquer en faveur des buttes de Bussy la phrase suivante d'une lettre de Pasumot, ingénieur du roi, adressée au *Journal de Paris*, en 1783, à propos des tombelles de Champagne : « Une opinion « très-répandue en Champagne, c'est que ce sont des monuments du « passage d'Attila dans le v^e^ siècle (2). » Cette opinion devait naturellement s'attacher à ces cinq *tumuli*, à cause de la proximité de Bussy et du camp romain de la Cheppe (3 ou 4 kilomètres), désigné, par une tradition dont nous nous garderons de garantir l'ancienneté, sous le nom de *Camp d'Attila* (3). Nous retrouvons cette tradition hardiment adoptée dans un *Mémoire topographique* de M. Savy, qui considère ces buttes comme les sépultures des soldats tombés dans la bataille où Attila fut défait par Aétius et ses alliés, et conclut ainsi : « J'avoue « que je suis toujours profondément impressionné, lorsque je vois « ces hauts monticules élevés, il y a quatorze siècles, pour indiquer « le lieu et perpétuer la mémoire d'une grande bataille, et servir de « nécropole aux mânes des guerriers tombés au champ d'hon-« neur (4) ! »

(1) Badin et Quantin, *Géographie départementale, classique et administrative de la France. — Dép. de la Marne*, p. 318.

(2) *Chronique de Champagne*, III, 72.

(3) Suivant Baugier (*Mémoires historiques de la province de Champagne*, I, 264), les titres le lui donneraient de temps immémorial; mais personne n'ayant jusqu'ici constaté cette dénomination dans aucun document, et d'un autre côté, ce camp étant, dit-on, autrefois désigné sous le nom de *Vieux-Châlons*, il est permis de ne pas s'en rapporter à cette assertion.

(4) *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 122.

On ne peut être plus positif, et pourtant M. Savy écrivait en 1859, un an après des fouilles opérées par ordre de l'Empereur sur un des trois *tumuli* subsistants de Bussy; ce *tumulus* dont la base est de forme circulaire, qui mesure, paraît-il, 62 mètres de diamètre et dont la hauteur du côté de la rivière est de 20 mètres. Qu'avaient produit ces fouilles? Rien qui fût de nature à confirmer l'hypothèse d'une sépulture. En effet, on découvrit au sommet les fondations d'une ancienne tour et un puits qui descendait jusqu'au centre de la butte. De plus, autour de ces fondations, on trouva un plat d'étain et un petit médaillon de terre cuite d'environ cinq centimètres de diamètre; ce médaillon recouvert d'un vernis blanc représentait un bœuf assez grossièrement dessiné. Rien dans ceci ne peut faire penser à la sépulture de guerriers du v^e^ siècle, mais M. Savy ajoute alors que « la coupe de ces fouilles laissait aussi voir une cendre noire « qui décèle l'existence d'un ancien bûcher sépulcral, et qui prouve « évidemment que ces buttes sont des tumulus; les terres contien- « nent beaucoup d'ossements d'animaux, principalement de bœufs « et de chevaux (1). »

Nous ne discuterons pas de suite quelle peut être l'origine de cette couche de cendre noire; nous dirons seulement que le résultat le plus positif des fouilles de 1858 est la constatation de l'existence d'une tour et d'un puits qui annoncent une ancienne construction fortifiée; or cela est tout à fait d'accord avec des aveux du xvi^e^ siècle, que nous avons eu occasion de consulter aux Archives de l'Empire.

Le 6 décembre 1509, Jean d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy, Vavray, Blaise, Vignory, Reynel et Sexfontaines, faisant aveu du château, baronnie, terre et seigneurie de Bussy-le-Château, mentionne :

[1°] « La Mothe et siége de la tour que on dit *le Chastel de Bussy*, « les fossez et tout le circuit d'icelle mothe et chastel lequel est de « présent en ruyne et ne nous est d'aucun proffit.....

[2°] « Item une motte que on dit *la Tour moyenne* avec les fossez « et encloux d'icelle séant devant ledit chastel qui n'est mise en « aucun pris, excepté partie des fossez d'icelle qui puis naguères « sont baillez à cens et peullent valoir par an environ quatre solz, « trois deniers tournois.....

(1) *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 98-99. — La présence de ces ossements d'animaux n'a rien de concluant; ils ont sans doute été transportés avec les terres qui servirent à l'érection de la butte. — Le *tumulus* fouillé en 1858 est celui qui est situé le plus à l'ouest.

[3°] « Item nous avons audit Bussy la mothe et chastel nommé *le* « *Chastel le Vidame* (1) qui souloit estre mouvant en plain fief de « notre chastel dudit Bussy et en arrière-fief du roy nostre dit sire « à la cause que dessus et de présent est réuny à nostre demaine à « cause duquel nous avons audit Bussy certains cens et aultres droiz « cy-après déclairez, lequel chastel, fossez, motte et circuit d'icelluy « est de présent en ruyne et ne nous est d'aucun proffit, sinom que « nous avons baillé à cens à vie les arbres et herbaiges d'icelluy, « moiennant chacun an vingt solz.....

[4°] « Item pareillement le chastel, motte, fossez et circuit d'icelluy « nommé *le Chastel de Thoulangon*, qui semblablement souloit estre « mouvant de nous à la cause que dessus et de présent est réuny à « nostre demaine et est en ruyne et ne nous est d'aucun proffit (2). »

On voit par ce dénombrement de la seigneurie de Bussy, qu'en 1599, il existait encore quatre des cinq buttes ou, pour parler plus exactement, des cinq mottes dont les sommets, pendant les longues et désastreuses guerres du XV^e^ siècle, avaient été dégarnis de leurs constructions féodales. La cinquième motte avait été sûrement abattue antérieurement à cette époque, autrement elle serait mentionnée dans ce document.

On a un autre aveu du même seigneur, en date de 1516 (3). En 1526, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, fournit son dénombrement pour la même seigneurie (4). Enfin, on a aussi un aveu du 23 novembre 1573, émanant de Jacques d'Amboise, chevalier de l'ordre du roi, marquis de Reynel, baron de Bussy et de Sexfontaines, seigneur de Mognéville, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Maurupt, Pargny, Vanault-le-Châtel et Cernon-sur-Coole et maréchal héréditaire du comté pairie de Châlons en Champagne (5). Ces deux derniers aveux ne mentionnent plus que trois des mottes, ce sont le Château de Bussy, la Tour moyenne et le Chastel le Vidame. On pourrait en conclure que, dans le courant du XVI^e^ siècle, celle du château de Thoulangon avait été nivelée en partie, si elle ne reparaissait pas

(1) L'aveu de 1516 nous donne une indication sur la situation de cette motte : « Item dès longtemps nous avons réugny à nostre demmaine, *la motte et p'lace séant « au bout de ladite ville de Bussy* où souloit estre le chastel que on dit le Chastel le « Vidame, ensemble les fossez et le baale qui est devant et les appartenances et ap- « pendances dudit chastel et motte (f° 3 v°). »

(2) *Archives de l'empire*, P 184, n° 78.

(3) Ib., P 184, n° 80.

(4) Ib., P 184, n° 87.

(5) Ib., P 184, n° 225.

dans les aveux postérieurs (1), qui semblent, du reste, avoir été copiés trop servilement sur les aveux de 1516 et de 1526. En effet, un aveu peu antérieur à la Révolution nous donne les noms des trois mottes qui subsistent encore aujourd'hui, et celle qui manque est la motte du château de Bussy. Voici le passage de ce dénombrement rendu le 7 décembre 1772, par Jean Gilles François Denis de Cappy, seigneur de Bussy : « Item trois mottes rondes sur l'une desquelles étoit le « château le Vidame, sur l'autre le château appellé le Toulongon, « et la troisième appellée la Tour Moyenne ruinés depuis longtems, « desquelles mottes, où était le château le Vidame, a été construit « sur l'une par Pierre Jacquet un moulin à vent chargé d'un cens « cy-après déclaré au chapitre des censives (2). »

Il ne serait pas étonnant que des aveux antérieurs mentionnassent la cinquième de ces mottes ; malheureusement nous n'avons pu en retrouver.

Ici les paysans champenois ont raison contre les archéologues de leur province en qualifiant les buttes de Bussy, non de *tumuli*, mais de mottes, dans le nom de Bussy-les-Mottes. Du reste, la couche de cendre noire trouvée dans la motte fouillée en 1856, motte circulaire qui doit sans doute être identifiée avec la « motte ronde, » siége de la « tour moyenne, » de l'aveu de 1509, est le seul argument qui puisse être invoqué en faveur de l'opinion favorable aux *tumuli* ; mais sa présence peut fort bien s'expliquer par la destruction de la forteresse de Bussy, brûlée par les dauphinois en 1422 (3).

Il n'est pas inutile de noter ici que l'existence du *castellum* auquel Bussy doit son surnom remonte au moins au XI^e^ siècle, car, par une

(1) On retrouve en effet la motte du château de Toulangon dans les aveux du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, et premièrement dans celui rendu en 1604 par Charles d'Amboise, marquis de Reynel, baron de Bussy et de Sexfontaines (*Arch. de l'empire*, P 135, n° 30, f° 2 v°).

(2) *Archives de l'empire*, p. 671. La motte du château le Vidame est facile à distinguer des autres, car le moulin à vent y existe encore. Il est indiqué par M. Savy (p. 122) comme placé sur le *tumulus* le plus à l'est ; nous avons cité plus haut, dans une note, un passage d'un aveu de 1516 où il est dit aussi que cette motte était située *au bout de ladite ville de Bussy*.

(3) Nous ne croyons pas que ce fait, rapporté par Monstrelet (liv. I, ch. 26 ; édition de la Société de l'Histoire de France, t. IV, 98), ait été relevé. Ce chroniqueur nous apprend qu'à la suite de la prise de Meaux par les Anglais, un grand nombre de châteaux des provinces du nord du royaume qui étaient encore aux mains des partisans du Dauphin durent se rendre aux étrangers. Les châteaux de Mouy, de *Monsteront* et de Bussy furent du nombre de ceux que l'on préféra brûler, plutôt que de les voir tomber au pouvoir des Anglais.

charte de 1066 environ, Raoul, comte de Valois, donna à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, pour réparer les dommages causés à cette abbaye par son fils Gauthier, qui y était enseveli, tout ce qu'il possédait autour de son château de Bussy (1). Peu de temps après, le château et la châtellenie de Bussy entrèrent dans les domaines du comte de Champagne avec d'autres possessions du comte Raoul, telles que Bar-sur-Aube et Vitry, et ils en firent partie jusqu'à l'époque de la réunion de la Champagne à la couronne (2). Nos rois paraissent avoir aliéné cette seigneurie de bonne heure, car, le 13 juillet 1392, le roi Charles VI donna un délai d'un an à Béraud, dauphin d'Auvergne, pour le dénombrement « des chasteaulx, villes et chastellenies « de *Buxi-le-Chastel en Champaigne* et de Wanaut mouvant en fié..... « à cause de nostre chastel de Sainte-Manehould (3). » Depuis cette époque, la seigneurie de Bussy releva du château de Sainte-Ménehould. Après la mort du dauphin Béraud, arrivée, suivant l'*Art de vérifier les dates*, le 17 ou le 21 janvier 1400, Bussy passa à l'une de ses filles, Marie, épouse de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix (4). En 1462, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, fit hommage de la terre de Bussy (5), qui resta dans sa famille jusqu'au XVII^e^ siècle.

A ces considérations, nous devons ajouter que les mentions de mottes féodales dégarnies de leurs châteaux sont fréquentes dans les aveux du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et qu'il faut se garder de prendre celles qui subsistent encore aujourd'hui pour des *tumuli* (6).

On ne doit ajouter aucune foi aux dénominations qu'on a attribuées à de semblables buttes ; nous avons vu plus haut l'origine toute moderne du nom de Tombeau de Pharamond donné à la butte de Prouilly, et cette observation est applicable à l'appellation de *tombeau d'Attila*,

(1) Marlot, *Metropolis Remensis historia*, II, 134.

(2) Cette châtellenie figure dans le *Livre des vassaux du comté de Champagne* de 1172 à 1222. Un rôle de ses vassaux, remontant à 1172, y est compris.

(3) *Archives de l'empire*, P 162, n° 237.

(4) Le 7 juillet 1403, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, fait hommage « de la terre de Buxi le Chastel en Champaigne, près de Chaa- « lons, et de ses appartenances et appendences à lui appartenant à cause de Marie « Dalphine, sa femme » (*Arch. de l'empire*, P 162, n° 243). — Nous ne savons pourquoi l'*Art de vérifier les dates* donne le nom de Jeanne à cette dernière.

(5) *Arch. de l'empire*, P 162, n° 261.

(6) Le raisonnement de M. Savy n'a pas convaincu tout le monde, car nous nous trouvons devancé dans notre opinion par M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, IV, 899). Ce judicieux historien conclut des fouilles de 1858, que les prétendues tombelles ne sont que les mottes du château féodal.

attachée à une butte factice de Vésigneul-sur-Coole (1), désignation absolument inadmissible, puisqu'Attila ne périt pas dans la bataille de *Mauriacum*. Quant à la butte de Poix, désignée à ce qu'on assure par la tradition sous le nom de *tombeau de Théodoric* (2), elle a reçu un nom qui n'est pas plus admissible ; car, s'il est vrai qu'un roi des Wisigoths, du nom de Théodoric, trouva la mort en combattant Attila, on doit remarquer que son nom n'aurait pu se transmettre dans le peuple pendant quinze siècles sans altération. Ce nom aurait dû prendre la forme de Thierry. On n'a du reste qu'à rechercher les noms d'homme germaniques qui sont entrés dans la formation de noms de lieu français, et on reconnaîtra que ces noms n'échappent jamais à la règle de contraction. D'où il suit que la désignation de Tombeau de Théodoric, accusant la main d'un demi-savant, ne saurait être prise au sérieux et aurait dû d'autant plus exciter la défiance qu'elle présente une forme absolument inconnue du vulgaire, il y a vingt-deux ans (en 1847), époque où nous trouvons le prétendu *tumulus* qualifié simplement de *butte de la Garenne* (3).

AUGUSTE LONGNON.

(1) Savy, *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 124 et 161.

(2) Ib., p. 123 et 151.

(3) Badin et Quantin, *Géographie départementale, classique et administr. de la France. — Dép. de la Marne*, 356. Dans la nomenclature des lieux habités de la France, rédigée en 1847 par l'administration des postes et conservée aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, dép. des manuscrits, on lit : (Dép. de la Marne, vol. de Châlons, feuille de Poix) : « *La Garenne*, une tombelle sur laquelle le propriétaire a édifié une colonne romaine servant de logement au garde. »

LES

RÉFORMES ORTHOGRAPHIQUES

ATTRIBUÉES A ENNIUS ET A ATTIUS

La découverte qu'on a faite récemment, près de Gibraltar, d'un décret de Paul Emile, et les discussions auxquelles ce monument a donné lieu soit à l'Académie des inscriptions (1), soit dans les journaux étrangers (2), ont ramené l'attention sur quelques questions d'orthographe latine qu'on croyait vidées. Comme la façon dont les mots sont écrits dans ce décret a paru contrarier les idées émises par M. Ritschl, des doutes se sont élevés sur certaines théories du savant professeur de Leipsick qu'on avait acceptées jusqu'ici sans trop de contestation. Il me paraît utile de chercher jusqu'à quel point ces doutes sont fondés.

Les théories de M. Ritschl sur les variations de l'orthographe latine depuis les premiers temps jusqu'à Auguste se trouvent disséminées dans une foule de mémoires et de programmes qu'en France il nous est bien difficile de réunir. Heureusement pour nous, il en a résumé les résultats principaux à la fin de ses prolégomènes des *Monumenta epigraphica*. Dans ces travaux, qui méritent assurément l'admiration qui les a partout accueillis et qui resteront l'œuvre capitale de M. Ritschl, indépendamment d'une foule de détails curieux et nouveaux, il insiste surtout sur deux idées, qui sont les plus importantes de son système. Comme elles intéressent à la fois l'histoire de la langue et de la littérature romaines, je vais les rappeler rapidement.

1° Les grammairiens anciens ont l'habitude d'attribuer les principaux changements survenus dans la langue latine à l'influence de

(1) *Compt. rend. de l'Acad. des inscr.*, 1867, p. 267.

(2) Voyez surtout l'article très-intéressant de M. Hübner. *Hermès*, 3 vol., 2e cahier.

quelques grands écrivains et surtout des poëtes. On n'avait pas toujours attaché beaucoup d'importance à leur témoignage. M. Ritschl l'accepte entièrement et il montre que l'étude des monuments le justifie. Il va même plus loin qu'eux, et se trouve tenté d'attribuer à chacun de ces poëtes toutes les réformes d'orthographe et de grammaire qui se sont produites de leur vivant et ne sont rapportées à personne. Par exemple, après avoir constaté, avec les grammairiens, qu'Attius est bien le premier qui ait redoublé les voyelles longues, comme il remarque de son temps une tentative régulière et systématique de remplacer le *c* par le *q* devant l'*u* et d'écrire *qura*, *pequnia*, il croit qu'Attius en est aussi l'auteur. C'est ainsi qu'en réunissant les innovations orthographiques et grammaticales survenues aux diverses époques et en les rapportant aux écrivains qui florissaient en ce moment, il crée à chacun d'eux un rôle important dans la formation de la langue latine. Cette opinion de M. Ritschl a soulevé quelques objections. On s'est dit que d'ordinaire les changements que subissent les langues sont anonymes, qu'ils se produisent lentement et par une sorte de conspiration générale dont il est difficile de retrouver le premier auteur; qu'en tout cas cet auteur, s'il existe, est rarement un poëte, et que les génies créateurs ne descendent guère à ces minuties de grammaire et d'orthographe. Mais il ne faut pas oublier que Rome s'est trouvée dans des conditions spéciales, que la littérature ne s'y est pas développée spontanément, comme en Grèce, qu'elle n'y a pas grandi d'elle-même et par une sorte de croissance naturelle. Elle l'a reçue de l'étranger, et tout est arrivé chez elle à la fois. La grammaire et la poésie lui ont été apportées en même temps et par les mêmes mains. Livius et Ennius introduisaient un art déjà mûr chez un peuple dont la langue était encore imparfaite; ils furent bien forcés de rendre cette langue capable de traduire des chefs-d'œuvre. La nécessité les fit donc grammairiens en même temps que poëtes; et comme ils étaient aussi professeurs, ils pouvaient facilement faire accepter leurs innovations des grands seigneurs et des lettrés qui suivaient leurs leçons. Quant à la foule, ils les lui communiquaient et l'y accoutumaient par cette sorte d'enseignement public du théâtre dont Varron reconnaît l'efficacité. « C'est l'affaire des bons poëtes, dit-il en parlant de certaines formes de mots plus régulières, et surtout des poëtes dramatiques, d'y habituer les oreilles du peuple, car ils ont en cela beaucoup de pouvoir (1). »

(1) *De ling. lat.* IX, 17.

2° Il n'a pas suffi à M. Ritschl de rapporter à un personnage connu chacune des évolutions de la langue latine, il a cru qu'on pouvait en donner la date précise. Pour y arriver, il a étudié avec beaucoup de soin et sur des copies exactes les monuments dont l'époque est certaine. Cette étude lui a permis de constater l'année où chaque changement se montre pour la première fois, le temps pendant lequel les innovations luttent avec l'ancien usage, et le moment de leur triomphe définitif. C'est ainsi qu'il nous apprend l'année précise où l'on commence à aspirer, à redoubler les consonnes, à remplacer la forme *os* dans la déclinaison par *us*, *Cornelios Cornelius*, et l'*e* dans la conjugaison des verbes par l'*i*, *dedet dedit*, etc. On comprend toute l'importance d'un pareil résultat, qui, par exemple, permet de rapporter à une époque certaine les inscriptions qui n'ont pas de date (1). Il était pourtant naturel qu'ici encore le système de M. Ritschl soulevât quelques objections. On pouvait se demander s'il n'avait pas conclu trop vite. Les monuments qui restent de ces temps reculés sont en bien petit nombre, et il est quelquefois difficile d'affirmer s'ils sont exactement de l'époque dont ils portent la date : ils ont pu être refaits plus tard, comme il arrive pour le tombeau du premier des Scipions. On sait d'ailleurs que l'orthographe latine n'a jamais obéi à des principes fixes et qu'elle était surtout capricieuse et flottante dans les premières années. Comme les exceptions sont alors presque aussi nombreuses que les règles, il n'y a rien de si facile que de les confondre et d'établir la règle sur l'exception. Ce sont là, il faut l'avouer, de très-graves motifs d'obscurité et d'incertitude; mais M. Ritschl ne les méconnaît pas. Il n'a pas prétendu sans doute que ses chiffres avaient une valeur générale et définitive, et qu'ils ne pourraient pas être modifiés. Quand il nous dit, par exemple, qu'on n'aspirait pas avant 660, il faut entendre que l'aspiration ne se montre qu'à partir de cette époque sur les monuments que nous avons conservés. M. Ritschl a réuni dans une sorte de synthèse tous les résultats obtenus par la science jusqu'aujourd'hui, mais il n'a pas voulu préjuger de l'avenir. Il sait bien que les dates qu'il donne sont provisoires et qu'elles pourront être modifiées par des découvertes nouvelles. C'est précisément ce qui vient d'arriver pour deux d'entre elles. A propos de deux réformes importantes, attribuées l'une et l'autre à de grands poëtes dramatiques, les affirma-

(1) C'est ainsi que M. Ritschl a pu fixer la date du monument de Saint-Rémi sur lequel nos antiquaires s'étaient trompés de plusieurs siècles. *Priscae latin. epigr. supplem.* 5.

tions de M. Ritschl se sont trouvées, comme on va le voir, contrariées par les faits.

La première de ces réformes est celle que les grammairiens rapportent à Ennius. Primitivement les Romains ne redoublaient pas les consonnes. Ils écrivaient *iusit*, *gracus*, *numi*, etc. Festus dit formellement que ce fut Ennius qui les redoubla le premier (1). Il est naturel en effet qu'un poëte qui introduisait un mètre plus sévère, plus régulier, ait cherché quelque moyen de donner aux mots une quantité plus fixe et qu'il ait employé celui dont se servaient les Grecs, ses modèles. M. Ritschl établit d'ailleurs que les monuments confirment l'opinion de Festus. A l'exception du nom de la ville d'Enna, HINNAD, qui, étant un mot étranger, a été transporté tout entier en latin, on ne trouve aucun exemple de consonnes redoublées dans les inscriptions antérieures à Ennius. Il n'y en a point dans le sénatus-consulte des Bacchanales, ni sur les deux plus anciens tombeaux des Scipions. C'est seulement dans l'épitaphe de P. Scipion, fils de P., qui est mort vers l'an 580, que cette innovation se montre pour la première fois. M. Ritschl se croit donc autorisé à donner cette date de 580 comme celle où commence l'usage de redoubler les consonnes, et comme Ennius a vécu jusqu'en 585, il est naturel qu'avec Festus on lui attribue l'honneur de cette réforme.

Malheureusement le décret de Paul Emile, dont j'ai parlé tout à l'heure, est contraire à ces assertions. Ce décret est certainement de l'année 565, comme l'a établi M. Léon Renier, c'est-à-dire antérieur de trois ans au sénatus-consulte des Bacchanales. M. Hübner croit que nous en avons la copie primitive et que la forme des lettres ne permet pas de supposer qu'il ait été refait. Or, tandis qu'il ne contient que deux mots où les consonnes ne sont pas redoublées, *iousit* et *posedisent*, il y en a cinq où elles le sont, *essent*, *oppidum*, *possidere*, *turri*, *vellet*. Il en résulte que dès l'année 565, c'est-à-dire quinze ans avant l'époque fixée par M. Ritschl, on redoublait déjà les consonnes, et même que cette orthographe était quelquefois plus fréquente que l'autre. En réalité, ce résultat n'est pas absolument contraire au témoignage de Festus, et il ne permet pas d'affirmer qu'Ennius ne soit pour rien dans la réforme qu'on lui attribue. Il était né en 515 et l'on sait que Caton l'avait amené à Rome avec lui pendant sa questure (2), c'est-à-dire en 550, quinze ans avant le

(1) V. *Solitaurilia*.
(2) Corn. Nep. *Cat.* 1.

décret de Paul Emile. N'avait-il pas pu prendre en ces quinze années de séjour assez d'autorité pour faire prévaloir une innovation orthographique? Dès son arrivée à Rome il fut un personnage important, puisque nous voyons l'aristocratie le disputer à Caton et chercher à se l'attacher. Précisément en cette année 565 où le décret de Paul Emile fut écrit, il avait suivi en Etolie Fulvius Nobilior, ce qui, comme on sait, mécontenta beaucoup son ancien protecteur. Il se peut donc qu'alors Ennius ait été très en crédit, surtout dans la société aristocratique et éclairée à laquelle appartenait Paul Emile. Nous savons de plus que Paul Émile fut un de ceux qui accueillirent le mieux les sciences et les arts de la Grèce. Non-seulement il donna à ses enfants des maîtres de grammaire et de philosophie, mais il leur fit apprendre à peindre et à sculpter, et il assistait lui-même aux leçons qu'on leur donnait (1). Ainsi l'opinion de Festus n'est pas ébranlée par cette découverte nouvelle. On peut continuer à croire qu'Ennius est l'auteur du redoublement des consonnes; il ne s'agit que d'avancer de quinze ans la date que M. Ritschl donnait à cette innovation.

L'autre réforme orthographique sur laquelle il peut s'élever quelques doutes est celle que quelques grammairiens, et M. Ritschl avec eux, attribuent à Attius. Ennius avait voulu fixer la quantité des syllabes par le redoublement des consonnes; Attius compléta l'œuvre de son devancier en marquant aussi par un signe matériel les voyelles longues. Il n'osa pas, comme les Grecs, inventer des lettres nouvelles; il se contenta de redoubler *a* et *e*, quand ils étaient longs, *leege*, *aara;* il généralisa l'usage qu'il trouva établi depuis longtemps de remplacer l'*i* long par *ei*. L'*o* fut la seule voyelle dont il ne s'occupa pas pour des raisons que M. Ritschl a indiquées (2). Telle fut l'origine de ce redoublement des voyelles dont on trouve des traces assez nombreuses dans les inscriptions anciennes; le grammairien Terentius Scaurus l'attribue formellement à Attius : *Accius geminatis vocalibus scribi natura longas voluit*, 2255 P. Il est vrai que ce témoignage est contredit en partie par celui de Quintilien, qui prétend que cette réforme a commencé bien avant Attius : *Semivocales geminare diu non fuit usitatissimi moris, atque e contrario usque ad Accium et ultra porrectas syllabas geminis, ut dixi, vocalibus scripserunt.* (1. 7. 14.) Mais M. Ritschl ne veut pas qu'on

(1) Plut., *Vit. Aemil.*, 6.

(2) Dans le mémoire intitulé: *De vocalibus geminatis deque L. Attio grammatico*, qui fait partie des *Monumenta epigraphica tria.*

attache une grande importance à l'opinion de Quintilien, qui n'était pas fort instruit dans ces questions d'érudition et de grammaire et ne se piquait pas d'être très-exact quand il en parlait. Il est certain qu'on a grand'peine à croire que le redoublement des voyelles, qui paraît si extraordinaire et si peu commode, ait précédé celui des consonnes; il est plus vraisemblable qu'il l'a suivi et qu'il n'en est qu'une imitation qui ne fut pas heureuse. Enfin, la principale raison de M. Ritschl pour ne pas accepter l'opinion de Quintilien, c'est que les faits ne la justifient pas. Jusqu'à présent les plus anciens monuments sur lesquels on ait trouvé des voyelles redoublées sont le *Milliarum Popillianum*, qui appartient à l'année 622 (*Corp. ins. lat.*, I, 551), et le *titulus Aletrinas*, dont la date est douteuse, mais que M. Ritschl place vers l'an 620 (id. 466). Il se croit donc autorisé par là à prétendre qu'en 620, sous l'influence d'Attius, dont le talent était alors dans tout son éclat, on a commencé chez les Romains à redoubler les voyelles longues.

Ici encore quelques découvertes plus récentes sont venues contrarier les assertions de M. Ritschl. Il y a des exemples du redoublement des voyelles antérieurs à ceux qu'il a cités; mais ce qui est assez singulier, c'est que ces exemples ne se trouvent pas dans les inscriptions latines et qu'ils se bornent à la transcription plusieurs fois répétée d'un seul nom romain. On a remarqué que dans les inscriptions grecques, jusqu'à l'empire, le prénom romain *Marcus* et ses dérivés *Marcius* et *Marcellus* sont presque toujours écrits avec deux *a*. On peut affirmer aujourd'hui que cette habitude régulière et systématique a commencé avant la naissance d'Attius, et par conséquent bien avant la date assignée par M. Ritschl au redoublement des voyelles. Une liste de proxènes, publiée par MM. Wescher et Foucart dans leurs *Inscriptions de Delphes*, contient ces mots : Μάαρκος Οὐαλέριος... καὶ τοὶ υἱοὶ αὐτοῦ Πόπλιος, Γάϊος, Μάαρκος, etc. Ces Romains furent proxènes sous l'archontat de Callicrate, c'est-à-dire, d'après M. A. Mommsen (*Delph. arch.* dans le *Philologus*, 24. 1), en 565. Un peu plus loin on lit encore : Μάαρκος Αἰμύλιος Μαάρκου υἱός (*Inscc. de Delphes*, p. 23 et 24); celui-là fut proxène sous l'archontat de Xénon, en 566. L'inscription elle-même ne peut pas avoir été gravée longtemps après l'année 585. Mais voici une preuve encore plus sûre et une date plus précise. Parmi les nombreux monuments que M. Foucart a rapportés de son dernier voyage en Grèce, se trouve un sénatus-consulte fort important qui concerne la ville de Thisbé et éclaire des faits racontés par Tite-Live. Ce sénatus-consulte, que M. Foucart publiera bientôt, et qu'il a bien voulu me communiquer, est cer-

tainement de l'an 585; dans la liste des noms de sénateurs qu'il renferme on lit : Μάαρκος Κλαύδιος Μαάρκου υἱός. Voilà donc un exemple du redoublement des voyelles dans un nom romain trente-cinq ans avant la date que M. Ritschl assignait à cette innovation.

Pour expliquer ce fait on ne peut imaginer que deux suppositions : ou bien les Romains avaient déjà l'habitude de redoubler les voyelles longues en 585, ou ce sont les Grecs qui, dans la transcription des noms romains, s'en sont avisés les premiers. Cette dernière supposition ne semble pas d'abord la plus vraisemblable; il est naturel de penser que les Grecs, ayant à reproduire un acte officiel, se sont contentés de transcrire les noms comme ils les trouvaient écrits dans l'original. S'il en était ainsi, le système de M. Ritschl serait entièrement renversé et nous devrions abandonner l'opinion de Terentius Scaurus pour celle de Quintilien. Mais pour affirmer résolument qu'à l'époque de la guerre de Macédoine les Romains redoublaient déjà les voyelles longues, il faudrait trouver chez eux, à ce moment, quelque exemple de cet usage; or, on n'en a jusqu'ici découvert aucun. Il est sûr que les inscriptions latines ne renferment aucune voyelle redoublée avant l'an 620, et dans le sénatus-consulte des Bacchanales le nom du consul Marcius est écrit avec un seul *a*. On est donc forcé de revenir à l'autre hypothèse, et de croire que l'usage d'en mettre deux a dû commencer chez les Grecs. Comme cet usage était contraire à leurs principes orthographiques, on doit supposer qu'ils l'avaient adopté pour traduire par quelque signe une certaine manière de prononcer des Romains. On peut comprendre, à la rigueur, qu'ils n'aient eu besoin d'employer ce signe que pour représenter l'*a* long; car pour l'*o* et pour l'*e*, ils avaient l'η et l'ω; et quant à l'*u* long, ils pouvaient le transcrire par les diphtongues ου et ευ, Μούκιος, Λεύκιος. Mais il me semble bien difficile d'expliquer comment ils ne se servaient du double α que pour un seul mot, et, par exemple, on ne voit pas pourquoi, dans le sénatus-consulte de Thisbé, l'α n'est pas redoublé dans Μάνιος comme il l'est dans Μάαρκος. Ce qu'il importe aussi de remarquer c'est que non-seulement cette orthographe a commencé de bonne heure, mais qu'elle a duré très-longtemps chez les Grecs. M. Ritschl établit qu'à Rome elle ne se prolonge guère au delà de l'an 680. Une quarantaine d'années après, dans un décret de la ville de Gythium, le nom d'un Romain, Marcus Cloatius, est toujours écrit avec deux α (1). On trouve bien aussi dans les inscriptions

(1) M. Sauppe, qui a reproduit et commenté cette inscription (*Nachrichten von der Kœnigl. Gesellsch. der Univ. zu Gœtt.*, 15 nov. 1865), écrit partout Μᾶρκος. Mais c'est

latines quelques exemples du redoublement des voyelles après la date fixée par M. Ritschl, mais ce sont probablement des fautes de copiste plutôt que les restes d'une ancienne habitude orthographique. C'est par hasard, sans doute, que dans une sorte d'acclamation adressée à un artiste de naumachie on lui dit : *salbus vincas feelix redias* (Orelli, 2586), et que le mot *feelix* se trouve écrit comme il l'est sur certains monuments de Sylla. C'est certainement par erreur que dans une inscription qu'on vient de découvrir à Cherchell, l'ancienne *Caesarea*, et dont j'ai vu l'estampage chez M. Léon Renier, on lit ces mots : *Philocalus Pyladis regis Ptoleemaei l. l.*; l'*e* de *Ptolemaeus*, étant bref, ne devait d'aucune façon être redoublé.

Pour revenir à Attius, comme il venait à peine de naître en 585, quand le sénatus-consulte de Thisbé fut rédigé, il est clair qu'il n'a pas inventé l'usage de marquer les voyelles longues en les redoublant, mais il peut l'avoir introduit et acclimaté à Rome. M. Ritschl n'a pas prétendu lui accorder davantage. On sait que le redoublement des voyelles existait dans plusieurs dialectes italiques, et surtout chez les Osques (1); M. Ritschl n'hésite pas à reconnaître qu'Attius avait emprunté d'eux cet usage. Les inscriptions que je viens de citer montrent qu'il a pu se décider aussi par l'exemple des Grecs. C'est la Grèce que les savants romains de cette époque cherchaient surtout à imiter, et Attius lui-même, quand il essayait d'écrire *aggulus* et *iggerunt* au lieu d'*angulus* et d'*ingerunt*, ne faisaient que transporter à Rome une habitude grecque (2). Ainsi rien ne démontre encore que Terentius Scaurus se soit trompé, et l'on peut continuer de croire, avec M. Ritschl, qu'Attius avait introduit à Rome le redoublement des voyelles; il me semble seulement qu'il faut admettre qu'il a été mis sur la voie de cette réforme aussi bien par l'exemple des Grecs que par le souvenir des Ombriens et des Osques.

GASTON BOISSIER.

bien Μάρκος qu'on lit sur le monument, comme on peut s'en convaincre par l'estampage qu'en a rapporté M. Foucart.

(1) Corssen, *Aussprache*, p. 15, 2e édit.

(2) Ritschl, *Monum. epig. tria*, p. 24.

OBSERVATIONS

SUR

UN MANUSCRIT D'ESCHYLE

Dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques,* qui a paru dernièrement, on trouve, p. 22 et suiv., un travail très-intéressant que M. A. Pierron a publié sous le titre de *Notice critique sur le Parisinus L d'Eschyle, manuscrit de la Bibliothèque impériale.* J'ai pensé que ce savant philologue me saurait gré de lui fournir quelques renseignements nouveaux et qui sont de nature à modifier et à compléter son travail, en ce qui touche à la partie historique.

« On ignore absolument, dit-il, l'âge exact du *Parisinus L* (aujourd'hui n° 2886). Une note assez récente, sous le titre du manuscrit, est ainsi conçue : « XVI^e^ siècle peut-être. » Cette note, qui est de Boissonade, n'est autre chose que la traduction en français de ce qu'on lit, dans le catalogue imprimé, à la fin de l'article sur le n° 2886 : « Sæculo decimo sexto exaratus videtur. » Ce qui est certain c'est que, si le *Parisinus L* est du XVI^e^ siècle, il est des premières années de ce siècle, et non point des dernières. Mais il est probablement de la fin du XV^e^ siècle. »

M. Pierron a raison de regarder ce manuscrit comme appartenant au XV^e^ siècle, et non au XVI^e^. Il a raison encore quand, comme il le dit en note, il signale la main de Boissonade dans la table des matières collée sous la couverture. Mais les mots « XVI^e^ siècle peut-être » ne sont pas de lui. Ils sont de Gail, dont l'écriture est facile à reconnaître.

D'après une tradition reçue, tous les éditeurs d'Eschyle ont prétendu que ce manuscrit était l'œuvre de Jean Lascaris.

Voici les arguments sur lesquels s'appuye M. Pierron pour repousser cette tradition.

« Le fait si nettement affirmé, et avec une si unanime persévérance, par des hommes du plus grand mérite et qu'on a lieu de croire bien renseignés, n'a pourtant aucun fondement d'aucune espèce. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir Montfaucon, au chapitre des calligraphes. Voici l'article sur le prétendu scribe du *Parisinus L* : « Janus Lascaris codicem regium num. 2378, anno 1500. » Ajoutez *scripsit*. La Bibliothèque impériale ne possède et la Bibliothèque du roi n'a jamais possédé qu'un seul manuscrit de la main de Janus Lascaris, le 2378 de Montfaucon. C'est aujourd'hui le numéro 1250. Il a été primitivement DCCXXIV; il s'est appelé ensuite 781. Montfaucon le désigne d'après la classification de 1682. Ce manuscrit n'a absolument rien de commun avec le Sophocle et l'Eschyle du *Parisinus L*. C'est un traité du patriarche Nicéphore contre l'hérésie des Iconomaques ou ennemis des images, avec une collection de passages sur la doctrine orthodoxe, empruntés aux Pères de l'Église.

« On objectera que les catalogues sont souvent incomplets, et que Montfaucon n'a point eu à examiner le 3251 de son temps, notre 2886, notre *Parisinus L*, qui passait pour anonyme. C'est sans doute aux caractères de l'écriture qu'on aura reconnu dans le *Parisinus L* la main de Lascaris. C'est ce que je me disais à moi-même, avant d'avoir mis en regard l'œuvre authentique de Janus Lascaris et le *Parisinus L*. Mais l'hypothèse n'a pas tenu même une seconde. Les écritures ne se ressemblent point du tout. Effaçons donc pour jamais le nom de Lascaris dans les notices du *Parisinus L*, et ne répétons plus un dire en contradiction formelle avec les faits. »

Puis M. Pierron ajoute en note : « Le *Parisinus L* portait probablement sur sa garde, avant qu'on l'eût revêtu de sa reliure actuelle : *Ex Jani Lascaris manuscriptis* (manuscrit ayant appartenu à Jean Lascaris). Janus Lascaris avait une bibliothèque; et il a donné ou vendu à François Ier plusieurs de ses livres. C'est cette suscription qui sera devenue, par une interprétation erronée, *écrit de la main de Lascaris.* »

Montfaucon a entraîné à sa suite M. Pierron dans plusieurs erreurs. Ainsi, suivant l'illustre bénédictin, le manuscrit numéro 2358, aujourd'hui 1250, aurait été écrit vers l'an 1500 par Jean Lascaris. M. Pierron, acceptant cette assertion, emploie ce manuscrit comme terme de comparaison, pour prouver que le n° 2886 n'est pas de la main de Lascaris. Mais c'est là une erreur capitale. Ce n° 1250 est

25641

un magnifique volume en parchemin, écrit avec une rare élégance. Le catalogue imprimé dit : « *Is codex sæculo décimo quarto exaratus videtur.* » Je le crois plus ancien; mais je n'ai pas à discuter ici ce fait paléographique. Il me suffit d'adopter provisoirement la date approximative assignée à ce manuscrit par les rédacteurs du catalogue, c'est-à-dire le XIV^e^ siècle. Dès lors il ne peut être question de Jean Lascaris, qui vivait à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^.

Il en a fait cadeau à François I^er^, comme le prouve l'inscription placée en tête et écrite en belles majuscules : « FRANCISCO REGI CHRISTIANISSIMO, LASCARIS. C'est ce qui aura trompé Montfaucon. En rédigeant ses notes il ne se sera plus rappelé le fait, et, trouvant le nom de Lascaris, il en aura conclu qu'il avait écrit le volume. Dans la question qui nous occupe, nous devons donc laisser de côté ce manuscrit, et chercher un autre terme de comparaison pour juger le *Parisinus L.*

« On peut, continue M. Pierron, déterminer approximativement la date de l'entrée du *Parisinus L* dans la Bibliothèque du roi. Il a appartenu à François I^er^; mais il n'est point mentionné au catalogue grec d'Ange Vergèce, qui passe pour être de 1544, époque de la translation des livres à Fontainebleau. Le *Parisinus L* est donc une des dernières acquisitions de François I^er^. »

J'ignore où M. Pierron a puisé un pareil renseignement. Ce volume n'a jamais appartenu à François; c'est plus tard, sous le règne d'Henri IV, qu'il est entré à la Bibliothèque du roi. Il ne peut donc pas figurer dans la catalogue d'Ange Vergèce. Les détails qui vont suivre rétabliront les faits dans leur vérité. Ce manuscrit faisait partie de la collection de Catherine de Médicis. Il avait appartenu d'abord au cardinal Ridolfi, et antérieurement à Jean Lascaris, dont on voit le monogramme sur le premier feuillet, c'est-à-dire un grand lambda surmonté d'un petit sigma, Λ^{σ}. Je ne reproduirai pas ici les détails que j'ai donnés ailleurs sur Ridolfi, J. Lascaris et ce monogramme à propos de deux manuscrits grecs : l'un, le n° 2322, renfermant un recueil d'hippiatrique (1); l'autre, le n° 2442, contenant des ouvrages de poliorcétique (2). Je me contenterai d'indiquer l'inventaire des livres de Catherine de Médicis, dressé en 1589. Dans l'ar-

(1) Voy. *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, 11, 4. Voy. aussi M. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, etc., t. I, p. 207.

(2) Voy. dans le *Journal des savants*, 1868, mes articles sur l'ouvrage de M. Wescher intitulé *Poliorcétique des Grecs.*

ticle intitulé *Græca*, on y lit fol. 469, v. : CIII. *Sophocles Œdipus in Coloneo Antigonæ Thrasiniæ Phyloctetes Æschili, Prometheus postea Thebais*, etc. Et, ce qui est plus important, le catalogue du cardinal Ridolfi, conservé sous le n° 3074 du fonds grec ancien. Au fol. 23, r., on y trouve, sous le n° 10, l'indication en grec des pièces contenues dans le Parisinus L.

Avons-nous là un manuscrit écrit par Jean Lascaris? Je ne le pense pas. Son monogramme Λ^{σ}, qui se trouve en tête, a contribué à propager cette erreur. L'écriture ne me semble pas se rapporter exactement à celle du n° 2741 qui passe pour être de la main de Lascaris : son nom en toutes lettres se lit sur le premier feuillet. Seulement je serais tenté de retrouver cette main dans quelques-unes des rares corrections qui se trouvent à la marge du *Parisinus L* et du n° 2442 dont je parlais plus haut. Je laisse à M. Pierron le soin de décider la question, dégagée maintenant de toutes les erreurs qui la compliquaient.

Un dernier détail sur ce célèbre manuscrit, en tête duquel on lit une notice en grec faite par Mathieu Devaris. Il en formait deux dans l'origine, comme le prouvent les chiffres grecs mis à chaque nouveau quaternion.

Sophocle contient vingt quaternions. Le dernier, le vingtième (κ′), finit avec le 7e feuillet (158 r. et v.). Le fol. 159 est resté en blanc. Le premier feuillet, consacré au titre, ne compte pas. A la fin du 2e quaternion (β′) un feuillet a été oublié dans la pagination.

Les pièces d'Eschyle comprennent dix-huit (ιη′) quaternions. La vie du poëte et le texte du *Prométhée* commence au fol. 160. Le dernier quaternion s'arrête au verso du sixième feuillet, numéroté 301. Les deux derniers ont été laissés en blanc.

Contrairement à tous les autres manuscrits qui proviennent de la collection de Catherine de Médicis, celui-ci n'a pas été relié aux armes de Henri IV.

E. Miller.

CHRONIQUE CELTIQUE

Nos lecteurs n'ont pas oublié le fragment posthume de M. Leflocq sur *le Mystère des Bardes de l'Ile de Bretagne* publié ici même (1). Il vient de reparaître avec d'autres essais, qui ne sont aussi que des fragments, dans un volume dû à la piété de quelques amis de M. Leflocq (2). Le premier de ces essais traite de *la Religion des Gaulois*, sur laquelle M. Leflocq préparait un livre ; nous en avons ici les premières pages, pleines de sens et de critique. Après le fragment que connaissent nos lecteurs, viennent deux essais, l'un sur la *Fascination de Gulfi*, l'autre sur *la Légende d'Obéron*. Si inachevées que soient ces œuvres interrompues par la mort, elles feront au nom de M. Leflocq une réputation posthume. Elles sont appréciées hors de France même ; un philologue gallois, M. John Peters, en a rendu un compte favorable dans le *Dydd* du 14 mai dernier. M. Peters approuvait la critique apportée par M. Leflocq dans l'étude de la littérature galloise, et faisait cet aveu précieux à noter : « Il est peu agréable pour un Gallois de lire une critique aussi sévère de plusieurs des principaux écrivains de son pays ; mais il y a bien d'autres choses peu agréables et qui sont cependant utiles ou nécessaires. *S'il se trouve des ânes modernes sous la peau des lions du* VI^e^ *siècle, laissez-nous regarder leurs oreilles.* » On ne saurait revendiquer plus spirituellement les droits de la critique.

En ce qui touche la production appelée le *Mystère des Bardes de l'Ile de Bretagne*, elle avait déjà été justement appréciée par un écrivain qui n'est pas suspect de celtophobie, M. de la Villemarqué. Voici ses paroles pleines de sens et de justesse : « Il faut se garder d'introduire dans l'austère domaine de l'histoire des données qui pourraient fort bien n'être que des CHIMÈRES. Quel tort a fait à la vérité historique et philosophique l'adoption pure et simple, que dis-je, l'amplification éclatante des commentaires sur le *Mystère des Bardes*, MISÉRABLE RAPSODIE MODERNE, où il n'y a d'ancien que trois lignes et qui contient les doctrines religieuses,

(1) Septembre 1868.

(2) *Etudes de mythologie celtique*, par Jules Leflocq. Orléans, Herluison ; Paris, Durand et Pedone-Lauriel, XXII-307 p., in-12. Prix : 3 fr. 50.

non pas des *Druides*, mais de quelques poëtes hétérodoxes du pays de Galles, des premiers temps de la Réforme (1). »

Nous avons été étonné de ne voir citer ce passage ni par M. Leflocq, ni par M. H. Martin. A la fin de ses articles publiés ici même sur *le Mystère des Bardes*, M. H. Martin annonce l'intention de consacrer un livre aux « documents secrets des Bardes. » Nous prenons la liberté de lui recommander pour épigraphe ces paroles de M. de la Villemarqué.

Ce qui est incontestablement plus authentique que ces prétendues doctrines druidiques soudainement réveillées d'un sommeil de mille ans, ce sont les monuments laissés par les Gaulois et particulièrement leurs monnaies. Ce sont des témoins qu'on ne peut récuser, bien que quelquefois on interprète diversement leurs témoignages. Dès le IIe siècle avant notre ère, la Gaule avait ses monnaies, et quoique les premiers types en fussent empruntés à la Grèce, ils prirent bientôt des formes originales sous la mains des graveurs gaulois, et chaque peuple de la Gaule leur imprima ses emblèmes. La numismatique gauloise est un précieux instrument pour l'histoire et pour la philologie. Les légendes malheureusement trop courtes des monnaies gauloises, ces textes d'une authenticité indiscutable, ont été jusqu'ici (chose étrange!) à peu près négligées par les philologues. C'est que la numismatique gauloise était une science réservée à quelques initiés, et dont les résultats mêmes atteignaient difficilement le public. L'ouvrage récent de M. Hucher fait de la numismatique gauloise une chose *publici juris*. Son *Art gaulois* (2) comprend cent planches de monnaies (pourquoi M. Hucher dit-il « médailles? ») dont un ingénieux agrandissement permet de saisir tous les détails : « Nous aidant d'un moyen, dit M. Hucher, que l'histoire naturelle emploie fréquemment lorsqu'elle veut initier plus complétement le public aux secrets de la structure des petits animaux ou du tissu des plantes, nous avons tout simplement agrandi les médailles gauloises dans le rapport de 15 à 1 environ, en conservant scrupuleusement le style, la facture, le modelé, le *facies*, en un mot, du monument lui-même : ce sont réellement les médailles gauloises vues à la loupe. » M. Hucher a pleinement réussi dans ce travail délicat, et un des juges les plus compétents en ces matières, M. Anatole de Barthélemy, a pu dire « que ces dessins sont d'une exactitude incontestable (3). » M. Hucher accompagne ses planches d'une longue introduction (63 pages in-4 sur deux colonnes) où il résume les connaissances acquises jusqu'ici à la numismatique gauloise, sur la distribution géographique des médailles, l'histoire des différents types, etc., le tout sans hypothèses ni théories; M. Hucher n'a enregistré que des faits soigneusement constatés et admis. M Hucher annonce l'intention de pu-

(1) La Villemarqué : *Les Bardes bretons*, nouvelle édition, Préface, p. 9.

(2) L'*Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, par Hucher, 63 pages et 100 planches in-8. Paris, librairies Morel et Didron. Prix, 30 fr.

(3) *Polybiblion* de mars 1869, p. 167.

blier un supplément de 100 planches ; nous désirons qu'il rencontre assez de souscripteurs pour mettre ce dessein à exécution. C'est une des œuvres les plus propres à nous faire connaître la civilisation et l'histoire de l'ancienne Gaule.

Plus intéressante encore est l'époque obscure et reculée qui vit envahir le sol de notre pays par les races celtiques. Quelle était la race aborigène? Dans quelles proportions vaincus et vainqueurs s'amalgamèrent-ils? Ce sont là des questions difficiles à résoudre. Les monuments de cette époque ne portent pas de signes certains de leur date et surtout de leur provenance, ou du moins on n'a pas encore déterminé avec certitude ces caractères. La civilisation ibérique ne nous a rien laissé ; et le basque, cet unique débris de la langue des Ibères, ne nous est parvenu que sous une forme très-moderne et très-corrompue. Il est pourtant utile de l'interroger. Un de nos *basquisants* les plus distingués, M. H. de Charencey, vient de publier de curieuses *Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux chez les Basques, et les origines de la civilisation européenne* (1). Les rapprochements étymologiques de M. de Charencey nous semblent quelquefois contestables; mais l'auteur n'en arrive pas moins à des résultats intéressants. Outre un grand nombre de mots empruntés du latin ou des langues néolatines, le basque semble renfermer des mots aryens, ce qui supposerait une influence aryenne sur les Ibères, et cette influence ne s'expliquerait que par une supériorité de civilisation chez les conquérants.

Mais revenons aux Celtes.

Parmi les *celtisants* les plus actifs de France, il faut certainement compter M. E. Morin, de Rennes, qui dans de fréquentes publications, tantôt cherche à élucider des problèmes obscurs de l'histoire, tantôt à vulgariser en France d'importantes œuvres étrangères. La remarquable publication de M. F. J. Campbell lui avait fourni l'occasion d'une très-intéressante brochure sur les légendes écossaises (2) ; aujourd'hui il entreprend la tâche utile de vulgariser la *Grammatica Celtica* de Zeuss. La première partie de son travail, comprenant les Dialectes britanniques (3), vient de paraître à Rennes ; il est à désirer que son livre soit connu ailleurs qu'en Bretagne; pour les personnes qu'effrayent les méthodes sévères de la philologie, il sera un guide précieux et les préparera à l'étude de la grammaire de Zeuss. Si estimable et si utile que soit le travail de M. Morin, son auteur n'a pas toujours mis à profit les plus récents travaux de philologie cel-

(1) Ce travail occupe le premier numéro (28 p., in-8) des *Actes de la Société philologique*. Paris, mars 1869, imprimerie Jouaust.

(2) *Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Ecosse occidentale*, une brochure in-8.

(3) *Esquisse comparative des dialectes néoceltiques*, par E. Morin. Première partie: dialectes britanniques. 79 p., in-8. Rennes, Verdier; Paris, Maisonneuve. Prix, 3 fr.

tique. C'est ainsi qu'il reproduit (p. 5) sans y rien changer la traduction donnée par Zeuss du *Cris Finnain. Otamind gombond* n'y signifie pas comme M. Morin le traduit après Zeuss, « si sunt capræ ad meum fundum, » ce qui n'a aucun sens, mais « depuis la tête jusqu'à la plante des pieds » (*ota m'ind gom'bond*).

Mais dans le domaine des études historiques, M. Morin s'est fait connaître par de savantes et originales recherches. En 1862, il publiait un remarquable travail sur l'ethnographie primitive de la Grande-Bretagne (1); il y mettait en avant une ingénieuse hypothèse d'après laquelle les Britanni constitueraient à eux seuls un rameau de la souche celtique, rameau qui se serait surtout conservé en Grande-Bretagne, mais dont les vestiges se retrouveraient aussi sur le continent. Mais le danger des recherches ethnographiques qui reposent exclusivement sur des rapprochements de noms géographiques, est que nous ne savons pas dans quelles circonstances ces dénominations ethniques se sont formées. Il est téméraire de supposer identité entre deux tribus par cela seul qu'elles portent le même nom. Ces noms n'étaient le plus souvent à l'origine que des épithètes appliquées à une agglomération d'hommes, ou bien ils se rattachaient à la configuration d'un territoire ; et les mêmes circonstances ou les mêmes sentiments pouvaient donner naissance aux mêmes noms sur les différents points d'une région occupée par la même race. Telle est la grave objection que soulève l'hypothèse émise par M. Morin dans ce travail d'ailleurs si intéressant et si instructif.

Dans son *Armorique au v^e^ siècle* (2), M. Morin s'est attaché à un problème plus ardu et qui a longtemps divisé les historiens de la Bretagne. Ce livre de M. Morin restera parmi les meilleurs travaux dont l'histoire de la Bretagne armoricaine ait été l'objet. Il nous semble établir l'existence et l'importance d'une confédération des cités armoricaines avant l'arrivée det Bretons insulaires. Mais nous regrettons de voir dans un livre de cette valeur intervenir comme documents historiques les Triades galloises et les prétendues poésies populaires de la Basse-Bretagne.

Comme le dit M. l'abbé Hingant dans la préface de sa grammaire bretonne (3), la langue bretonne gagne tous les jours en dignité. Hors de Bretagne, elle est étudiée par les philologues ; en Bretagne, elle est plus en faveur qu'autrefois, et on s'exerce à la parler avec plus de correction et d'élégance. Plus heureuse que l'Irlande, la Bretagne possède un clergé qui prend à tâche de conserver la langue de son pays. La grammaire de M. l'abbé Hingant n'est pas œuvre philologique; mais, par sa clarté et sa netteté, elle est très-propre à faciliter l'étude pratique de la langue; elle

(1) *Les Britanni*, essai d'ethnographie, par E. Morin. Rennes, Verdier, 66 p., in-8.

(2) 142 p. in-8. Rennes, Verdier; Paris, Maisonneuve. Prix, 4 fr.

(3) *Eléments de la langue bretonne*, par M. l'abbé Hingant, XVI-235 p. in-8; Tréguier, Le Flem. Prix, 2 fr. 50.

donne principalement le breton de Trégnier. Les philologues trouveront avec plaisir dans son livre bon nombre de formes dialectales qui n'avaient pas été signalées par les précédents grammairiens.

M. Nigra vient de publier les Gloses irlandaises de Turin (1). Ces gloses avaient été publiées par M. Wh. Stokes dans ses *Goidilica*, mais incomplétement. L'édition de M. Nigra est définitive. Le nouvel éditeur a fait précéder cette publication d'une longue introduction où il résume la phonétique de l'ancien irlandais, et il a accompagné ces gloses d'un commentaire très-étendu. Tout cela fait de ce livre une véritable chrestomathie de l'ancien irlandais (2).

Il paraîtra, le mois prochain, un important ouvrage concernant l'Irlande, *The origin and history of Irish names of places*, par M. P. W. Joyce, déjà honorablement connu par des travaux de toponomastique irlandaise insérés dans les Comptes rendus de l'Académie royale d'Irlande.

Dans la séance tenue par la Société des antiquaires d'Ecosse, le 10 mai dernier, le savant archéologue M. John Stuart a fait une très-intéressante communication sur les forts vitrifiés d'Ecosse, à propos de la publication que M. F. Keller vient de faire sur les forts vitrifiés de Bohême. Autant que nous pouvons juger de cette lecture par un résumé que nous en trouvons dans un journal d'Edimbourg, M. J. Stuart se range à l'opinion que les forts vitrifiés, ceux d'Ecosse du moins, l'ont été à dessein. Espérons que cette lecture de M. Stuart sera insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires d'Ecosse*, mémoires si riches en travaux remarquables et trop peu connus sur le continent.

H. Gaidoz.

(1) *Glossæ Hibernicæ veteris codicis Taurinensis*, edidit Constantinus Nigra. XXXII-71 p. in-8. Paris, Franck. Prix, 6 fr.

(2) J'ai consacré un article spécial au livre de M. Nigra dans la *Revue critique* du 26 juin 1869.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

M. Huillard Bréholles commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*. M. Albert Dumont, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, fait une communication écrite sur les résultats de son exploration récente de la Thrace au double point de vue de la topographie et de l'archéologie.

M. de Vogüé a la parole et donne lecture de la note suivante, après avoir communiqué à l'Académie le dessin des caractères récemment découverts qui en sont l'objet. « Il existe depuis plusieurs années en Angleterre une association pour l'exploration archéologique de la Palestine, connue sous le nom de *Palestine exploration fund*. Cette société a fait exécuter à Jérusalem des fouilles qui ont déjà produit d'importants résultats. Je signalerai entre autres la récente découverte de signes tracés sur les fondations mêmes de l'enceinte du temple. Par des galeries souterraines habilement creusées, sous la direction d'un officier du corps royal du génie, à des profondeurs qui atteignent aux deux angles S.-E. et S.-O. plus de 20 mètres, les explorateurs sont parvenus jusqu'aux premières assises de ces gigantesques constructions. Sur les pierres qui les composent, ils trouvèrent des signes tracés avec un pinceau trempé dans de la couleur rouge, et quelques autres gravés assez profondément ; ce sont des marques d'appareil, des repères laissés par les ouvriers qui ont construit l'enceinte du temple. Parmi ces signes, les uns ont des formes arbitraires qui ne les rattachent à aucun alphabet connu, les autres se rapprochent des lettres dites Nabatéennes ou lettres des inscriptions du Haouran et du Sinaï. Telles sont des marques assez semblables à un *aleph*, un *ain*, un *wan*, d'autres même paraissent être un thêta et un hêta grecs grossièrement tracés. Quoi qu'il en soit, aucun de ces caractères n'a la forme archaïque des alphabets phénicien ou hébraïque contemporains de Salomon. » M. de Vogüé voit dans cette circonstance une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui attribue à Hérode le Grand la construction de cette enceinte.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— *Arènes de Senlis.* — On sait que le Comité archéologique de Senlis fait fouiller avec le plus grand soin les arènes antiques qui ont été découvertes près de cette ville. Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de donner la liste des objets qui ont été récemment recueillis sur ce point.

Médailles. Adrien, grand bronze, 7 pièces; — Adrien, moyen bronze, 1 pièce; — 1 Maximin, grand bronze; — 1 Faustine, grand bronze; — 1 Postume, grand bronze; — 5 Postume, moyen bronze; — 1 Postume, petit bronze, médaille saucée ; — Victorin, petit bronze, 5 pièces; — Tétricus I, t., 1 petit bronze; — 1 Gordien le Pieux, moyen bronze; — 1 Valérien, petit bronze saucé; — 1 Gallien; — Claude II, 2 pièces; — Tétricus II, 2 pièces; — Salonine, 2 pièces; — 1 Constantin, au revers le *labarum*; — 1 médaille de chef gaulois, moyen bronze, non déterminée. — 11 pièces romaines non déterminées.

Objets divers. 1 attache d'anse de seau, formée d'une feuille de vigne de bronze sur laquelle on voit, en fort relief, une tête de génie.

1 cuillère à parfums de bronze, coquille ovale.

1 cuillère à parfums d'argent, coquille arrondie à l'une de ses extrémités.

1 sonde de chirurgien, bronze.

1 plate-bande de bronze terminée d'un bout par une espèce de fleur de lis.

1 épingle à cheveux d'os, tête ornée de plusieurs losanges.

2 fragments de poterie rouge à reliefs.

1 fragment de col de vase; poterie gauloise.

1 fond de grande amphore.

1 col de *dolium*.

1 fragment de plat, terre noire, sans vernis.

1 bulle de plomb du pape Innocent VI.

1 fragment de grande jatte de terre blanche, munie, sur le rebord, d'une rigole circulaire coupée de distance en distance par un réservoir.

1 instrument de culture en fer, composé de deux lames de bêche séparées par une douille servant à l'emmanchement.

Plusieurs autres objets de fer non déterminés.

1 pierre sigillaire d'oculiste romain, de schiste verdâtre, inscriptions sur trois tranches.

M. Ad. de Longpérier, à qui cette pierre a été communiquée, a bien voulu transmettre au Comité le résumé de ses appréciations :

Lapis Silvanectensis primus.

« Je donne ce titre au cachet de médecin oculiste trouvé dans les Arènes de Senlis, pour me conformer à l'usage adopté par les épigraphistes. Cette pierre porte des inscriptions sur trois de ses faces ; la quatrième offre des traces de lignes destinées à régler les caractères qu'on devait y graver, ou qui ont été effacés. Il arrivait parfois qu'on changeait les indications de remèdes. Voici ce que je lis :

SOLHERMIDI	*Sollii Hermidi*
NARDINVM.	*nardinum.*
SOLHERMID.	*Sollii Hermidi*
DIALEPIDOS.	*dialepidos.*
MVNATMAR	*Munatii Marcelli*
CELPACCI///	*Paccianum ad lippitudinem*
NADLIPEXO////	*ex ovo.*

« 1° Collyre de nard du médecin Sollius Hermidius.

« 2° Collyre de squamme de cuivre de Sollius Hermidius.

« 3° Collyre paccien de Munatius Marcellus, contre l'ophthalmie, et qu'on appliquera mêlé de blanc d'œuf.

« On connaît la gens Ollia et la gens Sollia. On pourrait donc lire Sexti Ollii Hermidi, si on tenait à ce que le médecin eût son prénom, son nom et son surnom, comme tout bon citoyen. Mais nous avons divers exemples de cachets d'oculistes sur lesquels le prénom a été omis. Ici même, le nom de Munatius n'est précédé d'aucune lettre.

« Tous les collyres indiqués ici sont très-connus.

« Comme le petit côté sur lequel est gravé le nom de Munatius Marcellus a été usé à son extrémité de droite, et qu'après PACCI il existe une déclive, je suis persuadé que l'A a été emporté comme la moitié de l'O placé au-dessous, et je n'hésite pas à relier au mot ainsi altéré et interrompu l'N qui commence la troisième ligne. De la sorte, je lis PACCIAN, abrégé de Paccianum, collyre de Paccius, connu non-seulement par d'autres pierres, mais encore par les textes de divers médecins de l'antiquité (voir Galien, Marcellus Empiricus, Scribonius Largus). Paccius Antiochus, né en Sicile, vivait au premier siècle de notre ère, et les remèdes qu'il a inventés jouissaient d'une grande réputation.

« Tout le monde sait que *lippitudo* est le nom de l'ophthalmie. Quant

à la formule EXO, elle est facile à comprendre; on rencontre aussi quelquefois EX VO et EX OVO. L'usage de faire dissoudre dans du blanc d'œuf les pains de collyres (comme ceux qui ont été trouvés à Reims, portant le nom du médecin oculiste) est fort ancien, et encore admis par la science moderne (1).

« Je m'en rapporte aux savants docteurs, membres du Comité archéologique, pour compléter ces observations quant à la question médicale. Si l'on désirait de plus amples détails sur les mots qui viennent d'être mentionnés, je reprendrais volontiers l'étude du curieux petit monument trouvé dans les Arènes. » (Extrait du *Courrier de l'Oise*, 11 juin, séance du 13 mai.)

—— Nous extrayons d'une lettre de M. Vidal-Lablache, membre de l'École française d'Athènes, les lignes suivantes :

« Les découvertes ne sont, à Athènes, ni bien nombreuses, ni importantes cette année. Je viens, de mon côté, de faire à Salonique une courte excursion, que les mauvais temps m'ont empêché de pousser aussi loin que j'aurais voulu. J'y ai copié avec soin quelques inscriptions, que je crois inédites, et que je joins à ma lettre.

1.

ΕΤΟΥΣϹ ϛΟ ϹΣΕΒΑΣΤΟΥ · ΤοΥ ΚΑΙ Β҂Ρ (légère entaille).
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΤΙΒΕΡΙΩΚΛΑΥΔΙΩ
ΚΑΙΣΑΡΙΣΕΒΑΣΣΤΩΓΕΡΜΑΝΙΚΩ (2)
ΑΡΧΙΕΡΙΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣΕΞΟΥΣΙΑΣ
ΤΟΤΕΤΑΡΤΟΝΥΠΑΤΩΑΠΟΔΕΔΙΓΜΕΝΩ
ΤΟΤΕΤΑΡΤΟΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΤΟΟΓΔΟΟΝ
ΠΑΤΡΙΠΑΤΡΙΔΟΣΗΠΟΛΙΣΠΟΛΙΤΑΡ
ΧΟΥΝΤΩΝ

(1) Cette formule médicale offre toute la certitude désirable. Il suffira de citer ici quelques-uns des cachets d'oculistes sur lesquels elle se trouve : Pierre de Bavay : PENICILEM EX O. — Pierre de Vaucluse : PENICILLVM EX O. — Pierre de Lyon : AVTHEMER-LEN-EX-O-ACRE-EX-AQ (authemerum lene ex ovo, acre ex aqua). — Pierre d'Iéna : DIASMYRN-EX OV. — Pierre de Londres : DIASMYRNES EX-OV. — Pierres de Mandeure et d'Alleriot : DIASMYRNES EX-OVO. — Pierre de Sélongey : THVRINVM-EX-OVO. — Pierre de Naix : DIALIBAN...EX-OVO. —Pierre de Nuits : THEOCHRIST-EX-OVO. — Pierre de Londres : PENICIL-LENE-EX-OVO, etc. A ces mentions empruntées à des cachets tout à fait semblables à celui qui vient d'être découvert dans les Arènes de Senlis, il faut ajouter un passage tiré des écrits du médecin Marcellus Empiricus : « Collyrium nomine *monoemeron* facit ad impetum lippitudinis *ex ovo* inunctum ita ut cum *ovi liquidissimo* inunxeris lippientem, pusillum sustineat, et iterum eum inunges, etc. »

(2) On trouve dans les inscriptions grecques de nombreux exemples du *sigma* ainsi répété. Voir *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 3261, 3263, etc.

ΝΕΙΚΗΡΑΤΟΥΤΟΥΘΕΟΔΑ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥΤΟΥΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ⁂
ΕΠΙΜΕΛΗΤΟΥΜΕΝΑΝΔΡΟΥΤΟΥ
ΠΕΛΗΓΕΙΝΟΥ

Salonique. — Sur une plaque de marbre déposée dans la cour de la maison *Mpithos*, dans le quartier grec.

Une inscription funéraire de Thessalonique, qui figure dans le *Corpus* au n° 1970, et qui a été reproduite dans le *Voyage archéologique* de Le Bas (partie 3, section 7, n° 1386), donne un autre exemple d'une double date ainsi apposée sur un monument.

Il est fait mention de l'ère appelée ici ἔτος σεβαστόν dans un fragment d'inscription que j'ai copié sur une plaque de marbre très-mutilée, aujourd'hui encastrée dans le mur d'une maison turque de la même ville :

....ΙΑΙϚΦΙ.....
....ϵΛΟΜϵΝΟΥΤΩ
....ΧΙΚΙϚΗΔΙϹΤΟΥ
...ΛΥΡΘΡϵΠΤΙΩΝΟϹ
....ΚΑΘΩϹΑΠϵ
.....ϹϹϵΒΑϹΤΩϵΤϵΙ

ΕΥΜΟΙΡΕΝΑΣ
ΕΥ.....
Π.....

Suit une liste de noms, de quelques lignes, en petits caractères entièrement effacés.

2.

ΕΠΠΙΑΝ · ΘΑ
ΑΑΜΗΝ · Α · ΕΠΠΙ
ΟΣ · ΘΑΛΛΟΣ · ΚΑΙ
ΣΕΡΟΥΙΛΙΑ · ΣΑ
ΒΕΙΝΑΤΗΝΘΥ
ΓΑΤΕΡΑ

Base en marbre. On distingue trois trous de scellement. (Dans la cour de la maison *Mpithos*.)

3.

Bas-relief funéraire : une femme assise sous un arbre, avec un enfant debout derrière elle; devant elle, trois personnages debout et drapés :

..ΙΠΟΣΤΡΑ ΙΠΠΟΣΤΡΑΤΩΙΤΩΥΙΩΙ

..ΟΣ·ΚΑΙΑΝ ΗΡΩΙΚΑΙΕΑΥΤΟΙΣΖΩΝ
ΤΙΓΟΝΑ ΤΕΣ

(Cour de la même maison.)

4.

Bas-relief funéraire : un enfant, un homme debout et drapé, une femme assise, une petite fille debout :

ΤeΡeΝΤΙΑ·Τ·ΘΥΓΑΤΡΙ·
ΤeΡΤΥΑΔΑ·ΤΗΓΥΝΑΙΚΙ·ϵΑΥΤΟΥ
.PeΓΑΝΙΟϹΤ·ΥΙΟϹ·ΚΑΙ
eΑΥΤΩ ΖΩΝΤΙ·

(Cour de la même maison.)

5.

Stèle funèbre, où est représenté un cavalier; d'un élégant travail. Au-dessous, inscription en caractères à demi effacés :

ΔΑΜΟΚ...ΣΚ·ΦΙΛΟ·ΕΝ
ΠΑΡΑΜΟΝΩΤΑΜϵΜΦΩ
ΚϵΑΥΤΟΙ....ΩΣΙ

(Cour de la même maison.)

6.

Bas-relief funéraire : trois personnages drapés et debout, une petite fille debout; une femme assise, dont la tête manque :

ΕΛΛΑΝΙΧΑΑΝΤΙΓΟΝΟΥΦΙΑΩΝΙΤΩΥΙΩΚΑΙ
ΑΝΤΙΓΟΝΟΣΕΛΛΑΧΙΧΑΣΦΙΑΩΝΙ.ΤΩ
ΑΔΕΛΦΩΚΑΙΕΑΥΤΟΙΣ·ΖΩΣΙΝ

Sur une plaque rectangulaire en marbre, de 73 centimètres de hauteur, 57 centimètres de largeur, 10 centimètres d'épaisseur, déposée dans la cave d'une maison du quartier grec.

7.

Je joins à ces inscriptions de Salonique un texte intéressant, trouvé il y a quelques mois au *Laurium*, et publié alors dans le journal d'Athènes ἡ Παλιγγενεσία.

Θεοί.
Ὅρος ἐργαστ-
ηρίου καὶ ἀν-
δραπόδων πε-

πραμένων ἐπὶ
λύσει Φειδων-
ι Αἰξωνεῖ : Τ

M. Koumanoudis, premier éditeur de ce texte, le rapporte, d'après la forme des caractères, à l'époque de Démosthènes. Il s'agit de la cession, moyennant un talent, d'un atelier d'exploitation pour les mines, avec les esclaves qui y étaient attachés. La formule ἐπὶ λύσει indique, suivant M. Koumanoudis, qu'il n'est point question d'une vente, mais plutôt « d'une sorte d'hypothèque prenant le caractère d'une vente pour plus de sûreté. » C'est une transaction de ce genre qui est décrite dans le plaidoyer de Démosthènes contre *Pantainetos*. (Voir, entre autres passages, le § 5, éd. Didot.)

—— Nous tirons du *Journal officiel* l'article suivant, relatif à une découverte récente qui a fait grand bruit en Allemagne :

Le Trésor de Hildesheim. — Les feuilles publiques ont discuté, les unes après les autres, une découverte importante qui vient d'être faite dans l'ancien royaume de Hanovre. Il s'agit d'un trésor d'argent enfoui depuis des siècles, et représentant une valeur matérielle assez considérable. Comme on pense bien, le monde scientifique s'est vivement ému de cette trouvaille, d'autant plus inespérée que l'argenterie romaine recueillie en Allemagne est aussi rare que possible. Mais, pour les savants, tout sujet d'étude devient aussitôt un sujet de querelle. On formerait un dossier compacte si l'on voulait réunir tout ce qui a été dit à cette occasion. Les antiquaires les plus autorisés pensent que c'est le service de table du général Varus, défait par les tribus germaniques. D'autres, sans être aussi affirmatifs, y voient un cadeau offert par les Romains à quelque prince barbare. A l'heure qu'il est, malgré le zèle qu'on a mis à examiner les moindres détails de la question, il reste encore bien des doutes à lever, bien des points obscurs à éclaircir. Tant que le musée de Berlin ne nous aura pas donné une liste officielle des objets composant le trésor, il sera difficile de s'en former une opinion exacte. Jusque-là, on doit tâcher de démêler la vérité au milieu des contradictions.

Le 7 octobre dernier, un détachement de soldats prussiens de la garnison de Hildesheim était occupé à la construction d'un tir, au pied d'une petite montagne sur laquelle se dressait autrefois la potence. Le lieu du supplice joue un grand rôle dans les traditions populaires ; c'est là que les chercheurs de trésors réussissent le mieux. Or, en fouillant le sol à une profondeur de trois mètres, l'un des ouvriers rencontra par hasard des fragments de métal oxydé, semblables à des morceaux de cuir. D'abord personne n'y fit attention ; mais les débris se multipliant à chaque coup de pioche, on prévint un officier, qui reconnut que ce métal n'était autre que de l'argent. Quelques minutes plus tard, un dépôt de cinquante vases antiques fut mis à jour.

Les vases étaient disposés d'une façon singulière. Les deux plus grands,

sous couvercles, renfermaient tous les autres; seulement, par suite de leur séjour prolongé dans la terre, ces derniers avaient eu à souffrir de l'humidité. Les pièces d'applique s'étant détachées, elles formaient un pêle-mêle incroyable de médaillons, de pieds, d'anses et de feuilles ciselées, le tout empâté de limon. Une source coulait près de là. Il est évident que le trésor avait été enfoui à dessein, de même que celui de Bernay, qui fait aujourd'hui l'ornement du cabinet des Médailles, et qui fut trouvé dans une cachette, protégée par une grande tuile romaine.

La sensation produite par cet événement, car c'en est un, fut immense. Jusqu'alors on était persuadé que les Romains n'avaient jamais pénétré dans ces contrées. Peu d'objets antiques, une poignée de monnaies tout au plus, y avaient été découverts, et encore à une certaine distance de Hildesheim. Aussi est-on resté assez longtemps à croire que cette argenterie datait de la Renaissance. Les Allemands, qui en général ne connaissent l'antiquité que par les livres et les surmoulés, sont un peu désorientés lorsqu'ils se trouvent en face des objets eux-mêmes.

Le trésor enseveli au milieu du pays des Chérusques représente un service de table au grand complet. Les vases destinés à conserver les liquides, à les mélanger, à les distribuer aux convives, les coupes, les assiettes, les plats, un candélabre, une salière, tout y est, même une coquille à douze valves pour servir des œufs. Parmi ces pièces, on en rencontre souvent deux semblables, tant par la dimension que pour les ornements. Cette remarque n'est pas sans intérêt; car nous savons que les artistes anciens aimaient les pendants. Les vases peints nous en offrent de nombreux exemples.

L'un des grands récipients, un *cratère* sans doute, ressemble pour ainsi dire à une cloche renversée. Sa décoration est des plus originales. Des rinceaux ciselés avec un goût exquis courent sur sa panse et l'enlacent comme d'une résille à larges mailles. Les tiges de feuillage reposent sur des griffons et des chimères accroupis autour de la base; enfin, au milieu de ces arabesques se dessine une troupe d'enfants nus qui se livrent joyeusement à la pêche des écrevisses et des sèches. Ils sont armés de harpons comme s'il s'agissait de transpercer une baleine. Ce délicieux tableau de genre sera une véritable surprise pour les amateurs de l'art grec. Les fresques de Pompéi, avec leurs motifs de décoration souvent surchargés, sont loin d'atteindre à la même hauteur d'esprit, de grâce et de simplicité.

La pièce capitale du trésor est une petite coupe dont l'intérieur nous montre un médaillon représentant Minerve assise. La déesse tient d'une main son bouclier, de l'autre un instrument recourbé, difficile à définir. Au dire de quelques savants, cela pourrait bien être la charrue, inventée par cette divinité tantôt belliqueuse, tantôt pacifique; malheureusement, la photographie que nous avons sous les yeux ne nous permet pas d'émettre à ce sujet une opinion personnelle.

Sur un rocher, en face de Minerve, on aperçoit une chouette, son oiseau

favori, et une couronne d'olivier. Cette charmante composition, pour ne taire aucun détail, est entourée d'une bordure de palmettes. Le relief, de très-forte saillie, se détache vigoureusement du fond de la patère : on dirait une faïence de Palissy ; de plus, toute la surface, à l'exception des chairs de la déesse, a été dorée au feu.

Il paraît que c'était un usage assez fréquent des ciseleurs anciens de réserver la couleur naturelle de l'argent pour les parties nues des figures de femmes. Une tendance analogue, probablement un souvenir du système polychrome, se manifeste sur de nombreux vases peints et quelquefois sur des bas-reliefs de style primitif. Nos lecteurs n'ont pas oublié que plusieurs pièces du trésor de Berthouville offrent cette même particularité. Si elle répugne un peu au goût des artistes modernes, c'est que leur connaissance de l'antiquité n'est ni assez complète, ni surtout assez respectueuse.

Viennent ensuite trois autres coupes d'un art moins parfait. Sur la première, on voit le buste d'Hercule enfant, presque en ronde-bosse. Le sourire sur les lèvres, le jeune dieu étreint les reptiles que Junon vient d'envoyer pour lui donner la mort. La seconde est décorée du buste de Cybèle, avec ses attributs ordinaires : une couronne murale et un tambourin étoilé. Sur la troisième, qui lui fait pendant, nous apercevons le jeune dieu de la lune, *Lunus*. Il est paré d'un collier semblable aux torques gaulois et coiffé d'un bonnet asiatique parsemé d'étoiles. Les personnes qui ont visité le musée d'Avignon se rappellent sans doute les deux magnifiques casserolles d'argent trouvées dans le lit du Rhône. L'une d'elles est dédiée à Neptune, l'autre à Cybèle, la mère des dieux, qu'elle représente assise sur son trône. En effet, les ciseleurs romains reproduisaient volontiers les mêmes sujets, ou du moins se renfermaient de parti pris dans un même cercle d'idées.

Les vases à boire découverts à Hildesheim sont une nouvelle preuve de cette pauvreté d'imagination, ou, pour être plus juste, de cet attachement aux traditions d'atelier.

Bien que différent par la forme, ils se ressemblent par la nature des ornements qui les décorent.

Ce ne sont que masques bachiques, masques de théâtres, thyrses, cymbales, flûtes de Pan, ceps de vigne, rameaux de lierre gracieusement et poétiquement entrelacés. Quelques-uns sont entourés d'une ceinture de feuillage, disposée avec cette simplicité pleine d'élégance qui est la marque distinctive de l'art antique. A les voir, on pense aussitôt à notre merveilleux vase d'Alise, que l'Empereur a donné au musée de Saint-Germain.

Comme on devait s'y attendre, une découverte aussi intéressante n'a pu se faire sans quelque profit pour la science.

Ainsi, on a constaté sur vingt-sept vases l'existence d'inscriptions microscopiques, indiquant soit le nom de l'artiste, soit le poids du métal. Nous savions déjà que c'était l'usage presque constant des ciseleurs antiques de signer leurs œuvres, et le nombre des artistes qu'il nous a fait

connaître forme une série assez instructive. Parfois il arrive que des objets trouvés sur des points différents portent la même signature. Ainsi le mot *Meda*, gravé sur le pied du vase d'Alise, est probablement le nom de l'artiste (*Medamus*) qui a exécuté les décorations militaires de Lauersfort.

Quant aux ciseleurs du trésor de Hildesheim, ils sont tous nouveaux pour nous. L'un s'appelle *Marsus*, un autre *L. Manlius Boccus*, un troisième *M. Aurelius C...* Ils gravaient leurs inscriptions au burin; la plupart se servaient du procédé qu'on appelle le *pointillé*, façon ingénieuse de ménager le métal. Le poids des pièces est marqué en chiffres romains, par demi-onces et par scrupules.

Il paraît difficile de se prononcer avec quelque certitude sur l'âge de ces monuments. Le plus beau d'entre eux remonte peut-être au premier siècle de notre ère; quelques-uns de moins grand mérite datent à peu près de l'époque des Antonins. Cette appréciation est confirmée par l'un des noms d'artistes que nous venons d'énumérer.

Voici, en peu de lignes, l'esquisse du nouveau trésor. Nous pourrions y ajouter bien des détails intéressants; mais il faudrait pour cela aborder certaines questions techniques très-arides et qui, pour être à la portée de tous, exigeraient de longs développements.

En France et en Italie, l'argenterie antique n'est pas précisément rare. On signale une longue liste de dépôts, retrouvés depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours. En 1830, le trésor de Bernay, le plus considérable de tous, fut découvert et donna lieu à d'étranges discussions. Les 69 objets qui le composent avaient appartenu à un temple gallo-romain de Mercure. Peu après, les fouilles de la *strada di Mercurio*, à Pompéi, vinrent enrichir le musée Bourbon d'une quinzaine de superbes vases d'argent. Le trésor de Notre-Dame d'Alençon, aujourd'hui au Louvre, a été trouvé en 1836. On écrirait un long mémoire si on voulait dresser le tableau des pièces isolées qu'on a rencontrées depuis cette époque, telles que les vases de Vienne en Dauphiné, de la source de Vicarello en Etrurie et de la Russie méridionale.

Les anciens Romains aimaient l'argenterie avec passion. Ce fut dans l'intervalle compris entre la seconde et la troisième guerre punique que les vases de terre durent céder la place à la vaisselle de métaux précieux. Pline nous l'apprend dans un passage célèbre de son *Histoire naturelle*. Déjà du temps de Cicéron, ce genre de luxe avait pris de larges proportions. Nous voyons en effet, à Rome même, dans la huitième région, un bazar destiné exclusivement à la vente de l'argenterie. Les fonctionnaires publics, lorsqu'ils partaient en voyage, emportaient avec eux un service de table (*ministerium*) complet. Certaines pièces pesaient jusqu'à cinq cents livres, et il fallait plusieurs personnes pour les manier. Dans les maisons riches, il y avait un esclave chargé spécialement de cette partie du mobilier, et sa gestion était soumise à un contrôle rigoureux. A ce point de vue, la découverte du trésor de Hildesheim nous a donné l'occasion de faire un rapprochement curieux. Le bas-relief de la coupe de Cybèle a une dou-

blure de plomb ; or, un article du Code romain prescrit que, dans le cas d'une vente, les vases de ce genre seront estimés au poids de l'argent, déduction faite de la valeur du plomb.

Il nous reste à traiter une dernière question, la plus ardue de toutes. A qui ce grand trésor a-t-il appartenu ? et comment expliquer son enfouissement dans un pays qui n'a jamais fait partie de l'empire romain? On a soutenu, avec des raisons très-séduisantes, que le fait avait dû se passer après la bataille livrée dans la forêt de Teutobourg et que probablement c'était là le service de table de Quinctilius Varus. Sans doute la ville de Hildesheim est située dans le pays des Chérusques, à peu de distance du champ de bataille présumé. De plus, Varus, avant de prendre le commandement de cette expédition, avait été gouverneur en Syrie, et nous avons vu que plusieurs des sujets représentés sur nos vases appartiennent à la religion orientale.

Cette supposition n'a cependant rien de concluant ; elle s'évanouit devant l'examen des petites inscriptions dont je viens de parler, et qui ne sont guères antérieures au siècle de l'empereur Marc-Aurèle. Les trésors de cette nature ne sont souvent que des ex-voto offerts à des divinités locales. Les trouvailles de Bernay, d'Alençon, de Vicarello, de Méry-sur-Seine rentrent dans la même catégorie. Il se pourrait donc que les vases de Hildesheim eussent également appartenu à un temple, détruit pendant la migration des peuples ou supprimé lors de l'introduction du christianisme. L'absence de toute inscription dédicatoire prouve que le donateur n'était pas Romain, et que l'argenterie a dû être offerte par un prince germain. Mais préciser les circonstances auxquelles tout cela se rattache, déterminer si le trésor consacré provenait d'un butin pris sur l'ennemi, ou plus simplement d'un achat, ce serait vouloir dépasser les limites de la science.

Au moment de terminer cet article, nous apprenons que le gouvernement prussien vient de faire continuer les fouilles sur le terrain où la découverte a eu lieu. Quel que soit le résultat de cette nouvelle tentative, il est impossible de ne pas l'approuver. Peut-être nous fournira-t-elle les renseignements qui nous font défaut ; même une réponse négative aurait son prix. Lorsqu'il s'agit de creuser la terre dans un but scientifique, il vaut toujours mieux procéder avec méthode que de laisser subsister des doutes sur la façon dont les travaux ont été dirigés. Les journaux allemands sont loin de se contenter du premier succès qu'on a obtenu, et tant qu'on n'aura pas exploré soigneusement tout ce qui environne le lieu de la découverte, ils s'imagineront que la moitié du trésor est restée ensevelie. Nous saurons bientôt si leurs suppositions sont fondées. FROEHNER.

—— Le numéro de février des *Matériaux pour l'histoire de l'homme* contient, accompagnés de 5 planches, les articles suivants : Congrès international d'histoire et d'archéologie tenu à Bonn. Congrès archéologique de France à Carcassonne. L. Lartet, une sépulture des troglodytes du Périgord. G. de Mortillet, comptes rendus de la *Société d'anthropologie* de Paris. Ph. Lalande, tumulus de la commune de Cressensac. Chantre,

foyers-sépultures des bords du Rhône. Chir, première grotte à silex taillés trouvée en Bretagne. Euzenot, fouilles faites au dolmen de Lez-Variel. Collet, tumulus et dolmen de Quiberon. Lebour, débris de cuisine en Bretagne. Lindenschmit, le cimetière de Monsheim. Tait, conférences sur les habitants primitifs de l'Angleterre. Michon, dolmens de la Palestine. Arcelin, l'âge de pierre en Egypte. Owen, aperçu de la géologie du désert d'Egypte. Steudel, gisement de mousses arctiques en Wurtemberg. Dupont, nouvelle caverne en Belgique.

—— Le *Bulletin* de février *de l'Académie de Berlin* contient une intéressante communication de M. Kœhler sur la nouvelle publication qu'il prépare des célèbres listes de tribut qui ont été retrouvées à l'Acropole et recomposées et commentées par MM. Rangavi et Bœckh. Grâce à un séjour de plusieurs années à Athènes, M. Kœhler a pu transcrire lui-même tous ces fragments et les étudier l'un après l'autre tout à loisir ; il a pu mieux déterminer les caractères paléographiques de chacun d'eux et la forme des différents morceaux ; il arrive ainsi à les grouper, dans plus d'un cas, autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors ; il en détermine avec plus de sûreté la chronologie, dresse des listes plus complètes des villes alliées, il suit les mouvements du tribut annuel, il indique enfin, d'une manière certaine, quelle est la proportion entre les cotes que nous voyons figurer dans les listes et la somme totale de la taxe que payait chaque ville sujette. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire d'Athènes attendront avec impatience l'apparition d'un travail aussi consciencieux ; c'est seulement quand nous l'aurons à notre disposition que l'on pourra entreprendre d'écrire l'histoire définitive de l'empire maritime d'Athènes.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1869, trois feuilles. Fouilles dans le bois sacré des frères Arvales. Antiquités étudiées à Naples dans différentes collections.

Le premier des articles qui composent ce numéro occupe à lui seul 44 pages; il est dû à M. Henzen ; ce n'est rien moins qu'un supplément, des plus intéressants, à l'important ouvrage qu'il a publié, il y a quelques mois, sous le titre de *Scavi nel bosco sacro dei fratelli Arvali... relazione a nome dell' instituto di correspondenza archeologica* publicata da G. Henzen. Roma, della tipographia Tiberina, 1868, in-folio XIV-107 p. et 5 planches. Dans cette relation des fouilles que MM. Ceccarelli avaient faites, aux frais du roi et de la reine de Prusse, sur l'emplacement du bois sacré des Arvales, M. Henzen avait exposé tous les résultats obtenus jusqu'à l'automne de 1868, reproduit et commenté toutes les inscriptions déjà sorties de terre, décrit les différents débris d'architecture qui avaient été retrouvés dans les fouilles et les édifices, d'époque différente, auxquels ils avaient dû appartenir, groupé enfin, dans un clair et substantiel résumé, tout ce que les anciennes et les nouvelles découvertes permettaient d'affirmer ou de regarder comme probable sur l'histoire du collége des Frères Arvales, de leur bois sacré, et des édifices qui l'ornaient. Il n'y manque que la

description des édifices, des catacombes, des peintures et des inscriptions de l'époque chrétienne qui ont été retrouvées au même endroit; M. De Rossi s'est chargé de les décrire et de les expliquer dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*; il s'est acquitté de cette tâche avec son érudition et sa sagacité ordinaire; aussi regrettons-nous que l'Institut archéologique n'ait pas joint au travail de M. Henzen celui de M. De Rossi. Nous aurions ainsi une histoire complète de ce petit coin de terre pendant quatre ou cinq siècles; nous verrions les sanctuaires chrétiens y remplacer les païens, et le contraste même aurait relevé l'intérêt de chacun des deux chapitres qui se seraient trouvés ici rapprochés. Sans doute l'Institut archéologique aurait ainsi dépassé les limites de la période où il se renferme d'ordinaire; mais ces fouilles, exécutées pour son compte grâce à une royale libéralité, étaient une de ces occasions qui ne se présentent pas tous les jours, et auraient pu nous valoir une monographie complète de ces monuments par lesquels deux religions avaient consacré le sol de ce qui est aujourd'hui *la vigna Ceccarelli*.

Tel qu'il est, l'ouvrage conserve un grand intérêt et forme le complément nécessaire du célèbre travail de Marini. Sans parler de l'introduction qui résume les données générales acquises à la science, il se divise en quatre parties; les trois premières contiennent les monuments qui appartiennent proprement au culte des Arvales, la quatrième les autres textes épigraphiques qui ont été recueillis dans le cours de ces fouilles. Un appendice, dû à M. Lanciani, architecte, donne la description du principal monument, dont une restauration nous est présentée dans les planches 4 et 5.

Le récent article de M. Henzen nous fournit plusieurs tables des actes annuels du collége, retrouvées dans un remarquable état de conservation; nous en citerons une de l'an 57, une de l'an 59, une autre de l'année 69, année importante par la rapide succession de quatre princes, et qui n'était représentée jusqu'ici pour nous que par des fragments insignifiants. D'autres tables appartiennent aux années 86, 89, 101. La relation se termine par deux inscriptions votives à la Fors Fortuna, qui, de même que celle qui était donnée dans la relation, présentent des formes très-archaïques et ne peuvent guère être plus récentes que le milieu du VII^e^ siècle de Rome.

—— L'*Archæologische Zeitung* de Berlin commence la seconde année de sa nouvelle série. Le premier cahier, que nous avons sous les yeux, contient les dissertations suivantes: Otto Jahn, *Achille et Polyxène*. H. Heydemann, le sacrifice d'*Iphigénie*. E. Curtius, *du vrai caractère du monument dit des Harpies et d'autres monuments qui offrent un sujet analogue*. H. Brunn, le *jeune homme à genoux de la galerie Giustiniani, lettre à E. Curtius et réponse du même*. H. Heydemann, *Eros et Psyche*. Parmi les nouvelles et mélanges, nous remarquons les procès-verbaux de la *Société archéologique de Berlin*, qui contiennent d'intéressants détails sur les *nouraghes* de l'île de Sardaigne, des notes de MM. O. Iahn, Klügmann, Hercher et Heydemann sur

Apollon Aigiochos, sur un sarcophage de Cortone représentant le triomphe de Bacchus, sur l'Hera de Polyclète, sur les nouvelles acquisitions archéologiques du Musée britannique, sur différents antiques de Naples et de Palerme et sur un bas-relief de Milan, aujourd'hui perdu, qui représentait Hercule étranglant les serpents.

— Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Abonné à la *Revue archéologique*, je viens de lire avec l'intérêt qu'il mérite le mémoire que vous avez publié dans le dernier numéro, sur un bronze tiré du cabinet de M. de Saulcy.

Me permettez-vous de vous soumettre une observation qui, du reste, ne contredit nullement vos conclusions.

Si l'animal représenté dans le bronze que vous avez étudié offre une ressemblance avec un être connu, n'est-ce pas plutôt avec un veau ou une vache qu'avec une lionne ? Le trou placé sur le front n'a-t-il pas pu servir à insérer des cornes ? En admettant qu'il y ait lieu de reconnaître ici un animal appartenant à la race bovine, l'ensemble de la représentation prend alors une ressemblance des plus étroites avec une représentation assyrienne donnée par Lajard. *Recherches sur le culte de Mithra*, pl. XXVII et reproduite à la page 251 du vol. II de l'ouvrage de George Rawlinson : *The five great monarchies of the ancient eastern World*. Peut-être pourrez-vous trouver quelque intérêt à faire la comparaison.

Veuillez agréer, etc. HYACINTHE HUSSON.

BIBLIOGRAPHIE

Les Jeux des Anciens. Leur description, leur origine, leurs rapports avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs, par L. Becq de Fouquières. Ouvrage accompagné de gravures sur bois d'après l'antique, dessinées et gravées par M. L. Lemaire. In-8°, 460 p. Paris, C. Reinwald.

Nous n'avions pas, en français, d'ouvrage traitant complétement la matière que M. Becq de Fouquières a prise pour sujet de ses recherches. Depuis le XVII^e^ siècle et les traités de Boulenger. Meursius, Senftleb (1), l'étude de quelques jeux avait été reprise par Bekker. M. de Fouquières, qui cite très-consciencieusement ses devanciers, ne dit rien de Bekker. Il n'a donc connu ni le *Charicles* ni le *Gallus* : cette connaissance lui aurait épargné quelques recherches sur des points déjà acquis à la science, mais comme il est arrivé de son côté aux mêmes résultats que l'auteur allemand, cette coïncidence offre au lecteur une garantie de plus pour l'exactitude d'interprétation de plusieurs passages difficiles.

Les sources de nos connaissances sur les jeux des anciens sont peu nombreuses. Athénée et Pollux pour les Grecs, Ovide et Martial pour les Romains; çà et là une allusion dans un poëte ou un orateur, la comparaison, aimée des moralistes et fréquemment répétée par eux, des événements imprévus de la vie et des chances du jeu de dés, voilà tous les renseignements dont nous disposons. L'étude des monuments figurés n'a ajouté jusqu'ici que peu de chose à ces notions insuffisantes et vagues que l'on peut tirer des auteurs. M. de Fouquières a reconnu la nécessité de compléter ses informations à cette autre source, mais il ne s'est pas toujours montré assez difficile sur le choix des monuments qu'il invoque à l'appui de ses explications et qu'il a fait reproduire dans son texte. A la page 209, par exemple, on voit des joueurs de ballon, d'après une médaille frappée sous Gordien, et reproduite d'après Mercuriale (2). Cette pièce est imaginaire, bien que déjà citée par Burette dans son mémoire sur la sphéristique des anciens (3).

Je ne crois pas non plus antique le groupe de la page 98, représentation également empruntée à Mercuriale, de Milon de Crotone debout sur un disque huilé d'où trois hommes vigoureux essayent vainement de le faire

(1) On les trouve dans le VII^e^ volume du *Thesaurus antiquitatum graecarum* de Gronovius.

(2) Auteur d'un livre, *de Arte gymnastica*, publié pour la première fois en 1569.

(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 1.

tomber. M. de Fouquières reproduit aussi des pierres gravées données par Gori, Rossi, Raponi. Ces auteurs, qui écrivaient à une époque où le critique archéologique naissait à peine, ne méritent pas grande confiance.

En revanche, on trouvera dans les *Jeux des Anciens* un certain nombre de peintures de Pompéi et d'Herculanum et plusieurs peintures de vases, bien choisies et heureusement expliquées.

L'ouvrage est divisé en dix-neuf chapitres. Les six premiers comprennent les jeux du premier âge (hochets et poupées), — les jeux des jeunes filles, — les jeux des jeunes garçons. L'auteur est très-complet, trop peut-être. Est-il nécessaire de faire des chapitres, même très-courts, sur le *jeu du cheval*, le *jeu de la poursuite*, etc? Ces créations spontanées de l'enfance se prêtent difficilement à une classification rigoureuse, et leur énumération complète n'est guère utile.

Si l'auteur voulait en parler pour ne rien omettre, il aurait dû, je crois, les grouper autrement. En consultant la table, on regrettera que les dénominations des Anciens n'aient pas été conservées, et que l'auteur divise ce qu'ils réunissaient. Par exemple, les cinq espèces de *jeu des noix* que décrit Ovide (1) sont séparées et intitulées Jeu de la fosse et du vase, — Jeu du delta, — Jeu de la dispersion, — le Plan incliné, au chapitre VI, et puis le Jeu de pair et d'impair dans le chapitre XIV.

Ainsi, les noix ne sont pas nommées dans la table, et ce n'est qu'après une lecture complète du volume qu'on sait où y chercher les renseignements dont on a besoin. Pourquoi aussi l'auteur appelle-t-il Jeu du diable boiteux ce que les Grecs nommaient ἀσκωλιασμός?

Dans le chapitre VII, l'auteur parle des jeux avec les animaux; il décrit avec beaucoup de soin les combats de coqs et de cailles. A la page 137, l'auteur cite les nombreuses représentations de jeune fille tenant une oie comme une preuve de familiarité habituelle des enfants et de cet oiseau. Ces représentations sont celles de Cora, à qui l'oie était consacrée (2).

Les chapitres VIII du Trochus, IX des Jeux de balles, sont remplis de détails intéressants. Je passe rapidement sur les cinq suivant : X, du Cottabe (3); XI, Jeux périodiques; XII, Jeux d'esprit; XIII, Jeux divers et jeux inconnus; XIV, Petits Jeux du hasard pour arriver aux quatre derniers, qui traitent des jeux de hasard et de combinaisons des Anciens, et dans lesquels l'auteur a fait preuve d'érudition dans le rassemblement des textes et de sagacité dans leur interprétation.

Chapitre XV, des Jeux de dés. — Aux débuts de l'histoire du jeu de dés, chez les Grecs, se présente une question difficile. Homère ne parle nulle part de κύβος. On connaît, au contraire, le passage de l'Odyssée où les

(1) Nux, 73-87.

(2) R. Rochette. Orestéide, p. 179, not. 3.

(3) A compléter sur quelques points par la lecture d'articles d'H. Brunn, *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1859, p. 126 et d'Heydemann, *Ann.* 1868, p. 217.

prétendants nous sont montrés jouant à la *pettie* ou avec des *pessos*, c'est-à-dire des dames.

Πεσσοῖσι προπάροιθε θυράων θυμόν ἔθερπον.

Ode I, 107.

M. de Fouquières croit que par πεσσοῖς, Homère désigne les dés, car « le « jeu de dés, avec ses vicissitudes, avec les idées de gain et de débauche « qui s'y attachent, s'accorderait beaucoup mieux avec la vie dissipée des « prétendants que le jeu paisible et réfléchi des dames. » Je ne crois pas cette raison suffisante pour attribuer au mot πεσσός un sens tout différent de celui que nous devons lui attribuer plus tard. A l'époque homérique, les Grecs connaissaient les jeux de hasard, puisque Patrocle avait tué le fils d'Amphidamas au milieu d'une partie d'osselets (chap. XVI. *Il.*, XXIII, v. 88 : ἀστραγάλοισι). Qu'il y ait eu, à côté de ce jeu de hasard, un jeu de combinaison fort simple où l'on se servait de πεσσοί, cela n'a rien d'extraordinaire : si ce jeu suppose déjà quelque sagacité dans son inventeur et des loisirs pour ceux qui s'y livrent, on ne s'étonnera pas de le rencontrer dans l'Odyssée, qui peint une civilisation déjà plus avancée que celle dont l'Iliade nous donne idée.

En revanche, je ne crois pas, comme M. de Fouquières, que sur le vase célèbre représentant Achille et Ajax jouant à un jeu inconnu, l'inscription τέσσαρα Ἀχιλέως · τρία Αἴαντος puisse s'expliquer en supposant que les héros jouent à la pettie. Ils jouent aux dés : si ceux-ci n'étaient pas connus à l'époque homérique, il faut reconnaître ici un anachronisme commis par le peintre aussi bien que par Euripide, dans le Télèphe (Fr. 3).

Au v^e^ siècle, le jeu de dés devint une fureur à Athènes, comme plus tard chez les Romains. L'histoire de ce jeu et ses règles sont très-bien étudiées dans le chapitre XV.

Chapitre XVI. Des Jeux d'osselets. L'auteur montre que les noms donnés à de prétendus coups de dés (coups de Vénus, etc.) ne s'appliquent qu'aux osselets; qu'il n'y avait que trente-cinq coups possibles, ainsi que l'avait dit Eustathe, et qu'enfin si le nombre des noms connus est plus élevé (on en connaît jusqu'à soixante-dix), c'est que les lexicographes n'ont pas distingué les dénominations par pays et par époques, et que plusieurs d'entre elles s'appliquent nécessairement à un seul et même coup.

Chapitre XVII. Le Jeu des douze lignes (*duodena scripta*) : c'est à peu près le jeu de trictrac des modernes. Les Grecs l'appelaient simplement jeu de dés, car le διαγραμμίσμος est dit par Pollux « voisin du jeu de la ville, » et celui-ci, comme nous l'allons voir, n'est qu'un jeu de combinaisons. Une épigramme d'Agathias, sur une partie jouée par l'empereur Zénon, est expliquée par M. Recq de Fouquières, et c'est même au moyen de cette épigramme qu'il reconstitue le jeu des douze lignes.

Chapitre XVIII. Jeux de combinaisons. Ces jeux, qui sont proprement la *pettie* des Grecs, se rapprochent de notre jeu de dames, avec cette différence qu'une pièce était en prise quand elle se trouvait, non pas entre

une pièce ennemie et une case vide, mais entre deux pièces ennemies. L'auteur n'admet pas que les anciens aient connu le jeu des échecs. Parmi les jeux décrits au chapitre XVIII est celui de la ville ou plutôt du plinthion, connu par Pollux, et qui se rapproche du jeu des latroncules, lequel fait l'objet du chapitre suivant.

Chapitre XIX. Des Latroncules. On a plus de renseignement sur ce jeu que sur ses congénères. On possède même un petit poëme attribué à Saléius Bassus (1) et adressé à Calpurnius Pison, auteur de la fameuse conjuration dirigée contre Néron, et cité comme excellent joueur de latroncules par le scholiaste de Juvénal (2). L'auteur a non-seulement reconstitué les règles de ce jeu, mais il en a reconnu la représentation sur des monuments où elle avait été méconnue. Telle est une tessère, représentant deux joueurs assis en face l'un de l'autre et tenant sur leurs genoux une sorte de damier. Au-dessus est le mot *mora*. Ch. Lenormant n'avait pas remarqué le damier, et voyait ici le jeu italien de la *morra* (3), parce qu'un des personnages lève la main. M. Becq de Fouquières a reconnu dans le petit poëme latin dont nous avons parlé que le mot *mora* (4) est un terme technique du jeu des latroncules, analogue à notre mot échec, et qui peut-être devait être dit à haute voix dans certaines circonstances des jeux. En tout cas, la représentation dont il s'agit ne peut être que celle du jeu de latroncules (5).

Dans la deuxième édition de son ouvrage, l'auteur donnera sans doute un index, ou au moins une table des mots grecs et latins expliqués, qui facilitera les recherches dans son utile volume. C. DE LA BERGE.

Vie de Socrate, par M. A.-Ed. CHAIGNET, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Poitiers. Paris, 1 vol, in-12. Didier, 1868.

Victor Cousin a, comme on sait, suscité, provoqué, encouragé de son vivant nombre d'excellents travaux d'histoire de la philosophie. Grâce à sa libéralité *posthume* et au prix qu'il a fondé, il est permis d'espérer qu'il ne fera pas moins après sa mort, pour la connaissance exacte et approfondie de la philosophie ancienne.

Le premier concours de la *fondation Cousin* a déjà donné de brillants résultats. La section de philosophie avait choisi pour sujet : *Socrate, considéré surtout comme métaphysicien.* Parmi les mémoires, trois ont été distingués par l'Académie. Celui de M. Chaignet, dont la partie biographique

(1) Wernsdorf-Lemaire, t. III, p. 232-270.

(2) *Ad. Sat.*, V, v. 109.

(3) *Trésor de numismatique, Iconographie romaine,* pl. X, méd. 4. M. Cohen (vol. VI, *Tessères des Jeux*, n° 6) avait depuis reconnu le damier.

(4) V. 189.

(5) Une scène toute semblable, mais sans le mot mora, est gravée sur une améthyste de la collection de Luynes. Ici le sujet est absolument grec, et il faut voir des joueurs de pessos ou de plinthion. Cette intaille est figurée dans le *Bullet. arch. Nap.*, 1853, pl. VIII, fig. 5, mais sans texte explicatif.

paraît aujourd'hui, a obtenu une mention très-honorable. Le public confirmera sans doute le suffrage de la docte compagnie.

Le titre que M. Chaignet donne à son livre marque qu'il ne nous donne ici qu'une partie de l'essai qu'il avait écrit pour répondre au programme tracé par l'Académie. On demandait en effet une exposition de la philosophie de Socrate et non l'histoire de sa vie. M. Chaignet a pensé que dans Socrate on ne pouvait séparer l'homme de la doctrine, que chez lui, plus qu'en aucun autre philosophe ancien ou moderne, l'enseignement et la vie présentent une remarquable et trop rare unité ; il a donc insisté sur la biographie, et c'est cette portion de son œuvre, particulièrement remarquée par les savants juges du concours, qu'il met sous les yeux du public. Le reste viendra peut-être à son heure. Il a déjà résumé largement, dans quelques pages de sa préface, la philosophie de Socrate : ce sont ces pages qu'il s'agira de développer, de fortifier et d'approfondir, ces jugements qu'il faudra plus fortement et plus précisément motiver. Au reste, on ne peut juger un auteur sur ce qu'il n'a pas fait. M. Chaignet a intitulé son livre *Vie de Socrate*. C'est assez dire qu'il ne veut tromper personne.

Cette vie de Socrate est écrite avec vigueur et enthousiasme. M. Chaignet a mis à profit tous les documents que l'antiquité nous a laissés et en a tiré un livre solide et fort intéressant. Il suit Socrate depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et insiste, comme il est juste, sur son procès et sur sa condamnation.

Dans le chapitre consacré à l'éducation philosophique de Socrate, M. Chaignet ne veut pas qu'il ait eu pour maîtres les *physiciens* et les *sophistes*, ni qu'il ait pratiqué la méthode de ceux-ci et les recherches de ceux-là. Il fut son propre maître en philosophie. Sans doute, la tradition nous apprend que son enseignement avait un caractère pratique et essentiellement moral, et qu'il passa sa vie à combattre et à réfuter les sophistes. Mais si Socrate n'a pas été à l'école des *physiciens* et des *sophistes*, on comprend mal qu'il connaisse si bien les subtilités de ces derniers et en use si souvent contre eux ; en second lieu il est absolument inexplicable que son contemporain Aristophane, voulant jouer l'immoralité des sophistes et les prétentions impies des *Physiciens*, ait justement choisi Socrate pour personnifier les uns et les autres ; on ne fait pas, même pour rire, de pareils contre sens. Enfin on ne s'explique pas non plus que les griefs qu'Aristophane tourne en bouffonneries aient été vingt-trois ans plus tard relevés par les accusateurs, lors du procès. Longtemps sans doute Socrate a cherché sa voie. Avant d'être maître, il a été disciple, et ses maîtres furent plus ou moins tous ceux qui enseignaient de son temps et étaient en possession de la vogue : les sophistes dont la *rhétorique philosophique* avait alors grand succès, et les derniers philosophes ioniens qui tenaient école à Athènes. Socrate du reste, dans un passage très-explicite du *Phédon*, nous dit lui-même qu'il fut fort séduit par les problèmes que ceux-ci agitaient.

J'aurais encore à signaler un ou deux passages où je ne suis pas d'accord

avec M. Chaignet et où j'inclinerais plutôt du côté de Grote. Peut-être le ferai-je ailleurs avec plus d'étendue. A tout prendre, cette vie de Socrate est une œuvre solide, pleine d'intérêt, et qui fait grand honneur à celui qui l'a écrite. B. A.

Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IX^e^ siècle. — L'ancienne chapelle Saint-Aignan (église Notre-Dame-du-Chemin). Etude archéologique et historique, par M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, etc., etc. Orléans, 1868. In-8° de 88 p. Fac-simile de la charte d'Agius.

Le document qui a donné lieu à la savante et intéressante monographie de M. Boucher de Molandon fut publié pour la première fois en 1661, par le chanoine Hubert, dans ses *Antiquités historiques de l'église royale Saint-Aignan d'Orléans*. En 1865, M. Henri Bordier le publia de nouveau avec notes et fac-simile dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 3^e^ série, tome IX.

« La Société des antiquaires, dit M. de Molandon, s'était surtout préoccupée de sa valeur au point de vue de la science diplomatique et de la paléographie. Il m'a paru se recommander par d'autres titres encore à nos souvenirs locaux, et j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'y joindre quelques recherches sur l'évêque qui l'a signé, sur les faits qu'il rappelle et sur la vieille chapelle, encore existante aujourd'hui, dont il constate la fondation. »

La charte de l'évêque Agius, qui est actuellement en la possession d'un Orléanais bien connu par ses travaux historiques, M. Vergnaud-Romagnesi, est un des plus précieux monuments écrits de cette époque lointaine où s'accomplit le passage du régime gallo-romain à la société féodale, qui devait durer jusqu'à la prise de la Bastille. Je parle de l'époque où le serf français devient libre en devenant *citoyen romain*, *civis romanus*, et où, d'autre part, la puissance royale sert de contre-poids aux prétentions des ducs et des comtes.

Agius, sous la plume de son historien, est une noble figure qui personnifie le véritable rôle du pouvoir ecclésiastique se mettant au service de la justice et de la charité. On aime à contempler ce spectacle, même aujourd'hui, en ce temps de civilisation raffinée jusqu'à la corruption, et tous les lecteurs de la *charte d'Agius* sauront gré à son auteur de le leur avoir procuré. Ce n'est pas que le travail soit une apologie, un plaidoyer portant l'empreinte d'un engouement exclusif pour le moyen âge et la théocratie. Loin de là, les écarts de l'un et de l'autre y sont stigmatisés sans aucun ménagement, et cette juste sévérité donne plus de relief encore au portrait de l'estimable évêque d'Orléans. On aime à le voir érigé en arbitre par le roi Charles le Chauve et accepté sans conteste par les deux parties intéressées.

La charte en question, dont M. Molandon nous donne une traduction élégante et fidèle, est datée de janvier 854. Elle a pour objet d'autoriser les chanoines du monastère de Saint-Aignan d'Orléans à construire une chapelle et ouvrir un cimetière destiné à remplacer celui qui existait dès

l'époque romaine, ainsi que le témoignent des fouilles opérées de nos jours sur son emplacement.

L'auteur, après avoir examiné plusieurs points relatifs au texte du document, aborde l'historique de cette chapelle et nous conduit jusqu'au moment actuel. Monastère, chanoines, archives de l'abbaye, tout a disparu, mais grâce aux recherches approfondies, aux ingénieux rapprochements et à la composition complète en soi de M. Boucher de Molandon, le temps, si meurtrier par lui-même, et le vandalisme, sous quelque forme qu'il se présente, n'auront plus de prise sur ces débris d'une période glorieuse pour l'histoire des Orléanais, et plus généralement pour celle des mœurs nationales au moyen âge. CH.-EM. RUELLE.

Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. François LENORMANT. — Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, A. Lévy, 1869.

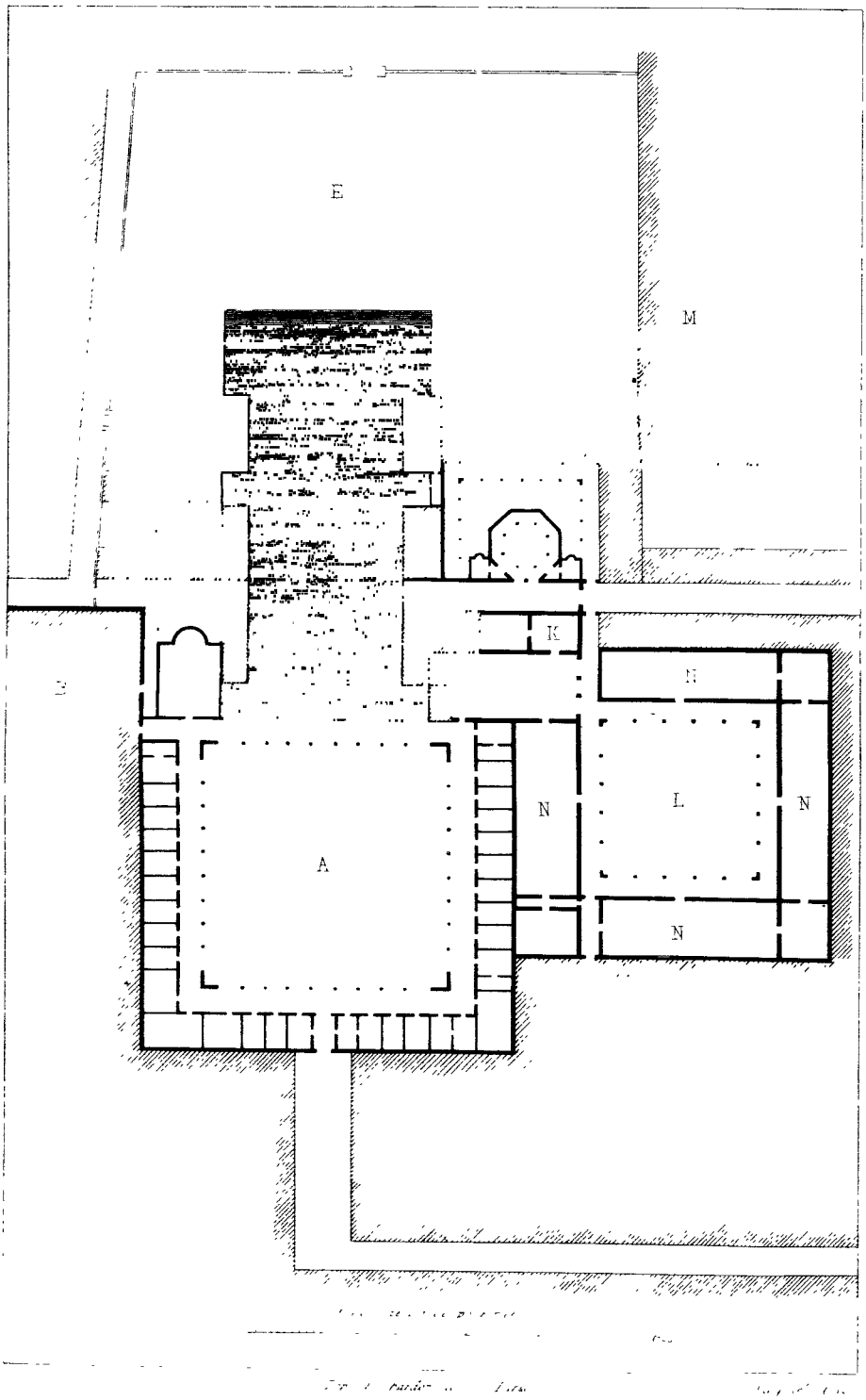
Nous nous empressons d'annoncer cette nouvelle édition d'un excellent livre que la *Revue* a signalé au moment où il paraissait. Nos lecteurs ont souvent eu l'occasion de se rendre compte, par des travaux publiés ici même, de la vive curiosité avec laquelle M. Lenormant aborde tous les problèmes relatifs à l'histoire de l'Orient; ils savent par quelles études variées il s'est préparé à cette tâche; ils connaissent ses procédés et sa méthode; nous n'avons donc pas à leur apprendre que M. Lenormant était compétent entre tous pour exposer dans un écrit rapide et d'une lecture courante tout ce que les études égyptiennes, assyriennes et hébraïques, tout ce que la philologie comparée et l'archéologie nous ont révélé depuis une cinquantaine d'années sur les civilisations antérieures à celles de la Grèce et sur les monarchies du moyen Orient. Ce que nous voulons leur signaler aujourd'hui, c'est ce qu'ils trouveront de nouveau dans cette troisième édition. Encouragé par un succès qui a dépassé son attente, M. Lenormant a voulu que son livre devînt encore plus digne de l'accueil qu'il a reçu. Révisée d'un bout à l'autre, étendue, rédigée à nouveau dans un certain nombre de parties, cette édition compte un volume de plus que les éditions précédentes, trois au lieu de deux, et présente avec elles des différences considérables, que nous indiquerons rapidement.

La première fois que parut l'ouvrage, il ne contenait aucune indication de sources; l'auteur, disposant d'un espace restreint, n'a pu, cette fois encore, donner dans des notes perpétuelles la suite des renvois qu'aurait réclamés l'*apparatus* d'érudition complet d'un semblable livre; mais il a placé à la tête de chaque chapitre une longue bibliographie, où toutes les sources mises en usage sont énumérées dans un ordre méthodique. Le nombre des chapitres a été multiplié; ils ont été groupés en huit livres, qui correspondent à chacun des peuples dont les annales sont ici exposées. Le premier livre est presque complétement nouveau; l'auteur essaye d'y résumer le petit nombre de données que l'on possède sur les temps primitifs de l'humanité; d'abord vient le récit biblique, puis l'exposé des traditions parallèles conservées chez d'autres peuples de l'antiquité; ensuite un rapide aperçu des

découvertes de l'archéologie préhistorique, et quelques notions générales sur les races humaines et les familles de langues. Pour le second livre, consacré aux Israëlites, M. Lenormant a profité du récent travail par lequel M. Oppert a fixé la chronologie des rois d'Israël et de Juda, au moyen des éclipses de soleil et de lune mentionnées dans les monuments assyriens. Dans le troisième livre, contenant l'histoire de l'Egypte, quelques courtes additions ont été faites, entre autres l'analyse rapide du *Rituel funéraire*. Le quatrième livre, traitant des Assyriens et des Babyloniens, a vu son étendue doublée et a été récrit presque en entier. S'étant adonné d'une manière toute spéciale à l'étude des textes assyriens, M. Lenormant a pu apporter dans l'exposé des renseignements historiques qui ressortent de ces textes une compétence plus directe, et même insérer dans le récit des annales de la monarchie ninivite quelques traductions nouvelles de documents qui n'avaient pas encore été publiés. Les deux livres suivants ont trait, l'un aux annales des Mèdes et des Perses jusqu'aux premières querelles de Darius, fils d'Hystaspe, avec les Grecs, l'autre à l'histoire des Phéniciens et aux débuts de la puissance carthaginoise ; ils n'ont pas été changés d'une manière essentielle. Par contre, le septième et le huitième livres sont entièrement nouveaux ; les peuples dont ils traitent avaient été laissés de côté dans les deux premières éditions. Le livre VII expose les annales de l'Arabie antique, considérée principalement dans son rôle d'intermédiaire entre l'Inde et les civilisations de l'Asie occidentale ; le livre VIII, l'histoire de l'Inde antique, qui tient une place trop considérable dans le mouvement de l'esprit humain aux siècles de la haute antiquité, pour être exclue d'un tableau général des grandes civilisations de l'Asie.

Voilà, d'après la préface placée par l'auteur en tête de sa dernière édition, en quoi celle-ci diffère des précédentes et leur est supérieure. Si nous examinions en lui-même un livre qui touche à tant de problèmes obscurs et délicats, nous aurions, sans doute, plus d'une réserve à faire ; nous insisterions particulièrement sur l'inconvénient que nous paraît présenter, dans un livre d'histoire, la place toute spéciale assignée au récit biblique ; nous regrettons notamment le rôle que joue, dans le premier livre, le dogme du péché originel et de la déchéance primitive. Ceci est du domaine de la théologie et non de l'histoire positive. Pour concilier le récit de la Genèse avec les données de la science et avec les vues auxquelles conduit l'archéologie préhistorique, l'auteur fait des efforts et propose des interprétations et des hypothèses qui ont déjà alarmé les orthodoxes et qui ne satisferont pas les savants. Il n'en demeure pas moins vrai que c'est là un livre qui devrait être dans les mains de tous les professeurs d'histoire et dont ne peut plus se passer quiconque s'occupe de l'antiquité.

G. P.



BASILIQUE DE S^T MARTIN DE TOURS

Plan des dépendances de l'Eglise

RESTITUTION

DE LA

BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Suite et fin (1)

L'EXTÉRIEUR ET LES DÉPENDANCES DE LA BASILIQUE.

La première chose qu'il y ait à faire à l'extérieur de la basilique est d'y ajouter des escaliers pour monter aux tribunes des bas-côtés. Je les mettrai dans les bâtiments d'habitation, dont on verra tout à l'heure que la nef était flanquée au midi et au nord. Ils n'auront pas de dégagement au rez-de-chaussée de l'église, parce qu'il n'y a pas à percer une porte de plus que celles dont l'emploi a été déterminé.

Le dehors des basiliques fut partout d'une simplicité extrême. Le plus grand luxe qu'elles aient comporté consistait en un revêtement de mosaïque sur la façade. Saint-Martin posséda une décoration de ce genre. C'est encore Odon de Cluny qui nous l'apprend: *foris aureolis, saphirinis atque musivis fulgebat lapillis* (2).

Mais ce qui distinguait cette église entre toutes les autres, ce qui la faisait considérer comme la merveille de la Gaule, c'était sa toiture recouverte avec des plaques de l'étain le plus pur. Ce somptueux tuilage ne datait pas du temps de la première construction. Il fut exécuté sous l'épiscopat d'Euphrone, le prédécesseur immédiat de

(1) Voir les numéros de mai, juin et juillet.

(2) *Sermo* IV, *de combustione Sancti Martini*, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 146.

Grégoire de Tours, et aux frais de Clotaire Ier, qui voulut réparer par cette offrande le dommage causé par la faute de Wilichaire (1).

L'étain de la toiture de Saint-Martin périt dans les incendies allumés par les Normands. La destruction toutefois ne fut pas si complète qu'il n'en restât encore quelque chose au milieu du xe siècle (2); mais c'étaient des fragments sans importance, qui ne contribuaient plus à l'effet du monument.

Les vieillards consultés par Odon de Cluny lui parlèrent aussi de quelque chose qui s'était élevé jadis au-dessus du sanctuaire, comme une montagne d'or (3). Comme je retrouve ici l'expression *machina*, que j'ai précédemment discutée et rendue par campanile, je conclus à l'existence d'un campanile en bois doré qui surmontait la tour-lanterne. Si je me suis tu sur cette circonstance lorsque j'ai traité la question de la tour, c'est que, trouvant dans mes notes que cette partie de l'édifice fut détruite par le feu et rebâtie en 801 (4), j'ai pensé que le campanile avait pu dater seulement de cette reconstruction, et qu'il n'était pas à propos de le faire figurer dans un état des lieux dressé principalement d'après les documents du vie siècle (5).

Essayons à présent de remettre à leur place les nombreuses dépendances de la basilique.

Nous savons que les prêtres attachés à son service y avaient leur demeure. Ils formaient une communauté sous la direction d'un supérieur qui, dès l'origine, porta le titre d'abbé. Cependant ils ne furent pas moines, ou du moins ils ne le devinrent qu'au viie siècle et cessèrent de l'être au ixe. Grégoire de Tours, lorsqu'il parle d'eux, leur donne le nom de *clerici* (6). Ils mangeaient en commun. A leur

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. 20; l. X, c. 31, n° 18.

(2) « De his quædam adhuc indicia sunt. » Odon de Cluny, l. c.

(3) « Quosdam grandæviores fratres vidimus, qui ita testabantur dicentes quod machina domus contra solem resplendens quasi monticulus aureus videbatur, et tam gratam speciem cernentibus repræsentabat, ut gloriam beati Martini quodam modo testaretur. »

(4) Il m'a été impossible de retrouver la source de ce renseignement. Je crois me souvenir qu'il me fut fourni dans le temps par André Salmon, qui a fait tant de recherches sur l'histoire de la Touraine.

(5) Il y a bien dans le livre I, c. 38, des Miracles de saint Martin la mention d'une *machina* à laquelle monte un frénétique pour se jeter de là sur le sol de l'église ; mais les expressions dont se sert Grégoire de Tours dans ce récit n'indiquent pas autre chose qu'un échafaud dressé pour réparer le comble : *Machinam, quæ sanctæ cameræ erat propinqua, conscendens.*

(6) *Historia Francorum*, l. IV, c. 11; l. V, c. 19; l. VII, c. 22.

table, *convivium basilicæ*, étaient admis les hôtes de la maison, et, à certains jours des citoyens de la ville qu'on invitait (1).

L'abbé habitait une petite maison à part, *cellula abbatis* (2). Il n'était pas un abbé comme ceux du moyen âge, qui tinrent leur pouvoir de l'élection. On ne doit voir en lui qu'un délégué, un vicaire de l'évêque ; car l'évêque était maître absolu dans la basilique. Celle-ci n'était qu'un dédoublement de la cathédrale, à ce point que la célébration des offices était partagée entre les deux églises (3). C'est pourquoi un appartement, dont le *salutatorium* était la pièce principale, avait été disposé pour l'évêque.

Voilà déjà bien des logements. Ce n'est pas tout. Grégoire de Tours nons apprend que, de son temps, il y avait dans l'aître de Saint-Martin un couvent de femmes, où une princesse mérovingienne, fille du roi Caribert, vécut retirée, il vaudrait mieux dire entretint le désordre (4), pendant plusieurs années. Le même auteur mentionne encore, comme un institut différent de celui-là, un petit groupe de religieuses vivant autour d'une recluse, sainte Monégonde, qui s'était retirée dans une cellule de la basilique (5).

Enfin l'enceinte sacrée contenait encore des appartements pour recevoir des personnages de distinction, des chambres où étaient admis certains malades qui attendaient leur guérison de saint Martin, d'autres pour les domestiques attachés au service des nombreux habitants de la maison, enfin un établissement de charité, *matricula*, dont l'administration était assez considérable pour avoir été tenue en bénéfice au VIII^e^ siècle (6).

Avant d'essayer de remettre chaque chose à sa place, il est bon de se reporter à la configuration de la Collégiale telle qu'elle subsista jusqu'en 1801, époque de sa démolition. Je décrirai sommairement l'état des lieux d'après un plan que m'a fait l'amitié de me communiquer M. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Un vaste cloître, appuyé au flanc méridional de l'église et donnant

(1) *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(2) *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(3) *Historia Francorum*, l. X, c. 31, n° 6.

(4) *Historia Francorum*, l. IX, c. 33 ; l. X, c. 12.

(5) « In cellula parva consistens..... ibique paucas colligens monachas, cum fide integra et oratione degebat. » *Vitæ patrum*, c. XIX, n° 2.

(6) « Wido, laicus, matriculam beati Martini Turonensis in beneficii jure, Teutzindo hæc eadem largiente, aliquandiu post obitum illius tenuit. » *Chronicon Fontanellense*, cap. 15.

entrée dans celle-ci par une grande porte, commandait les bâtiments du chapitre. Des dépendances, séparées par des jardins et par des cours, se prolongeaient au delà, du côté du sud et de l'ouest. Le chevet, et tout le côté septentrional de l'église depuis le chevet jusques et y compris le transept, étaient complétement dégagés. A partir de là commençait une épaisseur de maisons entre lesquelles s'ouvrait d'abord une rue courte conduisant à une porte latérale percée sur la nef, puis une autre rue à peu près parallèle à la première, dont le débouché était sur l'aître ou parvis de Saint-Martin. C'était une cour plus longue que large. La façade de l'église s'élevait sur un côté et des bâtiments sur les trois autres.

Ainsi l'église n'était pas au milieu de l'îlot occupé par l'établissement. Aboutissant vers l'angle nord-est, elle suivait d'assez près la bordure septentrionale. Il dut en être toujours ainsi; car si quelque chose fut changé dans les reconstructions successives, ce ne fut ni l'emplacement du sanctuaire, ni la direction des rues qui limitaient la propriété. On voit d'ailleurs avec quelle persistance les anciennes dispositions furent conservées, puisque dans l'église démolie en 1801, laquelle était la troisième depuis la destruction de la basilique, il y avait encore, comme dans celle-ci, une porte percée de chaque côté de la nef.

Rétablissons d'abord devant la façade de l'édifice l'*atrium*, indiqué dans l'état moderne par la cour longue dont il a été fait mention ci-dessus. Des constructions l'avaient envahi au moyen âge. Primitivement il formait un carré spacieux environné de portiques. (Voir le plan général, lettre A). C'est là que Clovis se montra pour la première fois au peuple avec les insignes du consulat que lui avait envoyés l'empereur Anastase. Il en avait été revêtu dans la basilique même (1). Des pèlerins se tenaient des journées et des semaines entières sous les galeries. Il y avait des cellules où quelques-uns étaient admis à passer la nuit (2). L'*œdituus* ou gardien de la basilique avait son logement près de l'entrée (3). Des croix de pierre, des édicules contenant des reliques, de petits monuments élevés en mémoire des guérisons miraculeuses, garnissaient le pourtour, et étaient devenus autant de stations devant lesquelles

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. 38.

(2) « Secus autem atrium basilicæ mansionem habebat. » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 10.

(3) « Pulsansque ostium cellulæ in qua ædituus quiescebat. » *Miracula sancti Martini*, l. IV, c. 25.

on se livrait à la prière ou à des superstitions tolérées plutôt qu'autorisées (1).

Des bâtiments adossés au portique du nord devaient se prolonger jusqu'à la hauteur de la porte latérale de l'église, et là finir sur une clôture ou se retourner d'équerre pour former l'un des côtés de la rue qui conduisait à cette porte (BB du plan). Je ferai de cette dépendance le monastère de femmes dont l'existence nous est connue. En cela je m'éloigne de l'opinion de Dom Ruinart, et de tous les annotateurs de Grégoire de Tours après lui. Les religieuses de Saint-Martin, suivant eux, auraient eu leur demeure autour de l'église de l'Écrignole, *Scriniolum*, qui se trouvait un peu plus loin que le chevet de la basilique, du côté méridional. La raison qu'on allègue pour légitimer cet emplacement est que l'Écrignole appartenait à une communauté de femmes au commencement du XI^e^ siècle. J'ai une raison meilleure, qui est l'interprétation rigoureuse de ce que dit Grégoire de Tours. Son témoignage est précis. C'est dans l'aître de Saint-Martin et non autour de l'Écrignole, qui ne fut jamais dans l'aître de Saint-Martin, que le monastère de femmes avait été établi (2). Le choix que j'ai fait du côté nord de l'aître est justifié par la convenance. Des religieuses devaient être complétement séparées des clercs, et nous savons que les clercs demeuraient au midi.

Grégoire de Tours, à propos d'un miracle dont il nous a laissé le récit, parle d'un oratoire où il avait déposé des reliques de saint Jean (3), et cet oratoire est appelé dans le texte *oratorium atrii Sancti Martini*, tandis que le titre du chapitre porte *De reliquiis beati Johannis infra monasterium Sancti Martini positis.* Que peut vouloir dire ici *monasterium*? Il n'a qu'un sens possible. Il désigne le couvent de femmes, car la communauté de prêtres qui desservaient la basilique ne fut jamais appelée *monasterium* avant l'introduction de la règle de saint Benoit à Saint-Martin. Si donc on pouvait dire que les reliques déposées dans l'oratoire de l'aître étaient dans le couvent des femmes, c'est que l'oratoire tenait à la fois à l'aître et au couvent. Il était une dépendance de celui-ci. Grégoire de Tours l'avait affecté aux dévotions des religieuses; et cela est si vrai, que la personne mise en scène dans le récit du miracle est une jeune fille

(1) « Per porticus et singula loca atrii veneranda. » Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(2) « His diebus Ingeltrudis, quæ monasterium in atrio sancti Martini statuerat, etc. » *Historia Francorum*, l. IX, c. 33.

(3) *De gloria martyrum*, l. I, c. 15.

qui avait charge d'entretenir le luminaire de la chapelle : circonstance inexplicable si la chapelle avait été dans le cloître des clercs. C'est pourquoi je mettrai cette chapelle ou oratoire du côté du nord (C du plan), sur le prolongement de celui des portiques de l'aître qui régnait devant la basilique, et par conséquent dans l'enceinte du couvent de femmes. La position que je lui donne est celle de l'oratoire qui accompagnait la basilique primitive de Saint-Pierre à Rome.

De l'autre côté de la rue qui conduisait à la porte septentrionale de la basilique seront les bâtiments habités par sainte Monégonde et ses compagnes (D du plan). Sur ce point je corrige encore l'opinion reçue. On s'accorde en effet à placer l'établissement de sainte Monégonde hors de la basilique ; mais c'est parce qu'on a confondu les époques. S'il est prouvé par des documents authentiques qu'il y eut sous les Carlovingiens un couvent de Sainte-Monégonde situé à distance de l'église Saint-Martin (1), il n'est pas moins certain que cet état de choses ne remontait pas au temps de Grégoire de Tours, dont toutes les expressions, lorsqu'il parle de Monégonde ou qu'il la fait parler, désignent une personne logée contre l'église, et qui y passait sa vie (2).

Sur le reste du côté nord de l'église, et autour du chevet au levant, je réserverai un espace vide entouré de murs. C'était l'ancien cimetière de la cité. Il subsista longtemps encore après la construction de la basilique. Cela est prouvé par l'anecdote du vol commis dans l'église, qui a été rapportée précédemment, puisqu'il est dit que les voleurs se servirent de l'entourage d'un tombeau en guise d'échelle, pour atteindre la fenêtre inférieure de l'abside (3).

J'ai déjà placé le *salutatorium* contre le mur du transept, au midi (F du plan). Il était dans un corps de logis qui devait se prolonger jusqu'à la rencontre d'une autre aile, parallèle à l'église. Je suppose un troisième bâtiment appliqué contre le bas-côté de celle-ci. Les logements à l'usage de l'évêque et des hôtes de distinction étaient dans cette partie de l'établissement. L'intervalle entre les constructions

(1) Em. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 128.

(2) « Ad basilicam sancti Martini Monegundis beata pervenit ; ibique prostrata coram sepulcro, gratias agens quod tumulum sanctum oculis propriis contemplari meruerat, in cellula parva consistens, quotidie orationi ac jejuniis vigiliisque vacabat.... Revertitur ad cellulam illam in qua prius fuerat commorata ; in ea perstitit inconcussa.... Quid vobis et mihi, homines dei ? Nonne sanctus Martinus hic habitat ?.... Sicque beatissima obiit in pace, et sepulta est in ipsa cellula. » *Vitæ patrum*, XIX, 2, 3, 4.

(3) Ci-dessus, p. 412.

formait une cour dans laquelle Grégoire de Tours fit élever un baptistère (1).

Je déduis l'emplacement de ce baptistère d'une indication donnée par Grégoire lui-même, d'où il résulte que la porte méridionale ouverte sur la nef de la basilique avait un dégagement qui longeait le baptistère : *ostium illud quod secus baptisterium ad medium diem pandit egressum* (2). Par ces mots il me semble impossible d'entendre autre chose qu'une porte suivie d'une allée sur l'un des côtés de laquelle le baptistère avait son entrée (H du plan). Or cette entrée était de toute nécessité au levant de l'allée, attendu que les baptistères étaient orientés de la même manière que les églises.

Je donnerai au baptistère la forme octogone, suivant l'usage du temps ; et comme nous savons qu'il contenait des reliques de saint Jean et de saint Serge, j'y ajouterai deux absidioles pour mettre les autels sous lesquels ces reliques furent déposées (G du plan).

L'allée qui passait devant le baptistère me paraît avoir été couverte en terrasse. On verra pourquoi dans un instant. Elle séparait la cour dont il vient d'être question de divers dégagements par lesquels on accédait à une autre cour plus spacieuse (L du plan). Celle-ci, entourée de bâtiments et de portiques, était à proprement parler le cloître de Saint-Martin. Grégoire de Tours donne à ce lieu le nom d'*atrium ;* mais il le distingue de l'*atrium* établi devant la façade en l'appelant *atrium domus basilicæ* (3), tandis que l'autre est pour lui l'*atrium basilicæ* ou *Sancti Martini.* Là étaient les habitations des prêtres. Quant à la cellule de l'abbé, elle se trouvait à proximité, sans cependant être vue de ceux qui étaient dans le cloître. Le récit de la mort tragique d'Ebrulfe, dans l'Histoire des Francs, nous fournit des renseignements précieux sur tout cela (4).

Claudius, l'assassin du noble franc, dîne avec lui au réfectoire de la communauté. Après le repas, ils se promènent tous deux sous les portiques. Claudius ayant dit à Ebrulfe qu'il désirait aller prendre chez lui le vin aromatisé, celui-ci envoie ses gens préparer ce qu'il fallait pour cela, et il donne ainsi dans le piége de son ennemi, qui ne lui avait fait cette demande que pour éloigner les gens qui auraient pu le défendre. Voilà qui prouve bien que l'*atrium* de la commu-

(1) « Baptisterium ad ipsam basilicam ædificari præcepi, in quo sancti Johannis cum Sergii martyris reliquias posui. » *Historia Francorum,* l. X, c. 31, n° 19.

(2) *Miracula sancti Martini,* l. II, c. 6.

(3) *Historia Francorum,* l. VII, c. 29.

(4) Voir le ch. 29 du livre VII, tout entier.

nauté était à une certaine distance du *salutatorium* où demeurait Ebrulfe (1).

Lorsque Elbrulfe est seul, le signal est donné aux gens apostés pour le mettre à mort. Il tombe percé de coups, après avoir vendu chèrement sa vie. Claudius s'enfuit alors dans la cellule de l'abbé, où il se barricade avec ses complices. Un grand tumulte suit la perpétration du crime. Les gens d'Elbrulfe accourent en armes. Ne pouvant forcer les portes de la cellule (2), ils brisent les vitres afin de pénétrer par les fenêtres. Les énergumènes en station devant le tombeau ont quitté le lieu saint. Ils accourent, renforcés d'une troupe de mendiants, et pendant que l'assaut redouble de vigueur, une troisième bande apparaît par en haut. Ce sont les pauvres inscrits de la basilique, les hôtes de la Matricule, qui s'abattent sur la toiture, laquelle ils se mettent en devoir de démolir. Cette dernière manœuvre est inexplicable à moins de se figurer la petite maison de l'abbé appuyée contre l'allée du baptistère (K du plan), et le dessus de cette allée disposé de telle sorte qu'on pouvait y marcher. C'est pourquoi j'ai dit précédemment que l'allée avait dû être couverte en terrasse. On y accédait soit par la tribune de la basilique, soit par les bâtiments de la cour du baptistère.

J'ai supposé l'existence d'une petite cour (I du plan) devant la demeure de l'abbé, afin de mettre celui-ci chez lui, dans un lieu d'où il pouvait facilement exercer sa surveillance, et en même temps pour répondre aux circonstances du crime de Claudius, qui n'aurait pas été sans témoin, s'il avait été commis dans le cloître.

Quant à l'administration de bienfaisance ou Matricule, dont l'existence vient d'être rappelée, je la rejetterai au sud-est, derrière la cour du baptistère (M du plan), m'appuyant en cela sur une opinion très-ancienne et qui a pour elle la vraisemblance. Nous voyons en effet par la Chronique de Tours que, dans les premières années du XI^e^ siècle, une petite maison contiguë à la chapelle Saint-Basile fut donnée par le chapitre de Saint-Martin au trésorier Hervée pour qu'il y fît sa résidence, et l'auteur ajoute que « cette chapelle Saint-Basile était voisine de la Matricule, c'est-à-dire de l'église Notre-Dame-de-l'Écrignole (3). » Si, comme je le crois, il y a dans ce té-

(1) Ci-dessus, p. 412.

(2) Il y en avait plusieurs, ainsi que plusieurs lits, par conséquent plusieurs pièces: « Satellites post ostia et sub lectis abduntur..... reseratisque ostiis turba gladiatorum ingreditur. »

(3) « Capitulum beati Martini... ei (Herveo) cellulam juxta oratorium sancti Basilii tradidit. Illud oratorium erat juxta matriculam beati Martini, scilicet ecclesiam

moignage confusion de deux choses distinctes, la Matricule et l'Écrignole, du moins l'erreur était motivée par la proximité où les deux établissements s'étaient trouvés jadis à l'égard l'un de l'autre. La Matricule doit être placée par conséquent un peu plus loin que le chevet de l'église dans la direction du midi, car c'est par là qu'était situé l'Écrignole.

Le fil indicateur me manque pour aller plus loin. Je ne me livrerai à aucune conjecture sur ce qui pouvait exister en dehors des bâtiments claustraux (NNN du plan), me bornant à restituer ceux-ci d'après l'ancien plan qui nous a été conservé de l'abbaye de Saint-Gall sous Louis le Débonnaire (1).

Le silence de l'histoire après Grégoire de Tours nous laisse dans une ignorance complète des changements introduits lorsque le collége des clercs fit place à une communauté de trois cents moines, lorsque l'abbé, émancipé de la tutelle de l'évêque, devint l'un des premiers dignitaires de l'Église et de l'État, lorsque enfin fut ouverte l'école célèbre qui eut Alcuin pour fondateur. A partir du VII^e^ siècle, les chroniques ne parlent plus du lieu que pour consigner les visites qu'il reçut des souverains, ou les calamités qu'il essuya; encore n'ont-elles pas été très-exactes à rapporter tous les accidents de ce genre (2). Le dernier désastre date de la fin du X^e^ siècle.

Afin d'éviter les surprises pendant que les Normands ravageaient encore le pays, on avait entouré de murailles le faubourg au milieu duquel s'élevait la basilique (3). Il s'appela dès-lors le *château de Tours*. Le feu y prit le 25 juillet 998 ou 999 (4). L'incendie fut si violent

beatæ Mariæ de Scriniolo. » *Chronicon Turonense magnum*, dans Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 117.

(1) A. Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 24.

(2) Incendie en 801 ou 802 (*Vita Alcuini*, ci-dessus, p. 412); en 853 par les Normands (*Annales Fuldenses* dans Pertz, t. VI, p. 368); en 878 (Diplôme de Louis-le-Bègue, dans l'*Amplissima Collectio*, t. I, p. 206); en 903 (Ms. de Rhaban Maur, à la Bibliothèque de Tours, dans Salmon, *Recueil de choniques de Touraine*, p. 108); en 940 ou 941 (ci-dessus, p. 409, note).

(3) Cet ouvrage était dû au grand-père de Hugues Capet, Robert, qui fut abbé séculier de Saint-Martin. Diplôme de 931 dans D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, t. IX, p. 574.

(4) La date du jour est plus sûre que celle de l'année. La Grande chronique de Tours place l'événement dans la 19^e^ année du règne d'Otton III et dans la cinquième de celui de Robert, ce qui amène à l'an 1001. Mais on a un témoignage plus certain dans l'Eloge de l'impératrice Adélaïde par Odilon de Cluny, où il est dit que cette princesse, qui mourut à la fin de l'an 999, envoya à ses derniers moments une grosse somme d'argent pour la reconstruction du moûtier Saint-Martin, incendié peu de temps auparavant. *Odilonis epitaphium Adelheidæ*, dans Pertz, t. VI, p. 643.

que tout fut réduit en cendres, les maisons des habitants, les cloîtres, la basilique et vingt-deux autres églises avec elle. On ne sauva que le corps de saint Martin.

Telle fut la fin du monument érigé par Perpétue à la gloire de l'apôtre des Gaules. Il était resté debout pendant cinq cent vingt ans. L'importance qu'il a eue méritait une étude approfondie des textes qui le concernent. J'offre avec confiance aux connaisseurs le résultat où cette étude m'a conduit. Ils pourront trouver que je me suis livré à l'hypothèse pour le raccord de certaines parties : il n'eût pas été possible sans l'hypothèse d'assembler des matériaux si incomplets. Mais j'ai tout lieu d'espérer qu'ils donneront leur assentiment au fait capital et nouveau en archéologie qui découle de ma restitution: c'est qu'il faut faire remonter au cinquième siècle la disposition si particulière à la Gaule des églises qui ont leur chevet monté sur une colonnade et leur transept couronné d'une tour.

J. Quicherat.

RECHERCHES

SUR LE

COSTUME SACERDOTAL

CHEZ LES JUIFS

Bien des commentateurs se sont efforcés jusqu'ici d'éclaircir les obscurités de toute nature qui enveloppent le 28e chapitre de l'Exode. Juifs et chrétiens, à l'envi, ont essayé de comprendre la description des différentes parties du costume et des insignes sacerdotaux ; les opinions les plus divergentes se sont succédées, sans que l'on soit arrivé à rien de clair et de précis. Je crois donc pouvoir à mon tour essayer de résoudre cet intéressant problème.

Serai-je plus heureux que mes devanciers? Certes, je ne m'en flatte pas; mais ce dont je suis certain, c'est que j'apporterai dans cette recherche difficile une patience et une attention constantes; aussi j'ose espérer que, chemin faisant, il me sera possible d'énoncer quelques idées nouvelles, de consigner quelques observations curieuses, dont je laisserai naturellement l'appréciation entière à quiconque voudra bien me faire l'honneur de me lire. Je ne réclame pour moi que la bienveillance élémentaire à laquelle a droit tout homme qui poursuit une vérité scientifique, en ne marchandant ni son temps, ni ses peines.

Comme l'historien des Juifs, Flavius Josèphe, nous a de son côté laissé une description détaillée du costume et des insignes pontificaux, j'aurai grand soin de mettre sans cesse en comparaison le texte sacré et le texte profane ; car de cette comparaison il ne peut manquer de jaillir fréquemment des traits de lumière dont nous serons heureux de faire notre profit.

Le récit de l'Exode commence ainsi :

Ch. xxv. — 1. L'Éternel (יהוה) parla à Moché (Moyse) en ces termes.

Puis il continue :

Ch. xxviii. — 1. Fais venir vers toi Aharon, ton frère, et ses fils avec lui, d'entre les enfants d'Israël, afin qu'ils me servent (לכהנו־לי) : Aharon, Nadab et Abihoua, Elâazer et Itamar, fils d'Aharon.

2. Et tu feras des vêtements saints pour Aharon ton frère, pour l'honneur et pour la magnificence.

3. Et toi, parle à tout cœur sage, que j'ai rempli de l'esprit de sagesse, et ils feront des vêtements à Aharon, pour qu'ils le sanctifient, pour qu'ils le destinent à me servir.

4. Et voici les vêtements qu'ils feront : le hessèn, et l'éfoud, et le mèil, et la khitonet façonnée, la masnafet et l'abanith; et ils feront les vêtements saints à Aharon ton frère et à ses fils, afin qu'ils me servent.

5. Et eux prendront de l'or, et du fil bleu, et de la pourpre, et du fil cramoisi double, et du lin blanc.

6. Et ils feront l'éfoud d'or, de fil retors bleu, et de pourpre, de fil cramoisi double, et de lin blanc, façon de ceinture?

7. Il y aura à lui (à l'éfoud) deux épaulières attachées aux deux extrémités, et il (l'éfoud) sera attaché.

8. Et la ceinture? de son éfoud qui sera sur lui, du même ouvrage que lui; il sera d'or, de fil bleu, et de pourpre, et de cramoisi double, et de lin blanc retors.

9. Et tu prendras deux pierres Schoham, et tu graveras sur elles les noms des enfants d'Israël.

10. Six de leurs noms sur la première partie, et les noms des six autres sur la seconde partie, selon leur naissance.

11. (La) façon du travail de pierre (sera) la gravure de cachet; tu graveras les deux pierres selon les noms des fils d'Israël, tu les enchâsseras dans des chatons d'or.

12. Et tu mettras les deux pierres sur les épaulières de l'éfoud, pierres commémoratives des fils d'Israël, et Aharon portera leurs noms en face de Jehovah, sur ses deux épaules, en souvenir.

13. Et tu feras des chatons d'or.

14. Et deux chaînettes d'or pur, ayant des extrémités; tu les feras en façon de tresse, et tu placeras les chaînettes en tresse contre les chatons.

15. Et tu feras le hessèn du jugement en façon de la ceinture, sem-

blable à celui de l'éfoud ; tu le feras d'or, de fil bleu et de pourpre, et de (fil) cramoisi double, et de lin blanc retors.

16. Tu le feras carré, il sera double, long d'un empan (*zereth*) et large d'un empan.
17. Et tu le rempliras d'un remplissage de pierres, quatre rangées de pierres. La rangée Adem, Fithedah et Barakat, (c'est) la première rangée.
18. Et la seconde rangée : Nefekh, Saphir et Iohlem.
19. Et la troisième rangée : Lessem, Sebou et Ahlamah.
20. Et la quatrième rangée : Tarchich, et Schoham et Iasfah. Des chatons d'or seront pour leur enchâssement.
21. Et les pierres seront selon les noms des enfants d'Israël, (au nombre de) douze, selon leurs noms, gravées en cachet, chacun par son nom ; elles seront pour les douze tribus.
22. Tu feras au hessèn des chaînettes avec bout, en façon de tresse, d'or pur.
23. Et tu feras sur le hessèn deux anneaux d'or, et tu mettras les deux anneaux d'or aux deux angles du hessèn.
24. Et tu fixeras les deux tresses d'or aux deux anneaux (placés) aux angles du hessèn.
25. Et les deux bouts des deux tresses, tu les adapteras aux deux chatons et tu mettras (les chatons) sur les épaulières de l'éfoud, du côté de sa face (c'est-à-dire en dehors).
26. Et tu feras deux anneaux d'or, et tu les fixeras aux deux (autres) angles du hessèn, sur le bord qui (est) du côté de l'éfoud, en dedans.
27. Et tu feras deux anneaux d'or, et tu les fixeras aux deux épaulières de l'éfoud, par le bas, sur le devant, à l'endroit de la jonction, en haut de la ceinture de l'éfoud.
28. Et ils attacheront le hessèn par son anneau à l'anneau de l'éfoud, à l'aide d'un ruban bleu, afin qu'il reste sur la ceinture de l'éfoud, et que le hessèn ne remue pas au-dessus de l'éfoud.
29. Et Aharon portera les noms des fils d'Israël, au hessèn du jugement, sur son cœur, à son entrée dans le Saint, pour (leur) souvenir devant Jehovah, à toujours.
30. Et tu mettras sur le hessèn du jugement les ourim et les toumim, et ils seront sur le cœur d'Aharon à son entrée en face de Jehovah, et Aharon portera le jugement des fils d'Israël sur son cœur en face de Jehovah, toujours.

(Dans le texte samaritain, ce verset commence ainsi : Et tu feras les ourim et les toumim.)

31. Tu feras le mêil de l'éfoud entièrement en étoffe bleue.
32. Et sera l'ouverture de sa tête en son milieu; un rebord sera à son ouverture, à l'entour, en façon de tresse; il aura comme une ouverture de cuirasse, pour qu'il ne se déchire pas.
33. Et tu feras pour son bord des grenades d'étoffe bleue, de pourpre et de cramoisi double, pour son bord à l'entour, et des clochettes d'or au milieu d'elles.
34. Une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade, sur le bord du mêil, à l'entour.
35. Et (cela) sera sur Aharon, pour le service (divin), et sa voix sera entendue à son entrée dans le Saint, en face de Jehovah, et à sa sortie, et il ne mourra pas.
36. Et tu feras un tzitz (un bandeau?) d'or pur, et tu graveras dessus en gravure de cachet : Consacré à l'Éternel.
37. Tu le mettras sur un cordon de fil bleu, et il sera sur la masnafet, il sera sur le côté de devant de la masnafet.
38. Et il sera sur le front d'Aharon; et Aharon portera le péché des choses saintes que consacreront les enfants d'Israël, pour toute offrande de leurs choses consacrées; il sera sur son front à toujours, pour (obtenir) la faveur pour eux, en face de Jehovah.
39. Et tu tisseras la khitonet de lin blanc, et tu feras une masnafet de lin blanc et une abanith; tu la feras en façon de broderie.
40. Et aux fils d'Aharon tu feras des khitonet, et tu feras pour eux des abanith, et tu feras pour eux des medjebâout pour l'honneur et pour la magnificence.
41. Et tu les habilleras, Aharon ton frère et ses fils avec lui, et tu les oindras et tu rempliras leurs mains, (tu les investiras de leurs fonctions) et tu les consacreras, et ils me serviront.
42. Et fais-leur des mekhannasi de lin pour couvrir la chair de la turpitude; à partir des reins ils iront jusqu'aux cuisses.
43. Ils seront sur Aharon et sur ses fils, à leur entrée dans la tente d'assignation, ou à leur approche de l'autel pour le service dans les (choses) saintes, et ils ne supporteront pas le péché et sa mort; statut éternel pour lui et pour sa postérité après lui.

Tel est le sens littéral du texte biblique concernant le costume et les insignes du corps sacerdotal et du grand-prêtre des juifs. Voyons maintenant ce que nous apprend l'historien Josèphe (*Ant. Jud.* III, VII, 1 et suiv.).

1. Des robes (στολαὶ) sont faites pour les prêtres, aussi bien pour tous

les autres que l'on appelle khanéas (χαναίας), que pour le grand prêtre que l'on intitule Anarabèkhèn : ce mot signifie grand prêtre, et la robe (la stola) de tous les autres est faite de la même façon. Lorsque le prêtre se prépare à accomplir ses fonctions sacerdotales, purifié suivant les prescriptions de la loi, il met d'abord le vêtement nommé mennakhasi; ce nom signifie un caleçon : c'est un vêtement cousu et fait de lin très-fin, tordu au fuseau, qui entoure les parties honteuses et dans lequel les pieds entrent comme dans des anaxyrides. Il est fendu par le haut et des cordons le serrent au flanc, au point où il se termine.

2. Au-dessus de ce caleçon, il porte un vêtement de lin fait d'une toile double de byssus; on le nomme khéthoménè (χεθομένη), ce qui signifie fait de lin; car nous appelons le lin khéton (χεθὸν). Ce vêtement est une chemise descendant jusqu'aux talons (ποδήρης χιτὼν), juste au corps et ayant des manches étroites autour des bras; ils la serrent contre la poitrine à l'aide d'une ceinture qu'ils enroulent à partir d'un peu au-dessous des aisselles et qui, large d'environ quatre doigts, est d'un tissu si léger qu'on le prendrait pour la dépouille d'un serpent. Des fleurs sont tissées dans l'étoffe, de couleur variée rouge, pourpre, hyacinthe et blanche. La chaîne de l'étoffe est exclusivement en lin blanc. Commençant à la poitrine et s'enroulant bien des fois sur elle-même, elle y est liée, et de là descend jusque sur les pieds, tant que le prêtre n'officie pas. Elle est ainsi pour le spectateur un véritable ornement. Mais lorsqu'il faut procéder aux cérémonies du sacrifice et fonctionner à l'autel, le prêtre, pour n'être pas gêné par un mouvement de sa ceinture pendant l'action, la rejette d'abord sur l'épaule gauche. Moyse appelait cette ceinture abanith (Ἀβανὴθ); quant à nous, élevés par les Babyloniens, nous l'appelons émian (ἐμίαν) ; car c'est ainsi qu'ils la nomment. Cette chemise ne se replie nulle part; mais ayant l'ouverture lâche pour le cou, elle se fixe sur l'une et l'autre épaule à l'aide de cordons attachés au bord, à la poitrine et entre les épaules; elle porte le nom de massabazanès (μασσαβαζάνης).

3. Sur la tête il porte une coiffure sans calotte, ne s'étendant pas à toute la tête, mais en couvrant à peu près la moitié ; on l'appelle masnaemphthès (μασναεμφθὴς) ; par la manière dont elle est disposée, elle fait l'effet d'une couronne ; elle est formée d'une épaisse bande d'étoffe de lin, et s'enroule en se recouvrant un grand nombre de fois. Ensuite un voile recouvre toute cette coiffure, en descendant jusqu'au front; il cache ainsi toutes les commis-

sures de la bande (formant couronne) et ce qu'elles pourraient présenter de disgracieux pour l'œil ; ce voile s'applique étroitement au crâne entier. Il est fixé avec soin, pour qu'il ne puisse tomber pendant que le prêtre officie. Nous venons de décrire le costume du corps sacerdotal.

4. Le souverain pontife est exactement costumé de même et ne se dispense de porter aucune des pièces du vêtement décrit ci-dessus, seulement il ajoute par-dessus le tout une tunique de couleur hyacinthe. Cette tunique descend jusqu'au talon, et dans notre langue elle se nomme mêir (μεείρ). Elle est serrée au corps par une ceinture multicolore comme celle précédemment décrite, avec de l'or mêlé au tissu. Au bord inférieur de cette tunique est cousue une frange, représentant avec leur couleur des pommes de grenade entremêlées de clochettes d'or, formant une décoration élégante. Elles sont disposées de façon qu'entre deux clochettes se trouve une grenade, et entre deux grenades une clochette. Cette tunique n'est pas formée de deux pièces, de façon à présenter des coutures sur les épaules et les flancs ; mais c'est un vêtement d'une seule pièce, tissue en longueur, offrant pour le passage du cou une ouverture non contournée, mais fendue en long depuis la poitrine jusque entre les deux épaules. Une bordure y est adaptée pour que la laideur de la fente ne paraisse pas ; elle est ouverte de la même manière pour donner passage aux mains.

5. Au-dessus de ces vêtements, il en revêt un troisième nommé éfoud (ἐφούδην), qui est semblable à l'épomide des Grecs. Voici comment il est fait : il est formé de fils de couleurs variées et d'or, large d'une coudée pour qu'il laisse la poitrine à découvert, muni de manches et offrant du reste toute la forme d'une chemise (χιτὼν). Dans l'intervalle libre laissé entre les côtés du vêtement, est insérée une pièce d'un empan de grandeur, du même riche tissu que l'éfoud ; elle s'appelle essénès (ἐσσήνης), ce qui signifie en grec λόγιον (oracle). Elle remplit exactement le vide laissé à la poitrine par les tisserands de l'éfoud. Elle est reliée à celui-ci par des anneaux d'or attachés à chacun de ses angles, placés en face d'anneaux semblables cousus à l'éfoud, et rattachés entre eux par un lacet de couleur hyacinthe ; afin qu'au milieu des anneaux on ne voie pas un vide, on a pensé à remplir ces petits espaces avec des fils de couleur hyacinthe. Deux sardonyx agrafent l'épomide aux deux épaules, et sont munies à chaque bout d'une pièce d'or (ἐπιθέον) qui permette le jeu des

agrafes. Sur ces sardonyx sont gravés les noms des fils de Jacob, en caractères particuliers à notre langue nationale, six de ces noms sur chaque pierre. Les aînés occupent l'épaule droite. L'essénès lui-même est distingué par douze pierres admirables par leur grandeur et leur beauté, ornement difficile à acquérir par des hommes, à cause de l'énormité de sa valeur; ces pierres sont disposées en quatre rangées de trois pierres chaque, serties dans l'étoffe. De l'or les entoure par un cercle artistement encastré dans l'étoffe, pour qu'elles ne puissent se détacher. La première triade se compose d'une sardoine, d'une topaze et d'une émeraude. La deuxième contient un grenat, un jaspe et un saphir; dans la troisième, un liguros occupe la première place, puis vient une améthyste, et ensuite une agate qui est la neuvième de l'ensemble. La quatrième enfin commence par une chrysolithe, que suivent un onyx et un béril qui occupe le dernier rang. On y a gravé les noms des fils de Jacob, qui sont ceux des tribus, chaque pierre portant un nom, dans l'ordre de naissance de celui qui portait ce nom. Les anneaux étant trop faibles pour supporter le poids de ces pierres, deux autres anneaux plus grands sont attachés au tissu du bord de l'essénès qui est du côté de la gorge, destinés à recevoir des chaînettes artistement faites, qui montent au sommet des épaules, où elles sont assujetties par des liens d'or tressés, dont l'extrémité descend par derrière et va se relier à un anneau fixé à la partie dorsale de l'éfoud. C'est là ce qui surtout assure la position de l'essénès, et l'empêche de tomber. A l'essénès est cousue une ceinture du même tissu de couleurs variées et d'or entremêlés. Cette ceinture, après avoir fait le tour du corps, est attachée de nouveau au-dessus de la suture et pend ensuite librement. Des tubes d'or, recevant les franges de chacune des extrémités de la ceinture, les enferment entièrement.

6. La coiffure est identique avec celle de tous les prêtres, et que nous avons décrite plus haut; mais elle est recouverte par une autre, tissée en fil de couleur hyacinthe. La tête est entourée d'une couronne d'or forgée en trois parties et de laquelle surgit un bouton de fleur d'or, ressemblant à celui de la plante qui chez nous se nomme sakkharon (σακχάρον) et que les Grecs instruits en botanique appellent fève de porc (ὗὸς κύαμον, hyosciamus, ellébore). Mais si quelqu'un, ignorant le nom de cette plante, n'en connaît pas les caractères, même l'ayant vue souvent, ou si quelqu'un sachant son nom ne l'a jamais vue, je vais la décrire

pour ceux qui sont dans cette situation. C'est une plante qui atteint souvent une hauteur de plus de trois empans, et a une racine ressemblant à un navet (βουνίαδι), car celui qui fera cette comparaison ne se trompera guère, et des feuilles semblables à celles des euzômes (εὐζώμων, *eruca*, roquette). Ses rameaux poussent un bouton de fleur adhérent à la tige; il est entouré d'un étui dont il se dépouille lorsqu'il commence à fructifier. La fleur, qui est de la hauteur d'une phalange du petit doigt, ressemble assez par sa forme à une petite coupe; je la décrirai plus en détail dans l'intérêt des ignorants : la fleur est arrondie en demi-sphère à sa base, puis, se rétrécissant un peu et se creusant élégamment à mesure qu'elle s'élève, elle s'élargit sensiblement de nouveau en offrant des coupures à la circonférence, analogues à celles que nous voyons à l'ombilic d'une grenade; elle contient à l'intérieur une sorte de couvercle en forme de demi-sphère, admirablement façonnée, et renfermée entre les divisions (sépales du calice) qui la surmontent, semblables, ainsi que je l'ai dit, à celles de la grenade, presque épineuses et se terminant en pointe. Sous le couvercle est conservé tout le fruit de la fleur, assez semblable à la graine de la plante nommé syderitis (σιδηρίτιδος, la verveine ou la pariétaire). La fleur elle-même est assez semblable à celle du pavot dont on fait claquer les pétales. La couronne est forgée sur ce modèle à partir du derrière de la tête jusqu'à chaque tempe; mais le frontal n'est pas surmonté de l'éphiélis (ἐφιελὶς), c'est ainsi qu'il faut appeler la fleur. C'est une lame d'or sur laquelle est gravé en caractères sacrés (ἱεροῖς γράμμασιν) le nom de Dieu. Tel est le costume du grand prêtre.

Arrêtons-nous maintenant et rendons-nous sérieusement compte de ces passages importants.

La première pièce du costume mentionnée dans l'Exode est le חשן, que l'on prononce aujourd'hui khoschèn, et qui certainement se prononçait primitivement hessèn, c'est le nom de l'ornement que le grand prêtre portait sur la poitrine. On n'accusera pas, j'imagine, Flavius Josèphe, qui appartenait à la race sacerdotale, d'avoir moins bien connu la prononciation de l'hébreu que les hébraïsants de notre époque. Si donc il appelle hessèn ce que les modernes nomment khoschen sans trop savoir pourquoi, je m'en tiens sans scrupule à sa prononciation, qui a pour moi l'avantage de se rapprocher singulièrement de celle qu'adopterait immédiatement un Arabe chargé de lire le mot حسن, en admettant qu'il en ignorât la signification.

D'où vient le mot hébraïque חשן? On l'ignore. Dans le verset 4 du chapitre XXVIII de l'Exode, les Septante traduisent ce mot par περισθήτιον, poitrinal, et plus loin, au verset 15, ils le traduisent par λογεῖον, ce qui est la même chose que λόγιον, traduction de Josèphe; tous les deux signifiant à la fois scène d'un théâtre et le pectoral du grand prêtre des juifs, et de plus λόγιον ayant en outre le sens d'oracle, prédiction, réponse de Dieu. Le commentateur Rosenmüller rattache notre mot hébraïque à l'arabe حَسُنَ, être beau, être bon et orner. J'accepterais assez volontiers cette analogie d'origine des deux mots en question; toutefois Cohen se demande s'il ne faut pas chercher la racine du mot חשן dans l'expression נחש, consulter un oracle, user d'augures, prédire l'avenir par la divination. D'où vient ce mot lui-même? Sans doute du mot נחש, qui signifie à la fois sortilége, divination, augure et *serpent*. Le verbe ci-dessus voudrait donc dire à la lettre, observer les serpents pour en tirer la connaissance de l'avenir.

Entre ces deux origines du nom du hessèn, on peut choisir; mais nous verrons plus loin l'hypothèse de Cohen rencontrer une vérification très-inattendue. Le savant traducteur de la Bible ajoute : « Alors חשן המשפט serait l'oracle, la consultation de la justice; nous « savons que tel était l'usage du rational (1); » et nous ne pouvons nous dispenser de reconnaître la justesse de cette observation.

Du verset 15 au verset 30, le texte sacré nous donne la description minutieuse du hessèn, et cette description est très-clairement commentée par Josèphe. En somme, comparaison attentivement faite des deux descriptions, voici ce qu'était le hessèn :

C'était une pièce d'étoffe brochée d'or et de fils bleu, pourpre (il s'agit ici de la pourpre violacée tirée du murex), cramoisi double (c'est-à-dire, je le crois, soumis deux fois à la teinture) et blanc tordu au fuseau. Il y a toute apparence que tous ces fils, tissés ensemble avec art, étaient des fils de lin.

La pièce de cette riche étoffe, mise en place sur la poitrine, était carrée, et avait un zéreth (empan) de côté. Le zéreth, c'est la demi-coudée naturelle, c'est-à-dire 225 millim.

Au verset 16, il est dit que le hessèn sera double. Cohen, en note à ce verset, dit : « Ainsi le pectoral développé avait une coudée de long « et une demi coudée de large, et ensuite étant doublé, il devenait

(1) C'est la dénomination moderne que l'on applique d'ordinaire au pectoral du grand prêtre.

« un carré d'une demi-coudée de côté. Il avait, à ce qu'on croit, la « forme d'un sac, pour y introduire l'appareil divinatoire. »

Examinons cette prescription et l'explication qui y est ajoutée. Au hessèn devaient s'adapter d'abord des chatons d'or destinés à sertir les douze pierres précieuses dont il va être bientôt question, ensuite un certain nombre d'anneaux d'or. Il fallait donc de toute nécessité une doublure à l'étoffe laissée au jour; par pur respect on a dû tout simplement faire la doublure indispensable de la même étoffe précieuse que la face extérieure du hessèn; de là l'expression biblique: Il sera carré et double : רבוע יהיה כפול. Maintenant, était-il formé de la même pièce d'étoffe repliée sur elle-même; c'est fort possible, probable même. Mais qu'il ait été un sac pour y introduire l'appareil divinatoire, voilà ce que je n'admettrai jamais. Et encore, qu'était ce prétendu appareil divinatoire? Nul ne le sait; étaient-ce les ourim et les toumim auxquels nous arriverons bientôt? C'est impossible, puisqu'au verset 30 il est dit : « Tu mettras sur le hessèn (אל־חשן) du jugement les ourim et les toumim. » S'ils étaient dessus ils n'étaient pas dedans. Il est vrai, empressons-nous de le dire, que אל est une préposition dont le sens peut aussi bien être dedans que dessus, devant que derrière.

Continuons notre description du pectoral.

La surface en était garnie de quatre rangées de pierres précieuses comportant trois pierres chacune; elles étaient en nombre égal à celui des fils de Jacob, et chacune d'elles portait le nom de l'un de ces fils, c'est-à-dire de l'une des tribus d'Israël, en gravure de cachet (פתוחי חותם).

Il n'est pas difficile de deviner ce que signifie cette expression « en gravure de cachet »; il s'agit tout simplement de la façon dont les caractères dont ces noms se composent sont gravés, c'est-à-dire en creux, puisqu'ils doivent l'être de la même façon que les cachets ordinaires que chaque personnage possédait et qui étaient en pierre plus ou moins précieuse. Remarquons toutefois que les légendes des pierres du hessèn ne devaient pas être écrites comme celles des cachets, puisque celles-ci doivent reparaître dans leur direction régulière, lorsqu'elles sont imprimées sur la cire ou sur la terre glaise.

A propos du verset 21, Cohen dit : « On n'est pas d'accord dans quel ordre ces noms étaient écrits. » Mais en nous reportant au verset 10, nous trouvons : six de leurs noms sur la première pierre, et les noms des six autres sur la seconde pierre, selon leur naissance.

De son côté, Josèphe parlant des deux sardonyx placées sur les épaulières de l'éfoud, et qui portent chacune six des noms des

fils de Jacob, dit que les noms des six aînés occupent la pierre de l'épaule droite; il ne semble donc pas possible de douter de l'ordre des noms gravés sur les douze pierres du hessèn; ils étaient gravés suivant l'ordre de primogéniture, en commençant par la droite, c'est-à-dire dans le sens naturel de l'écriture judaïque.

Cela posé, quelles sont les pierres précieuses qui composent la série des douze. En voici le tableau d'après la Bible et d'après Josèphe.

EXODE.	JOSÈPHE.
Adem.	Sardoine.
Fithedah ou Pithedah.	Topaze.
Barkat.	Emeraude,
Nefek.	Grenat ou Escarboucle.
Safir.	Jaspe.
Iahlam.	Saphir.
Lessem.	Liguros?
Sebou.	Améthyste.
Ahlamah.	Agate.
Tarsis.	Chrysolithe.
Schoham.	Onyx.
Iasfah ou Iaspah.	Béril.

Il n'y a guère d'accord, comme on le voit, entre ces deux listes. La première est loin de présenter, pour nous, la clarté de la seconde, les noms hébraïques des pierres précieuses étant assez peu déterminés. Quant à Josèphe, qui ne parle que de pierres bien connues, sauf une, le liguros, il devait avoir, lui prêtre, la connaissance parfaite de l'ornementation du hessèn ; il semble donc que nous pouvons, sur ce point, faire assez de cas de ses souvenirs.

Voyons néanmoins ce que disent les divers commentateurs au sujet des pierres mentionnées dans le texte biblique, en nous rappelant qu'Aben-Esra disait déjà qu'aucune de ces pierres n'était déterminée avec une entière certitude. Procédons par ordre.

אדם veut dire rouge, et ce nom, les Septante le remplacent par σάρδιον, qui désigne la cornaline, qui est en effet d'un rouge transparent. Ce nom se rapproche fort de celui de sardoine, donné par Josèphe à la première pierre ; celle-ci c'est la sardonyx, qui ressemble à la cornaline, mais offre une teinte rosée comme celle de l'ongle.

D'autres y ont vu le rubis et le grenat.

פטדה. Ounklousse dit de cette pierre qu'elle est ירקן, jaune ; les

Septante traduisent par τοπάζιον, et Josèphe de même. Nous pouvons donc y voir la topaze avec toute confiance.

ברקת. Les Septante et Josèphe nous donnent ici σμάραγδος, et cet accord nous suffit. Il est assez curieux, du reste, de voir que le mot grec comporte d'une manière assez transparente le mot hébraïque ברק, éclair, foudre, et faire briller des éclairs.

נפך. Ounklousse y voit l'émeraude, et les Septante comme Josèphe rendent ce mot par ἄνθραξ, escarboucle; mais ce mot signifie aussi grenat; on peut donc choisir.

ספיר, dans les Septante σάπφειρος, le saphir. Ici Josèphe nous donne le jaspe, et il transporte le saphir au rang suivant.

יהלם. Nous venons de voir qu'à cette pierre Josèphe fait correspondre le saphir qui a droit au rang précédent. Qu'est-ce que le iahlam? On ne sait. Les Septante remplacent ce mot par ἴασπις, jaspe. Abarbanel et les rabbins de l'école espagnole y voient le diamant à cause de la consonnance de ce nom avec le nom arabe du diamant, الماس, almas. Mais cela est bien douteux, car rien ne prouve que le diamant fût connu à cette époque reculée.

לשם. Ici les Septante disent λίγυριον, et Josèphe, liguros. On croit que c'est l'opale.

שבו. Chez les Septante ἀχάτης, l'agate. Josèphe place ici l'améthyste, ἀμέθυστος, littéralement: qui garantit de l'ivresse (on attribuait cette vertu à l'améthyste).

אחלמה. Dans Josèphe, à l'ahlamah correspond l'agate. Ici les Septante donnent l'améthyste. Ounklousse appelle cette pierre précieuse œil-de-veau, et Ben Ouziel y voit l'émeraude. Il nous semble évident que quelque copiste maladroit aura interverti l'ordre de cette pierre et de la précédente, dans le texte de Josèphe.

תרשיש. Pour les Septante c'est la chrysolithe, comme pour Josèphe. Nous maintenons donc sans scrupule cette identification. Remarquons qu'ici les Targoumim disent כרום ימא, et que si le mot כרום n'était, comme l'insinue Cohen, que la reproduction du mot χρῶμα, couleur, ces mots, signifiant couleur de mer, s'appliqueraient à merveille à l'aigue-marine.

שהם. Les Septante traduisent par béril, et Josèphe voit dans cette pierre l'onyx. Quand il parle des deux schoham des épau-

lières de l'éfoud, il les appelle des σαρδόνυχες ; il est donc conséquent avec lui-même lorsqu'il appelle ici le schoham ὄνυξ.

ישפה, pour les Septante c'est l'onyx. Mais comment douter qu'il s'agisse du jaspe ? Quant à Josèphe, il y voit le béril.

On voit par ce qui précède que nous sommes loin d'avoir des notions précises sur les douze pierres du hessèn.

Poursuivons maintenant la description de cet ornement. Nous l'avons déjà dit, ces pierres étaient serties dans des chatons d'or pris dans l'étoffe.

Quatre anneaux d'or étaient attachés aux quatre angles du hessèn. Aux deux supérieurs se reliaient deux tresses ou torsades d'or pur, allant se rattacher aux chatons contenant les deux pierres qui ornaient les épaulières de l'éfoud et dont nous parlerons bientôt. Quant à ces pierres enchatonnées sur les épaulières, elles étaient placées en avant, du côté de la face de l'éfoud, dit le texte sacré.

Les deux anneaux d'or des angles inférieurs du hessèn étaient placés en face de deux anneaux attachés à l'extrémité inférieure des épaulières, au point où celles-ci venaient se rattacher à la ceinture de l'éfoud. Un cordonnet bleu reliait deux à deux les anneaux opposés du hessèn et de l'éfoud. De cette façon le hessèn restait au-dessus de la ceinture de l'éfoud, et ne pouvait remuer de la place qu'il devait occuper.

Ici nous arrivons à un verset qui n'a cessé de faire le désespoir des commentateurs. C'est le verset 30, où il est question des ourim et des toumim que Moyse devait faire, suivant le texte samaritain, pour les adapter au hessèn (1).

Quelle est la chose qui est désignée par ce double nom ? On l'ignore absolument ; nous allons pourtant essayer de le deviner. Pour cela, commençons par réunir les passages bibliques où il est question des ourim et des toumim.

Nous lisons dans le Lévitique, VIII, 6 : « Moché fit approcher « Aharon et ses fils, et il les lava avec de l'eau.

« 7. Il lui mit la khitonet, le ceignit de l'abanith, le revêtit du « mêil, mit sur lui l'éfoud, l'affermit par la ceinture brodée de l'é- « foud, dont il le ceignit par dessus.

« 8. Il mit sur l'éfoud le hessèn, et il mit sur le hessèn (toujours « l'expression ambigüe : ויתן אל־החשן, il adapta au hessèn) les « ourim et les toumim. »

(1) את־האורים ואת־התמים.

Nous ne sommes pas plus avancés !

Dans le Deutéronome (ch. xxxiii), Moïse bénissant les tribus d'Israël, s'exprime ainsi, 8: « Et sur Lévi, il dit: Tes toumi et tes « ouri convenaient à l'homme de ta piété (pieux envers toi, c'est-à- « dire à Aharon), que tu as tenté à Massa, contre lequel tu as disputé « près des eaux de Mériba. »

Toujours la même obscurité!

Dans les Nombres (xxvii) nous lisons:

« 21. Il (Josué) se présentera devant Eléazar le cohèn, et le con- « sultera par le jugement des ourim, devant l'Eternel. »

Cette fois il n'est plus question des toumim; les ourim pouvaient donc être consultés comme oracles, sans l'intervention des toumim.

Dans Samuël (xxviii) nous lisons encore:

« 6. Saül consulta l'Eternel; mais Dieu ne lui répondit rien, ni « par les songes, ni par les ourim, ni par les prophètes. »

Ce verset est étrange. On pouvait donc consulter Dieu par les songes, par les ourim et par les prophètes. L'ordre de ces trois espèces d'oracles n'est pas moins étrange. Les songes passent en première ligne, c'est une chose essentiellement inanimée, une pure apparence; au dernier rang sont les prophètes, c'est-à-dire des hommes animés par l'esprit de Dieu; entre les deux sont mentionnés les ourim, isolés des toumim, cette fois encore. Saül consulte donc l'Eternel, et la réponse divine à laquelle il aspire lui est refusée, d'abord par les songes, ensuite par les ourim, et enfin par les prophètes. En tout cas, les ourim ne tenaient pas le premier rang dans les oracles à consulter, c'est ce qui résulte péremptoirement de la teneur de ce verset. Que l'on classe les trois oracles mentionnés en commençant par le premier ou par le dernier, il est clair que l'oracle des ourim est de moindre valeur aux yeux de l'écrivain sacré que celui auquel il donne le premier rang, que ce soient les songes ou que ce soient les prophètes. C'est, remarquons-le bien, c'est dans les Nombres qu'il est fait mention, pour la première fois, de l'oracle des ourim.

Il n'est plus question des ourim ni des toumim que dans les Livres d'Esdras et de Nehémie.

Ezra, II, 63 (il s'agit des prêtres revenus de l'exil, et qui ne peuvent produire leur généalogie): « Et le tirschata leur dit de ne pas « manger du Saint des Saints, jusqu'à ce que se levât un cohèn avec « les ourim et les toumim. עד עמד כהן לאורים ולתמים.

Nehémie, VII, 65 : « Et le tirschata leur dit qu'ils ne mange-

« raient rien du Très-Saint, jusqu'à ce que se levât un cohèn avec « les ourim et les toumim. »

Ces deux versets, on en conviendra, ne sont pas faits pour dissiper l'obscurité. Aben Esra dit qu'il s'agit d'un cohèn digne de consulter cet oracle qui, selon le Talmud, n'existait pas dans le second temple. Et c'est tout ! Plus rien dans l'Ecriture sainte qui puisse nous fournir le fil conducteur que nous serons bien obligés de chercher ailleurs.

Est-ce donc Josèphe qui nous l'offrira ? Nous avons reproduit la description qu'il donne du hessèn, et il ne décrit pas les ourim et les toumim ; il ne les mentionne même pas en passant. Et quant aux mentions qu'en fait l'Ecriture sainte, elles sont si sèches, qu'il semble évident que ces deux mots désignaient des objets parfaitement connus de tous, et qu'il était superflu de désigner d'une façon plus explicite.

Que Josèphe ait ignoré complétement ce qu'étaient les ourim et les toumim, c'est ce qui va ressortir pleinement d'un autre passage de son livre précieux (Ant. Jud. III, VIII, 9).

« Cependant je veux dire ce que j'ai omis en décrivant le vête- « ment du pontife ; car cela enlevait aux prophètes tout moyen de « recourir à la fraude et aux prestiges, s'il en est qui en viennent à « abuser de l'autorité de Dieu ; Dieu est bien le maître de décider « quand il veut et quand il ne veut pas être présent aux cérémonies « sacrées, et il a voulu le prouver non-seulement aux Hébreux, mais « encore aux étrangers qui s'étaient mêlés à eux. En effet, à l'égard « des pierres qui, ainsi que je l'ai dit, étaient portées sur l'épaule « par le grand prêtre (c'étaient des sardonyx, et je crois inutile d'en « décrire les caractères, puisque personne ne les ignore), celle qui « était sur l'épaule droite, toutes les fois que Dieu agréait le sacri- « fice, brillait d'un éclat tellement vif, que ceux mêmes qui étaient « éloignés en étaient frappés, tandis qu'avant, la pierre était totale- « ment privée de cette splendeur. Et certes cela est digne de l'admi- « ration de tous ceux qui ne cherchent pas une réputation de sagesse « dans le mépris du sentiment religieux. Mais ce qui me reste à dire « est plus admirable encore. Dieu prédisait la victoire à l'aide des « douze pierres que le pontife portait sur sa poitrine, serties dans le « hessèn. En effet, leur éclat était tellement vif, avant que l'armée ne « se mît en mouvement, qu'il devenait manifeste pour la nation en- « tière qu'ils avaient Dieu pour eux ; c'est pour cela que les Grecs, « qui respectent nos solennités, ne pouvant nier ces faits surprenants, « appellent le hessèn λόγιον (c'est-à-dire oracle). Mais le hessèn et la « sardonyx cessèrent de briller deux cents ans avant que j'écrivisse

« cela, parce que Dieu était irrité de la transgression des lois, etc. »

Il est bien clair, d'après la teneur de ce passage, que pour Josèphe, les ourim et les toumim, et l'oracle des pierres précieuses de l'épaulière et du hessèn, c'était tout un. Pour nous, il ne nous est pas possible de commettre une pareille confusion ; le texte sacré est beaucoup trop précis dans la description du hessèn, pour qu'une erreur de ce genre puisse être admise un instant.

En résumé, tout jusqu'ici n'est qu'obscurité.

La Vulgate de saint Jérôme nous donne pour le nom du hessèn les expressions *rationale* et *rationale judicii*, qui certes ne sont pas plus claires. Quant aux mots ourim et toumim, il les traduit par *doctrina* et *veritas*.

Quant aux Septante, nous avons déjà dit qu'ils donnaient au hessèn les deux noms περισθήτιον et λογεῖον. Pour eux enfin les ourim et les toumim sont δήλωσις καὶ ἀλήθεια, c'est-à-dire manifestation et vérité. Il paraît donc certain que dans אורים ils ont vu un pluriel du mot אור, lumière, soleil, matin, éclat, flamme, feu (qui ne peut guère avoir de pluriel, soit dit en passant), et dans תומים l'adjectif תמים, dont le pluriel régulier est תמימים, intègre, complet, entier, parfait (dont la racine est תמם, achever, finir), ou le pluriel de תם, intègre, juste, simple, ou du substantif תם, intégrité, qui lui non plus ne saurait avoir de pluriel.

Remarquons que dans ce cas il faudrait ne pas tenir compte du *vau* du mot תומים, ce qui, à la vérité, peut se justifier par la forme תמי que nous trouvons à ce mot dans le verset 8 du chapitre XXXIII du Deutéronome.

D'un autre côté, תאומים, en construction תאמי, signifie deux petits jumeaux ; et cette expression dérive du verbe תאם, être à deux, être double, être joint, dont le participe seul se présente dans le texte sacré, comme dans les mots ויהיו תאמם מלמטה, « et ils seront joints par le bas. »

Peut-être cependant les traductions des Septante et de saint Jérôme nous mettent-elles sur la voie. Le lecteur va en juger.

Nous trouvons dans Diodore de Sicile (lib. I, LXXV) des détails intéressants sur la composition du tribunal suprême chez les Égyptiens, tribunal qui comptait trente membres, dont dix étaient choisis à Héliopolis, dix à Thèbes et dix à Memphis. Une fois réunis, ils donnaient la présidence au plus digne d'entre eux, et, ajoute l'historien :

Ἐφόρει δ' οὗτος περὶ τὸν τράχηλον ἐκ χρυσῆς ἁλύσεως ἠρτημένον ζῴδιον

τῶν πολυτελῶν λίθων, ὃ προσηγόρευον ἀλήθειαν· τῶν δ' ἀμφισβητήσεων ἤρχοντο ἐπειδὴ τὴν τῆς ἀληθείας εἰκόνα ὁ ἀρχιδικαστὴς προσθοῖτο.

« Celui-ci portait au cou, suspendu à une chaînette d'or, un « zôdion (littéralement : petit animal ; probablement signe, simu- « lacre) de pierres précieuses, qu'on nommait *vérité*. La prise de cet « insigne par le grand juge était le signal du commencement des « débats. »

De son côté, Ælien (*Variæ historiæ*, lib. IV, c. xxxiv) rapporte ceci :

Δικασταὶ δὲ τὸ ἀρχαῖον παρ' Αἰγυπτίοις ἱερεῖς ἦσαν· ἦν δὲ τούτων ἄρχων ὁ πρεσβύτατος καὶ ἐδίκαζεν ἅπαντας· ἔδει δὲ αὐτὸν εἶναι δικαιότατον ἀνθρώπων καὶ ἀφειδέστατον· εἶχε δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο τὸ ἄγαλμα ἀλήθεια. Ἐγὼ ἠξίουν, μὴ λίθου πεποιημένην καὶ εἰκασμένην τὴν ἀλήθειαν περιφέρειν τὸν δικαστήν, ἀλλ' ἐν αὐτῇ τῇ ψυχῇ ἔχειν αὐτήν.

« Dans l'ancien temps, chez les Égyptiens, les juges étaient des « prêtres. Leur chef était le plus âgé, et il jugeait tout le monde. « Il devait être le plus juste et le plus sévère des hommes; il portait « autour du cou un agalma (image, ornement) fait de pierre de « saphir, et cet agalma se nommait *vérité*. Je suis porté à croire que « le juge ne portait pas à l'extérieur la vérité faite de pierre et re- « présentée par des pierres, mais bien au fond de son âme. »

Maintenant, nous le demandons : peut-il rester le moindre doute dans l'esprit sur l'origine véritable du hessèn? N'est-il pas une réminiscence, sinon une copie servile, de la décoration du juge suprême des Égyptiens. Cette décoration, chez les Hébreux, c'est le *hessèn, la décoration du jugement ;* chez les Égyptiens, c'est l'insigne dont la prise par le président du tribunal indique le commencement des débats; chez les Hébreux (et les Septante étaient de savants Hébreux, choisis parmi les plus savants et les plus dignes), le hessèn porte le nom de *manifestation et vérité;* chez les Égyptiens, l'insigne pectoral du grand juge porte le nom de *vérité*.

Nous n'insistons pas. Pendant les quatre cents ans que les Hébreux avaient passés au contact et sous la suprématie des Égyptiens, ils avaient dû se familiariser avec les formes judiciaires de leurs maîtres et avec les insignes redoutés du souverain juge. Qu'y a-t-il, dès lors, d'étonnant à ce qu'une fois affranchis et maîtres d'eux mêmes, ils aient continué, en se les assimilant, à employer des

insignes qui avaient pour tout le monde une signification précise et indiscutable?

Non, cela ne peut faire question : le *hessèn du jugement* des Hébreux, c'est la copie de la décoration égyptienne du juge souverain. L'insigne *vérité* des Hébreux, c'est la copie de l'insigne *vérité* des Égyptiens.

Serait-ce d'ailleurs le seul emprunt que la nation juive aurait fait aux Egyptiens? Loin de là. Le temple de Jéhovah n'était-il pas la copie pour ainsi dire servile d'un temple égyptien? Nous penserions perdre notre temps en cherchant à démontrer d'une manière plus serrée l'influence que les idées égyptiennes ont exercée sur les idées hébraïques.

Mais ce n'est pas tout, et, une fois entré dans cette voie, nous devons aller jusqu'au bout et chercher à deviner ce qu'étaient ces ourim et ces toumim si bien connus de tous, que l'écrivain sacré jugeait superflu de faire plus que d'en citer le nom.

L'insigne royal par excellence chez les Égyptiens, c'était un serpent, l'*uræus;* du mot égyptien ⲁⲣⲁ est certainement venu le copte ⲟⲩⲣⲱ, roi, qui n'était probablement pas usité dans l'antiquité. Il n'en reste pas moins certain qu'il y a la même liaison entre les mots ⲁⲣⲁ, uræus, et ⲟⲩⲣⲱ, roi, qu'entre βασιλίσκος et βασιλεὺς, et entre *regulus* et *rex*.

Je sais bien qu'en copte, serpent, vipère et basilic se disent d'ordinaire ⲥⲓⲧ, ou ϩⲟϥ, ϩⲟⲃ, ϩϥⲱ, ϩⲃⲟ (et, soit dit entre parenthèses, ⲥⲓⲧ présente avec l'égyptien ⲥⲟⲩⲧⲉⲓ, roi, la même liaison que celle que je viens de signaler entre les mots grecs et latins signifiant serpent et roi); mais cela ne contredit en rien l'existence du nom antique ⲁⲣⲁ ou ⲱⲣⲱ du serpent royal égyptien dans l'antiquité. En écriture hiéroglyphique, le nom de l'uræus royal s'écrit avec le signe *bras*, qui se trouve toujours jouer le rôle du ע dans les transcriptions des mots sémitiques; mais ce signe a aussi la valeur du ⲱ copte, et nous retombons ainsi sur un mot bien voisin de notre אורים. Sans plus d'ambages, je crois que les ourim ce sont les uræus.

Ne connaissons-nous pas, en effet, de splendides plaques de pectoral, de fabrication égyptienne, destinées à des personnages royaux, et offrant le globe ailé accompagné de deux uræus? Ces plaques d'or, enrichies de pierres précieuses, n'étaient-elles pas l'insigne de la souveraine puissance? Nous sommes bien tenté de le croire.

Mais, une fois les uræus retrouvés dans les ourim, que devaient être les toumim?

Nous avons vu plus haut que תאומים signifie deux jumeaux, et

que le radical תאם duquel ce mot dérive signifie être deux, être joint, être double. Y a-t-il une expression qui puisse s'appliquer avec plus de justesse aux deux ailes du globe orné d'uræus? J'en doute.

En définitive, je puis me tromper, mais je ne le crois guère.

Les ourim et les toumim qui décoraient le hessèn du souverain pontife des Juifs, c'étaient le globe ailé accosté des deux uræus, constituant la décoration divine et souveraine par excellence.

Ce symbole est perpétuellement reproduit sur les monuments de toute nature d'origine phénicienne, aussi bien que sur les monuments égyptiens. Il serait donc passé d'Égypte en Phénicie, en sautant par-dessus la Judée? Cela est bien improbable.

Ce qui est véritablement curieux, c'est que le mot hébraïque תאם, si rarement usité qu'on ne le rencontre qu'une fois dans l'Ecriture sainte et employé au participe, se retrouve dans le copte, c'est-à-dire dans la langue égyptienne. En effet, ⲧⲟⲩ, ⲧⲟⲩⲓ et ⲧⲱⲟⲩⲓ signifient *conjungere*, ⲛⲓⲧⲱⲟⲩⲓ signifie *conjunctio*, et ⲉⲧⲧⲱⲟⲩⲓ, *adhærentes*, *conjuncti*. Il est vrai que ce radical n'a rien de commun avec le mot ⲧⲏϩ ou ⲧⲉⲏϩ, qui signifie aile; mais cela ne constitue pas la moindre impossibilité à ce que les Hébreux, empruntant la chose, en aient du même coup emprunté le nom.

Il est, nous le savons, une objection naturelle que l'on peut élever contre l'hypothèse dont nous venons de présenter de notre mieux la justification, c'est qu'il est peu vraisemblable que le grand prêtre ait porté sur la poitrine la représentation d'un être animé, d'un reptile.

A cela il y a une réponse bien facile à faire. Sans doute, la prescription de la loi sainte était formelle; cela a-t-il empêché Moïse de construire, par l'ordre de Jéhovah, l'arche d'alliance avec ses deux kéroubim, et le serpent Seraf? cela a-t-il empêché Salomon de couvrir les murailles du temple d'images de kéroubim, d'en placer deux dans le Saint des Saints pour protéger de leurs ailes l'arche d'alliance, de construire la mer d'airain avec ses bœufs, de construire son trône et l'escalier qui montait à l'estrade royale avec des lions? En quoi la présence des uræus sur la décoration du grand prêtre aurait-elle été plus criminelle que l'emploi de taureaux ailés à face humaine, pour protéger dans le Saint des Saints l'arche d'alliance de Jéhovah, dont le couvercle portait deux faces humaines?

Inutile, je pense, d'insister sur ce point.

Puisque nous avons parlé incidemment du serpent de bronze,

fondu dans le désert par l'ordre de Moïse, pour sauver les Hébreux des morsures du serpent Seraf, il ne sera peut-être pas hors de propos de dire quelques mots des serafim.

Et d'abord, serafim et terafim, c'est pour moi le même mot, passé d'un dialecte dans un autre.

תרפים veut dire : idoles domestiques, pénates.

En effet, nous lisons dans la Genèse (XXXI) : « 19. Cependan « Laban était allé tondre ses brebis. Rachel déroba les terafim de « son père. — 34. Rachel avait pris les terafim et, les ayant mist « dans le bât d'un chameau, elle s'était assise dessus. »

Dans les Juges (XVII) : « 5. Et l'homme (Mikhah) avait chez lui un « temple d'Elohim, et il fit un éfoud et des terafim, et il remplit la « main (il institua) un de ses fils, et il lui servit de cohèn. »

Au chapitre suivant (XVIII), l'écrivain sacré raconte l'expédition des six cents Danites vers le pays des Laïch. Chemin faisant, ils passèrent par la maison de Mikhah et lui prirent « son image sculptée, et les « terafim, et l'éfoud, et l'idole. » Ils firent plus, et décidèrent le jeune cohèn, fils de Mikhah, à les accompagner. Le père les poursuivit, mais fut obligé de retourner sur ses pas, sans avoir obtenu la restitution de tout le mobilier de son temple particulier.

Dans Samuel (I. XV) : « 23. Car la rébellion est comme le péché de « la divination, et l'opiniâtreté est comme l'idolâtrie et le culte des « terafim. »

Puis (I. XIX) : « 13. Mikhal prit le terafim qu'elle mit au lit, plaça « sur sa tête un tissu de poil de chèvre et le couvrit d'un vêtement. « — 16. Les envoyés (de Saül) étant venus, voici le terafim qui était « au lit, et un tissu de poil de chèvre sur sa tête. »

Ici terafim est évidemment un pluriel *majestatis;* il en est donc très-probablement de même dans tous les autres passages. Quoi qu'il en soit, le terafim, affublé d'une perruque de poil de chèvre, pouvait jusqu'à un certain point prendre l'apparence d'une tête humaine.

Dans les Rois (II, XXIII) : « 24. Josias extermina aussi les oboth, « les idonim, les terafim, les idoles, les objets horribles qu'on « voyait au pays de Juda et à Jérusalem, afin d'accomplir les pa- « roles de la doctrine écrite dans le livre que Helkiahou avait trouvé « dans la maison de l'Eternel. »

Dans Zekhariah (X) : « 2. Car les terafim ont dit des choses « vaines; les devins voient le mensonge. »

Jusqu'ici toutes les mentions des ou du terafim sont méprisantes

et empreintes de réprobation. Il n'en est plus de même de la suivante :

Osée (III) : « 4. Parce que les enfants d'Israël demeureront de longs « jours sans roi, sans chef, sans sacrifice et sans autel, sans éfoud « et sans terafim.

Il résulte de l'ensemble de ces passages que le terafim était un objet de culte idolâtrique, et que dans un seul cas, dans les prophéties d'Osée, il est cité comme appartenant au culte national. Etait-il donc, dans la pensée d'Osée, assimilé aux ourim ? C'est bien possible.

Ourim, c'est peut-être bien aussi un pluriel de majesté désignant l'uræus ou serpent royal.

Terafim, c'est un pluriel de majesté identique très-probablement avec serafim, prototype des séraphins; et serafim, c'est le pluriel de שרף, serpent brûlant, le fameux serpent du désert dont les morsures avaient fait construire le serpent d'airain, devenu plus tard un objet d'idolâtrie.

Je n'entends pas appuyer sur cette sorte de coïncidence étrange qui des ourim et des terafim semble faire de véritables images de serpents qui, étant vivants, pouvaient servir aux pratiques de la divination.

Mais en voilà assez sur ce sujet; et, après cette longue digression, revenons à la description du costume sacerdotal chez les Juifs.

Après avoir mentionné le hessèn dans l'énumération sommaire du costume des cohenim, le verset 4 du chapitre XXVIII de l'Exode mentionne l'éfoud, dont on écrit et prononce d'ordinaire le nom éphod. Comme Josèphe, qui avait à sa disposition un alphabet renfermant l'*o* bref et l'*o* long, écrit ἐφούδης, il est bien clair que le mot en question se prononçait comme il s'écrivait, c'est-à-dire éfoud.

Quelle était la forme de ce vêtement?

C'était une véritable veste, de la même étoffe brochée d'or et des mêmes couleurs que le hessèn.

Cette veste était serrée à la taille par une ceinture et retenue par le haut à l'aide de deux épaulières; ceinture et épaulières étaient de la même étoffe que l'éfoud. Sur chaque épaulière et un peu en avant, était sertie dans un chaton d'or une sardoine portant six des douze noms des enfants de Jacob, rangés par ordre de primogéniture. Ces noms étaient gravés à la façon des cachets, c'est-à-dire en creux. Les noms des six aînés occupaient la sardoine de l'épaule droite. Deux tresses d'or pur se rattachaient aux chatons des sardoines, et c'étaient

ces tresses qui venaient se relier aux anneaux d'or placés à l'angle supérieur du hessèn, au point où les épaulières de l'éfoud venaient en rejoindre la ceinture; elles recevaient chacune un anneau d'or qu'un cordonnet bleu ou violet reliait à l'anneau correspondant du hessèn; de la sorte celui-ci se trouvait solidement fixé par ses quatre angles et ne pouvait remuer sur la poitrine du grand prêtre.

La description de Josèphe est tout à fait d'accord avec celle que nous venons de déduire du texte sacré de l'Exode. Il ajoute pourtant quelques détails intéressants qu'il n'est pas permis de négliger. Ainsi il nous apprend que l'éfoud était semblable à l'épomide des Grecs (dont le nom est formé des mots ἐπὶ, sur, ὦμος, épaule). La largeur de la pièce d'étoffe versicolore et brochée d'or qui constituait l'éfoud, n'était que d'une coudée, soit 450 millimètres, afin que la poitrine restât à découvert. Enfin l'éfoud était muni de manches et offrait du reste la forme d'un khitôn ou chemise. Les tresses ou chaînettes qui le soutenaient, se reliaient aux chatons des sardoines de l'épaulière par des agrafes; mais elles ne s'arrêtaient pas là et descendaient ensuite par derrière, afin de venir s'agrafer de nouveau à des anneaux d'or fixés à la partie dorsale de l'éfoud. Quant à la ceinture de l'éfoud, elle faisait le tour de la taille pour venir se nouer au-dessous du hessèn, et les bouts en retombaient ensuite librement. Des tubes d'or recouvraient les deux extrémités libres de la ceinture, pour les empêcher de s'effranger.

Passons maintenant au mêil. C'était une robe de dessus, d'étoffe violette, tissu d'une seule pièce et sans couture, munie d'une ouverture pour donner passage à la tête. Cette ouverture, coupée en long, avait ses bords garnis d'un cordon tressé en guise d'ourlet, pour empêcher l'étoffe de se déchirer. Le tour du bas de la robe était garni d'une série de grenades d'étoffe bleue et violette, alternant avec des clochettes d'or.

Josèphe, qui appelle ce vêtement μεσὴρ (1), dit que c'était une tunique descendant jusqu'aux talons, et serrée à la taille par une ceinture multicolore; il dit aussi que cette tunique était d'une seule pièce pour ne pas présenter de coutures sur les épaules et aux flancs. La fente donnant passage à la tête commençait à la poitrine et se prolongeait jusque entre les deux épaules. Deux fentes analogues donnaient passage aux bras.

Vient ensuite la כתנת, dont on écrit et prononce le nom kétônet. C'était, dit l'Exode, une robe blanche de lin tissu. Josèphe, qui donne

(1) De Méir à Méil, il y a bien près.

à cette robe le nom de khétoménè, dit que ce nom vient du mot khéton, signifiant *lin*. C'était, ajoute-t-il, une chemise descendant jusqu'aux talons, juste au corps et munie de manches étroites. Inutile de reproduire ici les détails de la description que Josèphe fait de la ceinture qui serrait la ketônet à la taille; cette ceinture, dit-il, se nommait en hébreu abanith (ἀβανὴθ). C'est bien évidemment la ceinture appelée אבנט dans l'Exode, et dont on prononce aujourd'hui le nom abnets. Naturellement nous nous en tenons à la prononciation de Josèphe. « Cette ceinture que Moyse appelait Abanith, fait observer Josèphe, nous l'appelons aujourd'hui émian (ἐμιὰν), d'un nom emprunté aux Babyloniens. » Quelle est l'origine du nom abanith? On l'ignore. Maimonide le fait dériver du mot arabe بند, li r; ce qui est certain, c'est qu'en chaldéen une ceinture se disait פנד, אפונדא, et qu'il y a bien quelque analogie entre אבנט et פנד. Quant au nom babylonien émian, que nous fait connaître Josèphe, nous le retrouvons dans Ounkiousse (Onkelos), sous la forme המיינין, qui paraît un pluriel. De son côté, Ben Ouziel donne à la ceinture un autre nom chaldéen, קמורא.

Enfin Josèphe, donne à la robe dont nous venons de parler le nom de massabazanès (μασσαβαζάνης). C'est, nous le supposons, un nom babylonien, adopté en même temps que le nom émian de la ceinture abanith.

Reste dans l'inventaire sommaire des pièces du costume sacerdotal, la coiffure, sur le compte de laquelle on a singulièrement divagué en en faisant une tiare. Son nom est מצנפת, transcrit et prononcé aujourd'hui misnephet. Cette coiffure est bien mentionnée à plusieurs reprises dans l'Exode; mais elle n'y est pas décrite, c'est Josèphe qui nous apprend quelle en était la forme. C'était un véritable turban, disposé en couronne, et qu'il nomme masnaemphtès (μασναεμφθὴς). Il y a donc quelque raison pour admettre la prononciation masnaefet. Un voile blanc serré à la tête recouvrait le turban, auquel il était solidement assujetti, et descendait jusqu'au front. Ce sont les coiffures complexes de cette forme que nous trouvons mentionnées au verset 40 du chapitre XXVIII de l'Exode, sous le nom de medjebâout (pluriel de מגבעה, mot formé de גבע, colline, c'est-à-dire ayant une forme ronde en hauteur). De là à une haute tiare, il y a loin, on le voit.

Il ne nous reste plus à parler que des caleçons que portaient tous les prêtres et le souverain pontife lui-même; c'étaient le מכנס, au pluriel, ou mieux au duel, מכנסים. La prononciation actuelle de ce mot est mekhnas, et au pluriel mekhnesè. Josèphe, qui décrit minutieusement

cette pièce du costume, l'appelle mennakhasè (μενναχασὴν). Il est bien clair qu'il faut imputer à la maladresse d'un copiste cette forme mennakhasè, qu'il faut certainement corriger en mekhannasè. C'est donc là la prononciation primitive probable du nom de ce vêtement, qui n'était qu'un véritable caleçon, serré à la taille et retombant jusque sur les cuisses. Son nom dérive du radical כנס, ramasser, amasser, assembler, d'où est venu également le mot כנסת, assemblée, le كنيسة arabe, signifiant église.

Il ne nous reste plus qu'à présenter quelques courtes observations sur trois autres mots que nous trouvons dans le texte de Josèphe.

Il appelle les prêtres χαναίας et le grand prêtre ἀναραβήχην. Il n'est pas difficile de reconnaître sous ces deux formes, altérées sans aucun doute par la faute des copistes, le mot כהניא, les prêtres, pluriel chaldaïque correspondant à l'hébraïque כהנים, et que nous trouvons employé dans Esdras (VII, v. 16). L'emploi de cette forme chaldaïque n'a pas lieu de nous étonner, puisque l'historien des Juifs dit lui-même que, instruits par les Babyloniens, ses compatriotes ont remplacé le nom abanith donné par Moyse à la ceinture sacerdotale, par le nom babylonien émian.

La forme anarabékhèn, qui est un peu plus altérée, nous paraît représenter encore une expression chaldaïque רב־כהן, tout à fait analogue à רב־סריס, le grand eunuque, pour le chef des eunuques, et רב־מג, le grand mage, pour le chef des mages. C'est donc littéralement le grand prêtre que nous trouvons ici. Mais d'où vient la double syllabe *ana* qui commence le mot en question, et que signifie-t-elle? Nous avouons humblement ne pas le deviner.

Encore un mot et nous avons fini.

Depuis quelques années nous nous obstinons à croire que l'écriture hébraïque carrée était une écriture sacrée, et que l'écriture vulgaire était, pour ainsi dire, identique avec celle des Samaritains. Le texte de Josèphe relatif à la coiffure du grand prêtre nous paraît fournir un bon argument en faveur de cette thèse. Il est inutile de revenir en détail sur la forme bizarre IIIII que quelques Pères de l'Église ont signalée comme étant l'image du nom divin de Jehovah. Nous avons amplement discuté ce fait intéressant ailleurs. Nous nous contenterons de constater que Josèphe, en mentionnant l'ins-

cription קדש ליהוה du frontal du grand prêtre, dit en toutes lettres :

Τελαμὼν δ' ἐστὶ χρύσεος, ὅς ἱεροῖς γράμμασι τοῦ Θεοῦ τὴν προσηγωρίαν ἐπιτετμημένος ἐστί.

« Mais il y a une lame d'or qui porte le nom de Dieu gravé en « CARACTÈRES SACRÉS. »

S'il y avait chez les Juifs des caractères sacrés, il est bien clair qu'il y en avait d'autres qui ne l'étaient pas.

Paris, le 27 avril 1869.

F. DE SAULCY.

NOTICES

ET

EXTRAITS DES MANUSCRITS GRECS ET LATINS

CONSERVÉS AU *BRITISH MUSEUM*

(*Suite et fin*) (1)

CAPUT I.

143. 7. de mictendo hoste.

Ib. 2. quæ post prælium agenda sunt..... si res prospere cessit.

144. 4. non habemus.

145. 3. quumque hos hostes media siti — ib. 6. Hirculeium — ib. 7. in diem — ib. 8. fecundissimo tempore anni in castra suos..... diem — 146. 1. tempore Sertorianos — ib. 3. exercentes — 147. 3. quum castra a Punicis — 148. 3. tam pœno — ib. 4 inter vallum 149. 2. horam se recipientibus et cum media — ib. 8. jussit reduxi — 150 5. media — ib. 12. contra die — ib. 13. dimisit ad munera expugnavit — ib. 17. occidit — 151. 5. evertit (nouv. leçon) — ib. 8. decertandi incalescere — ib. 9. contenti primo — 152. 5. Acheroniam — 153. 4. concitatus..... tum ipsos — ib. 6. Lacedæmones — ib 12. ipse ob hoc exasperam — 155. 1. a dimicatione (nouv. leçon) — ib. 2. adversarios ira et desperatio incenderant — ib. 7. decertandi — 156. 3. constat inde memorem (nouv. leçon) — ib. 7. adversus Mithridatem in Armeniam majorem apud Tigranem dimicaturus — 157. 1. hostes — ib. 2. hoc est usus in commodo (nouv. leçon) — ib. 5. ipsi quidem — ib. 6. Nero Claudius — ib. 7. barbari in aciem — 158. 3. creberant..... ac deinde — ib. 4. non solum sed

(1) Voir le numéro de juin.

et lassitudine — 161. 1. infestare — ib. 3. adducta — 162. 2. et reliquos.

CAPUT.II.

Phalange — 164. 1. decursum — ib. 5. victoriam fecit — ib. 10. verticem et raptim — ib. 12. decurrit — ib. 13. adversusque — 166. 3. passis — ib. 9. causas — 168. 8. aliquantulum — ib. 11. fatigationi eorumdem inde incommodum alium — 169. 7. impedit — ib. 9. non circuerentur — 170. 1. implicuerunt se in flumen — ib. 7. communitione (nouv. leçon) — ib. 12. impeditum — 171. 2. sparsos per Numidas — ib. 7. jussit — ib. 8. hostium oculis abjicisset — ib. 9. ejus certaminis — ib. 11. adversum — 172. 1. certe contra — ib. 5. quantum adgressus — 174. 4. vigilia affectis marte confligerent.

CAPUT III.

176. 2. minus viribus firmi sed jam animi — ib. 4. suorum cornu — ib. 5. aliqua acie — 177. 2. ut animadvertisset — ib. 6. turbata itaque tota acie (nouv. leçon) — ib. 9. in dextro collocatas..... similius ratione ipse — ib. 11. fortissimum in dextro — ib. 12. infirmissimos autem conspectu — 178. 3. circuivit — ib. 6. bella gerens — 179. 2. eodem die quo statuerat decertare — 180. 6. Hirculejum — 181. 1. ne ante ea parte — 182. 14. vixit post — 183. 1. ipsi deductus in latera turibus — 184. 5. emissis .....inter — ib. 10. Sertorius autem idem — ib. 12. Lacaonas — 185. 5. Castronius — ib. 6. in auxilio — 186. 2. hostes etiam numero inequitatum — 187. 3. peditibus — ib. 4. resurgerent — 188. 1. displicitum — ib. 6. obruerant — 189. 2. constat ....elephantes LXXIX — ib. 7. vel certe — 190. 2. in summa acie — ib. 4. retinebat — ib. 5. inventos — 195. 6. cederent — 196. 7. pernicitati — ib. 11. fossa — 198. 2. ante signa nostram aciem — 199. 5. structuram — ib. 6. instaret — ib. 8. consummaverunt victoriam — 200. 2. passis — ib. 5 multitudinem animadverteret — ib. 7. oppugnare — ib. 10. in mediam partem — 201. 2. velites subinde — ib. 3. confligari inter videret — ib. 4. absconse (nouv. leçon pour *hac simulatione*) — ib. 6. conspecta — ib. 7. sequeretur ordinata — ib. 9. equis tectis — 202. 5. aselum — 203. 6. legiones in prima acie diviserunt et in subsidiis — 104. 2. prælio Pharsali — 205. 1. labuerunt in latitudinem — ib. 5. dicit equites — 206. 1. propter flumen Empheum erumpere qui — ib. 4. Cæsereanum exercitum — ib. 8. posuit equitem — ib. 9. admodum 207. 1. sed.... cohortes subsidio — ib. 6. ex inopinato cursu — 208. 1.

sub mechati equestre — 209. 1. simulatque impeditum ad eventum — ib. 4. ne quis locus victoriam ejus moraretur.

CAPUT IV.

Filius consulis — 212. 6. concitati propulere propulsi terga vertere pulvere vertente ad hostes — 213. 3. legatos suos — 214. 6. evincatoribus — ib. 9. sociantibus — ib. 10. effusa est.... quo — 215. 3. loci territus tantum..... jactura repulsus — 216. 1. calli montis dromi acculus quæ præsidio tenebatur supervenientem — 217. 4. Sulpicius consul — ib. 5. et inde conserto — 218. 4. nocte — ib. 7. cum tuniculis — ib. 14. culamatrum — 219. 1. castrum..... canonicum..... cum C. Primo — 220. 1. qui cum — ib. 2. decurrissent — ib. 3. ut ubique fugatis pro pugna capescerentur — 221. 4. in castra se pavidi — ib. 10. clamare cepit — 222. 3. præivit — 224. 3. virgultis — ib. 8. interremptus — 225. 6. pluribus suorum habitu sacerdotium — 226. 4. arrectis — ib. 5. Netes — ib. 9. ad postremam ejus aciem.

CAPUT V.

229. 1. hostes — ib. 9. prima facie — ib. 10. bellua jacerent ea ludificatione — 230. 1. excitati — ib. 7. ipsisque ut elephantis — 230. 9. Themiris scitare regina — 231. 7. in insidias sevocaverunt — 233. 2. emensoque limo — ib. 3. Flavius imperator Cimbrico — ib. 6. retrocessit (nouv. leçon) — ib. 7. Cimbris — 235. 2. veluti exploratoribus habebant — 236. 3. ac Saporem — ib. 5. nocte demum (nouv. leçon) — ib. 9. avide medicatum vinum haurirent (nouv. leçon) — 237. 6. plurimos armatorum — 239. 5. inducta — ib. 8. circumductas (nouv. leçon) — 240. 4. perfugarum (nouv. leçon) — 241. 4. Harribas — ib. 6. molitus — ib. 8. Ætoli concederent (nouv. leçon) — 242. 2. nec tale (nouv. leçon) — ib. 16. condensiores nebulæ (nouv. leçon) — 244. 5. succurrisset (nouv. leçon) — ib. 15. transito flumine rigere fecit — 245. 2. nec defecit.

Dans le manuscrit du *British Museum*, le paragraphe 29 de l'édition d'Oudendorp précède celui qui est coté 28, et se termine ainsi : ..... cessit, namque ad fortuitum incendium sine armis procurrentes adortus cecidit — 251. 1. perpetraret. Receptus enim — 253. 3. regiones erant — ib. 4. peti posset una in propinquo erat subinde ac levi — 254. 6. inde in remotissimos equites ne fremitu eorum — 256. 5. redibant (nouv. leçon) — ib. 10. occurrere qui primo (nouv. leçon) — 258. Pompeius in Hispania dispositus antequam ex occulto aggrederetur — 259. 6. firmatos — 262. 6. ita fronte — ib. 7. in fragosa loca — ib. 9. in paratas — 263. 4. adductos — 265. 2. in copia — ib. 6. cursu eodem — ib. 15. exanimatus est (nouv. leçon) — 266.

8. tuque inquit..... contra pactum pacis — 267. 11. biremem vel triremem — 269. 9. navali bello — ib. 12. eligerent — 270. 2. obtulerunt se nimirum a pluribus — ib. 10. ubi autem primum.

CAPUT VI.

272. 15. Germani — 273. 7. insecutus adversus — 274. 5. sine victoria suorum — ib. 17. aptius esse — 275. 9. inter cætera imperatoria.

CAPUT VII.

276. 19. circumvenirent — 277. 4. caterva (nouv. leçon) — ib. 8. secura — ib. 13. auxiliaribus — ib. 15. ita velavit — 278. 7. demisit ire — 279. 1. nuntiaret — 280. 1. quo exemplo ille ne et cæteri — ib. 8. excepit : Macedones cum viderent neque recipi se — 281. 7. attulit pœnam (nouv. leçon) — 282. 8. barbarum essent, aquam flagitantibus eam — 283. 1. Labienus Pharsalica pugna cum convictis partibus — ib. 3. æquatam procul — ib. 12. qui quasi proximo Ætoli — 286. 6. victoriis potitus est — 287. 1. Fulvius Priscus.

CAPUT IX. — Quæ post prælium fiunt.

293. 6. qui eventus dimicationis in epistolas.

CAPUT X.

296. 9. qui reliquiis exercitus præfuit — ib. 13. quum hostem victorem.

CAPUT XI.

297. 22. apparuit — ib. 24. necante admisit — 298. 4. ne præsidium reciperent — 300. 10. virgo alias et nobilis — 303. 1. munere reddidit — 304. 1. in finibus camporum.

CAPUT XII. — Pro castrorum defensione..... habemus.

305. 12. ad lucem adortus.

306. 1. in Hispania equitatu maxime impar, quousque — ib. 5. quum deinde — 307. 3. solvere.

CAPUT XIII. — Ce chapitre, dans notre manuscrit, commence avec la section 3 du chapitre 12 de l'édition d'Oudendorp, et porte ce titre : *Quæ facienda sunt per castra ut satis fiduciæ sit præsentibus copiis.*

CAPUT XIV (XIII dans l'édition d'Oudendorp).

310. 88. cæteris custodibus..... si acie fugissent, projicerentur. — 313. 1. locorum iniquitate — 315. 2. suos siderumque stationum fecit — 316. 12. evadendum daret forte ad Oceanum.

GUSTAVE MASSON.

A PROPOS

D'UNE CHANSON BRETONNE

Annoncée comme devant paraître dans la dernière édition du *Barzaz-Breiz*, et qui ne s'y trouve pas.

I

Quand, il y a trois ans, j'entendis annoncer comme prochaine une nouvelle édition du *Barzaz-Breiz*, je m'en réjouis et je me dis : Voici une excellente occasion pour M. de la Villemarqué de nous donner enfin une édition critique, une édition définitive de son beau livre, en le mettant au point de la science actuelle; il en est aussi capable que qui que ce soit, et il le fera bien certainement. Ce travail, du reste, est rendu assez facile par les observations et les critiques dont son recueil a été l'objet de la part de MM. de Belloguet, E. Renan, Pol de Courcy, P. Paris, P. Meyer, et d'autres encore. — Je me disais cela, et j'étais très-curieux, toutefois, de savoir comment s'en tirerait l'auteur du *Barzaz-Breiz*. Pour moi, qui crois assez bien connaître la question, pour en faire depuis plus de vingt ans l'objet de mes études et de mes recherches, et qui sais quelle est la part réelle de l'histoire et de la vérité dans les chants de ce recueil célèbre, et jusqu'où doit aller la confiance dans leur authenticité, je ne voyais qu'un parti à prendre, une seule manière de sortir de cette position difficile, tellement quellement : c'était la sincérité et la franchise la plus absolue; il fallait que l'auteur reconnût qu'il avait voulu faire une œuvre plus *littéraire* qu'*historique*. Il y avait du reste des précédents, connus de tout le monde savant, entre autres M. J. Travers, avec sa chanson supposée d'Olivier Basselin, et M. P. Mérimée, le malin auteur de la *Guzla*. Mais mon

espoir a été complétement déçu : la dernière édition du *Barzaz-Breiz* ressemble aux précédentes, ou il s'en faut de bien peu. L'auteur n'a pas cru devoir mettre à profit les critiques légitimes qui avaient été faites de son livre, et qui pourtant étaient bien inoffensives comparées à celles qu'on lui adresse aujourd'hui, et méritaient un tout autre accueil. Il maintient ses théories et ses affirmations sur les points les plus importants, comme l'antiquité exagérée et l'attribution d'un grand nombre de pièces de son recueil aux faits les plus marquants de notre histoire nationale. Je ne dis rien, pour le moment, d'une question plus importante encore, celle de l'authenticité de quelques-unes de ces pièces. — Cette persistance à soutenir une thèse qui devient de jour en jour plus insoutenable, a rendu sa situation très-difficile aujourd'hui, et je ne sais vraiment pas, malgré toute la science et l'habileté qu'on lui connaît, comment il parviendra à s'en tirer. Je regrette bien sincèrement cet état de choses, d'abord pour le discrédit qui peut en résulter pour notre infortunée littérature bretonne, sur laquelle pèse si fâcheusement déjà le souvenir de Mac-Pherson et de quelques celtomanes comme Le Brigant, — ensuite pour une raison toute personnelle, car je serai toujours reconnaissant à M. de la Villemarqué des jouissances intellectuelles et des heures délicieuses que m'a souvent procurées son livre, qui a été certainement un de ceux que j'ai le plus étudiés et aimés.

Quoi qu'il en soit, la vérité conserve toujours ses droits souverains et imprescriptibles, mais surtout pour tout ce qui regarde l'histoire. Elle peut être travestie, obscurcie, voilée, pour un temps plus ou moins long; mais toujours elle finit par écarter les voiles, briser les entraves et paraître au grand jour! Ainsi, quand on croit en tenir une parcelle inconnue, si minime qu'elle soit, aucune considération de personnes ne doit nous empêcher de la rendre publique. M. de la Villemarqué lui-même, dans la préface de sa dernière édition, page IX, empruntant les paroles de l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, dit : « Quand on sait combien elle (la vérité) est belle, com-« mode même, car elle explique tout, on ne veut, on n'aime, on ne « poursuit qu'elle, ou du moins ce qu'on prend pour elle! » — Que ces mêmes paroles, que j'approuve sans réserve et prends pour règle de conduite, me servent d'excuse, si j'en ai besoin. — Je dirai donc en toute franchise, en toute sincérité, un peu ici, et plus au long ailleurs, ce que je crois être la vérité sur cette question importante, tout en ayant pour l'auteur du *Barzaz-Breiz* les convenances et les égards que méritent non-seulement son talent et sa position, mais

surtout le service très-réel qu'il a rendu aux lettres bretonnes, en attirant sur elles l'attention des lettrés et des savants, alors que personne ne s'en souciait et qu'on n'en parlait qu'avec dédain ou mépris. — Le recueil de chants bretons que je publie sous le titre de : *Gwerziou Breiz-izel* (1) est, selon moi, la meilleure critique et la plus respectueuse en même temps que je puisse faire du *Barzaz Breiz*. — *Suaviter in modo, fortiter in re.*

II

L'analyse suivante d'une chanson bretonne destinée d'abord à paraître dans la dernière édition du *Barzaz-Breiz* (la sixième), et qui ne s'y trouve pas en réalité, — je ne sais pas pour quelle raison, car elle n'y eût pas fait trop mauvaise figure, à côté de quelques autres du même auteur, — cette analyse, dis-je, a été écrite il y aura bientôt quatre ans, avant qu'on eût annoncé la sixième édition du *Barzaz-Breiz* comme étant à la veille de paraître. J'allais la publier dans un journal, lorsque le livre fut annoncé. Je retins alors mon manuscrit, persuadé que cette nouvelle édition, depuis longtemps attendue avec impatience, lui enlèverait tout à-propos et même toute raison d'être, par une de ces déclarations franches et catégoriques que j'attendais, mais qui n'est pas venue. Aujourd'hui que je crois mon petit travail utile à la démonstration de la thèse que je soutiens, je le reprends et j'en fais usage.

La pièce intitulée : *la Quenouille d'ivoire*, ou plutôt une traduction de cette pièce, car le texte breton fait défaut, si ce n'est pourtant aux derniers couplets, a été publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, livraison de juin 1857, p. 591. Elle y était accompagnée de cette note : « *Le texte de cette ballade paraîtra dans la* 5e (sic) *édition des « Chants populaires de la Bretagne.* » — Je veux essayer de démontrer que cette pièce a été fabriquée au moyen de fragments, de lambeaux pris à cinq ou six poésies réellement populaires dans le pays, et qu'on a cousus et reliés entre eux par d'habiles transitions, de manière à composer une pièce assez présentable et digne de prendre place dans le *Barzaz-Breiz*, au même titre que plusieurs autres. Commençons par mettre la chanson sous les yeux du lecteur.

(1) *Gwerziou Breiz-Izel*, chants populaires de la Basse-Bretagne, chez A. Franck, à Paris. — Le premier volume est en vente.

LA QUENOUILLE D'IVOIRE.

— Ballade. —

I

C'est Loïzaïk une demoiselle! Elle ne veut pas filer sa quenouille. Ho! Holà! filles de Logueltas, n'allez pas pêcher des palourdes.

Il lui faut un fuseau d'argent et une quenouille d'ivoire. Ho! Holà! filles de Logueltas, n'allez pas pêcher des palourdes.

Quenouille d'ivoire point vous n'aurez; quenouille de fer, je ne dis pas. Holà! filles de Logueltas, etc.

II

Loïzaïk s'en allait le long du rivage, et elle ramassait des palourdes.
Holà! filles de Logueltas, etc.

Elle ramassait des palourdes dans son panier, en chantant comme une alouette.
Holà! filles de Logueltas, etc.

Les canons du Pouldu tonnaient, ceux de Logueltas tonnaient aussi.
Holà! filles de Logueltas, etc.

Une barque aborda au rivage, et un seigneur anglais descendit.
Holà! filles de Logueltas, etc.

Le seigneur anglais disait à Loïzaïk, en s'approchant :

— Jeune fillette du bord de la mer, que vous êtes jolie et que vous chantez bien!

Que vous êtes jolie et que vous chantez bien! vous me donnerez un petit baiser?

— Je ne suis pas jolie, je ne chante pas bien, je ne vous donnerai pas de baiser, ma foi!

Je ne vous donnerai de baiser, ni grand ni petit, pas plus qu'à aucun Anglais.

— Alors donnez-moi une boucle de vos blonds cheveux,

Et j'en ferai faire un cordon, pour me souvenir de vous, jeune fille.

— Je ne suis pas de ces coureuses qui mettent leur *baptême* à découvert,

Leur baptême trois fois béni pour un morceau de coton de couleur (1).

Le seigneur anglais disait à Loïzaïk, en la regardant :

— Combien avez-vous payé l'aune de votre tablier de toile blanche?

— Seigneur, cela ne vous regarde pas, votre bourse était fermée le jour où il fut acheté.

(1) C'est-à-dire, qui vendent leurs cheveux pour un mouchoir.

— Si vous voulez m'épouser, gentille fillette, je vous en donnerai un de toile de Hollande.
— Ce n'est pas pour de la toile de Hollande que je donnerai mon cœur, quand il me plaira de le donner ;
Ni pour argent ni pour or je ne donnerai mon pauvre cœur.
— Vous le donnerez bon gré, mal gré, et vous le donnerez pour rien!
Il n'avait pas fini de parler, qu'elle était dans sa barque ;
Et au large, à la voile, les yeux remplis de larmes.

III

Quand Loïzaïk était en Angleterre, elle ne faisait que pleurer jour et nuit :
— Dans le temps où je vivais avec ma pauvre mère, je cassais des noix avec une pierre d'or.
Lorsqu'on me parlait de mariage, je ne trouvais personne à mon gré ;
Et comme je n'avais point de mari, j'ai été enlevée par les Anglais.
Si j'avais obéi à mon père et pris un mari, puisque j'étais en âge,
Je ne serais pas ici près du feu à donner la bouillie à un petit monstre,
A emmailloter ce petit singe qui est aussi noir que la plume d'un corbeau.
Quand je tourne son dos au feu, il miaule comme un chat malade ;
Et quand je le tourne de l'autre côté, il pousse des cris encore plus forts.
Lorsque les autres domestiques sont à table, moi, je suis à la fenêtre à les regarder ;
Lorsqu'on retire la viande de la marmite, j'ai pour ma part un petit os,
Et encore dois-je, comme un chien, rester à le manger à la porte.
Il faut que je trempe ma soupe avec les larmes de mes yeux.
Il faut que je tremble sans avoir froid, et que je danse sans ménétrier.

IV

Au bout de quatre ans ou environ, voici des vaisseaux du pays ;
Voici des vaisseaux de Cornouaille, à l'ancre, à une ou deux lieues d'Angleterre.
Et elle à la mer et de nager ; de tant nager qu'ils le rejoignirent.
Et eux au large, vent arrière et grand largue ; tant qu'ils arrivèrent en Bretagne.
— Ma mère, ouvrez-moi la porte ! c'est moi Loïza ; ouvrez ! ouvrez !

V

Loïzaïk chantait doucement en filant sa quenouille tous les soirs ;
Loïzaïk chantait toujours : « Écoutez, filles et garçons ;
« En voulant monter trop haut, fillette descend très-bas.
« Quand on est jeune, on s'imagine que l'or tombe du haut des arbres ;

« Tandis qu'il n'en tombe que des feuilles, qui font place à des feuilles nouvelles.

« Mieux vaut de l'amour plein la main que des richesses plein un four.

« Les biens viennent, les biens s'en vont; l'amour jamais ne fait défaut. Les biens s'écoulent comme l'eau, mais l'amour reste à la maison.

Holà! filles de Loguellas, n'allez pas pêcher des palourdes!

Ann dut-iaouank a gav gant-he
A gouez ann aour euz beg ar gwe,
Ha padal ann deliou a gouez
Da ober lec'h d'ar re-newez.
Gwell eo karante leiz ann dorn
Wit n'ed eo madou leiz eur forn;
Madou a zeu, madou a ia,
Karante morse na guita.
Madou a ia war bouez ar ster,
Hag ar garante chomm er ger.
Ho! holla! holla!
Holla, merc'hed Logweltas,
N'it ket da burleta!

Voilà la ballade de *la Quenouille d'ivoire*, telle que M. de la Villemarqué dit l'avoir recueillie *de la tradition armoricaine*. Je ne nie pas qu'elle ne soit assez gracieuse et intéressante au point de vue littéraire; mais on veut la donner pour un chant populaire, une pièce historique, et voilà où est tout le mal. Je ne fais aucune difficulté d'avouer que, le sujet étant donné, le pastiche est assez réussi, et tel qu'on pouvait l'attendre d'un homme instruit, d'un homme de goût et très au fait de la poésie populaire des Bretons. Mais cette perfection même, perfection relative du moins, cette régularité, ces transitions bien ménagées, qui expliquent tout et ne laissent aucun vide, rien à désirer, enfin une ballade parfaitement conforme à la poétique du genre et telle qu'aurait pu la faire sir Walter Scott lui-même, — tout cela doit paraître suspect *a priori*, et quiconque a l'habitude de la poésie populaire, avant toute retouche, devra être de mon avis. Pour moi, je n'hésite pas à affirmer, quoique je n'aie fait aucune recherche spéciale à ce sujet, qu'on ne trouvera ni à Logweltas, ni à Pouldu, ni à Quimperlé, ni nulle part ailleurs, *la Quenouille d'ivoire*, telle que nous l'a donnée le savant auteur du *Barzaz-Breiz*. Mais des généralités ne suffisent pas, en pareil cas; il faut d'autres raisons, des preuves. Analysons donc la pièce, ou plutôt disséquons-la, rendons à chacun ce qui lui revient, puis nous verrons ce qui restera en définitive à cette pauvre *Quenouille d'ivoire*, quand elle ne devra plus rien à personne.

« C'est Loïzaïk une demoiselle ! Elle ne veut pas filer sa quenouille. Ho !
« Holà ! jeunes filles de Logueltas, n'allez pas pêcher des palourdes !
« Il luifaut un fuseau d'argent et une quenouille d'ivoire. Ho ! holà, etc.

Une ancienne chanson, très-répandue dans le pays de Lannion et de Tréguier, et dont j'ai recueilli quatre versions, commence ainsi :

Janet ar Iudek za dimezell,
Na briz ket nezan hi c'heiell,
Met hi gwerzit a ve arc'hant,
Hi c'heiell korn pe olifant.
Janet ar Iudek, c'hui a gleo
Meleun' vel ann aour e ho pleo,
Pa vent melennoc'h un hanter,
N'ho po ket Fulup Olier, etc.

— Jeanne Le Iudec est demoiselle,
Et ne daigne pas filer sa quenouille,
Si son fuseau n'est d'argent,
Sa quenouille de corne ou d'ivoire.
Jeanne Le Iudek, vous l'entendez,
Blonds comme l'or sont vos cheveux ;
Mais fussent-ils plus blonds de moitié,
Vous n'aurez pas Philippe Ollivier, etc.

La ballade de M. de la Villemarqué continue ainsi :

— « Loïzaïk s'en allait le long du rivage, et elle ramassait des palourdes.
« Elle ramassait des palourdes dans son panier, en chantant comme une alouette.
« Les canons du Pouldu tonnaient, ceux de Logweltas tonnaient aussi.
« Une barque aborda au rivage, et un seigneur anglais en descendit.
« Le seigneur anglais disait à Loïzaïk, etc.....
« Le seigneur anglais disait à Loïzaïk, en la regardant :
— « Combien avez-vous payé l'aune de votre tablier de toile blanche ?
— « Seigneur, cela ne vous regarde pas, votre bourse était fermée le jour où il fut acheté, etc.

Bref, l'Anglais enlève la jeune fille, l'emmène dans sa barque, et fait voile vers l'Angleterre.

Toute cette exposition rappelle naturellement à l'esprit une vieille chanson fort connue dans les environs de Morlaix, et dont le sujet est aussi un enlèvement de jeune fille par des matelots anglais. En voici le début :

Anu de kenta euz a viz-du
'Tiskennas ar Saozon en Dourdu (*bis*).
En Dourdu pa'z int diskennet,
Ur plac'hik koant ho deuz laeret (*bis*).
Ho deuz laeret ur plac'hik koant,
Da gass gant-he d'ho batimant (*bis*).
Marivonnik eo hi c'hano,
Ginidik eo a Blougasnou (*bis*), etc...

Le premier jour du mois noir (nov.),
Les Anglais descendirent au Dourdu.
Au Dourdu quand ils furent descendus,
Ils enlevèrent une jolie jeune fille :
Ils enlevèrent une jolie jeune fille,
Pour l'emmener sur leur bâtiment.
Marivonne est son nom,
Elle est native de Plougasnou, etc...

On le voit, la situation est la même. Le mot *Pouldu*, à l'embouchure du Laita, la rivière de Quimperlé, a été substitué à *Dourdu*, qui est une anse à l'embouchure de la rivière de Morlaix. — Un

autre détail a été pris presque mot pour mot à une vieille chanson assez répandue, *Annaïk ar Gardienn*, dont je possède plusieurs versions. On trouve en effet dans ce *gwerz* :

Aotro ar c'hont a c'houlenne
Euz Mari 'r Gardienn neuze :
— Mari 'r Gardienn, d'in-me laret
Pegement eo ar walenn koustet,
Euz ho habit kamolot-glaz,
Kaeroc'h' wit hini ma c'hoar, 'zo Damaz?
— Aotro ar c'hont, ma iskuzet,
Na oann ket er ger pa oa prenet.
Na aotro ar c'hont a c'houlenne
Euz Anna 'r Gardienn, en de-se :

— Annaïk 'r Gardienn, d'in laret
Pegement eo ar walen koustet,
Euz ho habit kamolot-gwenn,
Kaeroc'h' wit hini ma c'hoar zeï melenn?
Annaïk 'r Gardienn a laras,
D'ann aotro ar c'hont, 'vel m'hen klewas :
— Aotro ar c'hont, ma iskuzet,
Serret' oa ho ialc'h pa oa paëet;
Serret' oa ho ialc'h pa oa paëet,
Ha hini ma zad 'oa digorret, etc...

Monsieur le comte demandait
A Marie Le Gardien, en ce moment :
— Marie Le Gardien, dites-moi,
Combien a coûté l'aune
De votre robe de camelot bleu, [damas?
Plus belle que celle de ma sœur, qui est de
— Monsieur le comte, excusez-moi,
Je n'étais pas à la maison quand elle fut
Monsieur le comte demandait [achetée
A Anne Le Gardien, ce jour-là :

— Anne Le Gardien, dites-moi
Combien l'aune a coûté
De votre robe de camelot blanc, [soie jaune?
Plus belle que celle de ma sœur, qui est de
Anne Le Gardien répondit [dit
A monsieur le comte, sitôt qu'elle l'enten-
— Monsieur le comte, excusez-moi,
Votre bourse était close quand elle fut payée;
Votre bourse était close quand elle fut payée,
Et celle de mon père était ouverte, etc...

Poursuivons. La jeune fille de la *Quenouille d'ivoire*, emmenée en Angleterre, se plaint ainsi de la manière dont elle est traitée :

..... « Lorsque les autres domestiques sont à table, moi je suis à la « fenêtre à les regarder; — Lorsqu'on tire la viande de la marmite, j'ai « pour ma part un petit os, — Et encore dois-je, comme un chien, rester « à le manger à la porte. »

Je trouve ces vers, presque mot pour mot, dans une ancienne ballade, très-répandue dans le canton de Plouaret (Côtes-du-Nord), et connue sous le nom de *Ervoanik al Lintier*, ou *les Marâtres*. Le premier complet me semble avoir été utilisé ailleurs par M. de la Villemarqué, dans les *Jeunes hommes de Plouyé* (*Barzaz-Breiz*, p. 250, 6e édition).

Malloz ann env hag ann douar,
Malloz ar stered hag al loar,
Malloz ar gliz a gouez d'nun traon
A roann-me d'al les-vammo!
Me oa 'r bugelik iaouank-flamm,
Pa varwas diganin ma mamm;
'Baoe' zo les-vamm 'n ti ma zad,
Me n'am euz ket a vuhe-vad.

La malédiction du ciel et de la terre,
La malédiction des étoiles et de la lune,
La malédiction de la rosée qui tombe,
Je donne (je souhaite) aux marâtres!
J'étais un petit enfant tout jeune,
Quand mourut ma mère; [mon père,
Depuis qu'il y a marâtre dans la maison de
Moi, je n'ai pas bonne vie.

Pa ve ma zadik gand he bred,
Me' ve er prennestr o sellet;
Me' ve er prennestr o sellet,
Be dreg he gein 'n tu bennaket.
P' vo et ma les-vamm' meaz ann ti,
'Taolo ma zad un askorn d'in,
Ha' laro d'in hasta buham,
Gant aoun na wellfe ma les-vamm!
Neuze me 'ia en em ocla
D' di ma mageres da breja;
D' di ma mager, ma mageres,
'M euz gret eno meur a bred ez! etc.

Quand mon père chéri est à son repas,
Je suis à la fenêtre à le regarder;
Je suis à la fenêtre à le regarder,
Ou derrière lui, quelque part.
Quand ma marâtre sort de la maison,
Mon père me jettera un os,
Et il me dira de me dépêcher,
De peur d'être vu par ma marâtre!
Alors je m'en vais en pleurant,
(Je m'en vais) manger chez ma nourrice;
Chez mon père nourricier et ma nourrice,
J'ai fait bien des repas à mon aise! etc...

Loïzaïk est revenue d'Angleterre, — on sait comment, — et vieille maintenant, sans doute, et pleine d'expérience, elle donne de bons conseils à la jeunesse. Voici ce qu'elle chantait *doucement, tous les soirs, en filant sa quenouille*, nous dit M. de la Villemarqué :

— « Écoutez, jeunes filles et garçons : — En voulant monter trop haut, « fillette descend très-bas! — Quand on est jeune, on s'imagine que l'or « tombe du haut des arbres; — Tandis qu'il n'en tombe que des feuilles, « qui font place à des feuilles nouvelles. — Mieux vaut de l'amour plein « la main que des richesses plein un four. »

Encore un air qu'il me semble bien avoir entendu ailleurs! Un charmant petit *sône* que j'ai là chante comme un merle ou une fauvette, sous la feuillée de mai :

Klewet oc'h euz gant ann dut-fur
Eo mad korrijan ann natur,
Rei ar garantez gant muzur.
Biskoas glâo n' euz gret na dawje,
Awell-greon pini na gouezje.
Gwell eo karantez leiz ann dorn,
'Wit na eo madou leiz ar forn.
Gant karantez 'zo plijadur,
He gant madou, tamaladur.

Vous avez entendu dire aux gens sages
Qu'il est bon de corriger la nature,
Et d'user de l'amour avec mesure.
Il n'y a jamais eu de pluie qui n'ait cessé,
Ni de grand vent (tempête) qui ne soit tombé.
Mieux vaut de l'amour une poignée
Que des richesses plein un four.
Avec de l'amour on a du plaisir,
Avec des richesses on a du souci.

Et un autre lui répond si gentiment :

Ann dut-iaouank, pa dimezont,
Na ouzont ket petra reont.
Allas! sonjall a ra gant-he
A kouez ann aour a vek ar gwez;
Hag 've deliou melenn a ve,
Da ober plaz d'ar re-newe!
Me sonje d'in p' vijenn dimet
N' renkjenn ober netra a-bed,
Nemet bale ha torri kraou,
Ha gwalc'hi ma daou-dorn ho daou, etc.

Les jeunes gens, quand ils se marient,
Ne savent pas ce qu'ils font.
Hélas! ils s'imaginent
Qu'il tombe de l'or du haut des arbres;
Et ce n'est que des feuilles jaunies,
Pour faire place aux feuilles nouvelles!
Je croyais que, quand je serais mariée,
Je n'aurais rien à faire au monde,
Que me promener et casser des noix,
Et me laver les deux mains, etc...

Enfin, un dernier lambeau qu'il nous faut encore enlever à la *Quenouille d'ivoire* :

« Il faut que je trempe ma soupe avec les larmes de mes yeux. »

.... Que je trouve sous cette forme dans le *sône* de la jeune fille mariée d'abord à un vieillard, avec qui elle était heureuse, mais dont elle souhaitait la mort, puis à un jeune homme qui la bat et la rend malheureuse :

.... Brema me dremp ma skudellad	A présent je trempe mon écuellée (de soupe)
Gant ann daerou ma daoulagad,	Avec les larmes de mes yeux,
Ha c'hoas am be gant ur grennenn,	Et encore suis-je battue avec une trique,
Ken a frez ma c'hotillonenn !	Jusqu'à déchirer mon cotillon !

J'aurais bien encore quelques observations générales ou de détail présenter ; mais je pense que ce que j'ai dit suffira.

Cette pauvre quenouille d'ivoire ! comme elle se trouve maintenant dégarnie et presque à nu, après avoir rendu à chacun ce qui lui revenait ! — Tout cela doit jeter quelque lumière, ce me semble, sur la méthode qui a été suivie pour l'établissement des textes du *Barzaz-Breiz*, et sans dire absolument : *ab uno disce omnes*, — j'ajouterai que je pourrais faire le même travail d'analyse ou de dissection pour plus d'une pièce de ce célèbre recueil. Mais je m'en tiendrai à celui-ci, pour le moment.

Que conclure de tout ceci ? — Que les pastiches en fait de poésie populaire ne sont pas aussi difficiles à réussir qu'on se l'imagine généralement. Il suffit pour cela d'un peu de science, d'un peu d'imagination et de beaucoup d'art. Les exemples sont nombreux. Qu'on veuille bien se rappeler l'admiration et l'enthousiasme qu'excita, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, Mac-Pherson, avec ses poésies ossianiques. Le *chant des Cantabres*, le *chant d'Annibal*, le *chant de Roncevaux*, reconnus aujourd'hui pour supposés, ont longtemps fait autorité et trompé nos historiens littéraires dont la science est le mieux établie, comme Ampère et Fauriel. A une date plus rapprochée de nous, certaine chanson attribuée par M. J. Travers à Ollivier Basselin, et la *Guzla*, recueil de pastiches de la poésie populaire des Illyriens, ont aussi passé pendant longtemps pour authentiques et dérouté bien des savants. M. J. Travers, avec une franchise qui lui fait honneur, a décelé lui-même sa fraude, en séance publique à la Sorbonne. L'auteur de *Colomba* nous a raconté aussi, avec beaucoup d'esprit et de malice, l'origine de la *Guzla*. L'histoire est piquante et instructive.

En 1827, M. J.-J. Ampère, plus tard de l'Académie française, et

M. Prosper Mérimée, aujourd'hui sénateur, et aussi académicien, alors amoureux passionnés de la *couleur locale*, selon la mode du jour, voulaient faire, à sa recherche, un voyage en Illyrie. Rien ne s'y opposait, sauf toutefois une question avec laquelle il faut toujours compter, surtout en voyage, — la question d'argent! — En avisant au moyen de la résoudre, l'idée leur vint d'écrire d'abord leur voyage, de le vendre avantageusement, et d'employer les bénéfices à reconnaître s'ils s'étaient trompés dans leurs descriptions. M. Mérimée fut chargé par son ami de la partie poétique du voyage; il devait *recueillir* les poésies populaires des Illyriens. Il se mit au travail résolûment, mais sans quitter Paris, et en *quinze jours* il composa les ballades qui forment le recueil connu sous le nom de: *la Guzla*. Le secret fut bien gardé, et personne peut-être ne fut plus étonné que l'auteur du succès qui accueillit sa fraude. Il reçut des lettres de félicitations de partout un peu, mais surtout de l'Allemagne et de la Russie. Un M. Gerhart, conseiller et docteur quelque part en Allemagne, traduisit la *Guzla* en vers allemands, ce qui lui avait été assez facile, disait-il dans sa préface, car *sous la prose du traducteur français il avait découvert le mètre des vers illyriques!* — Jugez si le malin auteur de *la Venus d'Ille* dut en rire dans sa barbe! Pourtant un si brillant succès ne lui fit pas perdre la tête; le *procédé lui parut si simple, si facile* (ce sont ses expressions mêmes), *qu'il en vint à douter de la couleur locale elle-même, et pardonna à Racine d'avoir policé les sauvages héros de Sophocle et d'Euripide!* (1).

Pour moi, je regrette bien sincèrement que l'auteur du *Barzaz-Breiz* n'ait pas cru devoir suivre l'exemple de MM. J. Travers et P. Mérimée.

F.-M. Luzel.

(1) Je possède un exemplaire de la première édition de la *Guzla*, éditée par F.-G. Levrault, rue de la Harpe, 81. Paris 1827. — On voit au commencement du volume un portrait de Hyacinthe Maglanovich, l'auteur supposé de plusieurs des pièces du recueil. Il est représenté assis par terre, les jambes croisées, à la manière turque, et jouant de la *Guzla*, espèce de guitare à une seule corde.

UNE

STATION DE L'AGE DU BRONZE

DANS LA VALLÉE DE L'AISNE

Je viens, Monsieur le directeur, vous entretenir, en peu de mots, d'une nouvelle découverte qui a beaucoup de rapport avec les *sépultures gauloises* de Chassemy, canton de Braine, que j'ai déjà eu l'honneur de vous signaler et dont je compte vous adresser prochainement une description complète.

J'étudie spécialement la vallée de l'Aisne au point de vue des silex taillés quaternaires, — et ici permettez-moi de vous dire que, depuis dix ans, je recueille dans notre *diluvium* une série d'instruments en silex qui n'ont pas encore été décrits et sont tout à fait étrangers, par leur forme, à ceux qui figurent dans les collections publiques. Ces instruments sont beaucoup plus grossiers, plus primitifs que les autres, et par conséquent peut-être plus anciens. Ma collection se compose déjà d'un grand nombre de pointes de flèches et de lances, de haches, de poignards et de casse-tête, instruments inconnus et négligés jusqu'ici, mais dont j'espère tirer d'utiles révélations pour l'histoire de l'homme quaternaire dans le Soissonnais. — En parcourant donc notre vallée et en fouillant les graviers de la commune de Rethondes, située sur les bords de l'Aisne et à 10 kilomètres de Compiègne, j'appris qu'au bas d'une petite colline et à 500 mètres du village on venait de trouver d'anciennes sépultures accompagnées de poteries; que chaque mort avait deux vases près de la tête, mais que presque tous ces vases avaient été brisés, faute de soins, et que l'on n'avait pu sauver de cette trouvaille qu'un seul pot et un collier de bronze.

Je me mis immédiatement à rechercher le propriétaire de ces objets, chez lequel en effet je trouvai un vase rappelant par sa forme, sa pâte et son galbe, la poterie préhistorique des dolmens, et un collier en bronze à tige unie et à section quadrangulaire.

On a trouvé ainsi dans le simple espace d'un are une trentaine de corps et une cinquantaine de vases, des plus curieux, perdus malheureusement pour la science, par suite surtout de l'extrême friabilité de leur pâte mal cuite; mais tout indique que cette espèce de cimetière se continue dans le champ voisin, que je me propose de faire fouiller après la récolte. Les instructions précises que j'ai données aux ouvriers me font espérer que cette fois une bonne partie de ces vases, si remarquables par leur cachet d'antiquité, échapperont à la destruction.

Je leur ferai mettre également de côté quelques têtes, qui peut-être présentent certains types intéressants.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ces inhumations se trouvaient à peine à 40 centimètres de profondeur. Les pluies ont probablement, à travers les âges, entraîné peu à peu la couche de terre supérieure qui les recouvrait. Le même fait s'était produit au cimetière gaulois de Chassemy.

Ce qu'il y a ici encore de plus particulier, c'est qu'il y a trente ans on a trouvé à l'autre extrémité du village de semblables sépultures. « On y a découvert — je copie la *Notice archéologique de l'Oise*, par Graves, — on y a découvert des bracelets ou torques et des couronnes en bronze à torsades; les couronnes sont élastiques et terminées par des agrafes; ces objets, curieux par leur nature et par leur élégance, sont dans la collection de M. de Crouy, de Compiègne. »

Je vous dirai que j'ai été assez heureux pour faire l'acquisition du vase et du collier en question, je vous en adresse les croquis.

J'ajouterai que ces deux stations, situées dans la même commune et se rattachant à la même époque, se trouvent à une distance l'une de l'autre d'environ 800 mètres; un ancien *chemin vert* qui subsiste encore paraît les avoir reliées autrefois.

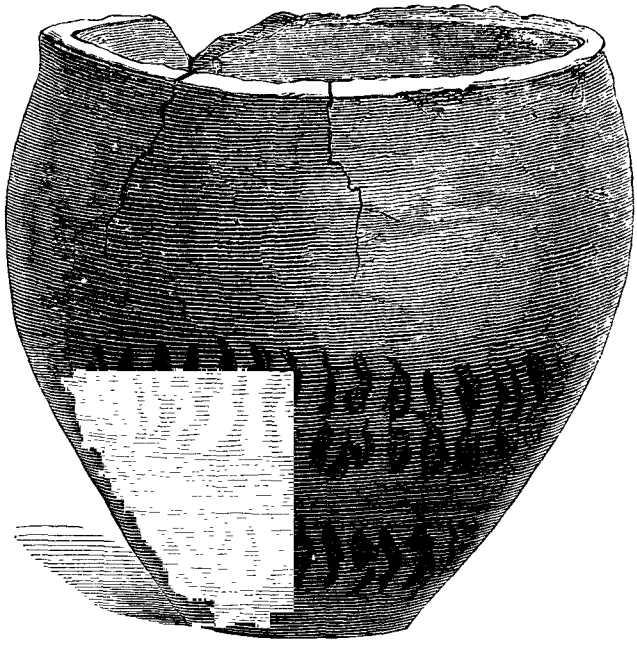
Cette station (car les deux n'en font qu'une), où l'on ne rencontre aucune trace de fer ni de silex taillé, appartient évidemment à l'âge du *bronze pur*, et vient par cela même jeter un jour nouveau sur les sépultures étranges de Chassemy.

Vous savez en effet que ce cimetière important se compose de deux assises qui n'ont rien de commun entre elles que leur haute antiquité.

La première, qui date de la Gaule indépendante, contient un mélange d'ornements en bronze et d'armes en fer.

La seconde, placée à deux mètres au-dessous de la première, renferme des *foyers-sépultures*, où l'on ne trouve que des instruments en os ou en silex; c'est l'âge de la pierre polie.

Ces deux assises sont donc parfaitement distinctes ; et la station de Rethondes, qui vraisemblablement leur est intermédiaire, tend à nous prouver qu'entre la fondation des foyers-sépultures et celle du



cimetière gaulois qui les surmonte, une longue période de temps a dû s'écouler, et que cette période intermédiaire est celle du *bronze pur*, dont le village de Rethondes vient de nous révéler l'existence et le règne dans notre vallée aux temps préhistoriques.

Ainsi donc, dès l'époque du bronze, une population inconnue s'établissait dans cette partie de la forêt de Compiègne.

Mais, bien des siècles auparavant, cette forêt était déjà occupée par les hommes de l'époque mégalithique. En effet, sur la rive gauche de l'Aisne, vis-à-vis de Rethondes, s'élève la *Pierre qui tourne*, vaste monolithe, que l'on a fouillé dernièrement et autour duquel on a trouvé, dit-on, d'antiques sépultures. Puis, à 2 kilomètres plus loin, se dresse sur la montagne le fameux *Parc aux loups*. C'est une enceinte de construction cyclopéenne, formant un parallélogramme de quarante mètres de long et de trente de large. « Cette enceinte, dit la *Statistique archéologique de l'Oise*, est déterminée par un mur de pierres brutes superposées à la hauteur de trois ou quatre pieds ; ce sont

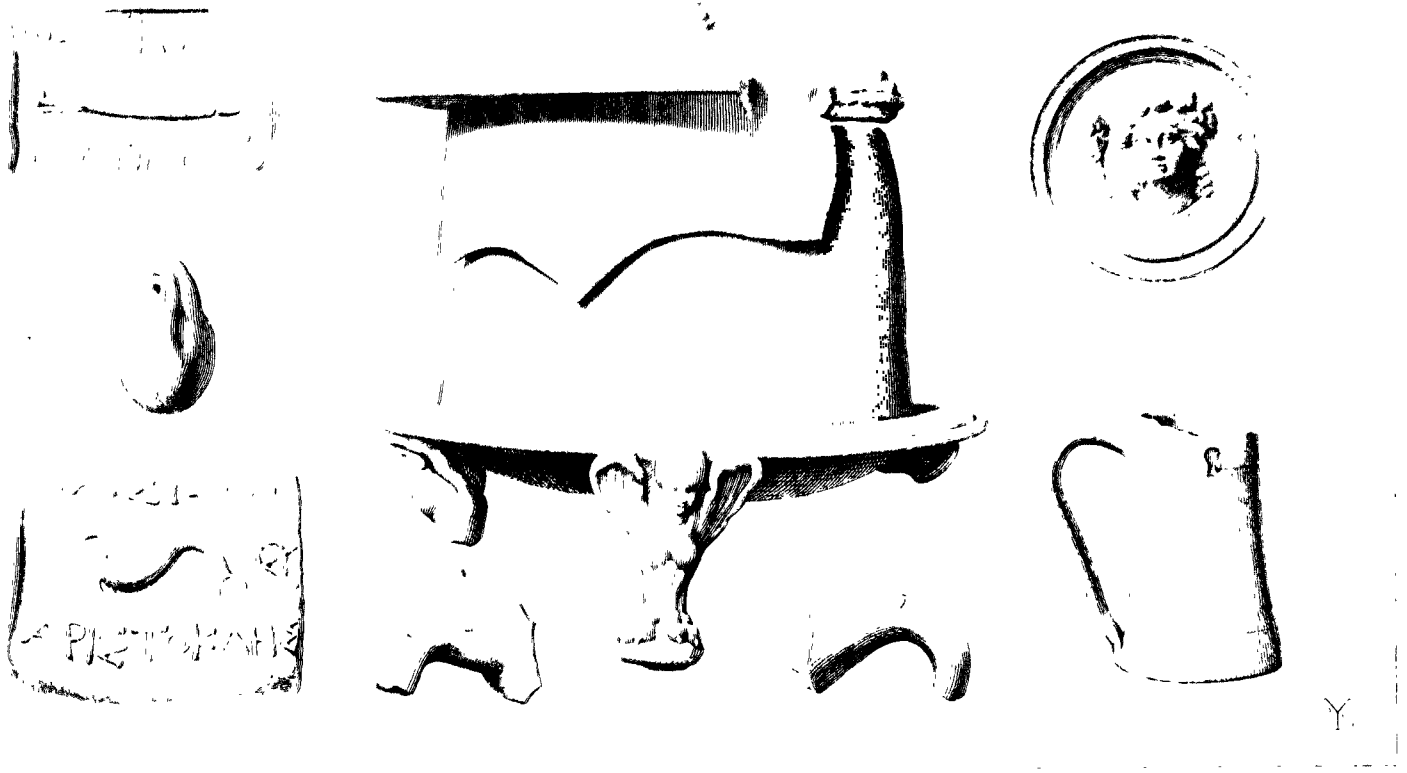
des blocs massifs pris çà et là dans le voisinage; quelques-uns ont quatre ou cinq mètres de longueur; on trouve beaucoup de haches de silex dans cette sorte d'enclos, et des fouilles y feraient probablement



découvrir d'autres vestiges préhistoriques. » Etait-ce là un camp, un fort, un temple à la manière de ces époques reculées ? Toujours est-il que, par suite de révolutions inconnues, ces roches, autrefois superposées, ont été en grande partie renversées et enfouies dans les fossés qui entouraient cette enceinte, et que, quand on a erré quelque temps au milieu de ces ruines sombres et pour ainsi dire funèbres, dont un bois de sapins accroît encore l'horreur, on se sent le cœur oppressé en songeant à la vie sauvage de nos pères, et l'on ne commence enfin à respirer que lorsque, sorti de cette antique solitude et descendu au bas de la montagne, on voit se déployer devant soi ces plaines couvertes de riches moissons, ces vergers en fleurs, ces chaussées confortables, ces ponts suspendus, ces riants villages, conquêtes du bronze et du fer, du progrès et de la science.

P. S. On vient de trouver dans cette même commune de Rethondes, probablement dans une station romaine, un objet en fer assez rare : c'est une espèce d'étrier, que M. l'abbé Cochet désigne sous le nom d'*hipposandale*. Je vais essayer d'en faire l'acquisition.

CALLAND.



Y.

DEUX SCEAUX AMPHORIQUES

ET

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES

DE THASOS(1)

Dans la *Revue archéologique* de l'année 1861, M. G. Perrot a publié un travail très-important, intitulé *Sceaux trouvés sur des anses d'amphores thasiennes, noms et symboles qu'ils contiennent*. Quelques années auparavant, MM. Thiersch et Stoddart avaient reconnu et constaté ce fait archéologique; mais, tandis qu'ils avaient donné un grand nombre d'anses de Rhodes et de Cnide, ils n'en avaient découvert et décrit que trois seulement de Thasos. Grâce à l'obligeance de M. Stephanos Comanoudis, professeur de langue et de littérature latines à l'Université d'Athènes, M. G. Perrot put, à ces trois pièces, en ajouter trente-sept autres inédites qui parurent alors pour la première fois. C'est sur ces quarante anses thasiennes qu'il a publié une étude remplie de recherches et d'observations intéressantes.

Cette voie si habilement ouverte ne tarda pas à être suivie par un jeune savant qui s'est déjà fait connaître par des travaux marqués au coin d'une sérieuse érudition. M. Albert Dumont, alors membre de l'Ecole française d'Athènes, envoya, il y a deux ou trois ans, un important mémoire intitulé *Les inscriptions céramiques de la Grèce*. Il y traite des inscriptions gravées sur les anses des amphores de Rhodes, de Thasos, de Cnide et de quelques autres villes, ainsi que sur un petit nombre d'autres monuments en terre cuite d'une nature diffé-

(1) Ce travail a été lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

rente. Ce travail, complété en 1868, devint l'objet d'un examen particulier de votre Commission de l'École française d'Athènes, et, dans la séance du 30 octobre de cette même année, M. Waddington donna lecture du rapport qui avait été fait au nom de cette commission.

Je demande la permission d'en rappeler les passages principaux et surtout la conclusion.

« Dans une introduction assez étendue, M. Dumont donne d'intéressants détails sur les formes particulières aux fabriques de Rhodes, de Thasos et de Cnide, sur la nature de la terre employée, sur les principaux gisements où les anses ont été découvertes; ensuite il expose le système de classification qu'il a suivi, il donne une bibliographie très-complète des travaux de ses prédécesseurs, et enfin il développe sommairement un plan de commentaire, dans lequel il indique les différents résultats que peut fournir à la science l'étude des inscriptions dont il s'agit. Parmi ces résultats on peut signaler en passant un certain nombre de noms propres nouveaux, quelques formes du dialecte dorien, quelques détails de paléographie, d'orthographe et de prononciation, quelques renseignements sur les cultes locaux. Mais il y en a d'autres plus importants : 1° les listes des magistrats éponymes, archontes à Thasos, prêtres du soleil à Rhodes, démiurges à Cnide, phrourarques ou agoranomes dans plusieurs villes ; 2° la connaissance des relations commerciales entre les Etats de la Méditerranée sera notablement accrue. Enfin, l'étude des sceaux amphoriques soulève une question accessoire assez intéressante, celle de savoir si les anciens ont connu l'usage des caractères mobiles.

« En résumé, Messieurs, votre commission ne peut que vous signaler de la façon la plus favorable le travail savant et consciencieux de M. Dumont, et, lorsqu'il sera accompagné des commentaires projetés par l'auteur, il constituera un véritable accroissement de nos connaissances archéologiques. Il serait désirable qu'il fût publié. »

Il sera satisfait prochainement au désir exprimé au nom de l'Académie, car le mémoire de M. A. Dumont s'imprime en ce moment. Lorsque j'en ai été informé, je me suis empressé de communiquer à ce dernier deux anses d'amphores que j'avais rapportées de Thasos. Elles sont d'une très-belle époque, très-intéressantes à cause des sceaux qu'elles contiennent, et paraissent à M. Dumont les mieux conservées de toutes celles qu'il a eues entre les mains. Ajoutons que le Louvre n'en possède pas une seule de la même provenance. C'est ce qui m'a décidé à les mettre sous les yeux de l'Académie et à les publier promptement, afin qu'elles pussent entrer dans l'importante publication qui se prépare en ce moment.

J'ai cru pouvoir profiter de la circonstance pour joindre à ces anses d'amphores thasiennes quelques autres objets de terre cuite que j'ai rapportés de mon voyage en Orient. Ce sont :

1° Une pyxis avec son couvercle.
2° Un petit instrument de tisserand.
3° Un petit vase avec trou de serrure.
4° Un fragment de figurine.
5° Divers petits fragments.

La pyxis a été trouvée dans le voisinage de Salonique. Elle est en terre cuite, ce qui est assez rare ; car les pyxis, qui servaient à divers usages, surtout aux femmes pour serrer leurs parfums, et aux médecins pour y mettre leurs médicaments, étaient ordinairement en buis ou en métal. Il y en avait même en corne. Mon ami M. de Longpérier, auquel j'avais communiqué ces différents objets, va nous en donner lui-même la description. Voici la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet.

Jeudi, 20 mai 1869.

Mon cher ami,

Votre pyxis de Salonique est un fort beau reste d'un objet superbe. Elle appartient à l'époque des vases vernissés en noir et à reliefs, c'est-à-dire au IVe siècle. C'était le temps où l'on aimait les figures de face. La monnaie en avait donné de très-beaux exemples, et les fabricants de poteries noires ont souvent décoré leurs œuvres de médaillons analogues aux types monétaires. On a trouvé bon nombre de vases à couverte noire en Italie et en Cyrénaïque; mais ceux qui viennent de Grèce ont toujours un intérêt particulier, parce qu'ils concourent à nous montrer d'où provenait le véritable enseignement, sinon même les produits de l'industrie.

Le couvercle recouvrait entièrement le corps de la pyxis, comme une cloche, et ne permettait pas l'introduction du moindre grain de poussière. Il est décoré d'un médaillon contenant un buste de Bacchus couronné de lierre et muni d'un thyrse. Des cercles formés de rangées d'oves imprimées en creux complètent l'ornementation. Le vase est porté sur trois pieds composés d'un corps de sphinx grec (sphinx femelle) à ailes recoquillées, enté sur une griffe de lion.

Il y a les petites pyxis qui ne sont pas rares, il y a les grandes pyxis qui ne sont pas communes. La vôtre est une grande, et de plus son couvercle forme un recouvrement complet, circonstance précieuse; malheureusement elle a perdu sa couleur ; c'est un ex-vase noir.

Au mot *cylichné*, dans Pollux, on lit : ἡ γὰρ κυλίχνη πυξίς ἐστι. Il y a des diminutifs. Suidas : Κυλίχνιον, ἔκπωμα ὃ νῦν λέγουσι πυξίδιον, ce qui correspond bien à l'état des proportions des vases connus.

Quand on trouve dans les tombeaux antiques des objets de terre (des ustensiles surtout) dont le prototype était de métal ou de matière dure, on

a toujours le droit de croire qu'on est en présence d'une imitation fabriquée pour un emploi funéraire (par économie). Je ne veux pas dire qu'on ne faisait pas pendant la vie usage de pyxis de terre pour placer des bijoux, des éponges, des peignes, des aiguilles; mais il se peut très-bien qu'on en ait fait un bien plus grand emploi pour les tombes. Nous trouvons des colliers et des fibules de terre dorée qui n'ont pas servi autrement.

Parmi les objets que vous me communiquez, il y a quelques petits fragments de même style; couverte noire.

Un fragment de vase de pâte noire qui doit être beaucoup plus ancien.

Un fragment de mosaïque romaine.

Un fragment de figurine.

Le petit vase avec porte de serrure n'est pas antique. La terre, la cuisson, le tournage, tout me semble appartenir au moyen âge. Vous ne savez pas en quel état était la tombe où il a été trouvé; si elle n'avait pas été ouverte à diverses époques. Vous ne pourriez peut être même pas affirmer que le vase a été trouvé dans cette tombe.

Il semble que ce soit une tirelire à quête, comme celle que portent les confrères pour le repos des âmes des trépassés, en Italie; laquelle tirelire est fermée pour celui même qui la colporte. Le petit module de l'intérieur convient aussi bien mieux à la monnaie du moyen âge. Les monnaies antiques étaient grosses, tandis que les espèces du moyen âge sont essentiellement minces. J'ai voulu savoir ce que votre petit vase pourrait contenir de deniers du XII^e^ siècle. Comme en ce moment j'en ai une masse qui vient d'être recueillie à Toulouse, j'ai rempli votre vase, et j'ai ensuite compté les pièces qui se trouvaient, au nombre de 255. Encore la partie supérieure de la tirelire est-elle brisée.

Vous voyez que cela ferait une jolie quête. Mais la petite monnaie de quête, si on la suppose antique, doit être de cuivre, et par conséquent très-épaisse; il n'en tiendrait pas beaucoup.

Un dernier mot. Regardez l'anse. Est-ce une anse antique? non, assurément. Cette forme lourde, avec une flexion à la partie inférieure pour aider le passage de la main, ne rappelle en rien le goût des potiers de l'antiquité. Vous voyez donc que la tirelire doit appartenir au moyen âge.

M. Albert Dumont était tenté de considérer ce petit vase comme antique à cause de la physionomie de la terre cuite. C'est ce qui explique pourquoi M. de Longpérier insiste sur l'âge présumable de ce petit monument. Lorsque ce dernier m'a écrit la lettre dont je viens de donner lecture, il ignorait que j'eusse trouvé moi-même le vase en question. Je dois donc, pour éclaircir le sujet, donner quelques détails sur le tombeau que j'ai fouillé et sur l'emplacement qu'il occupe.

J'ai raconté ailleurs comment, lors de mon premier voyage au

mont Athos, me sentant très-fatigué par suite des chaleurs excessives et d'un travail trop assidu, j'eus l'idée, pour me reposer pendant quelques jours, d'aller visiter les ruines de Thasos. J'ai raconté aussi comment, pendant ce court séjour, j'avais fait une remarque qui, l'année suivante, avait amené des découvertes de la plus haute importance. La veille du jour où j'avais fait cette remarque, c'est-à-dire alors que je n'avais aucune idée, aucune espérance archéologique, nous étions allés visiter le village de Panagia qui se trouve situé à deux ou trois lieues environ dans la montagne. Vers quatre heures de l'après-midi nous remontâmes à mulet et nous reprîmes la route du port où nous étions logés. Nous mîmes pied à terre au tombeau d'Antiphon et nous explorâmes les alentours en recherchant les débris antiques qui gisent là épars sur le sol. En quittant la voie des tombeaux nous débouchâmes dans la plaine, mais, au lieu de nous rendre directement à notre habitation, nous prîmes sur la droite et nous montâmes sur la crête de la montagne où l'on trouve aussi les traces d'un cimetière. Je désirais voir deux inscriptions tumulaires dont on m'avait parlé au village. Arrivés sur le sommet qui forme une espèce de plateau allongé, nous confiâmes au muletier la garde de nos montures, puis nous visitâmes un grand nombre de tombes qui avaient été ouvertes; mais aucune trace d'inscription. J'avais poussé mes investigations à une certaine distance de mes compagnons, lorsque je les entendis parler entre eux avec une certaine animation. Je revins immédiatement sur mes pas, et je les trouvai occupés à ouvrir une tombe en marbre qui était restée intacte, grâce aux nombreuses broussailles dans lesquelles elle était dissimulée. Je joignis mes efforts aux leurs, et nous parvînmes à soulever et à renverser le couvercle. Mon drogman, armé d'un simple bâton, se mit à fouiller dans la terre qui remplissait le cercueil; il trouva trois crânes, dont un plus petit, et plusieurs tibias. Il y avait là toute une famille, père, mère, enfant, comme je le présume du moins d'après les différences dans ces débris humains. A force de remuer cette poussière, mon drogman finit par mettre en évidence deux petits vases de terre cuite et à moitié cassés. L'un est resté entre les mains de mon compagnon, M. Guillemet. L'autre est celui que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie. Il est plus évasé par le bas. Dans la partie supérieure et à la hauteur de l'anse on remarque un trou ayant la forme d'une clef et sans la moindre trace d'une serrure. Comme les ombres de la nuit commençaient à nous envelopper, nous redescendîmes au port.

Voici maintenant ce qui me fait penser que cette tombe est du

moyen âge. On sait que les magnifiques ruines (1) helléniques qui, partant du rivage occidental et coupant la pointe de l'île, gravissent la montagne et dominent la mer du côté de l'est, constituaient l'ancienne acropole. Les assises de cette dernière partie ont été utilisées pendant le moyen âge et c'est là que les Génois avaient construit leurs fortifications dont on voit encore les restes. A droite et à gauche d'une porte d'entrée avaient été encastrés deux lions antiques; ils sont aujourd'hui dans les magasins du Louvre. C'est précisément dans le voisinage de ces fortifications que se trouve la crête de montagne qui contient les tombes dont nous parlions plus haut. Que toutes ces tombes soient en marbre, cela s'explique facilement. Presque toute l'île est en marbre, et cette matière y est plus commune que la pierre. Les tombes antiques commençant à la voie des tombeaux où était celui d'Antiphon, dont j'ai rapporté en nature les belles inscriptions, se répandaient dans la plaine, puis dans le bois d'oliviers et sur le bord de la mer, où l'on rencontre de nombreux débris. Presque tous portaient des inscriptions, tandis qu'on n'en voit pas une seule sur les tombes placées dans le voisinage des constructions génoises. Ces dernières même ne contiennent aucun ornement sculpté.

Un scrupule me reste. Si l'idée de M. de Longpérier est juste, c'est-à-dire si ce petit vase représente une tirelire du moyen âge, je ne m'explique pas pourquoi ce petit monument aurait été mis dans la tombe. Une tirelire de quête ne pouvait servir qu'à un moine mendiant, or les moines n'ont jamais été enterrés ainsi. Leur tombe, qu'il s'agisse d'un chef de couvent ou d'un simple caloyer, n'est jamais qu'une croix en bois noir. Lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire lorsque la place manque, on en retire les os et on les jette pêle-mêle dans un grand hallier où des montagnes de crânes grimaçants présentent le plus hideux spectacle. C'est ce que j'ai remarqué dans tous les monastères grecs que j'ai visités.

Une dernière explication de M. de Longpérier, auquel j'avais soumis ce scrupule, achève de me convaincre entièrement.

« Quant au petit vase à entrée de serrure, m'écrit-il, ne vous tourmentez pas de sa spécialité. Il était cassé par le haut quand il a été enfoui, ainsi que le montre l'état de la terre. Il ne servait donc plus de tirelire bien probablement, et il a pu être employé à contenir les charbons ardents que, pendant le moyen âge, les chrétiens

(1) Voyez une très-intéressante description de ces ruines dans le mémoire de M. G. Perrot sur l'île de Thasos, *Arch. des Miss.*, 1864, p. 74.

déposaient dans les tombes, après les avoir mis dans un petit vase de terre, tel que ceux que l'on trouve dans les vieux cimetières de Paris. »

Quoi qu'il en soit, comme ce vase à trou de serrure est unique en son genre, comme de plus il soulève un curieux problème d'archéologie, je regrette aujourd'hui de n'avoir pas visité la tombe avec les plus grandes précautions, ce qui m'eût été facile en revenant le lendemain avec une pelle. Peut-être aurais-je trouvé des médailles ou d'autres objets qui permettraient de préciser l'époque à laquelle remonte cette tombe. Il est probable qu'elle est encore dans l'état où je l'ai laissée. Je recommande cette petite recherche aux archéologues qui auront l'occasion de visiter l'île de Thasos.

Occupons-nous maintenant des deux anses d'amphores thasiennes avec timbre. L'une m'a été donnée pour être offerte au musée du Louvre, par le docteur Christidès, qui recueille avec tant de zèle et d'intelligence tout ce qui concerne les antiquités de l'île de Thasos. J'ai trouvé l'autre moi-même. Vers la pointe orientale de l'île, dans le voisinage des ruines de l'ancien théâtre qui fait face à la Macédoine, on rencontre à chaque pas des débris de toutes sortes et surtout des anses d'amphores brisées. Elles gisent sur le sol, exposées à la pluie. Très-souvent j'en avais ramassé; mais n'y rencontrant jamais de timbre et d'inscriptions, j'avais fini par ne plus m'en occuper. Un jour, l'un des derniers de mon séjour dans l'île de Thasos, en me promenant avec M. Économidis, le jeune Grec qui m'accompagnait partout, j'en vis à mes pieds une qui attira mes regards. C'est précisément la plus importante, celle qui contient le monogramme unique jusqu'à présent et dont nous parlerons plus loin. Je donne ces détails parce que je suis convaincu qu'on trouverait d'autres anses avec timbres dans la partie de l'île que je viens d'indiquer. Encore un renseignement que je recommande à l'attention des voyageurs à venir.

L'anse d'amphore donnée par le docteur Christidès, et qui est d'une conservation admirable, porte, comme presque toujours, dans la partie supérieure le génitif pluriel ΘΑΣΙΩΝ, des Thasiens. Au dessous, et pour attribut, un poisson nageant à droite. En bas le nom du magistrat ΚΡΑΤΙΝΟΣ se lit assez distinctement; la première lettre seule, le K, a disparu. Ce nom ΚΡΑΤΙΝΟΣ est thasien. Dans l'inscription publiée sous le n° 17 de mon recueil on trouve une triade de magistrats dont la seconde place est occupée par Philon fils de Cratinus, ΦΙΛΩΝ ΚΡΑΤΙΝΟΥ. S'agit-il là du même personnage, je ne sais. Toujours est-il que cette inscription est très-ancienne et pa-

rait être de la même époque que l'anse amphorique. On pourra faire la comparaison des deux écritures, puisque de ces deux monuments, l'un est au Louvre et l'autre ne tardera pas à y être déposé.

La seconde anse, celle que j'ai trouvée, est peut-être plus importante encore, quoique la partie supérieure en soit moins bien conservée. Il y avait comme dans l'autre le mot ΘΑΣΙΩΝ, mais il ne reste plus que la partie inférieure des lettres, trace suffisante pour faire reconnaître avec toute certitude ce nom habituel. Au-dessous un dauphin renversé nageant à droite, à gauche par conséquent par rapport aux inscriptions. Cet attribut se remarque sur les nos 22 et 36 du recueil de M. G. Perrot. A droite du dauphin le monogramme A, c'est-à-dire AP, monogramme unique jusqu'à présent sur les anses amphoriques connues. M. Albert Dumont le prend pour le signe du mot ἄρχων, archonte, comme il nous l'expliquera bientôt lui-même. Le nom du magistrat, parfaitement conservé, est ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣ.

Ce nom était très-usité à Thasos. Le magistrat qui apposait ou faisait apposer son sceau sur les amphores devait être le premier des trois archontes mentionnés dans l'inscription thasienne en l'honneur de Polyarète, fils d'Histiée (1). Si cette observation de M. Perrot est juste, comme je le pense, nous retrouverions ce même Aristoclès, comme magistrat éponyme, dans l'inscription n° 14, divisée en triades, et où il est le premier de trois archontes. Il était fils de Satyrus, ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣ ΣΑΤΥΡΟΥ. Indépendamment de cet exemple, j'en citerai deux autres, tirés de deux inscriptions inédites que je distrais de ma collection épigraphique de Thasos dont une partie seule a paru, celle dont les marbres sont au musée du Louvre.

La première inscription est très-ancienne et remonte au cinquième siècle avant notre ère. Elle contient une liste de magistrats, et est divisée en triades, comme les premières de la collection publiée. Le marbre contenait quatre colonnes ; les trois à gauche sont illisibles.

	ΤΡΑΤΟΣ
ΕΥΣ	ΠΑΙΣΤΙΑΔΗΣΝΙΚΙΑΔΕΩ
ΚΟΦΩΝΤΟΣ	ΚΑΛΛΙΦΩΝΘΕΣΣΑΛΟΥ
ΕΥΨΟΚΛΕΟΣ	ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΧΑΡΜΕΩ
ΝΟΛΕΩ	ΤΙΜΩΝΑΞΚΛΕΟΚΡΙΤΟΥ
ΗΛΟΥ	ΣΚΥΜΝΟΣΑΝΑΞΙΛΕΩ

(1) *Corpus inscr. gr.*, n° 2151.

ΕΓΩΝΟΣ	ΕΥΑΓΟΡΗΣΑΝΤΙΦΑΝΕΥΣ
ΠΡΗΞΙΛΕΩ	ΦΙΛΩΝΑΝΑΞΑΓΟΡΕΩ
ΙΠΠΟΥ	ΔΗΛΑΝΤΙΔΗΣΟΝΟΜΑΣΤ
ΔΙΚΗΚΡΑΤΕΥΣ	ΜΝΗΣΙΗΣΦΑΝΟΠΟΛΙΟΣ
ΟΣ	ΕΡΜΟΦΑΝΗΣΦΑΝΟΚΡΙΤ
ΔΙΚΟΥ	ΠΟΛΥΘΡΟΥΣΠΙΠΟΥ
ΑΛΚΙΔΕΩ	ΑΡΙΣΤΙΠΠΟΣΙΠΠΟΚΡΑΤ
	ΣΑΤΥΡΟΣΑΡΙΣΤΟΚΛΕ

	σ]τρατος
ευς.	Πλιστίδης (1) Νικίδεω.
Νι]κοφῶντος.	Καλλιφῶν Θεσσάλου.
εὐψοκλέος (2).	Ἡγήσιππος Χάρμεω.
Φα]νόλεω.	Τιμῶναξ Κλεοκρίτου.
Φαι]ήλου.	Σκύμνος Ἀναξίλεω.
Μ]ένωνος.	Εὐαγόρης Ἀντιφάνευς.
Πρηξίλεω.	Φίλων Ἀναξαγόρεω.
ἵππου.	Δηλαντίδης Ὀνομάστ[ου].
Δικηκράτευς (3).	Μνησίης Φανοπόλιος.
ος.	Ἑρμοφάνης Φανοκρίτ[ου].
δίκου.	Πολύθρους Πίπου.
Ἀλκίδεω.	Ἀρίστιππος Ἱπποκράτ[ευς].
	Σάτυρος Ἀριστοκλέ[ος].

Cette inscription a une grande importance au point de vue de l'onomatologie thasienne, car on y trouve plusieurs noms nouveaux. Je laisse de côté Πλιστίδης, qui est probablement pour Πλειστίδης. On ne connaissait que la forme féminine Πλεῖστις. Il en est de même de Μνησίης, qui est la forme ionique de Μνασέας. Citons ceux qu'on chercherait vainement dans le Lexique de Pape et dans le Thesaurus.

Δηλαντίδης. Peut-être faut-il lire Δειλαντίδης, qui viendrait de Δεῖλας, Δείλαντος, nom d'un personnage cité dans Eustathe.

(1) Probablement Πλειστίδης.

(2) Peut-être l'E est-il un Σ qui serait la fin du nom précédent : on lirait Ὑψοκλέος. Voy. le n° 13.

(3) Voy. n° 4 où il faut lire Δικηκράτης, ainsi que j'en ai averti dans l'Errata.

Δικηκράτης, c'est probablement le même que le Dicécrates, fils de Philon, qui avait dédié à Esculape une main et un περιρραντήριον. Voy. le n° 3.

Ἵππος, qui signifie petit oiseau.

Πολύθρους. Rentre dans la catégorie des adjectifs employés comme noms propres.

Φανόλεως. Très-usité parmi les Thasiens. Les inscriptions que j'ai recueillies en fournissent de nombreux exemples.

Φανόπολις, mentionné ici comme père de Mnaséas. Dans le n° 9 on trouve un autre Phanopolis père d'Alciades. Comme les deux marbres sont de la même époque, peut-être s'agit-il là du même personnage. Alciades et Mnaséas seraient alors frères. Les noms propres se terminant en πολις étaient très-fréquents à Thasos : ainsi Ἀναξίπολις, Ἀριστόπολις, Ἀρχέπολις, Ἰθύπολις et Ηρηξίπολις, les deux derniers nouveaux.

L'autre inscription est un peu moins ancienne et n'est plus divisée en triades.

ΦΑΝΙΠ ΣΝΙΚΗΝΟΡΟΣ
ΑΜΦΟΤΕΡ ΕΡΑΤΟΚΛΕ
ΤΗΛΕΜΑΧΟΣΑΡΙΣΤΟΚΛ
ΑΥΣΩΝΑΡΙΣΤΟΦΩΝ
ΚΑΤΑΓΟΣΚΤΗΣΑΝΔΡϹ
ΕΥΘΙΩΝΣΚΥΜΝΟΥ
ΗΡΑΓΟΡΗΣΜΕΝΕΜΑΧ
ΕΝΕΣΤΡΑΤΟΣΦΑΝΟΚΡ
ΑΡΙΣΤΟΦΩΝΑΝΑΞΙΠΟΛ
ΑΝΟΚΡΙΤΟΣΑΙΣΧΡΙΩ
ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣΝΟΣΣΟΥ
ΣΩΣΤΡΑΤΟΣΕΥΗΡΕ

Φάνιπ[πο]ς Νικήνορος.
Ἀμφότερ[ος] Ἐρατοκλε[ίους].
Τηλέμαχος Ἀριστοκλ[είους].
[Π]αύσων Ἀριστορῶν[τος].
Κάταγος Κτησάνδρο[υ].
Εὐθίων Σκύμνου.

(1) Voy. n° 37.

Ἡραγόρης Μενεμάχ[ου].
[Μ]ενέστρατος Φανοκρ[ίτου].
Ἀριστοφῶν Ἀναξιπόλ[ιδος].
[Φ]ανόκριτος Αἰσχρίω[νος].
Ἡράκλειτος Νόσσου.
Σώστρατος Εὐηρε[ίδεω].

Cette inscription contient aussi quelques noms nouveaux, qui viendront également enrichir les lexiques onomatologiques.

Κάταγος. Formé de la préposition κατά et du verbe ἄγω.

Κτήσανδρος. Beaucoup de noms thasiens se terminent de même. Je citerai les suivants: Ἄμφανδρος, c'est ainsi qu'il faut compléter ΑΜΦΑΝ que j'ai lu dans les inscriptions de M. Albert Dumont, n° 21.— Ἀνάτανδρος, probablement pour Ἄντανδρος. — Ἀρέσανδρος. — Κλείνανδρος. — Λάανδρος. — Λύσανδρος. — Μελήσανδρος. — Νίκανδρος. — Περίανδρος. — Τίμανδρος. Plusieurs de ces derniers noms étaient inconnus.

Quant à la forme nouvelle Εὐθίων, elle vient d'Εὐθίας.

Indépendamment de l'intérêt philologique, ces noms propres ont encore une grande importance au point de vue historique. M. G. Perrot a donné la liste de ceux qu'il a trouvés ou qu'il a cru reconnaître sur les anses d'amphores thasiennes. La plupart de ces noms se retrouvent dans mes inscriptions; je citerai : ΑΙΣΧΡΙΩΝ, ΑΝΔΡΙΩΝ, ΗΡΟΦΩΝ, ΝΑΥΠΑΙΟΣ et ΦΕΙΔΩΝ. D'autres peuvent donner lieu à quelques observations.

ΑΡΙΣΤΟΜΕΔΑΣ. M. Stoddart lisait Ἀριστομέδα Σα... et voyait un génitif dans le premier de ces deux noms. M. G. Perrot a eu raison de lire Ἀριστομέδας. Je n'ai point cette forme dans mes listes; mais dans une inscription inédite très-ancienne, je lis : ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΟΣ ΑΡΙΣ..... Ce nom, pour Ἀριστόμηδος, est singulier, car la désinence est toujours μήδης et jamais μηδος. Témoins Διομήδης, Κλεομήδης, Λεωμήδης, ce dernier nouveau. Dans une autre inscription également inédite on trouve ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΑΡΙΣΤΟΜ.... la fin illisible. Serait-ce là encore notre Ἀριστόμηδος ou Ἀριστομήδης, ou plutôt Ἀριστομένης qui est très-commun chez les Thasiens? Ce dernier se rencontre en effet quelques lignes plus bas : ΚΡΑΤΙΣΓΟΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΜΕ.....

ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣ. « Nom dont je n'ai pas trouvé d'autre exemple, » ajoute M. G. Perrot. Mes inscriptions en fournissent deux. Dans

l'une, très-ancienne : ΦΙΛΟΦΡΩΝ ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΥ. Dans l'autre, plus récente : .....ΡΩΝ ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΥ.

ΠΑΜΦ.... que M. G. Perrot complète en lisant ΠΑΜΦΙΛΟΣ. En effet, un personnage nommé Πάμφιλος est indiqué comme le premier des théores mentionnés dans l'inscription si importante que j'ai publiée sous le n° 7 : Ὑπὸ τὸν χρόνον ὃν οἱ ἑξήκοντα καὶ τριηκόσιοι ἦρχον οἵδε ἐθεώρεον. Πάμφιλος Ἰθυπόλις. Le nom pourrait être complété autrement. On pourrait lire ΠΑΜΦΑΣ, ΠΑΜΦΑΙΗΣ ou ΠΑΜΦΑΙΩΝ; la forme ΠΑΜΦΑΗΣ était seule connue. Ces trois variétés du même nom figurent dans mes listes de magistrats thasiens. Dans le n° 9 on trouve un Παμφᾶς, fils d'Ἀστύμαχος, comme occupant le premier rang dans une triade de théores.

Ces exemples suffi-ent, je pense, pour montrer la richesse et l'importance des inscriptions thasiennes au point de vue étymologique.

Comme je l'ai dit plus haut, je m'étais empressé de communiquer à M. Albert Dumont les deux anses amphoriques de Thasos que je publie ici. Ce jeune savant m'ayant à ce propos adressé une lettre où il entre dans des détails très-curieux et très-intéressants, je n'ai rien voulu en distraire à mon profit, afin de laisser à ces observations leur caractère de personnalité. Voici cette lettre :

Monsieur,

Les objets de terre cuite que vous avez découverts dans vos fouilles de Thasos m'ont paru d'un grand intérêt. Vous me permettrez de vous soumettre les observations qu'ils me suggèrent.

Objets divers. — Le fragment de tête appartenant à une statuette de petite dimension, le petit vase avec trou de clef, et l'ornement en forme de *bulla* qui sans doute se portait au cou suspendu par un fil, ont tous un caractère commun. *La terre en est thasienne.* Ce n'est pas là un fait sans importance; car il est très-rare qu'on puisse reconnaître à première vue, sans considérer le style du monument ou la nature de la représentation, la provenance d'un objet de terre cuite qui n'est pas décoré de peintures.

En étudiant les inscriptions sur vases de commerce, j'ai reconnu que presque toutes les amphores avec sceau d'éponyme, trouvées en Grèce, appartiennent à trois centres de production : Cnide, Rhodes et Thasos.

Les terres de Cnide, de Rhodes et de Thasos ont des caractères très-différents; que l'on considère la couleur à l'extérieur et à l'intérieur d'un fragment, la densité des grains, ou leur plus ou moins de cohésion. Ces différences sont si nettes qu'un œil un peu exercé ne s'y trompera pas, lui présentât-on un simple morceau de vase commun, sans trace ni d'inscription, ni d'attribut.

Cette distinction des céramiques est la base de toutes les recherches auxquelles les timbres amphoriques peuvent donner lieu. Pour l'avoir ignorée, des érudits d'un rare mérite, parmi lesquels je citerai M. Mommsen, Thiersch, et les derniers éditeurs du *Corpus inscriptionum græcarum*, sont tombés dans des erreurs évidentes ou n'ont pu tirer que peu de parti des timbres qu'ils publiaient.

La terre de Thasos a deux caractères principaux : 1° elle est d'un rouge sombre très-particulier, qui ne peut se confondre avec la teinte de la terre de Cnide ; 2° on y remarque nombre de paillettes brillantes.

Une fois les traits distinctifs de la terre qui a servi à fabriquer les amphores de Cnide, de Rhodes et de Thasos bien définis, il m'a paru qu'on pouvait aller plus loin, et chercher à reconnaître par la seule inspection de la terre l'origine d'objets divers de terre cuite. J'ai essayé de rapporter à Rhodes et à Cnide beaucoup de pains, de cônes et de pyramides qui se recueillent aujourd'hui par centaines dans les pays grecs. Les documents que vous avez découverts montrent qu'on peut faire avec succès la même tentative pour des statuettes, des vases à boire et des ornements.

« Peut-on reconnaître la provenance d'un fragment de terre cuite non peint, comme on reconnaît celle d'un morceau de marbre du Pentélique, de Paros ou des îles de la Propontide? » Je crois pouvoir répondre que oui. Vous me fournissez un document à l'appui d'une opinion dont je cherche à démontrer la vérité et que j'espère pouvoir soutenir par des arguments d'une sérieuse valeur. Les recherches, dans ce sens, sont encore très-nouvelles ; elles rendront, je crois, à l'archéologie de vrais services.

Anses avec timbre.—L'anse qui porte le mot Θασίων, le nom d'un magistrat, et pour attribut un poisson nageant à droite, a les principaux caractères de la terre thasienne, quoique cette terre ici soit *d'un travail soigné et à grains très-fins.*

J'ai dû m'occuper de la forme des anses. Si minutieuses que fussent ces études de détail, elles étaient indispensables.

Toutes les anses de Rhodes — j'en ai vu plus de mille — sont semblables; elles n'admettent aucune variété.

Celles de Cnide ont toutes des caractères communs — mais on y reconnaît des différences de détail qui permettent de les diviser en huit ou neuf classes.

Les anses de Thasos que jai examinées, surtout au musée de la Société archéologique d'Athènes, sont au nombre de cent vingt-deux. Sans exception, elles sont toutes lourdes, inégales et bosselées, ce qui explique en partie pourquoi on les trouve beaucoup plus fragmentées que celles de Rhodes et de Cnide.

Je n'ai pu étudier par moi-même les amphores thasiennes découvertes sur la côte du Pont-Euxin. Je les connais seulement par les publications de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de MM. Becker et Stephani ; mais les meilleurs dessins ne suppléent pas à la connaissance des monuments originaux.

Toutefois, en considérant huit ou neuf amphores représentées sur des timbres thasiens, il est facile d'y reconnaître des variétés. L'anse que vous avez découverte ne se rapporte pas au type généralement adopté ; elle est plus régulière ; la terre même en est moins grossière ; elle offre donc un intérêt tout particulier.

Les attributs sur les timbres de Rhodes et de Cnide sont presque toujours les mêmes. Les timbres thasiens du musée d'Athènes présentent plus de cent représentations différentes : variété difficile à expliquer.

Les lettres de votre sceau sont d'un style excellent, ce qui est rare sur les anses thasiennes.

Le graveur n'avait marqué qu'un seul nom propre : nombre de timbres en offrent deux.

Le personnage nommé ici est sans doute l'éponyme, l'archonte thasien qui donnait son nom à l'année, comme nous le savons par une inscription du *Corpus*. Je ne connais qu'un timbre thasien sur lequel on trouve le nom d'une magistrature ; il porte le mot ΦΡΟΥΡΑΡΧΟΥ suivi d'un second mot illisible ; mais la provenance de ce document est douteuse (1).

Un timbre thasien présente l'inscription suivante (2) :

Γ Υ Λ Α Δ Ε
Κ Ε Ρ Α /// Α Ρ Χ

Ce texte justifierait peut-être la restitution suivante :

Γ Υ Λ Α Δ Ε[Υ Σ

nom que vous avez retrouvé sur vos marbres de Thasos rapportés au Musée du Louvre ;

Κ Ε Ρ Α[Μ Ε Ω Ν]Α Ρ Χ[Ω Ν.

Ces deux mots auraient été écrits en abrégé, selon un usage fréquent dans l'épigraphie des céramiques commerciales.

Becker et Stephani ont trouvé quelques exemples du mot ΚΕΡΑΜΕΥΣ sur timbre amphorique, et du verbe ΕΠΟΙΗΣΕ. M. Egger a communiqué à l'Académie un timbre curieux avec l'inscription ΕΠΟΕΙ.

Toutefois, l'hypothèse que je propose pour le sceau de Pyladis est très-incertaine, et le mieux est de reconnaître sur la grande majorité des empreintes de Thasos l'éponyme de cette île.

L'anse d'Aristoklès a plusieurs caractères communs avec celle qui précède. La forme en est soignée ; on n'y remarque pas d'irrégularités, au contraire de ce qui se rencontre sur la grande majorité des anses thasiennes ; les paillettes argentées y sont peu nombreuses.

(1) N. 60 de mon recueil, première partie. (A. D.)

(2) N. 37 de mon recueil, première partie : *Anses d'origine thasienne.* Pl. IV, fig. 24. (A.D.)

Le monogramme AP est sans exemple, à ma connaissance, sur les anses thasiennes. Il est d'un grand intérêt, car il désigne ici, selon toute probabilité, l'archonte thasien. Becker, Stephani, M. Perrot, et en général tous les archéologues qui se sont occupés des timbres de Thasos, pensent que le nom propre qu'on y voit inscrit est celui de l'archonte éponyme de cette île. Votre nouvelle inscription apporte à l'appui de cette opinion un argument précieux.

Peut être pourrait-on rapprocher ici du monogramme AP un timbre thasien du musée d'Athènes qui porte seulement la lettre A (1), mais sans qu'on puisse affirmer que cette lettre ne faisait pas partie d'un monogramme aujourd'hui effacé en partie et du reste peu compliqué. Ce timbre a été publié par M. Perrot.

Sur un timbre thasien du musée d'Athènes on lit, écrit de droite à gauche à la partie supérieure, ///ΙΟΤΣΙΡΑ, peut-être ΑΡΙΣΤΟ[ΤΕΛΗΣ]. L'attribut représente un poisson nageant à droite, au-dessous duquel on distingue encore les lettres suivantes :

ΚΡΟ . . . Α C Θ]ασ[ίων.

Sur un autre timbre du même musée, déjà publié par M. Perrot, fig. 22, on trouve ΗΡΟΦΩΝΤΟC | ΘΑCΙΩΝ. Dauphin nageant, à droite (2).

Vous voyez, Monsieur, que même après le travail de M. Perrot sur quarante timbres thasiens du musée d'Athènes, après les mémoires nombreux de Becker et de Stephani, les anses que vous rapportez intéresseront vivement tous ceux qui s'occupent de l'archéologie céramique.

Veuillez agréer, etc.

Albert Dumont.

L'objet que M. A. Dumont regarde comme un ornement en forme de *bulla*, qui se portait au cou suspendu par un fil, me paraît être plutôt un instrument de tisserand.

Un mot encore sur une anse inédite du musée d'Athènes qu'il cite dans sa lettre, et qu'il rapproche de la nôtre à cause du poisson nageant à droite. L'inscription porte au-dessous de l'attribut :

///ΜΟΤΣΙΡΑ, écrit de gauche à droite;

au-dessous :

ΚΡΟ....ΑC (terre thasienne).

Nous aurions là sans doute deux noms propres, comme dans un grand nombre de timbres observés par M. A. Dumont. Pour le premier nom ΑΡΙΣΤΟ.... je renvoie aux observations que j'ai faites plus haut à propos d'ΑΡΙΣΤΟΜΕΔΑΣ, d'ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣ, quel que soit celui qu'on adopte.

(1) N. 61 de mon recueil, première partie, pl. V, fig. 35. (A. D.)

(2) N. 15 de mon recueil, première partie. (A. D.)

Le second nom, dans l'inscription incomplète citée par M. A. Dumont, pourrait bien être ΚΡΟΚΑΣ ou ΚΡΟΚΟΣ. Si la lacune indiquée ne comportait pas plus d'une lettre, nous aurions la première forme. Autrement je ne saurais comment expliquer les lettres finales AC, car j'ai peine à croire qu'il faille les expliquer par le mot ΘΑCΙΩΝ, qui est ordinairement placé dans la partie supérieure. Dans tous les cas, le nom nouveau ΚΡΟΚΑΣ ou ΚΡΟΚΟΣ me paraît probable. Il figure dans une de mes listes inédites, que je publierais bien volontiers si elle n'était pas si longue (elle contient une seule colonne de quarante-huit lignes). On y lit ΠΑΡΑΜΟΝΟΣ ΚΡΟΚΟΥ. Le nom Παράμονος est très-fréquent dans les inscriptions thasiennes.

Le dauphin nageant se voit encore sur une anse d'amphore portant les noms ΘΑCΙΩΝ—ΒΙΩΝΟC avec deux sigma lunaires, monument publié par M. B. de Kœhne. Le même archéologue nous a fait connaître aussi l'anse sur laquelle on lit ΘΑΣΙΩΝ—ΚΡΑΤΙΣΤΟΥ, inscription accompagnée d'un astre, symbole beaucoup plus rare que le dauphin. Les curieux fragments d'amphores qui offrent ces noms et ces types font partie de la collection du feu prince Basile Kotschoubey (1).

E. MILLER.

(1) *Descript. du musée de feu le prince Basile Kotschoubey, d'après son catalogue manuscrit*, etc. Saint-Pétersbourg, 1857, in-4°, t. II, p. 399 et pl. XXVII, n° 4; p. 401 et pl. XXVIII, n° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

L'Académie commence à faire connaître le résultat de ses délibérations relativement aux divers concours institués par elle.

1° *Prix de numismatique.* — Sur un rapport de M. de Saulcy fait au nom de la Commission de numismatique, le prix pour l'année 1869 est décerné à M. Eugène Hucher pour son ouvrage intitulé : *l'Art gaulois* ou *les Gaulois d'après les Médailles*, 1 vol. grand in-4° avec de nombreuses planches.

2° *Prix Gobert.* — Le premier prix est décerné à M. le baron Roget de Belloguet, pour l'ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise.* Le second prix à M. de Chantelauze pour son *Histoire des sires de Bourbon et des comtes du Forez.*

3° *Prix Volney.* — Le prix est décerné au *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par MM. Dozy et Engelmann.

4° *Prix ordinaire.* — Sur la question de l'économie politique sous les Lagides. Le prix est décerné au mémoire inscrit sous le n° 1 et dont l'auteur est M. Giacomo Lumbroso. Une mention très-honorable est accordée à M. Félix Robiou, auteur du mémoire n° 2.

Concours des antiquités nationales.

1re médaille. — M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française*, lettre A (ms.).

2e médaille. — M. Longnon, pour son livre des *Vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222. In-8°.

3e médaille. — M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, 1er vol. Paris, 1868, in-8°.

1re mention honorable. — M. Chérest, pour l'ouvrage intitulé : *Vézelay*, étude historique. Auxerre, 1863-68. 3 vol. in-8°.

2e mention. — M. Balasque, pour ses *Etudes historiques sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens), t. I et II. Bayonne 1862-1869.

3e mention. — M. l'abbé Chevalier de Romans, pour diverses publications.

4e mention. — M. Brachet.

5e mention. — M. Klipffel.

6e mention. — M. Faugeron.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous extrayons de la *Semaine religieuse du diocèse de Meaux* (19 juin 1869) la notice suivante sur une pierre tombale du XIVe siècle, conservée à Jouarre. Nous devons à l'obligeance de l'éditeur de ce recueil l'avantage de pouvoir reproduire la gravure qui accompagne cette intéressante notice :

« *Une pierre tombale.* — Les pierres tombales, ces monuments de la sépulture chrétienne aux âges de foi, ont souvent éveillé l'attention des archéologues. Ils ont tous compris qu'il y a là les plus précieux documents sur le costume, les mœurs, la religion de nos aïeux, etc. Ces pierres, qui étaient d'un usage général au XIIIe siècle, ne furent plus guère employées au XVIIe siècle. A cette époque, en effet, elles firent place aux *épitaphes*, si riches en titres pompeux et en phrases élogieuses, mais souvent si peu intéressantes pour l'art, l'histoire, la poésie ou la piété.

Bien que la plupart de ces dalles antiques aient été effacées par les injures du temps, usées par le frottement des chaussures, ou détruites par d'autres causes moins avouables, il est certain que les plus modestes églises de notre diocèse en possèdent encore de très-précieuses pour l'histoire locale.

On doit enfin des louanges et des félicitations aux *conseils de fabrique* qui ne dédaignent plus de donner à ces trésors une efficace protection. Si nous savions être entendu des personnes de bonne volonté, nous leur recommanderions de prendre l'*estampage* des dalles tumulaires qu'elles connaissent, et de nous les transmettre. Nous prenons l'engagement de publier les plus remarquables dans notre feuille diocésaine, en attendant que nous les donnions *toutes*, dans une publication que nous préparons et qui aura pour titre : *Les pierres tombales des églises du diocèse de Meaux.*

La dalle funéraire qui fait l'objet de cette étude, et dont nous donnons à la page suivante le dessin très-exact, est actuellement conservée à Jouarre. Elle est en pierre de liais.

Exécutée probablement vers la fin du XIVe siècle, elle fut, volontairement ou par accident, longtemps cachée sous une épaisseur assez considérable de terre, au milieu de l'ancien cimetière Saint-Paul, derrière l'église paroissiale de Jouarre.

En 1863, des travaux importants ayant été entrepris pour déblayer ce

cimetière et le transformer en place publique, on découvrit une extrémité de cette dalle, et des précautions furent prises pour la mettre complétement à jour.

La partie inférieure manquait; elle mesure encore 1 mètre 65 centim. de longueur sur 1 mètre 8 centim. de largeur.

Sous cette pierre, quoique un peu sur le côté, on aperçut un tombeau, fait de plâtre, divisé en deux compartiments et renfermant deux squelettes d'homme. Les têtes reposaient sur un moëllon de pierre à plâtre non cuite, et chacune des mains droites tenait une bourse pleine de pièces de monnaie. Ces pièces étaient, dit-on, sans effigie perceptible; elles furent vendues par les ouvriers à un brocanteur de la Ferté-sous-Jouarre.

Le nom des personnages, dessiné sur la pierre, n'est pas absolument inconnu à Jouarre. Sans doute on ne trouve plus aucun de leurs descendants directs; mais tout le monde sait que, sur les terres du hameau de Courcelles, il existe un champ appelé *Courtil Dieu* (1).

D'après notre dessin, qu'on peut diviser en deux parties principales, il est facile d'étudier ce souvenir des siècles passés.

Toute la partie supérieure, il nous semble, représente une tour majestueuse et bien ornée. On y remarque quatre clochetons, à peu près semblables, deux à deux, et accolés aux angles de deux petites arcatures, couronnées d'une toiture riche en fenêtres et en crochets. Deux solides contre-forts, crénelés et ornementés de pinacles, soutiennent cette construction légère. Au-dessous des arcatures, sont suspendues deux cloches, dont l'armature est engagée dans les contre-forts. Les cloches laissent tomber leurs cordes à travers une voûte formée par l'union de deux ogives tréflées et dont les arceaux reposent sur des chapiteaux décorés de feuillages.

La partie inférieure est occupée par la représentation des personnages pour lesquels fut dessinée cette *lame*, selon l'expression de cette époque.

A gauche, on voit un personnage costumé selon la mode de son siècle, et ayant la tête couverte d'un capuchon à longue pointe. A droite, le personnage est découvert et porte le capuce renversé sur les épaules.

L'un et l'autre tiennent dans leurs mains les extrémités des cordes attachées aux cloches. Il est évident que, par cette action, ils indiquent quelle fut la principale occupation de leur vie, et en quoi consistaient les fonctions de marguillier (2). Entre ces deux hommes on découvre une

(1) Cortille. Villula paucis ædificiis constructa, domus rusticana prædiolo conjuncta : rectius cui adjunctus est hortus, nam *curtile* proprie hortum rusticum, seu curtis sonat. — Petite ferme, maison de paysan accompagnée d'une petite terre, maison d'habitation de laquelle dépend un jardin.—Autrefois on disait : Courtil... etc. D'où Courtil-Dieu, Boulancourt, etc. (Ex Gloss. Du Cange.)

(2) Matriculârius. Ædituus, custos ecclesiæ; *Marguillier, gardien d'une église, administrateur de la fabrique* — Olim : Marreglier, marrélier.

Is cui in monasterio et ecclesiis cathedralibus officium specialiter pertinebat horas

tête de chien. Cet animal ne nous paraît ici placé que pour exprimer, par un autre symbole, la garde fidèle que les marguilliers devaient continuellement exercer dans l'église.



Quoique, selon M. de Caumont, ce soit chose insolite de rencontrer des pierres tombales représentant des défunts dans l'exercice des fonctions qu'ils occupèrent durant leur vie, il est certain que nous avons ici un

canonicas, nocte et die ad divinum officium celebrandum custodiendi, signa pulsandi, horologium temperandi, eleemosynas pauperibus distribuendi. — (Ex Gloss. Du Cange.)

modèle de ce genre. Ce type est donc extrêmement curieux. Tous les savants et amateurs qui l'ont examiné l'ont ainsi jugé.

Nos personnages ont des noms : car au-dessus de leur tête et dans l'ouverture de chacune des ogives trilobées, on peut lire les lettres suivantes :

M. CH. DIEV J. CH. DIEV.

Quant à l'inscription en majuscules gothiques et en vers qui encadre toute cette composition architecturale, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de l'expliquer sans contestation : nous la donnons textuellement, telle qu'elle est conservée. Mais nous osons la compléter ensuite en y ajoutant quelques mots suffisants, nous le croyons du moins, pour lui donner un sens vrai.

CI. GIST. CH. IES. DIEV. ET. SO. ENCETRE.
LI. MARREGLIER. SOVLOIENT. ESTRE
DE LESGLISE. DE. NOSTRE DA....

. . . . . .
. . . . . .

S. HOIRS. A FAIT. ESLONGNIER.
POVR. LES. ESTRANGES. AVANCIER.
IE. NEN. VEIL. AUTREMENT TENCIER.

Il nous semble donc qu'en nous aidant de la rime, nous pourrions hasarder sans trop de témérité la leçon suivante :

Ci. gist. ch. ies. diev. et son ancêtre
Li. marreglier. souloient. estre.
De. l'église. de. Nostre-Dame.
SI. POUR. QVAV. CIEL. DIEU. AIT SON AME
A. LAVTEL. IL. VINT. BESONGNIER.
ET. SES. *hoirs. a fait. eslongnier.*
Pour. les. estranges. avencier (1).
Je. n'en. veil. autrement. tencier (2).

Nous donnons cette interprétation sous toute réserve, laissant volontiers aux archéologues le soin d'en chercher une autre plus satisfaisante. Il est regrettable d'ailleurs que la dalle ne soit pas entière; la partie de la légende qui manque nous eût certainement donné le mot de l'énigme. Dans tous les cas, la représentation de sonneurs sur une pierre tombale nous a paru un fait peut-être unique, et par cela même digne d'être signalé. »

(1) AVENCIER, *de anticipare, anticipium — avantager, avantaige.* (Ex Gloss. Du Cange.)
(2) TENCIER, blâmer.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel pour l'étude des racines grecques et latines, avec une liste des principaux dérivés français, précédé de notions élémentaires sur la phonétique des langues grecque, latine et française, par Anatole Bailly, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé au lycée impérial d'Orléans; ouvrage publié sous la direction de M. Egger, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Paris. — Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1869, in-12, v et 504 pages.

La grammaire comparée des langues indo-européennes est encore chez nous une étrangère. Ce n'est pas qu'elle soit au-dessus des forces de l'intelligence française : les travaux d'Eugène Burnouf et de M. Ad. Regnier joignent à une science égale à celle des premiers maîtres de l'Allemagne un ordre et une clarté d'exposition qu'on ne trouve pas toujours unis à la science de l'autre côté du Rhin. Mais ces deux éminents philologues sont restés à peu près sans disciples, et les idées nouvelles au culte desquelles ils ont consacré une partie de leur vie ne se sont pas vulgarisées chez nous. La conscience que nous avons de notre supériorité littéraire nous fait mépriser le reste. L'esthétique nous semble en général le but unique de l'enseignement secondaire et supérieur, et nous continuons à répéter, dans les meilleurs termes du monde, des doctrines grammaticales qui valent celle de l'immobilité de la terre en astronomie, et qui nous mettent au niveau des médecins si longtemps obstinés à nier la circulation du sang.

Le premier qui ait cherché à vulgariser les doctrines nouvelles est M. Egger. Cet éminent helléniste, en même temps un des premiers latinistes de notre temps, n'a pas cru déroger en écrivant à l'usage des écoliers ses *Notions élémentaires de grammaire comparée.* Depuis il a été publié en France quelques ouvrages qui, nous l'espérons, finiront par y répandre un peu le même ordre de connaissances; telles sont la traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp, par M. Bréal, celle des *Leçons sur la science du langage* de M. Max Muller, par MM. Harris et G. Perrot; la *Grammaire comparée des langues classiques* de M. Baudry. L'apparition de ces livres est le signe de temps meilleurs, mais ces livres sont trop peu élémentaires pour exercer immédiatement en France une influence sensible sur l'enseignement classique.

L'ouvrage de M. Bailly peut donner des espérances plus satisfaisantes. Si quelques parties du traité de phonétique par lequel l'auteur a commencé sont peut-être trop développées pour la patience et l'intelligence des élè-

ves, on n'y trouve, ce nous semble, rien qui dépasse ce que l'on devrait pouvoir exiger des maîtres. La propagation de ces doctrines se fera d'une manière plus ou moins rapide. Les uns se les assimileront plus vite, d'autres plus lentement; d'autres regimberont contre elles; mais elles seront familières à la génération qui nous suit.

M. Bailly a divisé son livre en trois parties. Après une courte introduction, vient la phonétique partagée en deux sections : 1° phonétique grecque et latine; 2° phonétique française. Ensuite arrive le recueil des racines grecques, suivies chacune de sa forme latine quand elle existe, et des dérivés grecs, latins et français. La troisième partie est un recueil de thèmes que l'on ne peut sûrement rattacher à aucune racine. Trois index terminent le volume.

L'auteur n'a pas eu la prétention de faire des découvertes. Il se borne en général à résumer des notions exposées la plupart dans des ouvrages allemands ou dans des publications françaises trop développées pour trouver des lecteurs qui ne soient pas savants de profession. Il n'y a en général à critiquer dans son livre que de petits détails, et même un bon nombre de ces détails doivent être rangés dans la catégorie des fautes d'impression. Ces légères taches s'effaceront dans une seconde édition.

P. 18. — M. Bailly donne le nom des langues celtiques. Il parle de celles que Zeuss appelle bretonnes, que M. Max Muller désigne par le mot *Kymric*; il ne dit rien de celles que ce dernier savant a désignées par le terme générique de *Gaedhelic* (1).

P. 24, ligne 30. — Au lieu d'« italienne, » lisez « latine ». La doctrine développée à la fin de cette page et dans la suivante me paraît un peu hasardée. Il n'est nullement démontré que les différences qui séparent la phonétique latine de la phonétique française soient dues à l'influence gauloise. Ce que nous savons de la phonétique gauloise ne me semble pas justifier cette théorie.

P. 26. — Il n'est pas exact de dire que la langue française soit issue de la fusion de nos dialectes provinciaux La langue française est le dialecte de l'Ile de France; ce dialecte a obtenu une prépondérance littéraire identique à la prépondérance politique acquise par la province où il était parlé.

P. 29. — Il est bien vrai que l'*é* sanscrit est ordinairement issu d'une diphthongue primitive; mais dans quelques cas il paraît être l'équivalent d'un *á* long. (Voyez Corssen, *Aussprache*, 2e édition, I, 391.)

P. 30, ligne 1. — Au lieu de *janu* lisez *g'ánu*; la même coquille se trouve aux pages 33 et 70. A la page 462, ce mot sanscrit est écrit *gánu* avec un *g* initial au lieu d'un *g'*.

Dans la note de la même page et aux pages 39 et 40, on ne voit pas expliqué très-clairement quelle était la valeur de l'υ grec à l'époque clas-

(1) *Lectures on the science of the language*, 5e édition, p. 218; traduction, p. 245.

sique. M. Curtius, *Schulgrammatik*, 8e édition, § 1, p. 3; § 24, p. 8; *Erlæuterungen*, p. 24, s'exprime plus nettement.

P. 36, l. 24. — Au lieu de *catvâras*, lisez *c'atvâras*. La même faute se trouve p. 61, 96, 105, 133. A la page 455, n° 27, le même nom de nombre sanscrit a été écrit d'une autre manière qui n'est pas plus exacte : *katvâras*.

P. 44, l. 7. — Au lieu de ο, lisez οι.

P. 52, l. 19. — Le suffixe sanscrit *aja* caractéristique des verbes de la dixième classe, qui allonge son second *a* aux trois premières personnes du présent de l'indicatif, est écrit à la première personne du singulier avec deux *a* longs, *âjâ*, au lieu d'un seulement, *ajâ*.

P. 60. — Aux trois dernières lignes, trois palatales sourdes ont été écrites au lieu de *c'*. La même faute se trouve p. 61, l. 22, 23, 26; p. 62, l. 1, 11.

P. 61, l. 25. — Au lieu de *jakart*, lisez *jakrt* (1). La même faute se trouve aux pages 83 et 464.

— L. 28 et 29. « Sanscrit *vrkas* (prononcez *varkas*). » Au lieu de « prononcez » lisez « pour. »

P. 62, l. 6, 7. — « Quatre.... en osque, *petiro*. » Quatre se dit en osque, *petora*. *Petiro* est une forme affaiblie, usitée seulement dans les composés. (Schleicher, *Compendium*, 2e édit., p. 278; cf. Corssen, *Aussprache*, 2e édit., p. 115.)

P. 63. — M. Bailly présente le *v* de *levis* et de *brevis* comme le développement du *g* qui a dû précéder cette lettre. La comparaison du grec ἐλαχύς, βραχύς, paraît prouver que ce *v* est un suffixe, la voyelle *u* consonantisée par l'influence de l'i qui termine le thème. (Corssen, *Kritische Beitræge*, p. 63, 65.)

P. 66. — Suivant M. Bailly, dans le grec σπεύδειν, le π remplace un τ primitif conservé par le latin *studere*. M. Curtius, *Griechische Etymologie*, 2e édit., p. 627, émet l'opinion que le π serait la lettre primitive. M. Corssen a cru d'abord que le mot latin et le mot grec étaient d'origine différente (*Beitræge*, p. 112); puis il s'est rendu au sentiment de M. Curtius. (*Kritische Nachtræge*, p. 116-117; *Aussprache*, 2e édit., p. 178-179.)

P. 70, l. 27. — Au lieu de *pitra*, lisez *pitâ* (2).

P. 72, l. 14. — Au lieu de *mâtar*, lisez *mâtâ* ou remplacez le nominatif grec μήτηρ par le thème μητερ—.

— L. 33. — Au lieu de *tasam*, lisez *tâsâm*.

P. 75. — M. Bailly, comparant le grec πείθω et le latin *fido*, admet en latin l'aspiration d'une ténue primitive. Cette opinion est rejetée par les

(1) JAKRT est le nominatif comme *açvas* dans la ligne précédente, ἦπαρ dans la même ligne : *jakart* est le thème primitif, puisque *r* = *ar*.

(2) A l'errata on lit *pitar* qui est encore une faute. Le thème du mot sanscrit qui veut dire père est *pitr*, suivant les grammairiens de l'Inde. Il est reconnu aujourd'hui que ce thème est *pitar*, mais on ne peut comparer un thème d'une langue à un mot d'une autre comme en latin *pater*.

savants qui croient que la lettre initiale de ce mot a été dans l'origine une aspirée. (Corssen, *Kritische Beitræge*, p. 227-228 ; Curtius, *Griechische Etymologie*, p. 236.)

P. 78. — M. Bailly a l'air d'étendre au latin la loi de la langue grecque qui veut que dans un certain nombre de mots la dentale sourde prenne la place de la gutturale sourde.

P. 79.—Il n'est pas prouvé que le latin *formus* soit postérieur au grec θερμός.

P. 79, l. 28. — Au lieu de *ligh*, lisez *lih*.

P. 80, l. 1.— Le *t* de *pati* est rapproché du θ de πάθειν. La valeur de ce rapprochement est révoquée en doute par M. Corssen (*Krit. Beitræge*, p. 80); par M. Curtius (*Griechische Etymologie*, p. 375), et par le regrettable Schleicher (*Compendium*, p. 251).

P. 81, l. 2. — Au lieu de *junagmi*, lisez *junag'mi*.

— L. 18. — Au lieu de *jagjas*, lisez *jag'jas*.

A la même page, M. Bailly établit que l'*i* consonne a été représenté en grec par le ζ, et à la page suivante il compare à ce phénomène phonétique celui par lequel le *z* a en anglais pris, en certains cas, le son de notre *j*. Mais entre ces faits il y a peu de rapport. Le *z* auquel les Anglais donnent la valeur du *j* français, est une sifflante douce de l'ordre des dentales qui s'est changée en sifflante douce linguale; car le *j* français est une douce linguale, c'est la sonore de notre *ch*, du *sh* anglais, du *sch* allemand; ce n'est pas la semi-voyelle du sanscrit *jugam*, du latin *jugum*, de l'allemand *joch;* ce n'est donc pas la lettre qui est devenue un ζ dans le grec ζύγον ; enfin le ζ des Grecs et notre *z* sont deux lettres différentes.

P. 89, l. 8 et 9. — Le substantif *rivus* est rattaché à la racine *sru*, en grec ῥυ. Cette opinion, d'abord proposée par M. Corssen, a été rejetée par lui. (*Aussprache*, 2e édit., p. 534.)

P. 95.—Le changement de l's en *n* en grec, à la fin des premières personnes du pluriel, n'est pas admis par Schleicher. (*Compendium*, p. 238.)

P. 102. — M. Bailly n'explique pas clairement l'origine des verbes grecs en σσω. Le passage de φυλαχjειν à φυλάσσειν n'a pu être facilité par un intermédiaire φυλαχ-σειν qui aurait donné φυλάξειν. Schleicher donne ainsi la transition *xj* = *tj* = *σj* = σσ. (*Compendium*, p. 233.) Il est en outre bien difficile d'admettre que la racine de πράσσειν soit πραγ; πραχ est bien préférable. (Curtius, *Griechische Etymologie*, p. 103.)

P. 121-122. — M. Bailly admet que le latin *lātus*, large, et le grec πλατύς, dont la première syllabe est brève, sont le même mot. Cette opinion n'est celle ni de Corssen (*Krit. Beitræge*, p. 462), ni de Curtius (*Griechische Etymologie*, p. 195-196), qui, s'appuyant sur un passage de Festus, font de cet adjectif latin un dérivé de la racine STAR, d'où vient *sternere*.

P. 127, l. 21 et 22. — Les pronoms grecs ἡμεῖς et ὑμεῖς sont rapprochés des formes sanscrites *asmas* et *jushmas*, dont l'authenticité aurait, ce me semble, besoin d'être établie. « Nous » se dit en sanscrit classique *vajam*, en védique *asmé;* « vous » en sanscrit classique *jûjam*, en védique *jushmé*.

P. 131, l. 1 et 2. — Le nominatif-accusatif neutre du pronom sanscrit

sa est écrit *tad* au lieu de *tat*, d'où il suit que la lettre finale du latin *istud* est donnée pour primitive, et que le grec τό est expliqué par un primitif τοδ. (Cf. Schleicher, *Compendium*, p. 272, 526, 626.)

P. 136. — L's de *monstrum* est donnée pour une lettre euphonique, opinion repoussée par M. Corssen (*Krit. Beitræge*, p. 409).

Quiconque connaît les matières dont il s'agit ne sera pas étonné de lire ces quelques critiques. Elles se rapportent à la section consacrée à la phonétique grecque et latine, sujet bien difficile à traiter; et l'auteur s'est acquitté de cette tâche avec un véritable succès.

Je passe sur la phonétique française et j'arrive aux racines, pour lesquelles M. Bailly a fait un fort intelligent usage du savant traité de l'*Etymologie grecque* de M Curtius Il y a encore là quelques points contestables, ce qui n'empêche pas l'ensemble d'être excellent. Ainsi, p. 412, la racine de διδάσκω est-elle bien δαχ, ne serait-elle pas plutôt δαx, comme le suppose Schleicher (*Compendium*, p. 782)? et ne dirait-on pas διδαχή pour διδασκή, comme ἔρχομαι pour ἔρσκομαι, κριθή pour χριστή (Schleicher, *ibid.*, p. 232)? Enfin *doceo*, qui est un verbe de la dixième classe, un verbe causatif, ne devrait pas être mis en regard d'un inchoatif comme διδάσκω. Le correspondant grammatical latin de διδάσκω est *disco*. A la page suivante, πάσχω suppose un primitif πα-σκω et non παθ-σχω. (Curtius, *Erlæuterungen*, p. 127-128; *Griechische Etymologie*, p. 245, 621; Schleicher, *Compendium*, p. 231.)

Dans la troisième partie, où sont réunis des thèmes dont les racines sont mal déterminées, le sanscrit n'a pas toujours été employé d'une manière suffisamment claire ni correcte. Ainsi, p. 456, on a négligé de dire que *ashmat* et *jushmat* sont des ablatifs. On a écrit *asman* et *jushman* pour *asmân* et *jushmân*, *tad* et *jad* pour *tat* et *jat*, *tvam* pour *tvâm*, et *tva* pour *tvam*. Le grec ἄρκτος, p. 458, n° 78, suppose un primitif sanscrit *arktas* et non *arksas*. (Schleicher, *Compendium*, p. 171.) Le nom de l'oie en sanscrit, p. 465, n° 195, est *hasas* avec un *anousvara* sur le premier, *a* et non un *m* après cet *a* : *hamsas*. A la page 466, n^os^ 214 et 215, M. Bailly distingue fort bien les thèmes sanscrits *mâtar* et *bhrâtar*, des nominatifs singuliers *matâ* et *bhratâ*. Mais dans l'article 206, il donne pour équivalent aux nominatifs singuliers ὄαρ et *soror* le thème *svasar*. Dans l'article 211, où il s'agit du grec δαήρ, il écrit « sanscrit *daiva* pour *daivar*, » au lieu de sanscrit *daivâ* pour *daivars*, thème *daivar*. Enfin, p. 467, n° 222, au lieu de *mûsha*, souris, lisez *mûshas*.

Si je me suis attaché ainsi à dresser l'errata du livre de M. Bailly, on y verra, j'espère, la preuve de l'intérêt que j'ai trouvé à cette lecture. D'ailleurs, en présence d'un ouvrage aussi estimable et qui de lui-même se recommande si bien, un critique perdrait son temps à formuler des éloges. Une seconde édition est évidemment prochaine. Si je voulais dans la mesure de mes forces rendre service à l'auteur, il fallait lui indiquer quelques-unes des améliorations par lesquelles cette seconde édition pourra se distinguer de la première. H. D'ABBOIS DE JUBAINVILLE.

SUR

UNE MAIN DE BRONZE

ADRESSÉE A UNE PEUPLADE GAULOISE

NOMMÉE EN GREC ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ

En 1719 (1), Montfaucon publiait une main de bronze, que l'on conserve depuis plus d'un siècle au Cabinet des antiques; c'est cette main qui fait l'objet de la présente étude. Le mot ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ par lequel se termine l'inscription qui, malgré sa brièveté, fait le principal intérêt de ce monument alors inédit, décida le savant bénédictin à le donner aux habitants du Vélay. Environ quarante ans plus tard, le comte de Caylus, devenu possesseur de cette main, la publia de nouveau (2), et sans tenir compte de l'opinion de son devancier qu'il ne cita pas, probablement par respect pour sa mémoire, n'hésita pas à l'attribuer à un peuple différent, les *Velauni* des Alpes. Selon moi, je le dis tout de suite, c'est Caylus qui a rencontré juste; mais l'absence complète de discussion dans son livre eut ce résultat fâcheux de laisser s'établir l'erreur accréditée par la publication première. On ne se douta pas que l'attribution de Montfaucon pût faire question; c'est au moins ce qui ressort de la lecture des divers écrits où depuis lui cette main a été mentionnée par les érudits. Les uns, comme l'auteur du tome troisième du *Corpus inscriptionum græcarum* et celui de la *Notice du cabinet des Antiques* de 1838, n'ont vu, par une étrange inadvertance, qu'un seul et même peuple dans les *Velauni* placés dans le Vélay par Montfaucon et dans

(1) *Antiquité expliquée*, t. III, 2e partie, p. 361, pl. 197.

(2) En 1762, dans le t. V de son *Recueil d'antiquités*, p. 154 à 156, pl. LV, nos IV et V.

ceux signalés dans les Alpes par Caylus (1). Les autres, comme Starck (2), Braun (3), et J. Becker (4), n'ayant eu à s'occuper de ce monument qu'au point de vue des usages de l'antiquité, ne songèrent pas à son attribution, tandis que par un sentiment respectable de patriotisme, qu'il ne faudrait cependant pas laisser dominer dans la science, ceux qui ont dit quelques mots à ce sujet, étant du Vélay, affectèrent de considérer l'opinion émise par Montfaucon

(1) L'inscription de notre main de bronze est enregistrée dans le t. III du *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh (publié en 1853); voyez p. 1034, au n° 6778, où sont cités Montfaucon et Caylus. M. Franz, éditeur de ce volume, qui paraît avoir ignoré la destinée du monument original, en outre peu familiarisé avec la géographie de la France, ne s'est pas aperçu que Montfaucon et Caylus l'avaient attribué à deux peuples différents.

Par un singulier hasard, cette inadvertance, excusable chez un savant allemand, a été commise également par l'auteur de la dernière des notices du Cabinet de France où ce monument ait été mentionné. Dans cet ouvrage publié en 1838, sous ce titre : *Histoire du Cabinet des médailles*, etc., *avec une Notice sur la Bibliothèque royale et une Description des objets exposés..., par Marion du Mersan*, p. 24, à l'article de notre main, on lit : « C'est un symbole donné aux Vélauniens, ou peu- « ples du Vélay, les Velaunii de Pline, dont Vence était la capitale. » Ici, il faut évidemment supposer une coquille. Après ces mots, *peuples du Vélay*, l'auteur avait écrit sans doute, *et non pas les*. Un écrivain français n'a jamais pu placer sciemment Vence dans le Vélay.

(2) Notre main est signalée en passant dans un article dû à M. Starck et inséré dons l'*Archæologische Anzeiger* du journal de Gerhard. Voyez, année 1853, n° 51, p. 319.

(3) Notre main est encore signalée incidemment par le Dr Braun, dans un article sur les mains votives de bronze, inséré dans le *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, t. XXXII, v. p. 93. Ce volume porte la date de 1862, mais l'article a été écrit un peu antérieurement, attendu qu'il cite le travail de M. le Dr J. Becker, publié en 1861, dont nous donnons l'indication dans la note suivante.

(4) Le professeur J. Becker, secrétaire de la Société pour l'histoire et l'archéologie de Francfort-sur-le-Mein, a publié dans cette ville en 1861, à l'occasion de la 20e réunion des philologues et autres érudits allemands, un travail intitulé : *Die Heddernheimer Votivhand*, etc. Devenue assez rare, cette brochure in-4°, de 23 pages, imprimée chez Carl Kruthoffer, n'est pas seulement consacrée à la curieuse main de bronze consacrée à Jupiter Dolichenus, trouvée à Heddernheim, et qui appartenait en 1861 au Dr Ræmer-Buchner ; c'est aussi un inventaire des antiquités trouvées dans la même localité, et enfin on y trouve une nomenclature très-ample des *mains votives* de bronze avec la bibliographie de ces monuments. C'est à la fin de cette nomenclature que M. J. Becker mentionne notre main de bronze, d'après le *Corpus insc. græc.*, Caylus, Marion du Mersan et Starck, mais sans se préoccuper de l'interprétation de l'ethnique ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ; il la cite seule à part sous la rubrique *Concordien Hœnde*, où il aurait pu peut-être placer celle qu'il décrit rapidement sous le n° 1 (p. 11). On y voit représentés deux personnages se donnant la main; c'est donc une *main de concorde*.

comme acquise définitivement et ne discutèrent pas celle de Caylus. Pour être tout à fait juste, il faut cependant faire une exception; un écrivain du Vélay s'est aperçu que Caylus avait émis un avis contraire à celui de l'illustre auteur de l'*Antiquité expliquée*. C'est M. Mandet, auquel on doit plusieurs ouvrages estimables sur le Vélay et notamment une *Histoire du Vélay*, qui ne comprend pas moins de 6 volumes et dont le tome premier porte la date de 1860. Mais dans un livre publié dans le Vélay, il n'était pas possible de discuter à fond l'opinion de Caylus; là, il est entendu que le mot ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ ne peut désigner que les anciens habitants du Vélay. Au Puy, l'interprétation de Montfaucon c'est l'arche sainte. Nul n'oserait y toucher; c'est ainsi qu'il faut expliquer la contradiction que l'on peut constater entre certains passages du texte de l'histoire de M. Mandet et la note qui lui sert de commentaire. Dans son texte, l'historien, qui ne veut pas rompre en visière à ses compatriotes, paraît considérer notre main comme ayant été adressée aux anciens habitants du Vélay qui, dit-il, sont toujours nommés *Velauni* par César et Strabon!; dans la note, afin d'obéir à sa conscience de critique, il dit : « L'opinion du savant comte de Caylus qui attribue la main sym- « bolique aux Velauni de la province romaine, n'est pas, quoi qu'en « dise Montfaucon, sans quelque vraisemblance (1). » C'est de la probité littéraire, mais ce n'était pas assez. Pour extirper une erreur profondément enracinée, caressée avec amour par toute une province, et tolérée par l'indifférence des savants étrangers à cette province, il fallait autre chose qu'une protestation aussi peu accentuée et surtout timidement cachée dans une note. Cela est si vrai, que cette erreur est plus vivace que jamais et que depuis la publication du livre de M. Mandet, c'est-à-dire depuis près de dix ans, la question n'a pas fait un pas. Hors du Vélay, on ne s'en est pas occupé, et dans le Vélay, on veut toujours que la main des Vélaunes ait été adressée aux anciens peuples du Vélay. On y croit, on y veut croire ce que l'on y croyait déjà en 1814, lorsqu'un autre historien du Vélay, J. A. M. Arnaud, écrivait ces lignes, expression de l'opinion locale :

« Il nous reste encore une main symbolique trouvée dans les Gau- « les, sur laquelle on lit une inscription grecque dont le sens indique « l'union des peuples du Vélay avec les Auvergnats leurs voisins (2). »

Au Puy, je le répète, on tient si bien à honneur de regarder les ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ comme des ancêtres, que l'on y conserve pieusement,

(1) *Hist. du Vélay*, t. I^er^, publié en 1760. V. p. 127 et 128. La note est p. 127.

(2) Voyez Arnaud, *Histoire du Vélay*, etc., t. I^er^, p. 13.

dans le Musée, un fac-simile en bronze de cette main, donné à sa ville natale par le fameux fondeur Ch. Crozatier, et que l'on n'y laisse échapper aucune occasion de proclamer ce monument le plus vénérable témoignage de l'antique nationalité du Vélay.

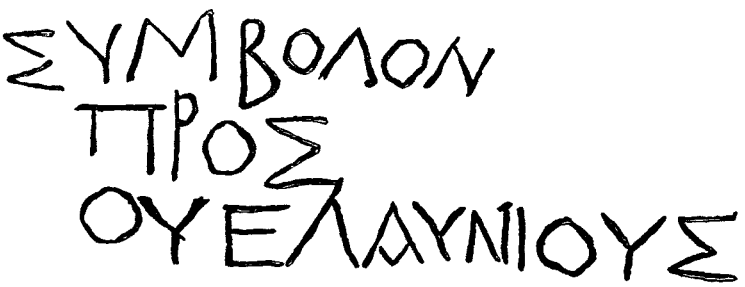
Désintéressé à cet égard, mais convaincu que cette croyance est une erreur, j'ai pensé que le devoir d'attirer l'attention des érudits sur le problème posé par l'inscription de cette main, m'incombait naturellement, puisqu'il s'agit d'un des monuments donnés au Cabinet par le comte de Caylus, et je me suis décidé à en rechercher la solution. Tel est l'objet de ce travail.

En rassemblant les arguments qui se présentèrent sans doute à l'esprit de Caylus, mais qu'il négligea d'employer, en y joignant ceux que le temps a fait surgir depuis un siècle, en montrant le néant de la provenance attribuée à notre main de bronze par des écrivains du Vélay, j'espère prouver qu'on a eu tort de dédaigner l'opinion de ce savant qui fut aussi l'un des plus magnifiques bienfaiteurs du Cabinet des antiques (1). Si cet espoir est trompé, si je ne réussis pas à faire rendre justice à Caylus, je retirerai tout au moins de ces recherches la satisfaction de faire revivre un instant une noble mémoire, qui, comme celle du duc de Luynes, sera toujours en honneur à la Bibliothèque impériale.

I

Avant d'entrer dans la discussion, il convient de donner une nouvelle description du monument controversé.

C'est une main droite de jeune femme, ouverte et étendue. Sur la paume, on lit:



(Σύμβολον πρὸς Οὐέλαυνιους).

(1) La main de bronze des ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ est entrée au Cabinet du roi en 1765.

Cette main n'est pas un fragment de statue. Il est visible qu'on l'a fondue séparément à dessein, attendu que le poignet se termine régulièrement et ne porte point de trace de déchirure. Au reste, ce poignet n'a pas toujours été fermé hermétiquement comme on le voit aujourd'hui; à l'extrémité, on distingue une petite pièce de rapport



de forme carrée. Cette espèce de mortaise, qui remonte à l'antiquité, nous apprendrait que notre main n'a pas été fondue pleine, alors même que ce fait ne nous serait pas révélé par son poids, ainsi que par le vide trahi par l'absence de deux doigts brisés depuis longtemps, le *medius* et l'*annulaire*. D'ailleurs, sauf cet accident, ce bronze, revêtu d'une patine vert foncé tachetée de rouge, est de parfaite conservation. Notre main est plus grande que nature. De l'index, le plus grand des doigts subsistants à l'extrémité du poignet, on compte 23 centimètres; ce doigt a 9 centimètres de longueur et le poignet 19 de circonférence.

Montfaucon n'a pas songé à fixer la date de la fabrication de notre main de bronze: quant à Caylus, après avoir fait remarquer que le « dessin en est élégant et l'exécution belle, » il ajoute, « les caractères de l'inscription sont très-beaux et paraissent du meilleur temps. » C'est là une appréciation trop vague; tâchons de détermi-

époque de la mort du comte de Caylus, en vertu de son testament. On lit dans l'*Eloge historique du comte de Caylus*, par Lebeau, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'on trouvera au commencement du t. VII[e] du *Recueil d'antiquités* publié en 1767: « Lorsque l'espace lui manquait, il envoyait toute la colonie « au dépôt des Antiques de Sa Majesté; et bientôt la place était remplie par de « nouveaux habitants qui s'y rendaient en foule de toutes les contrées. Cette peu- « plade s'est renouvelée deux fois pendant sa vie; et la 3[e] collection, au milieu de « laquelle il a fini ses jours, a été par son ordre transportée après sa mort dans le « même dépôt. »

ner avec plus de précision l'âge de ce monument et sa valeur au point de vue de l'art.

Modérons d'abord les éloges de Caylus. La vérité sur l'exécution de notre main, c'est que le dessin n'en est pas d'une irréprochable correction. Les doigts, gracieusement effilés, ne sont cependant pas parfaitement modelés ; quant à l'ensemble, on fera remarquer que le pouce est trop rapproché des autres doigts pour la justesse du mouvement, et que la partie de la paume qui avoisine le pouce est trop charnue. En dépit de ces critiques, Caylus a eu cependant raison de vanter l'élégance de cette main ; c'est un bon morceau ; mais on ne peut l'attribuer au *meilleur temps*, d'autant que les caractères de l'inscription ne sont pas de ceux que l'on employait dans la belle antiquité. Quoique ces caractères soient parfaitement helléniques et paraissent exempts de toute influence romaine, leur forme et leur alignement irrégulier (1), ne permettent pas d'assigner la date de ce monument plus tôt que le milieu du siècle qui précède le commencement de l'ère chrétienne, mais obligent à placer le lieu de sa fabrication chez des peuples d'origine grecque ou du moins chez lesquels on parlait grec.

Il n'y a pas d'hésitation à avoir sur la signification du mot ΣΥΜΒΟΛΟΝ, qui, « dérivé du verbe συμβάλειν, désigne au sens propre « le rapprochement d'un ensemble ou de deux parties d'un tout », et au sens figuré, soit des conventions entre particuliers, soit des traités entre nations (2). L'inscription de notre main doit donc être traduite, *Témoignage d'alliance adressé aux Velauni.* Par qui, c'est ce que personne n'a pu dire et ce que personne ne dira jamais avec certitude, quoiqu'il soit à peu près certain que ce fut par quelque peuple de la Gaule grecque. Je ne le rechercherai donc pas, n'ayant

(1) L'irrégularité de l'alignement de cette inscription ne tient pas seulement à l'inégalité de grandeur des caractères ; il serait difficile d'écrire droit sur la paume de la main.

(2) Sur le mot ΣΥΜΒΟΛΟΝ on peut consulter divers écrits de M. Egger. Ainsi l'on trouvera la définition que l'on vient de citer dans les *Observations historiques sur les formules de l'état civil chez les Athéniens*, à la page 105 des *Mémoires d'histoire ancienne* publiés par le savant académicien. On peut lire aussi sur ce sujet, dans le t. XXIV du *Recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres* le *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité* ; voyez notamment p. 6, et la 2e édition de ce mémoire publiée à part sous ce titre : *Etudes historiques sur les traités publics chez les Grecs et les Romains*, p. 10. Enfin, on rencontrera encore d'utiles informations dans un mémoire lu par le même savant à la réunion trimestrielle des cinq académies, le 7 octobre 1857, intitulé : *De quelques textes inédits, récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Egypte.* V. page 9.

aucun goût pour l'archéologie purement conjecturale; je veux seulement établir quels sont ces *Velauni*.

Quant au choix d'une *main droite* pour constituer un témoignage matériel d'amitié entre deux peuples, bien que notre monument soit peut-être le seul de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous (1), rien n'est mieux justifié par les textes et n'est d'ailleurs plus simple à expliquer. Nul n'ignore que par un sentiment instinctif chez l'homme, la main droite présentée et offerte a été de tout temps une marque ostensible de bonne foi, d'amitié et de concorde. Cet usage existe même encore aujourd'hui; chez les anciens, qui prenaient les actes symboliques plus au sérieux que nous, la main avait en outre un véritable caractère religieux. Pline, après avoir parlé des genoux que touchent religieusement les suppliants, n'ajoute-t-il pas : « Il y a une « certaine religion dans d'autres parties du corps. De même qu'on « recherche pour le baiser le dessus de la main droite, on la pré- « sente en signe de bonne foi (2). » Il est donc très-simple que, soit afin de garder le souvenir d'un traité de paix, soit afin d'envoyer à distance un témoignage matériel d'amitié, de confiance, de bonne foi ou de fidélité, l'usage se soit établi de faire fabriquer des mains droites ou des mains jointes de bronze ou d'autres matières. Je n'accumulerai pas ici les citations (3); il suffira de rappeler les nombreuses médailles qui font foi de cet usage, ainsi que deux passages de Tacite qui sont aussi explicites que possible, et dont le premier a en outre l'avantage de s'appliquer précisément à la Gaule où nous en rencontrons une preuve matérielle aussi intéressante.

Dans l'endroit où l'historien fait le tableau des troubles qui signalèrent le règne d'Othon dans la Gaule, il s'exprime ainsi : « La cité « de Langres, suivant l'ancien usage, avait envoyé en présent aux « légions deux mains jointes, symbole d'hospitalité (4). » Plus loin, dans le récit de la tentative d'un imposteur qui se donna pour Néron

(1) Une des mains votives de bronze mentionnées par le Dr J. Becker, sous le n° 1. dans la liste qui termine l'ouvrage cité plus haut, est peut-être le monument d'une alliance entre deux peuples, mais j'inclinerais plutôt à y reconnaître un témoignage de concorde entre particuliers. L'absence d'une inscription explicite comme celle qui décore la *main* du Cabinet des antiques, laissera toujours ce point incertain.

(2) Pline, *Hist. nat.* XI, 103. « Inest in aliis partibus quædam religio ; sicut dextra osculis aversa appetitur, in fide porrigitur. »

(3) On peut cependant consulter Cicéron, *De divin.*, I, 28; Ovide, *Her.*, 10, 115, et *Fast.*, I, 569 ; Virgile, *Æn.* I, 412, et II, 610; Valerius Flaccus, 6, 539; Stace, *Silv.* I, 6,60.

(4) *Hist.* 1-54. « Miserat civitas Lingonum, vetere instituto, dona legionibus dextras, hospitii insigne. »

pendant la lutte entre Othon et Vitellius, Tacite parle d'un centurion qui eut grand'peine à s'échapper de l'île de Cythnos, où le faux Néron voulait le retenir de force afin de l'entraîner à sa suite; or, que faisait là ce centurion malencontreux? il était en route pour porter aux prétoriens des *mains droites*, au nom de l'armée de Syrie (1).

J'ai dit que les médailles en grand nombre étaient aussi explicites que les textes sur le sujet qui nous occupe. Le type des *mains jointes* est en effet très-fréquent dans la numismatique romaine, et s'il l'est moins dans la numismatique grecque, on l'y rencontre assez souvent pour avoir le droit de supposer que l'usage auquel nous devons notre monument était répandu à peu près partout dans l'antiquité. Je me contenterai de renvoyer pour les médailles grecques à Mionnet, qui décrit le type des mains jointes à Alæsa de Sicile, à Prymnessus de Phrygie, à Alexandrie d'Egypte, et aussi sur les médailles latines de Pæstum de Lucanie (2). En ce qui concerne les médailles romaines, on peut voir aux mots *Fides*, *Concordia* et autres analogues dans l'utile table des légendes que vient de publier M. Cohen (3), mais je citerai particulièrement un denier d'argent qui montre une fois de plus la popularité du symbole de la main ou des mains droites chez les Gaulois. Cette monnaie unique de la collection du Dr Hæberlin, de Francfort-sur-le-Mein, a été décrite d'abord, je crois, par M. C. F. Herman en 1851 (4), puis en 1862 par le regrettable duc de Blacas (5), et enfin, en 1868 par M. H. Cohen (6). On y voit

(1) *Hist.* II, 8. « ..... centurionemque Sisennam, dextras, concordiæ insignia Syriaci exercitus nomine ad prætorianos ferentem. »

(2) Cf. Mionnet, *Descript. des Méd. grecques*, t. I, p. 370, n° 91; t. IV, p. 354, n° 907; t. VI, n°s 118, 126, 130 et *passim* dans l'article d'Alexandrie où ce type est fréquent.

(3) La *Table générale des légendes et revers* de la numismatique romaine se trouve dans le t. VII et supplémentaire de la *Descript. historique des méd. imp. rom.* publié en 1868 par M. H. Cohen. On rencontrera les mains jointes sur les médailles d'au moins quatorze empereurs et impératrices. Dans le nombre, il en est une de la XVIIIe puissance tribunitienne d'Antonin, fort rare, sur laquelle paraissent *trois* mains réunies avec la légende CONCORDIA COS. IIII. S. C. Décrite en 1683 par Merzabarba (éd. de Milan, 1683, p. 206), cette pièce n'a été enregistrée par le prudent M. Cohen que dans le supplément de son grand ouvrage, et seulement après l'entrée, en 1866, dans le Cabinet de France, d'un des deux exemplaires connus actuellement de ce type, qui paraît faire allusion à l'amitié qui unissait Antonin, Marc-Aurèle et Vérus.

(4) Voyez la mention de cette notice à la page 20 de l'opuscule cité plus haut de M. J. Becker.

(5) Voyez dans la *Revue numismatique* de 1862, le mémoire de M. le duc de Blacas intitulé: *Essai sur les médailles autonomes romaines de l'époque impériale*, p. 201, et p. 9 du tirage à part.

(6) *Descript. histor. des méd. imp.*, t. VII du supplément, p. 46, n° 73.

d'un côté, avec la légende GALLIA, la tête de la Gaule ornée du torques, à droite, et de l'autre, avec la légende FIDES, deux mains jointes tenant deux épées et une enseigne militaire surmontée d'un sanglier (1). Ce denier a été attribué avec toute raison, par MM. de Blacas et Cohen, à l'époque de Galba.

II

Abordons maintenant l'objet principal de cette étude, c'est-à-dire la question de géographie historique. Il existe deux peuples entre lesquels, jadis, on pouvait hésiter au sujet de son attribution : les *Vellavi*, peuples du Vélay, que l'on désignait généralement par le nom de *Velauni*, qu'ils n'ont jamais porté, bien que quelques-uns le leur donnent encore aujourd'hui, et les *Velauni* des Alpes, beaucoup moins connus que les premiers. Les habitants du Vélay sont en effet nommés par César et par Strabon (2), qui nous donnent quelques notions sur leur histoire, et on les suit depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Ainsi, nous savons qu'après avoir été sujets ou clients des Arvernes alors que ce peuple possédait une sorte d'hégémonie, les *Vellavi* formèrent un peuple à part sous la domination romaine, d'où il est permis de supposer qu'ils avaient joui de l'autonomie dans des temps plus anciens. Nous savons aussi que, bien qu'enclavé dans le *Languedoc*, le Vélay, ou pays des *Vellavi*, est un petit district qui vécut de sa vie propre jusqu'en 1790, et dont les habitants, qui forment aujourd'hui deux arrondissements du département de la Haute-Loire, n'ont pas oublié qu'ils furent une nation (3). Au contraire, toute l'histoire des *Velauni* tient dans une ligne de Pline sur laquelle je m'arrêterai afin de montrer que la

(1) Voyez dans la *Revue numismatique* de 1840, p. 246, le savant mémoire de M. de la Saussaye sur le *sus gallicus*, intitulé : *Le véritable symbole de la nation gauloise démontré par les médailles.*

(2) Ptolémée mentionne également les anciens habitants du Vélay ; si je ne le cite pas ici, c'est que j'aurai à m'expliquer sur la valeur de ce passage de son livre.

(3) L'ancienne province connue sous le nom de Vélay est un petit district qui, « quoique enclavé dans le Languedoc, vécut cependant de sa vie propre depuis l'é-« poque romaine et qui, renfermé aujourd'hui dans le département de la Haute-« Loire, comprend les arrondissements du Puy et d'Yssengeaux. » (Voyez Rapport de M. Branche, inspecteur des monuments de la Haute-Loire, publié en 1841.)

mention de ces peuples qu'elle contient, mérite toute confiance, bien que son souvenir ne se soit pas présenté à l'esprit de Montfaucon, non plus que celui de remarques sur le texte des Commentaires de César que l'on signalera, et qui, s'il y avait pris garde, l'auraient sans doute empêché de donner aux gens du Vélay un monument adressé à des peuples nommés ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ.

Dans sa description de l'Italie, arrivé au chapitre où il donne la liste des nombreuses peuplades des Alpes, l'encyclopédiste romain a eu l'idée, heureuse pour nous, de la corroborer et de la compléter en transcrivant l'inscription contenant la liste des nations alpines soumises par Auguste qui se lisait de son temps sur le monument connu sous le nom de *Trophée des Alpes*, et que je rapporte, attendu que, pour emprunter les paroles de Pline, *il ne paraît pas hors de propos de placer ici cette inscription, qui est ainsi conçue* (1) :

« Inperatori Cæsari divi F. Avg. pontifici maxvmo, imp. XIIII, « tribvniciæ potestatis XVII. S. P. Q. R. qvod eivs dvctv avspiciis « qve gentes Alpinae omnes quæ a mari svpero ad infervm pertine- « bant svb imperivm pop. Rom. svnt redactae. Gentes Alpinæ de- « victæ: Trivmpilini, Camvni, Venostes, Vennonetes, Isarci, Brevni, « Genavnes, Focvnates, Vindelicorvm gentes qvattvor, Consvanetes, « Rvcinates, Licates, Catenates, Ambisontes, Rvgvsci, Svanetes, « Calvcones, Brixentes, Lepontii, Vberi, Nantvates, Sedvni, Varagri, « Salassi, Acitavones, Medvlli, Vceni, Catvriges, Brigiani, So- « givntii, Brodiontii, Nemaloni, Edenates, Esvbiani, Veamini, Gal- « litæ, Trivlatti, Ecdini, Vergvnni, Egvitvri, Nementvri, Oratelli, « Nervsi, Velavni, Svetri (2). »

(1) « Non alienum videtur hoc loco subjicere inscriptionem e tropæo Alpium, quæ « talis est. » Cf. Pline, *Hist. nat.* III, xx, 24; Ed. Sillig, publiée en 1851, t. I, p. 262.

(2) Au commencement de ce siècle, Millin vit un fragment, antique selon lui, de l'inscription du Trophée des Alpes. C'est, dit-il dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*, publié en 1807, t. II, p. 580-581, « c'est un morceau « de marbre posé à rebours sur l'imposte gauche de la porte de la place Saint-Jean. On y « lit cette portion de mot RVMPILI et l'on distingue quelques traces des jambages des « lettres de la ligne supérieure. » Millin a joint à cette description un fac-simile de ce fragment qu'on peut voir encore dans son *Voyage en Piémont*, etc., publié en 1816. Cf. t. II, p. 136 et 137. Le fragment vu par Millin provient-il, comme il l'a cru, de l'inscription antique dont on fait remonter la destruction aux temps des Lombards, ou de l'inscription refaite sans doute à la renaissance d'après le texte de Pline, comme le pensait déjà *Cluverius* en 1624 (*Italia antiqua*, t. I, p. 64), mais dont on trouve le préambule dans les anciens épigraphistes, notamment dans le *Gruter* de 1616 (v. p. CCXXVI, n° 7), c'est ce que j'ignore. Je serais cependant disposé à croire à l'authenticité du fragment cité par Millin, non-seulement parce qu'il ne se trouve

Ptolémée ne mentionne pas les *Velauni* des Alpes; mais ce serait bien à tort qu'on arguerait de cette omission pour attaquer sur ce point l'autorité dont doit jouir la transcription de Pline. Si les *Velauni* des Alpes ont été négligés par Ptolémée, il a négligé également d'autres peuples cités dans le document que nous venons de reproduire et dont l'existence serait cependant certaine indépendamment de cet important témoignage, comme par exemple les *Triumpilini* et les *Camuni* qui figurent en tête de l'énumération. En ce qui concerne les premiers, il faut absolument les admettre, car Pline les avait déjà mentionnés quelques lignes avant de donner le texte de l'inscription (1). Quant aux seconds, non-seulement Pline les avait nommés aussi immédiatement après les Triumpilini leurs voisins dans l'énumération des peuplades (2), mais ils sont cités par Strabon, par Dion Cassius et par deux inscriptions (3).

Je vais montrer maintenant sur quoi je me fonde pour reconnaître le nom de ces *Velauni* sur notre main de bronze; mais il importait de retrouver les actes de leur état civil et d'expliquer comment Montfaucon a pu oublier l'existence de ce peuple; ce qui précède suffit à cette démonstration, et l'on conviendra aussi qu'oublier est le mot qui convient ici. Certes, on ne saurait trop le redire, si le

pas dans les anciens épigraphistes qui s'arrêtent à *redactæ svnt* (sic pour *svnt redactæ*) et ne donnent pas une seule ligne de l'énumération, mais encore parce que le faussaire aurait copié exactement dans Pline le nom des *Triumpilini* et n'en aurait pas fait *Trumpilini* sans I à la première syllabe, forme que nous trouvons sur le fragment signalé par Millin. Si donc le fragment vu par cet antiquaire était reconnu authentique, il faudrait corriger Pline, ou admettre qu'il exista deux formes de cet ethnique. On remarquera du reste que le nom moderne du site des Triumpilini, *Val Trompia* (province de Brescia), dériverait plus naturellement de Trumpilini que de Triumpilini. Outre le fragment du mot TRVMPILINI, Millin en a vu d'autres avec les lettres NI. « Les lettres NI, qui subsistent sur des fragments de marbre, « sont les terminaisons des noms de quelques autres peuples qui se lisaient sur l'in- « scription, tels que les Breuni, les Seduni, les Velauni. »

(1) « Ex iis (latini juris Euganeæ gentes) Triumpilini, venalis cum agris suis po- « pulus; dein Camuni, compluresque similes finitimis adtributi municipiis. » Pline, III, 20.

(2) Voyez note précédente.

(3) Strabon nomme les *Camuni* Καμοῦνοι. (Voyez IV, 6, ed. Müller et Dübner, p. 171.) Dion Cassius écrit ce nom Καμμούνιοι. (Voyez XLIV, p. 749, ed. Sturz, t. III, p. 286.) On peut lire les inscriptions dans Orelli, nos 2194 et 3789. Le nom est écrit CAMVNI dans la première, sur laquelle on peut lire une note de M. Henzen, p. 183. Sur la seconde de ces inscriptions, le nom est écrit *Camunnis*. Il y a aussi une note de M. Henzen sur cette inscription. (V. p. 413.) Les Camuni habitaient une vallée du Bergamasque nommée *Val Camonica*, qui n'est séparée du *Val Trompia*, site des Triumpilini, que par une chaîne des Alpes rhétiques.

savant bénédictin eût songé à la mention des *Velauni* de Pline, ἅπαξ λεγόμενον qui lui échappa, il n'aurait pas déclaré, sans discussion, que la main de bronze qu'il fit connaître le premier avait été envoyée aux Vélauniens, peuple du Vélay.

« Ce symbole, a-t-il écrit, est donné aux *Vélauniens*, qui sont les « peuples du Velay; quelqu'autre peuple voisin, peut-être les Auver- « gnats, leur auront donné cette main ou pour la marque de quelque « traité, ou pour une marque de concorde, peut-être même pour une mar- « que d'amitié ou de société. Les peuples du Velay, dit Strabon, étaient « autrefois compris avec les Auvergnats, mais présentement ils font « un peuple à part (1). » On le voit, Montfaucon, comme plus tard M. Mandet, ne cite ici que le seul Strabon; c'était jouer de malheur, le grand géographe étant précisément au nombre des autorités dont le témoignage est contraire à l'assertion du célèbre bénédictin.

Quant à Caylus, le premier qui ait parlé de notre main après Montfaucon, il n'hésite guère plus que celui-ci. Après avoir dit que cette main ne pouvait être qu'un symbole d'alliance, d'hospitalité ou de concorde, il se demande quels sont les peuples nommés ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ par l'inscription; mais sans s'inquiéter, je l'ai déjà remarqué, de l'avis de son devancier, il déclare qu'on ne peut guère douter « que ce ne soient les Velauni cités par Pline dans l'inscription « du Trophée des Alpes (2). » Caylus fait ensuite observer que, d'après la place qu'ils occupent dans cette inscription, les *Velaunii* devaient être peu éloignés d'Antibes, et après avoir émis la supposition que ce *symbole* devait leur avoir été envoyé par une ville grecque soit de la Grèce italique, soit de la Grèce proprement dite, soit de la Sicile, ou peut-être, sans aller si loin, par quelqu'une des colonies grecques établies dans leur voisinage, il termine ainsi : « Je regarde « ces réflexions comme suffisantes pour l'intelligence de ce monu- « ment et je les donne hardiment pour telles, par la raison qu'elles « me viennent d'une bonne source (3). »

L'inspirateur auquel Caylus fait allusion pourrait bien être d'Anville, dont la *Notice de la Gaule*, sans faire allusion à notre ΣΥΜΒΟΛΟΝ qu'il ne connaissait probablement pas au moment où il écrivit cet ouvrage (4), est cependant implicitement favorable à l'attribution aux *Velauni* des Alpes. Quoi qu'il en soit, ces extraits de Montfaucon

(1) *Antiquité expliquée*, t. III, 2e partie, p. 362.

(2) *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 156.

(3) *Recueil d'antiquités*, t. V, deux ans avant la publication du t. V du *Recueil* de Caylus. V. p. 154 à 156.

(4) La *Notice de la Gaule* a été publiée en 1760. V. p. 684 et 685.

et de Caylus suffisent pour montrer que ni l'un ni l'autre de ces antiquaires n'a approfondi la question; aussi, personne ne l'ayant serrée de près, depuis la publication de leurs ouvrages, peut-on la considérer comme à peu près entière aujourd'hui.

Un élément d'information très-important fait défaut. On ignore la provenance du monument. A la vérité, un antiquaire du siècle dernier, Mangon de la Lande, dans ses *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire* (1), dit formellement que notre main de bronze a été trouvée dans le Vélay; mais cette affirmation est sans valeur. On va en juger. Recherchant le nom des anciens habitants du Vélay, il s'exprime en ces termes: « et d'abord nous « découvrons ce nom dans l'inscription d'une main symbolique « trouvée dans le Vélay, inscription où se trouvent ces mots :

« δομβολον ωεςς ουελαυνιϐς (2). »

Où Mangon de la Lande a-t-il pris cette provenance inconnue à Montfaucon comme à Caylus? Sur quoi se fonde-t-il pour l'indiquer avec cette assurance, incidemment et comme un fait notoire qu'il suffit de rappeler, sans toutefois préciser le lieu de la découverte? Ne l'aurait-il pas triomphalement désigné ce lieu, s'il avait eu le moindre renseignement à cet égard? Puisqu'il ne l'a pas fait, on peut conclure hardiment que cette provenance a été imaginée dans le Vélay pour les besoins de la cause, par une fraude pieuse dont je veux croire qu'il fut dupe pour ne pas être obligé de l'accuser d'en avoir été l'auteur ou le complice. Plus zélé à l'endroit de ce qu'il pensait une gloire pour le Vélay qu'observateur des devoirs de la critique historique, dans la 2e édition de ses *Essais*, Mangon de la Lande parla de nouveau de cette prétendue provenance et toujours avec l'intention de prouver qu'avant de se transformer en *Vellavi*, l'ethnique des habitants du Vélay avait été *Velauni* ou *Velaunii*. Ainsi, à la

(1) Ce travail, intéressant en raison des monuments inédits qui y sont publiés, a eu deux éditions. La première parut en 1823 dans le t. IV des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, dont Mangon de la Lande était alors associé correspondant au Puy. (V. p. 66 et suivantes.) La seconde fut publiée in-8° à part, en 1826, à St-Quentin, où entre temps s'était fixé l'auteur, alors inspecteur des domaines.

(2) C'est ainsi qu'est défigurée notre inscription dans la première édition des *Essais historiques* de Mangon de la Lande. On ne pourrait du reste l'accuser de cette grossière transcription ; il semble qu'il n'a pas revu les épreuves de son travail, car son propre nom est estropié dans le titre, où il est écrit *Magon* au lieu de Mangon. Voyez *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. IV, p. 66.

page 13, il cite « l'inscription d'une main symbolique *trouvée dans « le Vélay*, portant le nom Υελαυνιους (1). » Plus loin, reparlant de notre main, il dit encore, (page 150) : « Comme ce curieux monu- « ment appartient à la Vellavie, qu'il y a été trouvé, et qu'il con- « serve en lui-même l'ancien nom de ses habitants, sa place était « naturellement marquée dans un ouvrage destiné à recueillir les « souvenirs et les événements historiques du pays. » Je ne m'arrête- rai pas à discuter les arguments illusoires sur lesquels Mangon de la Lande établit son hypothèse d'une forme *Velauni* qui aurait pré- cédé la forme *Vellavi ;* je montrerai plus loin l'invraisemblance de cette hypothèse nécessaire dans un système qui attribuait le bien des Οὐέλαυνιους à des peuples qu'il nomme lui-même *Vellaves*, à une région qu'il nomme Vellavie; mais il convient de prou- ver tout de suite que la provenance supposée à notre main est de pure invention. J'ai dit que cette provenance avait été inventée dans le Vélay ; j'aurais pu ajouter qu'il n'y a pas encore bien long- temps que cette invention s'y est implantée. Un historien du Vélay que j'ai déjà cité, Arnaud, qui croyait aussi, lui, sans doute d'après Montfaucon, que l'ethnique Οὐέλαυνιους désignait les anciens habitants du Vélay, n'aurait pas manqué de parler de la provenance précise du monument s'il en avait eu connaissance. Loin de là, dans le pas- sage cité plus haut, où il mentionne notre main de bronze, on a pu remarquer que l'auteur dit qu'elle a été trouvée *dans les Gaules.* Or, comme Arnaud publia son histoire du Vélay en 1814, c'est très- probablement Mangon de la Lande qui, le premier, se sera avisé, de bonne foi sans doute, de déclarer que ce monument avait été trouvé dans le Vélay. C'est au moins dans la première édition de ses *Essais historiques*, qui datent de 1823, que je vois poindre pour la pre- mière fois cette prétendue provenance. On sait maintenant qu'elle ne repose sur rien, puisqu'il ne cite pas d'autorité à l'appui de son dire ; j'ajouterai qu'avec un peu d'attention il se serait vite aperçu de l'invraisemblance de son assertion. Montfaucon le premier a publié ce monument; il n'a pas pu ou n'a pas songé à dire où il avait été trouvé, mais il existe dans son livre une indication qui autorise à lui supposer une provenance fort éloignée du Vélay, laquelle serait des plus favorables à l'opinion émise par Caylus. Au-dessous de la figure de notre main, pl. 197 du t. III^e^ de l'*Antiquité expli- quée,* on lit, *Du cabinet de M. Gravier ;* or ce M. Gravier n'est autre

(1) Les mots *trouvée dans le Vélay* sont imprimés en italique dans le livre de la Lande et le mot Οὐέλαυνιους y est écrit Υελαυνιους.

que Laurent Gravier, célèbre antiquaire de Marseille, qui fut en correspondance avec la plupart des savants de son temps et mourut en 1717, deux ans avant la publication du volume où est citée sa collection. Il est donc très-probable que notre *main* avait été découverte non pas dans le Vélay, mais en Provence, et sans doute à une époque déjà ancienne en 1719, ce qui expliquerait le silence de Montfaucon sur le moment et l'endroit de la trouvaille. Si, par impossible, notre main avait été trouvée dans le Vélay, elle y serait restée, ou en tous cas on y aurait certainement pris note du lieu de la trouvaille, grâce à l'intérêt autrement vif qu'elle aurait naturellement excité dans cette petite province qui, nous l'avons dit, a vécu d'une vie propre jusqu'en 1790 et où l'on a toujours eu un sentiment très-prononcé de patriotisme local. Notre main qui, à Marseille, conservée dans le cabinet d'un amateur, sans indication de provenance, n'était qu'un monument d'intérêt général, aurait eu au Puy une importance historique capitale, surtout si elle avait été munie d'un certificat constatant sa découverte dans le Vélay. Une telle provenance serait en effet un argument de grande importance en faveur de l'hypothèse de l'existence de la forme *Velauni* sous laquelle les *Vellavi* auraient été désignés dans les temps les plus anciens ; mais il faudrait autre chose que l'affirmation tardive et sans preuves de Mangon de la Lande pour que la critique puisse l'admettre. Au contraire, le fait d'avoir été conservé jadis dans un cabinet de Marseille indique qu'il y a tout lieu de croire que le monument a été découvert en Provence ou dans les pays limitrophes?

Sans affirmer cette provenance, n'est-il pas naturel de supposer qu'un monument portant une inscription en langue grecque a été trouvé dans la Provence, c'est-à-dire dans un pays où l'on parlait grec, plutôt que dans la France centrale où l'on parlait gaulois? Il y a donc là un commencement de présomption favorable à l'attribution de notre main aux *Velauni* des Alpes; voyons maintenant si l'examen des textes et des inscriptions de l'antiquité qui ont mentionné les anciens habitants du Vélay et les *Velauni* des Alpes, ne me donnera pas raison en prouvant que, comme je l'ai dit plus haut, les *Vellavi* ne se sont jamais nommés Velauni, ainsi qu'on l'a pensé généralement depuis plus de deux siècles.

Le croirait-on, c'est surtout à une correction arbitraire faite au texte des Commentaires de César au commencement du XVI^e^ siècle, en dépit des manuscrits, que les anciens habitants du Vélay doivent d'avoir été si souvent nommés *Velauni* et d'être encore parfois désignés sous ce nom même de nos jours.

L'histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de cette correction vicieuse, ainsi que la recherche des motifs qui l'inspirèrent, n'est pas seulement nécessaire au but que je veux atteindre dans ce travail; ce sera une preuve nouvelle de la tenacité avec laquelle peut se maintenir une erreur et la justification de l'insistance avec laquelle je m'élève contre celle que je veux déraciner. J'essayerai donc de faire rapidement cette histoire.

Les meilleurs manuscrits de César portent *Vellavis, Vellaviis* ou *Velavis*, ce qui est tout un pour nous; les éditions du XV^e^ siècle portent scrupuleusement, comme les manuscrits, *Vellavis* (1); mais dès l'année 1533, dans une édition aldine, on voit apparaître *Vellaunis*, et depuis, cette correction arbitraire se substitue si rapidement à la leçon fidèle que sur onze éditions publiées pendant le XVI^e^ siècle il n'y en a que deux qui aient conservé *Vellavis*, et qu'enfin au XVII^e^ siècle cette leçon disparaît complétement. On rencontre en effet *Velaunis* dans une édition de 1606, la seule que j'aie trouvée entre celles de 1586 de Leyde et d'Anvers, qui portent aussi cette leçon, et l'édition donnée en 1635 par Jean-Jacques Scaliger, que Walckenaer a accusé de l'avoir introduite dans le texte de César afin de le conformer à celui de Ptolémée (2). Cette accusation était injuste; tout au plus, aurait-il pu dire que l'autorité du fameux érudit contribua beaucoup à populariser cette correction arbitraire; elle remonte plus haut, on vient de le voir; mais qu'importe le nom du coupable! Il sera plus utile de montrer avec quelle lenteur on s'est décidé à rétablir la leçon *Vellavis* dans les éditions de César, j'entends les éditions critiques, bien que des protestations en sa faveur se soient produites au moment même du triomphe de l'usurpatrice. Dès l'année 1651, dans une édition scaligérienne, postérieure il est vrai à la mort de Scaliger, on lit à la page 330 une note qui, contredisant le texte où figure la leçon *Velaunis*, rappelle que les manuscrits de César donnent *Vellavis*: « ad cujus scripturam proxime accedit moderna ap-

(1) Je n'ai pas besoin de dire que je ne prétends pas avoir vérifié toutes les éditions de César; mais j'en ai compulsé un assez grand nombre pour être en mesure de déclarer qu'une enquête poursuivie dans toutes les bibliothèques de l'Europe ne modifierait pas sérieusement le résultat de celle qu'il m'a été donné de faire. En ce qui concerne le XV^e^ siècle, j'ai eu sous les yeux les éditions de 1469, 71, 72, 77, 78, 82 et 94; toutes donnent la leçon des manuscrits, *Vellavis*.

(2) On trouvera encore la leçon *Vellaviis* dans une édition du commencement du XVI^e^ siècle (Florence, 1508); on la trouvera même exceptionnellement dans une édition d'Anvers (1574), mais ensuite dans celles de 1533, 38, 59, 72, 76, 81, 86 (Lyon et Leyde) et 95, on ne verra plus que *Vellaunis*.

(3) Voyez *Géographie ancienne des Gaules*, 1839, t. I, p. 339, note 1.

« pellatio, qua Languedokii tractus vocatur Velai vel Velaio. » Ce n'est pas tout; plus tard, en 1675, c'est-à-dire près de cinquante ans avant la publication du t. III de l'*Antiquité expliquée*, Hadrien de Valois avait fait une remarque analogue. « In antiquis codicibus « Cæsaris Vellavis et Velavis scriptum reperimus; in editis ejus « Commentariis, Velaunis et Vellaunis. »

Je n'ai pas besoin de noter que Valois s'exprime d'une manière trop absolue; il n'aurait pas dû oublier qu'il existait beaucoup d'éditions avec *Vellavis*, mais enfin l'avertissement avait son prix et aurait dû être mieux écouté. D'Anville le renouvela plus tard, avec aussi peu de succès, quoiqu'il l'ait présenté avec plus d'exactitude et d'insistance. On lit dans sa *Notice de la Gaule*, publiée en 1760 : « *Vellavi.* Cette leçon est préférable à celle de *Vellauni* que donnent quelques éditions des Commentaires et à laquelle Ptolémée est favorable (1). » On ne l'écouta guère plus qu'Hadrien de Valois; cependant, au commencement de notre siècle, ces avis répétés paraissent avoir fait quelque impression. Avant que Walckenaer eût à peu près répété l'observation de d'Anville dans une note de sa *Géographie ancienne des Gaules* publiée en 1839 et déjà citée, on imprima encore *Vellaunis* dans le texte de l'édition de Jacques Oberlin, donnée à Turin en 1818 et dont le commentaire cite notre main; mais, du moins, on y lut en note que la leçon *Vellaunis* n'était pas suffisamment autorisée (2). Cette timide réaction en faveur de la bonne leçon eut des imitateurs; en 1822, dans une magnifique et savante réimpression exécutée à Stuttgard de l'édition d'Oudendorp de 1737, on lit *Velaunis*; mais, dans une note, la leçon *Vellaviis* est citée d'après les manuscrits (3); toutefois, c'est toujours la leçon *Velaunis* qui figure dans une édition donnée à Leipzig (1835) par Jean-George Lippert (4). En France, c'est encore *Velaunis* que l'on trouve dans le *César* de la collection Lemaire publié en 1819 (5); mais en descendant jusqu'à l'année 1825, je trouve enfin la leçon *Vellavis* dans une édition des *Commentaires* donnée à Paris par F. G. Pottier (6). C'est donc, si j'ai bien cherché, à l'érudition française, si souvent

(1) Voyez p. 685. Il aurait dû écrire *la plupart des éditions*, au lieu de *quelques éditions*.

(2) Voyez t. I, p. 294. Note : « Nec hujus verbi scriptura satis certa est. »

(3) V. t. I, p. 733. — (4) V., page 460.

(5) Voyez le César de la coll. Lemaire, t. I, p. 378. A la vérité, dans une note de l'*index geographicus*, la variante *Vellavis* est indiquée, mais sans que l'éditeur ait indiqué sa préférence. V. p. 394, t. IV, publié en 1822.

(6) Edit. Pottier. V. t. I, p. 255.

sacrifiée par nous-mêmes à celle de l'Allemagne, que revient l'honneur de ce coup d'État philologique qui, après avoir eu un précurseur en 1661, comme on vient de le voir, et avoir été suggéré dès 1675 par notre illustre Hadrien de Valois, fut exécuté sans bruit à Paris en 1825, mais n'a obtenu force de loi qu'après avoir reçu l'obligatoire consécration germanique des mains de M. Charles Nipperdey. En effet, depuis la publication, en 1847 (1), du *César* de ce savant qui eut grand succès et dans lequel figure la leçon *Vellavis*, si on ne la rencontre pas encore dans toutes les éditions de César (2), du moins est-elle enfin adoptée par l'érudition. Ainsi je la note dans les éditions de Schneider à Halle (3), de Frigell à Upsal (4); en France, dans la traduction de MM. A. Bertrand et le général Creuly (5), dans l'*Histoire de Jules César* par l'empereur Napoléon III (6), et enfin dans la splendide édition des *Commentaires* de l'Imprimerie impériale qui a si dignement couronné la laborieuse carrière du regrettable F. Dübner (7). C'est du reste à cette édition, comme la plus récente, que j'emprunte le passage classique du chapitre LXXV du livre VII de la *Guerre des Gaules* qu'il est temps de citer, c'est-à-dire celui dans lequel César, à la fin de l'énumération des forces de Vercingétorix, nomme les peuples du Vélay : « parem numerum « Arvernis, adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Vellaviis, qui sub « imperio Arvernorum esse consuerunt. »

Pour ne rien oublier, il me faut dire que l'interprète grec de César écrit Βελαυνίοις (8); mais comme, malgré l'ancienneté relative de cette

(1) *C. J. Cæsaris commentarii*, etc. 1 vol. in-8° publié à Leipzig en 1847, p. 450. Voyez aussi p. 107 de la Préface.

(2) Je rencontre encore *Velaunis* dans une édition de César à l'usage des classes, publiée en 1868 par l'une des premières librairies de Paris.

(3) Ch. Ern. Schneider, *C. J. Cæsaris de bello Gallico*, 2e partie, publiée en 1855. V. p. 582. « Arvernis adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Vellaviis. »

(4) Andreas Frigell, *De bello Gallico*, Upsal, 1861. V. t. I, p. 140. « Arvernis ad- « junctis Cadurcis (le mot Eleuteris ou Eleutheris, que les uns écrivent séparément et « que d'autres joignent à Cadurcis, est supprimé ici), Gabalis, Vellaviis, » etc.

(5) *Les commentaires de J. César. Guerre des Gaules*, traduction française, avec texte en bas des pages, par MM. A. Bertrand et le général Creuly. V. t. I, p. 480, Paris, 1865.

(6) Les peuples du Vélay sont nommés Vellaves et non Vélaunes dans l'*Histoire de Jules César*. (Voyez, t. II, publié en 1866, p. 24 et p. 305.)

(7) Voyez t. I, p. 270, de cette édition que l'Imprimerie impériale a fait figurer à l'Exposition universelle de 1867. Quelques années avant d'avoir donné ses soins à cette édition scientifique par les ordres de l'Empereur, Dübner écrivait encore *Velaunis* dans une édition de J. César, à l'usage des lycées, donnée par cet érudit en 1860; v. p. 64.

(8) καὶ τοὺς Βελαυνίους. Voyez, *Cæsaris interpres græcus* dans l'édition Lemaire, p. 532 du t. III publié en 1822.

traduction et les services qu'elle a rendus, personne ne songera à préférer son texte à celui des manuscrits réputés les meilleurs, on peut en toute assurance affirmer que César a écrit le nom des habitants du Vélay *Vellavis* ou *Vellaviis*, et non *Velaunis*.

Cette grande autorité suffirait à faire triompher notre version; mais Strabon la corrobore en écrivant le nom de ceux du Vélay Οὐελλάϊοι ou Οὐέλλαοι dans un passage dont la pureté ne peut être mise en doute. En effet, ce que le géographe dit à cet endroit de l'histoire du Vélay est tellement exact qu'on voit clairement qu'il a travaillé sur de bons documents. Il s'exprime ainsi : « Voici, main-« tenant, quels sont les peuples compris entre le Garounas et le Li-« ger qui ont été, avons-nous dit, annexés à l'Aquitaine: les Eluens « d'abord, dont le territoire commence à partir du Rhône; immé-« diatement après les Eluens, les *Vellaves*, qui faisaient partie na-« guères de la nation des Arvernes, mais qui aujourd'hui sont in-« dépendants (1). »

Dans ce court passage, Strabon résume ce que nous savons de la vie politique des peuples du Vélay; d'abord soumis aux Arvernes, on vient de le voir dans César, les *Vellaves* et non les *Velaunes* furent plus tard affranchis de cette dépendance et vécurent d'une vie propre. Cette transformation que nous apprend Strabon est confirmée par l'une des inscriptions annoncées plus haut, aussi bien que par la *Notice des provinces de la Gaule*. Ainsi Strabon n'a certainement pas erré dans ce passage, comme cela lui est arrivé parfois en ce qui concerne la Gaule; je le compte donc avec César parmi les autorités en faveur de la forme *Vellavi* sur lesquelles on peut s'appuyer avec sécurité.

Nous arrivons aux inscriptions. L'ethnique *Velauni* ne s'est jamais rencontré sur les inscriptions trouvées dans le Vélay; au contraire, on lit *Vellavi* sur plusieurs pierres recueillies dans cette contrée. Je ne citerai que ceux qui le montrent *in extenso*.

De ces inscriptions, la plus anciennement connue est aujourd'hui dans le musée du Puy. C'est l'abbé Lebœuf qui la découvrit et la fit connaître par une note lue en 1753 devant l'Académie des inscriptions

(1) J'emprunte ce passage à M. Amédée Tardieu. Voyez p. 314 du t. Ier, publié en 1867, de son excellente traduction de Strabon, dont la suite est impatiemment attendue. Je cite le texte grec d'après l'édition de Dübner et Müller, collection Didot. Voyez p. 158 : « Τὰ δὲ μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λείγηρος ἔθνη τὰ προσκείμενα τοῖς Ακουιτανοῖς ἐστιν Ἔλουοι μὲν ἀπὸ τοῦ Ῥοδανοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντες, Οὐελλάϊοι δὲ μετὰ τούτους, οἳ προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοις, νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς. » (Strab. IV. 2.) On peut voir aux variantes, p. 963, col. I, Οὐέλλαοι.

et belles-lettres. La transcription du savant abbé ayant été faite dans de mauvaises conditions (la pierre était alors encastrée dans la muraille d'une petite tour de la cathédrale du Puy), je reproduirai celle de M. F. Mandet, qui, si je ne me trompe, est le dernier éditeur de ce texte précieux. J'ajouterai cependant dans ma transcription les lettres S. A. D. qui se lisaient encore sur la pierre au moment ou l'abbé Lebœuf la fit connaître, mais qui commençaient déjà à s'effacer, si l'on en juge par la manière dont il les a reproduites, et que l'on ne voit pas plus dans la copie de M. Aymard que dans celle de M. Mandet.

Je ne m'expliquerai pas sur la manière dont on doit lire un mot de cette inscription sur lequel ces deux éditeurs ne s'accordent pas, celui qui termine la quatrième ligne et commence la cinquième. Je laisse ce soin à M. Léon Renier, qui aura l'occasion de trancher cette question dans son *Corpus inscriptionum latinarum Galliæ*; en attendant, que l'on adopte la copie informe de l'abbé Lebœuf (1), ou les copies plus exactes de Mangon de la Lande (2), de M. Aymard, ou avec moi celle de M. Mandet (3), peu importe à notre démonstration, puisque le seul mot de ce titulus qui nous intéresse n'a jamais été lu que *Vellavi*.

DONNI PRIS
VELLAVI OMNBVS OF
IS CIVILBVS IN CIVITA
SVA FVNCTO A FERBAR
RVM CIVI PATERNVS AMI
CVS SIBI QVE VIVVS DE PROPRI
PONENDVM CVRAVIT ET
S · A · D ·

Avant de reproduire la seconde de nos inscriptions, je ferai re-

(1) Le volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* où se trouve le texte de notre inscription, dans le résumé de la note lue par l'abbé Lebœuf en 1753, porte la date de 1759. Voyez t. XXV, *Histoire de l'Académie*, p. 143 à 149.

(2) Mangon de la Lande. *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, 1re édit., dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. IV, publié en 1823. Voyez p. 64 à 104, et rectifications, p. 527 et 528. — 2e édit., publiée à part, à St-Quentin, en 1826 ; v. p. 122.

(3) M. Aymard a donné cette inscription dans le *Compte rendu* du 22e Congrès

marquer que Caylus a malheureusement ignoré ou négligé celle que l'on vient de lire ; il était cependant membre honoraire de l'Académie depuis l'an 1742, et cette inscription fut connue de la docte compagnie dès 1753, et avait été publiée dans ses *Mémoires* trois ans avant la date du t. V du *Recueil d'antiquités*. Volontaires ou non, de telle omissions sont fâcheuses en ce qu'elles laissent prendre pied à l'erreur; mais continuons.

La seconde de nos inscriptions n'a été découverte que vers la fin de l'année 1820, près de la ville du Puy, sur l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame-du-Haut-Solier, à Saint-Paulien, que l'on croit être Ῥουέσιον, capitale des peuples du Vélay selon Ptolémée. On doit la découverte et la publication de ce monument à Mangon de la Lande, qui en donna une exacte copie dans les deux éditions de ses *Essais historiques* déjà cités (1). Voici ce texte, qui a été reproduit plusieurs fois (2).

ETRVSCILLAE
AVG CONIVGI
AVG · N̄
CIVITAS VELLAVORVM
LIBERA

Après le témoignage des textes et des inscriptions, vient celui de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, qui est loin d'être sans valeur, mais ne convaincra pas plus que celui des inscriptions ceux qui tiennent pour l'existence dans les temps les plus anciens de la forme VELAVNI.

scientifique de France, tenu au Puy en 1855, publié en 1856. V. t. II, p. 344, et M. Mandet dans son *Histoire du Vélay*, t. I, publié en 1860, p. 321. Tout en lisant

FERBAR
RVM

M. Mandet déclare que la version FERRARIARVM, proposée par M. Aymard, est seule susceptible d'une interprétation vraisemblable. (V. note, p. 321.)

(1) Voyez, 1re édition, t. IV des *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, p. 68 et rectifications, p. 527 ; 2e éd. de St-Quentin, 1826, v. p. 18.

(2) Voyez : 1° Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, 1838, in-8°, p. 262 ; 2° Orelli-Henzen, n° 5221 ; 3° F. Mandet, *Histoire du Vélay*, t. I, p. 222. M. Mandet, dans la reproduction de l'inscription, et à plusieurs reprises dans le discours, écrit ETRVCILLA sans l'S. C'est sans doute par inadvertance, car il n'est pas probable que cette faute existe sur le monument original. Au même emplace-

Dans la *Notice*, l'ethnique des habitants du Vélay est VELLAVI ; on y voit la *civitas Vellavorum* figurer après la *civitas Gabalorum* comme la huitième et dernière des *cités* de la *provincia Aquitanica prima* qui comprenait aussi la *cité* des *Arvernes*, anciens suzerains des *Vellaves*. D'après M. Brambach, le dernier éditeur de ce document (1), les variantes sont *Vellavorvm*, *Evallorvm*, *Bellavorvm* et *Velanorvm*. M. Brambach, sans tenir le moindre compte de la quatrième de ces variantes, qui seule pourrait être invoquée par ceux qui tiennent pour *Velauni*, a adopté dans son texte la leçon *Vellavorvm*.

On voudrait pouvoir présenter en faveur de la forme *Vellavi* le témoignage des monnaies de l'époque gauloise, mais il faut se résigner à se passer de cette démonstration surabondante. Les plus anciennes monnaies où paraisse le nom des peuples du Vélay ne remontent pas plus haut que le vi[e] siècle de notre ère (2) et il n'est pas probable qu'on retrouve jamais de monnaies des Vellaves, avec un ethnique, qui aient été frappées au temps de l'autonomie de la Gaule. Il y a une raison à cette sorte de prédiction, c'est que si nous avons des monnaies des *Arverni*, suzerains des *Vellavi*, ces monnaies ne nous montrent jamais

ment, il y a environ dix ans (d'après M. Mandet, *eod. lib.*, p. 227), on a découvert le curieux fragment que voici :

AVG N
CASTRO
VELLAV

Trouvé à côté de l'inscription qui mentionne la *civitas Vellavorum*, ce fragment est important, d'abord parce qu'il y a presque certitude qu'on y lirait *Vellavorvm* s'il n'était pas mutilé, puis parce qu'il semble qu'on peut en déduire que le lieu dit Saint-Paulien, qu'on croit être Ruessium, porta sous la domination romaine le nom de *Castrum Vellavorum*, qui convient parfaitement à une ville que l'on croit avoir été la capitale de la *civitas* des Vellaves.

(1) Voyez *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ, herausgegeben and untersucht von W. Brambach*. Francfort-sur-le-Mein, 1868. Tirage à part extrait du 23[e] vol. du *Rheinisches Museum*, etc.

(2) Sur les monnaies mérovingiennes du Puy avec l'ethnique VELLAVOS, voyez *les Origines de la ville du Puy*, par M. Aymard, dans le tome second du *Compte rendu du Congrès scientifique de France*. A la page 488 de ce travail dont je fais le plus grand cas, bien que je n'en approuve pas tout, ainsi qu'on le verra plus loin, on trouvera non-seulement une bonne description de ces monnaies, mais une planche où le savant archéologue a réuni toutes celles qu'il a pu rencontrer. On peut voir aussi sur ce sujet A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*. La pièce avec VELLAVOS est citée sous le n° 683, p. 23 du tirage à part de cet utile travail, qui a paru dans la *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 6[e] série, t. I[er].

un ethnique, mais seulement des noms de rois ou de chefs comme ceux de Vercingétorix et de cet autre chef que l'on croit être désigné par l'abréviation CAS sur des statères voisins par le travail de ceux de l'Imperator des Gaules (1).

J'arrive au nœud de la question. Ptolémée est un des trois auteurs de l'antiquité qui aient parlé des peuples du Vélay ; de ces auteurs, il est le seul que l'on puisse citer en faveur de la leçon *Velauni*, puisqu'il les nomme Οὐέλαυνοι, tandis que Strabon les nomme Οὐέλλαιοι et que César, nous venons de le prouver, les nomme *Vellavi*; il importe donc de discuter l'autorité du passage où se trouve cette indication.

Ce passage forme le § 20 du chapitre VII^e^ du livre second :

καὶ ὑπὸ μὲν τοὺς Αὐσκίους Οὐέλαυνοι, ὧν πόλις Ῥουέσσιων.... ιη' ιδ' L'.

Sous les Auscii se trouvent les Velauni, dont la ville est Ruessium. 18° 14° 30.

Les variantes des manuscrits citées dans le Ptolémée de Wilberg (2), et par M. L. Renier dans sa traduction française des chapitres du grand géographe relatifs à la Gaule (3), étant Οὐέλαυνοι, Οὐελαῦνοι et Οὐέλλενες, bien qu'il n'y ait pas loin pour un copiste de Οὐέλλενες à Οὐέλλευες qui serait en ma faveur, j'accepte franchement

(1) Je n'oublie pas que l'on reconnaît généralement le nom des Auvergnats en grec, Ἀρουέρνοι, dans les monogrammes AP ou AP O notés sur certains statères imités des Philippe de Macédoine. (Duchalais, *Cat. des méd. gaul. de la Bibl. royale*, 1846. V. p. 307, n^os^ 719 à 722.—Peghoux, *Essai sur les monnaies des Arvernes*, 1857. V. p. 7. — Hucher, l'*Art gaulois*. V. p. 5 et 48, pl. 101, n^os^ 8 et 9. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, publié par la Commission de la carte. V. verbo *Arverni*.) Cette attribution ne me paraît pas à l'abri de toute attaque; mais même en la supposant fondée, ces monnaies ne donnent pas le nom des *Arverni* en entier ; par conséquent, nous ne pouvons pas espérer être plus heureux à l'égard de leurs vassaux. Sans rechercher si le monogramme en question ne serait pas un symbole, de même que la prétendue lettre E, initiale des Eduens, que Duchalais a cru reconnaître sur le statère n° 720 et qui n'est qu'un accident sans valeur (Duchalais oubliait que les *Eduens* se nomment Αἰδοῦοι et non Ἐδοῦοί, forme rejetée par la critique, bien qu'on la trouve dans quelques manuscrits de Strabon) , on peut se demander pourquoi tant de peuples de la Gaule ayant écrit leur ethnique en entier sur leurs monnaies, les *Arverni* auraient caché le leur sous un monogramme? Je sais que les statères dont il s'agit sont d'une époque plus ancienne que les pièces à noms de peuples, mais je n'en entrevois pas moins que les *Arverni* furent organisés plus monarchiquement que les peuples dont les monnaies nous montrent des ethniques entiers. N'oublions pas que Vercingétorix, proclamé chef de toute la Gaule au moment du danger, était le fils d'un chef puissant, d'une sorte de roi des Arvernes.

(2) Cf. l'édition de Ptolémée, par Wilberg, p. 135.

(3) Voyez, dans l'*Annuaire de la Soc. roy. des antiq. de France*, année 1848.

la leçon Οὐέλαυνοι comme ayant été écrite par Ptolémée, mais je ne me crois pas obligé pour autant d'admettre que les *Vellavi* aient jamais porté ce nom. Ptolémée est loin d'être infaillible, et lorsque je le surprends en opposition sur une question gauloise avec le conquérant de la Gaule et avec Strabon, je suis en droit de récuser son témoignage sans qu'il soit besoin de démontrer longuement qu'il s'est fourvoyé en maints endroits de son inestimable recueil. Mais, de fortune, il est certain qu'il a composé le chapitre qui nous intéresse sur de mauvais documents; ce n'est pas moi qui le remarque, c'est d'Anville qui, sans songer à notre main de bronze, a écrit ces mots : « C'est un étrange déplacement dans Ptolémée de faire les « *Velauni* ou *Vellavi* voisins des Auscii, ὑπὸ τοὺς Αὐσκίους. » Je ne m'arrêterai pas sur cette bévue de Ptolémée ou de son texte; il suffit de la constater pour enlever une grande partie de son autorité à l'endroit où elle se trouve. Je passe donc outre, et je maintiens que la leçon Οὐέλαυνοι donnée par Ptolémée est vicieuse et qu'il n'y a pas à en tenir compte.

Ce n'est pas du reste, comme l'a dit Walckenaer (1), au seul désir de conformer le texte de César à celui de Ptolémée qu'il faut attribuer la fâcheuse popularité dont la leçon *Velaunis* a joui si longtemps. En substituant arbitrairement *Velaunis* à *Vellavis* dans le texte de César, les érudits des XVI^e^ et XVII^e^ siècles cédèrent à une tendance alors générale, qui les portait à plier à une désinence en *nus* qui paraissait alors plus latine et partant plus vraisemblable, certains noms de peuple que les textes nous donnaient cependant avec des désinences en VVS. Avec une intrépidité qui étonne aujourd'hui, les érudits bravaient, pour obéir à cette tendance, l'autorité des manuscrits et jusqu'à celle des inscriptions. On connaît bien des exemples de ces excès, que les savants de tel pays que je pourrais dire ne blâmeraient peut-être pas assez sévèrement.

C'est en vertu de ce principe funeste qu'on s'obstina à nommer *Segusiani* les peuples du Lyonnais et du Forez, jusqu'au jour où MM. Auguste Bernard et Adrien de Longpérier montrèrent en même temps que ces peuples, qui, entre parenthèse, sont limitrophes de nos *Vellavi*, avaient pour ethnique incontestable le mot SEGVSIAVVS (2) que nous lisons sur des inscriptions et même sur leurs monnaies (3).

(1) Voyez *loc. cit.*

(2) *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. XVIII, publié en 1846. Les dissertations de MM. de Longpérier et Bernard se trouvent l'une page 262, l'autre p. 341.

(3) Voyez *Dict. arch. de la Gaule* déjà cité, n° 23 des planches, des monnaies où

Indépendamment de cette tendance injustifiable, la proximité des lettres ν et υ en grec contribua aussi beaucoup à donner naissance à des leçons vicieuses analogues, qui eurent autant de succès que celle contre laquelle je m'élève. N'écrivit-on pas systématiquement CENTRONES le nom des peuples de la Tarantaise jusqu'à la publication d'un mémoire dans lequel M. Léon Renier a montré qu'ils se nommaient CEVTRONES alias CEVTRONAE (1)?

III

Si je n'avais à combattre que les érudits d'autrefois, je n'aurais rien à ajouter; mais j'ai encore à compter avec des convictions qui méritent qu'on s'y arrête, attendu qu'elles sont très-vives et ne céderont pas facilement. Ici je vais me trouver, à mon grand regret, en face de M. Aymard, le savant archiviste du Puy, dont il me semble qu'en cette occasion l'érudition a été trahie par le patriotisme local. Je n'hésite pas cependant; mon savant confrère comprendra, j'en suis assuré, que la juste considération qu'il s'est acquise par tant de bons travaux ne permet point de passer sous silence ce qu'il a écrit sur le sujet de cette étude. D'ailleurs, les idées qu'il a exprimées à propos de notre main et de l'ethnique des *Vellavi* sont le dernier retranchement des partisans de l'opinion émise par Montfaucon.

Au Congrès scientifique de France, tenu au Puy en Vélay en 1855, l'une des questions posées était celle-ci: « A quelle époque des temps « antiques doit-on rapporter le monument de bronze connu sous le « nom de MAIN SYMBOLIQUE, et qui porte l'inscription: ΣΥΜΒΟΛΟΝ « ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ. »

on lit SEGVSIA devant et VS derrière la tête du cavalier. Voyez aussi les mémoires cités de MM. Bernard et de Longpérier.

(1) Voyez *Revue archéologique*, année 1859, t. XVI, p. 359; p. 7 du tirage à part. Dans ce mémoire, M. Léon Renier, parlant de l'une des inscriptions où sont mentionnés les *CeVtrones*, fait remarquer un fait qui vient à l'appui de l'accusation que l'on vient de réveiller contre les érudits du temps passé. Spon (Misc., p. 185), reproduisant l'inscription d'Aixme d'après Guichenon, n'a pas craint de déclarer qu'il avait corrigé CEVTRON en CENTRON! Voyez encore, sur les erreurs occasionnées par la ressemblance des lettres grecques ν et υ, une observation du même M. Léon Renier sur la leçon Ἀνατιλῶν pour Αὐατικῶν ainsi que sur ses conséquences. (Préface de la trad. franç. des chapit. de Ptolémée relatifs à la Gaule, dans l'*Annuaire de la Soc. roy. des antiq. de France*, 1848, p. 242.)

Dans le compte rendu de la séance où cette question fut discutée, l'opinion de M. Aymard est exposée en ces termes :

« M. Aymard présente à la section une belle copie en bronze de ce « monument, qui a été exécutée par notre illustre compatriote « Crozatier, d'après la pièce originale déposée au cabinet des an- « tiques de la Bibliothèque impériale de Paris. Le même membre dit « que ce bronze curieux a été décrit par Caylus, Montfaucon (*il au- « rait fallu dire Montfaucon et Caylus*), Mangon de la Lande, de Bec- « delièvre et F. Mandet. Tous ces auteurs (*et Caylus ?*) l'ont con- « sidéré comme un gage d'alliance entre les Vélauniens et un autre « peuple des Gaules et en ont assigné l'époque à l'ère celtique. « M. Mangon de la Lande rapporte que cette main a été trouvée « dans le Vélay et qu'elle consacre, pour ce pays, l'un des plus « anciens et des plus précieux souvenirs de sa nationalité (1). »

Je ne suivrai pas plus loin cette séance, dans laquelle on discuta l'âge du monument, sans que personne paraisse avoir songé à demander où Mangon de la Lande avait pris l'indication de sa provenance ; mais je dois encore citer un passage d'un mémoire de M. Aymard que je trouve également dans le compte rendu du congrès de 1855, cette fois au t. II[e].

On y remarquera que le savant archéologue, qui d'ordinaire nomme les anciens habitants du Vélay les *Vellaves*, et le pays la *Vellavie*, affecte parfois de les nommer comme ici les *Vélauniens*.

« Le pays des Vélauniens, situé à proximité des colonies grecques « de la Gaule méridionale, desservi par une route phocéenne, dut « participer de bonne heure à cette situation de prospérité (*il est ici « question de l'état florissant du commerce et des arts dans la « Gaule avant la conquête romaine*) et contracter des relations d'al- « liance et de commerce avec les contrées voisines. C'est ce qu'at- « teste la main symbolique de bronze, du style grec le plus pur, « dont j'ai entretenu précédemment la section et qui porte pour « inscription : ΣΥΜΒΟΛΟΝ ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ (2). »

Ce n'est pas tout ; je le remarque à regret, dans le Vélay, même lorsqu'on ne parle pas de notre main, l'on ne néglige pas les occasions de fortifier indirectement les droits des *Vellavi* à cette propriété des *Velauni*, droits dont il semble qu'on s'avoue parfois *in*

(1) Voyez *Congrès scientifique de France*, 22[e] *session, tenue au Puy en septembre* 1855. T. I[er], publié en 1856, p. 663.

(2) Voyez les *Origines de la ville du Puy*, par M. Aymard, p. 326 du t. II[e] du *Compte rendu du Congrès scientifique de France tenu au Puy en* 1855.

petto la faiblesse. N'est-ce pas avec cette intention que M. Aymard créait récemment de toutes pièces une forme nouvelle de l'ethnique des anciens habitants du Vélay? En tous cas, voici ce que je lis dans un mémoire de ce savant, d'ailleurs fort instructif, intitulé: *Découverte d'antiquités effectuée à la cathédrale du Puy en* 1865-1866.

« Ces découvertes permettent déjà de croire qu'au temps de Cé-« sar, existait sur l'emplacement de la ville actuelle, un *oppidum*, « probablement l'oppidum principal des *Vellavns*, peuplade qui, com-« prise dans la confédération arverne, occupait au *sud* une des ex-« trémités de la Celtique. » L'auteur ne s'est pas contenté de donner cette nouvelle forme à l'ethnique des Vellavi; dans une note, il explique comme suit le mot *Vellavns*, dont il est, je crois, le père: « De *vell* et *aven*, *hautes eaux*, dénomination que traduit assez bien « le nom du département : *la Haute-Loire*. Dans la suite, *vellaven* « fit *vellav (vellavi)*, par suppression de la lettre *n* (1). »

On demandera peut-être dans quel idiome *vell* et *aven* signifient *hautes eaux?* M. Aymard ne l'a pas dit. Ce n'est pas, que je sache, dans le très-restreint vocabulaire des termes gaulois dont la signification est connue avec certitude. J'ai sous les yeux la liste dressée par M. le baron de Belloguet des mots gaulois cités par les anciens et je n'y vois ni *vell* ni *aven*, et de plus, l'article *Vellaun* ou *Velaun* du glossaire gaulois du même auteur paraîtra peut-être difficile à concilier avec les idées de M. Aymard (2). Le savant archiviste du Puy aurait-il trouvé dans le vaste et perfide arsenal des langues *néo-celtiques* les deux racines dont il fait dériver l'ethnique *Vellavns*, auquel il veut donner droit de cité? Je l'ignore, mais s'il en est ainsi, je laisse aux savants qui ne redoutent pas les périls de ce genre de recherches le soin d'en discuter la valeur. En attendant, je demeure convaincu que le mot ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ ne désigne pas les anciens habitants du Vélay, qui se nommèrent toujours *Vellavi* avec une terminaison analogue à celle de leurs voisins les *Segusiavi*, et qu'il faut en conséquence, avec Caylus, donner notre main aux *Velauni* des Alpes.

CHABOUILLET.

(1) Voyez dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy*, 1868, p. 600. Le tirage à part du mémoire de M. Aymard, dont je dois un exemplaire à l'extrême obligeance de mon savant confrère, a la même pagination que le volume des *Mémoires de la Société du Puy*.

(2) Cf. Roget, baron de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*. Première partie, *Glossaire gaulois* (publiée en 1858). Voyez, p. 221, n° 274, article *Vellaun* ou *Velaun*,

ÉTYMOLOGIE D'AGAUNUM

NOM LATIN DE SAINT-MAURICE-EN-VALAIS

Le sens de ce mot a été donné par Zeuss d'après la tradition que le moyen âge a constatée par écrit. *Agaunum* veut dire « pierre, » « rocher, » *petra, saxum.* (Bollandistes, février, III, 741; septembre, IV, 342, 345. *Grammatica celtica,* 1re édition, p. 38; 2e édition, p. 34.)

La forme primitive de ce mot paraît avoir été *Acounos.* Le *c*, étant entre deux voyelles, s'est changé en *g*, phénomène fréquent dans les langues romanes et dont on trouve déjà des exemples en latin. (Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, 2e édition, I, p. 227.) Dans les langues néocelliques cette permutation s'est faite avec la régularité d'une loi. (Zeuss, *Grammatica celtica*, 1re édition, p. 82, 183-185.) La diphthongue gauloise *ou* a été ordinairement écrite *au* par les Romains. (Zeuss, 1re édition, p. 38; 2e édition, p. 34.) Quant à l'avant-dernière lettre *o*, elle est l'équivalent gaulois du latin *u* dans les désinences brèves de la deuxième déclinaison.

Dans le mot *acounos* il y a six éléments à distinguer : Ac-*o*-*u*-*no*-*s*.

La racine est AC ou AK, une des plus importantes de la famille indo-européenne. (Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatick*, 2e édition, p. 162.) Elle veut dire « être aigu, » « être rapide. » D'elle dérivent le latin *oculus*, *aqua*, *equus*, *acutus*, le grec ὠκύς (rapide), ἵππος (cheval), ὄπτομαι (je vois), etc. Tous ces mots nous éloignent bien du sens dont il s'agit ici. Mais on trouve ce sens dans le sanscrit *aç-man*, « pierre. » Le vieux slave *kamy* et le lithuanien *kamu*, où il y a métathèse de l'*a*, ont la même signification. Le grec ἀχόνη veut dire « pierre à aiguiser (1). »

Voici par quelle gradation *acounos* est dérivé d'*ak*.

(1) C'est M. Ad. Regnier qui m'a signalé ce mot grec.

D'*ak* on a d'abord formé un thème en *u* : *aku*. On trouve ce thème légèrement altéré par le renforcement de la première voyelle, dans le sanscrit *âçus*, « rapide, » dans le grec ὠκύς qui a le même sens ; la voyelle initiale a conservé le son fondamental dans le latin *acus*, *-ûs*, « aiguille » (cf. Curtius, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 2e édition, p. 122). *Acus*, « aiguille, » littéralement, « instrument pointu, » nous éloigne moins du sens de « pierre » qu'on ne pourrait le croire de prime abord, car c'était en pierre que nos premiers aïeux fabriquaient une notable partie de leurs instruments pointus.

Quand une fois on a possédé le thème *aku*, on a renforcé d'un *o* la voyelle finale *u*. Ce renforcement est le deuxième, celui que les grammairiens indiens appellent *vriddhi*. Du moins ce serait le deuxième renforcement dans le cas où les lois du vocalisme gaulois auraient eu la rigueur de celles du vocalisme grec. En grec le premier renforcement se marque par l'insertion d'un *e* bref devant l'*u*, le second par l'insertion d'un *o* bref. En latin ces deux degrés se confondent. (Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik*, 2e édition, p. 92.) Le verbe latin *acuo*, *acuere*, dérivé du thème *acu*, suppose un primitif *acevo* (*akavâmi*), qui est devenu successivement *acovo*, *acúo*, *acuo*. L'*u* long s'est abrégé en *u* bref dans *acuo* par l'influence de la voyelle dont il est immédiatement suivi. Il a conservé sa quantité primitive dans le participe *acûtus* pour *aceutos*, *acoutos*.

Deux suffixes différents sont d'un usage général dans les langues indo-européennes pour former le participe passif. L'un est le suffixe *ta*, en latin *to*. (Schleicher, *Compendium*, p. 435-441.) C'est celui que nous trouvons dans le latin *acutus* = *aceutos*.

L'autre est le suffixe *na*, qui sert aussi à former des participes passés passifs en sanscrit et en vieux slave. Les autres langues indo-européennes nous le montrent seulement dans des adjectifs verbaux qui sont d'anciens participes passés passifs. (Schleicher, *Compendium*, p. 429-431.) On dit en grec σεμνός pour σεβνός de σέβομαι, « j'honore ; » en latin *plenus* de la racine *pla*, « remplir, » *donum* de la racine *da*, « donner ; » en gothique *barn* (thème *bar-na*), « fils, » de la racine *bar*, « porter ; » en irlandais *dán*, de la racine *da*, « donner, » *lán* (pour *plán*), « plein, » de la racine *pla*, « remplir. » C'est le suffixe *na* qui a servi à créer tous ces mots.

Nous croyons reconnaître ce suffixe dans la syllabe *no* d'*acounos*. Quant à l'*s* finale, c'est la désinence du nominatif singulier.

Ainsi la seule différence grammaticale certaine qui existe entre le gaulois *acounos*, écrit *acaunus* depuis la conquête romaine, et le la-

tin classique *acutus*, pour *aceutos*, *acoutos*, consiste en ce que l'un de ces mots a été formé à l'aide du suffixe *no*, l'autre à l'aide du suffixe *to* : du reste ces deux mots sont identiques. Les deux suffixes *to* et *no* ayant la même valeur, servant tous deux à donner au thème auquel on les ajoute le sens de participe passé passif, on peut écrire l'équation *acaunus* = *acutus*. Il ne suit pas de là que ces mots n'aient pas un sens différent, que *acutus* ne signifie pas « aigu, » et *acaunus* ou *acaunum*, pierre. L'un a conservé le sens propre de la racine, *ak*, l'autre a pris un sens métaphorique, il a signifié une chose aiguë, spécialement une pierre aiguë, par exemple une pierre à aiguiser, en grec ἀκόνη, puis enfin toute espèce de pierre, même celles qui ne sont pas aiguës : comparez le sanscrit *açman*, le vieux slave *kamy*, et le lithuanien *kamu*.

Acaunus ou *acaunum*, pierre, est évidemment le premier terme du composé *Acaunu-marga* qu'on trouve dans Pline, *Histoire naturelle*, XVII, 7 : *Proxima* [*terra*] *est rufa quæ vocatur* ACAUNU-MARGA, *intermixto lapide terræ minutæ arenosæ. Lapis contunditur in ipso campo.* « La [marne] suivante est la rousse qu'on nomme *acaunu-* « *marga.* C'est une pierre mêlée dans une terre menue et sa- « blonneuse. On pile la pierre sur le terrrain même (1). » Le sens d'*Acaunu-marga* est clair : il veut dire « marne pierreuse. » Ainsi le naturaliste romain vient confirmer l'assertion des hagiographes chez lesquels Zeuss a puisé son explication du nom porté jadis par le célèbre monastère de Saint-Maurice-en-Valais. (Voir Roget de Bellogues, *Glossaire gaulois*, p. 81, 139.)

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Traduction de M. Littré, p. 614.

SUR UN POIDS GREC

TROUVÉ A BABYLONE

EXTRAIT D'UNE NOTICE LUE DEVANT L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE, DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN 1869

Le document qui fait l'objet de cette notice appartient à M. Péretié; je l'ai vu, en 1868, à Beyrout, dans la riche collection (1) que forme depuis tant d'années cet excellent amateur d'antiquités. — C'est un poids de bronze, mais qui présente des particularités exceptionnelles. Il paraîtra, croyons-nous, un des monuments de ce genre les plus intéressants découverts jusqu'ici (2):

1° Il est grec, mais provient de Babylone; — il a été frappé dans cette ville au milieu du premier siècle avant notre ère;

(1) Cette collection est bien connue de tous les voyageurs qui ont séjourné en Syrie. M. Péretié a réuni depuis plus de vingt années un grand nombre d'objets précieux, parmi lesquels on remarque des bronzes phéniciens et syriens, des terres cuites de la même provenance ou chypriotes, et surtout un ensemble de bijoux, unique par la richesse et la beauté des pièces qui le composent. Les antiquaires européens ont pu, du reste, juger que ce cabinet, formé avec autant de zèle que de goût, répondait à sa grande réputation par quelques spécimens qui sont passés à plusieurs reprises de la collection de M. Péretié dans celle de M. le duc de Luynes ou au Louvre.

(2) Je rappelle les deux principaux travaux consacrés, dans ces dernières années, aux poids grecs : le mémoire où M. de Longpérier a réuni, en 1847 (*Annales de l'Institut* et *Correspondance archéologique*, t. XIX), une belle série de poids choisis avec soin et tous de première valeur ; la dissertation de M. Schilbach publiée dan le même recueil en 1865, et où on trouve le catalogue le plus complet de poids antiques formé jusqu'ici.

2° On y lit une inscription sans exemple sur les poids antiques connus jusqu'à ce jour : ΔΥΟ ΧΡΥCΟΙ ;

3° Il porte la formule ἀγορανομοῦντος, formule déjà constatée sur d'autres documents métrologiques, mais que nous devons étudier ici à un point de vue tout nouveau.

Ce poids, de forme rectangulaire, est dans un parfait état de conservation.

On lit sur chacune de ses deux faces principales :

1re *face.*



Θεοδο-
σίου τοῦ
Ἀνδρο-
μάχου

2e *face.*



Ἀγορα-
νομοῦ-
ντος

Au-dessous du mot ἀγορανομοῦντος, palme.

Sur chacune des quatre tranches :

1° 

Χρυσο

2° 

δύο,

3° 

Ἔτους

4° 

ϚΝΣ.

Poids, 17 grammes et 2 millièmes.

I

Ce poids, dont l'origine est certaine, a été trouvé à *Hillah*. On sait l'espace immense occupé par les ruines de Babylone. Hillah (Hellath-el-Feiha), à 12 kilomètres de Babil (l'ancienne tour de Bélus), paraît situé sur l'emplacement de la ville elle-même de Babylone, ἡ πόλις τῶν Βαβυλονίων, par opposition à la citadelle, aux palais et aux jardins suspendus. M. Oppert reconnaît dans le nom actuel le nom ancien *Hillah*, les *quartiers*, comme si on avait désigné par ce mot la région populeuse et marchande, *le bazar*, en réservant d'autres dénominations pour les parties plus luxueuses de cette vaste capitale (1).

Le *Corpus inscriptionum græcarum* ne contient aucun texte provenant de Babylone. C'est là une première raison d'être attentif au document que vient d'acquérir M. Péretié. On ne connaît jusqu'ici qu'un seul monument trouvé dans cette ville et portant une inscription grecque : c'est un marbre funéraire, découvert à Babil par M. Oppert. On y lit une épitaphe en distiques, débutant par les mots μνῆμα τόδε et datée de l'année 70 ou 90 des Séleucides (2).

La numismatique atteste d'une façon générale l'influence exercée par la civilisation hellénique sur les peuples qui habitaient le bassin inférieur du Tigre et de l'Euphrate; mais nous n'avons encore que peu de renseignements sur les Grecs qui se fixèrent à Babylone à partir de l'époque macédonienne. Cependant plusieurs découvertes récentes nous montrent l'importance des colonies qu'ils fondèrent dans cette ville.

M. Fresnel (3) a signalé à Babylone un certain nombre de tombeaux qu'il rapporte en partie à l'époque macédonienne, en partie au temps des rois parthes arsacides; les principaux se voient dans la plaine appelée Tell-aram-ibn-Ali, où s'élevaient autrefois les jardins suspendus. M. Oppert, qui décrit ces monuments dans un des chapitres les plus intéressants de son expédition de Mésopotamie (4), en indique

(1) Oppert. Expédition de Mésopotamie, t. I. Hillah.

(2) Oppert. Ouvrage cité, t. I. Babil.—Sur les monnaies grecques frappées à Babylone : Visconti, iconographie grecque, suite de la seconde partie, n° 557. Monnaie de Timarque, roi de Babylone, à la mort d'Antiochus IV. — Numismatique des rois grecs, p. 83, et plus loin, *Médailles de Camnisarès*.

(3) *Journal asiatique*, 1853. Antiquités babyloniennes.

(4) Ouvrage cité; cf. en particulier les tombeaux situés dans la région appelée El-Homera.

d'autres semblables. On peut voir au Louvre et au British Museum de nombreuses statuettes de terre cuite, de style hellénique, rapportées d'Hillah.

Mais les documents cunéiformes nous fournissent des renseignements plus concluants sur l'importance des colonies grecques dans cette partie de la vallée de l'Euphrate. M. Oppert veut bien me communiquer et m'expliquer plusieurs tablettes encore inédites, trouvées, non à Babylone, mais plus au sud, en pleine Chaldée, à Warkah, et qui contiennent des listes de noms grecs écrits en caractères cunéiformes. Ces noms alternent souvent avec des noms assyriens; nous constatons ainsi par un exemple remarquable la fusion des deux races dès l'époque des Séleucides.

D'autres tablettes du même genre et de la même provenance sont consacrées à des comptes de finances. Nous y voyons en usage les mesures grecques appelées de leur nom classique, qui a seulement été transcrit en lettres cunéiformes.

Ces tablettes sont également inédites, du moins pour la plupart. Mais M. Lenormant en a fait connaître quelques extraits dans son récent Mémoire, lu devant l'Académie des belles-lettres, sur *un monument mathématique chaldéen* (1). J'emprunte à sa dissertation le passage suivant, auquel j'aurai plusieurs fois occasion de renvoyer par la suite, parce qu'il nous fournit plusieurs données nouvelles importantes pour le commentaire de notre poids.

« Lorsqu'après la conquête d'Alexandre, les monnaies grecqeus des Séleucides, devenus les maîtres du pays, y circulèrent en grande abondance et devinrent d'un usage général, les Babyloniens qui conservaient encore leur vieille écriture cunéiforme, adoptèrent les noms grecs eux-mêmes pour les désigner. C'est ainsi qu'on trouve à plusieurs reprises le mot στατήρ parfaitement reconnaissable dans les curieuses tablettes découvertes à Warkah par M. Loftus et contenant des actes de vente du temps des Séleucides, tablettes dont M. Oppert, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous communiquer une copie.

Dans une qui est datée du règne de Séleucus Philopator on lit:

Istin mana hamisti ..... kas'pa is'tatir-anu (2) *sa Siluku.*
Une mine cinq drachmes d'argent en statères de Séleucus.

(1) Essai sur un document mathématique chaldéen, et à cette occasion sur le système des poids et mesures de Babylone, par F. Lenormant. Paris, A. Lévy, libraire-éditeur, 1868.

(2) Remarquez *is'ta-tir* et plus bas Di-mi-tri, Δημητρίου. La traduction en carac-

Dans une autre datée du règne d'Antiochus Epiphane :

Samii mana kas'pa is-ta-tirii sa Antiuikus'u.
Deux mines d'argent en statères d'Antiochus.

Dans une troisième, enfin, datée du règne de Démétrius Nicator :

Istin mana kas'pa kalu is'tatirranu sa Dimitris'u.
Une mine d'argent fin en statères de Démétrius (1). »

Ainsi les mots *mines*, *drachmes*, *statères*, étaient d'un usage journalier dès le temps des Séleucides en Mésopotamie, un siècle environ avant l'époque où a été frappé notre poids ; nous n'avons donc aucune difficulté à comprendre qu'on trouve aujourd'hui à Babylone un poids portant une inscription grecque, et il n'est nullement besoin de supposer que ce document a été laissé dans cette ville par quelque commerçant qui, selon l'usage encore si fréquent en Orient de nos jours, voyageait de pays en pays, portant avec lui ses mesures nationales.

Ce poids a été frappé à Babylone par l'autorité compétente, pour l'usage des habitants de cette ville. Nous l'admettons dès maintenant, bien qu'on doive en trouver d'autres preuves dans la suite de ce travail.

La date marquée sur notre poids se rapporte à l'ère des Séleucides. L'année 257 de cette ère répond à l'année 55 avant l'ère chrétienne.

Le style des lettres n'est pas une objection à cette date. Les omicrons et les sigmas sont carrés. Mais la numismatique a montré depuis longtemps que les lettres de cette forme se retrouvaient de très-bonne heure sur les monnaies frappées dans les royaumes grecs de l'extrême Orient. Pour n'en citer qu'un exemple, on rencontre le sigma carré sur les tétradrachmes du roi *Camniscirès* dont M. de Longpérier a retrouvé à la fois le nom, l'histoire et la date (2),

tère cunéiforme indique qu'on prononçait *statir* et non statère, Dimitrios et non Démétrios. Les grecs modernes, chez lesquels le nom de Δημήτριος, porté par un des saints les plus vénérés de l'Eglise orthodoxe, est très-répandu, disent *Dimitri*, et prononcent ce mot comme leurs ancêtres de la Mésopotamie, du temps des Séleucides.

(1) F. Lenormant. Ouvrage cité, note 193.

(2) M. de Longpérier du reste veut bien me communiquer à ce sujet une note très-développée :

Orode Ier, qui a conquis la Mésopotamie en l'an 259 des Séleucides, après la défaite de Crassus, a fait frapper des tétradrachmes avec des omicrons carrés. Ses monnaies portent la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚ□Υ ΕΥΕΡΓΕΤ□Υ ΔΙΚΑΙ□Υ ΕΠΙΦΑΝ□ΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝ□Σ. Cette même légende se retrouve sur les

ΒΑCΙΛΕΩCΚΑΜΝΑCΚΙΡΟΥΚΑΙΒΑCΙΛΙCCΗCΑΝΖΑΖΗC,

sur un téthradrachme du British Museum. Ce prince, né vers 172, est mort vers 76 avant J.-C. Cf. encore, Monnaies d'Orode Ier et de Phraate IV (1).

Notre document nous fait connaître un agoranome babylonien Théodosios, fils d'Andromachos, du temps des Arsacides. Ce n'est pas là seulement une curiosité archéologique. L'agoranomat était une des principales fonctions municipales dans les villes grecques. Sa présence à Babylone nous autorise à penser qu'on devait trouver dans cette ville, sinon l'ensemble des magistratures helléniques, du moins les principales d'entre elles, et ainsi ce seul texte nous fait entrevoir aux bords de l'Euphrate, au milieu du premier siècle avant notre ère, toute une organisation administrative instituée à l'image de celle des républiques de la Grèce propre.

Quelques précieux détails que nous aient donnés les historiens sur les développements de l'hellénisme en Mésopotamie, quelque induction qu'autorise l'étude des monnaies, le fait que le monument de M. Péretié nous permet de constater est d'un genre tout nouveau, et d'autant plus intéressant qu'il est plus précis.

II

L'expression ΔΥΟ ΧΡΥCΟΙ est une nouveauté dont on ne trouve aucun autre exemple sur les poids grecs publiés jusqu'ici ; elle n'offre toutefois aucune difficulté. On appelait χρυσοῦς le statère d'or du poids de deux drachmes. Sur ce point les textes abondent et sont formels.

Pollux au mot Δαρεικὸς : ἐισὶ μὲν χρυσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοὶ, ἠδύνατο

tétradrachmes de ses fils Phraate IV et Tiridate II, dont quelques-uns présentent les dates ΘΟC, ΠC..., malheureusement les pièces d'Orode Ier n'ont pas de date.

Sur les tétradrachmes de Camuiscirés le sigma est carré, mais l'omicron est ovale. Avant Orode, on ne trouve que des sigmas et des omicrons de l'ancienne forme sur les monnaies fabriquées chez les Parthes.

Camuiscirés doit être considéré à part, car nous ne savons pas bien où il a régné, et sur ses tétradrachmes M. de Longpérier relève un monogramme qui lui semble indiquer le nom de Babylone.

(1) Mémoire sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides (Paris, Didot, 1853, p. 34), par M. Adr. de Longpérier.

δὲ ὁ εἷς ταὐτὸ καὶ ὁ χρυσοῦς παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος. Frédéric Hultsch, t. I. 310. 23 (1).

Pollux περὶ νομισμάτων : ἠδύνατο δὲ τὸ τοῦ χρυσίου τάλαντον τρεῖς χρυσοῦς Ἀττικούς. (Hultsch, 281. 12). Polémarque, μνᾶν δὲ λέγουσι τοὺς πέντε χρυσοῦς (Hultsch, 307. 6).

Etymologicum magnum : τὸ τάλαντον κατὰ τοὺς παλαιοὺς χρυσοῦς εἶχε τρεῖς. (Hultsch, 354. 20). Polémarque : ὁ δὲ χρυσοῦς παρὰ Ἀττικοῖς δύναται δραχμὰς δύο. (Hultsch, 307. 3.)

Mais le passage suivant est plus important parce qu'il dit nettement que le mot χρυσοῦς s'employait seul en sous-entendant στατήρ.

Pollux περὶ νομισμάτων : καὶ εἰ μὲν χρυσοῦς εἴποις προσυπακούεται ὁ στατήρ. (Hultsch, 283. 14.)

Toutefois l'expression habituelle était στατὴρ χρυσοῦς et non simplement χρυσοῦς.

Nous reconnaissons donc ici un poids équivalent à celui du double statère d'or. La pesée du document confirme cette attribution.

Notre poids pèse exactement 17 grammes. Le poids normal théorique de la drachme attique est de 4 grammes 250 ; ce qui donne pour le χρυσοῦς στατήρ 8 gr. 5, dont le double est exactement 17 gr.

Les poids monétaires grecs sont d'une extrême rareté. M. Charles Lenormant, au début de son mémoire sur les statères de Cyzique (2), s'exprime en ces termes : « On ne connaît que deux poids qui puissent se rattacher directement à des monnaies. » Tous les deux appartiennent à Cyzique, comme l'a démontré M. de Longpérier (3).

Le premier, qui est en bronze, porte la pélamide et la légende KYΣI —ΔIC; poids, 29 gr. 80. Sur le second, qui est de plomb, on voit une torche et la légende KYΣICTA; poids, 18 gr. 70.

M. Merlin, consul de la Grande-Bretagne à Athènes, a possédé longtemps un poids de bronze très-curieux, dont voici la description (4) :

Talus marqué en relief, autour duquel est écrit Σ ///// A-THP.

(1) Metrologicorum scriptorum reliquiæ, edidit Fridericus Hultsch. 2 vol. Lipsiæ, Teubner, 1864.

(2) *Revue numismatique*, nouvelle série, t. I, p. 7, 1856. M. Lenormant n'entend parler que des poids grecs, car les exagia byzantins sont depuis longtemps assez nombreux.

(3) Article cité, p. 336. C. I. G. 3681. Schilbach, n° 75 *bb*. Mommsen, Gesch. des rom. Münzwesens, p. 7. Ch. Lenormant, art. cité, etc. Chabouillet, Catalogue des camées, etc., 3185-3186.

(4) M. Schilbach a eu connaissance de ce document. Ouvr. cité, n° 71.

Poids, 1422, 5. La lecture στατήρ n'est pas douteuse, mais que signifie ici ce mot? à quel système se rapporte un poids de 1422 gr. 5 (1)? Il faut se borner pour le moment à enregistrer ce poids à la suite de ceux qui portent le mot statère, mais sans pouvoir l'expliquer.

Comme on le voit, le poids de M. Péretié vient enrichir une classe de documents encore bien peu nombreux.

Les mots ΔΥΟ ΧΡΥCΟΙ doivent donner lieu à une dernière remarque; si le magistrat les a préférés à la formule ΔΥΟ CΤΑΤΗΡΕC qui avait l'avantage d'être, en apparence au moins, plus naturelle, ce n'est pas sans raison. Le mot στατήρ s'employait souvent pour signifier une monnaie d'argent du poids de quatre drachmes; il est même probable, comme le pense M. Hultsch, que le double sens du même mot fut surtout accepté en Asie Mineure, en Egypte et en Phénicie (2).

Les textes cunéiformes cités plus haut nous montrent que le mot statère était pris en Mésopotamie, à une époque assez voisine de celle où fut gravée notre inscription, dans sa double acception. Quand les comptes portent, par exemple, qu'on payera une *mine cinq drachmes d'argent fin en statères de Séleucus*, il est très-vraisemblable qu'on entend dire que le débiteur donnera des pièces d'argent de quatre drachmes; mais voici une preuve décisive: « Sur une tablette datée du règne de Séleucus Philopator, il est dit que les statères de ce prince portent l'*image du dieu de l'Arc*. Or le type de toutes les monnaies d'argent de Séleucus Philopator, drachmes aussi bien que tétradrachmes, est, au revers de la tête du prince, « *Apollon assis sur l'Omphalos, tenant une flèche de la main droite et l'arc de la main gauche* (3). »

On voit que l'inscription ΔΥΟ CΤΑΤΗΡΕC, si on n'avait pas pris soin d'y ajouter le mot ΧΡΥCΟΙ, eût pu paraître très-vague, et que le magistrat n'a pas préféré sans motif la formule brève et précise que nous lisons sur notre poids.

On sait combien sont variés les systèmes monétaires qui furent en usage dans l'empire des Séleucides, et plus tard dans celui des Arsacides. On trouve à la même époque, dans cette partie du monde an-

(1) Ce poids est légèrement endommagé; il a perdu un ou deux grammes. Voir *Ann.*, t. XXXVII, p. 179, une conjecture que M. Schillbach propose avec beaucoup de réserve.

(2) Hultsch, ouvr. cité, p. 331, 19; Phot. 343, 4; Suidas, 307, 8; 326, 2, 3; 331, 24 et préface. Cf. en particulier Suidas, Κυζικηνοὶ στατῆρες. La description que donne Suidas se rapporte évidemment aux tétradrachmes d'argent de Cyzique.

(3) Lenormant. Mémoire cité, p. 135. Mionnet, t. V, p. 29.

cien, la drachme phénicienne de 3 grammes 540 (1), adoptée autrefois par Cambyse, abandonnée après lui, reprise par les Lagides et en usage après l'époque macédonienne à Tyr et à Sidon;— une seconde drachme de 3 gr. 720 que M. Vasquez-Queipo n'hésite pas à admettre et qui se rencontre en Asie Mineure et en Syrie, en particulier à Aradus (2);— la drachme de 3 gr. 250, appelée *asiatique* (3) et qui dérive de l'ancien talent babylonien de 32 k. 666, divisé en 100 mines (4); la drachme babylonienne ou perse de 5 gr. 440 (5); enfin la drachme assyrienne ou olympique de 4 gr. 880 (6) et la drachme attique.

M. Vasquez-Queipo termine en ces termes le chapitre de son ouvrage consacré au système monétaire des Arsacides (7) : « Nous n'ignorons pas que l'incurie que les Arsacides mettaient dans la fabrication de la monnaie est un grand obstacle à la détermination des systèmes qu'ils ont employés, mais nous croyons que, tout bien considéré, on peut admettre la simultanéité de quatre systèmes, savoir: 1° le premier et principal, le système égyptien des Lagides; 2° le système phénicien ou bosphorique; 3° le système attique affaibli, et 4° le système gréco-asiatique. »

Le poids que nous étudions n'est pas tel qu'on pourrait s'y attendre d'après ces conclusions, car il ne se rapporte à aucun des trois systèmes qu'on retrouve avec le système attique dans la numismatique des Arsacides, et de plus il nous montre qu'à une époque bien définie, un demi-siècle avant l'ère chrétienne, *le système attique pur était en vigueur à Babylone.*

Que la grande majorité des monnaies des Séleucides et des Arsacides soient conformes au système attique, les numismates l'ont reconnu depuis longtemps. De plus, M. Vasquez-Queipo a remarqué lui-même avec quelle facilité le poids normal et théorique s'altérait,

(1) Ch. Lenormant, *Revue numism.* 1856, p. 12. François Lenormant, Monnaies des Lagides, p. 168 et suivantes, p. 171.

(2) Vasquez-Queipo, Essai sur le système métrique et monétaire des anciens peuples, 5 volumes in-8, Paris, Dalmont et Dunod, 1859; système Syro-Séleucides, t. 1, p. 312-319, p. 412-416. Müller, Numismatique de l'ancienne Afrique, t. I, p. 120.

(3) Vasquez-Queipo, t. I, p. 477.

(4) Même ouvrage, p. 292.

(5) Fr. Lenormant, Monnaies des Lagides, p. 158-164. Mommsen, Gesch. des Rom. Münzw., p. 12-18.

(6) Vasquez-Queipo, t. I, 260-422. Longp., Ann. de l'Inst. de corresp. arch. Mémoire cité, p. 333.

(7) Vasquez-Queipo, t. I, Système Syro-Séleucide.

puisque peu d'années après les premiers Séleucides, les tétradrachmes pèsent déjà beaucoup moins que ceux frappés aux origines de la dynastie. D'autre part, il est facile de constater au milieu de ces variétés et de ces contradictions l'importance du système attique, qui se rencontre plusieurs fois dans toute sa pureté, et dont les principes théoriques ne disparaissent que fort tard. Ainsi les Sassanides, plusieurs siècles après Alexandre, le remettent en vigueur; ainsi plusieurs particularités du système monétaire des Arabes ne s'expliquent que par l'influence toujours persistante du système attique (1).

Peut-être beaucoup de variétés que présentent les monnaies arsacides ne doivent-elles s'expliquer que par le caprice des princes; le système attique était chaque jour altéré, mais non oublié; dans tous les cas, le poids que nous étudions nous montre par un exemple nouveau et très-concluant l'importance qui lui était acquise dans les relations commerciales, à une date bien définie.

Si on veut supposer, hypothèse très-naturelle, que le mot χρυσοῦς désigne ici non la monnaie appelée statère, mais un poids particulier pour la vente de l'or et de l'argent, poids équivalent à 8 gr. 5, notre document montre davantage encore la place faite au système attique sur les marchés de la Mésopotamie, à cette époque.

M. Vasquez-Queipo déclare qu'à part quelques exceptions locales, parmi lesquelles il faut citer en première ligne la mine d'Antioche de 1070 gr., découverte par M. de Longpérier (2), nous ne connaissons pas le système de poids adopté par les Séleucides, ni par les Arsacides leurs successeurs (3). Notre document rentre de tous points dans le système des poids attiques; mais il a un caractère monétaire trop marqué pour que nous insistions sur une théorie que de nouvelles découvertes seules pourraient justifier.

Dans l'état actuel de la question, au point de vue particulier que nous signalons, il est évident qu'on ne peut accorder à un double statère l'importance qu'aurait une mine ou une demi-mine du système attique frappée à Babylone.

(1) Vasquez-Queipo, t. I, p. 314 et suivantes.
(2) Mémoire cité. Cf. trois poids de ce système.
(3) Vasquez-Queipo, t. I, p. 350.

III

L'agoranomat a donné lieu à d'excellentes dissertations. M. Bœckh en particulier, dans son Economie politique des Athéniens, a étudié avec une rare compétence cette importante magistrature. Plusieurs archéologues ont aussi remarqué que le nom de l'agoranome se trouvait parfois sur les monuments métrologiques. En comparant entre eux les poids qui portent cette inscription on arrive à une observation encore nouvelle et, je crois, intéressante.

Les poids sur lesquels il est fait mention de l'agoranome sont peu nombreux. J'en donne ici le catalogue en notant de suite toutes les indications qu'il sera nécessaire de rappeler dans la dernière partie de cet article.

1. Hemimnæon (?) de bronze, provenant de Corfou, conservé au Musée de la Société archéologique d'Athènes. Bien conservé. Poids, 226 gr. A/// OPANOM—ON M. (Schil., 78).

2. Hemimnæon de plomb trouvé à Athènes. Collection de M. de Prokesch-Osten (Schil., 35). Poids, 335 gr. 406. Amphore. HMI ΑΓΟΡ—Α—ΝΟ (1).

3. Poids de plomb, trouvé en Syrie. Première face : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤ[ΡΟΠΟ]ΛΕΩΣ ΚΑΙ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ.
Au centre : ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤ(Ω)Ν ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΚΑΙ ΠΟΠΛΙΟΥ. Éléphant marchant à droite.
Revers : Cadre. ΕΤΟΥΣ ΕΒΔΟΜΟΥ · ΔΗΜΟΣΙΑ ΜΝΑ.
Au centre : ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤ(Ω)Ν ΠΟΠΛΙΟΥ ΚΑΙ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Éléphant marchant vers la gauche. Poids, 106 gr. 20. Mine d'Antioche. (Longpérier, art. cité, p. 341) (2).

4. Poids de bronze. Même provenance.
Premier côté : Cadre. ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤ(Ω)Ν ΝΙΚΑΝΟΡΟΣ ΤΟΥ ΑΡΤΕΜΙΔΟΡΟΥ.
Deuxième côté : Cadre. ΚΑΙ ΑΠΟΛΛ(Ω)ΝΙΔΟΥ ΤΟΥ ΑΜΦΑΙΝΕΤΟΥ.
Au centre du premier côté : Figure de la Fortune debout, tournée à gauche, appuyée sur une ancre; le mot ΕΤΟΥΣ Β et les monogrammes d'Apollonide et Nicanore.
Au centre du second côté : Bélier tourné à gauche, au-dessous d'un

(1) Cf. Pinder. Beitræg. zur ælteren Münzkunde..., vol. I, fascicule 1 et 2, p. 61, tab. VI. Schill., p. 175. Bulletin de l'Instit. de correspond. arch., 1849, p. 147, article de M. G. G. Pappadopoulos.

(2) Corpus inscript. græc. 4476. Chabouillet, Catalog. des camées, etc. 3182, etc.

astre. ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ. Poids, 535 gr. 15. Demi-mine d'Antioche (Longpérier, *l. c.*, p. 242) (1).

5. Poids de plomb, aujourd'hui au Cabinet des antiques, trouvé à Béryte. Dauphin enlacé autour de la hampe d'un trident.
   ΛΑΞΡΜΖ. [ἔτους ΑΞΡ. μηνὸς ἑβδόμου.]
   ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ.
   ΑΓΟΡΑΝΟ.
   Poids, 267 gr. 80 (2).

6. Musée Kirchérien. Poids de plomb.
   Sur une des faces : ΕΤΟΥΣ · Δ · Ι. ΥΠΑΤΕΥΟΝΤΟΣ · Τ· Ι. 8 · ΚΑΛ-ΤΙΟΥ ΣΕΟΥ — ΗΡΟΥ ΙΤΑΛΙΚΟΝ.
   Sur l'autre : ΑΓΟΡΑΝΟ — ΜΟΥΝΤΟΣ—ΜΕΝΕΣΘΕ(ω)Σ ΧΡΗΣΤ—8 ΔΙΑΕΙΤΡΟΝ.
   Poids, 602 gr. 35.
   « Ce poids, qui appartient au règne d'Alexandre Sévère, est carré et offre beaucoup de ressemblance avec la mine et la demi-mine d'Antioche (nos 3 et 4). » Longpérier, p. 347 (3).

7. Musée Kirchérien. Poids de plomb.
   ΑΓΟΡΑΝΟ — ΜΟΥΝΤΟΣ — ΤΗΝΒΕΞΑΜΗ-ΝΟΝ Τ. ΑΙΛΙΟΥ — ΔΟΜΙΤΙΑ — ΝΟΥ. ΤΟΥΑΝΔΟ — ΚΙΑΡΧΟΥΚ — ΑΠΠΑΝΗΓΥΡΙ — ΑΡΧΟΥΚΑΙ — ΓΥΜΝΑΣΙ — ΑΡΧΟΥ.
   Le P. Secchi ne donne pas le poids de ce plomb (4).

8. Poids de bronze trouvé à Héraclée. Sur ce poids, Hercule debout.
   ΘΕΟΙΣ ΣΕΒΑΣΤΟΙΣ ΚΑΙ ΤΩ ΔΑΜΩ.
   ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΩΝ Π ΚΑΩΛΙΟΥ.
   ΡΟΥΦΟΥ ΚΑΙ ΤΕΡΤΙΟΥ ΒΕΚΙΑΙΟΥ. Non pesé. (*Ann. de l'Institut de corresp. arch.*, 1855, p. 1. Quadretto di bronzo proveniente de Eraclea) (5).

Ainsi, sur 140 poids grecs environ publiés jusqu'ici, 8 seulement portent le mot **ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΣ** ou le verbe **ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΟΣ**. Cette inscription, loin d'être d'un usage fréquent, ne se gravait au contraire que par exception. On ne la trouve que sur un seul des nombreux poids athéniens découverts jusqu'ici, encore l'exemple

(1) Chabouillet, ouv. cité, 3183.

(2) Ce poids a donné lieu, de la part de M. Allier de Hauteroche, à une longue dissertation où les vrais caractères du monument sont méconnus. M. de Longpérier a montré que cette prétendue tessère est un poids correspondant au quart d'une mine syrienne. Ouv. cité, p. 344. Chabouillet, ouv. cité. 387.

(3) Secchi, Campione d'antica bilibra romana in piombo.... Roma, 1835, in-fol. — Garrucci, Piombi ant. Rom., 1847. Schill., ouv. cité, p. 211. Longp., ouv. cité, p. 347. Corp. insc. græ. IV, fasc. 1, n° 8544.

(4) Secchi, ouvr. cité. Garrucci, ouv. cité. C. I. G. 8545 *a* sur le mot ἀνδοκιάρχης. Cf. C. I. G. num. cité.

(5) Schilbach, Mémoire cité, p. 183.

que je rappelle (n° 2 de la liste ci-dessus) n'est pas sans donner lieu à quelques objections ; si M. Schilbach lit HMI ΑΓΟΡ-Α-ΝΟ, M. G. Pappadopoulos, qui a le premier fait connaître ce monument, a lu : ΑΓΟΡ ΑΘΕΝ HMI (1).

L'hemimnæon de Corcyre ne porte également que le mot ΑΓΟΡΑΝΟ [μος] sans nom propre. Sur ces deux poids la formule brève, abrégée et même incomplète, diffère de celle que nous lisons sur les poids suivants, où elle est au contraire très-développée.

Ces poids sont au nombre de six ; trois d'entre eux appartiennent, sans doute aucun, à la Syrie (n°s 3, 4, 5). Les numéros 6 et 7 sont d'origine incertaine ; mais M. de Longpérier trouve beaucoup d'analogie entre les poids découverts en Syrie et notre n° 6. Le n° 8 provient de la Propontide.

Restent donc quatre documents d'origine connue ; trois sont syriens. On a remarqué depuis longtemps qu'un des objets les plus intéressants de l'épigraphie et de l'archéologie figurée était de classer géographiquement les formules différentes employées dans les diverses parties du monde ancien pour exprimer les mêmes idées, les nombreuses variétés de bas-reliefs destinées à un même usage et inspirées par une même pensée ; la science a souvent fait grand profit de ces essais de classifications. On sait, par exemple, que nombre de formules funéraires païennes peuvent être attribuées ainsi géographiquement à différentes contrées du monde ancien, sans que leur variété implique l'expression d'idées différentes ; pour les épitaphes chrétiennes, ce travail a été fait dernièrement par M. Le Blant, qui en a montré toute l'importance (2). Dans l'ordre des représentations figurées, je rappellerai seulement le cavalier béotien, la toilette athénienne, et en dernier lieu le banquet funèbre, qui, pour être propre à un plus grand nombre de pays, est loin de se retrouver partout, et qui, ce qui est plus concluant, ne se retrouve jamais dans un grand nombre de provinces antiques.

Pour les poids grecs, les formules apposées par l'autorité publique présentent beaucoup de variétés, mais peuvent aussi se classer géographiquement. A Athènes le mot ΔΗΜΟΣΙΟΝ est d'un usage général (3). On le retrouve sur nombre de poids et même sur un précieux chenix, mesure étalon acquise dernièrement par le Musée de la Société

(1) Bulletin de l'Institut de corresp. arch., 1849, p. 147.

(2) Cf. en particulier, Manuel d'épigraphie chrétienne, p. 80.

(3) Exemples nombreux. Cf. en particulier Schilbach, 43, 43 *b*, 46, 46 *c*, 46 *d*, 46 *e*, 47, 47 *a*, 60, 62, 69, 72, etc.

archéologique d'Athènes (1). Quelquefois aussi on lit **METPORNOMΩN**. Mais le mot **ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΣ** ne se rencontre jusqu'ici que sur un exemple douteux, bien que les agoranomes athéniens nous aient laissé sur les marbres épigraphiques de nombreux témoignages de leur importance. Si on considère que nous connaissons plus de 100 poids trouvés en Attique, on peut admettre que la formule ἀγορανόμος était à Athènes d'un usage exceptionnel. L'agoranome ne figure pas non plus sur les poids de vingt autres villes où nous savons, par des preuves certaines, que l'agoranomat existait (2).

Les poids découverts, de toute certitude, en Syrie, sont aujourd'hui, à ma connaissance, au nombre de 4. Nous lisons le mot ἀγορανόμος sur trois d'entre eux (3). Il nous est donc permis d'attribuer cette formule particulière à un pays bien défini. Le document que nous étudions confirme cette opinion, puisque l'exemple qu'il nous fournit de l'inscription ἀγορανομοῦντος appartient à une province très-rapprochée de la Syrie et qui en a subi l'influence.

Les villes de la Propontide avaient inscrit cette formule sur leurs poids comme celles de Syrie. Le numéro 8 de notre catalogue nous engage à le croire. Mais d'autres documents confirment une opinion qui ne serait pas suffisamment autorisée par un seul exemple, si complet et si remarquable qu'il puisse être. Les céramiques commerciales du Pont-Euxin et de la Propontide ont adopté en général sur les timbres amphoriques l'inscription **ΕΠΙΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥ** de préférence aux quatre formules suivantes en usage dans les céramiques de Thasos, de Rhodes et de Cnide :

1° **ΕΠΙ ΙΕΡΕΩΣ**, Rhodes ;

2° **ΕΠΙ ΦΡΟΥΡΑΡΧΟΥ**, Cnide ;

3° **ΕΠΙ ΔΗΜΙΟΥΡΓΟΥ**, Cnide ;

4° **ΕΠΙ** suivi d'un nom propre ; Rhodes, Thasos et Cnide.

Cette particularité tout exceptionnelle des céramiques commerciales dans les pays grecs du nord, est d'accord avec l'inscription du poids d'Héraclée.

Un marbre inédit que j'ai copié l'an dernier sur les bords de la

(1) Ce chenix a été décrit dans les Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1867.

(2) Schilbach : Salamine, 33 *b*, 36 *d* ; Tanagre, 61 ; Péloponèse, 46 ; Thèbes, 46 *f* ; Eubée, 58 *a* ; Chios, 73, 73 *a* ; Samos, 86.

(3) Cf. TETAPTON ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Antioche de Carie (?). Bœckh, Metr. Unt. 128. Longpérier, ouv. cité, p. 339. — ANTIOXEION TETAPTON. Longp., ouv. cité, p. 339. Schilb., 75 f.

Propontide, à Panidon (1), confirme du reste, par une preuve intéressante, l'opinion sur laquelle nous insistons. C'est un σήκωμα analogue à ceux que M. Egger a étudiés dans un mémoire lu devant la Société des antiquaires de France. Sur la face principale du monument on lit l'inscription suivante : ΕΠΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΦΑΙΝΙΓΓΟΥ; inscription qui, comme celles marquées sur les manches d'amphores, montre l'importance de la formule ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΣ dans cette partie du monde grec (2).

On peut donc admettre, je crois, que les mots ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΣ et ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΟΣ se rencontrent principalement sur les poids provenant de la Syrie, du Pont-Euxin et de la Propontide.

En général, en classant les formules ou les représentations figurées selon les pays auxquels elles appartiennent, classifications qui ne sauraient jamais être absolues, on ne peut pas tout d'abord rendre compte de cette distribution géographique. Mais si le fait que nous constatons, et qui paraît certain d'après les documents connus jusqu'ici, est confirmé par des recherches ultérieures, l'archéologie arrivera à l'expliquer. Il pourra mettre sur la voie d'utiles découvertes, et surtout aider à classer les monuments d'origine incertaine, à restituer les légendes incomplètes (3).

Je soumettrai aux archéologues, en terminant, une dernière considération.

Les σηκώματα (les *ponderaria* des latins) ont été nombreux dans l'antiquité. Chaque ville avait des mesures, des poids étalons, mis à la disposition de tous dans un lieu public. M. Bœckh a réuni sur ce sujet nombre de textes auxquels je renvoie (4), ainsi qu'à la dissertation où M. Egger a étudié cette question avec des développements qui la renouvellent (5). On trouve quelquefois des tables de marbre por-

(1) *Baniado* sur la carte de Viquesnel, ville où on trouve des restes antiques en grand nombre sans que le nom ancien puisse être fixé avec certitude.

(2) La formule Ἀγορανόμος ou Ἀνορανομοῦντος ne figure, croyons-nous, sur aucun autre des σηκώματα publiés jusqu'ici.

(3) Je n'ai pas vu un poids trouvé à Rodosto, l'ancienne Bysanthe, sur la Propontide, il y a quelques années, et décrit par M. le docteur Dethier (Schilbach, 74) : Poids de plomb, 556 g. 13 ; Caducée, au-dessus ΒΙΣΑΝ, au-dessous ΜΝΑ, à droite monogramme, à gauche Α. Le monogramme que M. Dethier représente ainsi Ⓐ, ne doit-il pas se lire ΓΟ, de sorte que nous avons ΑΓΟ[ρανόμος], formule naturelle sur les monuments métrologiques de la Propontide.

(4) *Metrologische unters.* p. 188-190.

(5) Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine. (Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXV ; mémoires d'histoire ancienne et d'archéologie ; mémoire VIII.) J'ajouterai

tant des cavités de grandeur décroissante, qui sont des mesures étalons de capacité. M. Egger a restitué d'après les textes et les monuments quelques-uns de ces σηκώματα ; mais en s'occupant des *ponderaria*, on néglige d'ordinaire les *poids* étalons, qui cependant ont dû être très-nombreux. Nous en possédons certainement dans nos musées.

Le poids trouvé à Héraclée et décrit plus haut sous le numéro 8, est de toute évidence une mesure étalon. M. Henzen, qui l'a publié le premier, incline à le croire. Le caractère sacré de ce monument me paraît une preuve certaine. Ce poids a été mis sous la protection des dieux, selon un usage fréquent pour les étalons métrologiques, attesté par les inscriptions et les écrivains de l'antiquité (1).

Un σήκωμα inédit de l'époque macédonienne, que j'ai vu et décrit en 1868 à Chora, sur la Propontide, nous fournit sur ce point une nouvelle preuve concluante. Le monument est dans un parfait état de conservation et porte à côté de chaque cavité une inscription. Sur sa face principale on lit en belles lettres le mot ΙΕΡΟΣ qui l'occupe tout entière. Quel que soit le substantif sous-entendu, et qui peut donner lieu à quelque hésitation, le caractère sacré du monument est indiqué d'une façon précise.

Nous avons là un premier signe auquel nous pouvons reconnaître les poids étalons. Mais les poids grecs *dédiés* sont très-rares et je n'en connais qu'un seul. N'est-il pas naturel de croire que, dans la foule des poids grecs connus, ceux qui :

1° *Sont en bronze* — la matière ordinaire des poids est le plomb, mais nous savons que les poids étalons, à Athènes, étaient en bronze (2) ;

2° *Sont datés* — la date ne s'inscrit que par exception sur les poids (3), tandis qu'elle est souvent indiquée sur les σηκώματα et les *ponderaria* ;

aux textes cités dans ce mémoire, le passage suivant de l'inscription l'Andanie tel que me le communique M. Paul Foucart, qui, dans son dernier voyage en Grèce, a pris une nouvelle copie de ce marbre précieux : Inscription d'Andanie, l. 100-102. Ἀγορᾶς. Οἱ ἱεροὶ τόποι ἀποδειξάντω, ἐν ᾧ πραθήσεται πάντα. Ὁ δὲ ἀγορανόμος, ὁ ἐπὶ πόλεος, ἐπιμέλειαν ἐχέτω, ὅπως οἱ πωλοῦντες ἄδολα καὶ καθαρὰ πωλοῦντι καὶ χρῶνται σταθμοῖς καὶ μέτροις συμφώνοις ποτὶ τὰ δαμόσια.

(1) Poids placés à Athènes dans la chapelle du héros Stéphanéphoros. C. I. G. 150, 123, 151, à Rome, au Capitole. Wernsdorff. Excurs. ad Priscia. de ponderibus et mensuris, *dans ses poetæ minores*. T. V. Poids dans un temple d'Hercule. Fabretti. Insc. antiquæ, 527. — Cf. encore Mommsen. Inscr. du roy. de Naples. 7319.

(2) Inscriptions d'Athènes citées plus haut : σταθμία χαλκᾶ All ἃ ὁ δῆμος σηκῶσαι ἐψηφίσατο.

(3) Sur un poids d'Egine sur lequel M. de Longpérier lit ETOYΣ, article cité.

3° *Portent une formule développée* et non simplement une indication métrologique et un symbole,

Ont très-probablement figuré sur les tables placées dans l'agora, par les soins du magistrat, pour assurer l'exactitude des mesures.

Les caractères auxquels on reconnaissait les poids étalons ont sans doute beaucoup varié selon les pays, et à Athènes les conditions exigées, à lire le catalogue de M. Schilbach, ne devaient pas être aussi nombreuses; mais toutes ces conditions se retrouvent dans le document que nous étudions, et nous devons au moins signaler, à titre d'hypothèse, une opinion qui certainement se présentera à l'esprit de plusieurs archéologues.

Telles sont quelques-unes des considérations auxquelles peut donner lieu le poids que vient d'acquérir M. Péretié. Nous sommes loin d'avoir rendu compte de toutes les difficultés qu'il présente. De nouvelles recherches décideront sans doute les questions que nous laissons encore incertaines; mais les particularités faciles à constater et à expliquer qu'on remarque en étudiant ce document, son *caractère monétaire, sa parfaite concordance avec le système* attique, *sa date, son origine*, et surtout l'*inscription* ΔΥΟ ΧΡΥCΟΙ, suffisent pour en faire un monument très-intéressant, même après le beau mémoire de M. de Longpérier, même après le riche catalogue de M. Schilbach.

ALBERT DUMONT.

LETTRES DE CHYPRE

AU DIRECTEUR DE LA *REVUE*

Monsieur,

Je viens vous donner quelques nouvelles des découvertes archéologiques de l'île de Chypre.

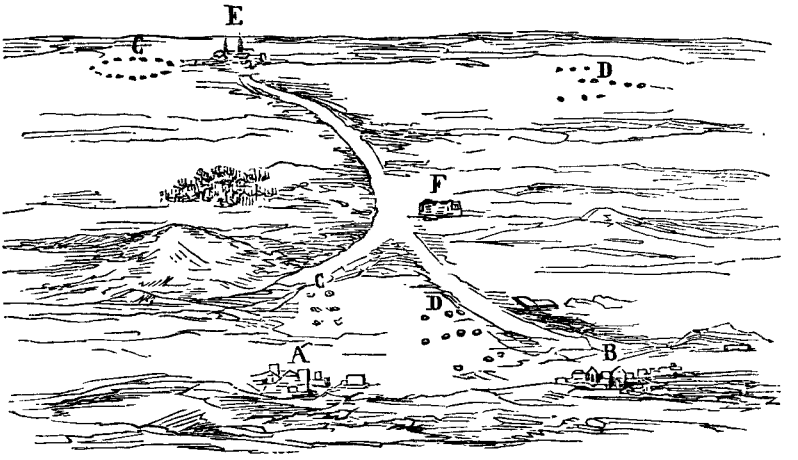
Bien que les débris antiques se rencontrent à peu près partout dans l'île, le champ des principales découvertes reste jusqu'à présent la plaine de Dai, où s'élevait l'ancienne ville d'Idalium et où se trouvaient les temples et les bois consacrés à Vénus. Je crois donc utile de vous en donner sommairement la topographie.

La plaine de Dali, qui n'a guère plus d'une lieue carrée, est enfermée dans un cercle de collines peu élevées, sauf au nord-est où elle communique en terrain plat avec la plaine de Nicosie. Les collines situées au nord et au nord-ouest se terminent généralement vers la plaine d'une façon assez brusque, souvent même en falaises; celles qui sont situées au sud et au sud-ouest vont, au contraire, s'aplanissant en pentes douces; de plus, c'est de ce côté qu'ont été trouvés les traces de construction, les débris de statues, les nécropoles; tout semble donc indiquer que la ville d'Idalium et les temples se trouvaient sur les pentes des hauteurs du sud et du nord-ouest.

Parmi celles-ci, il est deux collines qui se relèvent à peu près par le sud-est du village actuel de Dali; elles sont séparées par un espace de cent pas environ, où passe un chemin en contre-bas qui met la vallée de Dali en communication avec celles de Lambia et d'Alambra au sud et au sud-ouest; on nomme ces deux collines *Ambelliri*. Comme leurs flancs sont plantés de vignobles, il n'est pas improbable que ce nom soit une corruption chypriote du mot grec ἄμπελος, la vigne. Ce



lieu d'Ambelliri renferme le gisement le plus considérable d'antiquités découvert jusqu'ici.



Celle des deux collines que l'on a à sa gauche, c'est-à-dire à l'ouest, quand on fait face au village de Dali, est comme aplanie de main d'homme à son sommet; le côté qui regarde la plaine est en pente ménagée et une arête assez étroite semble avoir été jadis un escalier ou un sentier aplani par lequel on se rendait sur la hauteur. Du côté opposé, dans la vallée de Limbia, la colline finit brusquement à pic; à droite, à l'est, elle présente un flanc assez abrupte qui longe le chemin en contre-bas; à gauche, à l'ouest, elle se relie au système de petites collines qui enceignent toute la vallée de Dali. Sur le sommet aplati de cette première élévation, ont été trouvés, il y a plus de vingt ans, quatorze coupes en argent ciselé, dont les paysans ont fait fondre treize et dont la quatorzième, rachetée par M. Péretié, puis cédée par lui au duc de Luynes, se trouve, je crois, aujourd'hui à la bibliothèque impériale, Les fouilles ont également mis au jour à cette époque des fers de lance, des ustensiles de ménage en cuivre; dans le voisinage (le lieu n'a pu m'être indiqué d'une manière précise) a été trouvée la fameuse plaque en bronze dite de Dali, avec inscription cypriote.

La seconde des collines désignées sous le nom commun d'Ambelliri est un peu plus haute que celle que je viens de décrire; elle offre à l'œil deux pitons; le moins élevé porte des traces de constructions anciennes, d'une citerne entre autres; on y a ramassé des débris d'idoles en pierre calcaire et quelquefois, mais plus rarement, en terre cuite; le deuxième piton, qui domine le premier, est un peu

aplati; on y a trouvé à moins d'un ou deux mètres de profondeur des statues en pierre calcaire, les unes de grandeur naturelle, comme celle que je viens de céder au musée du Louvre, d'autres moyennes, d'autres plus petites, de styles fort divers, depuis l'archaïque jusqu'au gréco-romain.

Cette seconde colline est en pente un peu inclinée à l'ouest vers le petit chemin qui la sépare de sa voisine; elle se relie à l'est au système des autres élévations, enfin elle communique à la plaine de Dali, comme la première, par une arête aplanie en escalier.

Au point de rencontre de ces deux escaliers, à la naissance de la plaine de Dali et le long du petit chemin, on vient de découvrir, ces jours derniers, à un mètre à peine sous terre, un nombre considérable de fragments en pierre calcaire, les uns représentant des personnages de dimensions colossales dont les bras et la partie inférieure du corps sont brisés, d'un type qui rappelle le style assyrien, la tête ceinte d'une couronne de laurier, avec un bandeau à rosaces au-dessous, les cheveux et la barbe frisés, portant d'assez longues moustaches (1); les autres de dimensions moindres, paraissant être des prêtres et des prêtresses du culte de Vénus; à côté de cela, des statues purement romaines, avec la toge; tous les types s'y trouvent réunis, y compris le phénicien, et celui assez particulier qu'on peut, je crois, qualifier de cypriote: nez saillant et arrondi à l'extrémité, yeux à fleur de tête et tirés vers les tempes, menton proéminent. Une grande vasque en pierre, dans laquelle on a trouvé un grand nombre de têtes séparées, semble indiquer, ainsi que des débris de colonnes et un chapiteau ionique, la présence d'un temple en cet endroit.

Je laisse à de plus compétents que moi le soin de tirer des conclusions de l'exposé que je viens de faire; mais de ce que l'on sait de l'usage antique d'établir les temples sur les hauteurs, et de ce passage de Virgile qui nous montre la déesse parlant des lieux élevés et des bois qui lui sont consacrés à Idalie, enfin et surtout des découvertes faites, ne pourrait-on inférer que des édifices religieux s'élevaient sur les deux collines appelées aujourd'hui Ambelliri et qu'à la rencontre des sentiers descendant de ces deux hauteurs, dans la plaine, se trouvait un troisième temple.

Pour terminer la description du terrain et l'exposé sommaire des

(1) Une de ces statues, brisée à la ceinture et dont la tête est parfaitement intacte, appartient, ainsi que la plupart des objets trouvés en cet endroit, à M. Lang, directeur de la banque ottomane de Larnaca.

fouilles de Dali, il me reste, Monsieur, à vous parler de la nécropole.

Les terrains qui sont situés au bas et à peu de distance des collines d'Ambelliri, et ceux qui les prolongent à l'est et à l'ouest, sont remplis de tombeaux anciens; on en a ouvert plusieurs centaines et on y a trouvé des poteries, grandes jarres avec des cercles peints, dont un des plus beaux spécimens figure dans la collection que j'ai cédée au Louvre, vases plus ou moins fins, bardaques à tête de femme avec des tresses noires et figures sur la panse, dont la plus curieuse appartient à mon collègue des Etats-Unis; représentations grossières en terre cuite qui paraissent être des jouets d'enfants; rarement des objets en bronze, beaucoup de verrreries, quelquefois admirablement irisées et de formes très-diverses. Je citerai parmi ces dernières une timbale à cercles en relief, cédée par moi au Louvre, et un canthare de la plus pure forme, d'une parfaite conservation, avec sa baguette finement irisée. Je vous envoie le dessin exact de cette coupe qui est en ma possession.

Enfin beaucoup de lampes, les unes grossières et évidemment d'une époque très-reculée, d'autres romaines, chrétiennes même, ont été recueillies dans ces grottes sépulcrales, qui ont généralement la forme d'une voûte arrondie en four. Bien rarement on a rencontré des sarcophages en pierre, et quand cela est arrivé ils étaient presque toujours vides.

Ainsi dans la nécropole, comme dans les gîsements de statues, se retrouvent confondus les objets de toutes les époques et de tous les styles, depuis le phénicien jusqu'au gréco-romain.

Je remets à une autre fois à vous parler des découvertes qui ont eu lieu sur quelques autres points de l'île.

Veuillez agréer, etc.

TIBURCE COLONNA CECCALDI.

Larnaca, 22 avril 1869.

P. S. — On me remet à l'instant la photographie d'un des beaux morceaux de ma collection; je vous en envoie une épreuve, malheureusement très-médiocre, le photographe étant des plus novices.

Cette tête qui est, sans contredit (à mes yeux du moins), la plus belle terre cuite qu'aient produite jusqu'à ce jour les fouilles de Chypre, a été trouvée ici, à Larnaca, dans un tombeau; elle est en ronde bosse, convexe par conséquent; ce n'est pas un fragment, c'est un morceau complet, une sorte de portrait qu'on accrochait sans doute par les deux trous qui sont au sommet. T. C.

Je continue à vous adresser quelques renseignements sur les fouilles de l'île de Chypre.

Dans ma dernière lettre, je disais que jusqu'à ce jour Dali avait été le terrain des principales découvertes; toutefois il n'est guère de points de l'île où l'on ne trouve des poteries anciennes d'un genre plus ou moins commun, des jarres avec ou sans dessins, des verreries, des fragments de statues ou de statuettes en pierre calcaire. Il s'en rencontre notamment aux environs de Baffa, d'Amathonte, de l'ancienne Tremithus, de Larnaca (Citium), et dans la presqu'île nord de l'île appelée le Carpas.

Aux environs de Baffa, d'Amathonte et de Tremithus il n'a jusqu'ici, à ma connaissance, été découvert aucun objet de grand intérêt.

A Larnaca, l'ancienne Citium, sur de petites hauteurs qui dominent les salines, on a trouvé principalement, je crois vous l'avoir dit, des débris de figurines en terre cuite, des têtes d'une rare finesse d'exécution et de la plus pure élégance; à côté de cela, d'uniformes représentations rappelant le style le plus primitif phénico-égyptien.

Ces débris se trouvaient presque à fleur de terre et comme si on eût jeté les objets pêle-mêle dans une sorte de gémonies, après les avoir brisés. Sur le même emplacement de Citium, un certain nombre de tombeaux de la même forme que ceux de Dali (une grotte souterraine fermée par une simple pierre) ont donné des poteries de diverses sortes, parfois avec des inscriptions phéniciennes à l'encre noire (le médaillon dont je vous ai envoyé la photographie, en provient), et des verreries plutôt communes.

Les découvertes les plus intéressantes de ces derniers temps, en dehors de celles de Dali, ont eu lieu du côté du Carpas, à l'extrémité nord-est de l'île. Vous trouverez, Monsieur, sous ce pli, les photographies de deux statues trouvées dans le voisinage de Tricomo, à l'entrée du Carpas, et qui sont, je crois, de quelque intérêt.

La première représente de face et de profil un personnage *très-archaïque*, de grandeur naturelle, une prêtresse de Vénus selon toute probabilité; les ornements de la tête, du cou, de la poitrine sont prodigués avec une profusion qui me paraît un des signes caractéristiques du style que j'appelle (peut-être à tort) du nom de cypriote. C'est, je crois, le plus curieux des monuments de ce style qui ait été découvert jusqu'à présent dans l'île; la partie inférieure de la statue manque, il est vrai, mais c'est de beaucoup la moins importante, et la partie supérieure est admirablement conservée.

La seconde photographie est celle d'une statue de 1m14 de hauteur, représentant une prêtresse ou une déesse tourelée (je lui trouve la même tête que celle que l'on voit sur les médailles d'Evagoras), du plus beau style; elle est, comme la précédente, en pierre calcaire. Elle a été trouvée également dans les environs de Tricomo et en trois morceaux séparés. Les cassures se soudent heureusement d'une manière parfaite; il ne manque qu'un fragment de l'épaule et de la main gauche. Ces deux statues, de styles si différents, ont été trouvées presque côte à côte. Elles m'appartiennent toutes les deux.

Enfin, je joins à ces envois la photographie d'un petit tableau bas-relief en bronze, découvert à Louroutchina, village à une demi-heure de Dali, et qui me paraît représenter Hercule étouffant le lion de Némée (1).

J'attends dans quelques jours le résultat de fouilles que j'ai fait faire du côté d'Amathonte et de l'ancienne Curium; s'il s'y trouve quelque objet intéressant, je ne manquerai pas de vous en faire part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

TIBURCE COLONNA CECCALDI.

Larnaca, 11 mai 1869.

(1) Nous n'avons pu faire graver, pour les joindre à ce numéro, ni la tête de terre cuite dont M. Ceccaldi parle plus haut, ni ce petit bas relief. Nous attendons de nouveaux renseignements pour reproduire ces deux documents avec une fidèle exactitude.

ÉTUDES

SUR

QUELQUES NOMS DE LIEUX

COMMELLES (Loire).

Zeuss, dans sa Grammaire celtique, page 74, dit : On s'aperçoit déjà dans la vieille langue hibernique de certaines traces d'altération qui se sont largement développées dans la langue moderne et dans les dialectes bretons. Il s'agit de l'influence nasale. En effet, nous avons deux lettres, le *b* et le *d*, qui, soit au milieu, soit à la fin des mots, se changent, le *b* en *m* après un autre *m*, le *d* en *n* après un autre *n*; cette altération n'est autre chose que l'assimilation des médianes *b* et *d* avec les liquides précédentes *m* et *n*.

Ainsi nous avons en gaulois trois mots : *ambi* (circum), *camb* (curvus), *comb* (vallis), qui souvent dans les langues néo-celtiques gardent le *b* celtique, mais qui souvent aussi le perdent pour prendre le *m* doublé (1).

Ambi, qui répond au grec ἀμφί, au latin *amb*, *am*, *an*, se dit en irlandais *imm*, *imme*, *imb*, en cambrien *am*, *amm*.

Le changement du *b* en *m* dans cette préposition *amb* (2) a été

(1) Nous avons le mot latin *imperator* qui est traduit en cambrien par ammerawdir, les mots *sorbus* et *sabbati dies* représentés en français par corme et samedi. Nous avons aussi le mot bas-latin *cambiator* qui se dit en roman cammiador, le nom propre germain *Ambricho* devenu Emmerich et le nom de la rivière *Ambra* changé en Ammer. Par contre le *m* a quelquefois produit le *b*. Ainsi, flammare est devenu *flamber* et limes, *limbe*, etc. Le *m* s'introduit même dans les mots par l'appel du *p* ou du *b*; ainsi le verbe français *ramper* vient du latin repere, et le verbe *lamper* de l'anglo-saxon lappian (laper).

(2) Voyez Zeuss, Gr. celt., p. 7, 75, 838.

cause que l'*ambactus* de César (circum agens) (1) est devenu l'ammaeth des Cambriens (colonus) (2), que les *Ambiani* du même auteur (circum amnem manentes) (3) sont aujourd'hui représentés par Amiens (Somme), et que le nom propre *Ambillus* de Gruter (Amplus) se reconnaît dans les Mabinogion, II, p. 64, sous la forme Amyl (4).

Cambo, qu'on retrouve dans le latin *camurus* (courbé), est représenté en irlandais et en cambrien par *camm* et *cam*, en armoricain par *kamm*. Ainsi la rivière tortueuse qu'on aurait dit en celtique latinisé *Cambo-dubrum* se dit en cambrien dans le livre de Landaff, p. 273, *Cam-dubr* (curva aqua) (5), et le *Cam-frut* du même livre, p. 218, se serait nommé *Cambo-frutis* (curvus fluvius) pour donner raison à Ptolémée qui nomme la Somme Φρουτις, c'est-à-dire le fleuve (6). La rivière d'Allemagne nommée *Cambus* au VIII^e^ siècle (tortuosa) s'appelle aujourd'hui Kamp, mais le *Cambus* d'Angleterre se nomme Camm; d'où il résulte que le Campo-dunum allemand = Cambi-castrum est rendu par *Kempten*, tandis que le Cambo-ritum anglais = Cami-vadum est rendu par *Cam-bridge* (7). Les

(1) Zeuss, p. 89, 179, 761.

(2) *Ibid.*, p. 179, 761. — Remarquez qu'il y a deux altérations dans le changement d'*ambactus* en ammaeth; la première, celle qui nous occupe, a produit *amm* de amb; la seconde nous a donné *aeth* à la place de act=actus. Cette dernière altération, qui dans les langues néo-celtiques a attaqué les mots de manière à faire du *vecturius* gaulois un gweidwr cornique, s'est étendue sur les mots latins assimilés en changeant dans le cambrien *tractus* en traeth, *doctus* en doeth, et a continué ses ravages jusque dans notre langue française, puisque de *fluctus, delictus, coctus, fructus*, nous avons fait flot, délit, cuit, fruit, etc., etc., sans parler de *Bibracte* qui s'est transformé en Beuvrait, comme le prouvent Saint-Léger et Saint-Prix sous Beuvray (Saône-et-Loire).

(3) Zeuss, p. 75, 838. — Gluck. Die bei Cæsar Namen, p. 18. — Pour le sens que nous donnons au mot Ambiani de César, il faut remarquer que les *Ambarri* = *Ambarari* (circa Ararim habitantes) du même auteur représentent les habitants des bords de la Saône, comme les *Amb-isontes* (Isontæ-accolæ), les *Ambi-lici* (Licæ-accolæ), les *Ambi-dravi* (Dravi-accolæ) de Ptolémée représentent les habitants des bords de l'Isonzo, du Lech et de la Drave, comme l'Ambi-renus de Gluck, p. 19 (Reni accola), représente l'habitant des rives du Rhin.

(4) Gluck, *ibid.*, p. 18. — (5) Zeuss, p. 156. — Gluck, p. 35.

(6) Comparez, sous la forme gauloise *camb*, dans Ptolémée *Mori-cambe* (Mare curvum), dans Pline *Cambo-lectri* (?), dans l'Itinéraire *Cambete* = *Kemps* (Haut-Rhin), dans Pardessus *Cambariacum* = *Chemiré* (Sarthe), et dans Zeuss, p. 96 et 863, ous la forme néo-celtique *camm*, en irlandais, *Camm-derc* (curve prospiciens), *Cam-thuisil* (obliquus casus), en cambrien *Cam-nivet* (Iris, id est curva aula=arcus cœlestis).

(7) On dit aujourd'hui Cam-bridge au lieu de Cam-ford, parce qu'on a construit un pont (bridge) sur la traversée du gué (ford = ritum).

Cambio-vices de l'Itinéraire nous donnent *Chambon* (Creuse), quand le Cambonum de 922 nous donne *Chamon* (Ariége), et que la Cambarensis Vicaria de 883 nous donne *Camarès* (Aveyron).

Comba (vallis), dont on reconnaît la trace dans un nom propre cité par César, *Ande-comborius* (vallis contrariæ incola), et dans deux localités de l'Itinéraire d'Antonin, c'est-à-dire *Comb-usta* = Rives-altes (Pyr.-Orient.) et *Comba-ristum* = Combrée (Maine-et-Loire) (1), est identique au grec κύμβος, à l'armoricain *komb*, au bas-latin *cumba*. On disait *cum=cumm* en cambrien (2). On disait peut-être *cumæ*, *comum* en latin, mais positivement Comps ou La-Vau-Dieu (Haute-Loire) était nommé en 909 *Cumæ in aice Cumicensi* (3).

En France, les localités qui ont reçu le nom de Comba sont très-nombreuses ; les unes ont conservé dans leur nom actuel le *b* ou le *p*, comme : Combe-de-Lancey (Isère), *Cumba* ; Combes (Hérault), *locus qui dicitur ad Cumbas ;* Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), *Cumbis Villa ;* Bourg-des-Comptes (Ille-et-Vilaine), *Burgus combarum ;* Comps (Puy-de-Dôme), *Combæ* ; les autres ont perdu le *b*, tels sont : La Comme, près Château-Chinon (Nièvre), *Cumba, Villa de Cons* ; Cons-la-Grandville (Ardennes), *Comba* ; Commès (Calvados), *Comba ;* Coum (Moselle), *Comba.*

Maintenant, le diminutif roman de combe (vallée) étant combeau et combelle, nous aurons avec le *b* résistant : Combeaux (Seine-et-Marne), *Combelli*, et Combelles (Jura), *Combellæ* ; puis avec le *b* éliminé nous aurons : Commeaux (Orne) et Commelles (Loire). Pour attester la régularité de ces transformations, je vous citerai encore, avec noms de lieux comme preuve à l'appui, la traduction du mot latin *Columbaria* qui nous donne Colombiers (Hérault) et Colombiers (Sarthe), puis Colomiers (Haute-Garonne) et Coulommiers (Seine-et-Marne), me réservant pour finir un exemple édifiant, je veux dire, que Sancta Colomba, qui partout en France est nommé Sainte-Colombe, est appelé dans les Basses-Pyrénées *Sainte-Colomme* (4).

(1) Le mot *cumba* est cité dans les diplômes de Pardessus, p. 10 et 39, sous les années 631 et 635, et dans le polyptique d'Irminon de Guérard, p. 131 et 179.

(2) Voyez Gluck, Die Namen, p. 28. — Diez, Etymol. Wœrterbuch, p. 107.—Littré, Dict., au mot Combe. — Voyez aussi H. de Valois, Not. Gall., p. 415.

(3) Doniol, Cartulaire de Brioude, p. 30 et 214.

(4) Notez que l'absence du *b* se fait déjà remarquer dans les langues néo-celtiques à une époque fort reculée. Ce mot Colombe, en latin Columba, se disait en cornique *Colom*, en cambrien *Colom*, en vieil hibernique *Colum*, en armoricain *Koulm*, d'où il résulte que Colombier (Ardèche), Colombière (Loire), Colombières (Hérault), Colombiers (Cher), ont été formés sur le mot latin, tandis que Colmier (Haute-Marne)

La conclusion de tout ce qui vient d'être dit est que *Commelle* = *Combelle* représente notre mot français la Valette, c'est-à-dire la petite vallée.

N. B. Je m'aperçois que je n'ai pas parlé de la labiale *p*, qui tombe tout aussi facilement que la labiale *b*. Un mot pour réparer mon oubli. En languedocien on dit Cam-mas pour Cap-mas (Caput mansi); et dans les noms de lieu *Champfleur* (Eure) est pour Campus floridus, *Cammal* (Hérault) pour Campus malus, *Chammesson* (Côte-d'Or) pour Campus messis. On prétend même que *Chamounix* (Savoie) se disait au moyen âge Campus munitus.

LA GIRONDE ou GARONNE.

Nous avons vu à l'article *Commelles* comment, dans les langues néo-celtiques, la lettre *b* se changeait en *m* après un autre *m*. Nous verrons ici comment le *d*, soit au milieu, soit à la fin des mots, se change en *n* après un autre *n*, et comment, la réciprocité la plus complète s'étant établie entre les deux lettres, le *n* après un autre *n* peut à son tour se transformer en *d*.

La préposition gauloise *ande* (ante) que nous retrouvons dans les noms de lieu *Ande-matunum* (ante-lucanus)? *Ande-ritum* (ante-vadum), *Ande-thanna* (ante-quercus) (1), est représentée en vieil irlandais par *inde*, et en irlandais moderne par *inn*.

Nous avons encore dans la vieille langue irlandaise les mots *rind* (astrum), *find* = *vind* (albus), *brond* (pectus), qui se disent de nos jours *rinn*, *finn* = *vinn*, *bronn* (2).

En cambrien le *n* remplace également le *d* dans l'appropriation des mots latins (3): ainsi, yscynnu est pour *scandere*, tynnu pour *tendere* et cannewel pour *candela*. En cornique, on dit dyskynna, représentant *descendere*, et cruinn au lieu de l'ancien hibernique *cruind* (ro-

Colmar (Haut-Rhin), Coulommiers (Loir-et-Cher), Coulmier (Côte-d'Or), Coulmiers (Loiret), l'ont été sur le mot gaulois.

(1) *Andematunum* représente aujourd'hui Langres (H.-Marne); *Anderitum*, Anterrieux (Cantal); *Andetannale Vicus* est Echternach (Luxembourg). Conférez Andelys (Eure) = *Ande-llech* (ante-rupem), Andelot (H.-Marne) = *Ande-lag* (antestagnum).

(2) Voy. Zeuss, p. 74, 75, 934. Vous trouverez encore *mind* (pellis), *tend* (firmus), *bond* (fundus), qui sont devenus *meann*, *teann*, *bonn*.

(3) Voyez Zeuss, Gramm. celt., p. 168.

tundus) (1). En armoricain lann (area) se traduisait indifféremment par lanna ou *landa* (2) et benniguet rend le mot latin *benedictus* comme diffenner représente notre mot français *défendeur* (3). Les Languedociens eux-mêmes disent mounn pour *monde*, redounn pour *ronde*, grann pour *grande*, et nos vieux Français disaient *bandière* quand nous disons aujourd'hui bannière.

Si vous désirez quelques exemples pris dans les noms de lieu ou de peuple, de ce changement de *d* en *n*, je puis vous citer : les *Burgundiones*, les *Belindi* et la *Gerunda* de Pline, devenus les Bourguignons de France, les habitants de Belin (Gironde) et la ville de Gironne (Espagne); l'*Erend* des antiques Hiberniens, aujourd'hui la verte Erinn dans laquelle coule la *Bouinda* de Ptolémée, c'est-à-dire la Boinne (4); la *Vindusca* du VI^e^ siècle changée en Vénasque (Vaucluse); le *Brigendoni* d'une inscription gauloise (5) représentant peut-être le dieu de la petite ville de Briennon (Yonne); l'*Avedonacum* (?) des Itinéraires traduit par Aunay (Charente), et la *Bruslondensis Vicaria* de 793 (6), qui désigne le territoire de Brulon (Sarthe), le Brucilonnum du IV^e^ siècle.

Vous le voyez, la règle d'assimilation du *d* avec le *n* est bien ancienne et bien générale (7). Pourtant, je dois vous prévenir que nos vieux Français, soit par remembrance de la langue gauloise, soit par imitation des Romains, ont conservé le *nd* dans bien des cas, et que souvent même ils l'ont remis en usage. Ainsi du mot latin *grunnire* ils ont fait gronder, du mot celtique *bonna* (limes) ils ont fait bonde, de l'irlandais *lann* ils se sont ingénié lande, et encore bande du cambrien *banna*. Puis les Picards ont changé l'armoricain

(1) Zeuss, p. 168.

(2) Monasterium quod vocatur lingua Britonum *Lanna-Pauli*. Zeuss, p. 168. — *Landa-Penrec*, D. Lobinean, hist. de Bretagne, t. II, p. 62. — Dans une charte du Cartulaire de Redon de 821, on trouve à dix mots de distance *per landam* et *per lannam*.

(3) Zeuss, p. 168. — Legonidec, Dict. breton.

(4) Zeuss, p. 67-74. — *Boann* en irlandais, *buann* en armoricain veut dire rapide. Nous avons encore en Irlande une autre rivière qu'on appelle indifféremment la *Banne* ou la *Bande*. Son nom lui vient de sa cataracte, car encore aujourd'hui en bas-breton *banna* veut dire sauter.

(5) Roget de Belloguet, Glossaire gaulois, p. 204. — Pictet, *Revue archéol.*, juin 1867, p. 309.

(6) Cauvin, Géogr. du dioc. du Mans, p. 78.

(7) Déjà les Latins disaient annuntiare, annectere pour *ad-nuntiare, ad-nectere*, etc. Les Français ont aussi changé le *d* en *n*, ils disent rendre au lieu de *reddere*; et en vieux français *bodne* serait-il le même mot que bonne et bonde, c'est-à-dire borne? Voy. Littré, Dict.

mann (manne) en mande (1), tandis que les Lorrains transformaient le Gallois *linn* (lac) en linde (2).

Maintenant je reviens à mes noms de lieu, et pour ce faire, je vous en signalerai quelques-uns qui ont *quitté* le *n* pour prendre le *d*, savoir: *Vianden* (Luxembourg), jadis Vienna (3); *Gland* (Aisne), Glanna (4); *Condat* (Dordogne), Cunnacum; *Bondoufles* (Seine-et-Oise), Bonnalfa (5); etc., etc.

Il résulte de tout ce qui précède que l'*ona* ou *onna* des Celtes, représentée en cambrien par *awon*, en cornique par *aon* = *aen*, en armoricain par *avon* = *æwen*, en irlandais par *onn* = *ann*, pourrait très-bien avoir un lien de parenté fort proche avec l'*unda* des Latins. On s'expliquerait alors pourquoi la *Garonne* (Garumna) est devenue la Gironde (Garronda) (6), et pourquoi l'*Aronna*, affluent de l'Oise (7), s'appelle aujourd'hui l'Aronde; d'où cette conclusion: Garonne et Gironde sont un seul et même mot, et ce mot signifie d'après Zeuss, Gr. Celt., p. 735, *herbosus ammis*.

Une petite parenthèse avant de clore cette lettre: il s'agit du changement du premier *n* en *r* quand deux *nn* se succèdent. Ainsi du mot celtique *benn* = *fenn* signifiant *domaine* (fundus) (8), mais qui dans une autre acception offre le sens de limite, nos ancêtres ont fait en bas-latin bonna, bonda, puis *borna*, et en roman bonne, bonde et *borne*, comme cela est prouvé par les exemples suivants (9):

Multi ibi limites quos alii *bonnas* vocant.

Sicut divisum est fossatis et *bundis*.

(1) Gland (Aisne), représenté en latin par *Glanna*, serait-il le mot gael-écossais gleann (vallis) ? Voy. Zeuss, p. 656.

(2) Voyez Lepage, Dict. de la Meurthe, au mot Lindre, *lacus Linde*. — Voyez Zeuss, p. 100, 636, 655, 657. Comparez Lainsecq (Yonne) dit en latin, sous l'année 680, *Lanus siccus*, et qui serait représenté en cambrien par *Linn-sych* (stagnum siccum).

(3) Grandgagnage, Noms de lieux de la Belgique, p. 74.

(4) *Glynn=glenn* signifie vallée en cambrien. Voyez Zeuss, p. 656 : *Avon regedauc ar hyt y Glynn* (amnis fluens in longitudine vallis).

(5) Pardessus, Dipl. et chartes, t. I, p. 198 et 209.

(6) *Garumna*, César, Pline, etc., etc.—*Garonna* en 769.—*Garonda* en 884. La syllabe *umna* de Garumna produit *onna* par la prononciation. Comparez *Vullumnus* qui nous donne la Boutonne, affluent de la Charente; *Irumna*, aujourd'hui l'Ironne, qui se jette dans le Layon, affluent de la Loire; *Autumna*, représentant l'Automne, qui vient se perdre dans l'Oise à Verberie, etc., etc.

(7) H. de Valois, Not. Gall., p. 481.

(8) Voy. Zeuss, Gr. celt., p. 95 et 934. — Roget de Belloguet, Gloss. gaul., p. 223.

(9) Les exemples de basse latinité sont pris dans le Glossaire de Du Cange; les exemples français dans le dict. de M. Littré, au mot *borne*.

Teneatur in reversu suo citra *bornam*.

Envie fait *bonnes* remuer.

Les *bondes* de Hercules.

Mettre une *borne* aux richesses (1).

C'est donc là une troisième forme dans les changements du *n*. Faut-il la confirmer par le témoignagne d'un nom topographique? Ouvrez alors le Polyptique de Saint-Remi de Reims publié par Guérard, vous trouverez, p. 201, mansi super fluvio *Rotonna*; p. 18, villa super *Rotondam*, et p. 143, Ville-sur-*Retourne* (Ardennes).

H. de Valois (2), qui ne s'était pas mépris sur le changement de *n* en *r*, soit Retourne pour Rotonna, pensait que Rotonda pour Rotonna était une erreur. Il se trompait; les trois leçons Rotonna, Rotonda et Retourne, vu les habitudes orthographiques de nos pères, sont aussi régulières les unes que les autres.

A. Houzé.

(1) *Borne* pour *bonne* étant dû au remplacement du premier *n* par *r*, l'*ounn* (fraxinus) armoricain nous a probablement donné le mot *orne* qu'on retrouve dans l'*ornus* des Latins et dans l'*orno* des Italiens.

(2) H. de Valois, Not. Gall. au mot *Rotumna* alias *Rotonna*, p. 486.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Delisle fait la seconde lecture de son Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.

M. Egger fait une communication dont voici le résumé :

M. Auguste Mariette a récemment rapporté d'Égypte trois fragments de papyrus portant des textes grecs récemment retrouvés dans la nécropole de Sakkarah. De ces trois fragments, l'un contient quelques lignes d'un texte en vers; l'autre épistographe contient deux textes en prose écrits de deux mains différentes, dont l'un, écrit en belles onciales, paraît faire partie de quelque traité de physique ou d'astronomie. Le troisième fragment, le seul dont M. Egger se propose de résumer le déchiffrement devant la compagnie, appartient à la classe des documents financiers déjà si nombreux dans nos musées, mais qui apportent presque tous quelque fait nouveau pour l'histoire économique de l'Égypte sous les Ptolémées et sous les Romains. Ce document, trouvé dans le sable, auprès d'une momie qui paraît être des temps romains, offre deux colonnes d'écriture grecque : l'une d'elles, celle de gauche, mutilée dans le sens de sa longueur; l'autre, celle de droite, à peu près intacte. Des deux côtés on lit une formule épistolaire précédant et annonçant l'envoi d'une liste ou κάτανδρα des habitants égyptiens, grecs et romains d'un bourg, qui ont versé leur cotisation entre les mains de l'économe de ce bourg. Une date incomplète, mais assez facile à restituer, se lit au bas de la colonne de gauche, c'est celle de la 12e année des deux césars Constance et Galérius et de la 18e année des deux augustes Dioclétien et Maximin, c'est-à-dire l'an 303 de l'ère chrétienne. On a donc là, selon toute apparence, le fragment d'un registre où étaient copiées toutes les lettres d'envoi relatives au même sujet. On y remarque, d'ailleurs, des expressions qui ne se retrouvent que dans le document ptolémaïque n° LXII des papyrus du Louvre, et cette coïncidence suppose entre le temps des Ptolémées et celui de Dioclétien la perpétuité des mêmes usages dans l'administration de l'Égypte.

M. Egger se propose d'étudier encore plus attentivement ce nouveau et précieux document, et, s'il y a lieu, de le prendre pour sujet d'un mémoire.

M. Ernest Desjardins communique des *Observations particulières sur la Gaule d'après la Table de Peutinger*, se rattachant à son édition nouvelle de ce monument géographique.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le musée de Saint-Germain s'est enrichi depuis quelques mois de divers objets qui nous semblent devoir être particulièrement signalés aux archéologues. Ces objets se divisent en objets originaux et en reproductions. Parlons d'abord des originaux.

En première ligne figurent trois autels avec inscription, qui sont de vrais documents historiques. C'est une bonne fortune pour le musée de Saint-Germain d'avoir pu se les procurer et les sauver ainsi de la destruction :

1° Le premier de ces autels et le plus important a été signalé pour la première fois en 1810. Il avait été découvert à Vaison. M. Deloye, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (2e série, t. IV), et depuis, M. Léon Renier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (3e série, t. II, 1855), s'en sont successivement occupés. Nous renvoyons nos lecteurs à ces excellents travaux. Mais ce monument, placé autrefois contre un mur dans la salle basse d'un château des environs de Vaison, n'avait jamais pu être lu avec une entière certitude, et des doutes restaient sur l'exactitude des transcriptions données successivement et qui ne sont pas d'accord entre elles. Aujourd'hui l'autel est en plein jour, il a été lavé à grande eau et toutes les lettres en sont parfaitement visibles. Il ne peut plus y avoir de doute sur la lecture de la double inscription qu'il porte et que nous reproduisons ici. D'un côté, inscription grecque :

ΘΙΘΥΝΤΗΡΙΤΥΧΗΣ
ΒΗΛΩ
ΣΕΞΤΟΣΘΕΤΟ ΒΩ
ΜΟΝ
ΤΩΝ ΕΝ ΑΠΑΜΕΙΑ
ΜΝΗΣΑΜΕΝΟΣ
ΑΟΓΙΩΝ

de l'autre, inscription latine :

BELVS
FORTVNAE RECTOR
MENTS QVE MAGIS
TER
ARA GAVDEBIT
QVAM DEDIT
ET VOLVIT

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ces deux inscriptions sont en vers.

M. Léon Renier pense qu'il s'agit de l'oracle rendu à Septime Sévère dans la ville d'Apamée, oracle qui lui prédisait qu'il deviendrait empereur. On comprend dès lors toute la valeur d'un pareil monument.

2° Les deux autres autels proviennent de Villevieille, près Châteauneuf, à quelques lieues dans la montagne au-dessus de Nice. Ils servaient de banc à la porte de l'église depuis un temps immémorial, et les gros souliers des paysans dont les talons battaient chaque dimanche contre les lignes inférieures des inscriptions n'en auraient probablement laissé dans quelques années que d'imperceptibles vestiges, si le conseil municipal de Châteauneuf, sous l'inspiration de M. l'inspecteur d'académie Cerquand, n'avait eu la bonne pensée d'offrir ces deux monuments à l'Empereur, qui les a acceptés pour le musée de Saint-Germain.

Les inscriptions que portent ces autels montrent qu'ils ont été élevés par le même individu, un centurion romain. La formule est la même sur l'un et l'autre autel, sauf le nom de la divinité qui varie. D'un côté, l'autel est élevé au dieu OREVAIVS? de l'autre, au dieu ABELIVS. Ce sont évidemment deux divinités gauloises, qui devaient avoir leur sanctuaire sur les hauteurs fort difficilement accessibles qui dominent Châteauneuf. Ce sont donc également des monuments qui intéressent notre histoire nationale. Voici ces deux inscriptions :

1.

P. S. D. D
Q ENIBOVDIVS
MONTANVS 7
LEG III ITALICAE
ORDINATVS EX
EQ. ROM. AB. DO
MINO IMP. M. AV
REL ANTONINO AVG
//R/// POSVIT DEO
///OREVAIO L.M.

2.

P. S. D. D
Q ENIBOVDIVS
MONTANVS 7
LEG III ITALICAE
ORDINATVS EX EQ
ROM AB DOMINO
IMP M AVR///N//
NO AVG ARAM POSV
IT DEO ABINIO
L M.

Les noms des divinités OREVAIO et ABINIO sont encore très-suffisamment

lisibles. Nous devons dire seulement qu'il y a, avant le mot OREVAIO, place pour une lettre qui a pu disparaître; le nom entier pourrait donc être BOREVAIO, COREVAIO, etc. Il y a là de quoi donner de la besogne aux celtisants.

Après ces trois autels, nous devons mentionner tout d'abord la belle collection d'instruments en pierre polie recueillis à Java par M. Van de Poël, et donnée au musée par le ministère de l'instruction publique. Ces instruments et objets de parure, au nombre de 52, appartiennent à l'âge préhistorique de l'île de Java. Ils sont remarquables tant par le fini du travail que par la beauté des matières employées, *pétro-silex*, *silex*, *calcédoine*, *jaspe rouge* et *bois silicifié*. Cette collection a été l'objet d'un très-curieux rapport fait à l'Académie des sciences, à la fin de 1868, par MM. Roulin et Daubrée.

A cette même série se rattache un autre don du ministère de l'instruction publique, se composant d'objets de l'âge de la pierre, rapportés par M. Simonin des bords du grand lac Salé (Amérique du Nord), où ils avaient été trouvés sous un tumulus.

Reproductions. — Des reproductions d'objets antiques sortent constamment des ateliers du musée et viennent augmenter les collections générales. Nous n'en parlerons pas. Mais il est des collections d'objets nouvellement moulés qu'il est bon de signaler.

1° Collection des vases de l'époque des dolmens, du musée de Vannes;

2° Collection des vases de l'époque des dolmens, des musées de Hanovre et de Hildesheim, représentant l'époque des dolmens sur les bords de la Baltique;

3° Collection des balles en plomb (Glandes) avec inscription, se composant déjà du moulage des collections du Musée kirchérien à Rome, du musée de Pérouse et du musée de Bâle. C'est assurément la collection la plus complète qui existe. Les moulages en plâtre sont surmoulés en plomb afin d'être soumis sans inconvénient à l'examen du public;

4° Enfin, collection des principaux vases en argent trouvés à Hildesheim (Hanôvre) l'année dernière, et où l'on a cru reconnaître la vaisselle de Varus, détruit, comme on sait, avec la dix-huitième légion, dans une contrée certainement voisine du lieu de la découverte.

—— *Découvertes faites aux anciens Dominicains de Rouen, en* 1869. — En 1868, lorsque l'on démolit et nivela jusqu'au sol l'église et le cloître des anciens Dominicains de Rouen, situés entre la rue Fontenelle et le boulevard Cauchoise, nous avons recueilli pour le musée d'antiquités des fragments de verrières, des clefs de voûte et des chapiteaux du XIII^e^ siècle, ainsi qu'une inscription tumulaire du XV^e^ siècle qui relatait les inhumations du XIII^e^ et du XIV^e^.

L'année 1869 nous aura donné beaucoup plus. Dans cette année, en effet, on a creusé les fondations de la partie de l'hôtel de la préfecture que l'on doit construire à neuf, d'après les plans de M. Desmarest et les

décisions du conseil général. Dans les diverses tranchées qui ont été ouvertes pour cette importante construction, on a trouvé un certain nombre de sépultures, quelques pavés émaillés, plusieurs dalles tumulaires, soit entières, soit à l'état de fragments. Je ne parle pas des pièces de monnaie semées sur ce sol du moyen âge : aucune ne dépassait le XVe siècle ; le plus grand nombre étaient du XVIIe. Généralement elles n'ont pas offert d'intérêt. Mais ce qui a dominé, ce sont des inscriptions sur plomb, relatant des poses de premières pierres sous le règne de Louis XIII.

Les sépultures qui restaient encore ont offert le plus souvent des ossements déjà bouleversés. Celles qui étaient entières étaient trop rapprochées de nous pour nous fournir des objets d'art. Je n'ai guère recueilli que des fragments de vases des XVe et XVIe siècles. Le musée n'a pu bénéficier que d'un vase à anse, recouvert de vernis verdâtre et percé de trous après la cuisson, pour faire fumer l'encens des funérailles. Nous citerons encore une petite terrine en grès de Savignies, près Beauvais, dont le type est commun parmi nous depuis le XVe jusqu'au XVIIe siècle.

Quant aux carreaux émaillés, l'assortiment le plus remarquable consistait en un sujet composé de quatre pièces. Ces quatre carreaux assemblés offrent une ronde de danseurs se tenant par la main. Nous attribuons ce motif au XVe siècle. Déjà un morceau du même genre a été trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, dans les fouilles de l'aqueduc, en 1868.

Les découvertes les plus importantes ont porté sur l'épigraphie. Deux sortes d'inscriptions se sont révélées dans ces fouilles, les unes sur pierre et les autres sur plomb. Nous commencerons par celles de pierre. Ces dernières étaient toutes tumulaires et elles étaient gravées sur des dalles, soit entières, soit fragmentées. Chose étrange, le prêtre Farin, qui rédigeait sous Louis XIV son *Histoire de Rouen*, nous donne une foule d'épitaphes existant alors aux Dominicains Il en avait connu dans la nef, dans le chœur et dans les chapelles. Eh bien! toutes celles qui nous ont apparu cette année lui avaient échappé. Pas une seule n'existe dans son livre. Il faut en conclure que, dès le milieu du XVIIe siècle, dalles et inscriptions avaient cessé d'être visibles et que déjà elles étaient descendues sous terre. C'est donc une page à l'épigraphie rouennaise qu'il s'agit d'ajouter ici.

Mettant de côté quelques morceaux incohérents qui ne présentent que des caractères et des dalles du XIVe siècle, nous citerons une grande dalle fruste du XIIIe, au haut de laquelle nous avons lu ces trois mots : HIC : IACET : IOHANNES :... Le bas d'une belle dalle en pierre de liais, large de 1 mètre 10 et haut de 70, nous a donné les pieds et la robe d'une femme. Les pieds posaient sur un lévrier courant; dans le champ se trouvent un lis et trois écussons effacés. Sur le bord on lit en beaux caractères :... FILLE NICOLE FESSART Q(VE) AME REPOSE.... Le nom de Fessart est commun à Rouen au XIIe et au XIIIe siècle. A cette époque, cette famille occupait un rang élevé. Jean Fessart était maire de Rouen en 1186, et Nicolas Fessart

en 1260 (1). C'est bien l'époque de notre dalle, et il est très-vraisemblable qu'elle a appartenu à la fille du dernier maire de Rouen.

Un fragment de dalle trouvé le 16 juillet appartient à une tombe du XIV^e^ siècle, représentant deux personnes, un homme et une femme. Il ne reste qu'un quart de cette tombe, celle qui contient la tête et le haut du corps de l'homme. Ce buste est encadré dans un fronton orné, au-dessus duquel un ange balance un encensoir. On lit sur le bord : ... TRESPASSA : LAN : MIL : CCCLVI : LE : XVIII^e^ : IOVR : DE : DECEBRE : PROIEZ : Q(VE) DIEV : LEVR FACHE : M(ER)CHI : ... L'homme, quoique vêtu de la robe des bourgeois, a dû porter une dague ou une épée dont la poignée se voit à la ceinture.

Mais les deux pièces les plus remarquables de ces découvertes tumulaires sont deux petites dalles d'enfant du XIII^e^ siècle. De cette belle et artistique époque, on possède une foule de pierres tombales d'hommes et de femmes, de seigneurs et de vilains, de bourgeois et de guerriers, de prêtres et de moines, d'évêques et d'abbés; mais on n'en cite guère, si même il en existe, de tout jeunes enfants. Ici, nous n'en avons pas une seulement, mais deux, et, par une fortune plus rare encore, celles du frère et de la sœur. Elles ont dû appartenir à une famille aisée de Rouen, du nom de Le Bourgeois. Ce nom, commun en Normandie au moyen âge, n'a pas laissé à Rouen de souvenir particulier. Malgré cette obscurité relative, cette famille ne nous aura pas moins fourni deux spécimens des plus précieux de sépulcrologie chrétienne.

Chacune de ces deux dalles est haute de 1 mètre 10. L'une d'elles seulement va se rétrécissant vers les pieds, suivant un usage très-répandu au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. La dalle de la jeune fille a une largeur uniforme de 67 centimètres, celle du jeune garçon diminue de 52 à 43.

La dalle de la jeune fille présente une arcade ogivale trilobée, surmontée d'un pignon à crochets et soutenue par deux colonnettes à chapiteaux fleuris. Sous cette arcade sommeille, couché sur le dos, un jeune enfant vêtu d'une robe longue, les mains jointes, la tête nue et les pieds posés sur un chien courant. On lit autour : ICI. GIST. FELIPE. LA. FILLE. IOHAN. LEBOVRGOIS. P(R)IEZ Q(VE). M(ER)CHI. LI. FACHE.

La dalle du frère est à peu près semblable; c'est aussi une arcade trilobée, soutenue par une arcade du XIII^e^ siècle et surmontée par un fronton au-dessus duquel des anges balancent des encensoirs. L'enfant est également couché sur le dos, tête nue, mains jointes et les pieds sur un coussin. Il est vêtu d'une robe longue, comme les hommes de ce temps-là. On lit autour : ICHI. GIST. VVILLAEME IADIS. FIZ. IEHEN. LEBOVRGEIS. DIEX. AIT MERCI. DE. SAME. AME(N).

Ces deux enfants ont dû mourir entre six et sept ans, et sous les successeurs de saint Louis. Le musée d'antiquités, qui s'est enrichi de ces deux dalles par la bienveillance de M. le sénateur préfet, peut se flatter

(1) Farin, *Histoire de Rouen*, t. II, p. 305-307.

de posséder en elles deux des plus rares monuments de ce genre qui existent en Normandie et peut-être en France.

La dernière espèce de monuments épigraphiques dont il me reste à entretenir le lecteur, ce sont six plaques de plomb du XVII^e^ siècle, destinées à conserver le souvenir de constructions importantes opérées à l'église et au monastère, de 1619 à 1621. Ces plaques, carrées, d'une grandeur à peu près uniforme, contiennent des inscriptions relatant la pose de la première pierre de piliers, de portes, d'arcades, de pignons et autres constructions monastiques élevées sous Louis XIII, ainsi que l'indique Farin.

Ces premières pierres, qui furent sans doute l'objet de pieuses cérémonies, ont été toutes posées par des personnages éminents de la ville de Rouen, des échevins, des conseillers au Parlement, des conseillers du roi en ses conseils, etc. Toutes ces plaques ont été transportées au musée d'antiquités, où chacun peut les voir et les consulter à son gré. Nous allons en reproduire ici la copie par ordre chronologique.

La première, haute de 29 centimètres et large de 28, contient les douze lignes suivantes gravées en lettres capitales :

NOBLE. HOMME. M R E (*Messire*) NICOLLAS
PVCHOT. CONSEILLER DV. ROY.
SÉGRÉTAIRE. EN. LA. COVRT.
DV. PARLEMENT. DE. ROVEN.
SIEVR DE MALHONNAY (*Melaunay*).
DES. ALLEVRS. LA POMME
RAYE. ZC (*etc.*) A POSÉ. LA PREMI
ERE. PIRRE (*sic*) DE LA RÉDIFIC
ATION. DE. CE. PIGNON. DE
L'ÉGLISE. EN. L'ANNÉE. LE
27 FEBVRIER
1619.

La deuxième plaque, haute de 34 centimètres et large de 33, contient onze lignes tracées en lettres capitales :

NOBLES. HOMMES. CONSEIL.
LERS. ET ÉCHEVINS. DE
CETTE. VILLE. DE ROVEN
JACQVES LEVASSEVR
NICOLAS DVMONT (1) JACQ.

(1) Farin, *Histoire de Rouen*, t. II, p. 340 et 341.

VES HÉLIE. ANTOINE GVE
ROVT. NOËL. GVEROVT
SEIGNEVR DV MANOIR. ONT
POSÉ. LA PREMIERE. PIERRE
DE LA RÉDIFICATION DE CE
PIGNON LE 5 DE MARS 1619.

Nous voyons figurer dans la liste des échevins de Rouen, de 1617 à 1620, Nicolas Dumont, écuyer, sieur d'Épinay, et Noël Gueroult, sieur du Manoir, conseiller et secrétaire du roi.

La troisième plaque, haute de 27 centimètres et large de 28, présente une inscription tracée en cinq lignes d'écriture cursive, surmontées d'un écusson chargé d'un chevron à trois molettes, deux sur un.

On y lit :

NOBLE HOME M^e JACQVES MVISSON
C^oer DV ROY RECEPVEVR G^nal DES
DECIMES DE NORMANDIE A POZÉ LA
PREMIERE PIERRE DE CE PILLIER ET
ARCADE LE IX APVRIL MIL VI XIX.

D'après l'inscription qui est conservée dans cet établissement, l'architecte du monastère de la Visitation était Pierre Caumont, *profest* du couvent des frères prêcheurs de Rouen. La signature de ce maître des œuvres revient après un siècle et demi sur le théâtre même de ses travaux.

La cinquième plaque, haute de 21 centimètres et large de 22, présente en treize lignes l'inscription suivante, tracée en lettres capitales :

NOBLE. HOMME.
PAVL. PARENT. SIEVR DE
VILLEMENON. CONSEILLER. DV
ROY. EN. SES. CONSEILS. DESTAT.
ET. PRIVÉ. ET. INTENDANT. DE
L'ADMIRAVTE. DE FRANCE. A POSE
LA. PIERRE. DE. CE. PILLIER. EN
LA QVELLE. SONT. TAILLÉS. SES.
ARMES. ET. AV. HAVT. DE. LA. VOVTE.
SONT. CELLES. DE. MONSEIGNEVR. LE
DVC. DE. MONTMORENCY. ADMIRAL. DE.
FRANCE. LE 22 OCTOBRE
1621.

La sixième et dernière plaque de plomb trouvée aux Dominicains devait

être placée en face de celle-ci et destinée à conserver le souvenir de la construction de la même entrée du monastère.

Voici l'inscription que contient cette lame, haute de 23 centimètres et large de 20. Comme les autres, elle est en lettres capitales :

NOBLE. HOMME.
(J)EAN SÉCARD. SIEVR. DE.
SAINCT ARNOVLD EN DE
LA BOVLLENGERIE.
CONSEILLER. DV. ROY. ET
MAISTRE. DE. SES.
COMPTES. EN.
NORMANDIE. A. POSE. LA.
PREMIERE. PIERRE. DE. CE.
PILLIER. LE. 26
OCTOBRE. 1621.

Au bas, on lit en petite écriture cursive : PETRVS LANGLOIS SCVLPSIT. C'est sans doute le nom du graveur de cette plaque et probablement de toutes les autres.

La quatrième inscription, haute de 25 centimètres et large de 27, contient huit lignes en lettres capitales. Bien que le temps ait mangé une partie du plomb, il a été aisé de restituer le texte disparu.

(NO)BLE. HOMME. JACQVE
(MVI)SSON. CONSEILLER. DV
(ROY). RECEVEVR. GENERAL
(DES DE)CIMES. EN. NORMANDIE.
(A POSE LA) PREMIERE PIERRE DE
(CE PORTA)IL. CE DERNIER
(JOVR) D'AOVST.
(1)620.

Au bas de cette inscription, on remarque, tracée à la pointe et en écriture cursive, une addition faite en 1685 (*anno* 1685). Il y a là plusieurs initiales qu'il nous a été impossible d'interpréter. Seulement, au bas de l'addition, nous avons lu assez clairement : F. p^r CAUMONT. Ce nom est celui de l'architecte tonsuré qui, en 1711, a donné le plan et construit le chœur des Visitandines de Rouen, là où est aujourd'hui le musée d'antiquités.

Nous pensons que tous les travaux indiqués dans ces inscriptions sont ceux dont parle Farin dans l'article qu'il a consacré aux Jacobins de Rouen.

Il dit, en effet, qu'en 1619 le cloître fut mis en l'état où il se trouvait

de son temps, et que la nef de l'église fut allongée de 12 à 13 pieds du côté des remparts. (T. VI, p. 122.) Nous croyons donc que les dominicains, non contents d'avoir une ouverture par la rue Brazière, aujourd'hui rue Fontenelle, auraient voulu avoir une entrée à travers les remparts et les fossés qui forment à présent le boulevard Cauchoise.

Ces six inscriptions sur plomb ne sont pas les seules que possède le musée de Rouen. Déjà, depuis trente-six ans qu'elle existe, cette collection en a recueilli un bon nombre provenant de différents édifices de la ville de Rouen. La première, de 1711, est sortie du couvent de la Visitation devenu le musée; la seconde provient de l'hôtel Bigot et de Pardieu, construit en 1645, la troisième a été découverte en 1856, dans le couvent de Saint-Louis, place de la Rougemare; elle porte la date de 1772. La quatrième a été recueillie en 1855 dans la rue Malpalu, au moulin de Sainte-Catherine, qui appartenait au prieuré de Bonne-Nouvelle. Elle porte la date de 1730. La cinquième enfin, et la plus importante, provient du portail de l'église de Saint Ouen, où elle a été rencontrée en 1846, lors des grands travaux entrepris pour l'achèvement du portail. Elle offre la date de 1724 et rappelle la pose des portes en bois sculpté de cette antique basilique. Cette coutume d'inscriptions pour la pose de premières pierres est une source de monuments pour nos musées et d'instruction pour l'histoire.

L'abbé Cochet.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du Catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises admises par les facultés des lettres depuis 1810, avec index et table alphabétique des docteurs, par M. Ath. Mourier, chef de division au ministère de l'instruction publique, et M. Deltour, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis. — 3e édition, corrigée et considérablement augmentée. Paris, Delalain, janvier 1869, in-8, 298 p.

La deuxième édition du catalogue des thèses de doctorat ès lettres, depuis longtemps épuisée, s'arrêtait au 15 avril 1855. Dans les treize années qui se sont écoulées depuis cette époque, plus de cent noms nouveaux sont venus s'ajouter à cette liste des docteurs, utile recueil dont M. Athanase Mourier avait eu la première idée. Cette édition ne se distingue pas des précédentes seulement en ce qu'elle a été mise à jour jusqu'au 1er janvier 1869; grâce au concours de M. Deltour, cette nouvelle édition est devenue tout à fait un nouveau livre. M. Deltour, sans se laisser effrayer par ce que ce travail devait lui prendre de temps et par ce qu'il demandait de patience et de soin, a bien voulu se charger de donner, pour chaque thèse, une courte analyse qui en fait connaître les divisions et en expose les idées. Pour certaines thèses, il n'a eu qu'à transcrire la table des matières dressée par le docteur lui même; mais il en est un grand nombre pour lesquelles le candidat n'avait pas pris cette précaution, que les facultés devraient toujours imposer à qui leur présente des travaux; M. Deltour a dû alors lire et résumer lui-même. Deux tables permettent à ceux qui auraient des recherches à faire dans ce vaste répertoire de s'y orienter rapidement; s'ils cherchent un nom, ils ont la table alphabétique des docteurs; s'ils veulent savoir ce que l'on a écrit sur telle ou telle matière, sur tel ou tel personnage, l'index méthodique.

En parcourant ce recueil, qui embrasse les travaux provoqués par nos facultés des lettres pendant une période de soixante ans, on voit combien, malgré les lacunes et les défauts de notre enseignement supérieur, il a rendu de services à l'enseignement secondaire et par là au pays tout entier. Un certain nombre de ces thèses ont été des études remarquables, qui ont résolu quelque question depuis longtemps controversée, ouvert des vues nouvelles et fondé la réputation de leurs auteurs; mais on peut dire de toutes ou de presque toutes, surtout de celles qui ont été admises

et soutenues depuis le décanat de M. Victor Leclerc, que ce sont des travaux sérieux, qui ont exigé plusieurs mois, et souvent plusieurs années de recherches et de réflexions, poursuivies à côté des labeurs de l'enseignement et pendant les heures que les maîtres sont censés donner au loisir et à la distraction. Pour une partie de ceux qui ont ainsi pris sur leur sommeil et sur leurs jours de congé pour se montrer capables de traiter une question de science pure ou de critique, et de défendre leurs idées par la parole devant le public et devant des juges sévères, cette épreuve recherchée et subie a été le moyen de faire dans leur carrière un pas décisif, d'arriver à l'enseignement supérieur ou aux postes élevés de l'administration ; mais beaucoup, pour s'imposer cet effort, ce surcroît de travail, et cette dépense, n'ont même pas eu besoin de cette espérance et de cet aiguillon ; ils ont écrit et passé leur thèse sans songer à en tirer parti, par une sorte de sentiment d'amour propre et de point d'honneur que nous voudrions voir plus fréquent encore ; ils ont tenu à montrer qu'eux aussi, s'ils avaient été plus favorisés par la vie, si le ciel et le vent leur avaient été plus cléments, ils auraient mérité de ne pas toujours se contenter d'enseigner ce qu'avaient trouvé les autres, qu'eux aussi ils auraient pu apporter leur pierre à l'édifice de la science pure. C'est quelque chose qui relève l'homme et qui ajoute à la dignité du maître de la jeunesse, que d'avoir eu, ne fût-ce qu'une fois dans sa vie, son heure d'ambition scientifique et d'invention féconde.

Nulle part l'épreuve du doctorat ès lettres n'est aussi sérieuse qu'en France, depuis une trentaine d'années surtout; en Allemagne même, dans ces universités auxquelles nous avons tant de choses à envier, ce n'est que par exception que les thèses présentées pour obtenir, comme on dit là-bas, le titre de *docteur en philosophie*, sont des travaux développés et qui méritent de rester; le candidat n'en fait d'ordinaire imprimer qu'une petite partie, quelques pages à son choix. L'argumentation aussi est rarement sérieuse; soit que quelques professeurs interrogent le postulant, soit qu'il ait à discuter contre des camarades qui se sont d'avance partagé les rôles, l'épreuve orale dure bien moins longtemps. La collection de nos thèses, cette collection qui n'existe nulle part tout à fait complète, pas même à la bibliothèque de l'Université, fait honneur à la France et à son corps enseignant ; elle est justement estimée à l'étranger. Tous ceux qui s'attachent à une branche quelconque de l'érudition et qui entreprennent des recherches devront donc désormais avoir sur un rayon de leur bibliothèque, à côté des *Tables du Journal des savants*, par M. Cocheris, de l'*Académie des Inscriptions*, par M. de Rozières, et de l'*Académie des sciences morales*, par M. Ch. Vergé, le Catalogue des thèses que nous devons à MM. Athanase Mourier et Deltour. Il ne nous reste qu'à exprimer un vœu, c'est que les auteurs publient tous les deux ou trois ans, en attendant une édition nouvelle avec refonte de l'index, un supplément d'une feuille ou deux qu'il sera facile de consulter et de joindre provisoirement au volume. G. P.



BAS RELIEF FUNÉRAIRE

SUR

UN BAS-RELIEF FUNÈBRE

DU CABINET

DE M. BRUNET DE PRESLE

(*Premier article*)

Le bas-relief dont la reproduction est ci-jointe (pl. XVII) appartient à M. Brunet de Presle, qui veut bien nous permettre de le publier. On reconnaît à première vue, sur ce monument, la scène appelée *Banquet funèbre*.

Nous voudrions nous borner ici à marquer les détails originaux qui font le mérite de ce bas-relief encore inédit; mais le sens général des stèles représentant le Banquet est encore si peu fixé, que nous devons au moins en quelques pages rappeler les systèmes théoriques proposés pour rendre compte de cette scène d'archéologie figurée, et surtout exposer sommairement la seule explication qui, selon nous, puisse être acceptée (1).

(1) La courte bibliographie suivante donne la liste des principaux ouvrages où la question qui nous occupe a été traitée avec des développements étendus. En recourant aux travaux que nous rappelons, le lecteur verra facilement par lui-même où en est aujourd'hui cet important problème d'archéologie figurée.—Lebas, *Expédition de Morée*, t. III, p. 109, sur le bas-relief trouvé à Merbaka; polémique de Lebas et de Letronne, *Revue archéologique*, première série, t. III, 1846; — Welcker, *Alter Denkmæler...*, t. II, p. 232, sur les banquets funèbres et les bas-reliefs dédiés à Esculape et à Sérapis; — Stephani, *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 1852, sur le bas-relief de la villa Albani qui représente l'apothéose d'Hercule; — Friedlænder, *De operibus anaglyphis in monumentis sepulcralibus græcis*, Regiomonti-Prussorum, 1846; — Hollœnder, *De anaglyphis sepulcralibus græcis quæ cœnam representare dicuntur*, Berclini, 1865; — Pervanoglou, *Stèles funéraires des Grecs an-*

Les marbres représentant des *banquets*, sont aujourd'hui assez nombreux. M. Ludolf Stephani, qui en a publié en 1853 un catalogue plus complet que tous ceux donnés par ses prédécesseurs, en compte environ une centaine (1); il est vrai de dire qu'il ne distingue pas toujours, semble-t-il, les stèles funèbres des ex-voto à Sérapis et à Esculape (2).

En essayant, en 1867, pour répondre à une question proposée par l'Académie des belles-lettres, de réunir le plus grand nombre possible des monuments de cette classe, j'en ai compté cent quatre-vingt-dix-sept; encore suis-je resté bien au-dessous de la vérité. Depuis cette époque, de nouvelles recherches m'ont fait découvrir plusieurs stèles inédites. Ainsi, dans le voyage archéologique que j'ai fait en Thrace en 1868, j'ai pu en décrire dix-neuf; cinq ou six présentent des particularités intéressantes. Le nombre des banquets funèbres que j'ai pu étudier, ou par moi-même, ou d'après les auteurs qui les ont décrits, est aujourd'hui de deux cent trente.

On voit que cette représentation était d'un usage fréquent. La scène de l'*Adieu*, de la *Toilette*, et le *Cavalier funèbre*, ne se rencontrent pas plus souvent sur les stèles antiques. Ce banquet a maintes fois exercé la sagacité des archéologues, qui ont proposé, pour en rendre compte, d'ingénieuses et savantes théories. Aucune de ces théories, croyons-nous, ne répond aux légitimes exigences de la critique.

Les différents systèmes proposés pour expliquer le *repas funèbre* peuvent se ramener à trois principaux :

1° Ou la représentation est considérée comme un banquet de famille, sans aucun caractère funèbre;

2° Ou le défunt est regardé comme assis au banquet des bien-

ciens conservées à Athènes, Leipsick, 1863.—J'ajoute à cette liste, Salinas, *Monuments sépulcraux découverts en* 1863, près de l'église de la Sainte-Trinité à Athènes, 1863 (on trouvera dans cet ouvrage un banquet funèbre athénien, très-remarquable), et l'intéressante dissertation de M. Heusey sur le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus dans le canton de Zikhna, dissertation où l'auteur donne des détails nouveaux et précieux sur le culte des Rosalia souvent uni, en Thrace et ailleurs, aux banquets funèbres; *Comptes-rendus de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, 1868.

(1) Le catalogue formé par Welcker est bien moins étendu.

(2) Sur ces ex-voto, cf. Welcker, *Alt. D nkmäler...*, t. II, p. 232. La plupart des archéologues qui ont étudié le Banquet funèbre ont dû, au moins en passant, parler des ex-voto à Sérapis et à Esculape. Toutefois les monuments de cette classe publiés jusqu'ici sont encore peu nombreux. Welcker en décrit quinze; Stephani cinquante-deux. Dans les seuls musées d'Athènes, j'en ai noté cinquante-cinq.

heureux et recevant dans les Iles Fortunées ou dans l'Olympe la récompense de ses vertus;

3° Ou enfin nos stèles doivent se rattacher aux cérémonies connues sous les noms de νεκύσια et de *parentalia*.

I

La première opinion a été soutenue par Zœga, Letronne, Welcker, et par MM. Otto Jahn et Friedlænder.

Ces archéologues ne s'appuient guère que sur un seul argument. D'après eux, il n'était pas dans le génie de l'antiquité de reproduire sur un bas-relief sépulcral une scène dont le caractère funèbre eût été trop marqué; une fois ce principe développé, avec beaucoup de science et de talent, ils montrent que telle ou telle interprétation, contraire à celle qu'ils soutiennent, n'est pas d'accord avec les rares bas-reliefs qu'ils ont choisis comme exemples. Là, du reste, n'est pas la force de leur argumentation. Ils ne considèrent, le plus souvent, comme Letronne et M. Otto Jahn, qu'un nombre très-restreint de documents, sans souci de l'époque à laquelle ces marbres appartiennent; et s'ils étudient ces quelques scènes figurées ce n'est que pour confirmer une théorie formée en dehors de l'étude des stèles elles-mêmes. Si un savant, comme Welcker, réunit une série de banquets relativement assez complète, il ne montre pas comment sa théorie est d'accord avec les marbres qu'il publie. Le catalogue fait suite à l'exposition de ses idées, mais n'a pas servi à les former.

L'érudit de ce groupe qui a soutenu par les plus solides arguments l'opinion que nous discutons, est M. Friedlænder. Le mémoire de Welcker est plus développé, il a toutes les qualités qu'on retrouve dans les œuvres de cet éminent archéologue, mais il n'apporte, croyons-nous, dans le débat aucune considération nouvelle.

L'argumentation de M. Friedlænder est très-sérieuse. Ce savant étudie dans un travail d'ensemble, resté classique sur le sujet, les différentes représentations que nous ont conservées les tombeaux des Grecs, et montre que ces bas-reliefs nous font toujours voir le défunt occupé aux différents actes de sa vie terrestre.

Il conclut en disant que si les marbres si divers qui décoraient les sépultures helléniques se sont toujours abstenus de nous présenter des scènes dont le caractère funèbre fût évident, le repas figuré

sur nos stèles ne peut être qu'un souvenir de la vie passée du mort.

Pour répondre à M. Friedlænder, il faut :

1° Demander aux monuments s'ils peuvent s'expliquer en supposant que l'artiste ait voulu représenter le banquet de famille ;

2° Examiner si, dans l'état actuel de la science, l'idée générale que ce savant propose comme base de son argumentation peut être admise.

I. — Le plus grand nombre de nos marbres est inexplicable si on veut y voir le *banquet de famille*.

Les plus anciennes représentations nous montrent des scènes où l'idée de banquet n'est qu'accessoire. Sur la plupart des bas-reliefs de Lycie, que Fellow (1) n'hésite pas à rapporter aux temps macédoniens, le principal personnage tient un rhyton et une coupe, il est à demi couché sur un lit triclinaire ; une femme est assise auprès de lui; mais la table, symbole du banquet, a été omise. Cette omission se constate sur une plaque de marbre du Pentélique conservée au temple de Thésée et connue sous le nom de *Mort de Socrate* : un homme, la poitrine nue, est à demi couché sur un lit et tient une patère (2); une femme, placée en face de lui sur un *thronos*, le regarde ; à droite est un assistant, témoin religieux de cette scène. Un autre marbre athénien de la belle époque, consacré à un citoyen nommé Gélon, est également remarquable par l'absence de la *mensa tripes* (3). Sur une stèle conservée dans le musée fermé de l'Acropole, les personnages sont groupés comme sur la plupart des marbres représentant des banquets ; mais la table n'est pas devant le lit triclinaire, et ne porte que des vases (4).

Si nous passons à l'étude détaillée des monuments, nous ferons de suite plusieurs remarques importantes :

1° Sur nombre de marbres l'attitude des personnages exprime une profonde tristesse (5) ;

(1) Cf., plus bas, section IV.

(2) Stephani, *l. l.*, p. 81, n° 19. Welcker, *l. l.*, n° 96. Pervanoglou, *l. l.*, p. 39. Hollænder, *l. l. in fine*. *Ephéméride archéologique*, n° 269, sur un autre banquet appelé également *mort de Socrate*, mais qui n'a aucun rapport avec celui que nous signalons ici. Cf. Caylus, t. VI, p. 43.

(3) Cette stèle porte deux noms propres, ΓΕΛΩΝ et ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ. *Ephéméride archéologique*, 1839, p. 305. Pervanoglou, *l. l.*, p. 44, n° 42. Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 1695, etc., etc.

(4) Marbre inédit consacré à un certain Dimitrios.

(5) Cf, Pervanoglou, *ouv. cité*, p. 48-54.

2° Les mets déposés sur la table ne sont pas en toutes circonstances des fruits ou des masses confuses. On y reconnaît des *cônes*, dont le caractère funéraire est, croyons-nous, certain;

3° Quelquefois l'artiste a représenté sur la stèle un autel et des suppliants (1);

4° Sur toute une série de monuments le mort est héroïsé; le serpent, le cheval, un ou plusieurs arbres indiquent la dignité à laquelle il est élevé (2).

Tous ces caractères sont inexplicables, si le banquet est une scène de famille.

Enfin nous demanderons à M. Friedlænder pourquoi aucun détail sur ces bas-reliefs n'indique un intérieur de famille. Les Grecs, sur les vases peints, sont habiles à montrer, par quelques accessoires très-simples, le lieu où se passe la scène.

II. — J'arrive à l'argument principal. « Les Grecs évitaient les images funèbres. » Il suffira de rappeler des représentations qui contredisent aujourd'hui ce principe, admis autrefois comme incontestable.

Un bas-relief, découvert en 1863 à la porte Dipyle, représente Charon, sa barque et le fleuve infernal (3).

Un marbre funèbre inédit du musée de la Société archéologique à Athènes, nous montre Mercure conduisant une jeune fille.

Sur un autre, également inédit (4), nous voyons le lit funèbre; deux porteurs, placés à la tête et aux pieds de ce lit, soutiennent un cadavre couvert d'un linceul qui le recouvre tout entier et en dessine toutes les formes. Aucune représentation n'est plus contraire aux idées de l'école de Gœthe et de Lessing.

Sur une stèle découverte au Pirée, aujourd'hui conservée dans

(1) Cf. un des exemples les plus remarquables : *Musei Lugduni Batav. inscriptiones græcæ et latinæ, edidit Janssen Lugduni Batavorum*, 1842, p. 33. Monument, de Kydrogénis.

(2) Cf. entre autres : Janssen, *ouvr. cité*, p. 41 ; Welcker, *ouv. cité*, p. 152, n° 38; *Marbres d'Oxford*, part. II, tab. IX, fig. 47 ; Tournefort, *Relation d'un voyage dans le Levant*, t. II, p. 3 et 137 ; Judica, *Antiquités d'Acré*, tab. XIV. Lebas, *Mémoire cité*, p. 139 ; Waxel, *Recueil de quelques antiquités trouvées sur la mer Noire*, n° 10; Bœckh, C. I. G., n° 2114 etc.; Caylus, t. VI, p. 3, tab. 55, etc., etc.

(3) *Revue archéolog.*, 1863. Lettre de M. Georges Tibaldo; Article de M. Wescher sur les fouilles d'Hagia-Trias, et surtout Salinas, *ouv. cité*.

(4) Bas-relief conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes.

le temple de Thésée, l'artiste a sculpté également le lit funèbre et représenté l'exposition (1).

Si nous passons à l'étude des vases peints, presque tous les *lekythoi* à fonds blancs, rares dans les musées d'Europe, où on en trouve à peine quelques-uns, très-nombreux à Athènes, où on les compte par centaines tant dans les collections publiques que dans les collections privées, nous montrent souvent des scènes d'*exposition* et quelquefois le passage du fleuve infernal.

Tous les archéologues connaissent les admirables amphores découvertes à Phalère, il y a quelques années, et dont le sujet est funéraire, sans que l'artiste ait hésité à représenter la mort, l'*exposition* et même l'*ensevelissement* dans toute leur réalité (2). L'an dernier, M. de Witte expliquait devant l'Académie des belles-lettres une plaque de terre cuite peinte sur laquelle est figuré un mort entouré de ses proches (3). Ces exemples, que nous pourrions multiplier, sont, croyons-nous, concluants (4).

Ainsi, que l'on étudie la riche série des banquets funèbres aujourd'hui connus, ou qu'on examine le principe général sur lequel s'appuient Welcker, M. Friedlænder et les autres archéologues qui partagent leur opinion, l'explication théorique que nous venons de discuter nous paraît être également inadmissible.

II

« Le banquet funèbre représente les joies matérielles de l'Olympe et des Iles Fortunées, récompenses des justes après la mort. »

Quelques mots d'Ottfried Müller indiquent qu'il inclinait à ad-

(1) *Ann. de l'Institut de correspondance archéologique*, t. XXXIII, p. 321, article de M. Gildmeister.

(2) Ces monuments sont aujourd'hui au musée de la Société archéologique d'Athènes. — *Mon. inéd. de l'Inst. de corresp. arch.*, t. III, pl. LX. Conze, *Annales*, t. XXXVI, p. 183. Otto Jahn, *Arch. Zeitung*, 1866, p. 200. De Witte, *Communication faite à l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* — *Comptes rendus*, t. III, juillet 1867, p. 164 et suivantes, etc , etc.

(3) De Witte, article cité plus haut.

(4) Nous ne citons pas ici toute une classe de monuments qui, selon nous, représentent le passage du Stix par le mort, parce que ces bas-reliefs ont donné lieu à une explication différente. Ce sont des marbres sur lesquels on voit un personnage assis près d'une barque dans laquelle il va monter. Quelquefois ses proches lui disent le dernier adieu. Cf. surtout Pervanoglou, *ouv. cité*, planche I, fig. II, p. 70 du texte :

mettre cette opinion (1), mais l'archéologue qui l'a soutenue par les arguments les plus développés et les plus sérieux est M. Ludolf Stephani.

Le mémoire où il expose cette explication théorique est de beaucoup le plus étendu consacré jusqu'ici aux banquets funèbres; c'est aussi celui où on trouve indiqués le plus grand nombre de bas-reliefs auparavant inédits. L'auteur y signale le premier un grand nombre de monuments dont il a rédigé le catalogue durant les nombreux voyages qu'il a faits en Grèce et en Orient, et qui ont été si fructueux pour la science.

Voici en un mot toute l'argumentation de M. Stephani :

L'antiquité n'a guère compris comme récompense suprême, comme bonheur digne des dieux, des héros et des justes, que la volupté matérielle dont le banquet est le principal élément. Cette conception païenne de la vie future permet seule d'expliquer la scène connue sous le nom de *repas funèbre* (2).

M. Stephani cite à l'appui de sa thèse les passages où les auteurs anciens nous ont parlé du bonheur des bienheureux.

Nous ne pouvons rapporter tous ces textes, souvent très-étendus (3), mais leur lecture nous amène à des conclusions toutes différentes de celles proposées par le savant antiquaire de Saint-Pétersbourg. Nous y voyons :

six bas-reliefs de cette classe; Stephani, *ouvr. cité*, p. 24; *Tituli græci* IV, p. 24; *Ephéméride archéologique*, nos 393, 1002, 1014; *Expédition scientifique de Morée*, t. III, p. 20; F. Lenormant, *Recherches archéol. à Eleusis*, p. 353, inscr. no 90, etc. Nous possédons, à ma connaissance, dix stèles sur lesquelles se trouve cette représentation ; sept sont conservées à Athènes, les autres aux musées de Vérone et d'Avignon. Cf. aussi Maury, *Revue archéologique*, première série, 1848 : Du personnage de la Mort et de ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge.

(1) *Manuel d'archéologie*, § 238.

(2) Cf. surtout Platon, *République*, livre II : « Musée et son fils accordent aux justes, au nom des dieux, des récompenses encore plus grandes. Ils les conduisent après la mort dans les demeures de Pluton, les font asseoir couronnés de fleurs au banquet des hommes vertueux. » Plutarque, parallèle de Lucullus et de Cimon ; Hésiode, immortalité accordée aux hommes de la quatrième génération ; Pindare, IIe olympique ; fragments des Thrènes conservés par Plutarque ; Lucien, *Histoires véritables*, livre II, description des banquets de l'Elysée, et encore un curieux passage de l'*Axiochus* sur le bonheur des justes, ainsi que le chœur des initiés recevant Bacchus dans les *Grenouilles*.

(3) Je laisse de côté un des arguments accessoires de M. Stephani, tiré de la *passion des anciens pour les joies matérielles*. Mais le lecteur, même sans partager les idées du savant archéologue, consultera avec intérêt toute cette partie de son mémoire, où les inscriptions et les textes sont accumulés pour prouver une thèse qui n'est pas sans nouveauté.

1° Que l'idée d'une récompense dans l'autre vie préoccupait assez peu les anciens;

2° Que le banquet tenait une place secondaire dans les Champs-Elysées ;

3° Que ce banquet, tel qu'il est décrit par les philosophes ou les poëtes, n'a pas les caractères que nous retrouvons sur nos stèles.

Il nous suffit, pour le moment, de nous arrêter à cette dernière considération, et nous demanderons à M. Stephani comment il peut résoudre les difficultés que nous lui proposons.

Comme je l'ai remarqué plus haut, nombre de marbres représentent des scènes d'une gravité religieuse et même d'une profonde tristesse.

Sur la stèle d'Hagia-Trias, l'artiste a figuré Charon, qui certes n'est pas le conducteur ordinaire des âmes jugées dignes d'habiter les Iles Fortunées.

Nous savons très-bien comment les anciens représentaient le banquet des bienheureux. Pour ne prendre un exemple que parmi les monuments de marbre, et laisser de côté toutes les représentations céramographiques, M. Stephani connaît mieux que personne un monument auquel il a consacré un des travaux les plus importants que l'archéologie figurée ait inspirés dans ces dernières années, le célèbre bas-relief de la Villa Albani appelé *apothéose d'Hercule*. Le demi-dieu, assis au milieu des nuages, entouré de jeunes filles et de satyres, une coupe à la main, est tout entier à la joie. Mais cette scène n'a aucun rapport avec celle que nous nous proposons d'expliquer. Il en est de même de toutes celles qui représentent, sur les vases peints, ou le séjour des bienheureux, ou les banquets de la vie céleste, scènes que M. Stephani a étudiées lui-même avec une rare compétence à propos du grand bas-relief qui faisait l'objet principal de son remarquable ouvrage.

Ainsi, c'est dans le beau livre de M. Stephani que nous trouvons nos principaux motifs pour ne pas admettre l'ingénieuse théorie dont cet archéologue s'est fait l'habile défenseur.

III

Pacciandi, dans ses *Monumenta peloponesiaca* (1), se borne à dire

(1) T. II, p. 266.

que la représentation du banquet sur les stèles se rattache aux νεκύσια; il ajoute à peine à cette affirmation quelques arguments, dont la faiblesse a été démontrée depuis longtemps, et en dernier lieu tout récemment par M. Hollænder.

Ottfried Müller, dans le passage que nous venons de rappeler, est très-vague, et surtout très-bref. Il croit que nos bas-reliefs sont dans un rapport étroit avec les νεκύσια, mais il admettrait aussi volontiers une autre explication. Du reste, il s'abstient de toute discussion et ne renvoie qu'à un très-petit nombre de monuments.

M. Hollænder se propose surtout de démontrer que les marbres considérés jusqu'ici comme des ex-voto à Sérapis et à Esculape sont des banquets funèbres : théorie, selon nous, inadmissible.

Son travail contient deux autres parties; dans l'une, il discute l'explication des stèles funèbres proposée par Welcker et par M. Friedlænder; dans l'autre, il dit brièvement que nos stèles ont été inspirées par l'usage d'offrir des repas aux morts, mais il n'insiste pas sur les raisons qui pourraient justifier cette théorie. Il se hâte de montrer que la scène, du reste, admet beaucoup de variétés et qu'on ne peut en rendre compte par une seule explication (1).

Le nom de M. Philippe Lebas est resté attaché, en France et même en Allemagne, où son mémoire a reçu les éloges les plus complets, à l'explication que nous étudions en ce moment. Mais (et selon nous on ne l'a pas assez remarqué) cette interprétation théorique ne tient qu'une place secondaire dans le beau travail de ce savant sur le *bas-relief de Merbaka*. Le sujet de ce mémoire est l'étude des représentations funéraires du cheval. Personne jusqu'ici n'a traité cette difficile question d'archéologie figurée avec plus d'érudition, bien que le problème reste encore, en partie tout au moins, très-obscur. Dans une des sections de son mémoire M. Lebas rencontre des stèles funéraires sur lesquelles on voit le banquet et, au-dessus des personnages assis à la *mensa tripes*, un buste de cheval encadré dans une fenêtre rectangulaire. Il émet l'opinion que cette scène figurée a été inspirée par l'usage des νεκύσια ; mais il n'examine qu'un très-petit nombre de bas-reliefs et revient aussitôt aux points particuliers qui font le sujet de sa dissertation.

Plus tard, à propos d'un article de M. Letronne, M. Ph. Lebas fut amené à reprendre l'idée qu'il avait émise sur le sens de nos stèles. On sait qu'une polémique restée célèbre, et dont beaucoup de nos

(1) Cf. surtout, p. 27, ch. VIII, et page 45.

contemporains se rappellent les épisodes, s'engagea entre les deux archéologues. M. Letronne ne fut pas convaincu, et les juges du débat restèrent indécis.

Il est évident que M. Lebas, forcé de donner les preuves de son assertion et de les donner de suite, fut pris au dépourvu. Il n'avait pas démontré la vérité de sa théorie; dans la vivacité d'une discussion très-animée, il ne trouva aucun argument décisif : il commit même plusieurs erreurs que M. Letronne releva avec cette vivacité et ce bon sens souvent incisif qu'il portait en toutes choses.

Ainsi, pour rendre compte des *banquets funèbres*, les archéologues ont proposé deux systèmes d'explication que ni les textes anciens, ni surtout l'étude des monuments eux-mêmes, ne permettent d'admettre, et un troisième système qui n'a été ni suffisamment précisé ni démontré par personne, de sorte qu'il nous est difficile de l'accepter ou de le rejeter.

Tous les archéologues dont nous venons de rapporter les opinions sont tombés dans une même erreur; ils ont cru pouvoir négliger les monuments, ils ont cherché l'explication de cette scène d'archéologie figurée en dehors des bas-reliefs eux-mêmes. La seule méthode qui puisse permettre de résoudre l'énigme, doit consister :

1° A réunir le plus grand nombre de bas-reliefs possible et à les décrire avec une minutieuse exactitude;

2° A les classer une première fois selon l'ordre chronologique quand ce classement peut être tenté;

En second lieu, selon les analogies évidentes qu'ils présentent; enfin selon l'ordre géographique.

Cette triple classification amène à découvrir avec certitude l'idée à laquelle se rattache cet ordre de représentations. L'étude de cette idée commente les détails qu'offrent souvent cette scène figurée; elle achève de faire comprendre l'importance et l'intérêt de ces monuments.

IV

1° *Classification chronologique.* — Le plus grand nombre des bas-reliefs appartient à l'époque romaine et même aux plus bas temps de l'empire. Œuvres de l'art le plus médiocre, la plupart n'ont ni date

ni style. Mais quelques-uns d'entre eux peuvent être rapportés à une époque reculée, au IVe siècle environ avant notre ère.

Ces bas-reliefs, d'une antiquité relative, sont au nombre de neuf. Nous négligeons pour le moment ceux que nous croyons encore inédits :

1° Bas-relief de Cadyanda, en Lycie (Fellow, *Lycie*, p. 118);
2° Bas-relief de Myra (Fellow, p. 137);
3° Deuxième bas-relief de Myra (Fellow, p. 198);
4° Troisième bas-relief de Myra (Fellow, p. 200);
5° Bas-relief de Limyra (Fellow, p. 208);
6° Second bas-relief de Limyra (Fellow, p. 206);
7° Bas-relief conservé au Théséum, trouvé en 1838 au Pirée et connu sous le nom de Mort de Socrate ;
8° Bas-relief de Gélon, dans la stoa d'Adrien, à Athènes;
9° Bas-relief d'Hagia-Trias (1).

Les six premiers bas-reliefs ont tous des caractères communs. Ils représentent un personnage à demi couché sur un lit, tenant la patère d'une main et quelquefois de l'autre un rhyton. Des assistants lui apportent des offrandes. Le caractère de la scène est en général religieux. Évidemment le mort reçoit la *libation* que ses parents lui apportent. Plusieurs fois il verse lui-même le vin sacré du rhyton dans la patère, selon un usage fréquent qui montrait souvent les divinités elles-mêmes faisant la libation qu'on leur offrait.

Aucune incertitude n'est possible sur l'époque à laquelle nous devons attribuer ces bas-reliefs. La scène figurée sur ces monuments a déjà tous les caractères essentiels du banquet funèbre : aucun archéologue ne s'y est trompé. Nous constatons ainsi que la scène du repas a d'abord été une scène de libation, et c'est là un premier point important.

Le septième de nos marbres a été attribué par M. Stephani et par quelques autres archéologues à l'époque des Antonins. Il est certain qu'on ne retrouve pas sur ce bas-relief la fermeté et le naturel qui font le mérite des œuvres de la belle époque; mais l'élégance et la simplicité de cette scène sont sans analogue dans la riche collection des stèles athéniennes du IIe siècle après notre ère, conservées en si grand nombre dans les musées d'Athènes et décrites avec une fidèle exactitude par M. Pervanoglou (ouvr. cité).

Toutes ces stèles sont grossières auprès du marbre que M. Pit-

(1) Pour la bibliographie de ces trois derniers bas-reliefs, cf. plus haut § 1er.

takis appelle la Mort de Socrate. Nous croyons que ce monument est antérieur au premier siècle de notre ère; dans tous les cas il est certainement un des deux banquets funèbres les plus anciens découverts en Attique.

Le bas-relief d'Hagia-Trias a un caractère réaliste qui surprend au premier abord, mais qui se rencontre plus souvent qu'on ne le pense en général, sur les œuvres secondaires des beaux siècles de l'art. Nous en trouvons en particulier d'admirables exemples dans le musée du temple de Thésée. Ces personnages ont la poitrine forte, le geste lourd, la figure peu expressive; mais les moindres détails sont traités avec un art consommé; l'exécution est large et facile; le naturel des mouvements, la vérité anatomique de chaque partie et de l'ensemble se remarquent dès l'abord. Ce sont là des portraits d'un prix infini, qui nous montrent sous leurs traits naturels, et non transformés par l'idéal, les bourgeois d'Aristophane.

Le septième et le huitième bas-relief représentent le mort acceptant la *libation* : la scène figurée sur le neuvième est plus compliquée et mérite une étude de détail qui ne lui a pas encore été consacrée. Nous nous bornerons ici aux remarques essentielles (voir pour la disposition des personnages sur cette scène le dessin publié par M. Salinas, ouvr. cité).

La table n'est placée que devant un seul personnage, ce qui exclut l'idée de banquet de famille.

Cette table porte des cônes et des pyramides dont le caractère funéraire est évident.

L'intention religieuse du banquet ne nous paraît pas contestable. La scène est symbolique; Charon montre au principal personnage la table funèbre et lui indique qu'il n'aura plus désormais d'autre repas (1). Ce dernier monument ne peut s'expliquer ni par une scène de famille, ni par les idées mithyques relatives aux Iles Fortunées; on ne peut en rendre compte que par l'usage des libations et des offrandes aux morts.

Des premières considérations qu'on vient de lire il résulte pour nous que les plus anciennes stèles représentant ou le banquet, ou des scènes analogues, s'expliquent par le culte des morts. Mais nous ne faisons encore qu'entrevoir la vérité. Il nous reste à poursuivre nos recherches.

2° *Les séries comparées.* — La méthode des séries comparées est la base de toutes les recherches d'archéologie. Seule elle a permis

(1) Cf. toutefois section V, note relative à ce monument.

de constituer les principales études dans les scènes figurées, et les objets antiques que la Grèce et Rome nous ont laissés fournissent le sujet.

Classons donc les stèles représentant le banquet selon les analogies qu'elles présentent.

Les banquets d'origine grecque sont aujourd'hui, à ma connaissance, au nombre de quatre-vingt-cinq. Ils se divisent ainsi qu'il suit :

1° Bas-reliefs représentant la simple libation; la plupart de ceux que nous venons de décrire, presque tous appartenant à une époque reculée. — Onze monuments.

2° Bas-reliefs semblables à ceux de la section précédente, mais sur lesquels on voit toujours la table chargée d'offrandes. Aucun personnage accessoire ne complique la représentation. Le mort est seul, à demi couché sur le lit triclinaire, une patère à la main. — Treize monuments.

3° La scène se complique, mais les caractères premiers sont encore reconnaissables; le mort est sur le lit; un personnage accessoire, simple spectateur, regarde le défunt. — Vingt-trois monuments.

4° Les deux époux, assis sur le même lit, prennent ensemble le même repas. Le marbre est dédié ou au mari et à la femme, ou à une seule personne. — Dix monuments.

Ces cinquante-sept représentations ont toutes une analogie frappante : nous y voyons dominer au début l'idée de libation, plus tard celle de banquet; le banquet remplace la libation, sans qu'aucun détail accessoire complique et altère l'idée première.

Aucune des stèles que nous mettons ici au premier rang ne s'explique ni par la théorie de M. Friedlænder, ni par celle de M. Stephani.

Restent vingt-huit représentations, qui sont celles auxquelles on a le plus souvent demandé le sens de cet ordre de représentations, mais que nous sommes en droit de négliger pour le moment, parce qu'elles ne sont ni les plus anciennes, ni les plus nombreuses. En supposant la question encore incertaine, on tombera d'accord avec nous que la seule méthode à suivre était d'étudier d'abord les monuments que nous venons de rappeler.

Or ces monuments, bien loin d'infirmer l'opinion à laquelle nous avions cru pouvoir nous arrêter après le classement des stèles les plus anciennes, ne fait que la fortifier; sur quatre-vingt-cinq stèles, cinquante-sept s'expliquent évidemment comme les bas-reliefs de Lycie et les trois marbres les plus anciens des musées d'Athènes.

3° *L'ordre géographique.* — Le classement géographique nous amène aux résultats suivants :

1° La représentation du banquet n'a pas été adoptée dans le monde grec tout entier, mais seulement dans un certain nombre de provinces bien définies. Ainsi on ne la trouve pas dans la Grèce du nord; et si elle se rencontre dans le Péloponèse, ce que je crois contestable pour le moment, ce n'est que par exception.

2° Cette scène a été adoptée surtout en Attique.

3° Les pays, après l'Attique, où on la retrouve le plus souvent, sont l'Asie mineure et surtout le sud de cette partie du monde ancien; les Cyclades septentrionales, et la Thrace.

Je laisse de côté les banquets thraces, récemment découverts, et encore presque tous inédits; mais les banquets trouvés en Attique et ceux découvert en Asie ou dans les Cyclades, donnent lieu à deux observations importantes.

La céramique athénienne comporte toute une classe de vases qui en sont la principale richesse et qui ne se retrouvent dans aucune autre partie de la Grèce : je veux parler des likythoi à fonds blancs et à dessins au trait (λήκυθοι).

Ces vases essentiellement athéniens, et si distincts de tous les autres par la forme comme par le dessin, ne méritent pas moins une place à part, à raison des sujets qui les décorent. Sur le plus grand nombre de ces monuments on voit une scène toujours identique, un tombeau, une stèle ou tumulus, et des offrandes au mort; des jeunes filles apportent des corbeilles, suspendent des bandelettes, couvrent le monument funèbre de fruits, ou font des libations; des jeunes gens s'associent à ces pieux hommages, auxquels assistent des vieillards vêtus du pallium noir, violet ou rouge.

Entre la représentation figurée sur les vases et celle qui orne les stèles athéniennes, la parenté est évidente. Un peuple chez lequel les offrandes au mort étaient devenues un sujet si fréquent de décoration céramique pouvait plus que tout autre s'inspirer de l'usage des banquets dans le choix des scènes qui décoraient ses tombeaux.

Les likythoi athéniens et les marbres de même provenance représentant le banquet nous paraissent dans un rapport étroit; ils s'éclairent mutuellement, et certes ce n'est pas un fait peu important que de rencontrer dans un même pays deux représentations analogues que les contrées voisines paraissent n'avoir jamais adoptées. Les vases sont d'une explication incontestable; les marbres que nous en rapprochons doivent s'expliquer par les mêmes idées.

Quand à la seconde observation à laquelle donne lieu le classe-

ment géographique, nous y attacherions peu d'importance si elle était isolée, et si, au point de notre démonstration où nous sommes parvenus, elle ne se trouvait pleinement d'accord avec les arguments sur lesquels nous avons insisté jusqu'ici.

Le sud de l'Asie mineure nous a conservé un grand nombre de banquets funèbres. Or le peuple qui a donné au culte des morts par le repas son plus complet développement, le peuple étrusque, a subi au plus haut point l'influence des provinces méridionales de l'Asie mineure. Ces provinces nous ont laissé bien peu d'éléments pour retrouver leurs institutions religieuses; mais l'Étrurie en reflète les principaux caractères, et nous sommes autorisés à croire que le banquet en l'honneur des morts tenait une place importante dans les cultes des peuples qui habitaient dans l'antiquité la côte sud-est de l'Asie mineure.

Il est à peine besoin de rappeler que si les bas-reliefs étrusques nous conservent un grand nombre de représentations évidemment analogues à celles qui figurent sur les stèles grecques que nous étudions, les nécropoles d'Étrurie nous montrent combien les repas funèbres étaient d'un usage fréquent dans ce pays.

V

Comme dans l'étude des banquets funèbres la plupart des archéologues avaient eu le tort de négliger les monuments eux-mêmes pour s'arrêter à des idées préconçues, nous avons dû ajourner l'étude des νεκύσια.

Sûrs maintenant d'une base solide, nous pouvons demander à cet usage s'il confirme l'explication théorique à laquelle nous avons été conduit par l'examen des stèles elles-mêmes.

Si l'on étudie l'histoire des νεκύσια, on arrive aux conclusions suivantes :

1° Cet usage a été général; à chaque jour, à chaque heure le Grec voyait autour de lui se célébrer des banquets funèbres. *Aucune cérémonie des cultes modernes n'est plus fréquente, plus quotidienne que ne l'était chez les anciens, en particulier en Attique, dans les Cyclades, en Thrace et sur les côtes méridionales de l'Asie mineure l'habitude des festins sur les tombeaux.* Les témoignages sont formels depuis Homère et Hésiode jusqu'aux rhéteurs de la décadence (1).

(1) Cf. surtout Lucien, *Traité du deuil.* Pollux, *Onomasticon*, VIII, 146. *Odyssée.*

2° Dans la croyance des anciens, cet usage était à la fois une manière d'honorer le mort, de réjouir son ombre et de la *nourrir*. Incompréhensible pour nous, du moins si nous ne l'étudions qu'en passant, il s'explique par les caractères propres du génie grec; il est une des apparentes bizarreries de l'esprit hellénique les mieux faites pour nous montrer combien cet esprit différait du nôtre. Si étrange que le banquet puisse paraître, il semblait *naturel* à la race grecque, car cette race n'y a jamais renoncé. On célèbre encore aujourd'hui dans toute la Grèce et tous les jours le repas en l'honneur des morts, repas sacré accompagné de formules pieuses, composé de blé bouilli, de grenades et de raisin, et qui n'a aucun rapport avec les banquets qui suivent quelquefois les funérailles en Occident. L'Église orthodoxe l'a longtemps combattu, puis a fini par l'admettre en le sanctifiant. Les principes d'une religion nouvelle n'ont pu détruire un usage qui est la négation des idées chrétiennes. Rien ne montre mieux la force des sentiments et des instincts sur lesquels repose le banquet, l'impuissance du symbole et de la doctrine abstraite sur l'invincible caractère de la race.

Les Grecs avaient reçu le banquet de leurs premiers ancêtres, de ceux qui l'ont chanté dans une longue suite d'hymnes religieux et qui en ont expliqué la métaphysique profonde dans les Védas.

Des Védas à Homère, d'Homère à Périclès et à Pindare, de Pindare aux Pères du v^e^ siècle, et du v^e^ siècle jusqu'aux chansons des Klephtes, le banquet funèbre a paru à un peuple intelligent entre tous une des formes d'hommage aux morts les plus pieuses et les plus naturelles. L'étude de cet usage, commenté tour à tour par les monuments, par les Védas, par quelques passages des poëtes classiques, et surtout par les chansons grecques modernes qui, dans une inspiration souvent si jeune, gardent, comme aux jours où naquit la race, plusieurs de ses sentiments premiers, est digne d'intéresser l'histoire générale. C'est là un de ces sujets où la critique peut

Γ, 309; Δ, 547; Ω, 87. *Iliade*, Ψ. 28; Ω, 804. Pausanias, II, 10. Hérodote, I, 167. Eschine, contre Ctésiphon, p. 617. Lysias, sur le meurtre d'Eratosthène, p. 16; et les Tragiques: *Oreste*, 115, 125; *Hécube*, 536, etc.... *Testament d'Epictèta* dans les *Egnetica* d'Ottfried Muller, p. 152. *Ephemeride archéologique*, Inscription de Ioulis, n° 3527, etc....—Le culte des morts par le banquet a paru un fait si important à un récent historien de la Grèce et de Rome, qu'il en a fait la base sur laquelle reposaient, selon lui, toutes les institutions antiques (Fustel de Coulanges, *la Cité antique*). Si cette théorie peut être contestée, elle n'en montre pas moins la place que tenait dans la vie des anciens le repas en l'honneur des morts.

montrer tout ce que le bizarre a en réalité de naturel, tout ce qu'une métaphysique en apparence subtile renferme de simple et de véritablement humain.

En attendant que cette histoire où se rencontrent tant de questions délicates, soit traitée avec les développements qu'elle comporte, du moins des deux conclusions que nous énonçons, incontestables dans leur formule générale, il résulte que rien n'était plus naturel pour les Grecs que de créer un ordre de représentation en rapport étroit avec un culte qui tenait une place importante dans leur vie.

Nous croyons avoir démontré que les stèles représentant le banquet ne peuvent s'expliquer que par l'usage des νεκύσια. Sur tous ces monuments le mort est représenté acceptant les offrandes que lui apportent les survivants : telle est du moins l'idée première par laquelle s'expliquent les plus nombreux et les plus anciens bas-reliefs. Toutefois souvent cette idée très-simple ou s'est altérée par l'effet du temps, ou s'est compliquée d'idées accessoires. Les banquets ont subi la même loi que l'*adieu*, la *toilette*, le *cavalier héroïque*, et toutes les représentations funèbres. Pour chacune de ces représentations on retrouve le type simple, d'une explication facile, et à côté de ce type primitif, les complications ultérieures nées sous l'influence d'autres scènes figurées, d'idées nouvelles, ou simplement du caprice.

Nous avons dit que cinquante-sept stèles représentaient la libation, *le banquet* dans toute sa simplicité ; les vingt-huit stèles grecques que nous trouvons encore sur notre catalogue se divisent en cinq séries :

1° Stèles où la représentation du banquet est combinée avec l'idée d'adieu.

2° Stèles où cette représentation perd ses caractères premiers de simplicité et admet des accessoires qui font du bas-relief une scène, un tableau de genre.

3° Stèles où est figuré le repas que les parents prenaient sur le tombeau.

4° Scènes d'héroïsation.

5° Banquets épicuriens.

Tous ces bas-reliefs nous montrent des transformations naturelles d'une scène primitive.

Dès que la représentation est un peu compliquée, si on cherche à côté de la pensée principale toutes les idées accessoires que l'artiste a voulu rendre, à côté des traits généraux, les nuances de détail

qui modifient le sens premier jusqu'au point de le faire oublier, la tâche devient délicate. Il était dans les habitudes du symbolisme grec, sur les monuments figurés, de se jouer au milieu d'idées différentes, quelquefois même contradictoires, sans jamais arriver dans l'antithèse à une précision chaquante. Le sens de la scène changeait selon le point de vue où le spectateur se plaçait. Dans ces sortes de création la subtilité des Hellènes, leur vive imagination, la mobilité et la diversité des idées poétiques qui les inspiraient se donnaient libre carrière (1).

Nous ne voulons, pour le moment, insister que sur un point : l'origine de la scène figurée connue sous le nom de repas funèbre est incontestable; il faut la chercher dans l'usage des νεκύσια qui seul explique toute cette classe de monuments.

ALBERT DUMONT.

(1) Nous citerons comme exemple la stèle d'*Hagia Trias*.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. LÉON RENIER

Membre de l'Institut

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

SUR UNE MONNAIE ANTIQUE CONTREMARQUÉE EN JUDÉE

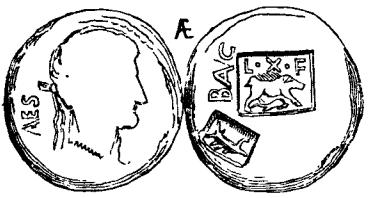
Cher confrère et ami,

Vous m'avez si fortement encouragé à m'occuper des contre marques employées sur les monnaies antiques, que je me fais un véritable plaisir de vous réserver la primeur d'une petite trouvaille qui, j'en ai l'espérance, vous semblera digne d'intéresser les épigraphistes éminents comme vous, aussi bien que les simples numismatistes comme moi. Je ne pense pas me faire d'illusion sur le mérite singulier de la monnaie dont je vais vous soumettre l'explication; dans tous les cas, je compte assez sur votre bonne amitié pour être assuré à l'avance que vous ne verrez, dans la dédicace de cette petite étude, que le désir bien sincère de saisir la première occasion qui se présentait, de vous offrir à la fois l'expression de ma haute estime pour vos magnifiques travaux, et celle de mes sentiments de la plus cordiale confraternité.

Il y a quelques mois, j'avais le bonheur d'acquérir d'un seul coup deux ou trois milliers de monnaies antiques, ramassées à mon intention, dans l'espace de quatre années, à Jérusalem et dans les environs. Vous énumérer tous les bijoux numismatiques qui sont sortis de cet immense *farrago*, serait une besogne tellement longue, et parfois si difficile, que je veux me borner, pour cette fois, à une seule pièce, dont voici la figure et la description :

Les types primitifs ont entièrement disparu; il n'en reste plus,

d'un côté, que de faibles traces d'une tête qui semble laurée, et de l'autre que les lettres BAC, vestiges probables de la légende CEBACTHNΩN.



C'est précisément sur le revers, suivant l'habitude, en quelque sorte constante, de respecter l'effigie impériale, lorsqu'on appliquait une contremarque sur une monnaie courante, que se trouvent deux estampilles qui donnent tout son intérêt à la pièce en question.

Toutes les deux sont rectangulaires, mais de dimensions différentes. La plus petite, appliquée vers le bord extérieur du flan de cuivre, présente un petit porc regardant à gauche, avec la crinière hérissée. Le dessin en est défectueux (1).

La seconde, qui occupe le centre du champ, est, au contraire, d'un excellent dessin. On y voit un sanglier ou un porc bien campé sur ses pattes, et en attitude de défense. Il est tourné vers la droite. Au-dessous paraît un dauphin; au-dessus se voient les trois lettres L.X.F. qui doivent indubitablement se lire :

LEGIO DECIMA FRETENSIS

Cela posé, cherchons à nous rendre compte des faits qui ont pu déterminer l'emploi de ces deux contremarques.

D'abord, je suppose que la plus anciennement appliquée des deux est la plus grande, qui occupe le centre de la pièce; en effet, elle est la plus explicite et la plus soignée. Je pense qu'à un moment donné, je ne sais encore lequel, il aura paru nécessaire de la renouveler, et que dès lors l'emploi de la seconde aura été décidé.

C'est incontestablement la X^e^ légion, Fretensis, qui a appliqué la première, et je ne vois pas trop de raisons pour que nous ne lui attribuions pas également l'autre.

Or, la X^e^ légion a joué un très-grand rôle pendant le siége de Jérusalem, sous les ordres de Titus. C'est elle qui, arrivant à point

(1) M. Dardel, en dessinant cette pièce, n'a pu admettre avec moi la présence d'u porc sur cette contremarque. Pour lui, et il a peut-être raison, c'est une petite galère

nommé de Jéricho, pour participer aux travaux du siége, prit position sur le mont des Oliviers, et fut deux fois de suite, dans la même matinée du 1er mars 70, sur le point d'être écrasée par les assiégés. Titus dut voler à son secours et son intervention put seule la sauver d'un désastre honteux.

Cette Xe légion, commandée par le légat Larcius Lepidus, conserva ses positions sur le mont des Oliviers, tout en fournissant les détachements nécessaires à l'achèvement des travaux entrepris devant la place. C'est ainsi que cette légion, après la prise de la première enceinte, fut chargée de la construction de l'agger dirigé contre la vieille muraille, en avant et un peu à l'ouest de l'Amygdalon (Birket-Hammam-el-Batrâk ou piscine d'Ézékhias), agger qui fut attaqué et ruiné par Simon Bar-Gioras, le 24 avril.

Lorsque le siége fut terminé, une légion fut laissée à la garde des ruines de la cité sainte; ce fut la Xe.

Καῖσαρ δὲ φυλακὴν μὲν αὐθότι καταλιπεῖν ἔγνω τῶν ταγμάτων τὸ δέκατον, καὶ τινας ἴλας ἱππέων καὶ λόχους πεζῶν. (Bell. Jud., VII, 1, 2.)

Depuis cette époque, la Xe légion ne quitta plus l'Orient, et lors de la rédaction de la notice de l'Empire, elle y était encore.

Je me contenterai de citer, pour preuve de la présence en Syrie de la Xe légion, bien longtemps après la catastrophe de Jérusalem, la belle épitaphe bilingue trouvée à Rouad (*Aradus*) par notre savant confrère M. E. Renan, et déposée aujourd'hui au musée du Louvre en voici le double texte :

M. SEPTIMIO. M. F. FAB. MAGNO. 7
LEG. $\overline{\text{III}}$. GAL. ITER. ET. LEG. $\overline{\text{IIII}}$. SCYT. ET.
LEG. $\overline{\text{XX}}$. V. V. ITER. ET. LEG. I. MINER. ET. LEG. $\overline{\text{X}}$. FR. $\overline{\text{II}}$.
L. SEPTIMIVS. MARCELLVS. FRATRI OPTIMO.

ΜΑΡΚΩΙ·ΣΕΠΤΙΜΙΩΙ·ΜΑΡΚΟΥ·ΥΙΩΙ·ΦΑΒ·ΜΑΓΝΩΙ $\overline{\text{Κ}}$.
ΛΕΓΕΩΝΟΣ·$\overline{\Gamma}$·ΤΟ·Β·ΚΑΙ·ΛΕΓ·$\overline{\text{Α}}$·ΣΚΥΘΙΚΗΣ·ΚΑΙ
ΛΕΓ·$\overline{\text{Κ}}$·ΟΥΑΛΕΡΙΑΣ·ΝΕΙΚΗΦΟΡΟΥ·ΤΟ·$\overline{\text{Β}}$·ΚΑΙ·ΛΕΓ·$\overline{\text{Α}}$·ΜΙΝΕΡ
ΟΥΙΑΣ·ΚΑΙ·ΛΕΓ·$\overline{\text{Ι}}$·ΦΡΕΤΗΝΣΙΑΣ·ΤΟ·$\overline{\text{Β}}$ ⸸
ΛΟΥΚΙΟΣ·ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ·ΜΑΡΚΕΛΛΟΣ·ΑΔΕΛΦΩΙ·ΑΓΑΘΩΙ.

(*Mission de Phénicie*, pl. XXII, n° 10.)

Il n'est pas possible de se méprendre sur l'âge de ce monument qui appartient de toute évidence à la première moitié du IIIe siècle; l'emploi du nom Septimius en fait foi.

A quelle époque la X^e^ légion a-t-elle reçu le surnom de *Fretensis?* Nous l'ignorons; mais l'origine de cette légion, origine qui lui a valu son surnom de *Fretensis*, nous semble bien prouver qu'elle le portait déjà lorsqu'elle vint en Syrie. Du reste, l'élucidation de ce fait, mon cher confrère, est absolument de votre domaine, et je vous prie en grâce de nous dire, quelque jour, ce que vous savez de l'histoire de cette légion illustre. La présence du dauphin concorde assez bien, je crois, avec le surnom *Fretensis;* mais celle du porc, comment l'expliquer, lorsqu'il s'agit d'une contremarque monétaire imaginée et employée par la X^e^ légion? C'est ce que je vais essayer de faire, en vous rappelant, avant tout, que cette légion fut laissée en garnison dans Jérusalem désolée.

Le porc était pour la nation judaïque un animal immonde, un véritable objet d'horreur. Il suffit d'énoncer ce fait, qui, d'ailleurs, est établi de façon à ne pas avoir besoin de démonstration. Je me dispenserai donc de recourir aux prescriptions de la loi mosaïque, et je me bornerai à mentionner quelques textes qui mettront suffisamment en lumière l'aversion des Juifs pour le porc.

Lorsque Antiochus IV Épiphane se fut emparé de Jérusalem et eut commencé l'effroyable persécution qui provoqua l'insurrection des Machabées, il profana le temple de Jéhovah, ainsi que nous l'apprend Josèphe :

Ἐποικοδομήσας δὲ καὶ τῷ θυσιαστηρίῳ βωμὸν ὁ βασιλεὺς, σύας ἐπ' αὐτοῦ κατέσφαξε, θυσίαν οὐ νόμιμον οὐδὲ πάτριον τῇ Ἰουδαίων θρησκείᾳ ταύτην ἐπιτελῶν.

(A. J. XII, v, 4.)

.... ὑπὸ δὲ ἀκρασίας παθῶν καὶ κατὰ μνήμην ὧν περὶ τὴν πολιορκίαν ἔπαθεν ἠνάγκαζεν Ἰουδαίους, καταλύσαντας τά πάτρια, βρέφη τε αὐτῶν φυλάττειν ἀπερίτμητα καὶ σῦς ἐπιθύειν τῷ βωμῷ.

(B. J. I, 1, 2.)

Plus loin, l'historien racontant l'acte de magnanimité qui valut à Antiochus VII le surnom de Pieux, surnom que lui attribuèrent les Juifs, s'exprime ainsi :

Καὶ τὴν μὲν θυσίαν δεξάμενοι παρὰ τῶν κωμιζόντων οἱ πρὸς ταῖς πύλαις ὄντες ἄγουσιν εἰς τὸ ἱερὸν, Ἀντίοχος δὲ τὴν στρατιὰν εἱστία, πλεῖστον Ἀντιόχου τοῦ Ἐπιφανοῦς δίενέγκας, ὃς τὴν πολιν ἑλὼν, ὗς μὲν κατέθυεν ἐπὶ τὸν βωμὸν, τὸν νεὼν δὲ τῷ ζωμῷ τούτων κεριέρραινε, συγχέας τὰ Ἰουδαίων νόμιμα καὶ τὴν πάτριαν αὐτῶν εὐσέβειαν. ἐφ' οἷς ἐξεπολεμώθη τὸ ἔθνος καὶ

ἀκαταλλάκτως εἶχε. Τοῦτον μέντοι τὸν Ἀντίοχον δι' ὑπερβολὴν τῆς θρησκείας Εὐσεβῆ πάντες ἐκάλεσαν.

(A. J. XIII, VIII, 2.)

Une seule anecdote, empruntée au Talmud, nous montrera l'horreur que les Juifs professaient pour le porc. Nous la prenons dans le Talmud de Babylone, où elle se trouve racontée quatre fois, en termes semblables (Berakhôt, c. IV, § 1; édition Krotoschin, fol. 7b. — Sota, 49b. — Menakhôt, 64b., et Baba Kamma, 82b.) :

« R. Lévi dit : « Au temps du gouvernement impie, on faisait des-
« cendre journellement, avec des chaînes, une boîte pleine d'or,
« afin d'obtenir les victimes pour le sacrifice quotidien. Mais il y
« eut un ancien, sachant le grec, qui apprit aux assiégeants, au
« moyen de sa connaissance (de cette langue), qu'on ne livrerait
« pas le temple, aussi longtemps qu'on pourrait satisfaire aux pres-
« criptions du culte. Aussi, le lendemain, la boîte (pleine) d'or ayant
« été descendue, on leur fournit un porc; arrivé à la moitié de la
« hauteur du mur, le porc s'y cramponna avec ses pieds et un trem-
« blement de terre se fit sentir en Palestine, sur une étendue de
« 400 parasanges. »

Il est certain que ce récit talmudique se rapporte au siége qu'Aristobule soutint dans le hiéron, et qu'il n'est qu'une version un peu différente de celle adoptée par Josèphe et dont voici la substance :

Pendant qu'Aristobule était bloqué dans le hiéron de Jérusalem, la Pâque survint. Les compagnons du prince, manquant des victimes indispensables pour la solennité, demandèrent à ceux de leurs compatriotes qui les assiégeaient, de leur fournir des victimes au prix qu'ils fixeraient eux-mêmes. Mille drachmes par tête d'animal furent exigées, et Aristobule, avec les siens, accepta le marché. L'argent réclamé fut descendu à l'aide d'une corde le long du mur d'enceinte. Mais les assiégeants, une fois la somme extorquée, refusèrent de remplir leur promesse, commettant ainsi une affreuse impiété. Les prêtres, alors, invoquèrent l'Eternel et le supplièrent de châtier les coupables. Leur prière fut exaucée : une tempête horrible s'éleva et détruisit tous les biens de la terre, de telle sorte que la mesure de froment atteignit le prix exorbitant de onze drachmes.

(A. J., XIV, II, 2.)

Je n'en dirai pas plus sur l'aversion des Hébreux pour le porc, ce serait superflu.

J'avais un souvenir vague d'avoir lu quelque part qu'en haine des Juifs, les Romains avaient placé au-dessus d'une des portes de

Jérusalem l'image sculptée d'un porc, pour humilier les pauvres vaincus, et les repousser, pour ainsi dire, des ruines de leur cité sainte. J'ai d'abord recherché ce curieux passage le mieux que j'ai pu, mais en vain, dans Eusèbe et dans saint Jérôme; ne trouvant rien par moi-même, j'ai eu recours à la vaste compilation de Quaresmius (*Elucidatio Terræ Sanctæ*), et je n'ai pas eu grand'peine à tomber sur le passage que je désirais (lib. VI, cap. II, *Peregrinationis* I, tome II, page 594 et suiv.). Le chapitre qui le contient est intitulé : *De porta sanctæ civitatis, qua itur Bethlehem, quæ sese offert secundo loco primæ peregrinationis.*

Cette porte, c'est le Bab-el-Khalil des musulmans, la porte de Jaffa ou de Bethlehem des chrétiens. Maintenant voici ce que je lis :

Super hanc portam Adrianus imperator, capta Jerosolyma, suem sculpsit, ut tradit Eusebius (*Hist.*, lib. 4, c. 6.) hisce verbis : « Ælia ab Ælio Adriano condita, et in fronte ejus portæ, qua Bethlehem egredimur, sus sculptus in marmore, significans Romanæ potestati subjacere Judæos. » Hæc ille, addens imperatorem prohibuisse Judæos ab illius ingressu et Jerosolymæ aspectu.

Cardinalis Baronius (tom. 2, *Annal.*, sub anno Christi 137) alias indicavit rationes hujus insculptionis, quas hic subjicere non erit lectori injucundum. Inquit ergo : « Num ad designandum « Judæos esse omnium hominum scelestissimos? Quippe quod ejus- « modi simulacrum esse soleret hieroglyphicum hominum veritatem « spernentium, profanorum, perniciosorumque, atque eorum deni- « que qui a Deo penitus essent aversi. An potius, quod porcus « videretur ob infractum in bello robur esse Romanorum insigne? « Nam et tradit Festus, quintum signum militare fuisse porci « imagine effigiatum, quod et belli finis, ut tradit, symbolum « esset : porcorum imagines in militaribus signis etiam Diocletiani « temporibus, imo et Honorii imperatoris, visas esse, satis liquet. « An potius quod, ut dicemus, eadem via in Bethlehem fuerit ab « Adriano erectum templum Adonidi, quem aper occidit? Cum « alioqui sciamus Plutarchum cultum Adonidis, itidemque Bacchi « Judæis impingere.

« Verum licet hæc omnia recte dici possint, tamen quod « Adrianus novam illic condidit civitatem, quam Æliam nominavit; « cum sciret olim ejusmodi animal priscum fuisse signum Æneæ « condendæ civitatis Lavinii (ut inter alios Virgilius octavo Æneï- « dum cecinit) existimari potest, ejusdem quoque animalis signum « super portam recens a se extructæ civitatis erigi voluisse, ut

« redderet in eodem opere idem antiquitatis egregium monumentum,
« quo et numisma ejusdem Adriani expressum vidimus (1), nempe
« porcum cum porcellis sugentibus ubera, ut Æneæ diximus de-
« monstratum.

« Ceterum et illud in dubitationem revocari minime debet,
« Adrianum eo signo Judæis inter cætera omnia infensissima si-
« gnificare voluisse Judæos propria civitate patrioque solo esse
« penitus interdictos : ejusmodi enim animalium genus, ex Josepho
« alibi diximus Judæis fuisse nefandum, atque visu etiam execran-
« dum : quamobrem ne istæc signa militaria viserentur in regione
« Judæorum, principes ipsorum olim a Vitellio in Arabes profec-
« turo deprecati sunt transitum, etc. » Huc usque ex Baronio.

Il est vraiment fâcheux que ce très-intéressant passage ne soit pas d'une exactitude suffisante, et qu'il ait grand besoin d'être amendé, ainsi que vous allez le voir, mon cher ami.

Une fois renseigné par Quaresmius, j'ai bien vite recouru au chapitre VI du livre IV de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (édition de 1700, t. I, p. 144 et suiv.), et si j'y ai bien trouvé la narration succincte de la guerre contre Barkaoukab et du siége de Béther, mon attente a été complétement déçue, quant au passage relatif au porc placé par l'ordre d'Adrien au-dessus de la porte de Bethlehem. En fallait-il conclure que ce passage n'existait pas? Non vraiment. Le cardinal Baronius s'en étant lui-même servi et l'ayant largement commenté, il était certain que d'autres ouvrages d'Eusèbe, que son *Histoire ecclésiastique* et sa *Préparation évangélique*, contenaient le passage en question; c'était dès lors une recherche facile à faire, et je n'ai pas tardé à rencontrer le texte dont j'avais besoin, dans la *Chronique* d'Eusèbe et même dans celle de Cassiodore.

Voici donc ce que nous lisons dans Eusèbe (*Chronicorum liber posterior*, inséré au *Thesaurus temporum*, édition de Scaliger; Amsterdam, 1658, pages 167 et 168) :

XVII (année d'Hadrien). CXXXIV (année de J.-C.)

Cochebas dux Judaïcæ factionis nolentes sibi christianos adversum Romanum militem ferre subsidium, omnimodis cruciatibus necat.

(1) La médaille désignée ainsi en passant par l'illustre cardinal, est un médaillon de bronze, décrit par Cohen sous le n° 550, et dont je lui emprunte la description :

XVIII CXXXV

Bellum Judaïcum, quod in Palæstina gerebatur, finem accipit, rebus Judæorum penitus oppressis. Ex quo tempore etiam introeundi eis Jerosolymam licentia ablata, primo Dei nutu, sicut prophetæ vaticinati sunt, deinde Romanis interdictionibus.

XIX CXXXVI

Jerosolymæ primus ex gentibus constituitur Marcus, cessantibus his qui fuerant ex Judæis.

XX CXXXVII

Ælia ab Ælio Hadriano condita, et in fronte ejus portæ, qua Bethlehem egredimur, sus scalptus in marmore prominens, significans Romanæ potestati subjacere Judæos. Judæorumque nonnulli a *Tito Ælio* filio Vespasiani extructam arbitrantur (1).

XXI CXXXVIII

Hadrianus morbo intercutis aquæ apud Bajas moritur, major LX annos.

Cassiodore (*M. A. Cassiodorii Chronicum*, édition de Venise, 1729, t. I, p. 361 et 362) s'est contenté de copier Eusèbe, pour ainsi dire textuellement. Voici en effet ce qu'il dit :

Severus et Sylvanus.

His coss. Ælia civitas, id est Hierusalem, ab Ælio Hadriano condita est, et in fronte ejus portæ, qua Bethlehem egredimur, sus sculptus in marmore, significans Romanæ potestati subjacere Judæos.

Quant à l'illustre Baronius (2), il traduit ainsi le chapitre VI du IV^e^ livre de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe :

« Anno demum octavodecimo imperii Hadriani, cum totius belli « vis circa Bethera urbem munitissimam, non procul Hierosolymis « dissitam, exarsisset, et protracta diutius a Romanis obsidione,

« IMP. CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG. Son buste lauré à gauche, avec le « paludament et la cuirasse.

« R^v^. P. M. TR. P. COS. III. S. C. Truie à droite, allaitant ses petits; derrière, « le figuier ruminal. Mod. 12 1/2. Musée britannique. — Vrai médaillon, malgré « les lettres S. C. »

(1) Jamais Titus, qui était de la gens Flavia, n'a porté le nom d'Aelius, appartenant à une tout autre famille que la sienne.

(2) *Annales ecclésiastiques*, t. II, p. 134. Edition de Luques, 1736.

« rebelles fame ac siti oppressi essent, ipseque adeo seditionis « auctor pœnas debitas dedisset, ex eo deinceps tempore universa « Judæorum gens in regionem circum Hierosolyma sitam pedem « inferre prohibita est, lege et constitutione imperatoris Hadriani : « adeo ut ne prospicere quidem e longinquo patrium solum ipsis « liceret, ut scribit Aristo Pellæus. In hunc igitur modum cum « civitas Judæorum gente nudata esset et veteribus incolis penitus « vacuefacta, posthæc alienigenis eo confluentibus, urbs et colonia « civium Romanorum effecta, in honorem Ælii Hadriani imperatoris « Ælia nuncupata est. Et cum ecclesia ejusdem loci ex gentibus « coaluisset, primus post episcopos ex circumcisione sacerdotium « illius civitatis suscepit Marcus. »

La dernière phrase, empruntée au cardinal Baronius par Quaresmius, contient la mention d'un fait relaté par Josèphe et mal compris par tous les deux. Ils se figurent, en effet, que lorsque Vitellius, préfet de Syrie, était sur le point de traverser la Judée pour marcher contre les Arabes, les Juifs s'opposèrent à ce que les enseignes militaires, surmontées d'images de porc, traversassent leur territoire. Josèphe ne dit pas un mot de cela, car voici ses paroles (A. J. XVIII, v, 3, et non lib. VIII, c. vii, comme l'avance Quaresmius) :

Ὡρμημένῳ δ'αὐτῷ διὰ τῆς Ἰουδαίων ἄγειν τὸν στρατὸν, ὑπαντιάσαντες ἄνδρες οἱ πρῶτοι παρῃτοῦντο τὴν διὰ τῆς χώρας ὁδόν· οὐ γὰρ αὐτοῖς εἶναι πάτριον περιορᾶν εἰκόνας εἰς αὐτὴν φερομένας, πολλὰς δ' εἶναι σημαίαις ἐπικειμένας.

Évidemment il n'est question, dans ce passage, que d'effigies impériales (εἰκόνας), dont les enseignes militaires étaient constamment ornées, et l'on ne voit pas ce qui, de près ou de loin, y rappelle l'aversion des Juifs contre le porc.

De tout ce qui précède, il résulte : 1° que la X^e^ légion *Fretensis*, laissée par Titus en Judée, n'a pour ainsi dire plus quitté l'Orient depuis lors; 2° que la première contremarque appliquée sur notre monnaie trouvée à Jérusalem, appartient à cette X^e^ légion dont elle présente en quelque sorte l'enseigne particulière, c'est-à-dire un dauphin, qui rappelle l'origine maritime de cette légion qui reçut le nom de *Fretensis;* 3° que le porc, qui tient la place d'honneur dans cette contremarque, n'est ni plus ni moins qu'une insulte jetée à la face de la nation juive, dont la X^e^ légion occupait militairement le territoire; 4° et qu'enfin cette contremarque, employée à deux reprises sur la même pièce, a bien pu servir, dans des temps

de gêne, à lui assigner un cours conventionnel et de beaucoup supérieur à la valeur intrinsèque de cette pièce, la première fois après le siége de Titus, en 70, et la seconde soixante-sept ans plus tard, après la défaite de Barkaoukab et l'expulsion définitive des Juifs de Jérusalem et de la contrée avoisinante (1).

Voilà, cher confrère, un nouvel exemple de l'intérêt que présente, à mon avis, l'étude des contremarques antiques ; j'ose espérer que vous partagerez cet avis et que vous me pardonnerez d'avoir si longuement disserté sur un petit morceau de cuivre dont naguère on n'eût peut-être fait aucun cas. Mille amitiés.

15 août 1869.

F. DE SAULCY.

(1) Il est clair que si M. Dardel a eu raison de voir une galère dans la seconde contremarque, ou bien celle-ci rappelle encore l'origine de la X^e^ légion, ou bien elle montre que la pièce qui la porte a été utilisée une seconde fois dans une ville maritime, à Ascalon par exemple.

SUR LA

DATE DU TROISIÈME LIVRE

DES ORACLES SIBYLLINS

Dans la nouvelle édition qu'il vient de donner des *Oracles sibyllins* (1), l'éminent helléniste M. Alexandre défend contre un critique allemand, M. Ewald, auteur d'un traité sur l'origine et la matière de ces livres (Gœttingue, 1858), ses opinions précédemment émises sur la date des diverses parties du livre III. Cette controverse puise son principal intérêt dans la date reculée que tous les savants s'accordent à donner aux parties les plus considérables de ce troisième livre et dans l'importance du déplacement de quarante années que le système de M. Hilgenfield, soutenu par M. Ewald et d'autres critiques, ferait subir à la date de leur rédaction; car ces questions de date sont d'un vif intérêt pour le lecteur qui considère le rapport de ces textes avec certains textes relatifs à la naissance du christianisme.

M. Alexandre place la composition des §§ 2 et 4 de ce troisième

(1) Cette édition est la seconde qu'ait publiée M. Alexandre. Il y a résumé en un seul tome la matière des trois volumes de l'édition antérieure (1841, 1853, 1856), sans rien retrancher au texte. La traduction en vers latins a été soigneusement remaniée. Autres éditions :

1545, Bâle; texte des huit premiers livres publié par Xystus Betuleius;

1546, Bâle; traduction latine des mêmes livres, par Castalio;

1555, Bâle; texte et traduction des mêmes, par Castalio;

1599, Paris; édit. Opsopoeus;

1867-8; Amsterdam; édit. Servatius Gallæus;

1855, Leipzig; édit. Friedlieb; texte et traduction allemande, y compris les quatre nouveaux livres découverts par le cardinal Mai.

livre au règne de Ptolémée Philométor (vers l'an 168 avant J.-C.) ; M. Ewald, aux dernières années de Ptolémée Evergète II Physcon (vers l'an 124). Tous les critiques s'accordent toutefois à rejeter les onze derniers vers du § 4. Ils rejettent aussi le § 1er comme ayant été rédigé au vie siècle de notre ère, d'après des fragments chrétiens, par le compilateur du recueil. Quant au § 3, que M. Ewald considère comme contemporain des §§ 2 et 4, M. Alexandre le place à l'époque des Antonins.

S'il n'était question que de juger entre les opinions de M. Alexandre et celles de M. Ewald, la légèreté, le parti pris évident des critiques de ce dernier nous auraient bientôt conduit à lui appliquer les épithètes peu scientifiques qu'il décerne si aisément aux argumentations combattues par lui. Mais il nous est difficile d'embrasser absolument la décision par laquelle M. Alexandre sépare d'une manière aussi radicale les §§ 1 et 3 des §§ 2 et 4. Nos objections à cet égard se résument dans les termes suivants :

1° Les §§ 1 et 3 sont l'un et l'autre des assemblages informes de morceaux disparates dont il est peut-être téméraire de prétendre toujours assigner la date ;

2° Le § 4 n'est pas exempt de ce vice ;

3° Le § 2 paraît offrir des lacunes qui seraient facilement comblées par des passages empruntés au § 3 ;

4° L'ensemble du livre présente des traces de composition appartenant à chacun des quatre paragraphes, traces que n'a pas respectées le compilateur du recueil que nous possédons et qui restent de la rédaction primitive.

Pour mettre le lecteur à même d'en juger, il nous faut analyser sommairement l'ensemble du livre dans l'ordre actuel de ses parties. Et d'abord, constatons l'incohérence de la composition totale. Sans nous astreindre à distinguer entre eux tous les fragments disparates, comme l'a fait le critique danois Thorlacius, nous en remarquerons cependant un certain nombre.

§ 1er. Les manuscrits divisent eux-mêmes ce § 1er en deux fragments distincts, dont le second, relatif à la venue future de Belial, l'antéchrist juif, et au jugement dernier, offre une lacune. Le premier fragment, jusqu'au vers 45, est le début naturel d'un livre sibyllin, avec déprécation générale contre le culte des idoles. Au vers 46 le sujet change brusquement et nous trouvons le

passage suivant, qui me paraît d'une rédaction antérieure au christianisme :

Αὐτὰρ ἐπεὶ Ῥώμη καὶ Αἰγύπτου βασιλεύσει,
Εἰς [ἓν γ'] ἰθυνουσα, [τότ' αὖ] βασιλεία μεγίστη
Ἀθανάτου βασιλῆος ἐπ' ἀνθρώποισι φανεῖται.
Ἥξει δ' ἁγνὸς ἄναξ, πάσης γῆς σκῆπτρα κρατήσων
Εἰς αἰῶνας πάντας, ἐπειγομένοιο χρόνοιο.
Καὶ τότε Λατίνων ἀπαραίτητος χόλος ἀνδρῶν,
Τρεῖς Ῥώμην οἰκτρῇ μοίρῃ καταδηλήσονται.

Suit, du vers 53 au vers 62, qui termine le premier fragment, une première prédiction du jugement dernier avec l'engagement pris par l'auteur de raconter en détail les maux soufferts par chaque ville; or cet engagement n'est pas tenu. Comment voir dans cette série de fragments un morceau préparé : « Transitionem, utpote paratam... » suivant les expressions de M. Alexandre ? Comment surtout s'appuyer sur cette hypothèse pour placer en tête du livre III le fragment sibyllin donné sous le titre de *Proème* (*Revue germanique*, octobre 1858) ?

§ 2. Ce paragraphe commence brusquement (vers 97) par un récit biblique et mythologique pris au moment de la dispersion des hommes devant la tour de Babel. Règne de Kronos, Iapetos et Titan. Naissance de Here et de Zeus. Destruction des Titans et des Kronides.

V. 158–195. Fondation des empires d'Egypte, de Perse, de Médie, d'Ethiopie, d'Assyrie, de Macédoine. Second empire égyptien. Les Romains. Résumé : trois grandes dominations successives, celles des Juifs, des Macédoniens et des Romains. Prédiction du Messie. Cet ordre est donné comme formant l'économie ultérieure du poëme. Sera-t-il suivi ?

V. 196—198. Transition.

V. 199—212. Suite de la discorde des enfants de Titan et de ceux de Kronos. La Grèce et la Phrygie. Chute de Troie. Malheurs des anciens peuples. Transition.

V. 213—217. Transition.

V. 218–294. Histoire du peuple hébreu jusqu'à la captivité.

Le paragraphe se termine au vers 294, bien que l'auteur n'ait encore traité qu'un des quatre points de son programme. Ce paragraphe

n'est donc qu'un fragment, et nous rencontrerons d'autres fragments plus courts qui paraissent devoir y être intercalés. Il offre, du reste, en lui-même une certaine suite.

§ 3. V. 295—302. Introduction et transition.

V. 303—313. Prédiction contre Babylone.

V. 314—318. Contre l'Égypte.

V. 319—322. Contre Gog et Magog.

V. 323—336. Contre la Lybie, la mer et la terre et les nations occidentales qui ont porté les mains sur le temple de Jérusalem (Rome, suivant M. Alexandre).

V. 337—340. Signes généraux.

V. 341—349. Contre les villes d'Asie et particulièrement contre Alexandrie.

V. 350—362. Contre l'Italie, qui périra par la guerre civile.

V. 363. Contre Samos et Délos.

V. 364. Contre Rome.

V. 365, 366. Contre Smyrne.

V. 367—380. Paix et bonheur de l'Asie, soit, comme paraît en juger M. Alexandre, sous le règne du Messie, soit sous celui des Perses après Cyrus.

V. 381. Conquête de l'Asie par la Macédoine.

V. 382—387. Contre l'Asie et contre sa dominatrice (Rome ou la Macédoine).

V. 388—400. Destinée du conquérant de l'Asie (Hadrien suivant M. Alexandre, Antiochus Epiphane suivant M. Ewald, peut-être un autre) et de ses descendants.

V. 401—413. Tremblement de terre de Dorylée. Signes de guerre civile pour Rome.

V. 414—418. Lamentation sur le sort de Troye.

V. 419—432. Homère et ses fables.

V. 433—435. Guerre des Locriens contre la Lycie et des Étoliens contre la Chalcédoine.

V. 436—443. Tremblements de terre à Cyzique et à Byzance.

V. 444—448. Prospérité et ruine de Rhodes.

V. 449, 450. La Perse ruinée par un tremblement de terre survenu en Lydie. Gémissements sur le sort de l'Asie et de l'Europe.

V. 451—456. Guerre navale de Sidon contre Samos.

V. 457—462. Tremblement de terre de Chypre et de Tralles.

V. 464. La date: celle du règne de Polycrate à Samos.

V. 464—469. Contre l'Italie, qui ne périra que par la guerre civile.

V. 470. Un nouveau conquérant venu d'Italie : Néron l'antéchrist, suivant M. Alexandre.

V. 471—482. Tremblements de terre de Laodicée, de la Thrace, de Cyrnos.

V. 483—488. Ruine de la Mysie, de Carthage, de la Galatie, de Ténédos, de Sicyone et de Corinthe.

On voit, d'après cet exposé quelle faible certitude peut fonder un système quelconque sur une telle confusion.

§ 4. V. 489—492. Transition.

V. 493—519. Contre la Phénicie, la Crète, la Thrace, Gog et Magog, les Marses et les Daces, la Lycie, la Mysie, la Phrygie, la Lydie, la Pamphylie, les Maures, les Ethiopiens, les Cappadociens et les Arabes.

V. 520—572. Contre la Grèce. Voici enfin un fragment suivi.

V. 573—817. Fragment très-régulier, formant la conclusion morale du poëme.

V. 818—823. Introduction singulièrement placée, et que M. Alexandre considère à bon droit comme interpolée, ou du moins surajoutée. Il y est question de Noé et du déluge.

Cet exposé général suffit tout d'abord pour faire écarter l'opinion de M. Ewald qui s'appuie sur l'homogénéité du § 3 et sa parfaite connexité avec le § 2 et le § 4, afin de pouvoir rapporter l'ensemble des trois paragraphes aux dernières années du règne de Physcon (vers 124 avant J.-C.), tandis que M. Alexandre sacrifie l'antiquité du § 3 et fait remonter d'une quarantaine d'années plus haut, comme nous l'avons dit, la composition des deux autres paragraphes. Cette date est, d'ailleurs, donnée par une indication qu'on lit d'abord au § 2 (v. 190—191) :

Ἄχρι πρὸς ἑβδομάτην βασιληΐδα, ἧς βασιλεύσει
Αἰγύπτου βασιλεὺς, ὃς ἀφ' Ἑλλήνων γένος ἔσται...

et qu'on retrouve au § 4 (v. 608—610):

Ὁπόταν Αἰγύπτου βασιλεὺς νέος ἕβδομον ἄρχῃ
Τῆς ἰδίης γαίης, ἀριθμούμενος ἐξ Ἑλλήνων
Ἀρχῆς, ἧς ἄρξουσι Μακήδονες ἄσπετοι ἄνδρες.

Ce septième roi d'Egypte, à partir d'Alexandre le Grand, est Ptolémée Philométor, qui régna, seul ou avec son frère Evergète, de 170 à 164. La date est précisée par les vers 811 et suivants, où l'invasion d'Antiochus Epiphane en Egypte (170, 169) est clairement indiquée comme un fait récent.

Mais s'il est impossible d'élever contre l'attribution de cette date aucune objection sérieuse tirée du § 3, il nous paraît hasardé, d'une autre part, de rapporter ce paragraphe dans son ensemble à l'époque des Antonins, par la raison avant toutes que ce paragraphe est l'assemblage informe de plusieurs fragments auxquels on ne saurait que par présomption assigner une date commune.

Il nous reste à examiner quels sont ceux de ces fragments qui, aussi bien que le § 1^er^ en partie et que les onze derniers vers du § 4, se rapportent à l'objet principal de ce dernier paragraphe et du § 2. Mais avant de passer à ce second point de notre proposition générale, notons quelques objections de détail qui peuvent être soumises à M. Alexandre au sujet de son argumentation sur le § 3.

La prédiction des vers 388—400 sert de base à toute la discussion; or cette base est par elle-même bien incertaine. Le texte est peu précis, notamment au vers 399; et ne faudrait-il pas établir que cette prophétie, manifestement tirée de Daniel, a un sens rigoureusement historique?

M. Alexandre interprète le vers 383 :

Ἐκ γενεῆς Κρονιδῶν τε νόθων, δούλων τε γενέθλης,

par une allusion à l'asile de Romulus, et cette interprétation est appuyée par le vers 401 où il est question des enfants de Rhéa :

Ὁππότε κεν εἰης Ῥμιαρὸν γένος...

si l'on suppose la connexion des deux passages et si l'on rapporte le second aux Romains et non aux Phrygiens, souillés par leurs mystères. Mais l'épithète de Κρονιδῶν ne pourrait-elle pas être rapportée, ainsi que les qualifications qui l'accompagnent, à l'origine d'Alexandre, considéré comme descendant d'Hercule, c'est-à-dire d'un bâtard du fils de Kronos, d'Hercule, serviteur d'Eurysthée?

Dans le système de M. Alexandre, les mots

σοῖσι πολυμνήστοισι γάμοισιν

du vers 357 expliqueraient le vers 413 :

Ἀλλὰ καὶ αὖθις ἔλωρ ἐπὶ ἀνθρώποισιν ἐρασταῖς,

s'appliquant aux compétiteurs de l'empire, et qui du reste s'appliquerait bien mieux aux ambitieux de la république qu'aux Antonins. Mais ce vers revient à propos de Rhodes (v. 447) :

Ἀλλὰ μεταῦθις ἔλωρ ἔσῃ ἀνθρώποισιν ἐρασταῖς,

et ici l'allusion n'est plus possible et le sens d'ἐρασταῖς doit être entendu autrement.

Mais laissons ces doutes qui n'empruntent leur valeur, s'ils en ont une, qu'à la subtilité même de l'argumentation de M. Alexandre, et arrivons à l'objet principal de notre thèse, à savoir l'indication des rapports qui, suivant nous, ne permettent pas de détacher totalement des §§ 2 et 4 soit le § 1er, soit le § 3, soit les onze derniers vers du § 4.

Et d'abord nous trouvons au § 3 (v. 318) une indication tout à fait identique à celles des § 2 et 4 qui ont servi à déterminer la date de ces deux paragraphes :

Ἑβδομάτῃ γενεῇ βασιλήων · καὶ τότε παύσῃ.

M. Alexandre rapproche ce vers du vers 457 du livre V :

Ἔσται δ' ἐν πέμπτῃ γενεῇ, ὅτ' ἐπαύσατ' ὄλεθρος
Αἰγύπτου...

et il induit de ce rapprochement la contemporanéité des deux passages. Sans examiner la force de cet argument, nous croyons devoir nous arrêter à ces expressions de M. Alexandre : « Notanda maxime verba ista: *inde quiesces*, quæ non temere neque leviter jacta, etc. » Ces deux mots ne sont, en effet, pas plus ***temere neque leviter jacta*** que les expressions analogues qui suivent les deux indications identiques du § 2 et du § 4, rapprochement que n'a pas fait M. Alexandre et qui nous paraît donner l'explication véritable de τότε παύσῃ :

V. 194, 195 : Καὶ τότ' ἔθνος μεγάλοιο Θεοῦ πάλι κάρτερον ἔσται,
Οἳ πάντεσσι βροτοῖσι βίου καθοδηγοὶ ἔσονται.

V. 616, 619 : Καὶ τότε δὴ κάμψουσι Θεῷ μεγάλῳ βασιλῆϊ...
Καὶ τότε δὴ χάρμην μεγάλην Θεὸς ἀνδράσι δώσει.

Or si l'auteur du vers 318 du livre III a voulu parler, avec celui des vers 194 et 616 du même livre (ce qui ne nous semble pas pouvoir être mis en doute), de la paix qui suivra l'invasion d'Antiochus

Epiphane, et si l'auteur du vers 457 du livre V a entendu la même expression du règne de Cléopâtre, « velut quinta post Philometorem regnatura, » si d'autre part, comme le veut M. Alexandre, le second vers a été calqué sur le premier, il est clair qu'il n'a pu être écrit par la même main, contrairement à ces expressions de M. Alexandre : « ut eamdem mentem eamdemque manum agnoscas. »

Passons à une autre observation. Tous les critiques sont d'accord à rejeter le § 1^er^ comme étranger au reste du livre ; cependant cette première partie pourrait, jusqu'au vers 28, être superposée à la seconde, sauf une lacune, puisqu'elle nous laisse à la création et que la seconde nous porte à la dispersion des hommes. Ce début aurait l'avantage de constituer l'unité du livre en plaçant tout d'abord sous nos regards les conseils et les sentiments qui reviendront abondamment à la fin.

La mention qui se trouve faite du déluge dans les onze derniers vers du livre induirait à les placer également avant le § 2.

On pourrait voir un autre lien du § 1^er^ avec les suivants, dans les expressions mythologiques qui leur sont communes et qui constituent des deux parts une sorte de syncrétisme des traditions juives et des traditions grecques, tentative assez originale pour être signalée. Ce n'est pas en vain que l'auteur commence à la guerre des Kronides pour arriver aux Romains ; il montre dans la guerre de Troie la suite naturelle des guerres des Kronides et des Titans, dans lesquelles il voit des héros, mais non des dieux. Or, il confond partout systématiquement les Romains avec les Italiens leurs ancêtres. Ajoutons à cette remarque les considérations tirées de l'économie générale du poëme, le plan tracé par l'auteur au § 2, suivi quant aux Juifs dans le même paragraphe, et qui nous amène aux deux grands fragments du § 4 en découvrant deux lacunes considérables, avant et après le premier de ces deux fragments, l'une relative à la domination des Macédoniens, l'autre à celle des Romains. Ces deux fragments sont connexes et par le sens et par la forme : dans tous les deux, les prédictions faites contre la Grèce paraissent n'être pas encore exécutées ; ce sont des menaces et des invitations au repentir ; l'auteur craint avant tout le triomphe de Rome, triomphe qui n'est encore ni définitif ni absolu. Mais malgré cette connexion, la parenté évidente du § 4 avec le § 2 ne permet guère de ne pas apercevoir entre eux, au mépris du plan formulé avec tant d'insistance, une lacune relative aux Romains. Est-on, par suite, autorisé à considérer comme ayant fait partie de l'économie du livre tous les fragments

relatifs aux Romains? Non : la plupart de ces fragments sont évidemment postérieurs. Mais il en est quelques-uns qui n'ont peut-être pas été étrangers à la rédaction primitive, et ce sont d'abord ceux où l'auteur, se souvenant de son point de départ mythologique, confond à dessein les Romains avec leurs ancêtres. Nous avons déjà rencontré une confusion de ce genre au § 3, confusion relative aux descendants de Kronos et à ceux de Rhéa. Si, comme le croit M. Alexandre, les Romains sont désignés dans ce passage, il devient difficile de ne pas y trouver une trace de la rédaction primitive. Le § 4 nous fournit peut-être aussi l'exemple d'une confusion analogue, confusion voulue par son auteur. Nous lisons, en effet, dans les premiers vers de ce paragraphe, premiers vers qui ne se rapportent en rien à ce qui les suit, l'expression de Dardanides appliquée à de s envahisseurs de la Grèce (v. 509) :

Ἡνίκα σύμμικτοι Γαλάται τοῖς Δαρδανιδαῖσιν...

Ce passage, où les *Dardanides* sont nommés comme agissant de concert avec les Galates, doit sans doute être rapproché des prédictions faites un peu plus bas contre la Grèce (v. 520):

Ἕλλησι δ' ὁπόταν πολυβάρβαρον ἔθνος ἐπέλθῃ.

Les fragments qui forment les vers 350—355, 401—414, 464—469, fragments où les guerres civiles de Rome sont données pour imminentes et où il est dit que l'Italie ne sera vaincue que par ses discordes intestines, fragments qui se rapportent si bien à la république et si mal au temps des Antonins, pourraient être introduits ; malheureusement ce ne sont là que des débris d'un morceau plus développé qu'il est devenu impossible de reconstruire.

Nous n'en dirons pas autant des vers 46 et suivants, qui se rapportent manifestement aux souvenirs du second triumvirat:

Τρεῖ Ῥώμην οἰκτρῇ μοίρῃ καταδηλήσονται (v. 52).

Il ne peut être, en effet, question ici du premier triumvirat, puisque l'Egypte, à cette date, selon ce que vous apprend le sybilliste, est totalement subjuguée par les Romains :

Αὐτὰρ ἐπεὶ Ῥώμη καὶ Αἰγύπτου βασιλεύσει (v. 46).

Mais il ne peut pas non plus y être question des luttes qui ont suivi la mort de Néron : comment l'auteur, qui, suivant M. Alexandre, aurait écrit sous les Antonins, aurait-il pu dire que ces princes ont

perdu l'empire? D'ailleurs, on devine que le souvenir de la soumission de l'Égypte est récent, et que les conséquences des luttes du triumvirat ne sont pas encore connues.

La déclamation sur Troie et sur Homère, qui tombe si mal à propos au § 3 (vers 414—432), serait très-heureusement intercalée entre les vers 206 et 207, et le passage du § 3 sur la paix de l'Asie, qui n'a aucune raison d'être où il se trouve (v. 366—380), se place naturellement à la suite du vers 294, où il est question de la réédification du temple par Cyrus.

Il nous paraît, en résumé, résulter de ce qui précède:

1° Que le § 3 ne forme pas un tout homogène;

2° Que plusieurs des fragments qui le composent appartiennent réellement à la rédaction primitive du livre III des vers sybillins, et doivent être placés après les vers 206, 294 et 572.

Ajoutons, pour finir, une remarque qui se déduit du sens donné par nous au vers 52 et de la date que nous avons attribuée à tout le passage, c'est que le messie désigné dans ce passage est, contrairement à ces paroles de M. Alexandre: « prædicitur futurus Christi adventus, » le messie juif (v. 47—50):

[τότ' αὖ] βασιλεία μεγίστη
Ἀθανάτου βασιλῆος ἐπ' ἀνθρώποισι φανεῖται.
Ἥξει δ' ἁγνὸς ἄναξ, πάσης γῆς σκῆπτρα κρατήσων
Εἰς αἰῶνας πάντας, ἐπειγομένοιο χρόνοιο.

L'auteur de ces vers serait, par conséquent, un juif et non un chrétien, comme l'admet M. Alexandre pour la totalité du § 1er. L'objection qui pourrait être, quant à la date, tirée du passage relatif à Belial (v. 63 sq.), tombe devant l'indépendance évidente, et d'ailleurs admise, des divers passages.

Nous terminons ici ces observations, ou plutôt ces indications rapides, qui n'auront d'intérêt que pour le lecteur des *Oracula sybillina* et en présence même du volume, malgré le soin que nous avons eu de reproduire la plupart des textes qui en font l'objet. Nous les soumettons respectueusement à M. Alexandre en particulier, heureux si, lors même qu'il n'attacherait aucun prix à nos remarques, il y reconnaît les traces d'une étude attentive du texte si sincère que nous lui devons et de ses excellentes notes latines.

JEAN LAROCQUE.

ÉTUDES

SUR

QUELQUES NOMS DE LIEUX

NAMPCEL (OISE).

Nous avons en musique une mesure qu'on appelle à trois temps, c'est-à-dire composée de trois notes; quand une de ces notes vient à tomber, la note qui lui est voisine prend sa valeur, et la durée de la mesure reste la même. Nous avons aussi dans le langage des mots qu'on pourrait dire à trois temps, comme *nemeton* (sanctuaire) en gaulois, comme *dominus* (seigneur) en latin. Dans ces mots et dans ceux de leur espèce la voyelle faible tombe presque toujours et le *m* qui la précède prend sur lui la valeur de la lettre éliminée.

Chez les Latins de basse latinité dominus est devenu domm'nus, et chez nos vieux Français nemeton est devenu Nemm'ton. Quelquefois même, pour mieux faire sentir la plus-value du *m* héritier de la voyelle annulée, nos ancêtres lui ont adjoint une lettre intercalaire, soit *b*, soit *p*, et de domm'nus on a fait *domp'nus*, de nemm'ton *nemp'ton*. Ce mode d'accroissement pour conserver la valeur rhythmique d'un mot était déjà connu des Latins, car ils disaient *emptus* pour emitus, *sumptus* pour sumitus, *demptus* pour demitus, et à leur instar nous avons fait de *domitor* dompteur et de *Dominium* Dompnon, aujourd'hui Domnon (Meurthe).

Vous comprenez maintenant (1) pourquoi l'abbé Lebeuf, Dissert. sur le Soissonnais, p. 36, a supposé que Nemeto-cenna (sanctuarii

(1) Nous ne parlons ici que de la lettre *p* venant après le *m* prendre la place d'une voyelle faible tombée. Nous nous occuperons à l'article *Gembloux* (Belgique) de l'introduction de la lettre *b* à la suite de la lettre *m*.

aula?) dont il est fait mention dans le supplément aux Commentaires de César était *Nampcel* (Oise) (1), autrefois écrit et prononcé *Nempt'-celle* ou *Nempt'cenne* (2). Vous reconnaîtrez aussi sous la forme *Nampty* (Somme) un Nemetacum quelconque (cœlestis locus) et sous celle de *Nampteuil* (Aisne) le diminutif Nemeto-il (sacellum). *Nanterre* (Seine), le Nemeto-dorum des Gaulois (sacrarii aditus), est déjà défiguré par Grégoire de Tours en Nempto-dorum, et la ville royale de Ver-nemeton (ingens fanum) est nommée dans des actes de 842 Ver-nemptæ (3).

Je ne vous parlerai pas de Lempty (Puy-de-Dôme), de Lempdes (Haute-Loire), de Lempzours (Dordogne), de Rempnat (Haute-Vienne), etc., etc., parce que je ne suis pas assez sûr de l'origine de ces noms, mais je vous dédommagerai avec une belle série de vocables venant du mot dominus transformé en dompnus et traduit par domp, damp etc., comme: Dampjoux (Doubs), Dominus Jovinus ;— Dampleux (Aisne), Dominus Lupus ; — Dampli (Seine-et-Oise), D. Lætus ;— Dampmart (Seine-et-Marne), D. Medardus ;— Dampmartin (Seine-et-Marne), D. Martinus; — Damprichard (Doubs), D. Ricardus ;—Dampvitoux (Moselle), D. Vitonus;—Dompcevrin (Meuse), D. Severinus; — Domptin (Aisne), D. Quintinus; — Domptail (Meurthe), D. Stephanus ; — Dompremy (Marne), D. Remigius, etc. En dehors des noms de saints je vous citerai encore : Dampcourt (Aisne) et Dampsmesnil (Eure), représentés en latin par Dominicurtis et Domini-mesnilum, puis Dompniac (Corrèze) et Dompnac (Ardèche), qui répondent tous deux à Dominiacum, et enfin Dampty (Seine-et-Oise), qui se dit dans les titres Domitiacum.

Point n'est besoin d'entrer dans de nouvelles explications pour vous donner l'histoire des dégradations romanes de dominus en *dom*, *dam*, *don* au masculin, *dame* et *donne* au féminin ; vous les devinerez facilement quand vous les rencontrerez dans les noms de lieux, ainsi : Dombasle (Meurthe) représente Dominus Basilus ;—Dombras (Meuse) D. Brictius ; Domèvre (Meurthe) D. Aper; — Donjeux (Meurthe) D. Juvinus; — Domrémy (Meuse) D. Remigius — Donciè-res (Vosges) D. Cyriacus; — Damphreux (Doubs) D. Ferreolus ; — Dammard (Aisne) D. Medardus ; — Damblain (Vosges) D. Benignus ; — Damvaley (Haute-Saône) D. Valerius; — Dammartin (Seine-et-

(1) Comparez Nampcelle-la Cour (Aisne).

(2) Les progrès de l'altération auraient suivi cette marche: *Nemeto-cenna, nem'to-cenna, nemmto-cenna, nempto-cenna, nempt'-cenna, nemp-cenna, namp-cel.*

(3) Brequigny, Table des diplômes et chartes, p. 206.

Marne) D. Martinus; — Damemarie (Orne) Domina Maria;— Damelièvre (Meurthe) D. Libaria; — Donnemarie (Seine-et-Marne) D. Maria; — Dannemarie (Seine-et-Oise) D. Maria, etc., etc., pour ne pas parler de Doulevant-le-Château (Haute-Marne), Dominus Lupentius de Castro.

Je rouvre ma lettre pour vous signaler la plus curieuse syncope que je connaisse, c'est celle de *domina*, changée en *na*. Ainsi nos Languedociens qui ont transformé le nom propre germain *Adalaid* en *Alau* n'hésitent pas à dire Na Alau, voire même N'Alau pour Domina Adalaïd, soit Madame Adélaïde. Voyez de Sauvages, *Dict. Langued.* au mot NA.

GEMBLOUX (Belgique).

Il a été prouvé à l'article Nampcel (Oise) que Nemetacum, moyennant la chute de l'*e* faible et le remplacement de cet *e* par la labiale *p*, s'était changé en *Nem'tacum*, puis *Nemptacum*, d'où *Nempty* (Somme). Dans *Romuliacum*, la voyelle brève *u* tombe également, mais ce n'est plus un *p*, c'est un *b* qui vient prendre sa place, de telle façon que *Romuliacum* (le domaine de Romulius) nous a donné successivement Rom'liacum, Rombliacum et enfin Rombly (Pas-de-Calais) (1).

Cette éclipse de la voyelle non accentuée à laquelle se substitue un *b* est très-fréquente dans les mots français dérivés du latin surtout après la lettre *m*. Je vous citerai : chambre venant de *camera;* humble de *humilis*; sembler de *simulare;* comble de *cumulus*; houblon de *humulus;* tremble de *tremulus*, etc., etc. (2). Certains vocables, malgré leur caractère sacré, n'ont pu échapper aux fantaisies de notre langage; ainsi *Sanctus Mummolus* est devenu St-Momble; *Sanctus Romulus* St-Romble, et je crois même que *Sanctus Audomarus*, qui se dit St-Omer en Artois, se dit St-Ombre en Franche-Comté (3).

Nous voilà maître d'un secret nouveau d'altération, servons-nous en pour retrouver à travers leurs débris, la forme ancienne et la valeur significative de quelques-uns de nos noms de lieux actuels. Savoir :

Chambly (Oise), qui paraît indifféremment représenter le domaine de

(1) Rombly est nommé *Rumeliacum* et *Rum'liacum* en 704. Voyez Pardessus, Dipl. et ch., t. II, p. 264 et 265. — Guérard, Cart. de Saint-Bertin, p. 38.

(2) En espagnol les mêmes causes ont amené les mêmes effets; hombro s'est formé du latin *humerus*, et avec le changement de *n* en *r* nous voyons également nombre sortir de *nomine*, lumbre de *lumine*, hambre de *famina*, hombre de *homine*, etc., etc.

(3) Voyez Catal. des Saints. Ann. de l'hist. de France, année 1860.

Camulus, de Camilius ou de Camelius, est cité dans les Diplômes de Pardessus, t. II, p. 63 et 236, sous la forme de *Camiliacum*, en 640, et sous celle de *Cam'liacum*, en 696.

Trembly (Saône-et-Loire), signifiant la village des Trembles, a dû passer par *Tremuliacum*, *Trem'liacum* et *Trembliacum*, comme *Tremblay* (Seine-et-Oise) s'est dit par altération du latin *Tremuletum*, *Trem'ledum* et *Trembletum*. Voyez, Lebeuf, *Histoire de Paris*, t. VI, p. 231.

Cambray (Nord), le *Camaracum* des Itinéraires est écrit *Cambracum* au VII^e^ et VIII^e^ siècle, et signifie quelque chose comme la Voute (1).

Jambles (Saône-et-Loire). Une indication du cartulaire de Cluny, sous l'année 858, porte : *In fine Gemulense in villa Curte-Claudia*, c'est-à-dire dans le territoire de Jambles, dans le village de Cocloye. Il est facile de suivre les altérations de ce nom de lieu, Gemulae est devenu d'abord Geml'ae, puis Gemblae et enfin Jambles. Veut-il dire la Triste?

Combles (Somme). L'origine de Combles doit être *Cumuli=Cum'li=Cumbli*, sa signification serait hauteur, élévation.

Tomblaine (Meurthe). On a expliqué ce nom en 1525 par *Tumulus Alanorum* (2). Peut-être faudrait-il préférer le mot des inscriptions latines *Tumulamen=Tum'lamen* d'où *Tomblaine*. Ce qu'il y a de certain, c'est que le radical de Tomblaine est dans tumulus.

Hombl.ières (Aisne). Ce nom représenté en latin par *Humulariae*, puis *Hum'lariae* et enfin *Humblariae*, veut dire la Houblonnière.

Je passe sans les examiner devant *Membrey* (Haute-Saône) et *Ambly* (Aisne), dont on retrouverait peut-être l'origine dans les noms propres *Mamurius* et *Æmilius*, et j'arrive au plus vite à Gembloux.

Gembloux, voilà un malheureux nom qui a subi à lui seul tous les ravages de l'altération phonétique. D'abord d'Anville, dans sa notice de la Gaule, p. 344, suppose que Gembloux représente aujourd'hui le *Geminiacum* de l'Itinéraire d'Antonin, et M. Schayes, dans son ouvrage sur la Belgique et les Pays-Bas, etc., p. 488, le reconnaît dans le *Geminiacum* d'un acte de Louis le Débonnaire sous l'année 816 (3). Ainsi, soit que par égard pour la parenté entre *geminus* (double) et *gemellus* (jumeau) on ait confondu le second nom avec le premier, soit, ce qui est plus probable, que le *n* de Geminiacum ait cédé sa place à un *l* comme on l'a vu dans *Panormus* et *Bononia* devenus

(1) *Chameyrac* (Corrèze), qui est le même mot que Cambray, se trouve en 848 sous la forme *Camberiacum*, en 864 sous la forme *Camairacum* et en 889 sous celle de *Camariacum*. Le vieux *b* celtique de *camb*, que nos ancêtres avaient abandonné dans *Camaracum* et que nous avons repris dans Cambray, a résisté dans la représentation latine de *Chameyrac* par *Camberiacum*.

(2) Voyez Lepage, Dict. de la Meurthe.

(3) Voyez Grandgagnage, Vocabulaire des noms de lieux de la Belgique, p. 120.

Palerme et Bologne, toujours est-il qu'on retrouve Geminiacus sous la forme corrompue de Gemblaus ou Gemblaos = Gemblacus dans deux documents de 961 et 963 (1). D'après la règle d'altération que nous venons d'indiquer, il est facile de suivre Geminiacus devenu *Gemiliacus*, puis *Gemelacus*, ensuite *Gem'lacus*, et enfin *Gemblacus*, de la même façon et au même titre que *Sanctus Geminus* de Fossombrone (4 février) est devenu St-Gemble. Mais comment Gemblacus a-t-il fait pour arriver à *Gemblaus?* Je vous ai dit (2) que la finale celtique *ac* latinisée par *acus* était longue, et que l'*a* de cette finale représentait volontiers *au;* je vous ai dit encore que nos aïeux laissaient facilement tomber le *g* ou le *c* entre deux voyelles, et que Grégoire de Tours écrivait *Argentomaus* et *Andelaus* au lieu de Argentomagus et de Andelacus (3). Vous devinez alors pourquoi Geminiacus = Gemelacus = Gem'lacus = Gemblacus est devenu Gemblaus = Gemblao. Si Gemblaus ou Gemblao s'est transformé en *Gembloux* ou *Gembleux*, c'est là une petite variante dont les Vallons sont très-coutumiers. Pour preuve, vous trouverez dans le Mémoire de M. Grandgagnage, en suivant quelques noms de lieux de la Belgique par ordre de temps, les dégradations suivantes :

Stabulacus (651)=*Stabulaus* (953)=*Stabulau* (1000), aujourd'hui Stavelot en français, Staveleu en vallon.

Leternachus (666) = *Lethernaus* (?) = *Lethernau* (746) = *Ledernau* (896) = *Lernau* (1028) actuellement Lierneux.

Amberlacus (687) = *Ambarlao* (888) = *Ammarlaus* (896) = *Amberlau* (953) maintenant Amberloux.

Enfin :

Tabernacus = *Tabernaus* = *Tabernao* = *Tabernou*, aujourd'hui Tavernoux et *Baldacus* = *Baldaus* = *Baldau* = *Baldeu*, aujourd'hui Baudeux ou Bodeux, etc., etc. (4).

..... Donc Gembloux représente bien évidemment Gemblaus = Gemblacus et par suite Gemiliacum = Geminiacum, c'est-à-dire le domaine de Geminus.

(1) Grandgagnage, Mém. sur les anciens noms de lieux de la Belgique, p. 110.

(2) A. Houzé. Etude sur la signification des noms de lieux en France, p. 72 et passim. — (3) *Ib.*, p. 90.

(4) Cette puissance de l'*a* celtique = *au* et cette chute des consonnes *c*, *g*, *v* entre deux voyelles, expliquent pourquoi le territoire d'une rivière du département de la Somme, nommé *Vismes* (Vimna), nous a donné successivement *Vimnacus*, *Vimnaus*, *Vimnao*, *Vimnau*, *Vimau* et enfin *Vimeu*; pourquoi le *Tellavuspagus* est devenu *Tellaus*, *Tellao*, d'où *Talou*, et pourquoi *Andegavus* a fait Anjou et *Pictavus*, Poitou, etc., etc.

SAINT-ONDRAS (Isère).

Je vous ai dit, parlant de Nampcel (Oise) et de Gembloux (Belgique), que par suite de la chute d'une voyelle brève le *m* allongé ou doublé, soit *m*, soit *mm*, avait pu se changer en *mp* ou *mb*, c'est-à-dire que le mot latin *domitor* s'était transformé en *dom'tor* et *domptor* pour faire notre mot dompteur et que *camera* passant par *cam'ra, cammra* et *cambra* était arrivé à chambre.

Quand la voyelle faible tombée était après un *n*, ce n'est plus un *p* ou un *b* qui vient la remplacer, c'est un *d*. Ainsi du cas oblique latin *genere* = *gen're* = *gennre* nous avons fait gendre (1); de *cinere*, cendre, de *tenere*, tendre, et de *minore* avec l'accent sur mi est venu moindre (2). Remarquez que dans les serments de 842, sendre est dit pour *senior* (3); remarquez encore qu'en vieux français le mot banerole égale notre mot actuel *bandrole* ou banderole.

Très-peu de noms de lieu en France ont subi l'altération de la voyelle faible changée en *d* après *n*, et parmi ceux que j'ai pu recueillir, je n'oserais vous citer Gendray (Jura), Landray (Charente), Lindry (Yonne), Londres (Hérault), Mandres (Eure), Vindry (Rhône), etc., etc. (4), car je n'ai sur leur compte aucune donnée positive.

(1) La langue grecque était déjà soumise à cette altération, car du mot *aner* (homme) elle faisait le génitif *andros* au lieu de *aneros*. L'attraction de la dentale *d* par *r* se reconnaît aussi dans les dialectes celtiques. Les Armoricains disent *kaer* (beau), mais les Cambriens disaient *cadr* et nous retrouvons ce *cadr* dans une inscription gallo-romaine d'Orelli, 1965 (*a*). Deo Bellatu-Cadro (Deo Bellatori Pul-ch [e] ro) (*b*). On comprend alors pourquoi les Cambriens disaient *Carrec* (lapis) (*c*) et les Latins *Quadrus* (petra), et pourquoi Charolles (Saône-et-Loire) est latinisé par *Quadrellæ* et les Caires brunes près Milhac (Dordogne) par ad *Quadros* brunos (*d*).

(2) De Chevalet, Origine de la langue française, t. II, p. 141, dit: « Il est à remarquer que l'introduction du *d* se fait principalement lorsqu'un *n* se trouve rapproché d'un *r* par l'effet d'une syncope. C'est ce qui a lieu dans les futurs de tenir, venir; on disait autrefois, je tienrai, je vienrai pour je *tenirai*, je *venirai*; on dit aujourd'hui je tiendrai, je viendrai. »

(3) Dans le catalogue des Saints. Ann. de l'histoire de France, 1860. *Sanctus Senior* est représenté par saint Sendre.

(4) On devine pourtant dans Gendray, *Generiacum*; dans Landray, *Laneriacum*; dans Lindry, *Lineriacum*; dans Londres, *Lunere*; dans Mandres, *Maneria*; dans Vindry, *Veneriacum*.

(*a*) Zeuss, p. 165, 725, 795.

(*b*) Voyez Zeuss, p. 122. — Le nom propre latin Pulcheria (Pulchérie) est représenté en vieil armoricain, avec l'augmentatif cambrien *es*, par *Es-Kaer*, aujourd'hui *Kaer* tout court. Legonidec. Dict. fr. bret. append.

(*c*) *Ibid.*, p. 814, 815.

(*d*) De Gourgues, Noms de lieux de la Dordogne, p. 109.

Avec les dérivés du nom de Vénus nous serons plus heureux et je vous indiquerai :

VENDRES (Hérault). Thomas. Dict. de l'Hérault. *Terminium de Veneris* (1140). — *Castrum de Ven'res* (1230). — *Ecclesia de Vendres* (1625).

VENDARGUES (Hérault). Thomas ib. *Villa Veneranichos* (961). — *Villa de Ven'ranicis* (1051). — *Eccl. de Vendranicis* (1528). — *Vendargues* (1625).

Reste VENDRANGES (Loire); mais Vendargues explique suffisamment Vendranges (1).

Venons maintenant à St-Ondras. Ici je dois vous dire que dans un ancien pouillé du diocèse de Vienne publié par M. l'abbé Chevalier (2), *St-Ondras* (Isère), archiprêtré de Bressieux, est représenté par Sanctus Oneratus, et que St-Honorat (Drôme) est également représenté par Sanctus Oneratus ; donc *Oneratus* est pour *Honoratus*. Mais comment Honorat est-il devenu Ondras ? C'est là ce qu'il faut expliquer. La lettre *h* était peu usitée dans le Midi, et les Languedociens, encore aujourd'hui, ne s'en servent jamais. Vous voyez déjà qu'on a bien pu changer Honôrat en Onôrat ; ensuite l'*o* long d'Onorat est devenu *e* faible comme le prouvent ci-dessus nos deux mentions latines. Or l'*e* non accentué d'Onerat étant tombé comme le veut la règle, nous avons eu *On'rat*, puis le *d* remplaçant la lettre faible élidée, On'rat est devenu Ondrat, d'où St-Ondras, c'est-à-dire *St-Honorat* (3). Sanctus Generosus qui s'est transformé en St-Gendroux a suivi la même filière (4).

Après avoir si longuement parlé de la chute de la voyelle faible et de son remplacement par *d* après la consonne *n*, il serait peu poli de ne pas dire un mot des autres consonnes quand pareille aventure leur arrive.

Eh bien, nous voyons tomber l'*e* faible avec remplacement par *d* après *m* et *ng*, c'est-à-dire que, dans ce cas, m et ng représentent encore un véritable *n*; ainsi *tremere* et *gemere* (5) sont représentés par

(1) Voyez *Revue archéologique*, février 1867, p. 99., l'article Domessargues (Gard).

(2) Académie Delphinale, *Documents relatifs au Dauphiné*, 7e livraison, p. 9 et 17.

(3) Les Languedociens disent positivement *ondrar* pour honorer, *ondrable* pour honorable. Voy. de Sauvages, Dict. langued., t II, p. 114.

(4) Saint-Generoux (Deux-Sèvres) est dit dans un pouillé du diocèse de Poitiers (1610) *Saint-Gendroux*. — Voyez aussi Saint-Gendreux, Catalogue des Saints.

(5) Il faut convenir que nos ancêtres qui suivaient mieux que nous les règles de l'altération, disaient *gembre* et non geindre. V. Littré au mot Geindre.

craindre et geindre, *pingere* et *jungere* sont devenus peindre et joindre.

La voyelle faible tombe encore remplacée par *d* après *c*, *sicera* fait cidre ; après *g*, *fulgure* fait foudre ; après *l*, *molere* fait moudre; après *v*, *pulvere* fait poudre ; après *z*, *Lazarus* fait ladre (1).

J'ai encore là en réserve comme exemples une dizaine de noms de lieux qui grillent d'envie d'entrer en scène et de jouer leur petit rôle. Permettez qu'on vous les présente :

L'ANGER de Grégoire de Tours, qui a pris successivement les formes *Agner*, *Angera*, *Andria*, *Endria*, *Aindria* (2), est l'Indre, rivière qui se jette dans la Loire. — H. de Valois, *Not.*, p. 22. — Mabille, *Divisions de la Touraine*, p. 162.

L'ANGERISCUS nous signale l'*Indrois*, petite rivière qui se réunit à l'Indre. Mabille, *id.*, p. 162.

VESERE représente la Vesdre, cours d'eau qui se jette dans l'Ourthe. Grangagnage, *Mém. sur les noms de lieux de la Belgique*, p. 15 et 19.

VODGORIACUM de l'Itinéraire d'Antonin, nous donne aujourd'hui *Waudrez* (Belgique). D'Anville, *Not.*, p. 715. — Chotin, *Noms de lieux du Hainault*, p. 202, retrouve encore Waudrez dans une charte de Miræus, sous le nom de *Valdriacum*.

SALERA indique la rivière qui passe à Romorantin pour aller se perdre dans le Cher, c'est-à-dire la *Sauldre*. H. de Valois, p. 509.

COLRITUM = *Coluretum* (3), sert à désigner *Coudray* (Eure-et-Loir) et *Coudray-sur-Seine* (Seine-et-Oise). Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. II, p. 97 et 197.

VALERIACUM nous donne *Vaudrey* (Jura). Pouillé du dioc. de Besançon, doy. de Dôle.

PULVERENUS répond au VI^e^ siècle à notre *Pourrain* ou *Poudrain* actuel (Yonne). Quantin, *Dict. de l'Yonne*.

MACERIACUM, représente *Madriat* (Puy-de-Dôme). Doniol, *Cartulaire de Brioude*, p. 314. — Ib. *Cart. de Sauxillanges*, p. 688.

(1) Vous observerez dans ces derniers exemples que les consonnes du radical, soit *c*, *g*, *b*, *v*, *z*, ne pouvant plus donner un son possible, disparaissent laissant exclusivement la parole au *d*.

(2) Remarquez cet *i* qui s'est introduit devant le *n*, dans *Aindria* et dans *Indre* comme dans *oindre*, *poindre*, d'ungere et de pungere, c'est l'*i* souvent caché du *n* mouillé; quand il se montre il prend place tantôt après, tantôt avant le *n*. Ainsi en provençal nous avons *jonger* ou *joinher* (joindre) ; *onher* ou *oingner* (oindre).

(3) *Colurus*, métathèse de *corulus*, ou mot perdu dont on retrouve la trace dans

Sanctus Lazarus, est le même lieu que *Saint-Ladre* (Seine-et-Oise). Guérard, *Cart. de N.-D.*, passim (1).

Careacus. Ce sont les clercs du moyen âge qui, pour suivre notre règle et imiter le latin *Quadrus* ont mis un *d* devant le *r* de ce mot de manière à faire *Cadriacum*, puis *Ecclesia de Quadratis*, *villa de Quadris* (2). Mais le vulgaire qui se souvenait du vieux mot celtique *Cair* (pierre), a conservé ce radical intact dans *Careacus* (721), *Quarreia* (1171), *Carreia* (1190), *Carrée* (1191), aujourd'hui *Carré* ou *Quarré-les-Tombes* (Yonne). Voyez, Quantin, *Dict. de l'Yonne*.

Explicit :

A. Houzé.

l'adjectif de Virgile *colurnus* (de coudrier) et dans le radical celtique *col* ou *coll* (noisetier), nous donne *coluretum* d'où *col'ritum* et *coldritum*, soit *coudraye*.

(1) Conferez. S. Lusor=S. Lus're=S. Lusdre=*S. Ludre*. Diez, *Etym. Wœrterbuch*, p. 201.— Voyez le mot allemand Mazer qui nous a donné *madre*. Littré, *Dict.*

(2) Courtepée, Descript. de la Bourgogne, t. VI, p. 34.

FRAGMENTS

D'INSCRIPTIONS DE LA TURBIE

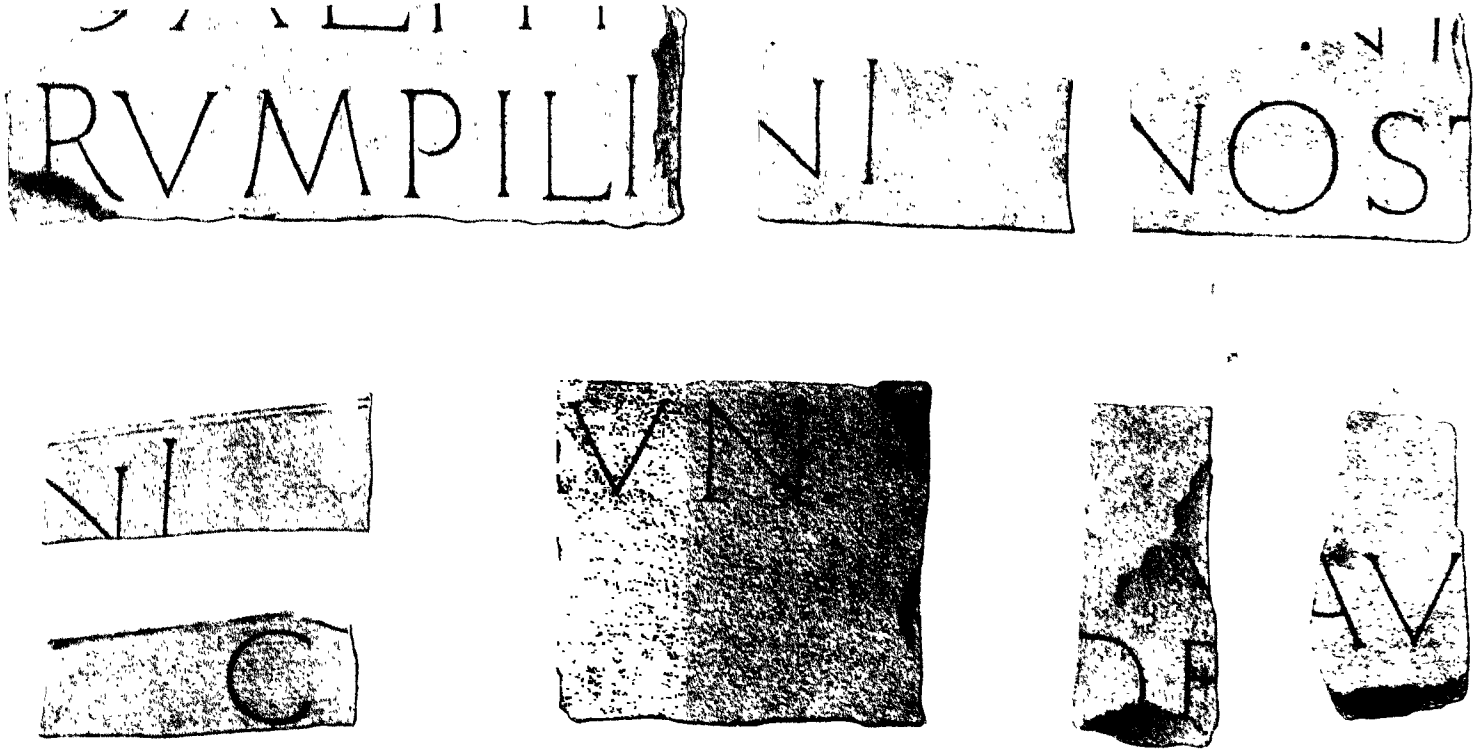
A M. Alexandre BERTRAND

Conservateur du Musée impérial de Saint-Germain

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous informer, il y a deux mois environ, que le conseil municipal de la Turbie, par une délibération motivée, avait offert à l'Empereur, pour le Musée de Saint-Germain, les débris de sculpture et d'inscriptions du monument élevé, par ordre d'Auguste, en mémoire de la défaite des peuplades des Alpes. Je puis vous annoncer aujourd'hui l'arrivée prochaine de ces précieux débris. Des trophées, des scènes militaires qui étaient figurés sur les murs, des colonnes, des chapiteaux qui les ornaient, de la statue d'Auguste qui en dominait le faîte, il ne reste rien, rien qu'un immense bloc, fragment de frise orné de draperies. Des cent mots de l'inscription, on connaissait quatorze lettres en quatre groupes dont un seul avait paru mériter d'être déchiffré. A ces cinq pierres j'en ai pu joindre quatre; aux quatorze lettres connues, en ajouter dix-sept, ou inaperçues ou cachées. C'est peu, mais c'est tout; et le conseil municipal de la Turbie l'a libéralement concédé à l'établissement qui doit réunir les monuments les plus importants pour l'histoire de notre race dans l'antiquité.

Je n'ai que peu de chose à vous dire du bloc tiré de la frise. A une époque indéterminée, le marbre en a été creusé pour être converti en sarcophage. Plus tard, on a converti le sarcophage en auge de fontaine. Dans ces derniers temps, on l'avait mis près d'une des portes de l'église afin de le préserver des injures des gamins


RVMPILI
VOS

qui s'en servaient comme d'une cible où exercer leur adresse à lancer des pierres. Le marbre en porte des traces trop visibles.

Les pierres revêtues d'inscriptions avaient été employées comme voussoirs d'une porte anciennement fortifiée.

Après une première visite faite avec M. Gavini, il avait été arrêté que nous bornerions notre envoi au bloc de la frise, et à l'imposte où se trouvent gravées les sept lettres RVMPILI, qui ont servi à l'historien niçois Joffredy pour déterminer l'identité du monument de la Turbie avec le Trophée des Alpes (Tropæum Alpium) mentionné par Pline (lib. III, 24).

Mais pour enlever l'imposte, il était nécessaire de démonter toute la voûte, et la voûte démontée, on pouvait s'assurer si les claveaux ne portaient pas quelques fragments cachés depuis la construction. C'est ainsi que quatre groupes nouveaux de lettres ont pu être ajoutés aux groupes déjà connus et relevés. Ils sont moins importants que les premiers, sans doute; mais ils donnent lieu à quelques observations que vous ne trouverez pas, je l'espère, dénuées d'intérêt.

Les quatre groupes connus étaient ceux-ci (1) :

1.	2.	3.	4.
RVMPILI	NI	NOS	VI

Les quatre nouveaux sont :

5.	6.	7.	8.
C	VN	)F	AV

Les uns et les autres, sans le texte de Pline, seraient indéchiffrables. Avec ce texte, il est possible d'en retrouver la place et le sens, et c'est à ces deux points que se borne mon travail, travail de patience plutôt que de science.

Groupes 1 *et* 2. Le second groupe, rapproché du premier, ainsi que le permet la coupe des deux blocs, forme le mot RVMPILINI, auquel il ne manque que le T initial pour compléter le nom de la première peuplade alpestre mentionnée dans l'inscription de Pline. La pierre a été entaillée profondément à partir du jambage droit de l'R, et toute trace du T a disparu. Une corniche, ornée d'une figure fruste, œuvre barbare de quelque artiste du x^e^ siècle, est sculptée en vue de l'imposte, et prend l'espace que devait occuper le T.

Lorsque l'imposte était juchée sur son pied droit, on ne distinguait

(1) Voir la planche annexée à cette note.

que difficilement les amorces d'un second groupe de lettres, et personne n'avait, jusqu'ici, songé à en tirer parti (1). L'imposte mise à terre, il m'a été facile de suppléer les parties correspondantes aux amorces et de lire d'abord AL, puis avec plus de difficulté PI : un jambage droit suivait. Pline m'a permis de compléter aussitôt ALPINAE. Une ligne courbe, placée avant l'A, est l'amorce finale de GENTES. Du même coup voilà deux mots nouveaux et incontestables. Si Pline m'a rendu service, je l'en récompense en constatant la fidélité de sa transcription.

GENTESALPINAEDEVICTAE
TRVMPILINI

Les deux lignes sont séparées par un intervalle d'un décimètre. Le même intervalle s'observant dans les groupes 3 et 7, il est permis de le regarder comme normal pour toute l'inscription. On remarquera, de plus, qu'en suivant la correspondance entre les lettres des deux lignes, on forme deux groupes où le défaut de régularité est choquant. Il n'y a qu'un intervalle de trois lettres à gauche du nom de la peuplade; il y a place pour neuf à la droite. Mais la disposition était telle, et il n'y a rien à dire. Les deux mots *gentes Alpinæ* se suivent en effet, et le mot *devictæ* ne pouvant être écrit sous les trois lettres *gen* de *gentes*, il faut qu'il ait été gravé comme je l'écris. L'irrégularité se retrouve d'ailleurs dans le groupe suivant.

Groupes 3 *et* 5. Outre la syllabe NOS, la pierre contient, à la suite de l'S, l'amorce d'une quatrième lettre qui est indubitablement un T (NOST). Cette combinaison de quatre lettres ne se retrouve que dans le nom VENOSTES, le troisième de la liste de Pline. Les amorces des deux lettres NI, appartenant à la ligne supérieure (2), sont complétées par Pline : CAMVNI. La coupe des deux pierres ne permet pas de rattacher le groupe 4 au groupe 3, quelque envie qu'en donne la correspondance apparente des éléments NI. Mais la lettre C, placée sur la pierre 5, s'y rattache sans difficulté. Cette lettre, précédée d'une marge, est la première du mot CAMVNI. La disposition relative de ces deux noms, dans la liste des peuplades, est celle-ci :

CAMVNI
VENOSTES

où l'irrégularité est démontrée comme plus haut.

(1) C'est une erreur. Joffredy les avait vues et lues. (*Note de la Direction.*)
(2) Voir la planche.

De ce qui précède, il résulte que les noms des peuplades étaient rangés, non à la suite, mais au-dessus les uns des autres. Ce fait est démontré encore par les marges que vous pouvez remarquer après les syllabes finales NI dans les groupes 2 et 4, et avant l'initiale C du bloc 5. La hauteur des ruines, encore debout à la Turbie, permettait cette disposition. L'inscription n'occupait donc qu'un seul pan du revêtement octogonal. Les autres pans portaient les trophées et les bas-reliefs.

La reconstitution de ces quatre premières lignes est basée sur des données si certaines qu'on peut la regarder comme acquise définitivement.

Les éléments des groupes 4, 6, 7 et 8 sont susceptibles, au contraire, de tant de combinaisons qu'il paraît difficile d'en tirer parti. Rien n'empêche pourtant d'essayer.

Le champ des combinaisons peut d'abord être limité par cette considération, que les éléments reconnus jusqu'ici appartienent tous aux premières lignes de l'inscription. Les blocs où ils sont gravés formaient donc le sommet de l'édifice. Déjà, cependant, le couronnement avait disparu, pour être employé à quelque construction que nous ignorons. On peut ainsi supposer une certaine méthode dans la destruction du Trophée des Alpes. On n'y prenait qu'à mesure des besoins, comme on fait dans une carrière. Lorsque l'on a voulu construire la porte de la Turbie, on a précipité du haut en bas ce qui était nécessaire. Les blocs de l'ossature, en calcaire dur, ont fait les pieds droits sans travail; on a réservé le marbre, plus facile à tailler, pour les claveaux de la voûte. On ne s'est pas donné de peine inutile. Il suit qu'il n'y a aucune raison de chercher dans les derniers noms de la liste les groupes non encore déterminés, et qu'il y en a une de les chercher dans les premiers. Ensuite, les groupes 6 et 8 ayant une marge, le premier en bas, le second en haut, il est nécessaire de chercher une combinaison qui justifie l'emploi de ces marges.

Cela posé, le groupe 4, NI, qui n'a pu être appliqué au mot CAMVNI, deviendra la dernière syllabe du mot BREVNI, le sixième de la liste de Pline. Ce nom est suivi, chez le polygraphe latin, du nom NAVNES, auquel se rapporterait le groupe 8 : AV. Mais ces deux lettres sont surmontées d'un espace vide de 22 centimètres, double de l'interligne normal. En dehors de NAVNES, le groupe AV ne se retrouve que deux fois dans l'inscription AV*gusto* de la dédicace, AV*spiciis* des considérants du décret; et dans les deux cas le vide est justifié au-dessus des lettres. Quel parti prendre? Je n'en

sais rien. Mais il vaut mieux accepter l'irrégularité de l'interligne, peut-être justifiée par l'ornementation, que l'admission, parmi les blocs de la liste, d'un bloc appartenant aux parties supérieures du monument. Il y aurait cependant quelque satisfaction à annoncer la découverte de deux lettres appartenant au nom d'Auguste sur le Trophée des Alpes.

Le groupe 6 est composé des deux lettres VN, plus une amorce qui, sur le dessin que j'ai fait sur les lieux, me paraît être la boucle inférieure d'un C. Mais elle se trouve si près de la ligne inférieure correspondant à la base des lettres VN, qu'il sera nécessaire que vous examiniez la pierre elle-même pour contrôler ce dessin. Si la boucle est d'un A (1), le groupe contiendra trois lettres du nom *n*AVN*es*; si elle est d'un C, les trois lettres appartiendront au nom FOCVNATES, le huitième de Pline. Au-dessous, encore un grand espace vide, ne portant trace ni d'inscription, ni de sculpture. Comment le justifier? Après l'énumération des peuplades des Alpes Carniques et Noriques, a-t-on voulu commencer une seconde énumération des peuplades des Alpes Rhétiques, avec un titre nouveau, *Vindelicorum gentes* IIII? Y avait-il une ornementation qui nécessitât un espace libre? Je ne le vois pas.

Reste le groupe 7, qui ne comprend aucune lettre entière, mais les amorces assez étendues de trois lettres appartenant à deux lignes différentes, sur un bloc fruste. L'amorce de la lettre supérieure est d'un V, sans nul doute. Les amorces des deux lettres inférieures se prêtent à plusieurs combinaisons. En regardant la première comme un O, j'obtiens les groupes OF, OE, OB, OR, qui nulle part ne se combinent avec un V placé dans la ligne supérieure. En la regardant comme un D, je ne trouve que le groupe DE, qui est reproduit deux fois dans l'inscription, et deux fois avec la possibilité d'une combinaison avec un V supérieur.

*s*V*nt*	*foc*V*nates*
DE*victæ*	*vin*DE*licorum*

Mais j'ai déjà rattaché au mot *Focunates* le groupe 6 qui contient VN, et il ne reste que la première combinaison. En attribuant même le groupe VN à NAVNES, ce qui laisserait FOCVNATES disponible, il paraîtrait plus naturel de chercher la place du groupe 7 dans une ligne qui m'a déjà fourni quelques lettres, que dans une ligne nouvelle.

(1) La boucle paraît être, en effet, celle d'un A. (*Note de la Direction.*)

Je reproduis ici l'ensemble des lignes de l'inscription du Trophée des Alpes, auxquelles se rapportent les groupes de lettres qui vont désormais faire partie des trésors du musée de Saint-Germain. Je distingue par des caractères *italiques* les lettres provenant des marbres de la Turbie.

S*V*NT
GENTES*ALPI*NAE*DE*VICTAE
TRVMPILINI
CAMVNI
VE*NOSTES*
VENONETES (?)
ISARCI (?)
BREV*NI*
N*AVNES*
FOC*V*NATES

Le Trophée des Alpes a-t-il dit son dernier mot? Non, sans doute. Les décombres entassés à la base ne gardent rien, à mon avis; mais l'église de Monaco, bâtie avec les marbres de la Turbie, et qui doit, dit-on, être remplacée par une jolie cathédrale, ménage peut-être aux antiquaires quelque agréable surprise. Seulement le Musée de Saint-Germain ne s'enrichira pas de ses dépouilles.

Agréez, Monsieur, etc.

H. CERQUAND.

Nice, le 28 août 1869.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. de Saulcy communique à l'Académie deux inscriptions récemment découvertes à Sayda (Sidon) et qui appartiennent aujourd'hui au Musée du Louvre. Il accompagne cette lecture de réflexions qu'il a bien voulu rédiger pour la *Revue* et qui paraîtront dans le prochain numéro. En attendant, voici le texte des deux inscriptions, la première en latin, la seconde en grec :

N° 1. + CONDIDIT ANTIGONVS HÆC FORTIA MOENIA POENIS
SVRGENTEMQVE DEDIT RAVIEM (*sic*) CONTEMNERE PONTI.

N° 2.

ΦΛΑΟΥΙΟΝΟΥΛΛ
ΚΟΝCΤΑΝΤΙΝΟΝ
ΕΠΙΦΑΝΕCΤΑ
(ΤΟΝ)ΚΑΙCΑΡΑ
Η ΠΟΛΙCΣΙΑ ΤΩΝ
CΤΡΑΤΗΓΩΝ

M. Ernest Desjardins communique à l'Académie des *observations particulières sur la Gaule*, d'après la *Table de Peutinger*, se rattachant à son édition nouvelle de ce monument géographique.

A propos d'une brochure intitulée *Epigraphische Nachlesen* (von J. Gildemeister), M. de Longpérier fait observer que les deux taureaux d'or qui y sont décrits d'après les publications d'Orti (Vérone, 1828) et d'Ugdulena (Palerme, 1857), n'ont aucune authenticité. Le premier, qu'il a examiné attentivement à Naples au musée, en 1862, est certainement une œuvre moderne : l'inscription présente toutes les apparences d'une contrefaçon récente. Quant au second, l'abbé Ugdulena ne l'a jamais vu et il n'en a parlé que d'après une gravure. On voit que le faussaire a transporté sur le socle des taureaux la copie altérée d'une inscription sur pierre trouvée à Motya et publiée par Torremuza en 1779. Mais il n'a pu avoir cette idée que parce qu'il ne comprenait pas un mot de ce texte qui commence par le groupe signifiant *tombeau*, très-convenable sur une pierre sépulcrale, inexplicable sur les figurines d'or.

M. Mariette, correspondant de l'Académie, lit, en communication, un mémoire étendu sur le *Temple de Denderah*, entièrement mis au jour par ses soins.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le Congrès de Copenhague. — Le quatrième congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique s'est réuni le 27 août dernier à Copenhague, sous la présidence de M. J. J. A. Worsaae. Le congrès a été des plus brillants. L'accueil fait par les Danois aux savants étrangers a dépassé en courtoisie tout ce que nous pourrions dire, et restera comme le type de l'hospitalité internationale. Toute la nation, depuis la famille royale qui a assisté tout entière à l'ouverture du congrès, jusqu'au simple paysan, a tenu à prendre part à cette fête de l'intelligence et à y prêter son concours. Un récit détaillé des travaux du congrès nous est promis, mais nous pensons que nos lecteurs seront bien aises d'avoir, dès aujourd'hui, quelques renseignements précis sur cette intéressante session. Nous puisons ces renseignements dans les notes d'un des membres du congrès; nous pouvons donc en garantir l'exactitude.

Dès le 26, cent quatorze étrangers s'étaient fait inscrire au bureau du comité : dix-sept Allemands, sept Belges, deux Espagnols, un Finlandais, vingt-cinq Français, sept Anglais, un Hongrois, six Italiens, cinq Norvégiens, deux Hollandais, deux Roumains, quatre Russes, vingt-deux Suédois, deux Suisses. Les Français, comme on le voit, se trouvaient au début en majorité.

Le bureau a été composé, après élection, de la manière suivante :

Président : M. Worsaae ; *présidents d'honneur* (anciens présidents et fondateurs) : MM. Capellini, Desor; *vice-présidents* : MM. Steenstrup, Nilsson, Lisch, de Quatrefages, Fenger, Carle Vogt, Alexandre Bertrand, Dupont, le comte Ouwaroff.

Conseil. — MM. Hildebrand, Virchow, Spring, le baron Penguilly-l'Haridon, Hébert, Villanova, O. Fraas, Schaafhausen.

Secrétaire général. — M. Waldemar Schmidt.

Secrétaires. — MM. Engelhardt, Dognée, Cazalis de Fondouze, Arthur Rhoné, E. Chantre, A. de Marsy.

Parmi les membres présents, nous signalons les savants qui ont pris la principale part aux discussions du congrès ; ce sont :

France. — MM. Alexandre Bertrand, Ernest Chantre, Hébert, Henri Martin, le colonel Penguilly-l'Haridon, de Quatrefages et Léon Vaillant.

Allemagne. — MM. le baron de Dücker (Silésie), le professeur Fraas de Stuttgard, le docteur Lisch de Schwerin, Schaaffhausen (Bonn).

Belgique. — MM. Edouard Dupont, Eug. O. Dognée, le professeur Spring.

Espagne. — Don Juan Villanova et Tubino.

Angleterre. — MM. G.-M. Atkinson, le général Lefroy.

Hongrie. — M. Hunfalvy, de Pest.

Italie. — MM. B. Biondelli, de Milan, le professeur Capellini.

Norvége. — MM. le docteur Lieblen, de Christiania; A. L. Lorange, de Frederikshald; Siegvart Petersen.

Pays-Bas. — M. le baron Van Breugel-Douglas.

Roumanie. — MM. Alexandre Odobesco et le professeur Urechia (Bucharest).

Russie. — MM. P. Lerch (Saint-Pétersbourg), le comte Ouvaroff (Moscou).

Suède. — MM. N. B. Bruzelins (Ystad), le baron Düeben (Stockholm), B. E. Hildebrand, directeur du musée archéologique de Stockholm, le docteur Oscar Montelius, le professeur Sven Nilsson (Lund), le docteur Olivecrona (Stockholm), le professeur Carl Sæve (Upsala).

Suisse. — MM. le professeur Desor (Neuchâtel), le professeur Carl Vogt (Genève).

Nommer tous les Danois qui, de manière ou d'autre, ont pris une part active au congrès, serait chose impossible. Nous devons cependant mentionner particulièrement, outre MM. Worsaae, Steenstrup et Waldemar Schmidt, à qui tous les étrangers doivent des remerciements spéciaux : MM. Andersen, du musée de Rosenborg; l'amiral Bille; A. Bille, rédacteur en chef du *Dagladet;* Engelhardt, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord; le docteur Fenger, ancien ministre; Hage, consul; Orla Lehmann, ancien ministre; le capitaine Madsen; le professeur Madwig; Steinhauer, conservateur du musée d'ethnographie; de Wichfeldt, chambellan, et le capitaine de vaisseau Wilde (de Roeskilde). Nous pourrions en citer beaucoup d'autres, mais la liste serait trop longue et le choix trop difficile.

Les dix jours consacrés au congrès ont été employés de la manière la plus fructueuse; pas un moment n'a été perdu. En voici le programme, qui a été rigoureusement suivi et exécuté.

Vendredi 27 *août.* — 9 à 11 heures, visite au musée des antiquités du Nord; 1 heure, séance solennelle d'inauguration, présidée par Sa Majesté le roi; 5 heures, banquet d'inauguration; 8 heures du soir, séance à l'Université, nomination du bureau.

Samedi 28. — 9 à 11 heures, musée d'ethnographie et musée de zoo-

logie; 1 à 4 heures, séance à l'Université, discussion sur l'âge de la pierre; 8 heures du soir, séance libre à l'Université.

Dimanche 29. — 9 à 11 heures, musée des souverains, au château de Rosenborg; 11 à 2 heures, musée Thorwaldsen et musée des arts à Christiansborg; après midi, excursions dans les environs de Copenhague. Les étrangers avaient été invités par petits groupes à dîner à la campagne chez divers membres du congrès.

Lundi 30. — Excursion à Sœlager et fouille d'un kjockkenmœdding, sous la direction de M. Steenstrup; déjeuner et dîner offert aux étrangers sur le bateau à vapeur du lac de Roeskilde par le comité danois du congrès.

Mardi 31. — 9 à 11 heures, musée des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, et musée d'artillerie; 1 à 4 heures, séance à l'Université, discussion sur l'âge du bronze; 8 heures du soir, séance libre à l'Université.

Mercredi 1*er septembre*. — 9 à 11 heures, musée des antiquités du Nord et musée d'ethnographie, cabinet des médailles; 1 à 4 heures, séance à l'Université, discussion sur les kjockkenmœdding entre MM. Steenstrup et Worsaae; 7 heures du soir, représentation *gala* au Théâtre-Royal, en l'honneur des étrangers à qui des invitations spéciales avaient été envoyées par ordre du roi.

Jeudi 2. — 9 à 11 heures, musée d'anthropologie et de physiologie; 12 à 2 heures, musée des antiquités du Nord; 3 à 5 heures, séance à l'Université, discussion sur l'âge du fer; 8 heures du soir, continuation de la discussion sur l'âge du fer : discussion craniologique.

Vendredi 3. — 9 à 11 heures, dernière visite au musée, en compagnie des conservateurs; 12 heures, séance à l'Université, résumé des discussions précédentes, délibération sur le lieu où se tiendra le congrès de 1870. Sur la proposition du conseil, il est décidé que le prochain congrès se tiendra à Bologne (Italie); M. le comte Gozzadini est élu président; sont élus commissaires, MM. le comte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, et Capellini, de Bologne.

Samedi 4. — Excursion à Roeskilde, ancienne capitale, où sont encore enterrés les rois de Danemark. Roeskilde est le Saint-Denis de Copenhague. A proximité se trouvent une chambre de géants (dolmen) et un kjockkenmœdding, que vont examiner une partie des membres du congrès.

Dimanche 5. — Excursion à Elseneur; visite, sur la route, d'une chambre de géants; banquet offert au congrès par la ville d'Elseneur; clôture définitive du congrès.

Un fait certainement remarquable, c'est que la langue du congrès a été uniquement la langue française, et c'est un Allemand, M. le baron de Ducker, qui en a fait la proposition. Dans toutes les communications, toutes les lectures, tous les avis imprimés, toutes les instructions officielles, on s'est servi uniquement de la langue française, et ce qui étonnera peut-

être, c'est que personne n'en a paru gêné. Les Danois et les Suédois ont été eux-mêmes surpris du nombre de personnes qui, chez eux et hors de chez eux, savaient et parlaient fort bien la langue française; même en chemin de fer, même en bateau à vapeur, tout le monde parlait français. Il est à désirer que l'on agisse ainsi à Bologne l'année prochaine, car tout le monde s'en est bien trouvé, la langue française étant la seule que l'on cultive à peu près également dans tous les pays.

Résultats scientifiques du congrès. — Le profit que les divers membres du congrès ont tiré de leur séjour à Copenhague a été considérable, et il nous est impossible de nous étendre ici sur les diverses questions de détail qui ont été élucidées pendant ce court espace de dix jours; mais il est deux ou trois faits sur lesquels il est utile d'attirer l'attention parce qu'ils touchent à des questions générales très-importantes et qu'ils paraissent aujourd'hui, après avoir été admis par les principaux membres du congrès, devoir entrer comme faits acquis dans la science. Ces faits peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

Propositions relatives à l'archéologie préhistorique du Danemark.

1° En Danemark on n'a retrouvé jusqu'ici aucune trace de l'âge de la pierre correspondant à nos haches d'Abbeville et de Saint-Acheul, ni à notre âge des cavernes. Les pays scandinaves paraissent, par conséquent, ne pas avoir eu d'habitants aux époques que nous connaissons sous les noms d'*époque du mammouth* et d'*époque du renne.*

2° L'époque des kjockkenmœdding, qui représente la première apparition de l'homme en Danemark, ne se distinguant de l'âge des dolmens que par des caractères très-peu marqués, l'époque des dolmens doit être considérée comme constituant la première phase de la civilisation scandinave. Or la race des dolmens est déjà une race mêlée. Les crânes dolicocéphales s'y trouvent en aussi grand nombre au moins que les crânes brachycéphales. Cette race n'a aucun rapport avec la race *laponne ou mongole.* Les affirmations contraires ont été la conséquence d'observations incomplètes. Les idées des archéologues doivent être rectifiées à ce sujet. Le congrès, sur ce point, a été très-explicite; il en résulte que l'on ne doit point considérer les Lapons, encore moins les Esquimaux, comme les restes des anciennes populations de l'Europe occidentale, refoulées avec le renne dans les contrées boréales. Les Esquimaux, les Lapons et même le renne semblent être venus dans le Nord par une autre voie. Il y a là deux courants d'émigration très-distincts.

3° Le passage de la pierre au bronze a été beaucoup moins brusque et moins radical qu'on ne l'avait d'abord pensé. Les habitudes funéraires de l'âge de la pierre se retrouvent, en effet, en usage assez longtemps encore après le moment où l'emploi du bronze eut généralement remplacé l'emploi de la pierre pour les armes et les parures. Le rite de l'incinération ne s'est répandu dans le pays que peu à peu. Enfin tout porte à

croire que l'introduction du bronze est due en grande partie à des rapports commerciaux dont on ne connaît pas bien encore le point de départ, mais qui paraissent devoir être cherchés dans la direction du sud-est, et dont on retrouve des traces en Silésie et dans les régions qui avoisinent le Caucase. Une autre voie aurait aussi existé, conduisant par la vallée du Rhin en Etrurie. C'est là une des questions qui doivent être approfondies au congrès de Bologne.

4° Bien que l'usage général du fer en Scandinavie et en Danemark ne date que d'une époque relativement récente et postérieure à l'ère chrétienne, toutefois la période précédente, où l'emploi du bronze dominait, n'exclut point une certaine connaissance du fer, dont on a déjà, à plusieurs reprises, constaté la présence dans des monuments considérés autrefois comme appartenant exclusivement à l'âge du bronze. Le mot d'âge du bronze doit donc être pris dans un sens beaucoup moins strict que celui qu'on lui attribue jusqu'ici. Il indique la prédominance de ce métal, mais non l'ignorance absolue du fer, et se distingue très-difficilement de ce que l'on est convenu d'appeler en Italie et en France le premier âge du fer, c'est-à-dire l'âge représenté par les antiquités des cimetières de Villanova, près Bologne, en Italie, de Halstadt (Allemagne méridionale) et d'Alaise (France).

Propositions nouvelles relatives à l'Allemagne.

5° Une civilisation ayant de grands rapports avec notre premier âge du fer, tel que nous venons de le caractériser, est constatée en Silésie, contrée qui paraît avoir été traversée par une grande voie de commerce de l'antiquité.

Propositions relatives à la Russie.

6° On n'a trouvé jusqu'ici aucune trace des rapports entre la Russie orientale et les pays scandinaves, aux époques antéhistoriques. Au-delà de Saint-Pétersbourg et de Moscou, vers l'est, non-seulement on ne trouve aucun vestige de monuments analogues aux dolmens, mais le caractère des objets de pierre et de métal appartenant aux civilisations primitives y est complétement distinct de celui des objets des mêmes âges, tant en Occident qu'en Danemark, en Suède et en Norvége. Il n'y a donc point à chercher de ce côté et en pays mongol, par exemple, l'origine de la civilisation scandinave; quant à la Russie méridionale, où l'âge du bronze existe, il y est presque purement grec.

Ces diverses propositions sont livrées à la méditation des archéologues, qui sont invités à les contrôler et à les appuyer ou les combattre au congrès prochain.

—— Le musée de Saint-Germain a reçu les dix blocs de marbre donnés à l'Empereur par le conseil municipal de la Turbie et qui proviennent du monument élevé par Auguste sur cette hauteur, en souvenir de la soumission des peuples des Alpes restés indépendants jusqu'à cette

époque. Nous donnons dans le présent numéro un article de M. Cerquand concernant les débris d'inscriptions contenus sur ces blocs. Nous ferons dessiner et graver prochainement pour la *Revue* le bloc principal, portant en bas-relief un trophée mutilé d'un grand intérêt. Ces blocs, au nombre de dix, sont, dès aujourd'hui, exposés à l'examen du public dans le grand vestibule du musée, la salle où doit être leur place définitive n'étant pas encore livrée par l'architecte.

—— On nous écrit d'Autun :

« On a fait à Autun, ces jours derniers, une trouvaille magnifique : une statuette en bronze de vingt-neuf centimètres et demi de haut, un athlète en lutte contre un adversaire qui a le tort de ne pas se montrer. C'est un morceau de la plus belle exécution : une petite tête, un cou de taureau, un corps à l'avenant, des jambes fines, dans un mouvement bien équilibré; un vrai petit chef-d'œuvre. Nous ne savons pas encore ce que deviendra ce bronze intéressant. Il est à désirer qu'il entre dans une de nos grandes collections nationales. »

—— Une découverte archéologique très-importante vient d'être faite dans le village de Marœil, près d'Arras (Pas-de-Calais). Dans les premiers jours du mois de juillet, un habitant de cette localité rencontra, en creusant les fondations d'une maison, un grand nombre de squelettes et d'objets anciens. Le maire de la commune, M. Topart, prévint immédiatement M. Paillard, préfet du Pas-de-Calais. Ce magistrat, ancien élève de l'École des chartes et archéologue distingué, envoya aussitôt sur les lieux une brigade d'ouvriers capables et intelligents. Les fouilles, commencées le 12 juillet, ont duré jusqu'au 16 août. Elles ont eu le succès le plus complet. Il a été extrait 237 squelettes, 91 vases en terre, 5 vases en verre, 23 lances, 9 javelots, 8 haches, 1 bouclier, 10 sabres et couteaux, 4 plaques de ceinturon, 12 boucles de différentes formes, 6 boucles d'oreilles, 8 bagues et anneaux, 2 colliers en verre émaillé, 1 boule de cristal, 1 paire de ciseaux, 2 pinces épilatoires, 4 longues épingles à cheveux, 2 grands vases en cuivre doré, etc.

Dans la séance tenue le 14 août par la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, M. Paul Lecesne a fait un rapport sommaire sur les objets trouvés.

Ils sont presque tous d'une conservation parfaite; les vases en verre paraissent fabriqués d'hier; deux présentent pour la forme, la légèreté et la couleur, une très-grande analogie avec nos verres à vin du Rhin. Les poteries sont en grès ou en terre rouge, noire ou brune, d'une grande variété de formes et agrémentées d'ornements en creux d'une finesse extrême. Les bijoux et les plaques de ceinturon sont en argent, d'un travail et d'une ornementation très-délicats. Les boucles d'oreilles se composent d'un anneau en argent tordu, terminé par un tube garni de losanges de grenats; les colliers sont formés de boules en verre émaillé de couleurs très-différentes et très-brillantes; le procédé de fabrication de ces verroteries paraît perdu.

Les armes, très-nombreuses, constituent la partie la plus curieuse de la collection ; elles ont servi à déterminer approximativement la date du cimetière. Aucun doute n'est possible à cet égard, elles sont franques ; on y retrouve la francisque à toutes ses formes, la framée et le scramasax. On peut même signaler en passant une francisque d'une forme inconnue jusqu'ici et des scramasax à peu près de la longueur de nos sabres d'infanterie.

Le terrain où est situé le cimetière se trouve à peu de distance d'un ancien camp romain appelé, dans le pays, camp de César, mais qui était encore occupé au IVe siècle ; les corps étaient placés, sans cercueil, à une profondeur variant de 0m,60 à 1m,60; on en a trouvé jusqu'à trois superposés ; presque tous avaient un pot entre les jambes.

Les squelettes appartiennent à une race de haute taille ; on en a mesuré ayant jusqu'à 1m,92 c.

Les fouilles n'ont, jusqu'à présent, embrassé que 17 ares de terrain ; aussi, en présence des résultats obtenus, le conseil général du Pas-de-Calais a-t-il décidé, sur la demande du préfet, que les explorations seraient poussées avec activité, et a-t-il voté un crédit à cet effet.

Nous ne pouvons que féliciter le préfet et le conseil général d'avoir fait preuve d'un zèle si éclairé pour l'histoire et la science archéologique.

— On sait combien de résultats inattendus et curieux a fournis déjà l'étude, encore si peu avancée, des traités que nous ont laissés les *scriptores gromatici* ou arpenteurs romains. Nous avons sous les yeux une note intéressante de M. H. C. Coote, insérée dans le premier cahier pour 1869 des *Proceedings of the Society of Antiquaries*, qui contient d'intéressants détails sur l'*Arca finalis* des *agrimensores*. Elle donne la relation exacte de plusieurs fouilles, faites en Angleterre, qui ont permis de constater de quelle manière les arpenteurs indiquaient, par des signes destinés à durer, un *trifinium* ou un *quadrifinium*, c'est-à-dire le point où se touchaient les limites de trois ou quatre *centuriæ*. Plusieurs termes sur lesquels on a beaucoup discuté y sont expliqués d'une manière satisfaisante d'après les données fournies par ces fouilles.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VI, juin 1869 (2 feuilles). Séances des 12 mars, 2, 9, 16 et 23 avril. Fouilles de Mantoue. Inscriptions latines. Le vase Cambacérès, lettre de M. le baron de Witte à M. W. Helbig. Antiquités de Naples. Un compte rendu par M. Dilthey de l'ouvrage publié par M. Wolfgang Helbig sous le titre de *Wandgemælde der vom Vesuv verschütteten Stædte Campaniens*. Un autre compte rendu, beaucoup plus court, d'une dissertation publiée à Berlin, par M. Heydemann, à propos d'un vase de Ruvo, sous ce titre : *Eine nach Euripideische Antigone*.

— Nous recevons les lettres suivantes :

« Mon cher Bertrand,

Je m'empresse de vous annoncer une très-curieuse et très-intéressante découverte, qui vient de se faire il y a trois ou quatre semaines au plus.

Il s'agit d'un trésor de 139 statères gaulois, en forme de balle ornée d'une croix, ou mieux d'une étoile à quatre rayons, déterrés d'un seul coup. Ils sont tous semblables, ou du moins ne présentent que de très-légères différences provenant de leur mode de fabrication, c'est-à-dire de la confection fort peu régulière des moules à l'aide desquels ces pièces ont été coulées. Elles sont d'un or assez pur et pèsent uniformément (prises une à une) 7 grammes 35 c.; de même, le poids de dix pièces pesées ensemble est exactement de 73 gr. 50 c. Il n'y a donc pas moyen de ne pas reconnaître, dans la taille de ces monnaies, une répartition rigoureuse du métal précieux employé.

Quant aux circonstances de la découverte, voici les détails que je dois à l'obligeance de M. Duquenelle, le savant et zélé numismaticien rémois: Je transcris :

Les pièces en question étaient au nombre de 139. « Elles ont été trou-
« vées dans un bois défriché, au lieu dit *au-dessus de la Hayette*, terroir de
« Sainte-Preuve, canton de Sissonne (Aisne) (1); elles étaient à même dans
« le sol, à très-peu de profondeur. C'est le soc de la charrue qui les a mises
« au jour. Il est possible qu'elles aient été renfermées dans une enveloppe
« de cuir ou d'étoffe, qui aura été détruite par le temps; il ne s'est ren-
« contré aucun fragment de vase de poterie. Voilà les renseignements
« exacts que je puis vous donner. »

Ces monnaies ont été très-rares jusqu'ici, et par conséquent fort peu répandues dans les collections. La plupart des exemplaires connus provenaient d'une vigne sise à Moinville, près Melun, où l'on en trouve pour ainsi dire chaque année. Tous les autres avaient été recueillis dans l'ancien pays des Carnutes. Comme les trouvailles de spécimens isolés sont beaucoup plus probantes, lorsqu'il s'agit de l'attribution d'une monnaie, que la découverte d'un trésor considérable qui a pu être emporté au loin, et caché par quelque fuyard, je persiste à croire que ces étranges monnaies appartiennent aux Senons plus probablement qu'aux Carnutes. Elles ont eu certainement cours parmi les Rèmes; mais je ne saurais croire que ces derniers aient été les auteurs de ce monnayage singulier.

Mille amitiés. F. DE SAULCY. »

Paris, 18 septembre 1869.

« Mon cher confrère, je viens réclamer de votre obligeance une petite place pour le *post-scriptum* suivant :

A la page 170, note 2 d'un travail que j'ai publié dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, je n'ai pas été tout à fait assez affirmatif en ce qui concerne l'authenticité des vestiges de l'inscription du *Trophée des Alpes* vus par Millin au commencement du siècle. Mon prédécesseur

(1) A quelques lieues de Reims.

avait parfaitement raison de les croire antiques; notre ami commun, M. de Saulcy, qui a visité la Turbie le 31 janvier dernier, me garantit leur authenticité, qui d'ailleurs résultait de l'emploi de ces fragments comme matériaux dans un monument antérieur à l'époque à laquelle on a si souvent fabriqué de fausses inscriptions. J'aurais dû aussi renvoyer à un Mémoire spécial sur le monument de la Turbie, dû au marquis Spitalieri di Cessole, qu'on peut lire dans les *Mémoires de l'Académie de Turin* (année 1843, p. 181). Ce savant ne doute pas plus que Millin et M. de Saulcy de l'authenticité des vestiges de l'inscription; il faut donc décidément lire TRVMPILINI et non TRIVMPILINI dans le texte de Pline. C'est encore là une faute qui, comme celles contre lesquelles je me suis élevé dans mon mémoire, tient à la manie de vouloir partout des noms à physionomie latine. En transcrivant le manuscrit on a substitué TRIVMPILINI à TRVMPILINI parce que le premier de ces deux mots rappelle TRIVMPHVS.

J'ai eu un autre tort, celui de ne pas relire en entier les *Observations historiques sur les formules de l'état civil chez les Athéniens* de M. Egger. J'aurais vu dans ce mémoire cité plus haut, où l'auteur a mentionné notre main, que, malgré la brièveté de cette mention, il en a parlé comme « ayant été trouvée, à ce que l'on croit, à Marseille. » (Voyez, p. 122, dans les *Mélanges d'histoire ancienne*, publiés en 1863.)

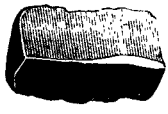
Recevez, mon cher confrère, etc. CHABOUILLET. »

BIBLIOGRAPHIE

L'Archéologie préhistorique en Suisse et en Grèce, par M. Georges Finlay. Brochure in-8, accompagnée de 4 planches. Athènes, 1869, en grec moderne.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de parler, dans la *Revue*, de la belle collection d'antiquités de l'âge préhistorique formée à Athènes par M. Georges Finlay.

Il n'y a guère plus de trois années qu'on s'occupe en Occident des armes de pierre trouvées dans les pays helléniques (1). Avant cette époque, Dodwell, Leak et Gell avaient bien signalé la présence en Attique et en Béotie de pointes de silex qui paraissaient des fragments de couteaux ou de flèches, ce qu'ils étaient en effet (2). Mais personne n'avait



décrit ni marteau, ni hache de l'âge paléolithique ou néolithique de provenance grecque (3).

Dès 1837, M. Finlay commençait à rechercher en Grèce les antiquités préhistoriques, et trouvait dans l'île d'Ios un premier monument qui a

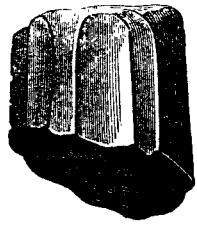
(1) Cf. *Revue archéologique* 1867. *Notes sur quelques monuments de l'âge de pierre découverts en Grèce ; La Grèce avant la légende et avant l'histoire*, par A. Dumont. — *L'âge de pierre en Grèce*, par F. Lenormant. — *Archives des missions*, 1867, rapport de M. Fouqué sur les fouilles faites à Therasia dans la propriété de M. Nomikos.

(2) Nous avons cru pouvoir emprunter aux planches publiées par M. Finlay quelques dessins qui intéresseront certainement les lecteurs de la *Revue*. La figure 1 reproduit un de ces fragments de couteaux dits *du tumulus de Marathon*, bien qu'on les trouve dans toute la Grèce. (Planche 20, fig. 15.)

(3) Dodwell, 1805, *A classical and topographical tour through Greece during the years* 1801, 1805, t. II, p. 159. Leake, *Travels in northern Greece*, vol. II, p. 431. William Gell, *Itinerary of Greece*, p. 166. Il faut aussi citer quelques courtes indications de Ross que nous avons rappelées dans un des volumes précédents de la *Revue*.

été l'origine de sa collection (1). (Planche III, fig. 8 et 9.) Il a mis, depuis, plus de vingt ans à réunir les objets de choix qu'il fait aujourd'hui connaître au public.

Le titre de ce Mémoire indique l'idée qui en fait l'unité et l'intérêt. M. Finlay, familier avec les découvertes faites en Suisse, compare les armes qu'il a recueillies et celles qu'on trouve tous les jours dans le lac de Constance, aux environs de Zurich et dans toute cette région. Ses conclusions sont très-précises. Il croit que la Grèce a passé par les mêmes époques préhistoriques que l'Occident. Il voit la preuve de ce fait dans la parité des armes trouvées dans les deux pays, et il signale en particulier quelques documents qui présentent des similitudes de détail surprenantes; ainsi, par exemple, des fragments de couteaux (2) très-soignés, *à triple rainure*, sur les deux bords et au centre. Des couteaux de ce genre se voient au Musée de Zurich : M. Finlay en possède deux beaux spécimens recueillis par lui sur la côte de l'Attique, près de l'église de Saint-Côme (Ἅγιος Κοσμᾶς). (Planche IV, fig. 10.)



Amené à parler des habitations lacustres, M. Finlay pense qu'elles ont dû être nombreuses dans la Grèce du nord. Il cite à ce sujet le passage classique d'Hérodote sur les habitations du lac Prasias. (*Terpsichore*, v. 16; Leake, *Travels in Northern Greece*, vol. III, p. 198.) M. Deville, membre de l'École française d'Athènes, qui nous a été si prématurément enlevé l'an dernier, a décrit, dans un Mémoire encore inédit, quelques restes de ces habitations (3). Nous avons vu nous-même en 1865, sur les lacs de Thessalie, des cabanes qui répondent en partie à la description d'Hérodote et servent encore aux bergers de nos jours (4). Il est certain que les pays grecs ont connu les constructions lacustres et que des recherches faites pour en découvrir la trace seraient fructueuses. Si le lac Copaïs est un jour desséché, comme on peut l'espérer, il y aura là un beau

(1) Sur un précieux *nucleus* trouvé dans l'île d'Ios. Cf. F. Lenormant, *Rapport sur une mission archéologique à Santorin*. (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1866.)

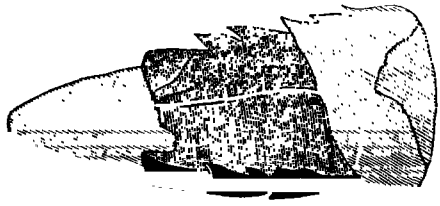
(2) Le mot *couteau* n'est peut-être pas très-exact. Mais nous avons certainement ici une arme et non un *nucleus*.

(3) Cf. Rapport de M. Egger sur les travaux des membres de l'Ecole française d'Athènes, 1863.

(4) *Revue archéologique*, 1867. *La Grèce avant la légende et avant l'histoire.*

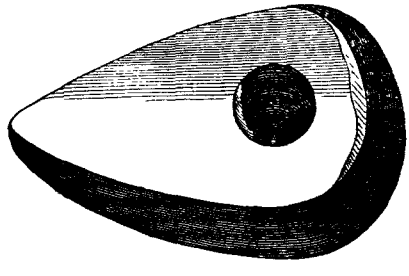
sujet d'études que l'École française d'Athènes s'empressera de mettre à profit. M. Finlay constate la présence d'armes de pierre à Orchomène; ce fait lui paraît suffisant, et selon nous avec raison, pour croire que sur les bords du lac se sont élevées autrefois des maisons primitives semblables à celles qui couvraient les mers intérieures de la Suisse et de l'Italie du nord.

Une des armes les plus précieuses publiées dans ce Mémoire est une hache de *cuivre pur*, découverte en Eubée.



On sait de quel intérêt est la question de savoir si l'âge du cuivre a partout précédé celui du bronze. L'antériorité du cuivre est naturelle, et cependant dans beaucoup de contrées il n'apparaît qu'après le bronze, parce que les premières armes de métal furent presque partout importées de pays étrangers. Je ne connais aucune hache de bronze de l'âge primitif trouvée dans les pays grecs. L'unique document dont M. Finlay est aujourd'hui possesseur ne peut permettre une théorie générale; mais cette découverte est importante et ne manquera pas de frapper tous ceux qui s'occupent des antiquités préhistoriques.

Nous citerons encore comme un document remarquable un marteau de serpentine très-bien conservé. Il est en forme de coin et percé d'un trou qui servait à l'emmancher. Des armes pareilles se voient au musée de Saint-Germain. Notre figure reproduit celle publiée par M. Finlay, mais réduite de moitié. L'épaisseur de ce marteau est en moyenne de 3 centimètres.



Comme faits généraux, il résulte du travail dont nous rendons compte : 1° que la Grèce a connu l'époque paléolithique, mais que les documents de cet âge sont aujourd'hui d'une extrême rareté; 2° que l'âge néolithique, au contraire, a laissé sur le sol hellénique de nom-

breuses traces de sa longue durée; 3° que la plupart des haches et des couteaux trouvés jusqu'ici sont fabriqués avec des pierres qu'on ne rencontre pas dans la Grèce continentale.

En publiant en grec moderne ce savant Mémoire, l'auteur rend un sérieux service aux études archéologiques. On commence à peine à soupçonner en Grèce l'intérêt des armes de pierre. Jusqu'à ces dernières années, les rares documents de ce genre découverts par les paysans, étaient regardés comme des talismans et appelés ἀστροπελέκεια, *donnerkeile*, *pierres de foudre*, par une superstition qui paraît avoir été répandue dans l'Europe entière et qu'un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres combattait, dès le siècle dernier, dans un curieux travail trop oublié, qui a été l'origine des études préhistoriques (1) (cf. encore Pline, *Histoire naturelle*, XXXVII, 51).

Le Mémoire de M. Finlay répandu en Grèce ne manquera pas d'intéresser ce peuple curieux de nouveautés et toujours prêt à s'occuper des choses de l'esprit. Il stimulera les recherches; il rendra les découvertes faciles. D'autres circonstances, du reste, aideront M. Finlay dans la tâche qu'il s'est donnée. Le savant directeur du Musée d'histoire naturelle d'Athènes, M. de Heldreich, a déjà formé une belle série d'armes de pierre découvertes pour la plupart en Eubée. La générosité de M. de Hahn vient d'ajouter à cette collection les moulages des vases trouvés récemment sous la lave à Therasia; le musée de la Société archéologique possède deux belles collections d'armes de pierre, les unes de provenance scandinave, données par le roi de Danemark, les autres trouvées en Suisse et envoyées à Athènes par M. Ferdinand Keller; enfin une revue qui rend tous les jours de grands services dans les pays grecs, la *Pandore*, a montré à plusieurs reprises, en traduisant les articles étrangers relatifs à l'âge de pierre en Grèce, l'importance de ces études.

C'est surtout dans les pays classiques qu'il faut étudier les époques préhistoriques. En Occident la civilisation commence tard; en Grèce, dans l'Archipel en particulier, nous savons que la Phénicie et l'Égypte importaient leurs produits dès le XIII^e^ siècle avant notre ère. Nous avons donc là une date très-reculée, qui peut rendre les recherches fécondes et conduire à des résultats que la même science en France ou en Suisse ne saurait espérer.

En terminant, M. Finlay me permettra de lui signaler un document d'un grand intérêt, qu'il serait à souhaiter de voir publier. C'est une hache de l'époque néolithique, conservée au Musée fermé de l'Acropole. Elle a été trouvée en Argolide. On y lit une longue inscription qui est une formule magique du genre de celles appelées *abraxas*. Sous cette formule, deux personnages sont gravés en creux; l'un d'eux semble être un prêtre,

(1) Mahudel. *Mém. de l'Académie des inscrip. et belles-lettres*, t. V, p. 284, sur les prétendues pierres de foudre. Dès le XV^e^ siècle, du reste, Mercatus avait exprimé l'opinion dont Mahudel démontre la certitude.

le second un soldat romain ; la scène, selon toute apparence, est une cérémonie d'initiation mithriatique ; toutefois, à ma connaissance, les recueils de représentations figurées relatives au culte de Mithra ne fournissent aucune scène absolument analogue. Cette arme est précieuse pour l'histoire des cultes secrets, pour celle du *culte de la hache*, et surtout pour l'étude des armes de pierre considérées comme talismans dans l'antiquité. M. G. de Mortillet, sur un estampage que je lui avais communiqué, a dit l'an dernier quelques mots de ce monument dans les *Matériaux*. Mais cette hache mérite d'être dessinée et commentée. J'ajouterai que le Musée de Saint-Germain possède le moulage d'une arme semblable, découverte également dans le Péloponèse, transformée en amulette et couverte d'inscriptions. L'original appartient au British Museum (Christies collection).

Les recherches relatives à l'âge de pierre en Grèce comptent à peine quelques années, et cependant on voit les progrès remarquables qu'elles ont déjà faits. De nouvelles découvertes deviendront tous les jours plus nombreuses; mais dès aujourd'hui les résultats constatés permettent un travail intéressant. On peut, croyons-nous, commenter nombre de passages des auteurs anciens par les lumières que nous donne l'archéologie préhistorique. Les poëtes, les historiens et surtout les lexicographes nous ont conservé de précieux détails qui deviennent très-clairs dès qu'on tente de les expliquer par les monuments récemment découverts. Nous voudrions soumettre prochainement aux lecteurs de la *Revue* un essai de ce genre sous ce titre: *l'Age de pierre dans les poëtes et les érudits de la Grèce classique.*

A. DUMONT.

La Table de Peutinger. Nouvelle édition, par Ernest DESJARDINS. Librairie L. Hachette et C^e^. 12 livraisons. Prix de chaque livraison : 10 fr. (1).

La *Table de Peutinger*, dont l'original unique est conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne, est la copie faite au XIII^e^ siècle d'un document beaucoup plus ancien, remontant même très-certainement à l'époque de l'empire romain et à la période comprise entre Auguste et les fils de Constantin. Cette carte représente l'*Orbis romanus*. Sa forme, étirée dans le sens horizontal et singulièrement rétrécie dans le sens vertical, doit rappeler la disposition de la carte du monde figurée sous le portique d'Agrippa, prototype de toutes les cartes anciennes. La copie du XIII^e^ siècle est exécutée sur onze feuilles de parchemin. Elle représente les régions principales, les provinces, les peuples et le réseau des routes de l'empire, avec les *oppida*, les *vici* et les distances qui séparent ces stations, distances exprimées en milles ou en lieues gauloises. Cette carte est coloriée et est enrichie d'un grand nombre de vignettes. Elle a été trouvée

(1) Nous empruntons à la *Revue de l'instruction publique* du 17 juin 1868 cette notice sur le grand travail qu'a entrepris un de nos collaborateurs, travail qui doit rendre aux études d'histoire et de géographie comparée des services qu'indique bien cette substantielle analyse.

dans un monastère à la fin du xv^e^ siècle et est devenue la propriété du savant d'Augsbourg, Conrad Peutinger, qui lui a donné son nom. La première édition complète de ce document précieux remonte à l'an 1598. C'est une réduction gravée sur cuivre, à Anvers, par Jean Moret, d'après le dessin de Jean Moller. Cette édition, qui ne donne ni la physionomie du monument original, ni la forme des caractères, fourmille d'inexactitudes et est cependant la meilleure. D'autres éditions se succédèrent depuis, reproduisant plus ou moins imparfaitement le dessin réduit de Jean Moller. En 1753, Scheyb exécuta la première gravure offrant, dans les dimensions de l'original, l'aspect d'un *fac-simile*. En 1824, Mannert, le célèbre géographe allemand, donna la dernière édition parue jusqu'à ce jour, en se servant des cuivres de Scheyb que l'Académie de Munich avait fait corriger à Vienne. L'ouvrage de Bergier sur les *Grands chemins de l'empire* renferme aussi une reproduction des segments de la carte faite dans le système réduit et inexact de Jean Moller. Cette édition est encore la plus populaire en France; c'est celle dont s'est servi d'Anville. Quant aux éditions de Scheyb et de Mannert, qui ont l'avantage d'offrir un aspect assez semblable à la carte manuscrite, sauf qu'elles n'en donnent pas les couleurs, elles sont remplies d'erreurs et d'omissions nombreuses. M. Ernest Desjardins, qui eut occasion de les constater dans une collation qu'il fit sur l'original, jugea à propos d'entreprendre une nouvelle édition, rendue cette fois conforme, dans ses moindres détails, au manuscrit de Vienne. M. Alfred Maury avait signalé, pour la Gaule, un certain nombre d'infidélités dans l'édition de Mannert, qui passait, bien à tort, et passe encore pour la plus autorisée. M. Ernest Desjardins fit jusqu'à trois fois la révision des cartes de cette édition sur l'original, et il y releva trois cent quatre-vingt-sept erreurs graves, dont trente-neuf routes omises (dans une carte routière!). Encouragé par l'Empereur et par le ministre de l'instruction publique, il entreprit ce grand travail vers la fin de 1867. Les onze planches qui représentent exactement, et avec les couleurs, jusqu'aux moindres accidents de l'original, ont été exécutées en chromogravure sur cinquante-cinq pierres par M. Erhard, sous la surveillance constante de M. Ernest Desjardins. Les épreuves de ces planches ont été corrigées ensuite par lui, à Vienne même, sur la carte manuscrite du xiii^e^ siècle, pendant l'automne de 1868. La première partie du texte s'imprimait en même temps dans les ateliers de M. Lahure.

La nouvelle édition comprend donc un texte et des planches. Le texte sera composé : 1° d'un *Rapport* au ministre de l'instruction publique, formant *Préface* et expliquant la nécessité de cette nouvelle édition, le plan que l'auteur compte suivre dans son travail et les parties dont il doit se composer; 2° d'une *Introduction historique* faisant connaître l'origine et l'histoire du monument; 3° d'une *Table* présentant, à l'occasion de chacun des noms de la carte de Peutinger, le *dépouillement géographique de tous les textes grecs et latins des auteurs anciens, des inscriptions et des médailles anciennes et du moyen âge;* puis le résumé des discussions aux-

quelles ont donné lieu les identifications des noms anciens avec les noms actuels et la mention des opinions des géographes modernes au sujet des emplacements douteux; 4° d'une *Table alphabétique* indiquant les renvois aux planches et au texte de la Table de dépouillement. Cette table comprendra tous les noms de la carte, avec : 1° l'orthographe du manuscrit original, 2° celle des leçons vicieuses des éditions antérieures, 3° le redressement proposé par l'auteur.

Les planches se composeront : 1° des onze segments de la carte originale, reproduits en *fac-simile* et en couleur; 2° d'une grande carte de redressement donnant l'*Orbis romanus* avec les noms anciens qui figurent dans la carte originale et les noms modernes correspondants, quand l'identification est certaine, le tout à sa vraie place et sur une carte dressée d'après les procédés modernes; 3° une carte des régions principales et des peuples mentionnés dans la carte originale, exposant, par le seul fait des retranchements des routes du IVe siècle, la restitution probable de l'*Orbis pictus d'Agrippa*.

Ce travail, commencé depuis deux ans, en exigera encore deux ou trois et réclamera tout le temps dont peut disposer l'auteur, qui depuis vingt années, d'ailleurs, n'a cessé d'étudier ce document unique, un des plus précieux que nous ait légués l'antiquité et qui sert de base à toute étude sérieuse de *géographie ancienne*.

L'ouvrage formera un fort atlas in-folio. Texte et carte de même format.

Les quatre premières livraisons viennent de paraître : Elles comprennent les segments I, II, III et IV de la carte originale et seize feuilles de texte, imprimées à trois colonnes par page (ce qui fait soixante-quatre pages ou cent quatre-vingt-douze colonnes contenant déjà, pour ces quatre premières livraisons seulement, la matière de quatre cent soixante pages grand in-8, plus le *Rapport* au ministre formant deux feuilles de texte).

L'ouvrage entier comprendra douze livraisons.

La livraison Ve paraîtra dans un mois. X.

Recherches sur l'origine des Gaulois, par G. Lévêque. Paris, Durand, in-8°, 1869.

Ce n'est pas ici un livre, mais quelques chapitres de ce qui aurait pu devenir un livre intéressant et sérieux, si la jeunesse de l'auteur n'avait été frappée avant l'heure, s'il n'était mort à vingt-six ans. La piété des parents et des amis a cherché un adoucissement à sa douleur dans la tâche d'éditeur; elle a voulu que ceux mêmes qui n'avaient pas connu celui qu'elle pleurait pussent désormais avoir quelque idée de l'étendue et de la vigueur de cet esprit. C'est qu'en effet ces recherches, poursuivies seulement pendant les heures de loisir que lui laissaient des études très-absorbantes, les études médicales qui l'avaient déjà conduit jusqu'à l'internat, témoignent de beaucoup d'ardeur et de sagacité. Sans doute, cette

érudition a encore bien des lacunes; ainsi M. Lévêque ne paraît connaître ni la *Grammatica celtica* de Zeuss, ni l'*Ethnogénie gauloise* de M. Roget de Belloguet, à qui l'Académie des Inscriptions décerne cette année même le prix Gobert ; pour ne citer qu'un détail, il nous paraît admettre beaucoup trop aisément l'assertion de saint Jérôme, d'après qui, de son temps, les Galates de l'Asie mineure parlaient, à Ancyre, à peu près la même langue que les Trévires en Gaule. Il n'en est pas moins vrai que ces quelques pages se lisent avec intérêt, et qu'on peut y relever plus d'une remarque heureuse, plus d'une conjecture ingénieuse. Nous citerons, comme commodes à consulter, les vocabulaires qui terminent ce travail et qui contiennent la plupart des mots gaulois cités par des auteurs anciens, avec les textes de ces écrivains. On a là les mots les plus connus, et, si cela ne suffit pas, tout au moins est-ce un point de départ pour ceux qui veulent aborder ces études. G. P.

L'Empereur-architecte Adrien (Publius Ælius Hadrianus), *Étude antique* par Charles Lucas, architecte, directeur de la *Biographie universelle des architectes célèbres*. Thorin, 1869, in-8°.

Cette étude sur Adrien contient plutôt les matériaux d'un travail intéressant qu'elle ne nous donne ce travail même. L'auteur, on le voit, a bien le goût de l'érudition, mais il n'en possède pas encore les méthodes; il ne sait ni remonter aux vraies sources, ni bien disposer les faits qu'il a recueillis; des documents importants lui échappent. Un premier défaut qui frappe tout d'abord les yeux, c'est que cette dissertation est composée comme l'étaient autrefois les œuvres allemandes : il y a des pages où le texte a deux ou trois lignes tandis que les notes occupent tout le reste de l'espace. Relevons maintenant quelques détails. M. Lucas cite, comme témoignant du talent poétique d'Adrien, contre Spartien, cinq historiens ou grammairiens anciens, puis Pétrarque : que peut savoir Pétrarque sur cette question qu'il n'ait appris précisément chez ces anciens! Dans l'énumération des monuments construits ou restaurés par Adrien, il est impossible de reconnaître aucun ordre. Pourquoi la description, soigneusement rédigée d'ailleurs, du *temple de Vénus et de Rome* est-elle reléguée dans une longue note? Du grand temple de Cyzique, que l'on compta parfois, dans les derniers temps de l'Empire, parmi *les merveilles du monde* M. Lucas ne dit qu'un mot; il aurait trouvé des détails curieux et tout à fait nouveaux sur cet édifice colossal dans l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par MM. Perrot et Guillaume, p. 76-80 et planche 3. Souvent le grec n'est pas accentué (p. 16, note 6), ou bien il contient des fautes d'impression (p. 17, note 2).

Pour devenir un ouvrage classique, la *Biographie universelle des architectes célèbres*, dont nous avons ici un spécimen qui n'est point sans valeur, voudrait une lecture encore plus étendue, et surtout de meilleurs procédés de composition. Nous ne doutons pas que le promoteur de ce travail ne soit un artiste distingué; il lui reste à devenir un archéologue et un écrivain. G. P.

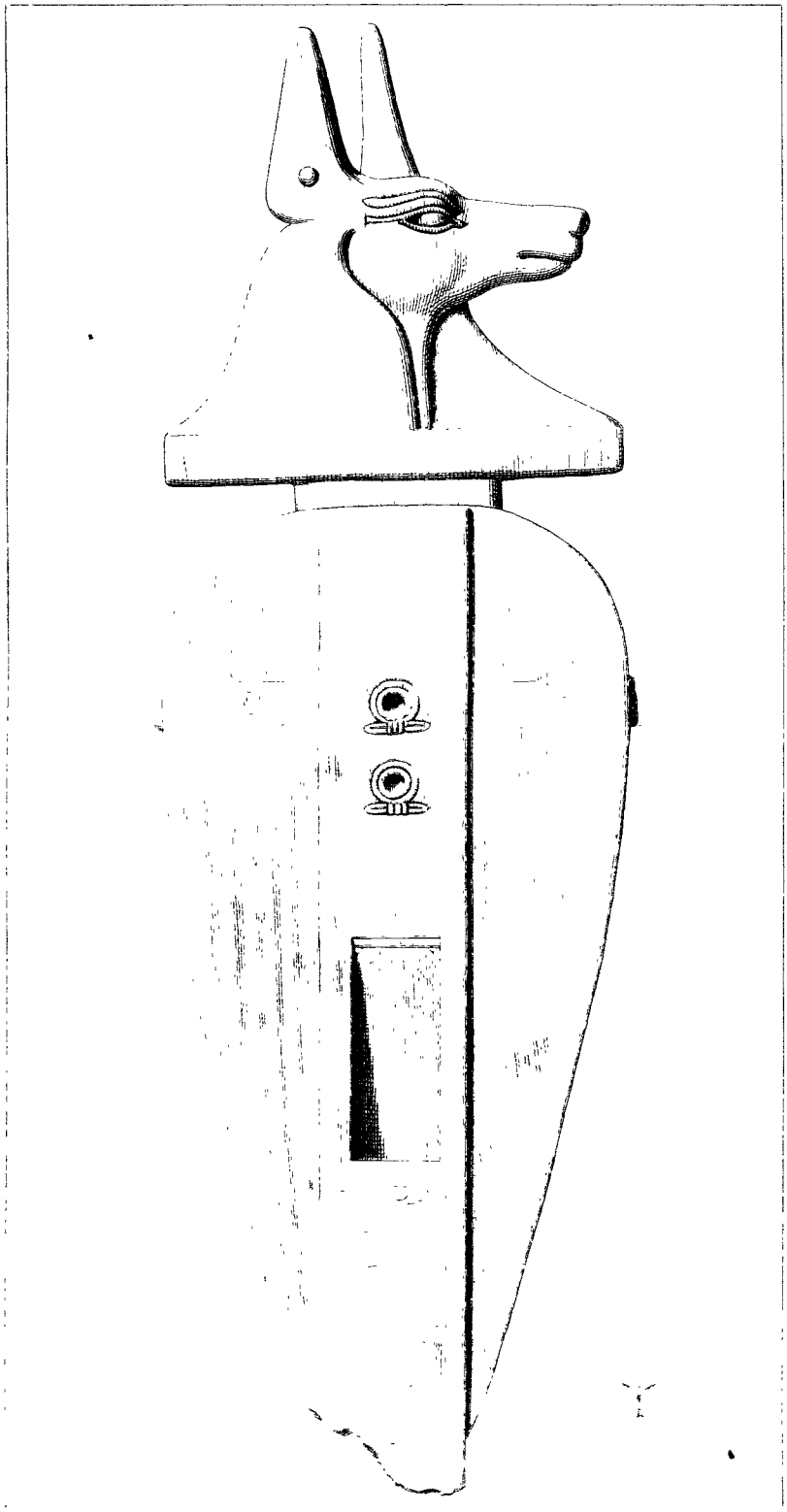
Die Bronzezeit (l'Age du bronze ou les Sémites en Occident), par Fr. de Rougemont, traduit par C. Aug. Keerl. Gutersloh, chez Bertelsmann. 1869.

Cette traduction allemande de l'*Age du bronze* est une seconde édition revue, corrigée et considérablement augmentée. L'auteur a pu, pendant dix-huit mois, poursuivre ses travaux de cabinet, visiter les musées de Mayence, de Leyden et de Paris, assister à Paris au congrès archéologique de 1867 et étudier les antiquités préhistoriques à l'exposition universelle de la même année. Dans l'édition allemande il a résumé et fait connaître au-delà du Rhin les monographies les plus récentes de MM. de Longuemar, Galles, de Cussé, sur la Bretagne et le Poitou ; déterminé les caractères distinctifs des bronzes de la France et de la Suisse romande, et ouvert un chapitre, dans l'histoire de l'industrie gauloise, au commerce étrusque dont M. Lindenschmid a constaté l'importance pour la Germanie. Le chapitre de la Germanie, qui était incomplet dans l'original, a été entièrement retravaillé à l'aide des écrits du savant archéologue de Mayence. M. de Rougemont a pareillement complété son travail sur les Iles Britanniques avec les *Horæ ferales* de Kemble et Francks, et le *Catalogue du Musée de Dublin* de Wilde. Dans les antiquités de l'Irlande, il croit pouvoir faire la part des Gaëls agriculteurs et pasteurs, et des colons sémitiques et ibères, habiles dans la métallurgie du bronze. Il suit les vaisseaux des Gaditains le long des côtes occidentales de l'Angleterre et de l'Ecosse, à travers les Orcades, jusqu'à Bergen, et de Bergen aux îles Loffoden. L'édition allemande contient en outre de nouvelles études sur les routes du commerce en Germanie d'après Ptolémée, et, d'après MM. Brugsch et de Rougé, sur les peuples primitifs de la Libye. Enfin M. de Rougemont a pu résumer dans le chapitre de l'Italie les découvertes de M. le chevalier de Rossi. Son ouvrage se trouve ainsi au niveau de la science du jour. X.

ERRATUM

Page 221 du numéro de septembre, ligne 7 :

*Au lieu d'*épistographe, *lisez* opisthographe.



EMBLÈME D'HERMANUBIS

DANS LE

TOMBEAU DE BAKENXONSOU

PREMIER PROPHÈTE D'AMMON SOUS LA XIX^{e} DYNASTIE

Nous avons donné dans la Revue (1), puis dans les *Mémoires de l'Institut égyptien d'Alexandrie* (2), la traduction des inscriptions d'une statue conservée dans la Glyptothèque de Munich, et représentant le premier prophète d'Ammon Bakenxonsou.

Champollion a visité le tombeau de ce personnage à Thèbes (3), et son sarcophage a été signalé dans la collection de M. Mayor, à Liverpool (4).

Un objet funéraire conservé au Musée du Louvre (5) porte également son nom dans une légende hiéroglyphique, qui avait échappé

(1) *Revue archéologique*, août 1862.

(2) Vol. 1, p. 699.

(3) Champollion, *Notices*, p. 538.

(4) *Zeitschrift*, janvier 1868, p. 12.

(5) Inventaire n° 3018. Champollion l'a décrit ainsi : « (Bois.) SIMULACRE DE PALETTE DE SCRIBE, terminé par une tête de chacal, symbole d'*Anubis*, avec inscriptions gravées au revers, en creux et remplies de mastic jaune, relatives à un prêtre d'Ammon, nommé *Djoken-Khons*, qui invoque *tous les dieux et toutes les déesses de la contrée des morts* ou de l'*Amenté* (l'enfer). » (*Notice du musée Charles X*, p. 102, M. 55.)

M. E. de Rougé mentionne en ces termes le même objet : « Une palette d'une forme singulière est surmontée d'une tête de chacal, emblème des hiérogrammates. » (*Notice sommaire*, p. 81.) Voyez la planche ci-jointe.

à mon attention. Cet objet, découpé dans une planchette de bois (1), paraît représenter un vase en forme de cœur, surmonté d'une tête de chien (2) coiffée du *claft*. Les appendices latéraux du vase ont disparu; mais on en distingue encore la trace. Sur la partie antérieure qui figure la panse, est sculptée une palette de scribe ds chaque côté de laquelle on lit un des titres habituels d'Anubis. L'un de ces titres, à droite, veut dire « ensevelisseur; » l'autre, à gauche, « seigneur du Tà-doser (région funèbre). » Ces légendes, les rayures de la coiffure et tous les caractères hiéroglyphiques sont gravés en creux et remplis d'un mastic jaune.

La palette étant l'emblème de Thot, l'*Hermès* égyptien, et le chien celui d'*Anubis*, nous trouvons l'explication de leur réunion dans le nom d'Hermanubis ou Hermès-Anubis. Ce dieu révélateur des mystères de l'hémisphère inférieur est mentionné au chapitre 61 du *Traité d'Isis et d'Osiris* de Plutarque.

« Toutes les substances, dit l'auteur, qui sont au ciel et dans les « enfers ont un rapport commun; et les anciens donnaient à celles-ci « le nom de sacré et aux premières celui de saint. Le dieu qui fait « connaître le rapport des substances célestes avec les substances de « la région souterraine est appelé tantôt Anubis (3), tantôt Herma- « nubis (4); le premier de ces noms désigne la relation des sub-

(1) Ce bois n'est peut-être pas du cèdre, mais il provient certainement d'un arbre de la famille des conifères, étranger à l'Égypte. Les anciens paraissent avoir confondu plusieurs espèces analogues qu'ils employaient indistinctement aux usages funéraires.

(2) Les auteurs grecs désignent toujours comme un chien l'animal qu'on a l'habitude d'appeler chacal à cause de sa longue queue.

(3) Un symbole bien connu d'Anubis, représentant un chien couché sur un sanctuaire ou sur le signe du ciel, exprime à cause de cela, dans la légende antérieure de notre objet funéraire, les mots *her se-sʿetà*, « maître des secrets » ou « possesseur des mystères. » C'est l'initié de l'ordre le plus élevé, que le décret de Kanopus comprend dans la désignation générale : οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι. Il ne faut pas confondre cette expression approximativement rendue par les mots « secrétaire sacré » avec le signe représentant un chien ou chacal debout, en égyptien *sab* (= héb. *zieb*, lupus), et qui désigne un « scribe » ou « docteur » par homophonie avec *sbo*, « doctrina, eruditio. » (Voyez S. Birch, *Zeitschrift*, 1868, p. 112; E. de Rougé, *Recherches*, p. 85, 86, 118, 121, etc.)

(4) Ce nom a certainement été considéré par Plutarque comme formé de ceux d'Hermès et d'Anubis, l'un grec et l'autre égyptien. Mais il peut aussi n'être que la transcription hellénique d'un surnom ou titre d'Anubis, tel que *her ma-noub*, « préposé au lieu funèbre » ou *her ma-n-ouab*, « préposé au lieu de purification. » Il n'en serait pas moins admissible qu'Anubis, considéré comme révélateur des choses mystérieuses, aurait reçu l'un des attributs de Thôt, l'interprète sacré, le dieu de la parole et de l'intelligence.

« stances supérieures, et le second, celle des substances inférieures.
« Ils sacrifient au premier un coq blanc, et au second un coq jaune.
« Le premier de ces animaux désigne la clarté et la pureté des sub-
« stances célestes; l'autre marque le mélange et la variété qui carac-
« térisent les substances souterraines. »

Le même auteur, toutefois, nous met en garde contre la confusion des attributs, quand il nous dit au chapitre XI : « Ils ne croient pas « que le chien soit proprement le dieu Mercure; mais comme cet « animal est dans une continuelle vigilance, qu'il fait bonne garde « et que son instinct lui fait distinguer avec sagacité un ami d'un « ennemi, ils l'ont comparé, suivant Platon, au plus fin des dieux. »

Les rapports cosmogoniques qui existent entre Isis, Nephthys et Anubis, sont exposés au chapitre 45 : « Après que Nephthys a en- « gendré Anubis, Isis reconnaît l'enfant (1); car Nephthys désigne « ce qui est sous terre et qu'on ne voit pas, et Isis, ce qui est au- « dessus de la terre et qui est visible. Le cercle de l'horizon qui « divise ces deux hémisphères et qui est commun à l'un et à l'autre « s'appelle Anubis, et on lui donne la figure d'un chien parce que « cet animal voit aussi bien la nuit que le jour. Anubis paraît avoir « chez les Égyptiens la même puissance qu'Hécate chez les Grecs; « il est tout à la fois dieu du ciel et des enfers (2). »

Nous avons vu, au chapitre 61, que sous cette dernière attribution Plutarque l'appelle Hermanubis. Notre objet funéraire réunit donc bien évidemment les symboles de ce dieu : la palette d'Hermès et le chien d'Anubis.

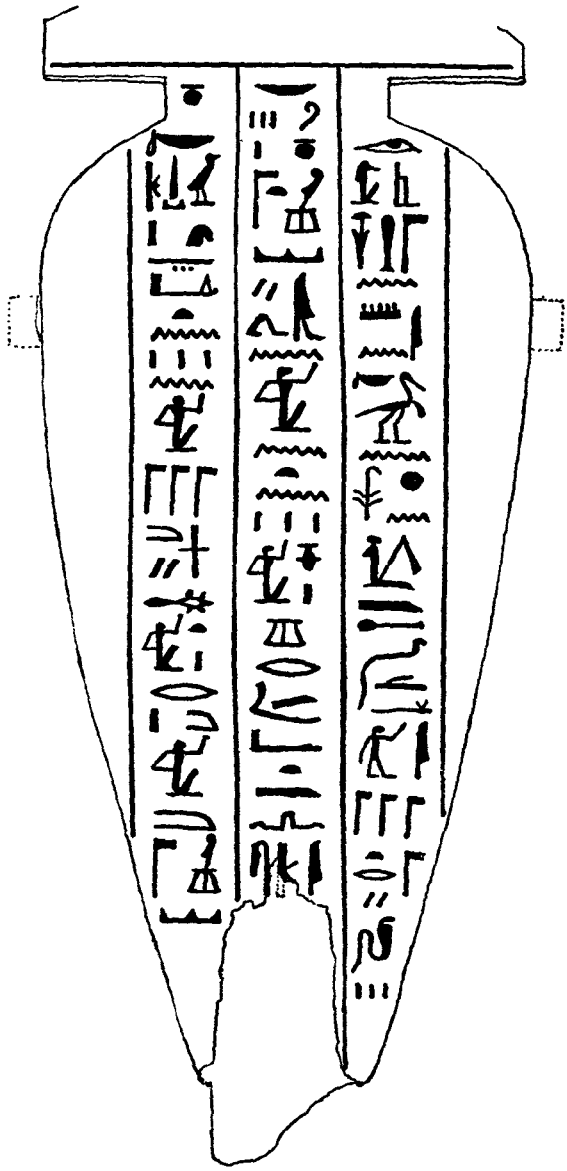
La palette porte par devant le commencement de la légende du

(1) Comparez chapitres 14 et 38.—Toutes nos citations sont empruntées à la traduction de Ricard.

(2) L'auteur ajoute : « Quelques-uns le prennent pour le Temps, et ils disent « qu'on lui a donné le surnom de Chien, parce qu'il produit tout de lui-même et en « lui-même. Mais cette explication renferme des secrets réservés pour les adorateurs « d'Anubis. » Les bronzes d'Éons en forme d'Anubis panthée, dont le Musée possède plusieurs exemplaires (Dieux, armoire E,, témoignent de cette croyance. Le dieu, ordinairement debout, s'élève comme l'Horus cosmique au-dessus de deux crocodiles, symboles du chaos et des ténèbres; il est chargé d'attributs divers. La base de ces statuettes est entourée d'un serpent qui se mord la queue, emblème bien connu du monde et de l'éternité (Horapollon, I, 1-2).

Plutarque dit encore : « Anciennement, le chien recevait en Égypte les plus grands « honneurs; mais après que Cambyse eut tué le bœuf Apis et l'eut fait jeter à la « voirie, aucun autre animal n'ayant touché à son cadavre, le chien perdit le pre- « mier rang qu'il avait eu jusqu'alors entre les animaux sacrés. » Il est de fait qu'Anubis semble avoir eu le premier rang dans les monuments funéraires de l'ancien empire; mais longtemps avant Cambyse il n'en était plus ainsi.

défunt : « L'Osiris, le noble chef, divin père et ami, secrétaire sa-« cré... » — Une fracture a enlevé la suite.



Au revers on lit un texte plus important : « L'Osiris, le premier prophète d'Amon, Bak-n-xonsou, véridique. Il dit : O tous dieux

« et déesses de la divine région inférieure, je suis venu vers vous; « mon cœur possède la vérité; il n'y a pas d'iniquités [en lui] (1); je « fus intègre sur terre; accordez-moi que les dieux soient en mon « sein et au lieu où je suis (2) dans la divine région inférieure. »

Comme on devait s'y attendre, cette prière ne s'adresse qu'aux divinités de la région inférieure (3). La couleur jaune a été choisie pour les caractères par la raison qui faisait sacrifier un coq jaune à Hermanubis. Enfin, les attributions psychopompes de Thot (Hermès) et d'Anubis semblent être inséparables dans les représentations de la psychostasie. On voit en effet, dans les meilleurs exemplaires du chapitre 125 du *Todtenbuch*, Anubis et Hermès procéder devant le tribunal d'Osiris à la pesée du cœur et à l'enregistrement du jugement de l'âme. Aux basses époques et sous la domination romaine, les rôles de ces deux divinités se confondent et s'unissent parfois même en un seul personnage mythologique semblable à l'Hermanubis de Plutarque.

L'objet que nous venons de décrire unit l'image du cœur aux attributs de ce double dieu, dans le but évident de rappeler, comme la prière ci-dessus interprétée, ce jugement d'outre-tombe qui réglait les destinées de l'âme dans ses pérégrinations éternelles.

T. DEVÉRIA.

(1) Cette restitution des mots enlevés par la fracture est autorisée par les variantes de la même formule qu'on lit dans le tableau initial des plus anciens exemplaires du Livre des morts, au-dessus du défunt en adoration devant Osiris. Voyez par exemple le manuscrit de Nebqed (Nebset). Louvre, papyrus III, 36.

(2) Litt. « A ma place, en mon lieu, en moi-même. »

(3) *Neter-xer-t*, « divine inférieure » ou « région inférieure et sacrée. » Cette expression, prise dans un sens plus restreint, désigne souvent la nécropole, ou même le tombeau, l'hypogée, le lieu souterrain. Le signe *Neter*, « divin, » répond parfaitement à l'adjectif ἱερός, « sacré, » du chapitre 61 du Traité d'Isis et d'Osiris.

NOUVELLE NOTE

SUR LES

CONTREMARQUES APPLIQUÉES AUX MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

La *Revue archéologique* a publié dans son numéro de juin dernier une étude des contremarques appliquées sur quelques monnaies de Néron, à Rome même et à Tripoli de Syrie.

Je viens aujourd'hui continuer ce travail et faire connaître aux numismatistes quelques nouvelles contremarques qui se rattachent très-étroitement à celles dont je me suis occupé.

I

J'ai dit que les M. B. vulgaires de Néron, portant l'empreinte du poinçon S. P. Q. R., prouvaient que le sénat, à la mort de l'empereur, s'était empressé de constater les droits qu'il pensait avoir recouvrés par suite de cet événement. Evidemment on crut en ce moment, à Rome, au rétablissement pur et simple de la république. En voici la preuve : Je possède depuis peu un grand bronze de Néron, en bon état de conservation, et au type de Rome Nicéphore assise; devant l'effigie de l'empereur, une très-grande contremarque est remplie tout entière par les lettres R. P. (respublica), tournées à rebours. Il est clair que le poinçon employé sur cette pièce a été gravé avec assez de précipitation pour que l'ouvrier négligeât d'y renverser les lettres à imprimer. Je ne doute donc pas que cette contremarque n'ait été l'œuvre des premiers instants qui suivirent la mort de Néron, et pendant lesquels la république fut considérée comme rétablie de fait.

II

Rappelons quelques détails de l'avénement de Vespasien. Ce furent les légions d'Orient et la troisième légion, alors cantonnée en Mœsie, sous les ordres du légat Antonius Primus, qui, en haine de Vitellius, reconnurent les premières le nouvel empereur.

Une armée fut dirigée de Syrie sur l'Europe, par la voie de terre, c'est-à-dire par la Cappadoce et la Phrygie ; cette armée, qui était sous les ordres de Mucianus, dut cheminer à marches forcées, puisque partie de Syrie vers la fin de juillet, elle parvint aux portes de Rome le 21 décembre de l'année 69.

Il n'est pas possible que le passage de Mucianus et de ses troupes, à travers toute l'Asie Mineure, se soit accompli sans d'énormes dépenses ; très-probablement, le général qui commandait cette armée dut plus d'une fois recourir à des expédients pour se procurer les sommes nécessaires à tous les besoins de ses troupes, sans exciter l'animadversion des populations dont le territoire était traversé. Cette présomption s'élève à la valeur d'une certitude, grâce à l'étude des contremarques.

En effet, j'ai eu la bonne fortune d'acquérir deux soi-disant médaillons d'argent, de fabrication asiatique, dont la description va faire ressortir la réalité du fait que je viens d'énoncer.

Le premier de ces médaillons est en excellent état de conservation; il offre au droit la tête nue de Claude, tournée à gauche, accompagnée de la légende TI.CLAVD. CAES.AVG; au revers, on voit un temple distyle sur l'architrave duquel on lit ROM.ET AVG.; dans le temple, l'empereur est couronné par une divinité féminine (la Paix), tenant une corne d'abondance ; à droite et à gauche, dans le champ, COM-ASI. (Cohen, Médaillons d'argent de Claude, n° 1, tom, I, p. 157. Le savant auteur a joint à la description ces mots : frappé à Pergame.)

Au droit, devant l'effigie, une contremarque très-nette porte : MPVESNC.

Le second médaillon est d'une conservation fort médiocre, il offre au droit l'effigie de Claude et au revers celle d'Agrippine. (Cohen, tom. I, p. 174, Agrippine et Claude, n° 2, an de Rome 803, de J.-C. 50; médaillon frappé en Asie.)

Devant l'effigie de l'empereur nous retrouvons la même contre-

marque que ci-dessus, très-nette et appliquée avec un poinçon différent.

La première partie de la légende contremarquée se lit immédiatement IMP(*erator*) VES(*pasianus*).

Il n'en est pas de même des deux dernières lettres NC, dont il faut deviner le sens. De deux choses l'une : ou il faut interpréter ces sigles par les mots N(*ummus*) C(*astrensis*), ou par les mots N(*ummi*) C(*entum*). C'est cette dernière explication qui me paraît la plus probable et que par conséquent j'adopte avec une entière confiance.

M. Cohen, dans son Introduction (page 26), parle des contremarques et dit : « Sur l'argent, je ne connais que la contremarque de « Vespasien IMP.VES, qui se rencontre le plus souvent sur les mé- « dailles consulaires. » Il ajoute en note : « Cette contremarque, qui « ne devait exister que sur des médailles antérieures à Vespasien, « se voit, par extraordinaire, sur un Domitien frappé à Ephèse, avec « le type AVG.EPE, dans une couronne de lauriers, qui appartient « à M. Rollin. La seule manière d'expliquer cette contremarque sur « une médaille frappée après la mort de Vespasien, est de suppo- « ser qu'elle servait à l'usage de ses fils, aussi bien qu'au père. »

Nous verrons plus loin s'il n'est pas possible de donner une autre explication de cette rare monnaie, qui malheureusement est sortie des mains de M. Rollin, sans que celui-ci en ait conservé le souvenir.

Revenons donc à la seule pièce qu'il m'a été possible d'étudier. C'est un denier très-fruste de la famille Antonia, au type de la légion IX^e^ (LEG. VIIII); il est au Cabinet impérial des médailles et porte la contremarque simple IMPVES. (*Imperator Vespasianus*). Malheureusement cette contremarque ne nous dit pas quelle valeur de convention a été attribuée à la pièce. Il n'en demeure pas moins certain que la contremarque en question n'a pu être appliquée sur une monnaie courante, que pour lui donner une valeur plus élevée, dans le camp de Mucianus, pendant qu'il traversait l'Asie Mineure. Ces deniers consulaires, contremarqués au nom de Vespasien, sont d'une très-grande rareté, et MM. Rollin et Feuardent ne se rappellent pas en avoir jamais rencontré plus d'un.

Passons à la pièce de Domitien.

Les deniers d'argent frappés à Ephèse, au nom de Titus et de Domitien, avec la légende AVG-EPHE (dont les lettres P,H et E sont liées, inscrite en deux lignes dans une couronne, sont bien connues, et c'est sur une de ces pièces, à l'effigie de Domitien, que

M. Cohen a constaté la présence de la contremarque IMP.VES. Il s'agit d'expliquer ce fait vraiment extraordinaire au premier abord. On va voir cependant que cette explication découle assez facilement de la juste appréciation des événements.

Lorsque Vespasien eut été acclamé dans toute la Syrie, dès le 3 juillet 69, ses deux fils, Titus et Domitien, furent considérés comme participant à la dignité impériale. Cela résulte sans réplique de l'examen des monnaies frappées par le roi des Juifs, Agrippa II, qui a émis aussitôt et simultanément, dans ses Etats, des monnaies signées de son nom, mais à l'effigie de Vespasien ou de l'un de ses deux fils. Très-certainement la nouvelle de l'élévation de Vespasien au trône parvint promptement à Ephèse, et il est fort probable qu'elle y fut accueillie avec allégresse, comme dans tout l'Orient; dès lors il est tout naturel d'admettre que des monnaies à l'effigie des trois princes y furent fabriquées promptement, pour leur faire honneur.

Vespasien alla recevoir à Bérylte les députations de toutes les grandes villes, qui lui envoyaient des félicitations et des couronnes d'or.

Voici comment Josèphe raconte ces événements :

Τάχιον δὲ ἐπινοίας διήγγελλον αἱ φῆμαι τὸν ἐπὶ τῆς ἀνατολῆς αὐτοκράτορα, καὶ πᾶσα μὲν πόλις ἑώρταζεν, εὐαγγέλια δὲ καὶ θυσίας ὑπὲρ αὐτοῦ ἐπετέλει — ὁ δὲ ἀναζεύξας ἀπὸ Καισαρείας εἰς Βηρυτὸν παραγίνεται, ἔνθα πολλαὶ μὲν ἀπὸ τῆς Συρίας αὐτῷ, πολλαὶ δὲ καὶ ἀπὸ τῶν ἄλλων ἐπαρχιῶν πρεσϐεῖαι συνήντων, στεφάνους παρ' ἑκάστης πόλεως καὶ συγχαρτικὰ προσφέρουσαι ψηφίσματα.

Il n'y a donc rien que de très-vraisemblable dans ce que nous venons de dire à propos d'Ephèse.

Lorsque Mucianus traversa l'Asie Mineure, les deniers éphésiens de Domitien pouvaient circuler depuis deux mois au moins. Qu'y a-t-il d'étonnant alors à ce que l'un de ces deniers ait subi lui-même l'application de la contremarque qui lui attribuait une valeur plus considérable, et toute de convention? Rien, je pense. Telle est l'explication à laquelle je m'arrête sans scrupule.

VII

La troisième légion, cantonnée en Mœsie, fut la première en Europe à acclamer Vespasien, et à se soulever en proclamant la dé-

chéance de Vitellius. Là encore, le besoin d'argent dut se faire sentir, et dès lors le légat Antonius Primus dut songer à y pourvoir par l'emploi d'une monnaie de nécessité ; cette monnaie, je n'hésite pas à la reconnaître dans les M.B. vulgaires de Néron au type de la Victoire posant la main sur le globe terrestre, et portant en contremarque le nom du nouvel empereur, ainsi tracé : 

Si je ne me suis pas trompé, les diverses monnaies que je viens d'énumérer acquièrent une très-grande valeur historique par la seule présence des contremarques qu'elles portent.

F. DE SAULCY.

Paris, 20 septembre 1869.

FOUILLES DE BIBRACTE

1869

L'Empereur, depuis trois ans, fait exécuter au mont Beuvray des fouilles sur l'emplacement de Bibracte, le grand oppidum des Eduens. Nous publions aujourd'hui le compte-rendu des recherches faites en 1868 à l'entrée de la forteresse gauloise. Ce mémoire a été envoyé au dernier concours des sociétés savantes avec un album de 96 feuilles de dessins, plans, aquarelles, photographies, représentant les principales constructions, et les objets les plus intéressants trouvés dans les ruines. L'auteur remercie ses collègues de la Société Eduenne qui, chacun dans leur spécialité, lui ont prêté une bienveillante coopération.

FOUILLES DU MONT BEUVRAY (1)

1868

Avant de résumer les explorations faites en 1868 au mont Beuvray, rappelons brièvement la disposition des lieux. L'oppidum embrasse trois plateaux étagés dont le gradin inférieur, le *Champlain*, est limité à l'ouest par la vallée de l'*Écluse*, à l'est par celle de la

(1) Les 61 planches coloriées étaient dues à M. A. Chandelux, avocat ; les dessins à MM. Allois, peintre, Boulez, sculpteur ; les renseignements et expériences métallurgiques à MM. Léon Malo, ingénieur, Renaud, docteur ès sciences, chef des travaux chimiques à l'école normale spéciale de Cluny, Henry de Fontenay, ingénieur, ancien élève de l'École centrale. M. le vicomte d'Aboville, ancien élève de l'École polytechnique, propriétaire du terrain fouillé, qu'il a généreusement livré aux explorations, a bien voulu éclairer de son expérience les questions de fortification et exécuter, avec son fils aîné, d'importants relevés. Les plans sont l'œuvre de M. Albert Roidot, officier d'état-major envoyé par Sa Majesté ; les découvertes ont été constatées sur place, avant le remblai, par MM. de Reffye, officier d'ordonnance de l'empereur, et A. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, délégués à cet effet.

Come-Chaudron. Il est traversé du nord au sud par la voie gauloise du *Rebours*, route principale du Beuvray, qui, suivant la lisière orientale du *Champlain*, passe entre les deux vallées. La partie à droite de la voie, c'est-à-dire le plateau du Champlain, et le versant occidental de la vallée de l'*Écluse*, ont été complétement étudiés en 1867 ; il restait, en 1868, à faire la contre-partie de ce travail en explorant, sur le flanc gauche du chemin, les terres inclinées à l'est, dans la *Come-Chaudron*, et à rechercher le mode de défense de la porte principale.

Au moment de continuer les sondages à l'intérieur de l'enceinte et de recouvrir, pour jamais peut-être, ces restes rendus au jour pour un instant, une question se présentait.

Existait-il ou non des habitations en dehors des retranchements ? L'état tourmenté des tribus de la Gaule, même chez les nations puissantes (1) comme celle des Eduens, offrait-il une sécurité suffisante pour que l'artisan, confiant dans la protection de la cité, élevât ou plutôt enfouît son atelier de bois le long des chemins? Les maraudeurs, les conflits de familles, les luttes annuelles des clans n'exposaient-ils pas sa personne ou ses biens à un danger incessant, dans des temps qui rappellent les mauvaises phases de la féodalité?

Quelques reconnaissances, à l'extérieur, révélèrent les traces de constructions isolées mais peu nombreuses sur les avenues de la forteresse. Des restes de clayonnages en terre glaise conservant l'empreinte des branches qu'ils avaient recouvertes, des amphores cinéraires enfouies à l'intersection de deux chemins, les murailles en pierre sèche d'une maison bâtie sur une route antique (2), au bas de la montagne, entre la voie de l'*Écluse* et celle du *Rebours*, indiquaient au milieu des bois la place de ces masures trop misérables et trop distantes entre elles pour mériter le nom de faubourg. La plus importante était celle d'un forgeron, à 100 mètres en aval de la porte et au bord même de la voie du *Rebours* qui existait dès lors à l'époque celtique. L'artisan qui l'avait bâtie s'était naturellement placé en vue des passants qu'attiraient l'emporium et les relations avec l'oppidum; il trouvait dans cette position le double avantage d'être à portée des colons du voisinage et d'éviter les entraves usitées en temps de guerre à l'entrée des places fortes. L'origine gauloise de l'habitation elle même résulte des objets qui y furent trouvés, et dont il sera parlé ultérieurement.

(1) *Bell. Gall.*, VI, 15.
(2) Le chemin de *Raingeard*.

L'atelier du forgeron, comme la plupart des autres maisons d'artisans, consistait en une pièce unique de 5 mètres 50 de façade sur 6 mètres 50 de retour; il était en terre et bois, couvert en chaume, dépourvu même du soubassement en pierre qui caractérise les plus récentes constructions de l'oppidum. De gros moëllons noyés dans la terre glaise y formaient une aire résistante de 60 centimètres d'épaisseur, appropriée aux exigences du métier; le billot de l'enclume des forges gauloises était fixé dans une excavation où les restes cinéraires du forgeron, après sa mort, remplaçaient presque toujours l'instrument de son travail. Pour descendre dans cet antre creusé à 2 mètres au-dessous du niveau de la voie, qui n'a pas varié, des marches ou une échelle en bois tenaient lieu d'escalier; nulle incertitude n'est possible sur la profondeur de l'enfouissement, car la couche de terre végétale formée depuis, et que nous déduisons, n'avait que 50 centimètres d'épaisseur, sans aucun débris. Les parois, d'après un grand fragment de 40 centimètres de côté, tombé sans se disjoindre dans l'incendie où il avait subi une sorte de cuisson, consistaient en châssis de bois debout, remplis d'un pisé de 30 centimètres d'épaisseur, amalgamé de terre glaise, de menus graviers, de larges débris d'amphores, de pierres même du volume d'un œuf.

Cette composition grossière contrastait avec la finesse du revêtement, épais seulement de deux centimètres et demi, et parfaitement lissé à la truelle. Cet enduit en terre presque tamisée ne renfermait pas de chaux, mais des scories de fer broyées dans la pâte lui donnaient une remarquable cohésion, procédé ingénieux renouvelé de nos jours, dont l'emploi à Bibracte nous eût paru fortuit s'il n'eût été constaté sur d'autres points de l'oppidum, dans les bétons.

La maison du forgeron, brûlée inopinément sans doute, renfermait onze médailles gauloises et quelques outils. Les plus importants étaient un débris d'enclume, des polissoirs en pierre, quatre pierres à aiguiser, un ciseau pour couper le fer à froid, une grande lance tordue et à douille creuse, un fragment d'épée, de nombreuses scories de fer travaillé au charbon de bois, une clef passe-partout, des clous de toutes dimensions, 22 débris de creusets, des tenailles pour saisir le fer rouge et les creusets, semblables à nos sécateurs, et dont les branches étaient fermées de même par un ressort(1). Un instrument analogue, quoique de plus grande dimension, est sculpté sur des pierres funéraires des musées de Sens et d'Autun, mais son emploi à

(1) Tous ces objets ont été, par ordre de l'Empereur, déposés au musée de Saint-Germain.

l'époque romaine n'a rien d'incompatible avec sa présence chez l'artisan gaulois. L'usage en était trop journalier, nous dirons plus, trop indispensable pour ne pas remonter à l'origine même de la métallurgie. Les Gaulois avaient dû l'emprunter à l'Italie ou aux colonies du Midi, en même temps que leurs poteries et autres produits. La date du reste se déduit de l'âge des médailles gauloises qui l'accompagnaient, et de la découverte d'une pince semblable trouvée déjà en 1867 dans l'atelier d'un fondeur éduen (1).

Une couche de charbon de 30 centimètres d'épaisseur, surmontée d'une seconde couche de terre glaise et de décombres de plus d'un mètre, recouvrait l'aire. Elle contenait, outre les outils cités plus haut, des débris de silex, un anneau, trois fibules et un grain de collier en bronze, un style ou poinçon en fer, une meule à trois pieds, en pierre, et de menus ossements auxquels leur contact avec des parcelles de cuivre avait donné la couleur verte et luisante de l'émeraude. Des débris céramiques des plus variés ajoutaient à l'intérêt de cette curieuse demeure. La pièce la plus barbare était un épais couvercle en terre jaune, mal cuit et modelé à la main, en forme de disque, avec un bouton conique au centre et des rayons irrégulièrement tracés en relief sur les bords. D'autres fragments en terre fine, nuancés du noir au gris et couverts de traits verticaux, de lignes ondulées, de pointillés capricieusement mélangés, formaient une collection bizarre qui autoriserait à croire que le forgeron cumulait avec son travail principal les fonctions de raccommodeur de vaisselle; il faut encore ajouter aux objets trouvés douze débris d'écuelles, et vingt débris d'assiettes de toutes formes et dimensions (2).

Une dernière découverte restait en réserve, dans les profondeurs de la cabane ruinée. L'aire épaisse de 60 centimètres, sur laquelle le forgeron avait battu le fer, recouvrait deux excavations funéraires creusées en rond, à 3 mètres dans le sol. Au milieu des cendres qui remplissaient chacune d'elles, deux moitiés de vases d'un type complétement nouveau renfermaient des restes d'ossements brûlés. L'un était une sorte d'urne oblongue, d'une belle couleur noire, d'un galbe élégant, en terre de la plus grande finesse, et semée de larmes en relief. L'autre une soupière demi-sphérique, de 30 centimètres de diamètre et de la forme la plus originale, en terre spongieuse recouverte aussi d'un enduit tirant du gris au noir. Un

(1) Maison n° 11 du Champlain (Beuvray).

(2) Les Gaulois, comme nous le verrons plus loin, raccommodaient les vases avec du plomb. et les bridaient avec des fils de métal.

cône creux et aigu s'allongeait du fond du vase. Diverses moulures alternant avec des plates-bandes relevaient les surfaces unies, tandis qu'une zone de 3 centimètres de large, couverte de dessins imitant des yeux, formait au milieu de la panse la plus singulière décoration (1).

Un pareil mélange de céramique rudimentaire et de spécimens artistiques chez une race dont les mœurs et le degré de civilisation sont encore si difficiles à préciser nous a frappé plus d'une fois en remuant ces cendres où dorment tant de secrets. Les plus humbles cabanes possèdent des débris de petits vases de fantaisie, menus comme des jouets d'enfants, minces comme un feuillage, délicatement ornementés à l'aide d'une pointe ou d'une roulette. Aucune destination utile ne saurait leur être attribuée; ils ne paraissent être que des objets de caprice et de curiosité féminine, achetés sur la place publique un jour de fête et conservés précieusement, comme les bijoux de clinquant ou la tasse de porcelaine dorée qu'on trouverait partout dans l'armoire des villageoises du Morvan.

A la suite de ces renseignements domestiques, une observation d'un caractère général permet d'expliquer le mode de destruction de la plupart des maisons, où les mêmes phénomènes se reproduisent. Le remblai qui obstruait l'intérieur se composait, comme il y été dit de trois couches: l'une de charbon, variant de 15 à 30 centimètres d'épaisseur, et recouvrant l'aire; une seconde beaucoup plus épaisse, de terre glaise, mélangée de pierrailles et quelquefois de charbons alternant avec la terre glaise, puis la terre végétale, dernier sceau apposé par le temps sur les ruines. La couche de charbon sur le sol foulé renferme toujours les médailles et les ustensiles du ménage. Le feu, dans ces habitations couvertes en chaume, dévorait rapidement la toiture, qui s'effondrait sur le mobilier, tandis que les murs formés de terre, entrecoupée ou non de pièces de bois debout, s'écroulaient plus lentement sur le foyer d'incendie. La terre parfois y est cuite à l'état de brique, les clayonnages sont détruits, mais les pièces de bois plus résistantes sont souvent carbonisées dans les monceaux d'argile qui garnissaient les parois.

Cette seconde couche est presque toujours improductive. Les trouvailles d'objets ont lieu rarement au centre, mais constamment le long des murs où ils étaient accroches, placés sur des rayons, déposés dans les coffres dont parle Posidonius, et qui, dans l'usage journalier, recélaient autre chose que les têtes des ennemis.

Peut-être enregistrons-nous avec trop de scrupule les moindres

(1) Ces vases sont au Musée de Saint-Germain.

découvertes, les indications minutieuses, les faits microscopiques; mais rien n'est indifférent dans le domaine de l'investigation. Des solutions lointaines se rattachent souvent à des vestiges d'abord négligés, et puisque le grain de sable a son utilité dans les édifices, ce travail de déblai historique ne sera pas entièrement stérile, en attendant le jour où des documents plus complets permettront d'expliquer définitivement l'état de la Gaule avant les Romains.

L'espace compris entre la maison du forgeron et les retranchements de l'oppidum paraît avoir toujours été désert, les abords devant naturellement rester dégagés. On rencontrait toutefois, près de l'entrée, une construction isolée à droite de la voie, dont l'exiguïté contrastait avec le massif de fortifications et de tours de bois qui la couvraient de leur ombre. Elle était enterrée à $2^{m},90$ au-dessous du pied de la muraille et à $1^{m},50$ au-dessous du pavé de la voie du Rebours, distante de 9 mètres. Cette retraite démasquait l'angle nord-est du rempart. Son enfouissement lui donnerait l'apparence d'une cave plutôt que d'une habitation, si les dessertes environnantes, qui déterminent l'assiette du sol foulé à l'époque gauloise, permettaient cette attribution; mais il ne resterait que 1 mètre de hauteur sous le plancher, et 70 centimètres seulement sous la couverte de la porte, dont la largeur est de 90 centimètres; cette disproportion rend la supposition inadmissible. L'impéritie des maçons, si générale qu'on ne trouve pas un seul angle droit dans les maisons de Bibracte, avait transformé le plan carré du projet en un trapèze de $3^{m},45$ et $3^{m},55$ sur deux faces, de $2^{m},90$ et $3^{m},19$ sur les deux autres. Cette irrégularité grossière caractérise l'infériorité de la construction éduenne, chétive dans son aspect, négligée dans ses détails; ses toits de chaume, moisis, à l'altitude de Bibracte, par les brumes et les pluies, offraient seuls à l'œil une masse de quelque valeur au dessus d'habitations enfouies comme des terriers et vouées fatalement à l'humidité.

On hésiterait à croire que des bouges de trois mètres aient jamais pu servir d'ateliers ou de logements, si les fouilles de l'oppidum n'en fournissaient des exemples répétés. Beaucoup d'artisans n'étaient pas plus au large, et l'exploration du *Champlain*, en 1867, avait fait mettre à jour, dans un état de conservation complet, l'échoppe d'un fondeur de bronze, ayant des murs de $2^{m},80$ de côté et cinq marches en menu moellon lié avec de la glaise pour y descendre.

La maçonnerie de la logette qui a motivé cette digression, était d'ailleurs d'un appareil relativement soigné, épaisse de 60 centimètres, avec enduit en terre fine de 2 centimètres, qui attestaient une

destination durable. Les murs, élevés encore de 70 centimètres à 1m,30 au-dessus de l'aire en cailloutis et terre battue, étaient percés à l'angle sud-ouest d'une porte garnie encore de son seuil en pierre de taille, regardant le rempart.

Sur les flancs de cette façade deux compartiments en pisé, l'un carré, l'autre oblong, et reconnaissables seulement à leurs aires trouées par les supports en bois des toitures, représentaient deux ailes reliées seulement par une pointe d'angle au logis principal. L'incurie gauloise s'y accusait par des détails qui confondent le raisonnement. Leur carrelage, en effet, est à 1m,30 au-dessus de celui de la chambre en maçonnerie et coupé par son escalier de manière à interdire toute communication directe entre les trois pièces. Cette insouciance des commodités vulgaires est encore un des traits caractéristiques des constructions de Bibracte explorées jusqu'à ce jour. Les murs de refend y sont presque toujours pleins et, entre deux pièces contiguës, le seul mode d'accès est la porte du dehors. L'une est à l'est, l'autre à l'ouest, un mur entre deux; il fallait pour passer de l'une à l'autre faire à l'extérieur le tour de la maison.

La proximité de l'entrée de l'oppidum et sa contiguïté au fossé rattachent naturellement la petite construction du Rebours à un service public.

La rareté des scories et de tous les objets de fabrication, si abondants sur les terrains et dans les établissements du voisinage, ne permet pas de la classer parmi les échoppes consacrées à l'exercice d'une industrie; ces considérations engageraient à y placer un péage. César parle plusieurs fois d'impôts réguliers chez les Eduens (1). Ils levaient sur les marchandises, transportées par eau, des droits qui constituaient des fermages considérables (2); les Marseillais, leurs amis, à qui ils devaient peut-être leur système fiscal, en percevaient de semblables sur le canal des bouches du Rhône (3); les Véragres exploitaient les marchands qui traversaient les Alpes (4). Le *portaticum* des temps féodaux était ainsi un emprunt fait à la haute antiquité, ou plutôt la continuité d'un usage qui, chez tous les peuples, a été une des formes primitives de l'impôt. Son existence

(1) « Druides a bello abesse consueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt. » *Bell. Gall.*, VI, 14.

(2) « Complures annos portoria, reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere. » I, 17 (ibid.).

(3) Strabon, IV.

(4) *Bell. Gall.*, III, 1.

chez les Eduens, ayant César pour garant, paraît dès lors certaine à Bibracte. Oserait-on affirmer que la tradition n'eût conservé aucune trace des antiques tarifs dans ceux de cette foire célèbre du premier mercredi de mai, qui, durant le moyen âge, perpétua l'emporium de l'oppidum abandonné (1)? Nombre de redevances y étaient perçues en nature et affermées encore au xv^e^ siècle, comme au temps de Dumnorix. Le droit d'entrée n'était donc point une anomalie à Bibracte, pas plus qu'à Toulouse où Titurius, d'après Cicéron, avait élevé celui du vin à quatre deniers par amphore (2).

La loge de la porte du Rebours disparut au commencement de l'occupation romaine et avant l'incendie des ouvrages voisins, car il ne s'est trouvé entre ses murs aucune trace de charbon. Des modifications importantes introduites alors dans les accès de la place entraînèrent sa suppression. On voit à droite de l'entrée de l'oppidum une voie large de 6 mètres et soigneusement, empierrée qui, se détachant de celle du Rebours, longe le fossé du rempart dans la direction de l'ouest. Sa création ne saurait être attribuée aux Gaulois, puisqu'elle coupe en deux la maisonnette sur moitié de sa largeur, à 70 centimètres au-dessus du carrelage. Sa date s'établit de la manière suivante.

La loge renfermait une hachette de pierre (3) parfaitement polie et encore tranchante, avec trois médailles gauloises, dont la dernière était de GERMANVS, fils d'Indutill, c'est-à-dire du commencement du regne d'Auguste. Il en résulte qu'à cette époque elle était encore debout, et que la voie qui la traverse aujourd'hui n'existait pas. Cette voie, évidemment romaine, se compose, comme ses pareilles, de deux couches, dont celle de dessous est un agglomérat de moellons posés verticalement et à sec sur 25 centimètres d'épaisseur pour faciliter l'écoulement de l'eau, celle de dessus est de gravier (4); le mode gaulois, au contraire, consistait à noyer simplement dans la glaise un cailloutis plus ou moins épais.

Il faut donc admettre qu'après la pacification de la Gaule, l'inter-

(1) Ils ont été cités en partie dans le *Système défensif des Romains dans le pays éduen*, p. 210, publié par la Société éduenne.

(2) Cicéron, *Pro Fonteio*.

(3) Elle est en fibrolithe, dont les gisements existent dans la Haute-Loire et le Rhône. Les deux autres hachettes trouvées à la fonderie, derrière le bastion de la Come-Chaudron, sont en chloro-mélanite, gisement inconnu. — *Mémoire sur la composition des haches de pierre trouvées dans les monuments celtiques*, par Damour, correspondant de l'Institut. (*Mém. de l'Acad. des sciences*, t. LXI.)

(4) L'épaisseur de la voie est de 50 cent. aux côtés et de 65 cent. au centre.

vention romaine fit créer à Bibracte certains établissements publics auxquels se rattachent le boulevard intérieur dont le niveau nécessita l'enfouissement de la maison du péage.

C'est aux mêmes travaux qu'on doit rapporter la destruction d'un ouvrage en bois, dont il sera parlé bientôt, élevé à gauche de la voie du Rebours, et dont l'enlèvement créa à l'entrée de l'oppidum une sorte de rond-point de 25 mètres de large. Les Romains, en paraissant s'intéresser à la prospérité de Bibracte, détachaient de jour en jour quelques pièces de son armure, élargissant sa principale entrée, multipliant et améliorant les accès, tout ce qui pouvait faciliter une attaque et entraver la défense, en prévision de soulèvements. On ne doit pas perdre de vue toutefois que ces ouvrages ne sont pas postérieurs au règne d'Auguste. Rien, parmi les bronzes et les poteries recueillis au-dessus et au-dessous de la voie nouvelle, n'en rapproche la date, qui est fixée par une moitié de pièce coloniale trouvée dans les déblais, antérieure à l'ère chrétienne.

La seule monnaie plus récente était un petit bronze d'Auguste, au revers de l'aigle, frappé sous Tibère, qui fut ramassé, non sur le sol de la voie romaine, mais sur la voie du Rebours, à 20 mètres de leur jonction. Ces conditions lui enlèvent toute valeur chronologique, sa présence dans un lieu de passage public paraissant fortuite.

On trouva encore dans le déblai de la loge une poignée, une clef et deux chaînes de fer, l'une à maillons ronds, l'autre à maillons oblongs, qui semblent avoir fait partie de la fermeture d'un coffre. L'anse mobile et demi-circulaire a 11 centimètres d'ouverture; elle est forée aux deux bouts, dans un desquels passe une pièce de fer à recouvrement de 8 centimètres de long, rappelant un mode de fermeture élémentaire qui n'a pas entièrement disparu de l'usage. L'une de ses extrémités, aplatie et percée d'une entaille rectangulaire indiquant la place du crochet, devait s'appliquer à une serrure et y être fixée par un tour de clef. Celle-ci, armée de trois longues dents, dont une sur le côté, a la poignée en équerre et terminée par un anneau. Sa forme, plus compliquée que celles de même genre trouvées précédemment à Bibracte, se rapporte à une pièce d'une fabrication inusitée.

L'anse principale est elle-même soudée par l'oxyde à une chaîne de cinq gros maillons faisant corps avec le tout, bien que susceptibles d'en être détachés; deux des quatre maillons de l'autre fragment se doublent comme nos anneaux brisés.

Les habitations sur les avenues de Bibracte se réduisaient donc

à quelques bicoques clairsemées. Cette avant-garde de la grande forteresse n'éveille pas dans l'esprit le fantôme de civilisation dont on s'est plu quelquefois à doter les Gaulois; elle justifie, par contre, le jugement de Cicéron : *Quid oppidis incultius* (1)? Rien n'y rappelait ces annexes commerciales qui enveloppent les cités modernes, ces succursales industrielles où l'esprit d'entreprise dépense, sous mille formes, une incessante activité.

La vie de l'oppidum était trop intermittente, trop souvent suspendue, pour donner lieu à une pareille expansion. Elle ne s'éveillait que de loin en loin et par secousses, dans les rares circonstances qui mettaient en mouvement le pays. Hors des temps de guerre, des réunions politiques, du *concilium* et des foires, où, devenu le centre d'un concours considérable, il s'animait subitement, ses routes étaient souvent désertes.

Les neiges prolongées, à une altitude de 810 mètres, les glaces, les pluies, les brumes, ces *froids intolérables* dont parlent les Commentaires et que les soldats romains affrontaient péniblement au pied de Bibracte (2), en marchant contre les Bituriges, n'en faisaient pas à coup sûr un lieu de délices durant l'hiver. La rudesse des races indigènes, dont les enfants, malgré le climat, s'élevaient presque nus, pouvait seule s'en accommoder, et encore ces races avaient-elles soin, pour se préserver, d'enfouir leurs habitations. Le soleil ramenait la circulation dans cette solitude habitée, en même temps que la végétation sur les côtes du voisinage, couvertes de toute antiquité par les bois. Bibracte célébrait ce réveil par la fête immémoriale du premier mercredi de mai, qui, durant trois jours, appelait à son emporium les cantons les plus lointains. Ce concours fixait dans l'enceinte les artisans et les marchands.

Mais avant de franchir le seuil de l'oppidum, un dernier ouvrage reste à étudier. Il semble avoir fait partie de la fortification, et la description en pourrait, à ce titre, paraître ici prématurée, si des ruines successives n'y révélaient des vestiges industriels qu'il importe de discerner.

L'édifice bordait à l'est le flanc gauche de la voie du Rebours et était adossé, du côté du midi, au fossé de la place, dans les mêmes conditions que la loge du péage sur le côté opposé. C'était une tour de bois, selon toute apparence, la réserve étant un devoir en pré-

(1) Cicéron, *Discours sur les provinces consulaires.*
(2) *Bell. Gall.*, VIII, 4.

sence d'un monument dont il ne reste que l'aire et les parois taillés dans le tuf, qui permettent de déterminer ses dimensions.

Cette attribution est justifiée toutefois par de nombreux rapports avec les autres édifices en bois affectés à la défense de la porte : le plan rectangulaire, la forte dimension des poutres, les médailles et autres objets trouvés, l'identité de la ruine et de la reconstruction. Les charpentes incendiées formaient à l'intérieur des amas de charbon, un énorme décombre, dépourvu de pierres, qui offrait partout même épaisseur et même aspect. De pareils détails, de tels faits répétés au dedans comme au dehors de l'oppidum, sont un argument en faveur de l'origine commune de ces ouvrages militaires.

Il serait étrange, en effet, qu'à l'entrée d'une place forte, en tête de son fossé, à vingt mètres et en face d'un saillant du rempart, et à douze de l'autre, une construction domestique eût été tolérée. Sa date, d'autre part, était antérieure à l'occupation romaine. Cinq médailles gauloises recueillies sur l'aire, deux grosses verroteries, un anneau, une fibule de bronze, deux manches de couteaux et un crochet de fer, un petit débris de coupe en verre, des meules à trois pieds, offraient un ensemble d'objets particuliers à la race indigène.

La plus grande dimension de la tour extérieure offrait de l'est à l'ouest $12^{m},50$, sur $8^{m},10$ du nord au sud. L'intensité du feu qui l'avait détruite avait converti en brique son aire de terre battue et anéanti ses cloisons, dont le tracé était marqué d'une part dans un tuf jaune et résistant, et dans le roc vif, à l'ouest, avec retour au midi. La face orientale seule présentait quelque incertitude, ayant été altérée postérieurement par l'établissement d'un mur en pierre, étranger à la première ruine. Malgré cette interposition, un détail précieux, l'empreinte d'une poutre verticale, de 50 centimètres de diamètre, creusée à l'angle nord-ouest, dans le rocher, et l'absence de moëllon roulé dans un remblai de près de trois mètres, permettent d'affirmer que la construction était en bois. Elle devait, de plus, avoir des étages, si l'on en juge par le diamètre de ce pilier, usité seulement dans les principaux ouvrages de la forteresse, et d'après la profondeur des fondations.

Plusieurs constructions domestiques, il est vrai, sont enfouies de même, mais le cube de leurs poteaux est trois fois moindre, leur diamètre ne dépassant pas 20 à 25 centimètres. Ces diverses considérations confirment à nos yeux la nature du monument dont la chute fut voisine et peut-être contemporaine du séjour de César, les dernières pièces qu'il renfermait étant de la fin du monnayage gaulois.

Une construction qui lui succéda a laissé des traces plus apparentes sans que la destination en soit plus aisée à préciser. Bâtie après l'incendie, en partie seulement sur les ruines et presque à la même profondeur, elle avait été reculée de 12 mètres à l'est, dans l'intention sans doute de démasquer l'angle nord-ouest du rempart, ou d'élargir, à l'entrée de l'oppidum, l'esplanade qu'on croit l'œuvre des conquérants.

Le plan, les maçonneries, les divisions intérieures, l'épaisseur et la nature des aires bétonnées rappellent ceux d'une fonderie située derrière le rempart, près de la porte du Rebours. Le nouvel édifice, rectangulaire comme le précédent, était comme lui adossé, du côté du midi, à la contrescarpe du fossé. Il se composait de deux parties distinctes, l'une en pierre, l'autre en bois, dont la première, partagée elle-même de l'est à l'ouest par un mur de refend, avait 9 mètres de façade au couchant, 6 seulement au nord. Ses maçonneries, à vrai dire sans utilité pour le corps de la construction, dont la toiture devait reposer sur des poteaux, avaient surtout pour effet de soutenir les terres environnantes excavées à $2^{m},85$. L'absence de chaux dans les mortiers les rendant impropres à supporter de lourdes charges, elles étaient traitées comme un hors-d'œuvre, assises sur des décombres, sur des monceaux de cendres, parfois sur le carrelage. Ce manque d'assiette nécessita promptement des travaux de consolidation, et, par une de ces constatations bizarres qui surprennent parfois les fouilleurs, on retrouva les traces de plusieurs étais, de 10 centimètres de diamètre, traversant de part en part, à 70 centimètres et à $1^{m},10$ au-dessus de l'aire, le premier compartiment. Ces poutrelles, serrées à coup de massue et incrustées pour ainsi dire aux parois, laissèrent dans l'incendie sept empreintes charbonnées sur la muraille. Trois petites fiches de fer, qui avaient fixé une traverse, étaient restées engagées dans un joint.

Le mur de refend qui contrebuttait la muraille occidentale, chassée fortement par les terres, n'ayant d'autres fondations que le béton, était maintenu lui-même sur moitié de sa longueur, non-seulement par les étais, mais par un contrefort de moëllon avec arêtes en granit taillé.

Ces exemples, puisés dans un des édifices les plus soignés et les plus solidement établis de Bibracte, prouvent une fois de plus les mauvaises conditions de la maçonnerie gauloise, incapable de résister aux poussées, bien qu'elle fût soulagée du poids des toitures par des supports verticaux.

L'emploi de la voûte, qui eût pu la maintenir contre la pression

extérieure, était inconnu à Bibracte; aucun vestige du moins ne s'en est révélé jusqu'à ce jour dans les explorations. Cette absence est due sans doute à celle de la chaux, indispensable pour donner à ce genre de construction une cohésion impossible avec la terre glaise qui sert de liaison dans tous les murs.

Le compartiment dont il vient d'être question avait $5^{m},60$ de longueur sur $2^{m},45$ de large. Quelques blocs de pierre de taille, dont deux encore en place, à l'angle nord-est, paraissaient être les restes d'un escalier de communication avec le second compartiment. Celui-ci, plus large que le précédent, formait un carré de $5^{m},85$ de côté, muraillé seulement sur trois faces; un banc de roche dénudé et, dans un partie, une couche de béton de 1 mètre à $1^{m},50$ d'épaisseur, lui tenaient lieu de carrelage. Ce massif compacte, inusité dans les autres habitations gauloises, est particulier aux forges, à celle du forgeron du Rebours, *extra-muros*, aux grands ateliers métallurgiques situés dans l'enceinte près de la porte de l'oppidum. Au centre de la pièce un égout en pierre sèche, de 1 mètre de haut sur 60 centimètres de large, prenait naissance à la jonction du béton et du rocher et passait à 4 mètres de profondeur sous le mur septentrional, au-delà duquel il se perd. Ses dimensions, ainsi que les débris métallurgiques qui le recouvraient, annoncaient une destination industrielle plutôt que domestique. On y rencontrait en effet, au-dessous des fondations du mur occidental, à 2 mètres de profondeur, un monceau de charbons de bois, entremêlé de culots, de scories de fer, de débris de creusets, avec un fragment de cuvette en grès réfractaire rougi par le feu, antérieur par conséquent aux murs de pierre.

Les deux compartiments entourés d'une muraille présentaient ensemble l'apparence d'une construction homogène et complète, si l'on excepte la face orientale du plus grand, fermée par une cloison de bois; ils ne formaient en réalité que moitié de l'établissement.

L'autre partie, en prolongement de la première à l'est, occupait une surface à peu près équivalente; mais son agencement négligé, sa base informe et composée seulement de quelques assises en moellon brut surmontées de clayonnages, son niveau plus élevé, lui auraient donné l'aspect d'une desserte ou d'un appendice provisoire, si des signes non équivoques ne la rattachaient au même travail industriel. D'épaisses couches de charbon, des débris de métaux, quelques échantillons de minerai de plomb désignaient un atelier distinct, quoique établi moins solidement que les précédents.

En prenant en bloc ces édifices que, leur contiguïté ne permet pas d'isoler les uns des autres, on s'aperçoit qu'ils reproduisaient d'une

manière presque exacte les dimensions de la tour ruinée, en arrière de laquelle ils avaient été élevés. Mais cette ressemblance ne persiste ni dans le mode de construction, ni dans la distribution intérieure. Leur coexistence ne peut non plus être admise. Elle est radicalement infirmée par la découverte d'un mur à un seul parement, de 12 mètres de long, qui, reliant la façade du grand compartiment en pierre à la voie du Rebours, traversait les décombres de la tour primitive à un mètre au-dessus de l'aire. Mais si l'antériorité de cette dernière est incontestable, la création de la seconde fut de bien peu postérieure. Leurs aires calcinées renfermaient indistinctement des médailles gauloises, avec cette seule différence que deux monnaies coloniales plus récentes, bien qu'antérieures à l'ère chrétienne, furent recueillies dans les cases muraillées (1). Doit-on croire qu'en remplacement de la tour de bois, un nouvel ouvrage défensif ait été relevé au-dessus des fabriques implantées dans les substructions du second? Les indices manquent pour le prouver.

La proximité du fossé et de la porte font supposer sans doute un établissement public, mais le seul fait certain est l'existence, en dernier lieu, d'un atelier souterrain de métallurgie, de l'une de ces installations peut-être qui, à la faveur de la paix, s'organisent dans quelque partie inoccupée des fortifications d'une place, à portée de certains travaux. Les pans adjacents du rempart ayant été évidemment restaurés vers la même époque, la fabrication des fiches de fer nécessaires à leurs grillages eût été ainsi possible sur les lieux mêmes. On ne peut considérer sans surprise la disposition singulière de ces forges, complétement cachées dans une excavation. Leur toiture de paille ou de bois, car il ne s'est pas rencontré de tuileaux dans leurs ruines, s'élevait seule au-dessus du sol, à la hauteur de la base du rempart. Peu gênante pour l'émission des projectiles, elle pouvait, à la rigueur, s'accommoder à l'état de guerre et à la défense. Cette installation barbare, ces usines établies dans des espèces de silos, avec leurs forgerons travaillant sous terre comme des mineurs et recevant la lumière par des lucarnes ouvertes dans le toit, ne sont pas un des traits les moins caractéristiques de la physionomie extérieure de Bibracte.

BULLIOT.

(*La suite prochainement.*)

(1) Dans le compartiment contigu au fossé, une médaille gauloise, angle S.-O., à 2m,70 de profondeur; une autre, avec un grand bronze colonial, angle N.-E.; à 2 mètres, au bord du mur, trois autres médailles gauloises et une moitié de moyen bronze colonial. Dans l'autre compartiment carré, une médaille gauloise au centre.

SARCOPHAGE GALLO-ROMAIN

EN PLOMB

DÉCOUVERT AU POULDU, COMMUNE DE SLOHARS-CARNOET
(FINISTERE)

Le village du Pouldu, situé à l'embouchure et sur la rive droite de la rivière de Quimperlé, est un petit port composé d'une auberge, d'un corps de garde de douaniers et de quelques maisonnettes de pêcheurs. Il s'y trouvait autrefois une chapelle dédiée à saint Julien, mais l'industrie de son propriétaire l'a transformée en habitation particulière qui sert de logement aux étrangers pendant la saison des bains. Les Romains avaient établi dans le voisinage une villa ou un poste dont on retrouve les substructions sous les cultures. L'existence de cet établissement romain est du reste suffisamment révélée par les fragments de tuiles et de poterie samienne que l'on rencontre en assez grand nombre dans les champs voisins et sur la grève.

Au mois d'avril 1846, pendant que l'on travaillait à la transformation de la chapelle, des ouvriers, ayant creusé un trou à peu de distance au sud pour extraire de l'argile, découvrirent, à une profondeur de près de deux mètres, un sarcophage en plomb de forme rectangulaire, long d'un mètre soixante-dix-sept contimètres, large de soixante-cinq et haut de trente-neuf centimètres. A l'intérieur se trouvait un squelette dont la tête était tournée vers l'orient, et dont les ossements, à l'exception de la colonne vertébrale, étaient en parfait état de conservation. Le couvercle du sarcophage portait sur sa face extérieure une inscription composée de quelques caractères qu'il fut impossible de déchiffrer. Le cercueil renfermait, outre le squelette, les objets suivants.

1° Une bouteille en verre blanc, en forme de matras (*ampulla*),

ayant une large panse de quinze centimètres de diamètre et de douze centimètres de hauteur, surmontée d'un col allongé, presque cylindrique, haut de huit centimètres et d'un diamètre de trois centimètres. Ce vase était plein d'eau au moment de la découverte du sarcophage, et sa partie inférieure contenait une couche épaisse d'un mélange de sable, de cendres et de petits fragments d'ossements;

2° Une petite fiole en verre bleuâtre, à panse plissée, du genre de celles que l'on désigne ordinairement sous le nom de *lacrymatoires*. Elle renfermait un petit dépôt noirâtre.

3° Les débris de trois bouteilles en verre blanc irisé, très-mince, d'une forme peu différente de la première, et qui avaient été probablement brisées par l'affaissement d'une des extrémités du cercueil. Deux d'entre elles avaient aussi un goulot allongé à peu près cylindrique et étaient ornées d'anses cannelées d'une forme élégante. Le goulot de la troisième était court et muni d'un bourrelet à sa partie supérieure.

4° Le placage en bronze d'une petite boîte plate qui était sans doute en bois, mais dont il ne restait plus le moindre fragment, et les clous de même métal qui avaient servi à l'y fixer. Cette boîte, qui d'après les dimensions de sa garniture devait avoir douze centimètres de longueur sur huit centimètres de largeur, renfermait un style en bronze et une tablette à écrire, formée d'une pierre verdâtre très-dure et parfaitement polie, épaisse d'un centimètre. Sa longueur et sa largeur étaient les mêmes que celles de la boîte.

5° Enfin deux petits bronzes romains, l'un trop oxydé pour que l'on y pût lire autre chose que le mot CONSTANTINUS, l'autre portant au droit CONSTANTINUS et au revers CONSUL P. P.; l'empereur debout (?) en habit militaire, tenant un globe de la main droite, et un sceptre de l'autre; à l'exergue PLI (1).

Voici quelle était la disposition de ces objets dans le sarcophage. Au côté droit de la tête du squelette était la petite fiole dite *lacrymatoire*. Le flacon à panse orbiculaire trouvé intact était placé à gauche de la tête. A l'extrémité de sa main droite se trouvaient une des pièces de monnaie et la boîte renfermant le style et la tablette à écrire. Quant aux trois flacons brisés, ils étaient placés aux pieds du

(1) Cette pièce de monnaie dont la description, que j'emprunte au journal de Quimperlé du 2 mai 1846, est certainement tronquée et très-probablement inexacte, paraît être la même que le petit bronze décrit dans l'ouvrage de M. Cohen, sous le n° 391 des monnaies de Constantin Ier. Elle était il y a quelques années en la possession de M. Prévost, médecin au Pouldu. J'ignore ce qu'elle est devenue.

squelette. Je n'ai pu savoir exactement dans quelle partie du cercueil a été trouvée la seconde pièce de monnaie.

Lorsque j'eus connaissance de cette découverte, près de vingt ans s'étaient écoulés depuis l'époque où elle avait eu lieu, et l'on pouvait bien supposer que les objets qui en faisaient partie étaient à jamais perdus. J'ai été cependant assez heureux pour les retrouver presque tous. Les plus précieux avaient été soigneusement recueillis par madame la comtesse du Couëdic, de Quimperlé. Le reste, à l'exception de quelques fragments de verre et d'ossements emportés par les curieux, était demeuré au Pouldu, dans l'auberge du sieur Goulven, propriétaire du terrain sur lequel la trouvaille avait été faite, et de qui je tiens une partie des renseignements consignés dans cette notice. Quant au sarcophage, il avait été vendu, quelques mois avant ma visite au Pouldu, au capitaine d'un navire en partance pour Nantes, où il a dû être fondu. Fort heureusement M. du Couëdic avait eu la précaution de faire scier, au moment de la découverte, la partie du couvercle qui portait l'inscription. Cette plaque de plomb est aujourd'hui déposée, avec les objets décrits plus haut, au Musée archéologique du département du Finistère.

L'épaisseur des parois du cercueil était de cinq à sept millimètres. Les lames de plomb qui le formaient ont dû être coulées sur un lit de sable assez grossier, si l'on en juge par les rugosités de leur surface. L'inscription occupait une des extrémités du couvercle qu'elle traversait dans le sens de sa largeur. Elle paraît avoir été d'abord gravée en creux et de droite à gauche sur la couche de sable, d'où il est résulté qu'elle s'est reproduite en relief et à rebours sur la lame de plomb. Les caractères qui la composent sont au nombre de quatre. Le premier à droite paraît être un R suivi d'un point. Vient ensuite un monogramme qui semble être formé d'un F, d'un L retourné et d'un I. La lettre suivante est un O, et la dernière lettre de l'inscription est probablement un R comme la première. Je me borne à ces simples indications, car, pour donner de ces caractères une explication satisfaisante, il me faudrait, dans l'étude des inscriptions romaines, une expérience que je n'ai pas. J'ajouterai seulement que la présence, dans le sarcophage, de deux monnaies portant en légende le mot CONSTANTINUS, ne peut laisser aucun doute sur la date de ce monument. Il appartient certainement au IVe siècle.

On a découvert à diverses époques des cercueils de plomb dans plusieurs provinces de la France, mais il n'est pas venu à ma connaissance qu'on en ait trouvé sur le territoire breton avant ou après la découverte de celui que je viens de décrire. Le cercueil du Pouldu,

outre son mérite de rareté, présente quelques particularités intéressantes. Le squelette qu'il renfermait était celui d'un homme très-âgé. L'os frontal, que j'ai dans ce moment sous les yeux, mesure dans quelques-unes de ses parties quatorze millimètres d'épaisseur, et sa surface interne est couverte de nombreuses exostoses. La tablette et le style à écrire qui l'accompagnaient font connaître que ce vieillard était un lettré, et l'on peut juger, d'après les vases relativement précieux qui ornaient sa sépulture, qu'il était en même temps un personnage d'un certain rang. J'ajouterai en terminant, que l'absence de tout symbole chrétien, à l'intérieur et à l'extérieur du sarcophage, autorise à penser que les ossements qu'il contenait étaient ceux d'un païen.

R. F. Le Men.

14 août 1869.

LA

LÉGENDE DE SAMSON

ET LES MYTHES SOLAIRES

Les travaux de la critique moderne nous ont fait reconnaître que l'imagination, bien qu'elle paraisse de toutes nos facultés la plus indépendante et la plus capricieuse, ne se meut elle-même que selon certaines conditions de race, d'époque et de milieu, et selon certaines lois de développement de la pensée collective. Ainsi l'épopée appartient presque exclusivement à la race aryenne (1). Dans cette race elle-même, elle est le produit de périodes particulières. Les personnages qu'elle fait agir ne sont pas créés spontanément et tout d'une pièce. Ce sont originairement des personnages divins qui, par suite d'évolutions, de décompositions et de recompositions successives, finissent par ne plus apparaître qu'à l'état de personnages héroïques. Ces héros ainsi créés sont célébrés dans des cantilènes, qui, plus tard, se groupent, s'agglomèrent, se soudent, et, remaniés définitivement par quelque puissant génie, Homère, Vyasa, Valmiki, Firdousi, arrivent à l'unité grandiose de l'épopée.

La Bible a été parfois envisagée comme offrant quelques-uns des

(1) On ne pourrait faire valoir que deux exceptions : l'une au sujet du poëme arabe d'*Antar*, l'autre au sujet du poëme finnois la *Kalevala*. Le poëme d'Antar est plutôt un roman qu'une épopée ; il s'occupe moins d'un intérêt collectif que d'un intérêt individuel.

On a quelquefois qualifié de poëme épique l'œuvre du scribe Pantaour, mais cette qualification manque d'exactitude. Le poëme de Pentaour n'a pour but qu'une glorification individuelle, celle de Ramsès II ; ce n'est qu'une sorte de bulletin de campagne sous forme pompeuse.

caractères qui constituent l'épopée. Elle est avant tout cependant une histoire, l'histoire combinée d'un peuple et d'une religion.

N'y pourrait-on pas néanmoins retrouver, par exception, l'exemple d'un de ces chants narratifs qui sont comme la matière première de l'épopée et qui laissent deviner, derrière un personnage héroïque, un personnage primitivement mythique.

Telle nous paraît être la légende de Samson. Nous y voyons, à son état de transformation première, un mythe astronomique.

Le rédacteur du *Livre des Juges* aura adopté ce personnage et en aura disposé selon des convenances religieuses et politiques. Il en aura combiné les traits de manière à produire le type d'un héros d'Israël, un modèle de courage et de foi proposé à l'imitation des hommes de sa nation.

Nous allons exposer les motifs qui nous font admettre cette interprétation.

שִׁמְשׁוֹן, Schimschone, dont nous avons fait Samson, signifie, selon Gesenius, *le solaire* (*solaris*, *soli similis*), selon Cahen et selon le *Dictionnaire biblique* de Smith, *petit soleil*. Cette interprétation ne diffère pas essentiellement de celle donnée par saint Méliton et qui attribue au nom de Samson ce double sens : *sol eorum*, ou *splendor solis* (1).

Le mot hébreu qui signifie soleil est *shemesh*, et c'est sous le nom de *shamash* que les Chaldéens, les Assyriens et les Babyloniens rendaient un culte à leur dieu Soleil.

Le lieu de naissance de Samson est Zorah, c'est-à-dire, selon un des sens auxquels ce nom de ville paraît susceptible de se prêter : l'orient.

Une femme figure au début de la carrière de Samson et une femme figure à son terme.

Il y a lieu de penser que ces femmes représentent les deux Aurores, l'Aurore du matin et l'Aurore du soir.

Cette idée d'une double Aurore associée à la naissance et au déclin des personnages solaires, appartient sans doute essentiellement au génie aryen; toutefois, il ne serait pas plus surprenant de la retrouver dans le pays de Chanaan que de la reconnaître en Égypte. Or, je pense et j'ai tâché de prouver ailleurs (2) qu'il faut admettre comme une personnification de la double Aurore la brillante déesse

(1) Dom Pitra : *Spicilegium Solesmense*.

(2) *Mythes et monuments compares*. Revue de l'Architecture, t. XVIII.

Hathor, qui d'abord accueille à l'orient le Soleil comme un nourrisson sur son sein, et qui ensuite lui ouvre le soir à l'occident ses bras pour le recevoir à son déclin : images toutes védiques.

Vers le temps de ses premières amours, Samson rencontre sur sa route un lion qu'il tue sans effort. Il nous rappelle par là le Ninip des bords de l'Euphrate et du Tigre, le Sandon des Lydiens, aussi bien que l'Hercule des Grecs (1).

Quel sens donner à cet antagonisme ?

On reconnaît dans le lion un symbole solaire, mais plus spécialement un symbole du soleil au commencement de la matinée. Le plus ancien des sphinx (2), le sphinx de Ghizé *Hor-em-khou*, qui porte, il est vrai, une tête humaine, mais sur un corps de lion, est une représentation du soleil à l'horizon. Parmi les monnaies recueillies et publiées par M. le duc de Luynes (3), et sur lesquelles des idées asiatiques sont traduites par des artistes grecs, on remarque un lion qui semble marcher sur les flots. On y a reconnu, avec toute vraisemblance, une image du soleil levant.

Dans la langue du symbolisme oriental, la succession des phénomènes est exprimée par une lutte dans laquelle un des combattants donne la mort à l'autre. Le héros qui tue le lion dans beaucoup de représentations orientales, comme dans la légende de Samson, c'est probablement le soleil dans toute la force du plein midi qui remplace le soleil des premières heures du jour.

Samson ayant fantaisie, après quelques jours, de revoir le lion qu'il a tué, trouve dans sa carcasse un essaim d'abeilles et en retire du miel.

Un rapprochement s'offre naturellement ici avec la fable d'Aristée. Du corps des taureaux immolés par le fils de Cyrénè sortent des essaims d'abeilles. Or, Aristée est considéré comme un génie solaire et, d'autre part, on sait avec quelle fréquence sur les monuments de l'Assyrie, de la Babylonie, de la Phénicie, les taureaux sont mis en rapport avec des lions.

L'abeille aux reflets d'or, qui brille et se joue sous le rayon, rap-

(1) Comparez les monuments réunis par Raoul Rochette dans son Mémoire relatif à Hercule, au t. XVII des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, et les monuments réunis par Lajard à la suite de ses *Recherches sur le culte de Mithra*.

(2) Le grand Sphinx paraît devoir être considéré comme antérieur à Cheops lui-même. Voyez sur ce point la *Notice* des monuments exposés au musée de Boulaq, par Auguste Mariette, n° 581, p. 207 à 209. Cette notice est tout un livre, et un livre d'un haut intérêt.

(3) Numismatique des satrapies.

pelle aisément l'idée de lumière. Elle suggère surtout l'idée de lumière fécondante. Elle symbolise les générations qui se multiplient, l'expansion de l'essaim colonial. Parmi les symboles figurés autour de la statue de l'Arthémis d'Éphèse, déesse Nature, se trouve l'abeille dont l'image est aussi retracée sur les monnaies de cette ville. Les prêtresses de cette déesse et celles de Déméter étaient appelées μέλισσαι, *abeilles*. C'est en souvenir des rites Eleusiniens que l'abeille figure sur une monnaie d'Athènes. C'est dans un ordre d'idées semblables, je suppose, qu'elle figure aussi associée à un flambeau sur le revers d'une monnaie d'Amphipolis de Thrace, qui porte au droit une tête d'Apollon.

L'interprétation d'un symbole sémitique par des exemples empruntés à l'hellénisme, peut sans doute motiver des objections. Faut-il cependant ne tenir aucun compte des faits qui précèdent?

Peut-être une étude plus attentive fera-t-elle d'ailleurs reconnaître le symbolisme de l'abeille chez des races plus voisines et plus en contact avec les Hébreux, ainsi par exemple chez les Égyptiens et les Babyloniens.

On voit au musée de Saint-Germain un bracelet ou collier égyptien composé de trente-deux abeilles. Sur un collier égyptien du musée de Leyde, une abeille termine chaque extrémité comme pour résumer la signification de l'ensemble.

L'abeille est aussi gravée, bien que rarement, sur des cylindres babyloniens (1).

Je verrais volontiers dans l'abeille une expression de la puissance productrice dans son rapport avec le rayon solaire, et, subsidiairement, une idée de renaissance, une allusion au passage de l'obscurité à la lumière. Il en est de même pour le miel recueilli dans la gueule du lion. L'abeille et son miel se trouvaient dans les creux noirs des rochers et des arbres (2). Sans prétendre trop affirmer, je soupçonne que cette particularité ajoutait au sens symbolique et qu'on peut chercher ici une allusion à cette alternative d'obscurité et de lumière dans laquelle l'imagination de l'antique Orient voyait volontiers l'emblème de nos destinées et du retour alternatif de la mort à la vie. Cette direction d'idées aiderait à se rendre compte de l'énigme proposée par Samson : « Du dévorateur « est sorti l'aliment et du féroce est procédé la douceur. »

(1) Cullmore. *Cylenders*, pl. XXII, n° 117, pl. XXIV, n° 129.
(2) Deut. XXXII. 13. Ps. LXXXI. 16.

Il convient de se rappeler que des rayons de miel étaient offerts, en Grèce, à Déméter la Noire, divinité de la vie et de la mort (1).

Passons à un autre point et suivons le développement de la légende. Trahi par sa femme, qui a révélé le mot de l'énigme proposée aux Philistins, Samson se plaint dans les termes suivants : « Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse, vous n'auriez point « trouvé mon énigme. »

Cette qualification de *vitula* n'avait rien d'offensant dans l'ancien monde oriental. L'Aurore, dans le *Rig Veda*, est une vache; la déesse Hathor, dans les représentations égyptiennes, est aussi quelquefois une vache. Cette appellation peut-elle être considérée comme ajoutant une présomption de plus en faveur du caractère d'aurore attribué à la femme de Samson? Je n'oserai le prétendre; pourtant le rapprochement ne me paraît pas inutile à noter.

Samson, irrité contre les Philistins, réunit trois cents renards et attache un flambeau à leurs queues liées deux à deux, puis les pousse à travers champs. L'incendie embrase et consume tout.

N'avons-nous pas ici une allusion à l'embrasement que produit le soleil du plein midi et du plein été?

Le mot hébreu que l'on a traduit par renard, *shoual*, שׁוּעָל, s'applique au chacal aussi bien qu'au renard, et les commentateurs, par beaucoup de bonnes raisons, inclinent à croire qu'il s'agit, en ce passage, du premier de ces animaux.

Le chacal est de couleur fauve et dorée, si bien que le nom scientifique qui lui a été assigné est celui de *canis aureus*. Cette circonstance ne suffit-elle pas pour faire comprendre la signification solaire qui lui est attribuée? L'or traduit en effet partout l'idée de soleil et de lumière solaire.

N'est-ce point d'après des concordances semblables que le chacal, dans les inscriptions égyptiennes, est appelé le *Guide des chemins du midi*, et que, parmi les figures destinées à symboliser les puissances qui président aux mois de l'année, on trouve un chacal appelé *la grande chaleur* et un chacal appelé *la petite chaleur* (2)?

Il ne faut pas oublier qu'Ovide, en décrivant les jeux du cirque, mentionne aussi ce fait singulier de renards lâchés avec des flambeaux attachés à leur dos (3).

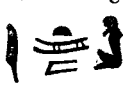
L'explication qu'il donne du fait n'est qu'une historiette de sa

(1) Pausanias.
(2) H. Brugsch, *Histoire d'Egypte*, p. 161.
(3) *Fast.* lib. IV.

façon : le sens de cette cérémonie était perdu. Nous nous contenterons, quant à nous, de remarquer que les Romains avaient fait une foule d'emprunts aux Étrusques et que ceux-ci sont considérés comme ayant été fortement influencés par l'élément sémitique.

Il existe un monument, recueilli en Etrurie, dont nous pourrions nous servir ici comme d'une vignette pour *illustrer* notre sujet : il représente un Hercule asiatique frappant de sa massue un lion qu'il tient soulevé par la queue, tandis que par derrière un renard ou chacal s'enfuit d'une course rapide (1).

Samson, après s'être vengé par l'incendie, se retire dans la caverne du rocher d'Etam.

C'est toujours par l'image d'une caverne que le génie aryen se plaît à exprimer l'obscurcissement ou l'affaiblissement du soleil, soit qu'il se dérobe derrière des nuages, soit qu'il disparaisse dans la nuit ou languisse énervé par l'hiver. On rencontre fréquemment sur les monuments relatifs au culte de Mithra une caverne représentée avec une intention de ce genre. Il y a même, dans le cas qui nous occupe ici, une particularité curieuse, bien qu'elle puisse être fortuite : c'est que le mot Etam, אתם, transcrit en hiéroglyphes, correspond exactement au mot égyptien *Atoum*,  . Or, *Atoum* est la face obscurcie du soleil, le soleil de nuit (2).

L'emprisonnement de Samson dans la ville de Gaza, dont il enlève les portes, peut être considéré comme un redoublement de la même idée. C'est, sous une forme historique, une réminiscence de l'obscurcissement et de l'emprisonnement du soleil par des nuées que l'astre réussit cependant à détruire et à disperser.

On a souvent fait remarquer l'étrange rapport qui existe entre Samson et Hercule, et l'on sait à quel point celui-ci présente un caractère astronomique. Voici une de ces curieuses ressemblances entre les biographies des deux héros.

Sur les réclamations des Philistins, trois mille hommes de la tribu de Juda viennent à la caverne d'Etam et signifient à Samson qu'ils sont dans la nécessité de le livrer. Ils le lient de deux grosses cordes neuves et le conduisent aux Philistins. Ceux-ci poussent déjà des cris de joie; mais l'esprit du Seigneur, dit le récit biblique, s'empare de Samson; il brise les cordes dont il est lié, et fait un massacre de ses ennemis.

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XVII, pl. XI.

(2) Atoum reçoit dans les inscriptions la qualification de *Seigneur d'Héliopolis*, ce qui équivaut à dire qu'il était un des dieux locaux de cette ville.

Hérodote rapporte une fable qu'il considère comme inadmissible, mais qui se racontait de son temps parmi les Grecs, au sujet d'un prétendu voyage d'Hercule en Égypte.

« A son arrivée, disait la légende grecque, les Égyptiens, l'ayant « couronné de feuillage, le conduisirent solennellement dans le des- « sein de le sacrifier à Zeus. Il se laissa conduire en gardant le « silence; mais, près de l'autel, quand les Égyptiens s'apprêtèrent « à l'immoler, il déploya sa force et les tua tous! »

Si les Grecs n'avaient pas pu emprunter cette tradition à l'Égypte où, comme le fait ressortir Hérodote, les sacrifices humains avaient toujours été ignorés, n'avaient-ils pas pu la recueillir de la bouche de quelque navigateur phénicien? Ce détail de l'histoire d'Hercule, qui correspond à un détail tout semblable de l'histoire de Samson, ne pouvait-il se rattacher à la légende d'un dieu solaire, Melkarth ou quelque autre?

En fait d'analogies, rappelons aussi ce que raconte l'auteur du *Traité d'Isis et d'Osiris* sur les idées que se faisaient les Paphlagoniens de la divinité : « Les Paphlagoniens disent que, durant l'hiver, « Dieu est lié et emprisonné, mais que, l'été, il brise ses liens et « reprend son activité. »

Samson, après avoir brisé ses liens, se fait une arme d'une mâchoire d'âne qu'il rencontre à ses pieds et en tue mille hommes. Puis, épuisé de fatigue et pressé par la soif, il adresse une prière à l'Éternel, et aussitôt une source jaillit de la molaire de cette mâchoire d'âne.

Quelle explication donner de ces faits d'un merveilleux si bizarre? Je leur trouve une étonnante ressemblance avec certains faits également bizarres racontés dans un hymne du *Rig-Véda*.

Le dieu Indra, qui est l'expression du firmament lumineux et que la poésie védique qualifie de dieu fort par excellence, livre aussi un combat, sinon avec une mâchoire d'âne, du moins avec les os de la tête d'un cheval.

« L'invincible Indra avec les os de Dadhyantch a terrifié quatre- « vingt-dix-neuf ennemis. Il a cherché la tête de cheval (de Dad- « hyantch) cachée dans les montagnes et l'a trouvée dans le lac « Saryanâvân (1). »

Ce Dadhyantch était un ancien richi, gratifié, par des circonstances merveilleuses, d'une tête de cheval, mais qui, avant cette

(1) *Rig-Véda*, trad. de Langlois, t. I, p. 158.

métamorphose, avait composé des hymnes destinés à obtenir la pluie (1).

Comparons les deux récits.

Dans le *Rig-Veda*, l'intervention dans un combat d'un os d'une tête de cheval aboutit, par suite d'une prière, à l'obtention de l'eau.

Dans le *Livre des Juges*, l'intervention dans un combat d'un os d'une tête d'âne aboutit à l'obtention d'une source d'eau à laquelle on applique le nom de *Eine Hakore*, c'est-à-dire, *la source de celui qui invoque.*

Je ne prétends pas dire qu'il y ait eu une transmission directe entre l'hymne du *Rig-Veda* et le récit biblique : la ressemblance n'est-elle pas cependant trop grande pour ne pas faire soupçonner une communication par voie d'infiltration plus ou moins lointaine?

Mais nous arrivons à la circonstance la plus importante et la plus saisissante de cette légende, dont le caractère et l'effet poétique sont d'ailleurs d'une si grande puissance.

Dalilah s'empare de l'amour de Samson, elle attire et domine le héros vieillissant.

Quel est le sens de ce nom de Dalilah?

Pour les uns, pour Ewald par exemple, Dalilah signifie *la Traitresse*. Cette qualification ne messied pas à l'heure du crépuscule, qui est l'heure des surprises et des embuches.

Pour d'autres, et notamment pour Gésénius, le mot de Dalilah comporte une idée de gracilité juvénile et féminine, de délicatesse mêlée de langueur. Tous ces caractères conviennent parfaitement à une aurore, et surtout à une aurore du soir. Dans le *Rig-Véda*, Ouschas (*l'Aurore*) est appelée Yuvatih, *la jeune fille.*

Samson est dépouillé de la chevelure qui faisait son ornement et sa force. La perfide Dalilah lui fait couper sept touffes de cheveux.

Faut-il voir dans le nombre de ces touffes de cheveux une allusion au nombre des jours de la semaine ou des sept jours cosmogoniques? Je ne sais, mais le nombre sept revient souvent dans ce récit, et ce nombre était sacramentel en Judée comme dans l'Inde et en Égypte.

Quant au clou que Dalilah fait passer à travers les sept tresses et enfonce ensuite en terre pour les retenir, on se souviendra que chez les Étrusques et chez les Romains, leurs disciples en fait de religion

(1) M. d'Eckstein établit une relation entre ce Dadhyantch et le Phrygien Midas aux oreilles d'âne, lequel est aussi en rapport avec une source merveilleuse. Sur un vase peint, Midas est représenté tenant un cheval. (Panofka, cité par A. Maury, *Relig. de la Grece*, t. III, p. 107.) Le prophète Silène et son âne se rattachent à Midas.

et de culte, le clou était en rapport avec l'idée du *temps* et avec ses révolutions (1).

Samson a les yeux crevés en même temps qu'il se trouve dépouillé de sa chevelure.

Quelle plus frappante image du soleil dépouillé de ses rayons et privé de sa lumière? Ces deux images de la perte de la chevelure et de l'aveuglement ne suffiraient-elles pas pour faire reconnaître le caractère primitivement solaire du personnage biblique?

Il y a un rapprochement bien curieux et bien significatif à faire entre cette scène où Samson est victime de la trahison de Dalilah et la scène, racontée par la littérature grecque et la littérature latine, où le roi Nisus est victime de la trahison de sa fille Scylla?

Nisus, roi de Mégare, était assiégé par Minos ; mais nulle crainte n'agitait son cœur parce qu'il possédait un cheveu ou une boucle de cheveux couleur de pourpre qui le rendait invincible. Sa fille, dans l'espoir d'obtenir l'amour de Minos dont elle s'est éprise, lui enlève pendant la nuit cette boucle empourprée : sa puissance s'évanouit et il est vaincu (2).

N'oublions pas de remarquer que Minos est une individualité qui se rattache aux régions obscures, à l'Hadès.

De part et d'autre, voilà des idées relatives aux phénomènes de lumière et d'obscurité exprimées par des images identiques.

Samson vaincu devient esclave et prisonnier. Il est condamné à tourner incessamment la meule.

Qui ne se rappelle Hercule prisonnier et forcé d'obéir aux ordres d'Eurysthée, ou bien encore Apollon esclave chez Admète et chez Laomédon?

« Dans tous ces dieux esclaves, dit M. Frédéric Baudry (3), on a

(1) Voyez Preller: *les Dieux de l'ancienne Rome.* — *Anni clavum movere*, a dit Cicéron. On a trouvé quelquefois dans des sépultures antiques, et jusque dans des sépultures chrétiennes, un clou déposé près du mort. Il me paraît vraisemblable que ce clou était placé là non point, comme on l'a dit, pour aider le mort à réparer la barque délabrée de Caron, mais par une réminiscence de ce symbolisme qui rattachait au clou l'idée du temps; or l'idée du temps est en connexité avec la course solaire, et celle-ci est à son tour associée aux idées de persistance vitale et de résurrection.

(2) Il est aussi question dans Pausanias (l. VIII, c. 47) d'un cheveu de la Gorgone donné à Céphée par Athéné et qui devait rendre la ville de Tégée imprenable. J'ai cherché à montrer (*Mythes et monuments comparés*) par quels aspects la Gorgone se rattachait aux mythes solaires.

(3) Dans les notes qui accompagnent la traduction de l'ouvrage d George Cox: *les Dieux et les Héros*, 1867.

« vu le soleil, sa marche obligée et toujours la même à travers le « ciel pour éclairer les hommes dont il est le serviteur. »

Cette explication ne s'applique-t-elle pas, à merveille aussi, à Samson tournant sa meule?

Si bien des traits de l'histoire du suffète Danite rappellent des traits que l'on raconte d'Hercule et de Nisus, il importe en outre de comparer l'amant de Dalilah au géant chasseur Orion.

On s'accorde à reconnaître dans Orion un génie de la lumière. Homère le mettait en rapport avec l'Aurore, et Virgile lui donne une armure d'or : *armatus auro*. A un certain moment, sa légende se rattache à l'île de Cos, et voici ce que l'on raconte : Orion s'éprend de la fille d'Œnopion, le souverain de l'île, mais il ne peut l'obtenir de son père. Pour se venger que fait-il? Comme Samson, il incendie les campagnes. Ici aussi, il est question d'une caverne; mais les rôles sont intervertis : ce n'est pas l'incendiaire qui s'y cache, c'est son adversaire qui, plein de frayeur, y vient chercher refuge. Cependant Œnopion, bientôt enhardi, fait surprendre Orion et ordonne impitoyablement de lui crever les yeux, comme les Philistins les crevèrent à Samson. Orion ne se décourage pourtant pas et s'achemine dans la direction de l'orient où il doit recouvrer la vue. Samson, au contraire, va au-devant de la mort et périt sous l'écroulement du temple dont il ébranle les deux colonnes.

Dans l'écroulement de ce temple pouvons-nous voir encore une image relative à ce grand drame de la course céleste, de la lutte, du déclin et de la mort du soleil?

S'il faut reconnaître dans la perte de la chevelure et dans la cécité subies par le héros une représentation de l'heure crépusculaire, n'avons-nous pas ici, dans son écrasement sous la ruine, l'expression de la négation définitive où, le mouvement comme la lumière, tout s'anéantit.

Serait-il permis de chercher une relation d'idées entre les deux colonnes du temple de Dagon, renversées par Samson, et les deux colonnes que les Tyriens consacraient à leur dieu Melkarth, soit dans leurs temples (1), soit sur les promontoires lointains visités par leurs navires?

(1) Lisez dans un esprit de comparaison le passage suivant d'Hérodote : « Je par- « tis pour Tyr en Phénicie, ayant ouï dire qu'il y avait là un temple consacré à Her- « cule, et je vis ce temple richement orné de nombreuses et diverses offrandes. Il con- « tenait deux colonnes : l'une d'or affiné, l'autre de jaspe vert qui jetait un vif éclat « pendant la nuit. »

Ne peut-on pas se demander si ce grand écroulement n'offrirait pas l'indication d'un cycle révolu, d'une période astronomique terminée, d'une fin et d'un renouvellement des choses?

N'y a-t-il pas cette remarque curieuse à faire, que les frères de Samson, dont il n'a pas été dit un mot dans le courant du récit, se montrent au moment de sa mort pour l'ensevelir dans le sépulcre de Manoah, son père (1)? Ces frères de Samson sont-ils les astres nocturnes? Sont-ils les représentants des autres soleils qui doivent successivement et quotidiennement remplacer leur aîné mort?

Le triomphe des puissances de lumière sur les puissances de ténèbres est souvent représenté dans les hymnes védiques par la destruction et l'écroulement des forteresses célestes. Une des légendes d'Hercule raconte qu'il renversa la ville de Troie pour se venger des trompeuses promesses de Laomédon. Selon M. Oscar Meyer, Laomédon serait, dans ce récit, l'équivalent des *Panis*, de ces voleurs de la lumière dont il est si souvent fait mention dans la poésie des Aryas (2). Il faudrait alors admettre une altération de la donnée originaire; en effet, Samson renverse comme Hercule l'édifice ennemi, mais son triomphe est accompagné de sa mort.

Il n'y aurait pas lieu de s'étonner si des altérations, des modifications se fussent produites, si des circonstances étrangères à la

(1) Le sens de ce nom de Manoah se rattache en hébreu à l'idée de *repos*; mais, en admettant que nous ayons affaire ici à quelque réminiscence indo-européenne, on pourrait comparer Manoah avec l'indien Manou, le Phrygien Men, le Crétois Minos, puissances nocturnes, lunaires, infernales. Consultez sur ces trois derniers noms A. Maury, *loc. cit.*, t. II, p. 504. D'après Etienne de Byzance, le nom primitif de la ville de *Gaza* était *Minoa*.

(2) Oscar Meyer. *Questiones Homericæ*, Bonnæ, 1867. — Le renversement de la ville de Laomédon par Hercule serait, d'après Oscar Meyer, la première forme d'un mythe solaire dont la prise d'Ilion par l'armée des Grecs présenterait une seconde et plus large expression. Pour ce jeune savant, la forme originaire du mot Ἴλιος se retrouverait dans le sanscrit *vilu* (*forteresse*), terme employé pour indiquer les forteresses célestes des nuages. On sait que déjà Max Muller et George Cox ont considéré le siége d'Ilion comme la transformation d'un mythe exprimant une lutte entre les puissances de la lumière et les puissances de l'obscurité. M. Oscar Meyer, qui adopte ce point de vue, a apporté en sa faveur de nouveaux arguments. On arriverait donc à constater au sujet de l'Iliade un phénomène analogue à celui que le prince de la philologie indo-européenne, Eugène Burnouf, a constaté jusqu'à l'évidence au sujet du *Schah-Nameh*: Jemshid, Ferêdun, Garshasp, ces personnages dont l'existence historique ne semble pas douteuse au poëte Firdousi, ont été retrouvés par Burnouf sous les noms de Yima-Khshaêta, Thraêtôna, Kereçâçpa dans le *Zend-Avesta*, et, en poursuivant le cours de ses recherches, Burnouf est arrivé à leur origine dans le *Veda* où ils figurent sous les noms divins de Yama, Trita, Kriçâçva.

donnée primitive se fussent introduites à la suite du travail de remaniement opéré par l'imagination populaire et par l'écrivain qui se serait acquitté de la rédaction définitive de la légende.

Ces dernières conjectures n'ont rien de précis, nous l'avouons, et n'aboutissent guère qu'à des points d'interrogation; mais, si elles laissent du doute à leur suite, il n'en saurait être ainsi des explications antérieures, qui prouvent évidemment le sens solaire qu'il faut attribuer au personnage, objet de notre étude.

Une objection se produira probablement et nous avons déjà laissé apercevoir que nous la pressentions, c'est qu'il ne saurait être permis de mêler des éléments d'origine aryenne à l'interprétation d'une légende appartenant à la race sémitique ou chamitique.

Faut-il, en effet, admettre cette incompatibilité? Y a-t-il réellement une ligne de séparation absolue entre les traditions de la race aryenne et celles de la race sémitique? Plus d'un exemple peut autoriser l'opinion contraire. Nous n'en citerons qu'un, relatif au mythe de l'Hercule tyrien Melkarth, dont on raconte qu'on le réveillait de son sommeil de mort en lui faisant respirer des cailles (1). Qu'est-ce que ces cailles peuvent signifier? On ne réussit à s'en rendre compte qu'en recourant au symbolisme des Aryens primitifs. En effet, la caille, *vartika*, est pour ceux-ci l'oiseau qui signale le printemps, le retour vivifiant de la lumière après l'obscurcissement et la mort du soleil (2). Par cette donnée tout s'éclaircit et s'explique.

Si l'on prétend que les Hébreux n'ont pas pu introduire dans les livres qui racontent l'histoire de leur race des réminiscences même défigurées et transformées de divinités solaires, je répondrai que si l'élite de ce peuple restait énergiquement fidèle au principe de l'unité de Dieu et aux lois proclamées par Moïse, une grande partie retombait à chaque instant dans le culte des dieux étrangers et dans les pratiques des nations étrangères. On voit les Hébreux, surtout au temps des juges, à la suite des alternatives de domination et de servitude qu'ils traversent, s'associer aux Chananéens et aux Philistins par des mariages réciproques, et de plus, échanger le culte de Jehovah contre celui de Baal et d'Astaroh. On se prêtait alors, et même plus tard encore au temps des rois, à des accommodements et à des amalgames. « Ils servaient l'Éternel (est-il dit dans le *livre des Rois*) et en même temps ils servaient leurs dieux (4). »

(1) Athénée.
(2) Max Muller. *Lectures, second series.*
(3) II, xvii, 32.

Peut-on admettre, historiquement parlant, que de tant d'amalgames il ne soit rien resté dans l'imagination, rien dans la mémoire, rien dans la littérature?

Différents noms géographiques avaient conservé dans la Terre Sainte le souvenir des cultes solaires; ainsi Beth-Shamesh, *la demeure du Soleil*, Ir-Shamesh, *la ville du Soleil*.

Quant à l'infiltration d'idées et de conceptions d'un caractère aryen chez les Hébreux, il n'est pas impossible de l'expliquer par des faits connus. La présence de groupes appartenant à la race aryenne au cœur du pays de Chanaan n'est-elle pas indiquée par le récit de la lutte victorieuse d'Abraham contre Ariok, un des rois confédérés qui opprimaient alors le pays? Le nom d'Ariok est considéré par les philologues comme se rattachant évidemment à une origine aryenne (3).

Les travaux de M. de Rougé nous montrent des peuples aux cheveux blonds et aux yeux bleus et dont les noms semblent parfaitement s'identifier avec ceux des Achéens, des Sardes, des Sicules, établis et ayant acquis une grande puissance dans les régions du nord de l'Afrique, si bien qu'ils menacèrent d'envahir l'Egypte sous le règne de Ramsès III. Parmi ces envahisseurs, on a reconnu les Philistins eux-mêmes sous le nom de *Poulost*, qui est identique à l'hébreu *Pelesht*.

L'érudition allemande avait déjà signalé les Philistins comme un peuple de race indo-européenne. Ce système de M. Hitzig, d'abord contesté, reçoit aujourd'hui un puissant appui de l'interprétation des inscriptions égyptiennes.

Je visitais au mois de février de cette année les travaux du canal de l'isthme de Suez, sous les auspices de l'homme illustre qui a été le fondateur et l'âme de cette grande entreprise. Nous avions fait une station à El-Kantara. Ce lieu, où l'on a retrouvé quelques antiquités égyptiennes a été de tout temps le point habituel du passage entre l'Egypte et la Syrie. « Remarquez, me dit M. de Lesseps, le « groupe d'hommes qui se trouvent là devant vous et vous serez « frappé du type qu'ils présentent. Ils viennent d'El-Arish. Ce sont « des descendants des anciens Philistins. »

En effet, ces hommes au teint blanc, à la barbe et aux cheveux blonds, n'avaient dans leurs traits rien du caractère sémitique, rien qui établît une différence entre eux et les Européens. Ils fournis-

(3) *Ariok=Ariaka.* — Renan, *Histoire des langues sémitiques*, 4e édit., p. 61.

sent un argument vivant en faveur des opinions de M. Hitzig et à l'appui des faits constatés par les inscriptions hiéroglyphiques.

On s'accorde du reste à admettre, d'après les documents bibliques, que les Philistins, quelle que soit leur origine, ont dû passer par l'île de Crète et y séjourner. C'est de là qu'ils seraient allés s'établir dans la terre de Chanaan. L'on a droit de supposer que dans leurs migrations ils ont pu recueillir et adopter des idées mythiques de provenance et de caractère divers.

Nous avons rappelé que des mariages fréquents avaient lieu entre la population hébraïque et celle des Philistins.

Qui nous dit que l'arrangeur de la légende de Samson n'a pas été lui-même un individu né de l'un de ces mariages mixtes. Il se serait ainsi trouvé, en réunissant leur double sang, dans les conditions les mieux appropriées pour combiner les traditions et le génie des deux races(1).

HYACINTHE HUSSON.

(1) Au terme de cette étude, nous apprenons qu'un savant Berlinois, M. Vatke, dans un ouvrage intitulé: « Religion de l'Ancien Testament, » s'est aussi occupé de Samson et qu'il a vu également dans ce personnage un mythe solaire.

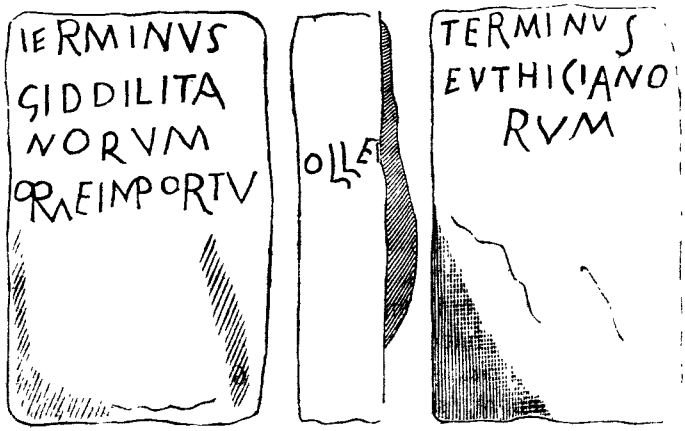
On nous signale en outre, sur le même sujet et au même point de vue, un article de M. Steinthal dans une revue publiée à Berlin. Nous donnons l'indication de ces travaux en ajoutant toutefois que nous n'y avons eu nul recours.

UNE

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE EN SARDAIGNE

On a trouvé, à quelque distance de la mer, sur la côte occidentale de l'île de Sardaigne, dans un endroit appelé *Sisiddu*, près des villages de Cuglieri et de *Tres nuraghes*, circondario d'*Oristano*, province de *Cagliari*, une pierre présentant sur chacune de ses deux faces principales, taillées en parallélogrammes, une inscription grossièrement gravée. Elle en offre encore une sur l'une de ses deux faces latérales, beaucoup plus étroites. Voici le fac-simile de ce monument d'après M. Crispi (*Postilla alla lapida terminale di Sisiddu presso Cuglieri, Sardegna*, Cagliari, 1869, gr. in-4, 8 p.).



M. G. Spano a tenté l'explication suivante de cette inscription (*Memoria sopra una lapida terminale*, Cagliari, 1869) :

TERMINVS	TERMINVS
CIDDILITA	EVTHICIANO
NORVM	RVM
ROME IN PORTV OLLA	

M. Ch. Promis a lu le sigle qui commence la quatrième ligne ORIENS. M. Bormann lit PRAEF, *praefectura*.

M. V. Crispi, dans la brochure que nous avons citée d'abord, lit : *Terminus Ciddilitanorum oppidorum et in portu Olla terminus Euthicianorum*.

Nous croyons, comme M. L. Renier, qu'on doit lire d'abord *Giddilitanorum*, la première lettre de la seconde ligne étant un G. C'est ainsi qu'il est souvent figuré dans les monuments des bas temps.

Le même savant pense en outre, avec toute raison, que le mot *olle* n'est pas un nom géographique, mais rappelle l'usage où l'on était de déposer sous les bornes des débris de poteries, usage auquel font allusion les passages suivants des *Agrimensores* : « *terminus coctus testatius ullageris* dicitur » (Lachmann, Berlin, p. 306); « si *testatios terminos* aut tegulas aut imbrices inveneris, ossis incensis probantur, si in terminatione sunt constituta, etc. » (*id.*, p. 342); « *terminus testatius*, etc. » (*id.*, p. 346).

La vraie lecture du sigle de la quatrième ligne nous paraît être : PRIM*us Est* IN PORTV; ce qui signifierait que la première borne terminale de ces deux territoires était dans un port non nommé, par conséquent dans le port le plus voisin. Cette première borne aurait été naturellement comme le point de départ de la limite sur la côte, et en face du *terminus* qui nous occupe : il y a en effet, sur le rivage, une petite rade naturelle. Nous n'aurions donc dans cette inscription que deux noms géographiques : celui des *Giddilitani* et celui des *Euthiciani*. Il n'est pas probable que ces noms désignent des cités, car on pourrait s'étonner de ne trouver, ni dans la liste de Ptolémée, ni dans celles de l'Anonyme de Ravenne et de Guido, aucun nom qui s'en rapproche. Ce sont plutôt des *vici* ou des *pagi*, trop peu importants pour avoir été mentionnés par les géographes, *pagi* ou *vici* qui s'appelaient *Giddilis* et *Eutychia*, et qui devaient dépendre, soit de la cité de *Bosa*, Βόσσα (Ptolém., III, III, 7). ou de celle de *Tharri*, Τάρρα (Ptolém., III, III, 2).

On peut donc proposer la lecture et l'explication suivante :

TERMINVS		TERMINVS
GIDDILITA-	OLLAE	EVTHICIANO-
NORVM		RVM
PRIM. E. IN. PORTV		

— *Terminus Giddilitanorum* (i. e. *vici* vel *pagi Giddilis*). *Primus* [*terminus*] *est in portu.*

— *Ollae* (sous cette borne sont des *ollae*).

— *Terminus Euthicianorum* (i. e. *vici* vel *pagi Euthyciae*).

Ajoutons que l'usage ancien d'enfouir sous les bornes terminales des amas de vases, de tessons cassés et de cendres, s'est encore conservé dans beaucoup de nos pays.

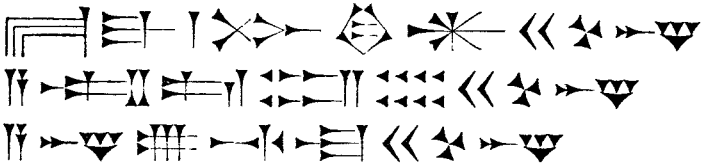
E. D.

INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

INÉDITES

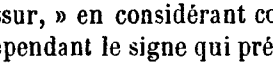
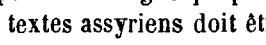
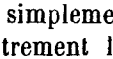
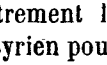
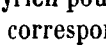
I

BRIQUE DU ROI BOUDIEL.



Cette inscription, en trois lignes, est tracée sur une brique provenant des ruines de Kalah-Scherghât et appartenant, ainsi que plusieurs briques de Nabuchodonosor, de Nergalsarossor (Nériglissor) et de Saryukin (Sargon), trouvées à Babylone et à Khorsabad, et rentrant dans des types déjà connus, à un honorable négociant de Chicago (États-Unis), M. Smithson, qui se propose de les offrir à la bibliothèque de sa ville.

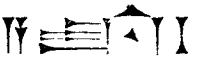
Le nom assyrien de Kalah-Scharghât, sur le Tigre, était  , « la ville du dieu Assur. » J'ai eu déjà l'occasion de remarquer que c'est à cette importante cité, où résidèrent les plus anciens rois d'Assyrie, que doit être assimilé le  des textes égyptiens de la XVIII^e^ dynastie, qui n'est pas le vaste pays des Assyriens, mais une localité déterminée comme Singar et Ninive. Tous les assyriologues sont d'accord pour voir dans Kalah-Scherghât la אלסר de la Genèse (XIV, 1 et 9); mais ils hésitent sur

l'origine du premier élément du nom biblique. L'opinion la plus généralement admise, celle que j'avais suivie jusqu'ici, transcrit la forme assyrienne en *er ilu Asur* et tire אלסר de *ilu Asur*, « le dieu Assur, » en considérant comme aphone le déterminatif de « ville. » Cependant le signe qui précède et caractérise les noms de dieux dans les textes assyriens doit être, mille exemples le prouvent, constamment omis dans la prononciation;  ou  se lit simplement *Asur*, et non *ilu Asur*. Il a donc fallu expliquer autrement la forme biblique אלסר. Le mot qui s'employait en assyrien pour dire « ville » n'était pas, comme on l'a longtemps cru, *er*, correspondant à l'hébreu עיר; c'était *alu*. Dans les syllabaires du Musée britannique (*W. A. I.*, t. II, pl. II, l. 393),  est expliqué par le *chaldéen touranien*  , *u-ru*, et par l'assyrien  , *a-lu*. Dans une inscription de Khorsabad (Botta, pl. XXIII, l. 16), nous en avons trouvé la conformation :



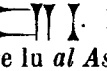
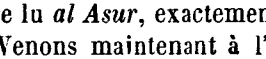
Adar. *mu - kin* *te - me - en.*

Adar firmans lapidem angularem



a - li - su.

urbis suae.

La même phrase, dans un autre exemplaire de la même inscription (Botta, pl. XXXIX, l. 83) et dans celle à laquelle on a donné le nom de *Fastes de Sargon* (l. 10), présente la variante plus usuelle  . Le nom de ville  , doit donc être lu *al Asur*, exactement reproduit dans אלסר.

Venons maintenant à l'inscription elle-même, après ces observations préliminaires sur le lieu où elle a été trouvée. Le sens n'en offre aucune difficulté, et nous la transcrivons :

hekal. Bu-di-el. sar. mat. Asur.
habal. Bil-igtanabal. sar. mat. Asur.
habal. Asur-u-balat. sar. mat. Asur.

Ce qui se traduit :

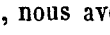
« Palais de Boudiel, roi d'Assyrie, fils de Beligtanabal, roi d'As-
« syrie, fils d'Assouroubalat, roi d'Assyrie. »

La traduction est certaine, et le seul point qui mérite de nous arrêter quelques instants est la lecture que nous avons adoptée pour l'idéogramme complexe qui constitue le second élément du nom propre du père de Boudiel. Cet idéogramme, dont nous avons ici une forme archaïque et dont la forme la plus habituelle dans le type d'écriture moderne est  , entre dans la composition d'un certain nombre de noms royaux, à la suite des noms des dieux Assour, Bin et Bel. On l'a transcrit *luḫ*, *liḫḫis*, *nirar;* mais toutes ces lectures sont démenties par la transcription Σαρδανάπαλος unanimement employée des écrivains grecs pour rendre  , nom du roi sous lequel Ninive fut détruite pour la première fois par la révolte d'Arbace et de Phul-Bélésys. M. Oppert (1) a tout dernièrement proposé une lecture nouvelle, *igtanabal*, d'après laquelle Σαρδανάπαλος serait l'altération grécisée d'un assyrien *Asur-igtanabal*; cette explication, la première qui établisse un rapport entre les deux formes données au nom de Sardanapale par les historiens grecs et par les documents originaux de l'Assyrie, nous paraît la vraie; c'est celle à laquelle nous nous rangeons. En effet, un des syllabaires du Musée britannique (*W. A. I.*, t. II, pl. XLIV, 4, l. 28) explique par  , *gab-lu*, de la racine גבל, qui en hébreu a le sens de *contorsit*, *plexuit*, en syriaque celui de *finxit*, *formavit*, et qui produit en arabe جَابِل, *creator*. C'est la seule explication formelle qui soit donnée de ce groupe de deux signes, dont les éléments, pris comme phonétiques, se traduiraient *liḫ-ḫus;* les traductions *luḫ* et *nirar*, successivement proposées par les savants anglais, ne sont que de simples conjectures sans aucune base. Or nous voyons par les textes que le verbe assyrien admettait une forme secondaire en *iphtanéal* (2), forme assez rare, mais dont on possède des exemples positifs :

istanalam	de	שלם
istanappar	»	שפר
iktanarrab	»	כרב
ittanagar	»	נגר

L'*iphtanéal* de גבל, régulièrement formé, est *igtanabal*, et en met-

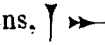
(1) *Annales de philosophie chrétienne*, 1869, p. 243.
(2) Oppert. *Grammaire assyrienne* (2e édition), p. 46.

tant à cette voix la racine que les syllabaires attestent avoir été représentée par  , nous avons un nom que les Grecs ont pu très-facilement adoucir en Σαρδανάπαλος : *Asur-igtanabal*, « le « dieu Assur a voulu sa création. »

De cette lecture nouvelle du second élément de la série de noms propres en question dérivent les corrections suivantes :

Binigtanabal	au lieu de	Binlikhous (1),
Beligtanabal	»	Bellikhous,
Assourigtanabal	»	Assourlikhous.

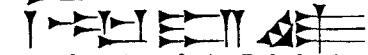
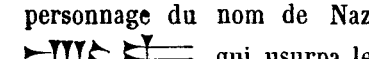
Les formes que je considère comme devant être désormais abandonnées figurent encore dans la troisième édition de mon *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient;* mais de tels tâtonnements dans la lecture des noms propres assyriens pour lesquels nos recherches ne sont pas guidées à l'avance par une leçon biblique n'ont rien qui doivent surprendre; ils sont dans la nature même des choses, ces noms, pour la grande majorité du moins, n'étant pas écrits phonétiquement, mais idéographiquement.

Dernière remarque. Le nom royal, plusieurs fois reproduit dans la série des monarques assyriens,  , devant être transcrit *Bin-igtanabal*, il faut renoncer absolument à l'appellation de *Bélochus*, à laquelle s'est longtemps attaché M. Oppert. Au reste, il n'y a aucun indice de nature à faire penser que ce nom assyrien ait été réellement porté par le Bélèus ou Bélochus d'Agathias, dont nous ignorons encore l'appellation originale.

L'inscription de la brique que nous publions aujourd'hui a une certaine importance au point de vue historique. Le roi Assouroubalat (2) est déjà connu par une précieuse tablette du Musée britannique, qui contient le fragment d'une histoire des relations politiques et diplomatiques de Ninive et de Babylone à partir du xv^e^ siècle avant notre ère (*W. A. I.*, t. II, pl. LXV, n° 1). Elle nous apprend (col. 1, l. 8 et suiv.) qu'Assouroubalat, roi d'Assyrie, avait marié sa fille à Pournapouryas, 

(1) Dans tous les travaux de M. Oppert antérieurs à l'année dernière, ce nom est lu *Houlikhous*; c'est le *Vullukh* et le *Vulnirari* de sir Henry Rawlinson.

(2) La valeur *balat* pour le groupe idéographique complexe  est établie par de nombreux exemples et par le témoignage formel des syllabaires (*W. A. I.* t. II, pl. I, l. 107).

 , roi de Babylone, et que son petit-fils, Kara-Hardas,  , monta fort jeune sur le trône de la Babylonie. Mais il fut bientôt assassiné par un personnage du nom de Nazibougas,  , qui usurpa le sceptre. Alors les Assyriens firent une expédition en Babylonie sous la conduite d'Assouroubalat (1), mirent à mort Nazibougas et placèrent sur le trône Kourigalzou,  , second fils de Pournapouryas (2).

D'un autre côté, Boudiel et Beligtanabal nous sont également connus par plusieurs inscriptions trouvées à Kalah-Scherghât et conservées au Musée britannique :

1° Une brique (*W. A. I.*, t. I, pl. VI, n° 3 C) portant en deux lignes : « Palais de Binigtanabal, roi d'Assyrie, — fils de Boudiel, « roi d'Assyrie; »

2° D'autres briques (*W. A. I.*, t. I, pl. VI, n° 3 B), dont la légende, en cinq lignes, dit d'abord : « Palais de Binigtanabal, roi « des légions, — fils de Boudiel, roi d'Assyrie, » puis offre la formule « qui a bâti » trois fois répétée et trois fois suivie de noms d'édifices que l'on ne saurait aujourd'hui déterminer, mais qui devaient se trouver dans la ville d'Al-Assour;

3° Des fragments d'albâtre (*W. A. I.*, t. I, pl. VI, n° 3 A), sur lesquels on déchiffre, en trois lignes : « Palais de Binigtanabal, roi ....

(1) Cette fin du récit manque dans la partie de la tablette publiée dans les *Cuneiform inscriptions of Western Asia*. Je l'ai complétée dans un second fragment, plus récemment découvert et encore inédit, qui a été rajusté au premier dans les vitrines du Musée britannique.

(2) Ce *Kourigalzou, fils de Pournapouryas*, est bien évidemment le roi dont le nom est inscrit sur les briques de la ruine d'Akarkouf auprès de Bagdad (*W. A. I.*, t. I, pl. IV, n° 14), localité qui couvrait la Babylonie du côté de l'Assyrie et avait reçu de son fondateur le nom de *Dour-Kourigalzou*, « forteresse de Kourigalzou. »

C'est à tort que dans la 3e édition de mon *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (t. II, p. 29) j'ai inscrit ces deux princes, sous les noms de Pournapouryas Ier et Kourigalzou Ier, dans la dynastie élamite de Chodornakhounta et de Chodorlahomor. Ils sont de plusieurs siècles postérieurs, et le Pournapouryas gendre d'Assouroubalat, roi d'Assyrie, et père du fondateur de Dour-Kourigalzou, doit être inscrit dans les listes sous le nom de *Pournapouryas II*, car il avait été précédé d'un autre prince du même nom, qu'une tablette du Musée britannique enregistre parmi les premiers successeurs de Hammourabi. Au reste, des tâtonnements de ce genre pour le classement des rois primitifs de Chaldée n'ont rien qui doive surprendre dans l'état actuel de la science et avec le petit nombre de documents que nous possédons encore.

« — fils de Boudiel, roi .... — fils de Beligtanabal, roi .... — des « légions, qui a agrandi la ville de son trône .... »

Mais ce qu'on ignorait encore, c'était la relation de parenté et de succession qui existait entre Assouroubalat et Beligtanabal. J'avais supposé que l'on pouvait admettre entre deux une lacune d'un ou deux règnes (*Manuel d'histoire ancienne*, 3e édition, t. II, p. 57). L'inscription nouvelle prouve que je m'étais trompé. En la combinant avec les données qui ressortent d'autres monuments au sujet des ancêtres d'Assouroubalat et des descendants de Binigtanabal, nous arrivons désormais, grâce à cette inscription, à rétablir sans lacune la filiation des plus anciens rois connus de la dynastie assyrienne.

Assourbelnisisou,	vers 1440.
|	
Bousour-Assour,	vers 1420.
|	
Assouroubalat,	vers 1400.
|	
Beligtanabal,	vers 1380.
|	
Boudiel,	vers 1360.
|	
Binigtanabal,	vers 1340.
|	
Salmanassar Ier,	vers 1320.
|	
Teglath-Samdan Ier,	vers 1300.

Les dates approximatives que nous avons attribuées à ces rois ont pour point de départ celle de Teglath-Samdan, qui est d'un caractère tout à fait positif et certain. Une tablette du Musée britannique, encore inédite mais bien connue de tous les assyriologues, raconte en effet que Sennachérib, quand il prit et pilla Babylone, en 684, rapporta comme un des premiers trophées de cette conquête le sceau royal de Teglath-Samdan Ier, qui avait été enlevé sous le règne du fils de ce prince, nommé Belchodorossor, dans une campagne victorieuse de Binbaladan, roi de Babylone en Assyrie. La guerre de Binbaladan, y est-il dit, avait eu lieu juste 600 ans avant que Sennachérib ne rapportât le sceau de Teglath-Samdan à Ninive, c'est-à-dire en 1284. Ce roi Binbaladan est peut-être identique au roi du même nom, qui, d'après un petit monument, trouvé par M. Place et publié par M. Oppert, fonda les murs de la ville de Nipour (*Nuffar*).

Ajoutons que Teglath-Samdan est le premier monarque assyrien qui porte sur les monuments le titre de « seigneur du pays de Kar-Dounyas, »  , c'est-à-dire de la Babylonie et de la Chaldée. Avant lui, le fragment d'histoire des relations des deux couronnes auquel nous avons fait un emprunt l'atteste formellement, Babylone était entièrement indépendante de Ninive; après lui la grande cité chaldéenne, à part quelques alternatives de révoltes, demeura soumise à la suzeraineté des Assyriens. Or, l'époque que la tablette de Sennachérib au Musée britannique nous a induit à déterminer approximativement pour le règne de Teglath-Samdan, coïncide assez exactement avec la date de 1314, qui ressort des chiffres de Bérose pour l'établissement du pouvoir de la dynastie assyrienne à Babylone.

La brique de M. Smithson est donc un monument du milieu du XIV^e^ siècle avant notre ère. C'est l'époque des troubles graves qui marquèrent en Égypte la fin de la XIX^e^ dynastie. Ces troubles avaient eu pour conséquence naturelle d'affaiblir l'autorité effective des Égyptiens au delà de l'Euphrate, et les Assyriens, sans s'étendre encore en dehors de leur pays, en profitaient pour fonder leur indépendance.

FRANÇOIS LENORMANT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

Nous devons revenir quelque peu sur nos pas pour parler d'une communication faite par M. de Longpérier pendant notre séjour en Danemark. Réparons cette omission. La communication est du 10 septembre: *Communication de M. de Longpérier.* M. René Galles, ancien capitaine d'artillerie, sous-intendant militaire de première classe, vient de publier, à Alger, une notice très-intéressante sur les monuments mégalithiques de l'Afrique comparés à ceux de la Basse-Bretagne. M. Galles, né dans le Morbihan et parfaitement au courant de tout ce qui a été dit et imprimé au sujet des monuments de sa province, apporte dans l'étude des antiquités de l'Afrique septentrionale autant de soin que de critique. Il est fort important de signaler à l'attention du monde savant un passage de son mémoire. « Je crois, dit-il (p. 30,) à des menhirs non funéraires, et je tiens fort à consigner ici à ce propos un renseignement qui emprunte à la notoriété scientifique de celui de qui je le tiens un caractère de précieuse authenticité. M. Letourneux m'a affirmé que c'était en Kabylie une antique coutume de consacrer de la manière suivante les résolutions importantes des clans confédérés. Lors de la réunion de l'assemblée délibérante, chaque tribu ayant droit au vote dressait une pierre levée et l'ensemble de ces pierres formait un cercle autour du lieu où avait siégé le conseil; puis, en cas de manquement d'une des parties contractantes, le menhir qui la représentait était renversé. Ces symboliques archives, accompagnées chacune d'une tradition qui se perpétuait d'âge en âge, redisaient ainsi aux descendants les lois ou les traités de leurs pères, les fidélités comme les félonies de leur histoire. Cette coutume a duré jusqu'à nos âges, et selon le récit de Si-Moula-Ait-Amer, marabout des Beni-Raten, on s'y serait conformé pour la dernière fois, il y a environ cent trente ans, lorsqu'il a été décidé que, contrairement aux prescriptions du Coran, les femmes seraient exclues des successions. Me serai-je trompé en regardant comme très-intéressant d'attirer l'attention sur cette origine *certaine* des kromlech berbères?» Il est certain que M. René Galles ne s'est pas trompé, et l'on ne manquera pas de remarquer combien ce renseignement a

chance d'être fécond. Dans tous les cas, il est de la plus haute importance de constater que des monuments mégalithiques ont été élevés par une race existante et à nous connue.

M. Huillard-Bréholles commence la lecture de la deuxième partie de son mémoire *sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Jourdain commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé : *Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la vingtième dynastie égyptienne.*

M. Roulin, bibliothécaire de l'Institut, membre de l'Académie des sciences, présente, comme d'un certain intérêt pour l'une des questions à l'ordre du jour dans les sciences historiques, la lame d'un instrument de métal trouvé, il y a quelques années, dans une ancienne sépulture des environs de Copiapo, au Chili. Il serait difficile, dit-il, d'assigner à sa fabrication une date précise, mais ce qui n'est pas douteux c'est qu'elle remonte à une époque antérieure à celle de l'arrivée des Espagnols dans le pays. La forme est très-sensiblement celle que nous offre la lame d'un de nos ciseaux de menuisier, et l'on voit qu'on devait s'en servir à peu près de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un maillet frappant sur l'extrémité libre d'un manche en bois. Dans notre ciseau moderne, cependant, la lame se termine du côté opposé au tranchant par une soie qui pénètre dans le bois; dans l'outil chilien c'est l'inverse, c'est le manche qui entre dans la lame munie à cet effet d'une douille large et profonde. Avant d'être déposé dans le tombeau de l'ancien possesseur l'instrument avait servi : son tranchant est très-émoussé et les empreintes qu'on y observe ne sont pas de celles qu'aurait pu causer le contact avec le bois même le plus dur, de sorte qu'il y a toute raison de croire qu'il était employé au travail de la pierre. C'est, dans tous les cas, un puissant outil, dont le poids dépasse un kilogramme; la longueur du pourtour de la douille est de 275 millimètres; la lame proprement dite diminue à peine de largeur en s'éloignant du tranchant, mais elle augmente graduellement d'épaisseur, de sorte qu'à la naissance de la douille, dans la partie pleine, elle est épaisse de deux centimètres. La matière, qui est un cuivre pur, semble avoir une dureté supérieure à celle qu'offre ce métal quand il est exempt de tout alliage. La pièce, d'ailleurs, n'a point été travaillée au marteau, mais coulée dans un moule, et c'est à ce moule qu'elle doit les dessins dont elle est partout recouverte. Ce sont des dessins très-réguliers et entre lesquels on remarque celui qu'on nomme communément une grecque. Cela n'a rien qui doive surprendre, car la grecque est une des combinaisons de lignes qui se présentent le plus aisément et qui naissent pour ainsi dire sous les doigts de l'ouvrière qui tisse une natte où entrent des brins de diverses couleurs.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Notre collaborateur M. Ed. Flouest, auteur d'une excellente étude intitulée *le Camp de Chassey*, vient d'être élu associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.

—— Les moulages des bas-reliefs du tombeau des Jules à Saint-Remi, sont arrivés à Saint-Germain. Ils seront, dans quelques jours, exposés aux yeux du public dans la salle de Mars, en attendant que la salle du rez-dechaussée, qui leur est destinée, soit prête.

—— Les visiteurs du musée de Saint-Germain ont sans doute remarqué, dans l'une des vitrines de la salle où figure le tumulus de Gavr'Inis, une charmante petite flèche en silex, offerte au musée par M. Prosper Mérimée. Un heureux hasard nous a fourni l'occasion d'avoir des détails précis sur les circonstances qui ont accompagné cette découverte, où une lame de poignard en bronze se trouvait mêlée aux pointes de flèches. Voici le récit que nous en a fait M. Le Hir, l'habile et heureux explorateur des cavernes du Finistère.

« La pointe de flèche offerte au musée de Saint-Germain, par M. Mérimée, a été trouvée en Plouvenez Lochrist, par les frères Morvan, sur une propriété dite Goarillac'h, qui leur appartient. Cette propriété est marquée sur la carte de l'état-major à un kilomètre environ au nord du château de Maillé. Les flèches, au nombre de vingt-deux, étaient enfouies dans un caveau que les frères Morvan découvrirent, en défrichant la lande de Goarem-Huella; ce caveau, formé de deux petits murs en pierres sèches bien appareillées, était recouvert de deux dalles en granite de trois mètres de long sur un mètre et demi de large. Il avait la direction nord-sud; une large pierre reposait dans la partie nord, en forme d'oreiller, sur un lit de terre mêlée de sable formant un plancher d'une certaine résistance. C'est vers le milieu du caveau et en tas, selon l'expression des frères Morvan, que gisaient : 1° un poignard en bronze; 2° vingt-deux pointes de flèches en silex, à ailerons et à queue médiane, très-finement travaillées; les frères Morvan en possèdent encore quatre, ainsi que le poignard. Ils remarquèrent que des débris de charbons et de poussière grise entouraient les flèches. Du reste le caveau était vide. La lame du poignard, sans compter la soie qui est brisée, mesure 27 centimètres de long; elle a 6 centimè-

tres de large à l'origine, qui en est la partie la plus large. » Il est heureux que ces objets soient tombés entre les mains d'hommes intelligents qui ont su les conserver. Il serait désirable que la lame de poignard fût déposée à Saint-Germain à côté de la flèche donnée par M. Mérimée. Cela formerait un curieux spécimen des découvertes où le bronze est mêlé à la pierre polie. Nous formons le vœu que le musée de Saint-Germain ait au moins un moulage de ce fragment d'arme antique; nous ne doutons pas que le propriétaire, qui a compris l'intérêt de sa trouvaille, n'autorise ce moulage.

— M. le vicomte Philippe de Saint-Prix vient de donner au musée de Saint-Germain quatre débris d'armes en bronze trouvés sur sa propriété de Lingos, commune de Heuvic, à l'embouchure de la rivière de Penzé (Finistère). Ces débris, qui proviennent d'un dépôt assez analogue à ceux que l'on connaît sous le nom de *fonderies celtiques*, comme la fonderie de Larnaud (Jura) par exemple, offrent des particularités intéressantes. Le haut d'une lame de poignard est traversé de rivets creux, un autre fragment a été très-visiblement aiguisé par le martelage. La découverte a été faite dans une garenne dite *Goarem grach*, en français Garenne de la fée, et au lieu dit *Parc arbé*, le Champ de la tombe. Près de ce champ est un dolmen qui comptait autrefois quatorze pierres. Il en reste encore sept. M. le vicomte de Saint-Prix a donné ordre de les respecter à l'avenir; nous pouvons espérer que ce monument se trouve ainsi sauvé de la destruction.

— Le *Bulletin* de la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur* contient dans sa cinquième année, p. 38 à 56, un intéressant rapport de M. Bruzard, sur les fouilles qu'il a dirigées au nom de la Société dans les tumulus de Genay. Une planche exécutée avec soin représente les principaux objets trouvés dans le cours de ses travaux, et appartenant à l'âge du bronze. Ce rapport est suivi d'une note du docteur Hamy sur les ossements humains que renfermaient ces tumulus.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* N° de juillet : Fouilles d'Athènes, de Préneste, et de l'Etrurie méridionale. Boucle d'oreille étrusque du musée de Pérouse.

N^os^ d'août et septembre 1869 : Fouilles de Vienne, en France. Inscriptions de Sardaigne. Dépôt d'ex-voto en bronze, peut-être consacrés à la déesse de la santé. Antiquités à Naples.

— *Bulletin de l'Académie de Berlin.* Nous remarquons dans le numéro de mai une note de M. Kirchhoff sur deux inscriptions votives du temps de Périclès, l'une inédite, l'autre qui avait été lue et publiée incorrectement, sans que l'importance en fût encore signalée. Le numéro de juin contient une dissertation de M. E. Curtius sur le caractère religieux des monnaies grecques.

— *Timbre amphorique rhodien portant le nom d'un mois intercalaire.* — Je dois l'estampage de cette inscription à l'obligeance de MM. G. Perrot et Kékulé. C'est un timbre amphorique gravé sur anse de vase. Il est

conservé au musée de Wiesbaden. On en trouvera une première copie dans la publication intitulée *Periodische Blætter des nassœuischen Alterthumsvereins*, 1860, p. 335, où ce texte a été donné ainsi qu'il suit :

ΕΠΙΚΛΕΥΚΡΑ
ΤΕΥΣ
ΠΑΝΚΤΙΥΔΕΥΤΕΡΟΥ.

Anse d'amphore trouvée à Kertch.

Il faut lire, comme le pense M. Kékulé

ΕΠΙΚΛΕΓΚΡΑ
ΤΕΥΣ
ΠΑΝΑΜΟΥΔΕΥΤΕΡΟΥ

Ce timbre est rhodien. Le prêtre du soleil Kleukratés est déjà connu par plusieurs sceaux recueillis en Sicile et réunis dans le *Corpus inscriptionum græcarum*: *n* 5519 avec le mois Δάλιος,—5351 *b*. mois Ἀγριάνιος; Mommsen lit a lu ΑΓΝΟΝΙΟΥ — 5519, mois Ἀρταμίτιος, que Castelli a lu ΑΡΤΕΜΙΤΙΟ[υ] — 5664 *c*. mois Πάναμος. Le musée de la Société archéologique d'Athènes possède entre autres deux timbres très-bien conservés portant le nom de Kleukratés, l'un daté du mois Δάλιος, l'autre du mois Σμίνθιος. Cf. mon recueil des inscriptions céramiques de Grèce. Deuxième partie, première série. N° 166 et 166 *a*.

Il est inutile de revenir ici sur les erreurs auxquelles ont donné lieu les timbres de Kleukrates trouvés en Sicile.

L'intérêt du document offert au musée de Wiesbaden, par M. le prince Emile Wittgenstein, est dans le mois intercalaire qu'on y trouve nommé. L'anné rhodienne était de douze mois auxquels on ajoutait, après une certaine période fixe, un mois supplémentaire : ce mois, à Rhodes, s'appelait πάναμος δεύτερος.

Le mois πάναμος δεύτερος se lit très-rarement sur les timbres amphoriques. Cf. cependant *Corps ins. græ.*, n. 5382, timbre de Νικασαγόρας 5654 timbre d'Ἀγέλαος — C. 5658 timbre d'Ἀρσίπολις. Stoddart n. 138 timbre de Δορκιλίδας C. I. G. 5381 c., timbre de Κρατίδας Stoddart n; 112, timbre de Κλέαρχος et mon recueil des inscript. céram. de Gréce. Deux. partie, série 1, n. 248.

ΕΠΙΣΩΔ. ΜΟΥ
ΠΑΝΑΜΟΥ
ΔΕΥΤΕΡΟΥ

La date de l'éponymat de Kleukratés n'a pu encore être déterminée. Mais le timbre que nous publions appartient certainement à la bonne époque macédonnienne. Nous avons désormais un élément de plus pour fixer la place de Kleukratés dans la série des prêtres du soleil, puisque nous savons qu'il fut en charge à la fin d'une période où l'année fut complétée par un mois intercalaire. A. Dumont.

—— *Exploration de maisons romaines dans la forêt d'Eawy (Seine-Inférieure).* — M. l'abbé Cochet, ayant visité cette année la forêt de Compiègne, a eu l'occasion de reconnaître et d'admirer les belles fouilles faites, depuis huit ans, par M. de Roussy, aux frais de l'Empereur. Cette forêt recouvrait de ses arbres séculaires une série de villages romains et une ville entière qui a été déblayée sur une longueur de plus d'un kilomètre. Ce nouvel Herculanum, que les gens du pays appellent *la ville des Gaules*, est situé sur le Mont-Berny, juste en face du château de Pierrefonds. Cette cité, encore innommée, montre ses maisons, ses caves, ses rues, ses trottoirs, ses bains, ses temples et ses puits, avec murs et margelles au fond desquels se voit encore l'eau *romaine*. Du sein de tant d'habitations, il est sorti, pour le château de Compiègne, tout un musée antique où l'on trouve, au milieu des vases de toute forme, un assortiment d'outils en fer qu'on chercherait vainement sur d'autres points de la France.

Cet ensemble de découvertes a convaincu M. l'abbé Cochet que nos forêts pouvaient bien être autant de bibliothèques archéologiques. Il a donc essayé d'appliquer, aux forêts de la Seine-Inférieure, la méthode si heureusement expérimentée dans l'Oise. Déjà des travaux faits par lui et par M. Estancelin, dans la forêt d'Eu; par M. Lesage, dans la forêt de Maulévrier; par MM. Fallue et Charlier, dans la forêt de Brotonne, étaient de nature à lui prouver que, comme mines scientifiques, les bois de Normandie ne le cédaient pas à ceux de l'Ile-de-France; cette fois c'est à la forêt d'Eawy qu'il s'est adressé et c'est elle qui s'est chargée de répondre.

Déjà, depuis une dizaine d'années, M. le baron d'Haussez et M. le comte de Barville avaient obtenu de l'administration forestière la permission de fouiller la forêt d'Eawy, où ces hommes honorables et éclairés avaient cru reconnaître des points à explorer. Ils ne s'étaient pas trompés, et M. l'abbé Cochet est aujourd'hui aux regrets de n'avoir pas profité plus tôt de ces bienveillantes et précieuses indications.

Eclairé et animé tout à la fois par les découvertes de M. de Roussy dans la forêt de Compiègne, il est revenu à la forêt d'Eawy, où des personnes sympathiques et éclairées n'ont pas tardé à lui indiquer des lieux intéressants à explorer. L'un est le triége de la *Sallandrière*, près le *Lihu*; l'autre est le triége du *Camp-Souverain*, le long du grand *Chemin-des-Limousins*. Tous deux sont situés sur le territoire communal de Saint-Saëns.

A la *Sallandrière*, autour d'une vieille mare connue sous le nom de *Mare Verte*, on remarque des inégalités de terrain, qui, au premier coup de pioche, ont donné des murs et des tuiles à rebords. Il devenait évident qu'il y avait là plusieurs habitations antiques. Ce n'est pas exagérer que de porter à sept ou huit le nombre de celles que l'on pouvait interroger.

Cette année, M. l'abbé Cochet a exploré trois de ces maisons, dont une s'est trouvée moins bien conservée que les autres. Mais les deux dernières sont fort intéressantes. Les murs sont en silex, en tuiles et en moellon du pays, taillé en petit appareil. Les angles surtout ont été traités avec le plus grand soin. L'épaisseur des murailles varie de 90 centimètres à 1 mètre,

ce qui est considérable pour les Gallo-Romains chez qui les constructions domestiques ne dépassaient guère 66 centimètres. La hauteur conservée varie de 50 centimètres à 1m,20.

L'une des deux maisons mesure 20 mètres de long sur 8 mètres de large. Elle est partagée en deux par un refend. Le pavage a conservé une aire de béton battu à la masse, ce qui s'est également vu à Lillebonne. Le toit paraît s'être affaissé sur toute la surface de l'édifice, car on la retrouve entièrement couverte de faîtières et de tuiles à rebords.

L'autre maison, plus curieuse que la précédente, mesure 19 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur. Comme dans la première, le toit, avec ses tuiles et ses faîtières, s'est écroulé sur l'intérieur qu'il recouvre d'une véritable couche céramique. Ce qui constitue pour cet édifice une particularité fort intéressante, ce sont les anlges faits avec de petites briques carrées, les briques de l'hypocauste, et huit ou dix soupiraux placés au pignon du nord et aux angles du nord-ouest et du sud-est. Ces soupiraux, qui traversent le mur, sont fort bien faits avec des tuiles de plusieurs dimensions; le plan en est légèrement incliné, et ils semblent descendre du dehors ou si l'on veut remonter de l'intérieur, comme des ouvertures de cave. M. l'abbé Cochet ignore la destination de ces soupiraux qu'il rencontre pour la première fois dans de pareilles conditions. Toutefois il n'est pas éloigné de penser qu'ils ont pu être pratiqués pour l'évaporation de la fumée. Le système des cheminées, dans les maisons romaines de nos contrées, est encore profondément inconnu. Il semble que les premières cheminées de nos pères aient été des soupiraux de cave qui roulaient la fumée autour de leurs maisons si peu dotées d'ouvertures. C'est ce qu'un poëte antique semble exprimer par ce vers :

Cum tenuem volvunt hypocausta vaporem.

Parmi les débris recueillis dans les tranchées, on peut citer un vase en bronze, des vases en terre et surtout deux poids en basalte ou pierre noire d'une forte dimension. Ces deux poids affectaient la forme ovale et montraient au milieu des attaches pour des anneaux de fer. Le plus petit, marqué du chiffre X, pèse environ 8 kilogrammes ou 16 livres; le plus grand pèse environ 16 kilogrammes soit 32 livres. Ce sont deux monuments précieux de stathmatique gallo-romaine, que le musée de Rouen sera heureux de posséder, car il n'en a point de semblables.

La quatrième maison romaine, et la plus importante, était située au triége du *Camp-Souverain* ou du *Camp-Soudain*, à quelques pas de l'antique route forestière connue sous le nom de *Chemin-des-Limousins*. Celle-là était bien la plus importante de toutes, et c'est à elle que l'on doit les meilleures découvertes. Cette maison devait avoir des dépendances qui n'ont pas encore été étudiées. Le bâtiment principal, qui a été mis à jour, comptait 15m,30 de long sur 8m,80 de large. L'épaisseur du mur était de 1 mètre comme à la *Sallandrière*. La profondeur descendait parfois jusqu'à 1m,30.

On a trouvé cette belle salle remplie de décombres de toute nature, tels que silex, moellons, mortiers, cendres, charbons, tuiles et faîtières. Evidemment le feu avait consumé l'édifice aux temps barbares. Toutefois, les conquérants s'étaient assis auprès des ruines qu'ils avaient faites, car, chose étrange, cette belle salle était remplie de squelettes de tout sexe et de tout âge. Ce n'est pas la première fois que cette particularité se remarque en archéologie pour les temps barbares. Nous en avons des exemples à Etretat, à Saint-Leger-de-Rotes, près Bernay, à Noiry et à Sens (Saône-et-Loire).

Les morts qui se sont montrés ici n'étaient pas moins de vingt-cinq à trente, tous parfaitement en place, orientés la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Le plus grand nombre avaient été inhumés sans aucun objet d'art; quelques-uns seulement en possédaient, et ceux-ci ont servi à dater les autres. Trois ont donné des sabres ou scramasax en fer, logés entre leurs jambes; un de ces scramasax présente deux rainures sur chaque côté de la lame; un autre avait été coupé par le milieu avant d'être mis dans la tombe. Les agrafes qui les attachaient à la ceinture avaient été damasquinées d'argent comme à Etretat, au Petit-Appeville et ailleurs. Presque toutes se sont montrées avec plaque, contreplaque et un ornement carré au ceinturon. Le sabre, l'agrafe et la damasquinure sont des traits caractéristiques de l'époque franque. Ce qui ajoute à cette première démonstration ce sont quatre vases en terre noire et une coupe de verre verdâtre recueillis aux pieds des morts. La forme simple et primitive de ces vases nous fait considérer ces hommes comme des Francs du VIII^e^ siècle ou des Normands du IX^e^.

Au milieu des terres qui ont été remuées pour opérer les diverses exhumations, il s'est rencontré plusieurs objets antiques. Je cite notamment une perle en pâte de verre coloré, de forme plate; une autre perle en pâte vitrifiée, de couleur bleue, de forme ronde et côtelée; une épingle à cheveux en bronze dont la tête ronde est recouverte d'une feuille d'or; enfin, un ornement en bronze, décoré d'émail champlevé, d'une forme très-primitive.

Pour nous, nous croyons fermement avoir affaire ici à une tribu de Francs qui a vécu sous les rois fainéants ou sous les successeurs de Charlemagne.

Le nom de *Camp-Souverain* porté par le quartier où ont eu lieu ces découvertes donne à ces monuments une importance toute particulière. En effet, c'est au *Camp-Souverain* que, par la libéralité de Thierry II, roi des Francs (679-690), saint Saëns, aidé de saint Leufroy et dirigé par saint Ouen et saint Ansbert, fonda le premier monastère qui a donné son nom au pays. Nous n'oserions rattacher la ruine et le cimetière à la demeure de ces saints et illustres civilisateurs de nos contrées au VII^e^ siècle; mais nous tenons pour certain que les hommes dont la science vient de retrouver la trace, sont les contemporains des grands cénobites qui fréquentaient ces lieux, aujourd'hui si profondément abandonnés.

—— Voici le sommaire des numéros de mai, juin, juillet et août 1869 des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.*

Mai et juin 1869. — CAZALIS DE FONDOUCE et J. OLLIER DE MARICHARD, La grotte des morts, près Durfort (Gard). p. 249. — DAMBRÉE, Exploitation d'étain remontant à une époque immémoriale, 261. — J. SARATZ, Introduction du renne dans les Alpes, 264. — C. VOGT, De la domestication du bœuf, du cheval et du renne à l'époque du renne, 267. — E. THIOLY, Description des objets trouvés à Veyrier, 273. — E. THIOLY, Objets de l'âge de pierre trouvés sur l'emplacement lacustre des Eaux-Vives, 273. — M. le Dr Paul BROCA, Société d'anthropologie de Paris, séance du 3 juin. — Tombes gauloises et préhistoriques du Soissonnais, 274. — M. BROCA, Envoi de l'île de la Réunion, 275. — M. GAVARRET, Irritation nerveuse, 276. — M. GAVARRET, Conservation des forces, 276. — M. DALLY, Photographie et séance générale, 276. — M. SIMONIN, L'homme américain, 276. — M. BROCA, Séance du 17 juin 1869. — Photographie de la reine Mohély et du prince, 281. — M. CALLAND, Recherches préhistoriques dans le Soissonnais, 281. — M. BROCA, Discussion sur la grotte funéraire d'Orrouy, 283. — M. REBOUX, Ossements humains fossiles. — Sépultures, 284. — M. le Dr HAMY, Ossements humains de l'âge de la pierre polie, 284. — J. J. A. WORSAAE, Sur quelques trouvailles de l'âge du bronze faites dans des tourbières, 285. — L'abbé BOURGEOIS, Nouvelle affirmation de l'homme tertiaire, 297. — Frère INDES, Sur la formation des tufs des environs de Rome et sur une caverne à ossements, 299. — C. MALAISE, Roches usées avec cannelures de la vallée de la Grande Geete, 311. — G. DE MORTILLET, Chronologie préhistorique, 314. — E. DUPONT, Les « bâtons de commandement » de la caverne de Goyet, 318. — A. ROUJOU, Sépulture de l'âge du fer découvertes sur la butte du Trou-d'Enfer, entre Choisy-le-Roy et Villeneuve-le-Roi (Seine), 319. — L. DE MALAFOSSE, Etude sur les dolmens de la Lozère, 321. — J.-F. BLADÉ, Etude sur l'origine des Basques, 331. — R. DE TSCHUDI, La langue des Aymaras, 339. — Porcelaines chinoises en Irlande, 340.

Juillet et août 1869. — SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS.

Séance du 15 juillet 1869. — BROCA, Mort du Dr Paul Defert, 341. — Général FAIDHERBE, Dolmens et hommes blonds de la Libye, 341. — BŒKEL, Etude sur le stigmatisme, 344. — AUBURTIN, Crânes chinois, 344. — Dr JACQUEMET, Localisation de la parole dans le cerveau, 344. — BATAILLARD, Bohémiens hongrois, 345. — ALIX, Comparaison de l'homme et des singes, 345.

Séance du 29 juillet 1869. — LOUVAIN, Photographie d'Indiens, 345. — P. BROCA, Kabyle blond, 345. — PARISOT, Capacité des crânes d'hommes et de femmes, 346. — ROUJOU, Ossements découverts à Villeneuve-Saint-Georges, 346. — AVEL, Crâne américain, 347. — P. BROCA, Comparaison des hommes et des singes, 347. — LAGNEAU, Observations sur les conscrits, 348. (Gabriel DE MORTILLET.) — ROUJOU, Sépultures antéhistoriques, 348. — ELIE MASSÉNAT, Objets gravés et sculptés de l'Augerie-Basse (Dordogne),

348. — Elie Massénat, Pointes de lance à Cro-Magnon, 357. — De Quatrefages, Rapport sur le concours pour le prix Godard, 357. — A. Roujou, Phénomènes glaciaires dans le plateau central, par M. A. Julien, 369. — Delanoue, Moraines glaciaires en Auvergne, 376. — Arcelin, Influence égyptienne pendant l'âge du bronze, 376. — L'abbé Collet, Les menhirs monuments funéraires, 383. — Bailleau, Grotte des fées de Châtelperron, 384. — Wyman et Morse, Les Kjoekenmoddings en Amérique, 389. — Flouest, Notice archéologique sur le camp de Chassey (Saône-et-Loire), 395. — H. Schuermans, La pierre du diable à Jambes-lez-Namur, 400. —

SOCIÉTÉ DE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE PARIS.

Séance du 15 juillet. — L. Leguay, Polissoirs et sépultures préhistoriques des environs de Paris, 407. — Roujou, Trouvailles de haches en bronze, 407. — Roujou, Fraude des ouvriers de Paris, 408. — Cherbonneau, Nouveaux dolmens en Algérie, 440. (A. Roujou.) — A. Caraven, Quaternaire et haches polies du Tarn, 410. — A. Favre, Terrain erratique et période glaciaire dans les Alpes, 410. — A. Milne-Edwards, Faune ancienne des îles Mascareignes, 411. — E. Piette, Sépultures préhistoriques de Chasseng, 413. — V. Callaud, Antiquités préhistoriques de Chasseng, Vauxrot et de Bethondes, 413. — Marinoni, Nouvelle station de l'âge du bronze en Lombardie, 414.

SOCIÉTÉ DE CLIMATOLOGIE ALGÉRIENNE.

Session extraordinaire de 1868. — Général Faidherbe, Origine des Libyens ou Berbères, 418. — Dr Bourjat, Faune de la pointe Pescade, 422. — R. Galles, Menhirs non funéraires, 426. — Letourneux, Catalogue des monuments préhistoriques de l'Algérie, 247. — L'abbé Richard, Silex taillés du nord de l'Algérie, 433. — G. de Mortillet, Promenades au Musée de Saint-Germain, 434. — L. Védel, Dolmen de la Kairié, 435.

—— Les cahiers 2 et 3 du tome II de l'*Archæologische Zeitung* (nouvelle série) contiennent les articles suivants :

A. Michaelis, Marsyas; A. Conze, Sarcophage à Athènes; Otto Iahn, Eors et Psyché; F. Matz, deux Scènes empruntées au mythe de Lycurgue, dans les peintures murales de Pompeï; Bendorf, le Groupe des Charités de Socrate; E. Curtius, le Modèle primitif phénicien de la Vénus de Médicis. Aux *Mélanges et Nouvelles*, nous trouvons les Procès-verbaux de la Société archéologique de Berlin, des notes de MM. Mommsen, sur une Inscription latine funéraire de Bingen; Christ, sur des Inscriptions latines de l'Odenwald; Conze, sur les explications que l'on a données du Monument des Harpies à Xanthe; Heydemann, sur quelques Inscriptions des vases du musée national de Naples, et sur un Sceau de bronze où seraient représentés Orphée et Eurydice; Huebner, sur les Fouilles d'Ostie, et Leemans, sur des Inscriptions latines de Hollande; de Schliée, sur la Mosaïque d'Iphigénie d'Ampurias. A plusieurs notices bibliographiques, s'ajoute une notice biographique de M. Mommsen sur l'archéologue et écrivain distingué que l'Allemagne vient de perdre, Otto Iahn.

BIBLIOGRAPHIE

Le Poëme de Lucrèce, morale, religion, science; par C. MARTHA, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Hachette, 1869, in-8.

Suppléant de M. Patin à la Sorbonne, M. Martha est peut-être celui de nos maîtres qui continue avec le plus de fidélité et de distinction tout à la fois la tradition du professeur et de l'écrivain éminent dont il occupe aujourd'hui la place. Il en a toutes les qualités, la conscience, la finesse et la sûreté du goût, un rare talent d'exposition et le vif et délicat sentiment des beautés littéraires : l'originalité de M. Martha, c'est que chez lui, à côté du critique, il y a un moraliste, tantôt fin, souriant, discrètement ironique, tantôt attendri, ému, éloquent, comme il l'a été par exemple à propos de Thraséas et de Marc-Aurèle.

Un trait commun, malgré ces différences, aux deux écrivains que nous avons nommés et à ceux qui, avec plus ou moins de succès et d'éclat, se rattachent à cette école, c'est que, tout en étant, à part eux et pour leur propre usage, d'excellents hellénistes et des latinistes consommés, très-familiers avec les textes et en saisissant toutes les finesses, il ne leur prend jamais fantaisie d'étudier en elles-mêmes ces langues anciennes qu'ils savent si bien; ils ne songent pas à appliquer aux textes sur lesquels ils travaillent leurs dons de critiques ingénieux et subtils; les auteurs les intéressent surtout par ce qu'ils donnent de joies à l'imagination et de plaisir à l'esprit, par leurs beautés de style et de sentiment, par les idées générales qu'ils contiennent, par ce qu'ils nous apprennent d'eux-mêmes et de leurs contemporains. Dans cet art de commenter un auteur en faisant valoir son génie, en expliquant ses pensées, en le replaçant dans son milieu, personne ne l'emporte sur nos compatriotes. Un livre comme *le poëte Lucrèce* de M. Martha honore donc l'enseignement universitaire d'où il est sorti; l'ouvrage lui-même et le succès qu'il a obtenu attestent que le goût des lettres antiques n'est pas prêt de s'éteindre en France. Il y a même, sous ce rapport, un réel progrès; jamais peut-être un grand poëte n'avait été étudié avec autant de sympathie tout à la fois et de liberté d'esprit; jamais la critique ne s'était mieux défendue des admirations banales et des lieux communs semés de points d'interjection; jamais en même temps elle n'avait mieux réussi à faire sentir l'originalité et la grandeur d'un écrivain.

Il sera désormais impossible de s'occuper de Lucrèce, d'apprécier son poëme, d'en faire ressortir les beautés et d'en étudier la doctrine, sans consulter M. Martha. Ceux mêmes qui ont le bonheur de pouvoir aller droit à Lucrèce en personne, et de lire en latin le *De natura rerum*, auront encore beaucoup à apprendre dans ces pages tout à la fois sobres et brillantes; quant à ceux auxquels est interdit le régal de cette belle langue lucrétienne si simple, si riche, si colorée et, qu'on me passe le mot, si pleine de suc et de saveur, ce livre leur permettra d'entrevoir, comme à travers un voile, les traits de cet étrange et puissant génie, de deviner même, par instants, quelques-unes des qualités de son style. M. Martha a traduit en vers la plupart des morceaux qu'il est amené à citer dans le cours de son exposition; ceux qui ont dans la mémoire le texte latin lisent avec plaisir ces imitations, où se sent partout la piété fidèle d'un sincère adorateur du génie de Lucrèce; quant aux autres, ils y gagneront certes un plus vif sentiment des beautés du poëme que ne pourrait le leur donner n'importe quelle traduction en prose. Ce qui s'est le plus atténué et effacé, en passant du latin en français, c'est ce qui ne pouvait guère se conserver, ce qui ne se marque et ne se saisit que par comparaison, cette allure à la fois négligée et hardie du style de Lucrèce, cette indécision et cet embarras de la période qui tient au temps où Lucrèce écrivait et à la nature de son sujet, cette largeur et cette fierté de touche qu'il doit à son génie et qui donnent au connaisseur un autre genre de plaisir que la perfection soutenue de Virgile. Il y a là des nuances qui s'évanouissent dès que l'on essaye de transporter la peinture d'une toile sur une autre, de passer du latin au français. Mais de tout ce qui peut se garder, le souffle poétique, l'élan et l'ardeur passionnée, le brillant et l'inattendu des images, la meilleure partie se retrouve, vit et palpite dans les vers de M. Martha. Est-ce sa faute si le français, langue plus analytique et plus abstraite, qui ne possède plus la faculté de créer des mots nouveaux et de former des composés, n'a pas l'ingénuité et les libres allures du latin?

Deux blâmes contradictoires ont été adressés à M. Martha. D'un côté, on l'a accusé d'entrer avec trop de complaisance dans les idées de Lucrèce, et d'en déguiser l'immoralité et le danger en paraissant croire que ses doctrines n'ont plus aucune portée et aucune application possible, qu'elles ne s'attaquaient qu'à des ennemis aujourd'hui hors de combat et disparus; d'un autre côté, contestant cette distinction à laquelle il semble attacher tant d'importance, on a revendiqué contre lui la valeur des arguments de Lucrèce, on lui a reproché de ne pas rendre justice à la fière protestation du poëte contre toute superstition et tout fanatisme, de ne pas sentir qu'aujourd'hui encore, malgré les progrès de l'esprit scientifique et l'adoucissement de nos mœurs, cette protestation a toujours sa raison d'être et son opportunité. Nous n'entrerons pas dans cette discussion, qui porte sur une question de philosophie plutôt que d'érudition, et n'est point de la compétence de ce recueil. C'est sur un autre point que porteront nos objections et nos réserves. Le livre de M. Martha

se compose de neuf chapitres, dont voici les titres : *Épicure; la Vie et les Sentiments de Lucrèce; Enthousiasme pour Épicure, foi, propagande, Memmius; la religion de Lucrèce; la crainte de la mort et de la vie future; la morale de Lucrèce, l'ambition, l'amour; la science; le cinquième livre, formation de l'univers, naissance de la civilisation; tristesse du système.* Pourquoi sommes-nous privés de toute une part des observations qu'a dû suggérer à M. Martha cette longue et intime familiarité avec Lucrèce? Qui ne serait ravi de trouver ici une étude sur la langue de Lucrèce, où seraient indiqués avec précision les traits principaux et caractéristiques de son vocabulaire et de sa grammaire? Si cela paraissait trop spécial et semblait demander, pour avoir toute sa valeur, trop de détails arides et de trop longs développements, pourquoi n'avons-nous pas au moins ici un chapitre sur cette histoire, curieuse à tant d'égards, du texte de Lucrèce, que M. Ch. Morel a si bien esquissée cette année dans son cours de la rue Gerson? Personne en France, je le sais, ne connaît mieux que M. Martha les travaux de la science allemande sur Lucrèce depuis une trentaine d'années, travaux qui ont été analysés et résumés avec un soin extrême par M. Hugo Purmann en 1853 (1) et par M. Fr. Polle en 1867 (2). N'aurait-il pu nous dire à quelles conclusions et à quelles vues avait abouti la critique de Lachmann, de Bernays, de Munroe? Ce ne sont pas là, comme on paraît trop le croire en France, de pures curiosités philologiques; de cette étude minutieuse du texte se sont dégagés certains résultats admis aujourd'hui dans leur ensemble par tous les critiques et dont il faudra désormais tenir compte même pour juger la valeur littéraire du poëme, pour en apprécier la composition, pour faire l'histoire de sa fortune et de son influence sur les esprits. N'aurait-il pas été intéressant d'apprendre aux lecteurs français, que l'on croit décidément trop frivoles, par quelle série de recherches et d'inductions on en était venu à prouver que Lucrèce avait laissé son œuvre inachevée, ce qui, par parenthèse, confirme indirectement le peu que nous apprend saint Jérôme, d'après Suétone sans doute, de la vie de notre poëte? A ceux qui critiqueraient certaines incohérences de raisonnement, des répétitions ou des manques de suite, comme on l'a fait souvent, n'importe-t-il pas de montrer que c'est là, au moins en partie, la faute de la mort, qui est venue trop tôt frapper le génie, et que nous n'avons peut-être pas le droit d'accuser Lucrèce lui-même? En effet, il me paraît impossible d'en douter aujourd'hui, il y a dans le poëme un certain nombre de développements qui ne sont pas à leur place, et auquel il serait pourtant difficile d'en trouver une meilleure; c'étaient comme des pierres d'attente préparées par le puissant ouvrier, mais gisant encore sur le chantier quand ses mains se raidirent et tombè-

(1) *Lachmann und Bernays*, dans les *Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik* de Iahn et Klotz, t. 67.

(2) *Die Lucrez-Litteratur seit Lachmann und Bernays*, dans le *Philologus*, t. 25, p. 484-530.

rent glacées ; dans le travail d'une publication hâtive peut-être et exécutée sans grand soin, les éditeurs insérèrent ces morceaux un peu au hasard, soit au rang que leur assignaient des feuillets en désordre, soit là où ils leur paraissaient le moins déplacés. Pour le *De natura rerum*, ce poëme qui s'attaque, quoi qu'on en dise, à toutes les religions positives, il se serait ainsi passé quelque chose d'analogue à ce qu'ont éprouvé les fragments de la grande apologie du christianisme qui occupa les dernières années de Pascal ; seulement il y aurait eu une différence de degré, le poëme de Lucrèce ayant été poussé bien plus près du terme que l'œuvre de Pascal. Pour ce qui est des contradictions tout à fait étranges que présentent, en plusieurs endroits, les anciennes éditions du poëme, Lachmann n'a pas fait là une découverte moins importante et moins piquante : il a reconnu, en plusieurs livres du poëme, les traces d'une interpolation qui n'est autre chose qu'une polémique d'un genre tout particulier. Le premier auteur en serait quelque philosophe d'une secte hostile au système atomistique, ou peut-être bien quelque chrétien ; ce lecteur, révolté des doctrines de Lucrèce, aurait voulu commencer à le réfuter en le surprenant et le montrant en contradiction avec lui-même ; il aurait rapproché sur son exemplaire certains vers de vers empruntés à un autre chant du même poëme et paraissant démentir les premiers ; puis l'erreur d'un copiste aurait fait passer dans le texte les vers que cet adversaire minutieux et zélé d'Épicure avait d'abord écrits, soit dans la marge, soit entre les lignes. C'est au livre premier que se trouve le plus curieux exemple de ce genre d'altérations : après l'admirable invocation à Vénus, où le poëte supplie la déesse d'implorer de Mars, son divin amant, la paix pour les Romains, le lecteur malveillant, en qui Lachmann croit reconnaître un stoïcien du premier ou du second siècle, avait reporté sur son exemplaire les vers 646 à 651 du livre II, où le poëte déclare que les dieux ne s'inquiètent point de ce qui se passe sur la terre, qu'ils ne le savent même pas. Ce sec esprit de logicien, plus fait sans doute pour les arguties de l'école que pour sentir la poésie, avait tout pris au pied de la lettre, comme si, pour avoir emprunté à la mythologie, au début de son poëme, un de ses plus anciens et plus aimables symboles, rendu familier à toutes les imaginations par les arts plastiques aussi bien que par la poésie d'Homère, Lucrèce avait abjuré son incrédulité et renoncé à sa foi antireligieuse. Au point de vue même où s'est surtout placé M. Martha, l'histoire de la doctrine épicurienne et l'étude des idées de Lucrèce, il y aurait eu, ce me semble, quelque intérêt à nous rappeler que le texte même du poëme portait, dans cette interpolation d'un caractère tout particulier, une trace évidente des résistances que provoquaient, des colères que suscitaient les audacieuses négations de Lucrèce.

S'il avait pu, après la biographie du poëte, nous donner ce chapitre sur l'histoire du texte, M. Martha n'aurait pas négligé de dire à tant de lecteurs, que son livre va mettre en goût de relire Lucrèce, quelle édition il leur conseille. La chose a pourtant son importance. Dans les éditions

antérieures à celles dont le texte est établi sur une étude attentive des meilleurs manuscrits et sur une juste notion de la manière dont le poëme a été publié, rien ne nous indique où sont les vers interpolés et quels sont les morceaux sans doute écrits de la main même de Lucrèce, mais non reliés par lui à l'ensemble, sorte de blocs erratiques qui ne tiennent point au sol sur lequel nous les trouvons déposés; on sera donc plus souvent embarrassé pour suivre la pensée du poëte et pour lui rendre justice. Ici, dans les anciennes éditions, se trouvent des vers inintelligibles qui ont été éclaircis depuis lors par l'étude des manuscrits ou par des conjectures très-vraisemblables; là, au contraire, de véritables difficultés ont été dissimulées et escamotées par des corrections et des suppléments tout arbitraires. M. Martha, qui est la conscience même, sait le prix d'un bon texte et le plaisir que cause à tout esprit scrupuleux et sévère la vraie leçon retrouvée après de longs tâtonnements. Je lui recommande à ce titre, si par hasard elle ne lui est pas encore tombée sous les yeux, la correction que Bernays, dans l'avant-propos de la petite édition de Lucrèce qu'il a donnée, dans la collection Teubner, a proposée pour les vers 42 et 43 du livre II. C'était un des endroits les plus désespérés du poëte; la leçon de tous les manuscrits ne présentait aucun sens, et Lachmann n'avait pu en obtenir un que par une correction tout arbitraire. Bernays, au contraire, a rendu compte des mots même les plus inexplicables en apparence que contiennent ici les manuscrits; il a découvert la source de l'erreur des copistes et montré comment ces deux vers avaient été bouleversés par l'introduction dans le texte d'une glose marginale mal comprise. Il est arrivé ainsi, sans rien livrer à la pure conjecture, à rétablir, selon toute apparence, ces deux vers tels que Lucrèce les a écrits :

> Subsidiis magnisque *elephantis* constabilitas,
> Ornatas armis, *validas*, pariterque animatas.

Je ne connais rien de plus ingénieux ni qui approche plus de la certitude.

M. Martha me répondra que tout ceci ne rentrait pas dans le cadre qu'il s'était tracé; qu'il a voulu surtout faire un livre de morale, écrire un chapitre de l'histoire des idées morales dans l'antiquité. Soit : le livre qu'il vient de nous offrir est trop sérieux et trop aimable tout à la fois pour que nous ne soyons pas les premiers à nous féliciter de l'avoir tel qu'il nous est donné. Que M. Martha nous permette au moins d'exprimer un vœu : nous voudrions qu'il revînt bientôt à Lucrèce, qu'il donnât à ce volume un pendant, qu'il étudiât, comme il est plus capable que personne de le faire, Lucrèce écrivain, et qu'il nous retraçât l'histoire des travaux qui ont amené à l'état actuel le texte des manuscrits et des premières éditions italiennes, criblé qu'il était de fautes qui le rendaient presque inintelligible. Il n'est pas d'auteur ancien qui ait dû plus que Lucrèce aux efforts de la critique; ce serait une admirable occasion de faire connaître, en France, des travaux et des méthodes dont beaucoup même de ceux qui enseignent les

lettres classiques n'ont qu'une bien vague idée. Que d'amusants détails trouverait d'ailleurs ici sur son chemin quelqu'un qui sait si bien choisir et disposer la matière ! Est-il rien de plus paradoxal en apparence, de plus solide en réalité, est-il plus curieux prodige de patience et de sagacité que le début du commentaire de Lachmann, qui commence comme un roman; que cette description minutieuse du manuscrit perdu qui a servi d'archétype commun aux deux manuscrits de Leyde, aux *schedæ Haunienses* et *Vindobonenses*, au manuscrit du Pogge ? Que tout cela, puisque en France il faut plaire, deviendrait agréable et piquant sous la plume de M. Martha! G. PERROT.

Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, par M. Edmond LE BLANT. Paris, 1869, librairie académique Didier et Cᵉ.

On ne saurait être historien aujourd'hui sans être en même temps archéologue, au moins dans une certaine mesure ; et surtout on ne peut toucher sérieusement à la question si vaste et si complexe des origines chrétiennes, par quelque bout qu'on la prenne, sans tenir grand compte des travaux que M. de Rossi, à Rome, et M. Edmond Le Blant, en France, poursuivent, chacun de son côté, avec un zèle et une sagacité admirables. Mais tout le monde n'a pas entre les mains leurs grands recueils épigraphiques. M. Edmond Le Blant vient d'y suppléer pour sa part, en condensant dans un excellent petit livre, d'une érudition sûre et solide, les résultats qu'on trouve épars dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Ce livre nouvellement paru est intitulé *Manuel d'Epigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule*.

M. Le Blant étudie les inscriptions chrétiennes de la Gaule dans leurs éléments et dans les diverses modifications que le temps et les lieux leur ont fait subir. Y a-t-il des signes certains qui permettent de distinguer une inscription tumulaire chrétienne d'une inscription païenne de même destination ? Bien que dans certains cas il y ait doute possible, et qu'on rencontre parfois un mélange assez équivoque de caractères chrétiens et païens, que la mention des *dieux manes* se trouve sur des inscriptions certainement chrétiennes, et les mots chrétiens *pax æterna* sur des tombes incontestablement païennes, on peut répondre sans crainte par l'affirmative. Ces signes, en effet, sont nombreux et variés. Dans les inscriptions chrétiennes, la mention du pays, de la famille et de la condition sociale manque généralement. La patrie du chrétien n'est pas ici-bas; les liens de famille, il les a rompus ; son rang dans la société, il n'en a nul souci. A côté de ces signes négatifs, il convient de noter des caractères positifs et d'une valeur plus précise : *le monogramme, le poisson, la colombe avec la branche d'olivier, l'ancre, la fiole*, et outre ces objets figurés et symboliques, certaines expressions ou acclamations funéraires attestant la foi du mort ou les espérances de ceux qui ont consacré sa tombe. Tous ces signes ou seulement quelques-uns marquent évidemment des tombes chrétiennes.

Mais le point le plus important et le plus difficile est de tirer de ces signes,

de ces caractères et de ces formules de sûres indications chronologiques. On peut bien, par la comparaison d'un grand nombre de monuments, déterminer leur âge relatif, comme font les géologues pour les séries des couches de terrain, et dire par exemple : cette inscription est antérieure au IVe siècle, et cette autre très postérieure. Mais n'est-il pas possible d'arriver à des déterminations plus précises et plus rigoureuses ? M. Le Blant le pense, et donne à ce sujet des explications très-délicates et fort précieuses. Par malheur, les mêmes signes n'indiquent pas la même époque en différents pays, et l'extrême brièveté des inscriptions, qui est en général une marque d'archaïsme, ne permet pas de remonter sûrement à une période strictement déterminée.

Au chapitre V de son livre, M. Edmond Le Blant montre par un exemple l'usage que l'historien peut faire des monuments épigraphiques. C'est une question depuis fort longtemps controversée que la question de savoir à quelle époque il faut rapporter l'introduction de la foi chrétienne dans la Gaule. La tradition est ici d'un côté et la critique de l'autre. Selon la première, le christianisme aurait éclaté en même temps dans tout l'Occident, comme par une explosion soudaine, et l'évangélisation de la Gaule serait l'œuvre des temps apostolique. La critique, d'autre part, qui estime que les événements humains et naturels seuls sont la matière de l'histoire, et qu'ils sont, comme tous les produits de la nature, soumis à la loi du développement progressif, prétend que le christianisme s'est propagé peu à peu et plus ou moins lentement, selon la nature des obstacles qu'il rencontrait et la résistance plus ou moins vive que lui opposaient les mœurs et les croyances établies ; qu'il n'a conquis la Gaule que tardivement, et non d'un seul coup, mais province par province. Les témoignages historiques les plus sérieux confirment cette manière de voir ; mais les partisans de la première opinion, laquelle, paraît-il, est la plus édifiante des deux, ne laissent pas d'alléguer aussi des autorités. Or, que disent là-dessus les inscriptions ? On sait qu'elles sont fort inégalement distribuées. Nombreuses sur certains points, elles sont très-rares ou font absolument défaut sur d'autres. D'où cette première induction qui se présente d'elle-même, à savoir que dans toutes les parties de la Gaule les conditions ne furent pas les mêmes pour le christianisme et qu'il n'apparut pas partout en même temps. C'est dans la Viennoise et dans la 1re Lyonnaise, c'est à dire dans les provinces où la vie romaine avait le plus d'intensité et où les communications avec l'Italie étaient les plus fréquentes et les plus faciles, qu'il paraît s'être montré d'abord et avoir jeté ses premières racines. Le centre de la Gaule ne se convertit que beaucoup plus tard, le nord plus tard encore. La fameuse lettre des Eglises de Vienne et de Lyon, écrite vers l'année 177, est ici un document d'une immense autorité. Ce n'est pas cependant qu'on puisse citer en Gaule des inscriptions qui soient certainement du second siècle. M. Le Blant voit « dans le bassin du Rhône la grande voie suivie tout d'abord par le christianisme ; à Marseille, à Aubagne, des marbres contemporains de la persécution de Marc Aurèle ;

à Arles, sans nul doute, des inscriptions antérieures à Constantin. »

J'oserais ici opposer M. Edmond Le Blant à lui-même. « Lorsqu'il s'agit des premiers siècles, dit-il un peu plus haut, chercher dans les marbres d'une contrée des monuments contemporains de l'âge où y parut le christianisme, c'est le plus souvent s'exposer à des mécomptes... A Rome, sur mille quatre cents inscriptions datées, trente et une seulement sont antérieures à Constantin. Parmi nos marbres chrétiens d'Arles et de Vienne, il ne faut donc point s'attendre à rencontrer de monuments du temps que désigne avec toute certitude le célèbre récit du grand martyr de Lyon. »

Entre ces deux passages qu'il me semble un peu malaisé de concilier, j'inclinerais plus volontiers vers le second. Les inscriptions auxquelles le premier texte renvoie ne me paraissent pas en effet très-explicites. L'épitaphe d'Arles citée à la page 52, et très-ingénieusement restituée par M. Le Blant, peut aussi bien appartenir à l'époque de Galère et de Maxence qu'à celle de Marc Aurèle. Quant au monogramme  il est en général postérieur au règne de Constantin, en Italie même et à Constantinople, ou n'apparaît que dans les dernières années de ce règne. M. Le Blant ne lui assigne pas lui-même en Gaule une date antérieure à 377.

Il reste cependant que les *Inscriptions chrétiennes* confirment hautement les données historiques « qui montrent dans le sud de la Gaule les premiers pas de l'évangélisation, et la foi se répandant plus tard dans le reste de notre patrie. » De même M. Edmond Le Blant emprunte aux monuments épigraphiques d'importants et curieux renseignements sur l'état politique de la Gaule à la fin du v^e^ siècle, et aussi sur les opinions particulières de quelques fidèles qui étonneront sans doute ceux qui se figurent qu'au commencement régnait l'unité parfaite dans les croyances chrétiennes. Ici on voit que les chrétiens avaient gardé l'antique horreur pour le défaut de sépulture. Tel marbre laisse voir cette opinion que les corps non ensevelis ou exhumés ne participeront pas à la résurrection. Ailleurs perce le doute touchant la rémunération immédiate des justes dès la fin de cette vie. Ailleurs l'emploi des images et de la phraséologie païennes au sujet de la vie future, atteste la persistance des vieux souvenirs et comme en beaucoup d'âmes la foi chrétienne reposait sur un fond de paganisme.

Le *Manuel d'épigraphie chrétienne* de M. Edmond Le Blant se termine par la bibliographie très-complète et très-soignée du sujet. Après un livre plein de documents choisis et précieux, on ne pouvait rien souhaiter de mieux que ces sources fécondes d'informations et d'études. B. Aubé.

Vues photographiques de la Grèce, exécutées par M. le baron des Granges. Athènes. — Le Péloponèse. — La Grèce du nord.

Il n'y a pas longtemps que l'on exige des voyageurs l'exactitude des descriptions pittoresques. Barthélemy, à la fin du siècle dernier, décrivait toute la Grèce sans l'avoir vue; nul ne lui en faisait un reproche. A la même époque, la peinture et la gravure traitaient le paysage classique

avec une liberté sans limites. Le magnifique *Voyage illustré en Grèce et en Asie* de Choiseul-Gouffier ne donne aucune idée du pays grec, tel qu'il est. Les types, s'il est possible, s'éloignent plus encore de la vérité. Les femmes des îles ont toutes pour lui le nez en l'air et le minois à la mode, comme on les portait du temps de madame de Pompadour. Vingt-cinq ans plus tard, Chateaubriand écrivait encore : « Malheur à qui ne voit pas la nature par les yeux de Fénelon et d'Homère ! » Si cela veut dire : « Malheur à qui ne voit pas la nature arrangée, embellie par Chateaubriand, » nous pouvons dire : Malheur à nous. Car si nous exigeons aujourd'hui quelque part la vérité scrupuleuse, absolue, c'est dans les vues et les descriptions pittoresques d'un pays que nous voulons voir, sans le visiter, ou nous rappeler exactement quand nous l'avons vu.

Les progrès de la photographie ont admirablement servi ce goût dominant de notre époque. Si cet art nouveau est jusqu'ici, et sans doute à jamais, inférieur dans la représentation de la figure humaine, il excelle à reproduire la nature et les monuments. Au risque d'indigner les partisans exclusifs de la gravure, j'affirme qu'on voit mieux par une bonne photographie le Colysée, le château Saint-Ange, une église ou une rue de Rome que dans les plus admirables Piranèse.

La photographie a conscience de son pouvoir et de ses succès; elle s'enhardit, elle voyage, elle pénètre peu à peu partout. La Suisse et l'Italie épuisées, elle met le pied en Orient, elle visite la Grèce, Constantinople, Smyrne, Jérusalem et l'Egypte. On a commencé par photographier les villes; leurs noms sont plus célèbres; l'abord en est plus facile. Nous avons à Paris, depuis plus de dix ans, d'assez belles photographies d'Athènes, exécutées dans cette ville par Constantin. Mais Constantin n'a guère perdu de vue l'Acropole; il n'a pas pris hors d'Athènes plus de cinq ou six vues. Un artiste plus jeune et plus hardi, M. le baron des Granges, sans se contenter de photographier à nouveau toutes les vues d'Athènes, avec tout l'avantage que lui donnaient sur son prédécesseur les derniers progrès de son art, a voulu nous montrer enfin la Grèce tout entière après sa capitale. Il a exécuté ce voyage, l'un des plus pénibles et des plus coûteux qu'on puisse faire en Europe; il en a rapporté quarante photographies environ, toutes prises au point heureux, à la distance juste qui donne l'idée la plus complète, la plus harmonieuse et surtout la plus vraie du paysage. Citons entre autres la pointe de Sunium, les roches Scyroniennes (deux vues), Corinthe et l'Acrocorinthe (trois vues), le couvent de Mégaspiléon, le lac de Phonia (trois vues), le lac de Stymphale, la chute du Styx, Delphes, etc. Aucune de ces *vues* n'a été jusqu'ici fidèlement reproduite par le dessin. Plusieurs ne l'ont jamais été; les noms les plus célèbres, comme celui du Styx, n'étaient jusqu'ici qu'un mot vague pour qui n'avait pas vu la Grèce. On sait la sobriété des anciens dans leurs descriptions pittoresques. M. des Granges nous permet de suppléer à leur silence et de contempler dans leur immuable beauté tant de lieux célèbres, Marathon, Salamine, Eleusis, Lacédémone.

M. le baron des Granges vient de compléter sa collection dans un second voyage où il a photographié Nauplie, Mycène, Argos, Sparte, Egine, etc. Ces nouvelles photographies seront déposées, comme les premières, chez M. Goupil. Maintenant que nous avons les éléments d'un album complet de la Grèce, il nous reste à souhaiter qu'on les réunisse et qu'on en forme un ensemble définitif, comme on a fait avec succès pour Rome, la Suisse, la Terre sainte, l'Egypte et Constantinople. Le public lettré verrait moins un nouveau livre de luxe qu'une œuvre utile et belle dans un album tout peuplé de noms si fameux et de si nobles souvenirs. P. J.

ERRATA :

Page 261 du numéro d'octobre, ligne 9 du texte, *lisez* Hilgenfeld *au lieu de* Hilgenfield ; ligne 9 de la note, 1667 *au lieu de* 1867.

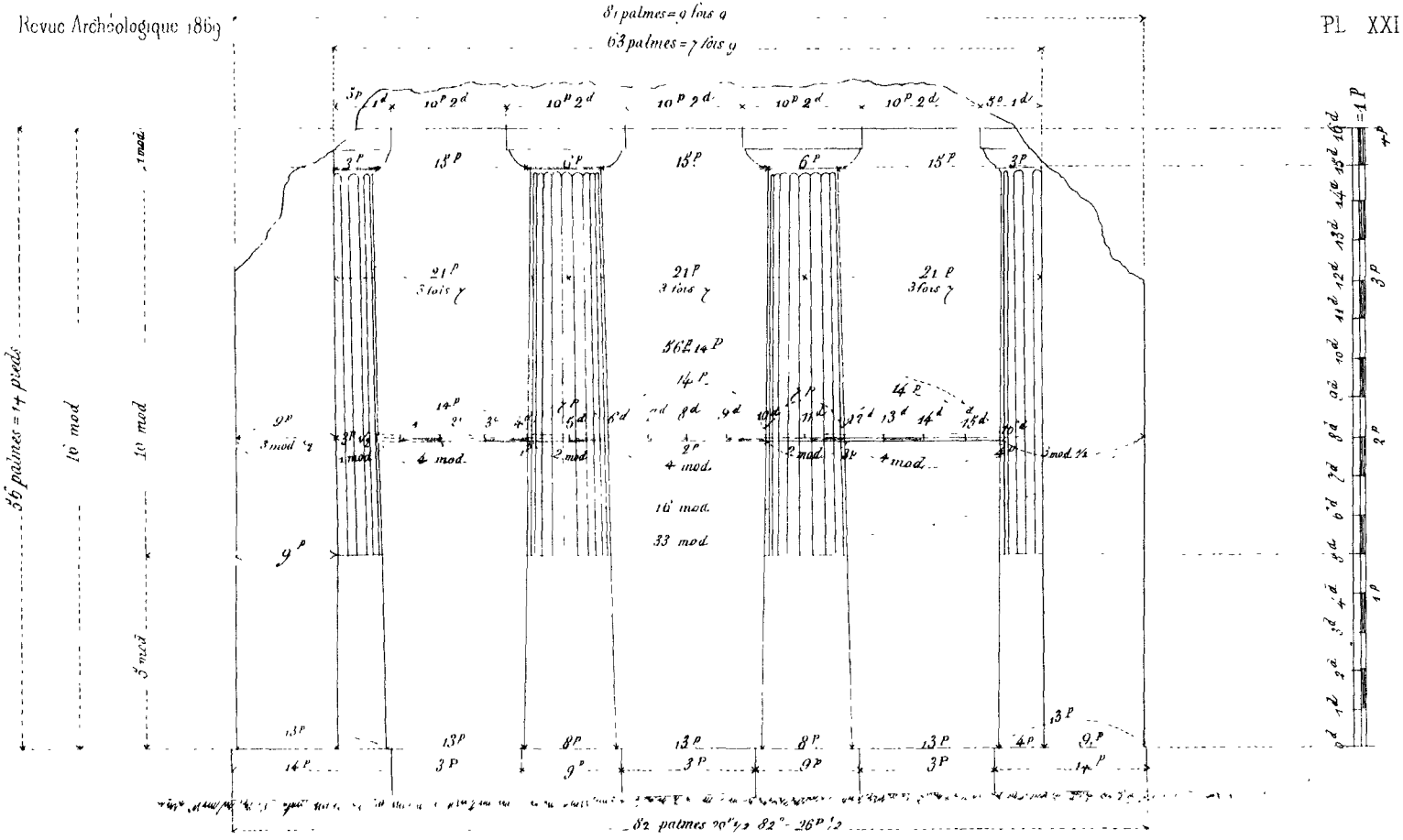
Pag. 265, lig. 35 : ὁππόταν *ou lieu de* ὁπόταν.

Pag. 266, lig. 27 : Ῥείης μιαρὸν *au lieu de* εἰης Ῥμιαρὸν.

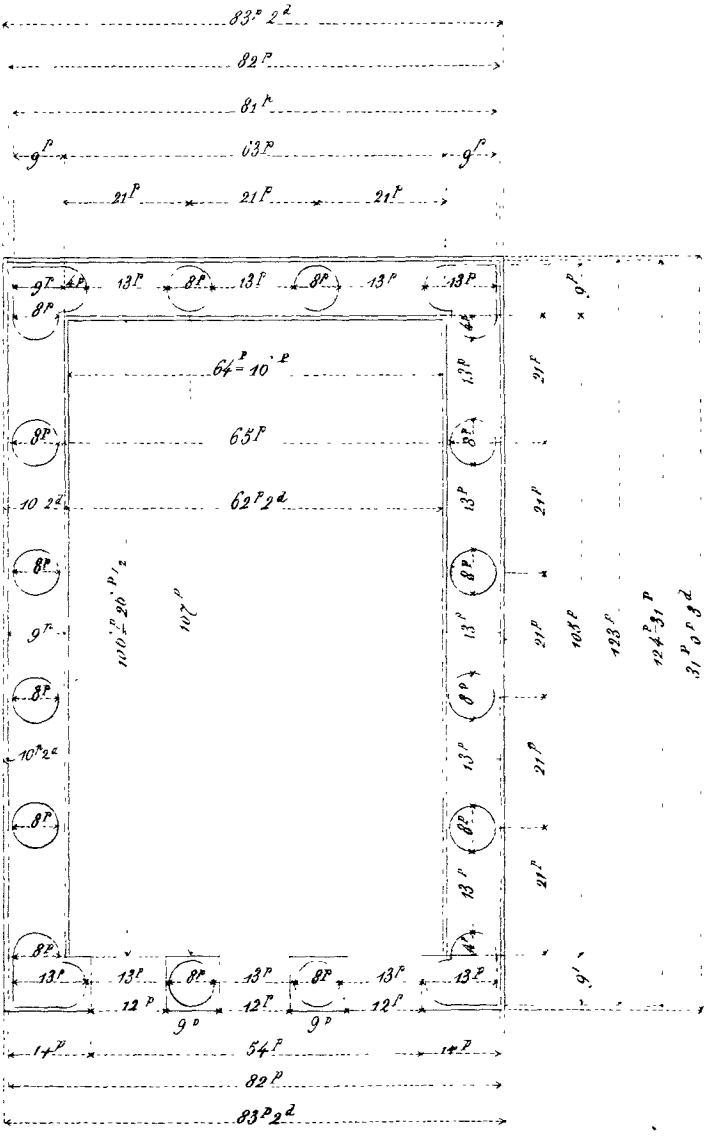
Pag. 265, lig. 18 ; πέμπτῃ *au lieu de* πέμπτῃ.

Pag. 268, lig. 25 : Troyens *au lieu de* Italiens.

Pag. 269, lig. 29 : Τρεῖς *au lieu de* Τρεῖ.



TEMPLE DE VENUS ARSINOE ZEPHYRITIS (élévation de la façade principale)



Echelle de 1d pour - P (1/112)

0 1P 2P 3P 6P 9P 12P 15P 18P 21 Pieds

0m,065.5

Imp Lemercier & Cie Paris

PLAN DU TEMPLE DE VENUS ARSINOÉ ZEPHYRITIS

ÉTUDE

DES

DIMENSIONS DU TEMPLE

QUE PTOLÉMÉE PHILADELPHE A FAIT CONSTRUIRE
SUR LE CAP ZÉPHYRIUM, PRÈS D'ALEXANDRIE D'ÉGYPTE

EN L'HONNEUR DE VÉNUS ARSINOÉ

Les dimensions des monuments antiques (je l'ai déjà constaté bien des fois), quand on les exprime en mesures modernes, sont comme recouvertes d'un voile qui les cache presque entièrement, et qui ne permet alors ni de saisir du premier coup d'œil, avec assez de précision, les différents rapports que ces dimensions présentent entre elles, ni de se rendre un compte suffisamment exact de leurs véritables expressions antiques, toujours basées sur la foi incontestable des anciens en la puissance extraordinaire de certains nombres; et quoique cette assertion puisse être considérée à bon droit, pour peu qu'on veuille y réfléchir, comme une vérité tout à fait élémentaire, il est positif cependant qu'elle a été jusqu'ici, non-seulement à peu près méconnue, mais encore, dans certains cas, complétement niée; il est singulièrement fâcheux, en définitive, d'avoir à constater, en fait, dans l'état actuel de nos connaissances, que les mesures antiques ne sont employées qu'exceptionnellement par ceux qui s'appliquent à l'étude des monuments antiques, quelle que puisse être d'ailleurs leur compétence en cette matière.

Je ne cesserai jamais de m'élever, tant que l'occasion s'en présentera, contre une habitude aussi déplorable, parce qu'il est incontestable, à mon avis, que les œuvres des anciens ne pourront être véritablement connues qu'à dater du moment où l'on voudra bien se décider enfin à en étudier les dimensions, en fonction de leurs anciennes mesures; et c'est pour le démontrer une fois de plus, que je

me propose d'appliquer aujourd'hui ces mesures elles-mêmes à l'étude des dimensions du temple de Vénus Arsinoé, que M. G.-C. Ceccaldi vient de faire connaître, en mesures modernes, dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique* (nouvelle série, 10e année, 4e livraison, avril 1869, page 270).

On sait que cet antique monument a été élevé par ordre de Ptolémée Philadelphe, et par conséquent il est facile de comprendre qu'il n'a pu être construit que dans le système métrique des Lagides.

Je le démontrerai, malgré cela, surabondamment et de la manière la plus incontestable, dans la suite de ce mémoire; mais, en attendant, ce sera en fonction du pied philétérien, de 0m,35 de longueur, que je rétablirai les véritables dimensions du temple; car, personne ne l'ignore, les Ptolémées ont conservé sans altération la longueur totale de l'ancienne coudée sacrée, ou coudée septénaire d'Égypte, telle qu'elle existait primitivement, dans le système métrique royal, et se sont contentés de diviser cette mesure, conformément à l'usage grec, en six palmes seulement, au lieu de sept; d'où il suit qu'ils ont assigné, en définitive, à la longueur du pied philétérien, divisé en quatre palmes et en seize doigts, les deux tiers de la longueur de la coudée royale, que tous les métrologues fixent à 0m,525. Ce sera donc aux deux tiers de 0m,525, ou, en d'autres termes, à 0m,35 que je fixerai, comme je l'ai dit tout à l'heure, la longueur exacte du pied philétérien, et il résulte de là que tous mes calculs ultérieurs seront basés sur les expressions contenues dans le tableau suivant, où je désigne par les lettres *p*, *pa* et *d* les longueurs du pied philétérien et de ses divisions en palmes et en doigts, pour les distinguer ainsi des pieds, palmes et doigts grecs, que je représente ordinairement par les lettres π, πα et δ.

1d	= 0m,021mm,875;	1pa	= 0m,087mm,5;	4pa ou 1p	= 0m,35;
2d	= 0m,043mm,750;	2pa	= 0m,175;	5pa	= 0m,437mm,5;
3d	= 0m,065mm,625;	3pa	= 0m,262mm,5;	6pa ou 1p 1/2	= 0m,525;
4d ou 1pa	= 0m,087mm,5;	4pa ou 1p	= 0m,35;	1 coudée	= 0m,525.

Ce point de départ une fois arrêté, la dimension sur laquelle j'appellerai avant tout l'attention, est la longueur totale de la façade principale du temple, mesurée de dehors en dehors, entre les arêtes extérieures des pilastres angulaires, longueur qui est marquée sur le plan de M. G.-C. Ceccaldi (*Revue archéologique*, page 270) comme égale à 7m,10, et qui peut être remplacée à 12 millimètres 1/2 près par 81 palmes philétériens, égaux à 7m,087mm,5. En même temps, on le remarquera, cette longueur de 7m,10, par cela seul qu'elle est expri-

mée par un nombre entier de décimètres, n'est pas susceptible d'être considérée comme donnée avec une très-grande précision; par conséquent il est hors de doute, ce me semble, que si les mesures de M. Ceccaldi avaient été relevées en se servant d'un pied philétérien, cette longueur se serait trouvée naturellement remplacée, sur son plan, par celle de 81 palmes; et ce n'est pas seulement par cette considération que je me crois autorisé à conclure de la sorte et à regarder aujourd'hui cette longueur de 81 palmes comme reproduisant, avec la plus grande exactitude possible, la véritable expression de la dimension antique, je le fais aussi, et surtout, parce que le nombre de 81, qui est à la fois impair, égal au carré de 9 (9 fois 9 = 81) et à la 4e puissance de 3 ($3^4 = 81$), est certainement un de ceux auxquels les anciens accordaient une vertu spéciale, à cause de la puissance extraordinaire qu'ils attribuaient aux nombres impairs : *Numero Deus impare gaudet* (Virgile, VIIIe Églogue), et aux nombres carrés : *Nam quadrati numeri potentissimi ducuntur*, comme Censorinus l'enseigne dans son traité (1).

La longueur que l'on mesure ensuite sur la façade principale, de dedans en dedans, entre les pilastres angulaires, est donnée à son tour, par M. Ceccaldi, comme égale à $5^m,52$, et correspond ainsi à 7 millimètres 1/2 près, c'est-à-dire avec une très-grande précision, à 63 palmes = $5^m,512^{mm}5$; de sorte qu'il résulte de mes deux premières traductions (voyez le plan de la planche XX, dans sa partie supérieure) :

D'une part, que la largeur des deux pilastres, pris ensemble, est égale à 81 palmes moins 63 palmes, c'est-à-dire à 18 palmes, et qu'ainsi il y a lieu d'assigner *neuf palmes* à chacun de ces pilastre (9 étant encore lui-même un nombre *impair* et *carré*);

Et d'autre part, que les trois entre-axes contenus dans la longueur de 63 palmes correspondent chacun à $\frac{63^{pa}}{3}$, c'est-à-dire à 21 palmes.

Et, je n'hésite pas à le dire dès à présent, sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin mes recherches, ce n'est certainement pas par l'effet du hasard que je viens de trouver :

La largeur des pilastres exprimée par 9^{pa}..... (3 fois 3);
Celle des entre-axes des colonnes par 21^{pa}..... (3 fois 7);
Celle que l'on mesure *intérieurement*, entre les pilastres, par 63^{pa}..... (9 fois 7 ou 7 fois 9);
Et enfin celle que l'on mesure *extérieurement*, entre les mêmes pilastres, par 81^{pa} ..... (9 fois 9);

(1) *De die natali*. Edition de la Haye, 1642 (c. XIV, p. 93).

Expressions qui correspondent toutes à des nombres non-seulement impairs, mais encore singulièrement remarquables, quand on connaît la *vénération* (et je n'exagère pas en m'exprimant de la sorte), que les anciens professaient pour les nombres 3 et 7, tous les deux impairs et premiers.

On peut cependant dire beaucoup plus encore, car le diamètre des colonnes, mesuré au niveau du pavé du temple, diamètre que M. Ceccaldi donne comme égal à $0^m,705$, correspond indubitablement, dans le système lagide, à $2^p = 8_{ta} = 0^m,700$, d'où l'on déduit :

1° Pour l'expression des entre-colonnements, mesurés au niveau du pavé du temple, $21^{ta} - 8^{pa}$, soit..... 13 palmes;

2° Pour la largeur totale des supports angulaires, formée par la réunion d'un pilastre et d'une demi-colonne, $9^{pa} + 4^{pa}$, soit, encore une fois..... 13 palmes.

Est-il nécessaire d'ajouter maintenant que ce nombre 13, impair et premier, et de plus égal à la somme des deux premiers carrés, 4 et 9, est un de ceux qui se rencontrent toujours au premier rang dans les combinaisons numériques des anciens constructeurs? Ne sait-on pas d'ailleurs que l'excessive *importance* de ce nombre n'est pas encore totalement oubliée de nos jours, puisqu'on ne craint pas de le considérer, dans certains cas, comme conservant une influence réelle?

Pour continuer maintenant à traduire, en mesures antiques, les dimensions rapportées par M. Ceccaldi, il convient de remplacer d'abord, par $9^{pa} = 0^m,787^{mm},5$, l'expression de $0^m,80$ donnée comme correspondant à la largeur des dalles sur lesquelles les colonnes reposent, et pour justifier cette traduction il suffit de faire remarquer, encore une fois, que cette longueur de $0^m,80$, donnée en nombre rond de décimètres, ne doit pas être considérée comme parfaitement exacte, et aurait été certainement remplacée par celle de 9 palmes (nombre impair et carré) si M. Ceccaldi avait été conduit à relever ses mesures en se servant d'un pied philétérien. Il est d'ailleurs bien facile de comprendre que cette expression de 9 palmes peut seule convenir, dans le cas actuel, à la largeur du dallage sur lequel les colonnes reposent, puisque les bases de ces colonnes ont, en fait, 2^p ou 8^{pa} de diamètre, et laissent ainsi une retraite de 2^d *exactement* sur chacun des côtés de la dalle qui les supporte.

Il résulte de là :

En premier lieu, que les dés sur lesquels les colonnes reposent sont des blocs *carrés* de 9 palmes de côté, et en second lieu, que l'intervalle compris entre ces blocs carrés est précisément égal à

l'entre-axe de 21_{pa} diminué de 9_{pa}, et correspond ainsi à 12_{pa}=3 pieds = 2 coudées.

Il en résulte enfin que la longueur totale mesurée sur les petits côtés du temple, entre les arêtes extérieures du dallage sur lequel les colonnes reposent, longueur que M. Ceccaldi n'a pas fait connaître directement, doit être réglée cependant à 81_{pa} plus deux fois 2_d, c'est-à-dire à 82_{pa} = 20_P 1/2.

Quant au soubassement inférieur, auquel notre auteur assigne 7^m,30 de longueur totale; son expression véritable ne peut correspondre qu'à 83_{pa} 2_d = 7^m,306^{mm},25, et l'on voit ainsi, en comparant cette longueur de 83_{pa} 2_d à celle de 82_{pa}, assignée tout à l'heure au dallage supérieur, que la somme des deux retraites pratiquées extérieurement, aux extrémités de ce dallage, est égale à 1_{pa} 2_d, et par conséquent enfin, que chacune de ces retraites correspond à 3_d; ce qui donne, en définitive, pour la largeur totale des pierres qui composent le soubassement, 9_{pa}+2 fois 3_d ou, en d'autres termes, 10_{pa} 2_d; je dirai, à la fin de ce mémoire, à quoi correspond, en dernière analyse cette expression de 10_{pa} 2_d = 2_P 2_{pa} 2_d.

Auparavant, je dois faire connaître les expressions des longueurs qu'on mesure sur les façades latérales et que M. Ceccaldi détermine seulement en assignant 10^m,92 à la longueur totale du soubassement.

Or, d'après ce qui précède, il y a lieu de compter :

1° Pour les 5 entre-axes compris entre les pilastres angulaires, de dedans en dedans, cinq fois 21_{pa}, soit ..... 105_{pa}

2° Pour ces deux pilastres ensemble..... 18_{pa}

Soit pour la longueur totale, mesurée de dehors en dehors, d'un angle à l'autre des pilastres..... 123_{pa}

et par conséquent, pour la longueur du dallage qui supporte à la fois les pilastres et les colonnes, 1 palme de plus, soit.. 124_{pa}

ou 31 pieds.

Quant à la longueur totale du soubassement inférieur, elle doit être fixée, d'après ce qui vient d'être dit, en ajoutant 3_d seulement à la longueur précédente, puisque le soubassement n'existe pas sous la façade principale du temple, ainsi que M. Ceccaldi le constate dans son mémoire, et puisque, d'après les indications du plan qu'il a dressé, la face verticale du soubassement latéral coïncide, du côté de la façade principale, avec le parement vertical des dalles qui supportent à la fois les pilastres et les colonnes

Cette longueur totale du soubassement des façades latérales doit donc être réglée à 31_P 0_{pa} 3_d, et correspond ainsi, en mesures modernes, à 10^m,915; de sorte qu'en comparant entre elles cette expression de

$31^{p}\ 0^{p^a}\ 3^{d} = 10^{m},915$ et celle de $10^{m},92$ que M. Ceccaldi attribue à la même longueur, on obtient en définitive une vérification aussi complète que possible, non-seulement de cette dernière mesure elle-même, mais encore de tous les résultats auxquels je suis parvenu jusqu'ici.

Quelques anomalies doivent être signalées cependant, avant de continuer mon étude, afin d'aller ainsi au-devant de toutes les objections qui pourraient m'être faites. Par exemple, après avoir assigné 13 palmes, soit $1^{m},137^{mm},5$, aux entre-colonnements mesurés au niveau du pavé du temple, je trouve, sur le plan de M. Ceccaldi, tantôt $1^{m},17$, pour correspondre aux entre-colonnements de la façade principale, et tantôt $1^{m},15$, pour correspondre à ceux des façades latérales, dimensions qui excèdent de $37^{mm},5$ et de $1^{mm},5$ celle que j'ai calculée moi-même, et qui présentent ainsi, au moins dans le premier cas, des différences trop considérables pour être admises sans discussion.

On peut cependant se rendre un compte parfaitement exact de ces différences, en constatant qu'il est complétement impossible d'attribuer, en fait, comme M. Ceccaldi semble disposé à le croire, $1^{m},17$ à chacun des entre-colonnements de la façade principale; car on devrait compter, s'il en était ainsi :

En premier lieu, pour ces trois entre-colonnements ensemble, $3 \times 1^{m},17 =$ . . . . . $3^{m},51$

En deuxième lieu, pour les diamètres des deux colonnes placées au milieu de la façade, $2 \times 0^{m},705 =$ . . . . . $1^{m},41$

Et en dernier lieu enfin, pour les deux demi-colonnes engagées dans les pilastres, ci. . . . . $0^{m},70$

Ce qui donnerait en totalité, pour la longueur comptée d'un pilastre à l'autre, ci. . . . . $5^{m},625$

Alors qu'il résulte, au contraire, des mesures de M. Ceccaldi lui-même, que cette longueur totale doit être réduite à $5^{m},52$

La vérité est donc que les deux entre-colonnements extrêmes doivent être plus petits que l'entre-colonnement central, et qu'il est nécessaire de compter en définitive :

Pour les trois diamètres des colonnes $3 \times 0^{m},705 =$ . . $2^{m},115$

Pour l'entre-colonnement central. . . . . $1^{m},170$

Et pour les deux entre-colonnements latéraux, en leur assignant à chacun $1^{m},117^{mm},5$ seulement, ci. . . . . $2^{m},235$

En total, comme ci-dessus. . . . . $5^{m},520$

On trouve de la sorte, pour la somme des trois entre-colonnements : $1^m,170 + 2^m,235 = 3^m,405$, et par conséquent, *en moyenne*, pour l'un d'eux $\frac{3^m,405}{3} = 1^m,135$, expression finale qui correspond aussi exactement que possible à celle de 13 palmes précédemment calculée, puisque, en effet, ces 13 palmes sont égaux à $1^m,137^{mm},5$.

Il existe à la vérité une plus grande différence entre la dimension *moyenne*, ou, si l'on aime mieux, *théorique* de $1^m,135$ et la dimension réelle de $1^m,170$; mais quand on sait par expérience avec quelle négligence les ouvriers agissent dans la plupart des cas, cette différence elle-même ne semble pas difficile à admettre, parce que rien n'empêche de croire qu'une erreur d'exécution a suffi pour augmenter, en fait, l'entre-colonnement central de trois centimètres 1/2, et pour l'élever ainsi jusqu'à $1^m,17$, en diminuant, par voie de conséquence, chacun des entre-colonnements latéraux de la moitié de la même quantité.

Toutefois, au lieu de regarder les légères différences que je viens de signaler, comme le résultat involontaire d'un vice d'exécution, on pourrait encore, et avec plus de raison peut-être, les considérer aussi comme véritablement intentionnelles. Il suffirait en effet d'admettre, dans ce cas, que le constructeur antique a réellement voulu, sans altérer d'une manière sensible les proportions du monument qu'on l'avait chargé de construire, augmenter cependant un peu l'entrée principale aux dépens des deux ouvertures latérales. Il aurait alors déplacé d'un doigt seulement les centres des deux colonnes du milieu de la façade, afin de donner, par ce moyen, deux doigts de trop à l'entre-colonnement principal, et un doigt de moins à chacun des autres entre-colonnements. Les praticiens les plus habiles se permettent quelquefois de pareils artifices, sans qu'on puisse les accuser pour cela d'altérer les proportions des monuments dont l'exécution leur est confiée, et rien n'empêche de croire qu'on a pu agir de la sorte au cap Zéphyrium.

J'avoue cependant que cette hypothèse n'est plus admissible quand on considère les façades latérales, où l'un des entre-colonnements est donné, sur le plan de M. Ceccaldi, comme ayant, en fait, $1^m,150$, quand il devrait avoir seulement $1^m,135$. Mais ici, comme il est facile de le comprendre, l'égalité mathématique des cinq entre-axes est une chose matériellement impossible à obtenir, et il en résulte forcément qu'une différence de 1 centimètre 1/2 seulement, entre la dimension réelle et la dimension théorique, n'a rien qui puisse surprendre, et doit se trouver souvent dépassée dans la pra-

tique (1). C'est même pour ce motif qu'on remarque toujours, dans les plans soigneusement relevés en mesures modernes, une série de petites erreurs, tantôt en plus et tantôt en moins, que rien dans ce système ne peut conduire à corriger, et que le seul usage des mesures antiques fait disparaître, au contraire, très-naturellement, de la manière la plus sûre. Aussi, je ne crains pas de le faire remarquer dès à présent, c'est là, bien certainement, l'un des nombreux avantages qui résultent de l'adoption d'unités métriques précisément égales à celles qui ont été réellement employées, dans le principe, par les anciens constructeurs eux-mêmes.

Mais d'autres différences, malheureusement plus considérables que celles qui viennent d'être signalées, doivent être constatées encore. Ce sont celles que l'on remarque en comparant entre elles :

D'une part, les expressions assignées à la largeur des pilastres angulaires auxquels je me suis cru autorisé à donner :

$9^{pa} = 0^{m},785$, dans leur partie rectiligne extérieure, et $9^{pa} + 4^{pa} = 13^{pa} = 1^{m},137^{mm},5$, dans leur partie centrale;

Et, d'autre part, la cote de $0^{m},97$ qu'on voit sur le plan de M. Ceccaldi, dans la partie droite supérieure. (Voyez la *Revue archéologique*, page 270.)

Dans ce dernier cas, je n'hésite pas à le dire, cette cote de $0^{m},97$ résulte incontestablement d'une erreur matérielle, puisque, d'un côté, la largeur rectiligne des pilastres, calculée au moyen des cotes écrites par M. Ceccaldi lui-même, sur le plan des façades principales, est égale à $\frac{7^{m},10 - 5^{m},52}{2}$, c'est-à-dire à $0^{m},79$ seulement, et ne peut correspondre, en conséquence, ainsi que je l'ai constaté en commençant, qu'à $9^{pa} = 0^{m},787$, et puisque, d'un autre côté, la largeur totale des pilastres peut être calculée en fonction des cotes données, en ajoutant successivement au diamètre d'une colonne, égal à. . . . . $0^{m},705$

1° Le demi-diamètre de la colonne engagée, égal à.. $0^{m},352^{mm},5$

2° Le petit allongement intérieur des pilastres. (Voyez le plan détaillé d'un des pilastres, dans le mémoire de M. Ceccaldi, *Revue archéologique*, p. 271.) Ce qui fait que cette largeur doit nécessairement excéder, d'une quantité sensible, le total de . . . . . $1^{m},057^{mm},5$

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'on remarque, entre le 4e et le 5e entre-axe de la façade latérale de la Maison-Carrée de Nimes, du côté de l'est, une différence de $0^{m},74$, et il existe sur cette même façade, entre le plus grand et le plus petit entre-axe, une différence qui s'élève jusqu'à $0^{m},81$.

et que par conséquent la cote de $0^{m},97$ ne peut être considérée, à aucun point de vue, comme exacte, et ne doit être conservée à aucun titre.

Je suis pourtant bien convaincu que l'inexactitude de cette cote n'a encore été remarquée par aucun de ceux qui ont pris la peine d'étudier le mémoire de M. Cecaldi, et je crois fermement que je ne serais jamais parvenu à la constater moi-même, si je ne m'étais pas appliqué à traduire, au préalable, toutes les mesures données en mesures antiques.

Mais, si cette seule traduction m'a permis, en effet, d'arriver sans peine au résultat que je viens d'obtenir, n'est-il pas incontestable qu'elle m'a permis, en même temps, de rendre sensible un nouvel avantage de l'emploi des mesures antiques, en montrant que la seule simplification de toutes les expressions des dimensions mesurées (conséquence forcée de cet emploi) donne les moyens de reconnaître, en quelque sorte au premier coup d'œil, celles qu'il y a lieu de considérer comme véritablement inexactes.

J'ai, en conséquence, l'intime conviction d'avoir rétabli avec la plus grande rigueur, en mesures antiques, sur la première feuille des dessins que j'annexe au présent mémoire, toutes les dimensions prises au niveau du pavé du temple, et je les résume ici en disant :

En premier lieu, que ce temple a :

Dans œuvre, 65 palmes philétériens (5 fois 13) de largeur, sur 107 (nombre impair et premier) de longueur ;

Hors œuvre, 81 palmes (9 fois 9) de largeur, sur 123 (nombre impair et premier) de longueur (1) ;

Et en second lieu, que les murs ont 8 palmes ou 2 pieds d'épaisseur.

On se tromperait néanmoins, d'une manière bien complète, si l'on pouvait aller jusqu'à croire que les autres dimensions écrites sur le plan reproduisent avec exactitude celles qui ont servi à déterminer les véritables proportions de la construction antique, car l'inexactitude de ma réproduction est au contraire certaine, pour ce qui concerne en particulier les colonnes et les entre-colonnements, et résulte, par rapport à ces dimensions, de ce que les anciens constructeurs connaissaient trop bien et appliquaient avec

(1) On constatera plus tard que ces deux dernières dimensions (81^{pa} sur 123^{pa}) correspondent aussi, quand on les exprime en fonction du module, à 23 modules sur 35 modules, et restent ainsi toujours représentées par des nombres *impairs ;* ce fait résultera de ce que la largeur des pilastres, égale à 9^{pa}, est en même temps égale, aussi exactement que possible, *à 2 modules et demi.*

trop de soin les règles de la géométrie pour avoir jamais pu concevoir la pensée d'opérer aussi irrégulièrement que les architectes modernes, qui trouvent naturel de prendre, comme l'a fait M. Ceccaldi lui-même, *au niveau du sol* les mesures des entre-colonnements, quand il est, à mon avis, incontestable que c'est *sur le milieu même de la hauteur de la colonne* que les véritables dimensions doivent être relevées, et qu'on viole bien gratuitement les règles les plus élémentaires quand on les prend *au niveau du sol*, c'est-à-dire quand on mesure, d'une part, les entre-colonnements *sur leur plus petite largeur*, et de l'autre, les colonnes *sur leur plus grand diamètre*, la véritable largeur d'un trapèze ne pouvant être prise, en effet, qu'*au milieu de sa hauteur*.

J'ai déjà établi, avec beaucoup de soin, ces principes dans un mémoire spécial (1), et je n'y reviendrai pas ici. Je tiens pourtant à faire connaître, avant de terminer mon étude actuelle, les véritables expressions antiques des grosseurs des colonnes et des largeurs des entre-colonnements, parce que ces expressions diffèrent, d'une manière sensible, de celles qui ont été indiquées jusqu'ici, et parce que l'ordonnance d'un monument n'est pas susceptible d'être appréciée, avec une exactitude suffisante, quand on n'a pas les moyens de calculer ces expressions d'une manière rigoureuse.

Si M. Ceccaldi avait pris la peine d'indiquer, dans son mémoire, la mesure du diamètre *supérieur* des colonnes, comme il y a indiqué celle du diamètre *inférieur*, le calcul que je me propose d'entreprendre ne présenterait aucune difficulté, parce que le diamètre *moyen* pourrait alors être déterminé en prenant une moyenne entre les deux autres diamètres; mais, puisqu'il n'a pas donné cette mesure, d'autres considérations devront être invoquées pour arriver au même résultat.

M. Ceccaldi s'est contenté d'assigner 5 *mètres* ENVIRON à la hauteur totale des colonnes, et d'indiquer en même temps que leur fût, cannelé dans sa partie supérieure, est cependant lisse dans le bas, sur $1^{m},55$ de hauteur; par conséquent, mon premier soin doit être actuellement de chercher à traduire, s'il est possible, ces deux dimensions en mesures antiques.

Je le ferai en admettant dès l'abord, sans la moindre hésitation, que les colonnes ont fort exactement 14 pieds de hauteur totale, c'est-à-dire $4^{m},90$, au lieu de $5^{m},00$ ENVIRON, et j'adopterai cette so-

(1) *Nouvelle théorie du module*, déduite du texte de Vitruve. Nimes, Clavel-Ballivet, 1862.

lution, non-seulement parce que les hauteurs des colonnes se trouvent habituellement exprimées, dans les monuments antiques, par des nombres entiers de pieds, mais encore, et surtout, parce que le nombre 14, à l'aide duquel j'exprime en pieds, dans le cas actuel, la hauteur des colonnes, aussi bien que le nombre 21, précédemment assigné à l'expression des entre-axes, égaux, comme on l'a vu, à 21 palmes, font certainement partie l'un et l'autre d'un seul et même système, le premier de ces nombres étant égal à 2 fois 7, et le second à 3 fois 7.

Cela posé, il semble permis de croire qu'on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en déterminant l'inclinaison des génératrices des colonnes comme sur les monuments les mieux connus d'ordre dorique; par exemple, comme au Parthénon, où la hauteur des colonnes est égale à 34 pieds grecs, et où l'inclinaison des génératrices a été réglée à 11 dactyles, c'est-à-dire aux $\frac{11}{544^{mm}}$, ou, en d'autres termes et très-approximativement, au 50e de la hauteur totale.

S'il en est ainsi dans le cas actuel, et si l'on doit régler effectivement l'inclinaison des génératrices au 50e de la hauteur des colonnes supposées égales en hauteur à $14_{pa} = 224_d$, on portera cette inclinaison à 4^d 1/2 ou environ, en la calculant d'une manière rigoureuse, et on pourra ainsi la réduire pratiquement, avec beaucoup de vraisemblance, à 4^d seulement, ou 1 palme, ce qui donnera :

Pour le diamètre supérieur, 8 palmes — 2 palmes, soit 6 palmes,

et par conséquent: 1° pour le diamètre moyen $\frac{8pa+6pa}{2}$, soit 7 palmes,
et 2° pour l'entre-colonnement, $13_{pa} + 1_{pa}$, soit . . . . . 14 palmes.

Ensemble, comme ci-dessus, pour un entre-axe. . . . 21 palmes.

Cela posé, comment ne pas voir maintenant que telle est en effet la vérité, et que tout se lie dans un système où le rayon *moyen* de la colonne égal à $\frac{7pa}{2}$ correspond à 3_{pa} 1/2, ou à. . . . . 14 doigts,
où l'entre-colonnement est égal à 3^p 1/2, ou à . . . . . 14 palmes,
et où enfin la hauteur de la colonne est égale à. . . . . 14 pieds?

D'ailleurs, puisque j'ai déjà rappelé, en principe, que c'est sur le rayon *moyen* des colonnes qu'on doit prendre le module des monuments d'ordre dorique, n'est-on pas par cela seul autorisé à croire que si l'on trouve rigoureusement dans l'hypothèse actuelle :

1° L'entre-colonnement *moyen* égal à 2 diamètres ou 4 modules,
2° L'entre-axe égal à 3 diamètres ou à . . . . . 6 modules,
3° Enfin la hauteur des colonnes égale à 4 entre-colonnements, à 8 diamètres ou à. . . . . 16 modules,

c'est précisément parce que cette hypothèse coïncide très-exactement avec la vérité elle-même.

La hauteur des colonnes peut être considérée, dans ce système, comme une grande unité métrique ou *pied*, divisé en 16 partie égales, identiquement comme le pied lui-même est divisé en 16 doigts, et ce qui prouve surabondamment la réalité de cette affirmation, c'est l'expression elle-même de la hauteur de la partie lisse inférieure donnée, par M. Ceccaldi, comme égale à $1^{m},55$, et qui ne peut correspondre, en mesures antiques, qu'à 17 palmes 1/2, c'est-à-dire à $1^{m},531^{mm},25$; car il est bien certain que ces 17 palmes 1/2 correspondent, d'un autre côté, à 5 fois 3 palmes 1/2, ou, en d'autres termes, à 5 modules, et qu'ainsi il y a lieu de considérer la colonne comme divisée en trois portions distinctes, qui sont :

1° Le chapiteau, dont la hauteur est toujours égale, comme on sait, à 1 module, ci. . . . . 1 module;

2° La partie lisse inférieure ayant, comme on vient de le voir . . . . . 5 modules;

3° La partie cannelée, ayant par conséquent . . . . 10 modules, ou, en d'autres termes, ayant exactement en hauteur le double de la partie lisse. Ensemble. . . . . 16 modules.

Tout concourt à prouver la vérité de ces affirmations.

En premier lieu, au Parthénon, où l'entre-axe correspond à 14II, et le diamètre *moyen* des colonnes à 5II 1/2, où, par conséquent, l'entre-colonnement moyen est égal à 8II 1/2, on trouve la hauteur des colonnes rigoureusement égale, comme dans le cas actuel, à 4 entre-colonnements, puisque cette hauteur est en effet égale à 34II, ainsi que je l'ai déjà dit tout à l'heure.

En second lieu, à Pæstum, où le diamètre moyen des colonnes mesure 6 pieds italiques de $0^{m},2947$ de longueur, et où le module correspond par suite à 3 pieds, on trouve la longueur des tailloirs des chapiteaux égale à 9 pieds, c'est-à-dire à 3 modules (1); or ici, si l'on suppose la longueur des tailloirs pareillement égale à 3 modules, on assigne à cette longueur 10_{pa} 1/2 (2), et on la rend ainsi rigoureusement égale à la moitié de la longueur des entre-axes.

(1) Voyez mon *Etude des dimensions du grand temple de Pæstum*, à Paris, chez J. Baudry, éditeur. 1868.

2) Je ne dois pas négliger de faire remarquer maintenant que cette expression de $10^{pa}\ {}^{1}/_{2} = 2^{p}\ 2^{pa}\ 2^{d} = 3$ *modules* est précisément celle que j'ai déjà attribuée à la lar-

Et si l'on considère après cela que, dans le cas actuel, l'entre-colonnement *moyen* est double du diamètre *moyen*, que par conséquent l'ordonnance du temple est systyle; si surtout on se rappelle ce que Vitruve a dit au commencement du second chapitre de son IIIe livre : « Systylos est in qua duarum columnarum crassitudo in « intercolumnio poterit collocari et spirarum plinthides æque magnæ « sint eo spatio quod fuerit inter duas plinthides; » ne sera-t-il pas certain que cette dernière prescription de Vitruve a été rigoureusement observée, quoique les colonnes du cap Zéphyrium soient dépourvues de bases, puisqu'on y a appliqué aux tailloirs des chapiteaux la règle que Vitruve donne, dans son traité, pour les plinthes des bases ?

Il est facile de constater, en outre, que l'ouverture totale de la façade principale mesurée d'un pilastre à l'autre, au milieu de sa hauteur, entre les extrémités des rayons des colonnes engagées dans les pilastres, comprend très-exactement trois entre-colonnements *moyens* de 14_{Pa}, et deux diamètres *moyens* de 7_{pa}, ensemble 4 fois 14_{pa}, c'est-à-dire 14_P; qu'ainsi cette ouverture totale est rigoureusement égale à la hauteur même des colonnes, et que par conséquent, bien que l'ouverture totale comprise entre les colonnes engagées soit, à la rigueur, de forme trapézoïdale, il est cependant permis de la considérer, quand on fait abstraction des deux colonnes centrales, comme un grand *carré* de 14_P, ou, ce qui est la même chose, de 16 modules de côté. En dernier lieu, une nouvelle observation doit être faite encore, et ce ne sera pas la moins importante. Elle tend à établir une fois de plus, ainsi que je l'ai déjà constaté, en fait, dans plusieurs autres occasions semblables, que les anciens architectes se servaient du pied antique, identiquement comme nous nous servons aujourd'hui du double décimètre, et que les dessins faits, *avant l'exécution*, pour l'étude des projets, étaient toujours rapportés en se servant d'un pied et de ses divisions. Supposons, par exemple, dans le cas actuel, le dessin primitif rapporté à l'échelle du 14^e, la hauteur des colonnes, égale à 14 pieds, sera représentée par un pied, et par conséquent la hauteur du chapiteau égale à 1 module, celle de la partie cannelée du fût des colonnes égale à 10 modules, et celle de la partie lisse égale à 5 modules, correspondront exactement à 1 doigt, à 10 doigts et à 5 doigts, de la manière indiquée sur l'élévation jointe au présent mémoire. (Voyez la planche XXI.)

geur des pierres qui composent le soubassement, et dont j'ai promis d'expliquer la raison d'être.

De même encore dans le sens horizontal, où l'ouverture totale de la façade principale aura pareillement 1 pied, ou 16 dactyles, à l'échelle du 14e, et où toutes les extrémités des entre-colonnements et des diamètres des colonnes, aussi bien que leurs centres, correspondront alors, de la manière indiquée sur mon dessin, aux divisions du pied en 16 doigts.

Mais, s'il en est ainsi, mon élévation, qui a été dessinée en donnant exactement un palme philétérien à la hauteur des colonnes, doit être considérée comme une reproduction exacte du dessin primitif réduit au quart de sa grandeur réelle; et même on peut dire plus encore, car il semble, à la rigueur, permis de considérer cette élévation comme un véritable fac-simile du dessin primitif lui-même, rien n'empêchant de croire que ce dessin a pu être rapporté à l'échelle d'un palme pour 14 pieds (1/56), aussi bien qu'à celle d'un pied pour 14 pieds (1/14).

Les divers résultats obtenus dans le mémoire qu'on vient de lire se distinguent, si je ne me trompe, par leur extrême simplicité, encore plus peut-être que par leur incontestable évidence, et suffisent amplement, à moins d'une illusion complète de ma part, pour établir à la fois :

1° La réalité de l'usage du pied philétérien;

2° Celle de l'emploi du système des proportions définies ou système modulaire;

3° L'exacte détermination du module toujours pris, comme je l'ai si souvent constaté, au milieu de la hauteur des colonnes, ou, en d'autres termes, sur le rayon *moyen;*

4° Enfin l'importance extraordinaire constamment attribuée, dans l'antiquité, à certains nombres considérés comme plus parfaits, ou, si l'on aime mieux, comme *plus puissants* que d'autres (*potentissimi numeri*).

Je ne veux exagérer maintenant en aucune manière l'importance de ces résultats; on me permettra cependant de le faire remarquer, ils n'auraient jamais été obtenus si je n'avais pas adopté, comme je viens de le faire, le même système métrique que les anciens constructeurs. Je crois donc avoir démontré, par ce seul fait, non-seulement toute la convenance, mais encore, je puis le dire, l'indispensable nécessité de l'usage des mesures antiques appliquées à l'étude des monuments antiques.

Mais cette démonstration suffira-t-elle pour faire adopter généralement mon système? Sera-t-il bientôt appliqué, soit à l'étude de l'architecture antique, soit, au moins, à celle de l'archéologie?

Je n'ai pas la vanité de l'espérer, car l'influence de l'habitude est trop grande dans nos écoles; il est trop difficile d'y amener brusquement les maîtres de la science à reconnaître et à avouer qu'ils ont marché trop longtemps dans une fausse voie; il est surtout trop pénible pour eux d'avoir à rectifier ce qu'ils ont déjà écrit dans leurs ouvrages ou enseigné dans leurs leçons, pour qu'un succès immédiat puisse m'être assuré dans cette occurrence. Mais le temps et la patience suffisent toujours au triomphe de la vérité, et je ne me lasserai jamais de la proclamer, parce que j'ai l'intime conviction qu'elle finira par être un jour mieux connue et plus souvent appliquée.

AURÈS.

L'OPPIDUM DE NAGES

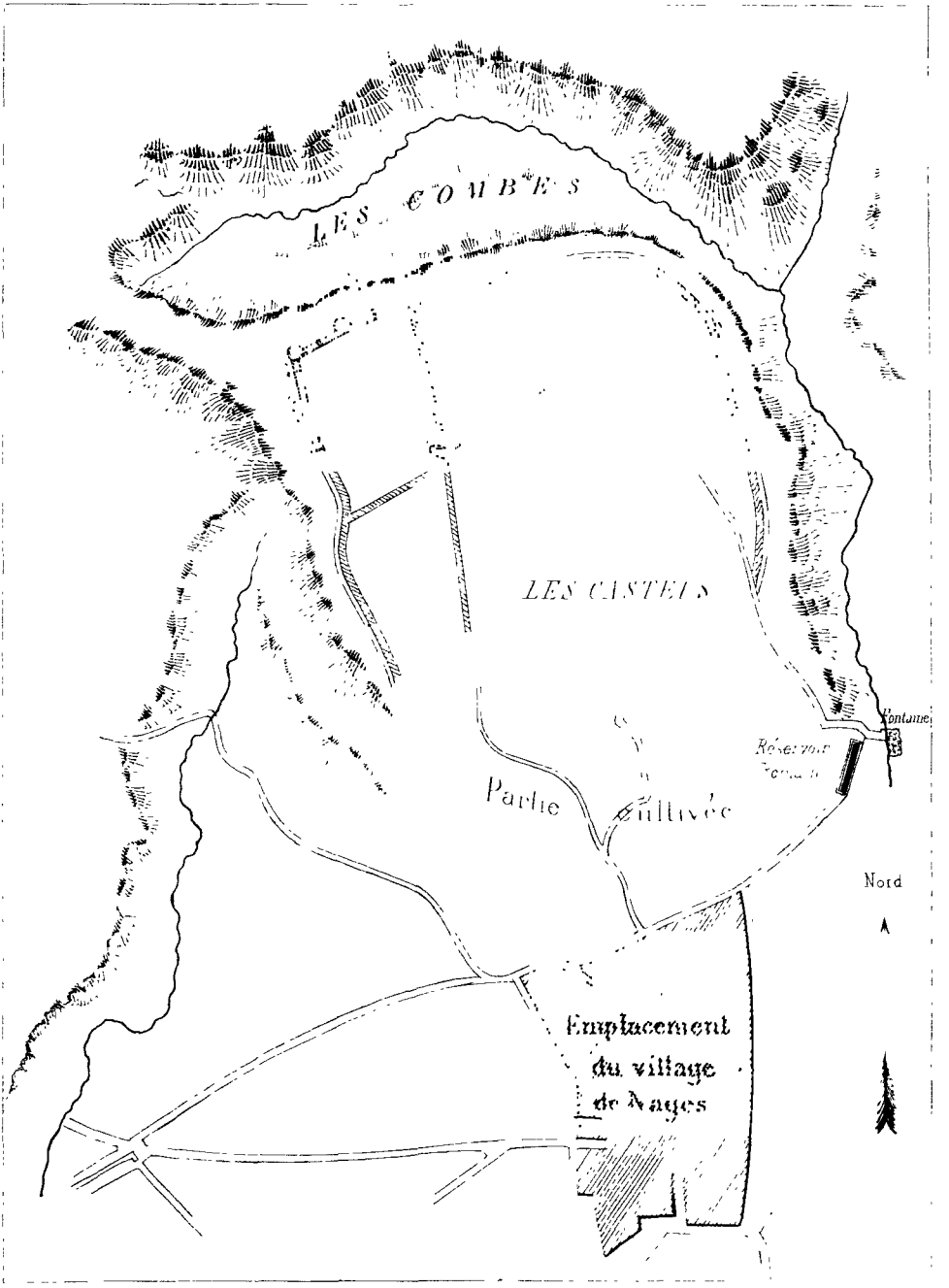
(GARD)

1869

Entre Nimes et le Vidourle, qui, dans la partie inférieure de son cours, sert de limite, du côté de l'ouest, aux départements du Gard et de l'Hérault, il existe une vaste dépression du sol, un véritable bassin, qu'on nomme *la Vaunage* (1), et dont l'inépuisable fertilité a, de tout temps, provoqué des agglomérations importantes de population.

On y pénètre, du côté du midi, par une large échancrure, au milieu de laquelle coule un ruisseau, le Rhôny, et que dominent, de chaque côté, deux montagnes dressées en face l'une de l'autre comme des promontoires commandant un détroit. Celle de droite ou de l'est, au pied de laquelle s'est établie la commune de Nages, a vu de bonne heure son étroit sommet occupé par une peuplade guerrière qui s'y fixa à demeure et y fonda un oppidum. La position avait été merveilleusement choisie pour être facilement défendue. De trois côtés ce ne sont que rochers et pentes abruptes, souvent entrecoupées de profondes ravines. Seul le côté du nord-ouest présente une mince bande de terrain à peu près plat, par laquelle ce sommet se rattache au massif montagneux de la contrée. De trois côtés aussi l'œil embrasse un horizon immense; il n'est arrêté que vers le nord-est par le plateau du bois de l'Evêque, qui lui dérobe la vue de

(1) La Vaunage est désignée sous le nom de *Vallis Anagia*, faisant partie du *pagus Nemausensis*, dans un document du cartulaire de Notre-Dame de Nimes portant la date de 895. Dans une charte de 960, ses habitants sont appelés *Saravonici*, du nom du petit ruisseau qui l'arrose et qui porte aujourd'hui celui de Rhôny, mais qu'on nommait encore alors le *Suravonicus*. (Voy. *Dict. top. de l'arrondissement de Nimes*, par M. Germer Durand.)



Imp. Lemercier & Cie Paris

PLAN DE L'EMPLACEMENT DE NAGES

Nimes et de sa Tour Magne. Aussi la peuplade gauloise par qui fut construit l'oppidum que nous voulons signaler, avait-elle établi de ce côté, à un ou deux kilomètres de distance, et presqu'au-dessus du village actuel de Langlade, un petit poste avancé, de forme carrée, d'où l'on apercevait facilement la vigie nimoise et dont les retranchements sont encore à peu près intacts. Cet emplacement a conservé jusqu'aujourd'hui le nom significatif de *Castellas*.

C'est du reste par une appellation absolument semblable (les Castels) que les habitants de Nages désignent les maigres cultures ou les friches enfermées dans l'enceinte de l'oppidum.

Cette enceinte, de forme subquadrangulaire, devait s'avancer assez loin, au midi, sur le penchant de la colline. Toutefois on n'a pu reconnaître le point précis où elle s'arrêtait, car elle a été détruite, de ce côté, pour fournir des moellons aux maisons du village. A l'est, au nord et à l'ouest, elle subsiste sans solution de continuité sur une longueur de huit cent vingt mètres (pl. XXII).

Elle est composée de deux murailles étroitement juxtaposées, de manière à ne former qu'un seul massif, ayant chacune trois mètres d'épaisseur moyenne et dont les parements intacts apparaissent, de distance en distance, au milieu d'énormes amas de pierres éboulées que le temps a accumulés à leur pied. Elles sont construites en pierre sèche, à l'aide de grands blocs de calcaire marneux arrachés aux flancs de la montagne et qui, vers la base surtout, mesurent assez souvent deux mètres de longueur sur trente à quarante centimètres d'épaisseur. Leur mise en œuvre a été l'objet de soins assez attentifs et intelligents pour que, malgré le défaut d'appareillage, il n'existe aucun vide dans leurs assises. Il est assez difficile même, en rétablissant par la pensée les pierres tombées sur celles qui ont gardé leur situation primitive, d'évaluer la hauteur de ces solides remparts. Elle devait être cependant assez considérable, et il est probable que celle des deux murailles qui formait le côté extérieur se terminait, vers les deux tiers de la hauteur totale, par une sorte de glacis.

Du côté intérieur, on rencontre, à des intervalles plus ou moins éloignés, de petits murs perpendiculaires au rempart et également en pierre sèche, comme le sont au reste, sans exception, toutes les constructions dont on retrouve des vestiges dans le périmètre de l'oppidum. Ces murs, larges de soixante-dix centimètres et généralement accouplés deux par deux, à une distance d'un mètre, paraissent avoir soutenu des plans inclinés à l'aide desquels on montait à la plate-forme du rempart.

Dans sa partie septentrionale et en regard de l'étroite bande de terrain qui seule permettait d'arriver commodément à l'oppidum, l'enceinte avait été reconfortée par trois énormes massifs de pierres formant, à trente mètres l'un de l'autre, des avant-corps semi-circulaires, ressemblant à des tours, qui s'appuyaient contre la paroi extérieure du rempart sans y pénétrer, et dont le terre-plein constituait une saillie d'environ dix mètres sur douze mètres de largeur.

C'est entre ces espèces de tours, ou dans leur voisinage immédiat, que se trouvaient quatre entrées de l'oppidum représentées par d'étroits couloirs, ouverts dans l'épaisseur du rempart, larges seulement d'un mètre quarante, complétement indépendants les uns des autres et situés de façon à ce qu'ils ne pussent être aperçus simultanément. Il est probable, du reste, qu'ils étaient couverts et que dans les moments de danger on y accumulait rapidement des poutres ou des pierres qui empêchaient l'ennemi d'y pénétrer.

Ces fortifications complémentaires n'avaient pas suffi à l'entière sécurité de leurs constructeurs. On aperçoit, en effet, sur ce point, à une cinquantaine de mètres en avant du rempart, une large traînée de pierres, vestige encore très-apparent d'un ancien mur élevé en guise de premier obstacle, en face de l'assaillant, là où la nature rocheuse et résistante du sol n'avait pas permis de creuser un de ces fossés qui constituaient généralement les ouvrages avancés.

L'enceinte qui vient d'être sommairement décrite, n'était pas, au surplus, la seule sauvegarde de la population de l'oppidum. On avait encore élevé, en un point d'où le regard pouvait en embrasser toute l'étendue, une sorte de citadelle de forme elliptique dont les ruines le dominent encore et dont la puissante masse, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un singulier assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres.

Du pied de cette citadelle partaient, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux, de larges et solides murailles (1) qui allaient se souder aux murs d'enceinte, partageant ainsi l'oppidum en quatre grands quartiers retranchés que l'ennemi, après avoir franchi le rempart extérieur, était encore obligé d'emporter successivement d'assaut, avant de rester complétement maître de la place.

L'intérieur de ces quartiers est parsemé d'amas irréguliers de pier

(1) Deux existent encore dans toute leur longueur au nord et à l'ouest. Celles de l'est et du sud, détruites par les travaux de culture dans la partie où elles se rattachaient à l'enceinte, mesurent encore l'une cent et l'autre cent vingt-cinq mètres.

res provenant, sans nul doute, des habitations qui les ont garnis jadis. Quelques-uns laissent soupçonner des sections de murs occupant encore leur emplacement primitif, mais la plupart, au moins dans leur état actuel, ne trahissent guère que les efforts tentés par les cultivateurs du voisinage pour utiliser les petites parcelles où la roche supporte un peu de terre.

L'ensemble des indications qui précèdent permet de croire que bien peu d'oppidums peuvent, au même degré que celui de Nages, donner une idée à peu près complète de la manière dont les Volces Arécomiques entendaient la défense de leurs cités, à une époque bien antérieure à l'occupation romaine.

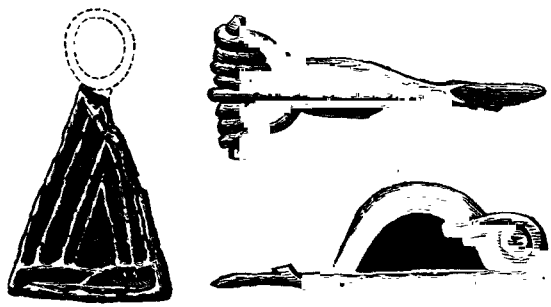
On ne peut raisonnablement douter, en effet, que les vastes constructions qui couronnent la montagne de Nages ne soient exclusivement leur œuvre. Rien n'y révèle les usages ou les procédés romains; il est même à peu près certain que la population de l'oppidum se détermina assez vite à l'abandonner, en raison de la difficulté de son abord, aussitôt après l'établissement définitif de la domination romaines, et qu'on vit alors s'élever rapidement, au pied de la montagne, le *vicus* dont le village actuel de Nages garde sur plusieurs points, et notamment aux abords de sa belle fontaine, des vestiges si démonstratifs et si intéressants.

Cette opinion se trouve pleinement confirmée par la nature des débris céramiques qu'on rencontre dans l'enceinte de l'oppidum. Ceux qui proviennent de vases présentant d'une manière marquée les caractères de la facture romaine (1), sont relativement rares et ne se rapportent d'ailleurs qu'à des vases grossiers, qui pourraient caractériser l'époque de transition pendant laquelle les procédés des potiers gaulois, tout en se perfectionnant sous l'influence des exemples et des importations étrangères, gardèrent encore quelque chose de leur rusticité primitive. Nous y avons souvent cherché, mais toujours inutilement, quelques fragments de coupes samiennes, quelques débris de ces poteries si fines et si élégantes qui pénétrèrent, dès le premier siècle, dans toutes les villas gallo-romaines, et qu'on recueille assez fréquemment dans la plaine, jusqu'à la base même de la montagne couronnée par l'oppidum. Mais, en revanche, on rencontre sur l'étroit plateau qu'il enserrait dans ses murailles, au pied de la citadelle, dans le voisinage des remparts, près des portes d'entrée, partout au reste où le sol récemment remué, livré les dépouilles du

(1) Dans bien des cas même il serait plus juste peut-être d'y reconnaître la prépondérance de l'influence grecque.

passé qu'il recèle dans son sein, une immense quantité de ces poteries noires, massives, d'aspect graisseux ou céroïde, fabriquées avec une terre mal épurée et mélangée de granules quartzeux ou spathiques, d'ailleurs d'une extrême simplicité de forme et sommairement ornementées par des stries dirigées dans tous les sens, des entailles ou de simples impressions digitales, qui sont si éminemment caractéristiques de l'époque gauloise pour quiconque a fait, dans les musées, quelques études comparatives sur la céramique des temps anciens.

Une fibule de forme recourbée, en bronze, à ressort en boudin, du type de celles qu'ont fait connaître tous les cimetières gaulois les plus authentiques, a été trouvée dans le voisinage du rempart de l'oppidum du côté du nord, et concourt à la démonstration de notre thèse.



D'un autre côté, une petite plaque triangulaire en bronze, qui a perdu son anneau de suspension, a été également trouvée à une centaine de mètres au nord de l'oppidum, sur un point nommé *Roque de Viou*, où l'on rencontre abondamment de menus débris de poteries exclusivement gauloises. Elle a été coulée dans un moule et porte, d'un côté seulement, comme motif d'ornementation, quelques lignes saillantes, tracées assez grossièrement et formant des triangles inscrits les uns dans les autres. Il est très-probable qu'elle a fait partie, en guise de pendeloque, de quelque ornement placé sur la poitrine, ou, mieux encore, d'une de ces chaînes employées, à l'époque gauloise, comme baudrier pour porter l'épée de combat, dont on voit un si beau spécimen au musée de Moulins (1).

(1) Cette chaîne a été trouvée à l'ancienne poste de la Ferté, dans la plaine des Escherolles, près Moulins. Il en existe une fort belle reproduction au Musée de Saint-Germain.

Une autre petite plaque, absolument semblable et dans un parfait état de conservation, a été trouvée à Nimes même et fait partie du riche cabinet de M. J. Canonge.

Les données fournies par les découvertes intéressant la numismatique semblent, au premier abord, moins concluantes, car sur quatre médailles recueillies jusqu'à ce jour, deux portent les effigies de Gordien et de Tétricus. Mais les deux autres remontent bien incontestablement à l'époque gauloise, puisque l'une, au type d'Hygie, est une coloniale autonome antérieure aux coloniales impériales, et l'autre une de ces monnaies gallo-grecques représentant Apollon et le taureau cornupète, que l'influence massaliote avait propagées dans la Gaule méridionale bien longtemps avant que la politique envahissante de Rome eût jeté ses vues sur elle.

Parmi les particularités de détail qui attirent le plus l'attention de l'explorateur de l'oppidum de Nages, il convient de mentionner la quantité considérable de petits cailloux roulés, de même volume, qu'on rencontre dans l'intérieur de l'oppidum ou dans son voisinage immédiat. Ils ont été évidemment apportés de main d'homme, car la constitution géologique de la contrée ne comporte leur présence à aucun point de vue. On est très-porté dès lors à y voir des pierres de fronde, et il existe, sur le flanc méridional de la montagne, un emplacement de quarante mètres de long sur cinq ou six de large où ils sont groupés avec une telle profusion qu'il est bien difficile de ne pas le considérer comme le lieu où se concentraient les approvisionnements de ce genre de projectiles.

Des fouilles récemment entreprises par les soins de l'Académie du Gard dans l'oppidum de Nages, et pour la direction desquelles nous avons la bonne fortune d'être le collaborateur de MM. Aurès et Germer-Durand, se poursuivent, grâce au généreux concours de l'administration départementale. Il est permis de croire qu'elles achèveront de démontrer combien cet oppidum est digne d'attirer l'attention des archéologues et de prendre place, dans leurs souvenirs, parmi les plus importants.

ED. FLOUEST.

FOUILLES DE BIBRACTE

1869

Suite (1)

II

REMPART GAULOIS ET FORTIFICATIONS DE LA PORTE.

La découverte la plus importante des fouilles de 1868 a été celle du rempart gaulois et des fortifications de la porte du Rebours, entrée principale de l'*oppidum*.

Au moment où commencèrent les travaux, rien sur ce point n'attirait l'attention, si ce n'est deux buttes de terre obstruées de broussailles, que séparait un chemin étroit et encaissé sous de vieilles souches. La culture avait nivelé les terrains voisins, excepté au nord, où ils formaient un ressaut assez semblable à celui des haies situées sur des pentes rapides.

Une muraille avait-elle existé sur les retranchements? Son mince revêtement avait-il survécu à la destruction de sa charpente? Tout indice extérieur avait disparu sous les attérissements. Dans les fouilles de 1867, cependant, un premier sondage fait au *Champlain* avait révélé à mi-hauteur du talus, sur un large gradin taillé dans le tuf, une couche continue de blocaille, en avant de laquelle deux poutres carbonisées se croisaient à angle droit. Celle de face avait été suivie sur cinq mètres de longueur; celle de traverse, engagée sous la blocaille, sur deux mètres seulement. On avait trouvé dans le charbon, à leur point d'intersection, une tige de fer de 0,26 (2), exactement semblable aux fiches trouvées depuis dans le rempart

(1) Voir le numéro de novembre.

(2) Envoyée au Musée de Saint-Germain.

gaulois de Mursceint ; elle caractérisait ainsi un ouvrage de même genre, dont le parement avait disparu. L'épreuve renouvelée en 1868 fut décisive. Il ne s'agissait plus, comme l'année précédente, de simples indices, mais les maçonneries elles-mêmes du rempart reparaissaient sur des centaines de mètres, percées de trous de poutres dans lesquels les crosses de fer étaient encore en place.

Les explorations furent commencées de l'ouest à l'est, entre le chemin actuel du *Rebours* et le ruisseau de la *Come-Chaudron*. Les bases du mur, déblayées d'abord sur 100 mètres de long sans interruption, furent reconnues ensuite par des tranchées jusqu'à 290 mètres, où elles tournent à angle droit pour couper la vallée. Sur chaque rive du ruisseau qui devient un torrent dans les grandes pluies, une lacune de 10 mètres, des blocs de granit taillé renversés, des fiches de fer dans l'alluvion marquaient les ravages de l'eau. Le mur reparaît sur l'autre bord et remonte à la *fontaine Grenouillat*, au nord-est (1).

Les dernières tranchées pratiquées à quelques centaines de mètres plus loin, dans le haut de la montagne (2), ont rencontré partout les mêmes vestiges, à cette différence près que les fiches de fer plus longues (0,30) et les pierres de plus grandes dimension, sans trace de remaniement, donnaient à cette section du rempart un aspect particulier de solidité qui doit la faire considérer comme un spécimen de la fortification primitive.

Des sondages successifs, pratiqués parallèlement dans les terre-pleins qui longent la base, firent découvrir un large fossé, les traces d'édifices en bois sous les deux buttes citées plus haut, et les fondements de la tour extérieure qui avait protégé la tête du fossé. C'était la première fois, nous le croyons du moins, qu'apparaissait dans son intégrité la fortification d'une porte gauloise. L'accumulation de pareils moyens de défense chez des peuples habitués à des procédés plus simples, caractérisait, par sa complication même, la plus forte place de la cité, l'état de civilisation mixte particulier à la Gaule centrale et spécialement aux Eduens. On peut donc la considérer comme le suprême effort du génie des Gaulois, et comme un des types remarquables de leur science militaire ; mais ces réserves une fois faites, on reconnaît bien vite que ce travail, malgré ses grandes proportions, n'est pas l'œuvre d'une race façonnée à la pratique des arts.

Si l'architecture est l'expression des besoins des peuples, celle de la Gaule donne une médiocre opinion de son état social. La Gaule

(1) Voir les plans.
(2) Lieu dit : bois du Chanoine.

n'a pas connu les monuments qui supposent l'unité politique, les agglomérations compactes, des centres dans lesquels l'intelligence et la richesse suppléent même au nombre.

Avec les modèles grecs et romains sous les yeux, elle n'a point bâti au temps de son indépendance. L'absence d'art et de durée est le premier caractère de sa construction militaire, civile ou privée. Dans la maison dont la toiture porte sur des poteaux, dans les remparts de l'*oppidum*, le bois et la terre glaise remplacent la pierre; la pierre elle-même, dans les rares circonstances où elle figure, est maçonnée sans ciment, comme si la conscience de sa prochaine absorption avait empêché le Gaulois de rien fonder.

Telle est l'impression qu'éveillent les ruines de Bibracte, et si les habitations conservées dans son enceinte appartiennent au peuple le plus avancé de la Gaule, que devaient être, à la même époque, celles des tribus arriérées chez qui les trafiquants n'osaient s'aventurer?

César, dans la description des murs d'Avaricum, a donné le type historique par excellence de l'architecture militaire des Gaulois. Leurs remparts se composaient, d'après son récit, d'une série de grillages en bois, séparés par des couches régulières de remblai et revêtus en façade d'un parement de grands blocs alternant avec les têtes de poutres. Nous citerons une fois de plus le célèbre passage, avant de confronter avec la description du livre VII des *Commentaires* les murs de l'*oppidum* éduen.

« Muris autem gallicis hæc fere forma est : trabes directæ perpetuæ in longitudinem paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur, hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur : ea autem quæ diximus intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. Iis collocatis et coagmentatis alius insuper ordo adjicitur, ut idem illud intervallum servetur, neque inter se contingant trabes; sed paribus intermissæ spatiis, singulæ singulis saxis interjectis, arte contineantur: sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc cum in speciem varietatemque opus deforme non est, alternis trabibus ac saxis, quæ rectis lineis suos ordines servant, tum ad utilitatem et defensionem urbium, summam habet opportunitatem : quod et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit; quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta, neque perrumpi, neque distrahi potest. »

Tel était en principe le système de construction des murs de Bibracte, qui s'en éloignaient néanmoins dans certains détails, comme nous le verrons.

Leur développement était de cinq kilomètres. Les fondations va-

riaient suivant la nature des terrains, reposant tantôt sur un large gradin taillé dans le sol même, s'il était résistant ou rocheux, et tantôt sur un béton composé d'argile et de pierres battues ensemble. Ce béton, d'une assez grande consistance, bien que dépourvu de chaux, formait un lit épais en moyenne de 75 centimètres, sur 3 mètres de largeur, dont les deux tiers étaient engagés sous le rempart, le surplus servant de chemin de ronde entre le fossé et le mur.

Les matériaux de ce dernier ne diffèrent guère de ceux des constructions domestiques, presque tous tirés des massifs de la montagne. La pierre, en blocs plus ou moins volumineux et impropres à la taille, est à peine débrutie au marteau, montée rarement par assises régulières, encastrée presque toujours par les angles, d'après un procédé usité encore dans le pays. Mais quoique ce moyen donnât seul quelque solidité à des moellons disparates, il ne pouvait compenser l'absence des grands matériaux qu'eussent fournis à la rigueur les carrières de granit de Saint-Léger et de Roche-Mouron près Étang, connues des Gaulois. Quelques cubes taillés, de $0^m,20$ à $0^m,30$ de côté, servaient, il est vrai, de couvertes à des trous de poutres, ou étaient disséminés dans la maçonnerie, particulièrement au retour sud-ouest du rempart de la *Come-Chaudron*, près de la porte, mais sans profit pour l'ensemble de l'œuvre. Au lieu de former par leur réunion à tous les angles une masse homogène et résistante, ils perdaient toute valeur au milieu des simples moellons où leur dispersion est un signe de plus d'inintelligence. Aussi n'explique-t-on de pareils défauts qu'en admettant, au moment de la construction, des nécessités trop pressantes pour permettre le triage des matériaux. Des quartiers de meules de moulins à bras sont employés en assises : tel pan de mur est en petite pierre, tel autre en gros blocs; l'uniformité, si elle a jamais existé, a disparu sous des remaniements. C'est ainsi qu'à vingt mètres à gauche de la porte, les trous de poutres se rapprochent brusquement sans nécessité apparente, et que la base du mur forme, sur cinq mètres de long, une saillie de $0^m,30$ qui s'amortit ensuite pour reprendre le premier alignement. Peut-être serait-il permis, en voyant le rempart mieux conservé sur ce point, et garni de toutes ses fiches, d'attribuer ces anomalies à l'une des dernières restaurations de l'*oppidum*, que les médailles gauloises trouvées des deux côtés du mur semblent faire remonter à l'époque du siége de Gergovie et à l'insurrection éduenne qui précéda le siége d'Alise.

La grossièreté des matériaux et celle de la mise en œuvre ne révèlent donc, dans les murailles de Bibracte, qu'une pratique routi-

nière des procédés les plus vulgaires de la maçonnerie. L'habitude des constructions rudimentaires, l'éloignement des belles carrières et, par-dessus tout, l'absence de chaux étaient autant d'obstacles à un bon travail. Le seul éloge que méritent parfois les maçons éduens est d'avoir soigné leurs appareils à pierres encastrées et réservé aux assises inférieures les moellons choisis et de forte dimension, 0m,20 à 0m,40 de long. Disons aussi à leur décharge que la prédominance du bois dans la muraille ne laissait qu'une importance relative au parement, dont l'appareillage fut, par places, abandonné à toute main.

De semblables procédés donnaient une solidité relative, sans braver les siècles, et, abstraction faite des destructions violentes, la durée de l'ouvrage était subordonnée à celle du bois qui le maintenait. La ruine des remparts de Bibracte dut suivre de près l'abandon de l'*oppidum*, et la conservation des assises inférieures est un fait exceptionnel. Ensevelies sous les décombres de la partie haute de la muraille arrêtés dans leur chute sur le chemin de ronde, elles furent sauvegardées par la solitude des atteintes de l'homme. Il restait de quatre à huit rangs de pierres sur les cent mètres de mur découverts à la première fouille, et cent quarante trous de poutres, dont moitié garnis de leurs fiches de fer.

Le système de construction décrit par César n'avait rien d'absolu, d'après cette réserve même : « *Hæc fere forma est.* » Il se prêtait aux combinaisons commandées par la nature des matériaux propres à chaque contrée. L'abondance ou la rareté du bois, la proximité ou l'éloignement des carrières, l'inégalité de dimension et de qualité du moellon obligeaient les architectes à subordonner leur œuvre aux ressources locales, en utilisant avant tout les produits voisins. Telle est la cause des différences de détail entre les murs de Bibracte et ceux d'Avaricum. Dans ces derniers, par exemple, comme dans ceux de Mursceint, le revêtement était composé de grands blocs : « *grandibus saxis effarciuntur.* » Celui de Bibracte au contraire était en menu moellon. La nécessité avait fait loi, et ce premier vice de construction, inhérent aux matériaux du lieu, avait entraîné une modification non moins importante, la profusion des armatures en bois et l'assemblage homogène de la charpente pour constituer la force du rempart indépendamment du revêtement. C'est à cette cause surtout qu'est due sa rapide destruction. Toute trace de poutres, comme on le pense, avait disparu en laissant des vides. Une terre cendreuse, contrastant par sa mollesse avec celle du remblai dur et graveleux, en avait pris la place, et remplissait presque partout les trous qu'elles avaient occupés. Le premier rang était entier; une

partie seulement du second avait été protégée par cette maçonnerie défectueuse; quelques excavations du troisième, privées de leurs couvertes, pénétraient encore sous les terres; le surplus était anéanti ou reconnaissable seulement dans les tranchées du remblai. Là s'accusait d'une manière indiscutable la charpente du rempart, dont les bois pourris sur place avaient formé des tubes autour desquels l'argile comprimée faisait voûte et conservait, avec l'empreinte des grillages, la longueur des pièces, leur diamètre, leur espacement. Sans recourir même aux tranchées, de simples perches, introduites du dehors dans les trous des poutres, se frayaient fréquemment dans le vide souterrain un passage de deux à trois mètres de long.

Le diamètre des pièces était à peu près uniforme, et variait de $0^m,20$ à $0^m,27$, autant qu'il est permis d'en juger par l'orifice des trous de poutres, dont les pieds droits et les couvertes sont rarement intacts. Elles étaient reliées à mi-bois par des fiches de fer de $0^m,25$ à $0^m,30$, dont la longueur eût été insuffisante avec un assemblage à bois plein; on n'oserait pas affirmer qu'elles aient été équarries. L'orifice des trous est carré, il est vrai, mais les empreintes, dans le remblai, sont rondes, soit qu'elles reproduisent le moulage réel, soit que les angles aient disparu dans le tassement du terrain.

La question des bois étant un des côtés originaux des murs de Bibracte, nous nous y arrêterons quelques instants.

Le transport de ces pièces encombrantes était à lui seul une énorme difficulté. Quand on a parcouru les pentes de la montagne et ces voies montueuses où une voiture vide décourage un cheval, on peut se demander quel nombre de bras et d'animaux réclamait la construction d'une muraille comme celle de Bibracte, qui absorbait un cube de 37,000 à 40,000 mètres, si on donne à la muraille 5 mètres de hauteur, aux traverses 3 mètres de longueur moyenne seulement avec un espacement de 1 mètre.

Cette première considération serait, s'il en était besoin, un puissant argument en faveur de l'identité de Bibracte et du Beuvray. Une cité gauloise, si puissante qu'elle fût, n'était pas en mesure de multiplier de pareils travaux sur tous les points de son territoire; il faut, du Beuvray, aller à Gergovie, à Avaricum ou à Alise, pour trouver des forteresses qui approchent, comme importance, de celle que nous décrivons. Deux *oppidum* de la dimension d'Autun et du Beuvray, au milieu d'une population restreinte comme celle du Morvan, n'auraient jamais pu être créés ni subsister l'un à côté de l'autre.

Le Beuvray eût-il été couvert de forêts, la simple manœuvre né-

cessaire pour sortir les poutres des ravins et les hisser au sommet de la montagne effraye l'imagination. Comment les charrettes du pays, qui ont peine à descendre aujourd'hui deux stères de bois à brûler, parvenaient-elles à escalader les pentes avec des charges aussi lourdes, aussi difficiles à tourner et à manier que les poutres de quarante pieds dont parle César? Aussi comprend-on qu'un souvenir de ces charrois fabuleux ait survécu dans les traditions des villageois, qui, en indiquant le tracé aujourd'hui abandonné de la voie des *Grandes portes*, répètent que « d'après les anciens, au temps de la « *vieille ville*, il fallait six bœufs pour monter sur cette route le « moindre chariot. »

La profusion des bois dans la charpente intérieure du mur de Bibracte trouve sa raison dans l'étendue des forêts du Morvan, plus riches en futaies qu'en belles carrières.

Elle permettait de serrer les treillages de poutres comme les mailles d'un filet, de former des cadres étroits goujonnés de chevilles de fer, dont la structure homogène donnait à cette carcasse d'un immense vaisseau une stabilité et une solidité indépendantes du reste de l'œuvre. Le rapprochement des têtes de poutres qui pointaient dans le parement prévenait aussi les arrachements ou les réduisait à de faibles surfaces en multipliant les solutions de continuité entre des pierres faciles à ébranler. Mais si le système répondait à certaines difficultés, il perdait une partie des avantages du mode employé à Avaricum.

Tandis qu'à la muraille de l'*oppidum* des Bituriges, parementée de grands blocs, chaque grillage de la charpente était séparé par une couche épaisse de remblai, les grillages de celle de Bibracte, sans exception, adhéraient de haut en bas. Les traverses étaient reliées par-dessus et par-dessous aux poutres longitudinales, de telle sorte que, du pied au sommet du rempart, les pièces en se croisant offraient sur leurs trois dimensions le plan d'une sorte de damier. Cette disposition, indiquée d'abord par le rapprochement des lignes de poutres entre elles, fut étudiée ensuite dans le remblai au moyen de tranchées verticales, qui permirent de constater en coupe sur différents points une distance moyenne de $0^{m},40$ entre deux rangs de traverses. En rétablissant entre ces deux rangs la poutre longitudinale équarrissant de $0^{m},20$, dont l'empreinte existait de même dans le remblai, il reste à prendre sur le diamètre de chaque traverse $0^{m},10$, soit moitié de son épaisseur, pour obtenir le total $0^{m},40$, l'autre moitié du diamètre s'appliquant aux rangs voisins.

Une particularité non moins importante se présente encore ici.

Dans le plan de la muraille d'Avaricum (1) et dans celle de Mursceint, la première poutre de face est notée à 1 mètre en arrière du parement, et dans celle de Bibracte elle est à 0m,20 seulement. Des vérifications dont l'intérêt égalait la difficulté ont mis ce fait hors de doute.

Loin de faire voûte comme la terre glaise autour du vide des poutres, le massif en pierre perdue qui contrebutte le parement avait presque partout comblé leur ancien lit.

On rencontra enfin la rainure de la première poutre de face à la distance indiquée, derrière le parement méridional de l'éperon du rempart de gauche, puis sur le front septentrional, à 70 et 100 mètres de l'angle N. O. du même rempart. Toutes les fiches étaient en place. La pièce de bois avait été posée sur le béton de la base du mur, entre deux parements en pierre, l'un extérieur, celui de la muraille elle-même, l'autre intérieur, composé seulement de deux assises hautes de 0m,15. Au milieu du petit canal de 0m,28 de large rempli autrefois par la poutre, une fiche de fer était couchée entre les deux berges à la jonction d'une traverse, qui fournissait, s'il en eût été besoin, une dernière confirmation de ce fait aussi irrécusable que nouveau.

Une épreuve d'un autre genre consistait à étudier le plan des poutres longitudinales en relevant dans les tranchées à toutes les hauteurs, leur distance du parement.

Elles sont le plus ordinairement espacées sur le même grillage de 0m,80 d'axe en axe, à l'exception toutefois de la seconde, qui est placée à 0m,60 seulement de la première pour racheter l'épaisseur du parement (0m,20). Comme les bois des différents grillages étaient disposés entre eux en quinconce, il s'ensuivait qu'un rang sur deux devait perdre ou gagner la moitié d'un espacement pour rentrer en correspondance. La seconde poutre, par exemple, dans le grillage inférieur, étant à 0m,60 de la première, la même poutre au grillage immédiatement supérieur n'était plus, pour croiser, qu'à 0m,30, ou à 1 mètre si on supprime une poutre au premier espacement, comme trop rapprochée.

C'est à cette différence que doivent être attribuées les dérogations aux mesures normales, qui atteignent quelquefois 0m,40 ou moitié d'un espacement. Le rempart, sur une largeur de 4m,80, comptait, d'après ces données, six poutres longitudinales par grillage, en y comprenant la première, contiguë au parement.

(1) *Vie de César*, t. II, p. 260, planche 20.

Les intervalles, nous le répétons, n'ont rien d'absolu (1), car l'uniformité métrique n'existe pas plus dans la muraille que dans les autres constructions de Bibracte.

Les écarts entre les distances réglementaires des poutres atteignent souvent $0^m,10$ à $0^m,15$; mais lorsqu'ils dépassent ce chiffre pour atteindre $0^m,30$ ou $0^m,50$, il devient évident que ce résultat est l'effet du croisement alternatif des rangs dont il a été parlé.

Bien que la largeur du rempart ne paraisse point avoir dépassé $4^m,80$, on a constaté, dans le saillant de gauche, une fois celle de $5^m,10$, à 20 mètres de l'angle N. E. du même saillant, et deux fois celle de $7^m,30$ (neuf fois $0^m,80$ plus $0^m,10$). Ces espacements exceptionnels tenaient uniquement à l'étendue de la plate-forme du saillant, sans se relier en rien au système de la muraille.

Les mesures citées précédemment indiquent, chez les constructeurs du rempart, l'intention d'espacer uniformément les poutres longitudinales ; les poutres traversières présentent moins de régularité. Leurs espacements ne varient généralement que de 1 mètre à $1^m,20$, mais sur certains points isolés, à l'éperon sud du bastion de gauche par exemple, les poutres ne sont espacées que de $0^m,90$ et même $0^m,70$. A la base saillante, face nord, elles sont plus rapprochées encore.

Leur longueur dans le remblai, augmentant graduellement avec la hauteur du rempart, subissait de plus grandes variations. Celles du premier rang inférieur, solidement établies sur le béton ou le sol dur, n'avaient généralement que 2 mètres, $2^m,25$, $2^m,50$ et, de distance à autre, $2^m,70$ pour rompre l'uniformité de l'assiette. Une d'elles même avait $3^m,30$. A mesure qu'on s'élevait, l'élargissement du remblai et l'absence de fixité entraînaient leur allongement. A

(1) Distances comprenant deux rangs superposés :

6 fois	$0^m,40$	1 fois	$0^m,45$
1 fois	$0^m,43$	1 fois	$0^m,60$
1 fois	$0^m,37$	parement	$0^m,25$

Distances des poutres reconnues en arrière du parement, à tous les niveaux

6 fois	$2^m,70$	=	3 fois	$0^m,80$	+	$0^m,30$
2 fois	$4^m,10$	=	5 fois	$0^m,80$	+	$0^m,10$
1 fois	$2^m,30$	=	3 fois	$0^m,80$	—	$0^m,10$
1 fois	$3^m,95$	=	5 fois	$0^m,80$	—	$0^m,05$
3 fois	$2^m,00$	=	2 fois	$0^m,80$	+	$0^m,40$
2 fois	$1^m,85$	=	2 fois	$0^m,80$	+	$0^m,25$
1 fois	$1^m,45$	=	1 fois	$0^m,80$	+	$0^m,65$

1m,10 au-dessus du sol dur, elles ont 4 mètres, 4m,15, 4m,60 de longueur, sans que ces dimensions, subordonnées comme nous le croyons à l'importance du remblai, aient rien de régulier, puisque d'autres traverses de quatrième rang, à des hauteurs similaires, n'avaient que 2m,70 de pénétration, et que d'autres, à 0m,60 seulement au-dessus du sol, s'enfonçaient de 3m,50.

Dans la tranchée faite en 1867 dans les retranchements du Champlain, le sol dur était entaillé en forme de gradins recouverts d'un remblai meuble. Ces élargissements successifs avaient pour cause la longueur croissante des poutres dont l'arrière trouvant ainsi une assiette fixe résistait moins à la poussée du remblai.

Les constructeurs gaulois comprenaient le vice de leur œuvre, et leur défiance perce dans le luxe même de leurs précautions.

Non contents d'avoir relié entre elles à tous leurs points de contact les poutres de cette gigantesque charpente, ils s'ingéniaient à créer des moyens surérogatoires de consolidation.

Des pièces de bois en biais croisaient diagonalement les pièces horizontales, tantôt de haut en bas, tantôt à plat, comme on l'a vérifié de la manière la plus positive sur divers points du rempart. L'empreinte d'une de ces croisières était parfaitement visible dans le remblai de l'angle sud-ouest du saillant de gauche, où elle plongeait dans la direction du trou de poutre inférieur. Sa présence en ce lieu s'expliquerait par la nécessité de renforcer un angle isolé de 2 mètres seulement de retour; mais dans le mur du nord, sur des parties où aucune cause particulière de faiblesse ou de détérioration n'existait, des pièces semblables ont été observées à 10 mètres, à 20 mètres et à 53 mètres de distance de l'angle N.-E., dans les tranchées à gauche de la porte. On enfonçait dans l'excavation de la première, large de 0m,28, une tige de plus de 2 mètres de long. En retrouvant le même procédé répété dans l'unique tranchée pratiquée à 20 mètres à droite de l'angle nord-est du saillant de droite, on est autorisé à croire qu'il était d'un usage général dans la construction. L'étai, dans cette tranchée, descend de l'arrière du rempart, pour aboutir à la première traverse derrière le parement.

Ces étrésillons cloués aux poutres de tout ordre maintenaient l'horizontalité des traverses contre le tassement du terrain; elles atténuaient dans la mesure du possible les mouvements et le travail du bois, et auraient prolongé l'existence de la muraille si la nature même de ses matériaux ne l'eût condamnée à périr rapidement.

L'adhérence de toutes les pièces entre elles lui enlevait d'abord un des principaux avantages du système de construction décrit par César

la garantie du feu, dont les autres murs gaulois étaient préservés par l'interposition d'une couche de terre entre chaque grillage. Ceux de Bibracte ont conservé sur plusieurs points des traces d'incendie. A la première coupure pratiquée en 1867 dans le retranchement du Champlain, une poutre longitudinale de 6 mètres était carbonisée en bloc avec ses traverses. La quatrième poutre du saillant de gauche, au nord du Rebours, la troisième du second rang, face ouest, dans le saillant, ainsi que plusieurs autres poutres voisines, présentaient une masse intacte de charbon; à 62 mètres à gauche de la porte on remarquait un espace carbonisé de $0^m,65$ de large à la base du mur; enfin, à $4^m,15$ en arrière du parement, et à $1^m,10$ de hauteur, dans le mur de la *Come-Chaudron*, une grosse poutre de $0^m,35$ de diamètre et deux traverses étaient réduites en cendres et en charbon. Le bois avait brûlé à l'étouffée comme celui des charbonnières.

L'analyse de la pâte charbonnée extraite de plusieurs cavités a prouvé qu'elle était le résultat non d'une fermentation, mais de l'action du feu qui a dévoré toutes les constructions voisines, et s'il était possible d'en douter, nous mettrions sous les yeux un fragment de bois carbonisé, dont toutes les fibres sont visibles, attaché à une fiche du rempart.

L'humidité, quoique plus lente, était aussi dangereuse que les flammes. La décomposition du bois était une question de temps, et l'extrémité de la traverse altérée par la pluie privait le parement de son principal soutien. Ces défectuosités nécessitaient dans la muraille des remaniements incessants.

Le remplacement ou la réparation des poutres, chevillées entre elles par des crosses de fer dans le corps même de l'œuvre, entraînait à chaque restauration un travail neuf.

C'est à ces causes diverses de rapide destruction qu'est due la rareté des remparts gaulois, dont trois seulement ont été explorés jusqu'à ce jour. Le mode romain supplanta partout dans les grands ouvrages les procédés indigènes. L'usage du bois ne persista que dans les constructions légères et dans les habitations domestiques, où il se modifia plus ou moins durant le moyen âge, il existe même encore aujourd'hui dans plusieurs de nos anciennes provinces tel qu'il était pratiqué par les Gaulois.

Après ce résumé des faits certains une hypothèse trouve sa place. Nous croyons que des poutres de façade formaient au moins à la base du rempart une armature extérieure, de telle sorte que la première assise du parement était serrée entre deux bois.

Ce système suppose que le premier rang de traverses débordait

sur le chemin de ronde. Près de l'angle nord-ouest du bastion de gauche, la rainure de la septième traverse se prolongeait dans le béton à 0m,80 en avant du rempart; une fiche de fer, à l'orifice même du trou de poutre, marquait la jonction de deux bois. Cette anomalie s'expliquerait à la rigueur par une greffe substituée à une pièce altérée, si la présence d'un grand nombre d'autres fiches, en dehors ou à l'orifice de trous semblables, ne donnait à cette observation un caractère presque général. L'épaisseur du parement étant de 0m,20 à 0m,25, les fiches de la première poutre de face, placées à moitié du diamètre, étaient à 0m,30 en arrière de la façade du mur. Mais si on ajoute à cette quanitté le dévers du parement qui au minimum est de 0m,10 à 0m,15 et atteint même 0m,25, les fiches, d'après leur position primitive, devraient aujourd'hui être à 0m,40 en arrière. On les trouve, au contraire, à l'entrée même des cavités qui sont projetées de 0m,15, de telle sorte que l'on est autorisé à admettre que le parement s'est déversé sur la fiche après la dislocation du bois assemblé à moitié d'épaisseur (1).

L'existence des poutres rampantes au pied de la muraille acquiert un nouveau degré d'évidence dans des circonstances locales. A gauche de la voie du Rebours une assise en saillie de 0m,30 et percée de trous de poutres très-rapprochés contre-butte le pied du rempart. Tous ces trous dépourvus de couvertes, et en avant du mur, étaient garnis de fiches piquées en terre; dont la destination certaine avait été de relier aux traverses la poutre extérieure posée à ciel ouvert sur la saillie. A 47 mètres à gauche de la voie, une fiche était plantée à 0m,30 en travers et en avant du trou de poutre.

(1) Des constatations faites sur une série ont donné les résultats suivants :

Deux fiches en avant du mur, à 0m,30 en face d'un trou de poutre, piquées dans le sol.

2	à	0m,02
3	à	0m,03
1	à	0m,05
1	à	0m,06
3	à	0m,08
7	à	0m,10
1	à	0m,11
1	à	0m,12
5	à	0m,15

trois à 0m,30 dans le canal de la poutre, derrière le parement.

Nous ne comptons pas dans ce nombre les fiches trouvées en avant de la muraille et tombées, selon toute apparence, des parties supérieures.

Quelque étrange que puisse paraître cette armature, elle n'en est pas moins logique dans une construction aussi barbare que celle de

ce rempart, et peut-être en trouverait-on d'autres traces s'il avait conservé plus de hauteur. La mauvaise maçonnerie, la ténuité du moellon, l'absence de ciment, jointes à la poussée de la blocaille et des remblais, rendaient les moyens confortatifs tellement indispensables que les plus solides parties, bien qu'elles n'aient plus qu'un mètre, s'écroulent au premier découvert. Le meilleur moyen de maintenir le parement était donc de le comprimer par intervalles entre deux armatures qui, reliées au corps de charpente, le soutenaient en équilibre et le préservaient de la poussée comme des arrachements. Il était superflu, du reste, que les bois extérieurs formassent sur le parement un réseau complet, favorable à l'escalade. De courtes traverses mortaisées et clouées aux têtes de poutres eussent suffi à la consolidation.

Les fiches de fer qui reliaient les poutres présentent dans leur formes et leurs dimensions quelques variétés. Les plus longues, de $0^m,20$ à $0^m,30$, sont carrées, sans tête, ou pourvues seulement d'oreillettes comme nos crosses de charpente. Elles ont $0^m,02$ de côté et s'effilent en pointe aiguë. D'autres, de $0^m,20$ à $0^m,25$, avec une tête large, plate, ronde ou carrée, de $0^m,03$ à $0^m,04$ de diamètre, conservent sur toute leur longueur une épaisseur uniforme de $0^m,01$. Cette disposition mal entendue nuisait à leur pénétration et la plupart sont tordues. La grande fiche, dans quelques cas, était remplacée par deux petites qui, fixées latéralement dans l'entaille des pièces, se croisaient en les traversant; des tronçons de vieilles fiches, réunies dans la même excavation à une fiche intacte, dénotent des réparations. On rencontre enfin de petits clous de $0^m,12$ de longueur, à tête plate, minces et effilés, ayant servi à assujétir des éclats de bois. Dans le saillant de droite, deux grosses fiches soudées par l'oxyde dans le même trou avaient pris la forme d'un crochet double, en pointant sur un nœud qui les avait fait dévier en sens inverse; des débris de bois y adhéraient encore.

Toutes, à peu d'exceptions près, étaient tordues. La malléabilité du fer tenait à son extrême finesse et à des procédés de fabrication qui n'extrayaient du minerai que la quintessence du métal.

Il n'est pas une partie du rempart où des fiches n'aient été conservées dans le pourtour des deux saillants, dans les murs pris des deux rives et dans le lit du ruisseau de la Come-Chaudron, où elles étaient tombées avec la muraille. Des plus longues ont été trouvées dans la tranchée ouverte à l'est au *Bois du Chanoine*, le plus grand nombre sur la face du nord, à gauche de la voie de Rebours, et sous les couvertes de pierre qui les avaient préservées de l'humidité.

Celles de l'intérieur du remblai étaient ou brisées, ou radicalement oxydées (1).

REMBLAI DU REMPART.

Le troisième élément du rempart gaulois était le remblai dont la nature varie avec celle des terrains qui le fournissaient. Il était composé, dans les deux retranchements du Champlain fouillés en 1867 à quatre mètres de profondeur, de pierrailles provenant d'un sol antérieurement habité, parmi lesquelles on trouva des fibules, des verroteries, des médailles gauloises, de nombreuses poteries, des scories de fer, des clous, des fragments de meules et d'amphores. A la vallée de Come-Chaudron, au contraire, il consistait en une couche épaisse d'argile jaune très-commune dans la montagne et fréquemment employée dans les terrassements de l'oppidum. Cette terre, extraite des fossés, ne renfermait par conséquent aucun débris, si ce n'est les fiches de fer des poutres, et les objets déposés dans les sépultures creusées de distance à autre dans le terrassement. La blocaille entassée derrière le parement sur 1 mètre à 1m,50 de largeur, était, comme le remblai et comme tous les matériaux du rempart, prise sur place, extraite le plus souvent du fossé, ou remplacée par l'argile dans les lieux où la pierre manquait. Il n'existait donc, on le voit, aucun parti pris dans un mode de construction qui utilisait indistinctement tous les matériaux placés sous la main. Il y aurait eu lieu, sans doute, à de nouvelles remarques, s'il eût été possible de pousser simultanément les tranchées sur les cinq kilomètres de retranchements qui enveloppent l'oppidum.

Si le remblai, dans certaines parties, ne renfermait aucune trace de l'habitation antérieure de l'homme, il renfermait du moins ses cendres. Des amphores cinéraires y étaient parfois ensevelies; six, par exemple, dont quatre intactes, à 1m,50 de profondeur, à gauche de la voie de Rebours. L'une était marquée, sur la panse, d'une lettre gauloise, sorte de D, tracé à l'ébauchoir, assez semblable à un caractère analogue de l'inscription gauloise d'Evreux et à un autre gravé sur un pied de vase du Beuvray.

(1) Nous comptons tirer de l'album qui accompagne la description de M. Bulliot une ou deux planches que nous donnerons avec la suite de son travail, et qui éclairciront ce que les explications qui précèdent peuvent avoir de difficile à suivre sans le secours du dessin. [Réd.]

FOSSÉ.

Le seul remède à la faiblesse du revêtement de la muraille et au danger du feu pour ses charpentes, consistait dans l'escarpement des abords et dans le fossé large de onze mètres sur six de profondeur. Les dimensions de ce fossé, qui a été exploré des deux côtés de la voie de Rebours, jusqu'au-delà du ruisseau de la Come-Chaudron limite des recherches, furent reconnues d'abord, à l'angle même du saillant de gauche, avec une entière certitude. Ses talus étaient découpés au vif dans deux couches superposées, l'une d'argile jaune mélangée de cailloux, l'autre de roche dure entaillée par la cuvette, et qui tranchaient toutes deux par leur dureté et leur couleur sur les attérissements de l'excavation. Des pierres, entraînées avec des fiches de fer dans la chute du rempart, remplissaient le fond, au milieu d'une masse épaisse de terreau noir, de charbon et de cendre qui provenaient évidemment de l'incendie des ouvrages en bois qui formaient les deux saillants de l'entrée. Cette observation est d'autant plus certaine que les deux fossés qui les environnent renferment tous deux les mêmes substances disparates sur les autres points.

Cinq tranchées très-voisines donnèrent les mêmes résultats. Mais en s'éloignant de la voie et des saillants, la couleur du remblai se modifiait. Les détritus végétaux, amoncelés par les vents du nord au pied des retranchements, et l'argile jaune du rempart, y remplaçaient la poussière noire et les charbons de l'incendie; les objets manufacturés devenaient de moins en moins nombreux, la vallée sur ce point ayant toujours été déserte. Le fossé, interrompu au bord du ruisseau, reparaissait de l'autre côté.

La partie la plus curieuse de ce grand travail était au passage même de l'eau. Le ruisseau, une des sources du Meschet, formé dans une dépression profonde par la réunion de trois fontaines comprises dans l'oppidum, acquiert une certaine violence dans les pluies diluviennes qui font du mont Beuvray le principal réservoir de la vallée de l'Arroux; aussi a-t-il dans son cours anéanti vingt mètres du rempart. Le fossé coupant son lit sous une pente rapide aurait couru le double risque d'être emporté ou comblé, sans une précaution ingénieuse des habitants, qui ménagèrent pour le passage des eaux une langue de terre à niveau en travers du fossé. Une série de bassins en cascade dont le trop-plein se déversait dans les fossés, en

fournissant aux forges voisines et aux habitations un approvisionnement certain, avaient été, à cet effet, établis sur des glacis.

Ces bassins carrés et au nombre de cinq, dont quatre en dehors du rempart, et un seul à l'intérieur, protégeaient plus efficacement l'abord qu'une berge sans cesse menacée de ruine. Ils avaient $7^{m},38$ de large sur $0^{m},70$ de profondeur, abstraction faite de l'exhaussement des chaussées qui échappe à toute évaluation, la différence de niveau d'un bassin à l'autre n'étant plus appréciable que par celle des couches de corroi dont le fond était enduit. La fabrication de ce dernier prouve la persistance des procédés simples et usuels, car elle n'a pas varié dans le Morvan, pour les chaussées et les pièces d'eau, depuis les Gaulois. Elle consistait à établir un premier lit de béton d'argile et cailloutis battus, de 30 centimètres d'épaisseur, surmonté de la couche de corroi proprement dit ($0^{m},40$ d'épaisseur), terre friable qui, pétrie comme la farine, devient complétement imperméable. Toute trace des chaussées avait disparu, à l'exception de restes de pilotis de châtaigner, enfouis à un mètre, qui avaient pu faire partie d'un barrage ou l'étayer.

Le fossé existait-il sur toute la longueur des retranchements? Il est permis d'en douter, bien que sa présence ait été constatée sur trois cents mètres de long. Il ne régnait selon toute apparence que dans les vallées et sous les parties de l'enceinte pourvues d'un seul retranchement. Sur les points, au contraire, défendus par une double ligne de talus, une d'elles tient lieu de fossé. La roideur des pentes en rendait l'établissement difficile, et les alluvions l'eussent promptement obstrué. Une haie d'arbres entrelacés, renouvelée d'âge en âge au bord du terre-plein, suffisait à prémunir contre une attaque ou une surprise. Dans la vallée au contraire, où le retranchement descend pour englober les sources, le lit du ruisseau formait une route naturelle pleine de dangers qui nécessitait l'établissement d'un fossé utilisé en même temps comme mare ou réservoir.

Ces diverses observations seraient incomplètes sans preuves archéologiques à l'appui. A tous les niveaux de l'espèce de tourbière formée dans la première partie du fossé, des objets manufacturés de toute nature composent une curieuse collection de pièces à renseignements. De nombreuses médailles gauloises furent recueillies dans les deux premières tranchées à un, deux et trois mètres de profondeur. Les dernières en date (27 av. J.-C.) étaient deux pièces de bronze des colonies de la Gaule méridionale, à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa. Des outils en pierre, parmi lesquels un très-gros polissoir en silex, plusieurs pierres à aiguiser, des fragments de meules

grossières dont quelques-unes à trois pieds taillés dans le bloc même pour les fixer au sol ou à un billot, y rappelaient une industrie aussi barbare que primitive. Mais à côté des objets usuels, à côté de la vaisselle en débris du ménage gaulois, on rencontrait les plus frêles ornements du corps, des verroteries, deux moitiés de bracelets, l'un en verre bleu, l'autre en schiste, ce dernier tourné et orné d'une rainure semblable à celle des bords de vases gaulois, des fragments de fibules en bronze, un petit aigle de même métal, trouvé à $0^{m},20$ seulement de profondeur. Ces objets avaient été jetés ou entraînés après la chute de la muraille.

Le fossé sur la rive droite du ruisseau de la Come-Chaudron, était moins riche en débris que la partie voisine de la voie du Rebours; il renfermait néanmoins des fiches, une meule, des débris de poterie, des fonds d'amphores, et un manche de fer terminé par une boule de $0^{m},18$ de diamètre altérée par la rouille et d'un usage indéterminé. A deux mètres cinquante centimètres de profondeur dans la tranchée, des bois incendiés couvraient le talus.

Il n'est donc pas possible d'attribuer la création de ces ouvrages à une race autre que les Gaulois. Leurs monnaies, leurs mœurs domestiques, leur industrie s'y révèlent avec une évidence indiscutable. Ce qui frappe dans cet ensemble de renseignements, depuis l'ouverture des fouilles, c'est l'unité, la concordance absolue. Rien jusqu'ici n'a altéré ce caractère; des profondeurs à l'épiderme du sol, tout est gaulois. Les Romains n'ont qu'effleuré ce coin si peu connu de la terre celtique; la possibilité ou le temps de s'y acclimater leur a manqué. Cette disette d'éléments romains à Bibracte ne s'explique que par la fondation d'Augustodunum et par l'attraction que les splendeurs de la capitale nouvelle exercèrent sur les populations. L'oppidum délaissé par les convertis de la civilisation étrangère dut à leur retraite le salut de ses mœurs et de sa nationalité.

BULLIOT.

(*La suite prochainement.*)

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

METEOROLOGICA D'ARISTOTE

L'ouvrage d'Aristote qui nous est parvenu sous le titre de μετεωρολογικά est divisé en quatre livres, dont le quatrième, sur les propriétés physiques des corps, ne tient pas au sujet, comme on le reconnaît unanimement. Le troisième livre se termine par une courte introduction à ce qu'on appellerait aujourd'hui un traité de minéralogie; mais ce traité manque, et n'est pas non plus annoncé dans l'énumération des matières qui, suivant Aristote, sont du domaine de la science qu'on appelait déjà longtemps avant lui μετεωρολογία. Aristote dit en effet (I, 1. 338 *b* 20), au début de l'ouvrage, que la météorologie a pour objet d'abord les phénomènes qui ont lieu dans la partie du monde sublunaire la plus voisine de la sphère céleste, comme la voie lactée, les comètes et les météores ignés, ensuite les phénomènes communs à l'air et à l'eau (il n'en donne pas d'exemples, mais il veut parler certainement de la pluie, de la grêle, du givre, de la rosée), puis les différentes espèces et les différentes parties de la terre dont les modifications produisent les vents, les tremblements de terre et autres phénomènes de ce genre, enfin la foudre, les trombes et autres phénomènes d'orage. Cette énumération, rédigée d'ailleurs assez irrégulièrement, ne répond pas exactement au plan de l'ouvrage. Ainsi les phénomènes d'orage sont mentionnés à part des vents et des tremblements de terre, quoique pour Aristote (II, 9. 370 *a* 25) ce soient des phénomènes absolument de la même nature : l'exhalaison sèche produite par la terre engendre le vent dans l'air, les agitations convulsives du sol dans la terre, l'orage dans les nuées. Ensuite Aristote ne traite nulle part expressément des diffé-

rentes espèces et parties de la terre, et on ne sait même trop ce qu'il entend par là. Enfin il ne mentionne pas dans son énumération l'arc-en-ciel, les halos, les parhélies et autres phénomènes qu'il attribuait à la réflexion de la lumière. La partie qui y est relative dans l'ouvrage est placée à la fin (III, 2-6), sans être liée ni à ce qui précède ni à ce qui suit par aucune de ces transitions qu'Aristote a pour habitude de ménager. Si Aristote considérait ces phénomènes comme rentrant dans ceux qui sont communs à l'air et à l'eau, ce qui me semble contestable, sinon pour l'arc-en-ciel, au moins pour les halos et les parhélies, il n'en a pas traité à la place qu'ils devaient occuper, avant ce qui concerne les vents, les tremblements de terre et les orages. L'ouvrage présente d'ailleurs en certaines parties des incohérences (1), auxquelles on ne peut pas toujours remédier par des transpositions. Il reste un certain nombre de remarques entièrement isolées entre ce qui les précède et ce qui les suit (2), ou même qui troublent tout à fait le sens (3). L'ensemble de ces faits autorise à conclure qu'Aristote n'a pas mis la dernière main à son ouvrage, qui nous est parvenu dans des conditions analogues à celles où a été transmise la Métaphysique.

Cet état du texte des *meteorologica* paraît fort ancien. On ne peut le suivre plus haut que la fin du second siècle de l'ère chrétienne. Le dernier éditeur de l'ouvrage, Ideler, a vainement prétendu qu'Aratus, Philochorus, Polybe l'avaient connu (4). Aratus n'avait pas besoin de lire Aristote pour décrire les signes du beau et du mauvais temps : il a puisé à la même source qu'Aristote, dans les traditions populaires. La citation de Philochorus ne se rapporte pas nécessairement à la météorologie (5). Enfin Polybe n'avait pas besoin d'avoir

(1) Voir ci-dessous, p. 318, la manière dont Alexandre commente 373 *a* 21-25 et 378 *a* 5-6. Vicomercatus a remarqué la transposition de 360 *a* 27 et suiv. (Cf. ci-dessous la remarque sur ce passage). Voir notre remarque sur 387 *a* 24 et suiv.

(2) Je ne vois guère de remède aux incohérences que Vicomercatus a signalées avec raison dans 385 *b* 13-21. Les passages 373 *b* 10-13, 388 *b* 31-32 sont signalés comme isolés, le premier par Ideler, le second par Vicomercatus. Voir ci-dessous nos remarques sur 381 *a* 1-4, 383 *b* 9. Ideler remarque avec raison que ce qu'on lit 385 *b* 21-26 semble détaché de la collection des problèmes.

(3) L'eau *douce* est plus pesante que l'eau *douce* (358 *b* 26) ; le bois peut être amolli par le feu (385 *b* 12) : l'eau rangée parmi les corps compressibles (386 *b* 25) ; le bois rangé parmi les liquides (388 *a* 31). Cf. ci-dessous, p. 418, sur la méthode suivie par Alexandre.

(4) *Aristotelis meteorologicorum* libri IV.... recensuit... I. L. Ideler. Lipsiae 1834-1836. 2 v. in-8°. I, VII et suiv.

(5) Athénée, XIV, 656 A. Bussemaker y voit, mais sans plus de raison (Aristote Didot, IV, præf. XIX), une allusion à l'un des problèmes inédits qu'il a publiés (III, 43).

recours aux *meteorologica* (353 *a* 1 et suiv.) pour expliquer (IV, 39-41) que les fleuves qui se jettent dans les Palus-Méotides et le Pont-Euxin en exhaussent continuellement le fond par le limon qu'ils déposent (1). Posidonius avait certainement connu et peut-être commenté les *meteorologica*, et il est probable que les citations d'Aristote qui se rencontrent dans les *quæstiones naturales* de Sénèque ont été empruntées à Posidonius. Ideler a cru voir dans quelques-unes de ces citations qui ne se rapportent pas exactement à notre texte un indice d'une double récension des *meteorologica* (2). Mais Sénèque, qui sans doute ne citait pas de première main, a pu n'être pas bien exact (3). Les autres preuves qu'Ideler invoque en faveur de son hypothèse ne me paraissent pas plus solides. Le fragment sur les saveurs des eaux conservé par Stobée (*Ecl. phys.*, I, 34) peut provenir d'un traité non conservé d'Aristote, par exemple de la collection de ses problèmes, où il avait traité de toutes sortes de questions de physique. Il a pu de même traiter ailleurs des sources du Nil et des causes du flux et du reflux propres à certaines côtes (4); il est d'ailleurs à remarquer que tout ce qu'il dit dans ses *meteorologica* des fleuves et de la mer n'est au fond qu'une digression étrangère au plan général de l'ouvrage.

Nous avons un témoignage authentique de l'état du texte des *meteorologica*, datant de la fin du second siècle de l'ère chrétienne, dans le commentaire ou plutôt dans la paraphrase d'Alexandre d'Aphrodisias (5). Cette paraphrase montre clairement que le texte dans lequel Alexandre lisait l'ouvrage différait très-peu de celui où nous le lisons aujourd'hui. Déjà s'y rencontraient les fautes les plus grossières qui nous arrêtent. Alexandre n'exprime jamais pourtant le

(1) Faudra-t-il admettre qu'Agathemerus (qui est cité je ne sais pourquoi par Ideler avant Polybe) ait eu sous les yeux la Météorologie d'Aristote (354 *a* 13), parce qu'il dit (*Geogr. Epitom.* II, 14) que les Palus-Méotides coulent dans le Pont-Euxin, le Pont-Euxin dans la Propontide, la Propontide dans l'Hellespont, l'Hellespont dans la mer Egée?

(2) Ideler, I, XIII et 527, 614.

(3) Cf. Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, II, 2, 60, 1.

(4) Ideler, I, 501.

(5) Elle n'a encore eu qu'une édition, qui est la suivante : Joannes grammaticus in libros de generatione et interitu. Alexander Aphrodisiensis in meteorologica. Idem de mixtione. Alde, 1527, in-f°. J'ai contrôlé ce texte au moyen des deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, 1880 (XII^e s. seulement les deux derniers livres), 1881 (XIV^e s.), et d'une traduction latine faite au XIII^e s., Bibl. imp. 16097 (XIII^e s.). Ideler a contesté l'authenticité de cette paraphrase, mais sans raison sérieuse (I, XVII). Voir Zeller, *Die Phil. der Gr.*, III, 1, 705, 4.

moindre soupçon sur l'intégrité du texte. Comme dans son commentaire de la Métaphysique (1), il explique des leçons évidemment vicieuses, et il force la lettre du texte pour en tirer un sens. Ainsi Aristote ne peut avoir dit, en parlant de l'huile (384 *a* 1), que l'*eau* n'est pas desséchée par le feu. Alexandre fait remarquer (fol. 134 verso) qu'Aristote ne veut pas parler de l'eau en général, mais seulement de l'eau qui est dans l'huile. Il est clair que (358 *b* 26) l'eau de la mer pompée par le soleil et devenue *douce* dans les hautes régions de l'atmosphère ne peut pas « en vertu de son poids descendre au-dessous de l'eau *douce*. » Alexandre ne pense ni à une transposition ni à une lacune : il supplée au texte, disant qu'il s'agit de la salure contractée par l'eau dans son mélange avec l'exhalaison sèche et chaude qui remplit les hautes régions de l'air, *quoique le texte ne semble pas le dire* : οὐ γὰρ ἰδίως τὸ ἀπὸ τῆς θαλάττης μεταβάλλον ἐστὶ τὸ ὑφιστάμενον, ὡς δοκεῖ διὰ λέξεως λέγεσθαι (fol. 98). On ne peut contester qu'Aristote n'a pas pu compter (388 *a* 31) le bois au nombre des liquides (τὰ ὑγρά). Alexandre respecte néanmoins le texte et conjecture (fol. 139) qu'Aristote a voulu parler du bois vert : λέγοι ἂν περὶ τῶν χλωρῶν ξύλων · ταῦτα γὰρ καὶ ὑγρά (2). Il équivoque sur le sens du grec ὑγρόν qui peut signifier *liquide* ou *imprégné de liquide*, comme le latin *udus*. Il a bien vu que ce qu'on lit 373 *a* 21-25 n'est pas à sa place. Mais il ne soupçonne pas une transposition fautive, et se contente de dire (fol. 116 verso) qu'Aristote διὰ μέσου εἰπών... ἀσαφεστέραν ἐποίησε τὴν λέξιν. Le membre de phrase 378 *a* 5 διὰ... 6 φερομένην doit évidemment être transporté après l. 2 προςπεσεῖται dans une phrase qui n'est pas du tout liée avec celle-ci grammaticalement. Alexandre néanmoins essaye d'expliquer d'abord le texte tel qu'il est, et ajoute qu'il peut y avoir hyperbate (fol. 125 verso). Une paraphrase qui violente à ce point la lettre du texte ne permet pas toujours de reconnaître si l'interprète a suivi fidèlement le texte qu'il avait sous les yeux ou s'il l'a modifié sans en avertir. Toutefois, comme Alexandre était un très-bon esprit et possédait parfaitement son Aristote, si sa paraphrase ne montre pas toujours ce qu'il lisait dans le texte, elle indique souvent ce qu'il faut y lire. Les commentaires de Philoponus et d'Olympiodore (3) seraient précieux,

(1) Voir Bonitz, *Observationes criticae in Aristotelis libros metaphysicos* (1842), p. 109 et suiv.

(2) Le texte d'Alde, 1880 et 16097 ajoutent καὶ ξηρὰ, mais 1881 n'a pas cette addition superflue. D'ailleurs, dans 1880 et 16097, les mots suivants ἢ ὕδατος, qui sont essentiels, manquent.

(3) Ils n'ont eu aussi qu'une édition, la suivante : Olympiodori philosophi Alexan-

si nous n'avions pas celui d'Alexandre, qu'ils ont suivi de très-près en tout ce qui touche à l'interprétation de la lettre de l'ouvrage.

Quand les altérations d'un texte sont aussi anciennes, les différences d'âge entre les manuscrits sont de peu d'importance, et un manuscrit ne peut guère être plus voisin de la main de l'auteur qu'un autre. Bekker a constitué le texte de son édition au moyen des manuscrits E (Parisinus 1853), F (Laurentianus 87,7), H (Vaticanus 1027) et N (Vaticanus 258). Ideler a relevé les variantes des éditions, les leçons proposées par quelques savants et celles que l'on trouve dans la traduction latine des œuvres d'Aristote éditée par Bagolini. Bussemaker a revu la collation de E (préface du troisième volume de l'Aristote de la collection Didot). J'ai collationné, sur le texte de Bekker : 1° *tai*, texte grec des deux derniers livres accompagné du commentaire d'Alexandre dans le manuscrit de Paris 1880, XII^e^ siècle ; 2° T, traduction latine faite au XIII^e^ siècle sur un manuscrit grec qui est reproduit avec une fidélité barbare et inintelligente mais scrupuleuse ; j'ai relevé les variantes sur les manuscrits de Paris (Bibl. imp.) 6297 et 17837, XIV^e^ siècle (1). Tous les manuscrits dérivent de la même source que celui dont s'est servi Alexandre, car ils ont, comme nous l'avons vu, les mêmes fautes. Cependant tous ils offrent deux passages, 376 *b* 22-28 (sauf E) et 387 *b* 27-31, d'ailleurs suspects (2), qui sont omis dans la paraphrase d'Alexandre, et ils s'accordent à omettre les mots 384 *b* 14 ὥστε... ἄλυτον qui se trouvent dans cette paraphrase. Enfin ils présentent les mêmes fautes en un certain nombre de passages (3). Il en résulte que tous nos manuscrits dérivent d'un même original et d'un original différent du manuscrit dont s'est servi Alexandre. Si on les compare entre eux, on voit qu'E diffère de tous les autres par un très-grand nombre de leçons. Mais ces leçons sont en général des fautes évidentes, même grossières, ou des changements indifférents

drini in meteora Aristotelis commentarii. Ioannis grammatici Philoponi scholia in primum meteorum Aristotelis. Alde, 1551, in-f°. Le texte du manuscrit Coisl. 166 (XV^e^ s.) ne diffère pas sensiblement de celui de cette édition.

(1) La Bibl. imp. a neuf manuscrits de cette traduction, tous du XIV^e^ siècle. Les plus corrects sont 6297 et 6299. Les autres, 6296, 6298, 6318, 14717, 14719, 16145, 17837, dérivent d'un autre exemplaire moins correct. J'ai choisi 17837 comme représentant de cette classe.

(2) Sur le premier voir Ideler ; sur le second voir ci-dessous notre remarque.

(3) Par exemple, pour ne citer que ceux où Bekker a abandonné ses manuscrits, 349 *a* 20, 359 *b* 21, 363 *b* 14, 367 *b* 1, 368 *b* 12, 384 *a* 1. On peut ajouter 376 *a* 7-8, où la paraphrase d'Alexandre donne seule la vraie leçon, comme l'a vu Ideler (II, 306).

au sens, soit dans les formes des mots, qui sont pour la plupart plus conformes au dialecte attique dans E, soit surtout dans l'ordre des mots. Parmi les autres manuscrits, F et *tai* dérivent certainement d'un même exemplaire, H et N d'un autre. Quant à T, il est à part. Il a un petit nombre de leçons communes avec E (1), un beaucoup plus grand nombre avec F; et il a seul la vraie leçon en quelques passages (2). Du reste, il n'est pas un seul de ces manuscrits qui n'ait un certain nombre de bonnes leçons qui lui sont propres. Bekker a suivi E partout où l'évidence ne l'a pas contraint à l'abandonner.

L'état du texte, surtout dans le quatrième livre, est assez défectueux, et même un certain nombre de passages me semblent désespérés. Ideler, qui était plus savant en l'histoire de la physique ancienne qu'entendu à la critique philologique, a fait quelques bonnes observations; il a rectifié en quelques endroits la ponctuation étrangement vicieuse de Bekker, et pourtant il a encore laissé trop à faire sur ce point à Bonitz (3). Ce traité, sans doute à cause du sujet, ayant été laissé de côté par les philologues de profession, on ne peut pas dire qu'il ait encore été l'objet d'une étude critique approfondie.

CH. THUROT.

(1) Il a la leçon de E dans 361 *a* 24; 364 *b* 13; 367 *a* 28; 368 *b* 23; (369 *a* 7; *b* 18; 374 *b* 1 (ainsi que *tai*), 2, 3; 378 *a* 6; 380 *b* 17; 381 *a* 12; 384 *a* 1 avec *tai*); 388 *b* 7; 389 *a* 29; *b* 17.

(2) Pour ne citer que ceux où Bekker a abandonné ses manuscrits, 362 *a* 33, 369 *a* 30, 376 *a* 25, *b* 23, 382 *a* 20.

(3) Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Kais. Akademie der Wissenschaften (1863), XLI, 379-434; XLII, 25-109.

(*La suite prochainement.*)

SUR

UN BAS-RELIEF FUNÈBRE

DU CABINET

DE M. BRUNET DE PRESLE

(*Suite et fin*) (1)

VI

Le bas-relief acquis par M. Brunet de Presle porte l'inscription suivante :

ΔΑΜΝΙΣΤΙΜΟΣΘΕΝΟΥΣΑΡΚΑΣ ΕΤΩΝ ΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΑ

Δάμνις Τιμοσθένους Ἀρκὰς, ἐτῶν ἑβδομήκοντα.

Les lettres sont gravées avec soin (2).

(1) Voir le numéro d'octobre.

(2) Ces lettres ne sont pas toutes d'égale hauteur. Les inscriptions sur marbre présentent souvent des irrégularités de ce genre. Mais les textes céramiques nous montrent, sur des documents qui sont parfois des œuvres d'art, des inégalités beaucoup plus grandes. J'en citerai quelques exemples encore inédits :

1°	....ΤΟΤΕΛΕΥ.	[Ἀρισ]τοτέλευ[ς
	ΑΡΜΟΚΡΑ	Ἀρμοκρά-
	ΤΕΥΣΚΝ | Δ.	τευς Κνιδ[ί]
	ΟΝ	ον

Inscr. céram. de Grèce, IIIe partie, 2e série, n° 145 *bis*. Remarquez sur la même ligne E et C.

2°	ΕΠΙΔ | ΟΝΥΣΙ	ἐπὶ Διονυσί-
	ΟΥΜΟΣΧΟΥ	ου Μόσχου
	ΚΝΙΔΙΟΝ	Κνιδίον

Id., n° 245.

Ni le nom Δάμνις ni le nom Τιμοσθένης ne se lisent sur les inscriptions d'Arcadie publiées jusqu'ici. Le nom propre Τιμοσθένης est connu par de nombreux exemples; mais le nom Δάμνις ne figure pas dans la dernière édition du *Dictionnaire* de Pape, revue et complétée par M. Benseler.

Les noms propres terminés en ις sont nombreux; j'en emprunte quelques-uns au Recueil d'inscriptions thasiennes publié dans la *Revue* par M. Miller : Ἴλις, Κρῖνις, Ἄναξις, Δεῖνις, Πῦρις, Φίλις, Χαῦνις, Νύμφις, Εὔχρις, Νεῖλις, Κῦδις, Στρατηγὶς (1), etc... Le mot nouveau Δάμνις est, du reste, de formation régulière et nous pouvons l'accepter sans hésitation. Il vient du verbe δαμνήμι (δαμνάω, δαμάω, δαμάζω), *domo*, *subigo*, *vinco*, d'où sont formés les mots δαμνήτης, δαμνῖτις, δάμνιππος. On trouve déjà dans l'onomatologie grecque Δαμναμένευς, victoria confisus, Δαμνασυλλίς, et les deux formes Δαμνὼ et Δαμνεὺς qui se rapprochent beaucoup de Δάμνις. Δαμασήνωρ, Δαμασίστρατος et Δάμιππος sont de la même famille. Rapprochez de Δάμιππος Δάμνιππος, nom athénien assez fréquent.

Du reste M. Miller, qui possède encore un si grand nombre d'inscriptions thasiennes inédites, veut bien me communiquer un de ces textes sur lequel se lit Δάμνις.

ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΗΣ ΔΑΜΝΙΟΣ

ἐτῶν ϟϐδομήκοντα. Cette formule n'est pas celle qu'on trouve le plus fréquemment sur les marbres funéraires grecs pour indiquer l'année; on lit d'ordinaire ἔτη βιώσας (2) et plus souvent ἔτη ζήσας (3).

Cf. cependant *C. I. G.*, n° 778 : Κοΐντος Ἀθηναίου Τυρμείδης ἐτελεύτα ἐτῶν κγ' — Id., n° 902 : ...ἐνθάδε κατακείται ἐτῶν κβ' — Id., n° 1490 : Ἀρκάδιον χαῖρε ἐτῶν κγ' (4), etc.

3°	.....ΠΠΟΥ	[ἐπὶ Φιλί]ππου
	ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ	Διονυσίου
	..ΙΔΙΟΝ	Κυ]ιδιόν

Id., n° 236.

4°	ΥοΤοΔΥΕΘ	Θευδότου
	⅄°ΧdVd⅄⁹dΦ	Φρουράρχου

Troisième partie, 1re série, n. 25.

Remarquez dans le premier mot l'E tourné à droite; le mot φρουράρχου est renversé.

(1) Cf. Préface du *Dictionnaire* de Pape, réédité par M. Benseler, page xviii.

(2) *C. I. G.*, n. 1495, 1497, 1502, 1503, etc.

(3) Cf. en particulier, *Eph. arch.*, n. 2180-2181, etc.

(4) Ou Ἀρκαδίων.

Il serait intéressant de rechercher si ces légères différences des mêmes formules répondent à des divisions géographiques.

On sait que la décadence seule a gravé sur les tombeaux le nombre des années vécues par le mort. Sur près de six cents épitaphes athéniennes, antérieures à l'époque romaine, publiées par M. Rhangabé dans le deuxième volume des *Antiquités helléniques*, on en trouvera très-peu, quatre ou cinq tout au plus, qui ne portent pas de simples noms propres accompagnés parfois des mots χρηστὲ, χαῖρε, ou d'un titre de parenté (n. 1578, 1653, 1997).

Damnis, à demi couché sur un lit de table, *lectus triclinaris*, que recouvrent des tentures très-simples (cf. Pollux, στρώματα πεπλώματα, τάπητες, etc.), tient un canthare (1) d'une forme élégante. Il est vêtu d'une tunique; une vaste draperie lui enveloppe la partie inférieure du corps et retombe sur le bras gauche (2). C'est là le costume que nous retrouvons pour les hommes sur presque toutes les stèles représentant le banquet. Dans le coin gauche du bas-relief est un jeune cadmyle qui regarde son maître. La *mensa tripes* et un réchaud sur lequel est placé un vase, occupent le premier plan. La scène n'est pas encadrée entre deux pilastres surmontés d'un fronton.

Les archéologues ont attaché parfois beaucoup d'importance à l'encadrement des scènes funéraires (3). Ils pensaient qu'un fronton et deux pilastres indiquaient la dignité héroïque à laquelle le mort était élevé. La vérité est que sur presque tous les ex-voto à Sérapis et à Esculape, encore si mal connus, nous voyons un fronton ou tout au moins une corniche et deux pilastres. Cet encadrement ne se retrouve pas, en général, sur les banquets funèbres les plus anciens; mais à partir du premier siècle avant notre ère, il est indifféremment ou figuré ou omis, sans que ce détail décoratif ait aucun sens particulier.

(1) J. L. Ussing, *De nominibus vasorum græcorum disputatio*. Hauniæ, 1844, in-8, p. 134. Intéressante dissertation sur le canthare.

(2) Pour le costume en usage dans les banquets funèbres et que les artistes prêtaient au mort sur les stèles, les détails les plus importants sont fournis par le *testament de Bâle*. Bien que les renseignements que nous trouvons dans ce document se rapportent aux usages romains, on les lira avec profit, car au temps de l'empire la différence entre les banquets grecs et les banquets romains paraissent avoir été peu sensibles. Du reste les deux seuls textes grecs importants que nous pourrions citer ici, l'inscription de Ioulis (*Éphéméride archéologique*, première série, n. 3527) et le testament d'Epicteta (Ottfried Müller, *Eginetica*), sont beaucoup moins précis que le testament de Bâle. Ce testament dit que le costume funèbre se composait de la tunique et de l'*abolla major*.

(3) Voir en particulier la première dissertation de Lebas, citée plus haut.

Le bas-relief, représenté sur une pierre dure d'un gris foncé, a été gratté et même retravaillé en partie. Ainsi un ciseau moderne a sans aucun doute altéré la figure du cadmyle en lui donnant une expression virile que son âge ne comporte pas ; la main droite de Damnis, plusieurs détails du buste ont été sculptés à nouveau, et nous avons quelque peine à en retrouver les caractères premiers. Notre gravure reproduit scrupuleusement l'état actuel de la stèle, mais ne peut pas suppléer de tout point à l'examen du monument original. La partie gauche de l'inscription a été gravée une seconde fois. On remarque en plusieurs endroits sur la pierre des traces de couleur, en particulier entre le cadmyle et Damnis une teinte bleue très-prononcée. Quelques banquets funèbres ont de toute évidence été peints; on peut en voir plusieurs dans l'ouvrage de Fellow (1). Je citerai en outre un banquet bacchique inédit, conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes. Le fond de la scène est occupé par une vaste draperie dont les attaches et quelques plis étaient certainement figurés par la peinture. Tous les musées possèdent des bas-reliefs polychromes. Mais ici les restes de couleurs sont modernes. Cette stèle paraît avoir séjourné quelque temps dans l'atelier d'un artiste où le hasard aura produit les plaques de teintes variées que nous signalons (2).

La scène est analogue à celles que représentent les cinquante-sept bas-reliefs que nous avons classés dans la première série. Damnis reçoit les offrandes funèbres.

I. Bien que l'origine de cette stèle soit incertaine, nous savons qu'avant de passer dans le cabinet de M. Brunet de Presle, elle appartenait à un voyageur qui séjourna en Égypte et en Syrie, et rapporta de ces contrées un certain nombre d'objets antiques, M. Lamy. Ce bas-relief doit provenir, ou des colonies grecques d'Égypte, ou des côtes méridionales de la Syrie. La figure de Damnis est syrienne. Les lignes arrondies du visage, la bouche épaisse, les yeux larges et ouverts, presque ronds, sont des traits distinctifs auxquels on ne se trompera pas. Les yeux surtout me paraissent tout à

(1) Fellow, *l. l.*

(2) Sans citer les nombreux mémoires consacrés aux bas-reliefs polychromes, je rappellerai les travaux de M. Landerer, publiés dans le journal de M. Pittakis : de 1837 à 1850, on trouve dans ce recueil l'exposé de nombreuses recherches sur la composition des couleurs dont se servait l'antiquité. Ces études sont dignes d'une mention particulière, car, faites par un chimiste de talent, elles ne paraissent pas avoir été remarquées autant quelles le méritent.

fait caractéristiques; ils rappellent exactement ceux qu'on trouve le plus souvent sur les portraits des Séleucides (médailles et camées) et quelquefois sur les portraits des Lagides (1).

Les banquets funèbres trouvés en Syrie ne sont pas encore très-nombreux. Je n'en connais que deux : l'un, rapporté d'Antioche par M. Renan, est aujourd'hui dans le cabinet de M. Egger, qui se propose de le publier; j'ai vu le second à Beyrouth en 1868. C'est surtout en remontant vers le nord, à partir de la Lycie, que la scène du banquet devient d'un usage général.

Toutefois, nous devons encore rapprocher du bas-relief de M. Brunet de Presle un monument qui présente avec celui que nous publions des rapports frappants. C'est une stèle de marbre conservée sur l'acropole d'Athènes dans le musée fermé. Elle paraît avoir été découverte au début de ce siècle dans l'île de Rhénée; elle passa de là dans le musée d'Égine, où Virlet la vit à l'époque de l'expédition scientifique de Morée. Je ne sache pas qu'elle ait jamais été étudiée avec quelque précision. La note de Virlet, reproduite par Lebas (2), est si vague, qu'elle fait connaître l'inscription sans indiquer l'existence du bas-relief. Voici la description de ce monument telle que je la retrouve dans mes notes :

« Homme, sur un lit, à demi couché, vêtu d'une tunique que la toge recouvre en partie. Ce personnage tient une patère. — Femme assise au pied du lit, dans une attitude religieuse. — Au second plan, derrière le lit, figure de femme. Table à trois pieds chargée de vases, placée dans la partie gauche du bas-relief, assez loin du personnage principal. Près de cette table un jeune cadmyle fait une libation. »

ΔΗΜΗΤΡΙΕΑΝΤΙ
ΟΧΕΥΑΡΧΙΣΑΦΦΑ
ΧΡΗΣΤΕΧΑΙΡΕ

Δημήτριε Ἀντι

(1) M. Péretié me permettra de signaler ici une des statues les plus remarquables de son cabinet: le buste de femme trouvé à Palmyre qu'il a récemment acquis et qu'il a bien voulu me montrer à Beyrouth en 1868. Ce monument n'est pas moins précieux par le type syrien de la figure que par la profusion des ornements de toutes sortes qui surchargent la tête et la poitrine du personnage. Bien que ce marbre soit une œuvre d'un art excellent, les bijoux sont ceux que l'art syrien fabrique encore tous les jours. Ce monument est d'autant mieux à sa place dans le riche cabinet où on peut le voir aujourd'hui, que M. Péretié, comme on le sait, a formé depuis longtemps une admirable collection de bagues, de bracelets et d'ornements très-variés en or et en argent, tous de provenance syrienne ou phénicienne.

(2) Lebas, *l. l.*

οχεῦ Ἀρχιζαφφὰ
χρηστὲ χαῖρε.

Sur le marbre de Démétrios, l'artiste a représenté deux femmes; mais à ce détail près, le bas-relief ressemble de tous points à celui de Damnis, et nous retrouvons sur les deux stèles un des caractères que cette scène figurée présente le plus rarement. La *mensa tripes* n'est pas placée devant le défunt. *On ne peut accuser l'artiste de négligence.* C'est à dessein qu'il a relégué la table à l'extrémité gauche du tableau. Le bas-relief de Damnis est le second, à ma connaissance, où la table soit placée d'une manière aussi évidente, et de parti pris, loin du principal personnage. Cette particularité ne se rencontre en général que sur des œuvres grossières et du travail le plus négligé. Sur ce monument comme sur celui de Démétrios, l'artiste a surtout voulu exprimer l'idée de libation. J'ai remarqué plus haut que la première de ces idées a de beaucoup précédé la seconde. Les marbres sur lesquels nous la retrouvons, fussent-ils d'une époque relativement récente, doivent toujours être notés avec soin.

Ainsi la stèle de Damnis n'appartient pas seulement à la première série des banquets funèbres, mais aussi à la première section de cette série, section bien peu remplie, où nous trouvons déjà cependant un marbre consacré à un Syrien.

Le mot ΑΡΧΙΙΑΦΦΑ ne figure pas dans le *Dictionnaire* de Pape et de Benseler, bien que l'inscription qui le donne soit connue depuis longtemps (*C. I. G.*, 2322 *b* 13). M. Lebas déclare qu'il ne sait comment rendre compte de ce nom étranger, et signale seulement un rapprochement naturel entre les syllabes ΙΑΦΦΑ et le mot Σαπφὼ. M. Keil (*Epigraph. Excurs.*, p. 375. Leipsik, 1858) croit que l'inscription a été mal copiée, et qu'après le mot Ἀντιοχεῦ, selon un usage fréquent, se trouvait la mention de Δάφνη, pour indiquer avec précision la patrie de Démétrios (1). Cette conjecture est inadmissible, car toutes les lettres sont certaines, sauf la dernière que Pittakis et Virlet ont prise pour un H, et où je reconnais un A. Bœckh regarde le mot ΑΡΧΙΙΑΦΦΑ, placé après l'ethnique, comme une bizarrerie inexplicable (2).

Les orientalistes se rendront compte sans difficulté du mot

(1) Ἀντιόχεος τῆς πρὸς Δάφνην. Desjardins, inscriptions de Valachie et de Bulgarie, n. 48. (*Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1868.)

(2) Bœckh donne une copie de Pittakis qui lit ΑΙΧΙΗΑΦΦΗ.

ΑΡΧΙΣΑΦΦΑ : mais pour les études d'épigraphie grecque, la présence de ce nom, même inexpliqué, sur une stèle trouvée à Rhénée, est importante; elle nous fournit un élément nouveau pour résoudre un problème souvent débattu dans les dernières années.

Délos, au 1er siècle après notre ère, époque à laquelle paraît appartenir l'inscription de Démétrios, dépendait de la république d'Athènes (1). On sait combien sont nombreuses en Attique les inscriptions qui portent l'ethnique Ἀντιοχεὺς. Ross s'est demandé si ce mot n'était pas un nom démotique (2). Le mot oriental Ἀρχισαφφὰ paraît être peu favorable à cette hypothèse; il indique que Démétrios était étranger. Mais depuis le travail de Ross (1846, *Demen von Attika*), de nombreuses découvertes ont, croyons-nous, éclairé la question. L'ethnique Ἀντιοχεὺς ne se trouve jamais sur les catalogues des éphèbes athéniens; elle se lit au contraire fréquemment sur les listes de ξένοι, et d'ἐπέγγραφοι (Philistor, t. I, fasc. 1; stèle de Nicodémos, t. I, fasc. 7; stèle de Sarapion, etc.).

Quant à l'abréviation ANTI, qui n'est pas rare sur les listes d'éphèbes de la tribu Adrianide, elle se rapporte au dème Ἀντινόη, Ἀντινοεία, dont l'ethnique est Ἀντινοεὺς (Philist., t. III, p. 553, l. 26; p. 444; *Insc.*, I, lig. 32, etc.; Lenormant, *Rhein. Mus.*, XXI, p. 237, etc.; Neubauer, *Commentatio epigraphica*, p. 47).

Une seule question reste encore incertaine. Les Antiochiens formaient-ils un dème étranger, comme les Milésiens (Dittemberger, *Ephebia Attica*, p. 18); étaient-ils simplement en Attique au même titre que tous les autres Orientaux, et les Thraces que nous y voyons si nombreux au temps de l'empire? On trouve des Antiochiens à Délos (Lebas, *Inscript. grecques et latines*, îles de la mer Égée. Paris 1839, p. 150 et suivantes). Une inscription d'Aklani, petit village près de Philippopolis, nous les montre au fond de la Thrace (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1868, p. 192). Ils paraissent avoir été répandus dans le monde grec tout entier (cf. Keil, *l. l.*). Il est donc fort probable que si on les rencontre plus souvent en Attique que dans toute autre province, il n'est nullement besoin de supposer qu'ils y aient jamais formé un dème particulier.

(1) Entre autres, cf. Boeckh, *C. I. G.*, n. 2296; Meier, *Comment. sec.*, p. 77, et surtout Herzberg, *Die Geschichte Grieschenlands unter die Herrschaft der Rœmer*, Index, au mot *Delos*.

(2) Cf. aussi Keil, passage cité.

II. Damnis, bien qu'habitant la Syrie, était d'origine grecque.

Il n'est pas rare à l'époque romaine de trouver des bustes grecs, portraits de personnages nés dans la Grèce propre, qui présentent le type syrien. Aussi n'aurions-nous pas attribué avec certitude le bas-relief de M. Brunet de Presle à la Syrie, si nous n'avions eu à faire valoir comme argument que les caractères qui frappent tout d'abord sur la figure de Damnis.

Le musée de la Société archéologique d'Athènes possède en particulier une série de bustes du plus grand prix pour les études d'ethnographie : ce sont ceux des cosmètes de l'éphébie. Ces personnages, dont les noms sont connus, sont tous athéniens ; quelques-uns appartiennent à de vieilles familles aristocratiques. Parmi eux, deux ou trois présentent, sans qu'on puisse hésiter sur ce point, le type syrien. Il est regrettable que ces bustes n'aient pu encore être publiés. Ils montrent par des exemples nombreux combien le type grec s'était altéré au temps de l'empire. A côté des cosmètes dont la figure est syrienne, nous en trouvons d'autres que nous prendrions pour des Italiens ou des Thraces, ou même des Gaulois, si les inscriptions ne nous avaient conservé leurs noms. Le seul type qu'on ne rencontre pas dans cette riche galerie, est celui de la pure race hellénique tel que nous le connaissons par les marbres du IV^e^ et du V^e^ siècle, surtout par quelques bas-reliefs bien peu nombreux où l'artiste, représentant des scènes de famille et de simples mortels, paraît s'être peu préoccupé de l'idéal de convention adopté par la sculpture religieuse (1).

L'ethnique Ἀρχάς sur un *banquet funèbre* est une nouveauté. Je ne connais pas un seul banquet funèbre qui porte le nom d'un habitant du Péloponèse. Pacciaudi, dans ses *Monumenta Peloponesiaca*, a publié une stèle qu'il croit provenir de l'Elide ou de la Messénie; du moins fait-il de grands efforts pour démontrer que telle est l'origine de ce monument. Mais ce marbre a été découvert dans la grande Grèce, et rien n'indique qu'on lui ait fait passer la mer à une époque indéterminée (2). Du reste, si on admettait l'opinion de Pacciaudi, il faudrait remarquer que la stèle dont il parle ne présente pas, comme celle de Damnis, le banquet simple, dépourvu d'accessoires qui le compliquent et en modifient le sens premier; mais bien une scène d'une explication difficile, et où l'idée du banquet est altérée de telle sorte, que le spectateur peut se demander s'il n'est pas en présence d'un tableau de genre.

(1) M. Renan, dans la *Vie de saint Paul*, en signale toute l'importance.
(2) T. II, p. 23.

Un seul monument pourrait être cité après celui que nous rappelons, encore ne provient-il pas du Péloponèse, mais de Zacynthe. Il est certes probable qu'on trouvera dans le Péloponèse des stèles représentant le banquet; mais tout autorise à penser qu'elles seront toujours en très-petit nombre (1).

On objectera que les ex-voto à Sérapis et à Esculape étaient assez fréquents dans le Péloponèse (2); mais il n'est pas démontré que les représentations de Sérapis et d'Esculape à table, et les représentations de *banquets*, aient toujours été adoptées dans les mêmes pays. C'est là une opinion généralement reçue, et que Welcker en particulier a beaucoup contribué à répandre, mais qui n'est pas, croyons-nous, d'accord avec les faits. Ainsi, dans les îles d'Amorgos et de Thèra, j'ai pu décrire douze stèles inédites sur lesquelles est figuré le banquet; j'en ai vu en Thrace une série très-riche (3); ni dans ces îles, ni dans cette vaste province, où les ex-voto sont pourtant nombreux, je n'ai rencontré aucun marbre qui nous montrât Esculape et Hygie, Sérapis et Isis, assis au repas sacré.

Au point de vue de la question spéciale dont nous parlons, la stèle de Damnis aurait plus de valeur encore si elle avait été découverte dans le Péloponèse; mais, par cela seule qu'elle porte le nom d'un Arcadien, elle a un intérêt tout particulier.

III. On voit à droite du lit une sorte de pied, sur lequel sont posés deux coussins. Cette disposition est originale. Elle explique heureusement, croyons-nous, plusieurs passages d'inscriptions antiques restés jusqu'ici assez obscurs. Dans les inventaires des effets sacrés du Parthénon, on trouve non-seulement des lits de Chios, κλιναὶ Χιουργεῖς, et des lits de Milet, κλιναὶ Μιλησιουργεῖς (Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n. 105-106-107-108-109-110, etc.), mais des pieds de lits κλινῶν πόδες (n. 105, douze pieds; n. 106, douze pieds également; n. 109-110, même nombre, etc.). Il est difficile de s'expliquer ce que pouvaient être ces pieds, si on supposait qu'ils portaient le lit lui-même. Notre bas-relief nous montre clairement qu'ils en étaient tout à fait distincts. On les plaçait à la tête du lit. C'étaient, on le comprend, de vrais meubles, qui pouvaient avoir une grande valeur et méritaient de figurer sur les catalogues à côté des objets les plus précieux.

Je soumets cette opinion aux archéologues; elle peut donner lieu

(1) Pacciaudi, *l. l.*
(2) Lebas, ouv. cité.
(3) Cf. début de l'article.

à quelques objections; mais, d'une part, la disposition que nous trouvons sur le bas-relief de Damnis ne se rencontre aussi précise et aussi évidente sur aucun monument figuré, et de l'autre, quelques mots de Pollux (cf. en particulier ἐπίκλιντρον, ἀνάκλιντρον, προσκεφάλειον), quelques lignes de Pline ne me paraissent pas des arguments décisifs contre l'explication que je propose.

Le réchaud représenté devant le lit est aussi un détail intéressant. Si le mobilier étrusque a été assez complétement étudié, grâce aux nécropoles, et celui de l'Italie méridionale, grâce aux découvertes de Pompeï et d'Herculanum, le mobilier des Grecs est resté jusqu'ici assez négligé. On trouve dans les pays grecs très-peu d'objets qui aient servi à la vie commune, et ceux qu'on découvre paraissent trop vulgaires pour être apportés en Occident. De plus, il est rare que les scènes figurées, presque toujours religieuses, comportent la représentation de meubles destinés aux usages les plus ordinaires de la vie journalière. Les banquets funèbres nous font connaître un certain nombre de ces meubles; mais aucune stèle, à ma connaissance, ne représente le réchaud que nous voyons sur le bas-relief de Damnis. Il est à peine besoin, pour expliquer sa présence ici, de rappeler les boissons chaudes dont les anciens, dans les repas, faisaient un si fréquent usage.

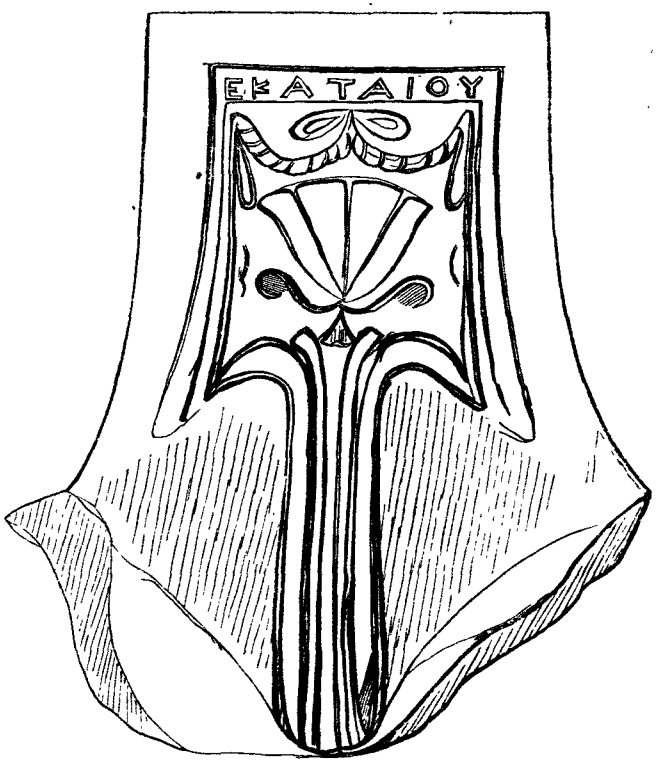
Ce meuble, de forme circulaire et à trois pieds, est très-simple. Ceux qu'on découvre tous les jours en Attique sont plus élégants.

Le musée de la Société archéologique a réuni plus de deux cents fragments de terre cuite qui ont, de toute évidence, appartenu à des ustensiles de ce genre. La terre, en général d'un rouge très-vif, est travaillée avec beaucoup de soin; la décoration, souvent élégante, appartient à la belle époque macédonienne. Sur le rebord supérieur on voit trois appendices, dont la partie saillante, formant une espèce de pied, s'étend à l'intérieur du récipient. C'était sur ces pieds, décorés de dessins très-variés, qu'on plaçait les vases ou les plats. Quelquefois ces appendices représentent une tête de satyre, dont la barbe, démesurément longue, fait l'office de support.

On trouvera dans le Compte rendu de la 24e réunion des philologues allemands, à Heidelberg, la reproduction de quelques-unes de ces têtes de réchaud accompagnée de commentaires par M. Conze. M. Brunet de Presle possède lui-même un de ces pieds ou *affixes* de terre cuite, qui se rapproche beaucoup de ceux que nous rappelons; il est d'un travail excellent et dans un parfait état de conservation. La figure ci-jointe représente un type très-fréquent qui n'a pas, croyons-nous, jusqu'ici été reproduit par le dessin. L'o-

riginal appartient au musée de la Société archéologique d'Athènes. J'en dois la communication à M. Komanoudis.

L'inscription EKATAIOY se lit, à ma connaissance, sur plus de trente documents de ce genre. Je n'ai vu aucun *affixe* qui portât un autre nom. Faut-il reconnaître ici une simple marque de fabrique? Cette opinion paraîtra très-probable, bien que nous n'ayons aucun moyen d'en démontrer la certitude (1).



L'objet que le cadmyle tient de la main gauche est un *simpulon*, ou *arustère* (ἀρυστηρ), destiné à puiser le vin et à le mêler avec l'eau. Sur la stèle de Démétrios, le jeune esclave fait la libation; ici il est prêt à la faire. Un grand nombre de *simpulons* figurent aujourd'hui

(1) *Verhandlungen der vierundzwanzigsten Versammlung deutscher Philologen und Schulmœnner in Heildelberg* (27-30 sept. 1867). Leipsig, 1866, in-4, p. 39, avec deux planches. Communication de M. le professeur Conze. (Voir sur la première planche le dessin d'un réchaud entier.)

dans les principales collections européennes. Aucun d'eux peut-être n'est plus remarquable que ceux découverts récemment à Hildesheim, dans le prétendu trésor de Varus. On peut en voir en ce moment des reproductions très-soignées à l'Exposition de l'Union des arts, dans la vitrine de M. Christofle.

Deux types principaux paraissent avoir été adoptés par les anciens pour ces sortes d'instruments. Le premier type a une tige très-longue qui supporte une coupe de petite dimension; c'est celui que nous voyons sur la stèle de Damnis, il paraît avoir été en usage surtout dans les pays grecs; ce serait donc l'*arustère* proprement dit: tandis que le second type, variété du premier, serait le *simpulum*.

La table porte deux vases et une masse de forme ronde, qui est un pain ou un gâteau. On trouve en Grèce des pains de terre cuite semblables à celui qui est représenté ici; ils conservent souvent quelques lettres qui en précisent le caractère. Ces inscriptions peu variées se présentent surtout sous les formes suivantes : ΓΑΥ. ΓΑΥΚΥ. ΓΑΥΚΥΣ. ΜΕΛΙ ΜΕΛΙΣ. γλύκυσμα μέλι μέλισσα, et indiquent que ces pains sont des gâteaux.

Il est facile de démontrer le caractère sacré et même funéraire de ces monuments, bien que nous ne puissions citer aucun texte qui en précise le sens :

1° Ils sont évidemment analogues aux cônes et aux pyramides de terre cuite qui portent les mêmes inscriptions, et qu'on recueille en si grand nombre dans les monuments antiques.

2° Comme les cônes et les pyramides, les anciens les ont souvent placés dans les tombeaux à côté des morts.

3° Ils figurent presque toujours sur les ex-voto à Isis et à Sérapis (1).

Quant à la place qu'il convient d'assigner au bas-relief de Damnis dans la série des banquets funèbres, il me paraît appartenir au Ier siècle de notre ère. Il faut donc le classer parmi les banquets encore si peu nombreux de la première période, mais à la fin de cette période. Nous serions mieux à même d'en apprécier les mérites sans les retouches que le marbre a subies.

(1) Je ne fais qu'indiquer ici le caractère de ces petits monuments, qui ont donné lieu à de nombreuses hypothèses. J'étudie en détail ces hypothèses dans mes *Inscriptions céramiques de la Grèce*, VIIIe partie, section 3e.

Au moment où paraît cet article, je reçois de M. le comte Charles Conestabile les planches en épreuves du magnifique Atlas qui doit accompagner le IV^e^ volume de ses *Monuments étrusques*. La bibliographie des banquets funèbres doit désormais s'enrichir d'un ouvrage nouveau, dont l'importance est de premier ordre. M. le comte Conestabile a dessiné un grand nombre de banquets funèbres. Plusieurs de ceux qui figurent dans les planches que j'ai sous les yeux, rappellent de tous points les plus anciennes scènes du même genre d'origine grecque et asiatique. Le mort, couché sur le lit, tient une patère; un cadmyle s'avance vers lui. D'une main ce serviteur porte un grand vase, de l'autre un simpulum. C'est là exactement la disposition que nous retrouvons sur les stèles de Démétrios et de Damnis. Je ne peux ici que signaler ce bel ouvrage, qui sera bientôt dans les mains du public. Les banquets étrusques ne sont pas rares dans les recueils de monuments figurés, mais ceux que M. Conestabile fait connaître ont le mérite de présenter des caractères originaux. On ne pourra désormais s'occuper de la question des banquets sans tenir grand compte de ce nouvel ouvrage; le texte de cet atlas étudiera sans doute la question importante, mais encore jusqu'à ce jour si obscure, des rapports du banquet étrusque et des banquets grecs et romains.

ALBERT DUMONT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

La séance publique de l'Académie, tenue le 19 novembre, a été des plus intéressantes. 1° Discours de M. Adolphe Regnier, président; 2° notice historique sur la vie et les travaux de M. F. Bopp, associé étranger de l'Académie, par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel; 3° extrait d'un mémoire intitulé : *Commencements de l'Economie politique dans les écoles du moyen âge*, par M. Jourdain, membre de l'Académie. Nous détachons du discours de M. le Président les passages qui nous paraissent de nature à intéresser particulièrement nos lecteurs.

« En venant aujourd'hui proclamer, au nom de l'Académie que j'ai l'honneur de présider, les prix décernés cette année, ce qui surtout me frappe, rien qu'à voir les questions proposées, les sujets traités, c'est la vaste étendue de ce champ, si extensible encore, qu'embrassent maintenant les études que désigne par excellence le nom général d'érudition; et quand je me reporte d'un ou deux siècles en arrière, que je compare, non le mérite et les aptitudes des hommes, mais la matière même de ces études, les moyens de travail et, à certains égards, les méthodes, je ne puis m'empêcher d'admirer les grands progrès accomplis dans presque toutes les directions. En dehors de l'érudition et de la science, Dieu me garde de nier, de contester le progrès dans aucune des grandes voies que la Providence a ouvertes à l'humanité; l'aspiration au mieux, un des plus nobles attributs de l'homme, est en nous à la fois raison et instinct, et de toutes les tendances, inhérentes à notre nature, qui réunissent ce double caractère, Dieu, assurément, ne nous en a donné aucune qui ne puisse et ne doive être satisfaite, je ne dis pas toujours dans chacun de nous, ni à tout jamais et sans terme dans chacune de ces individualités collectives qui s'appellent peuples, nations, races, mais à coup sûr dans le genre humain, tant qu'il durera en ce monde, où certes il ne paraît point à la veille de finir. Je sais qu'à certains moments de la vie des nations, il faut que la foi au progrès soit bien robuste pour ne point défaillir à la vue des temps d'arrêt, des pas en arrière. Quand nous franchissons, par exemple, tout juste quatre-vingts ans, que nous comparons les années que nous venons

de vivre à cette aurore saluée par nos pères, ou même encore à des temps moins éloignés où la France s'essayait à cet idéal, comme on l'a nommé, de la civilisation qui consiste à concilier l'ordre avec la liberté, il faut le long espoir et les vastes pensées que donne cette foi, il faut étendre sa vue à tout l'ensemble de l'humanité, il faut, pour ne pas perdre courage et confiance, se rappeler combien de fois dans l'histoire, comme dans les orbites des corps célestes, la rétrogradation n'a été qu'apparente, combien de fois des haltes et même des pas en arrière n'ont été que des prises d'élan suivies d'une course assurée en avant.

Mais ce n'est point là le sujet que je dois traiter en ce moment. Je ne m'excuse pourtant pas d'y avoir touché : dans les jours que nous traversons, le seul mot de *progrès* place nécessairement sur cette pente, et si de telles pensées étaient ici déplacées, si nos études devaient avoir pour effet de nous rendre indifférents à la chose publique, aux plus grands intérêts et de la société et de chacun de ses membres, quel esprit généreux, quel cœur patriotique s'y voudraient livrer? Elles n'auraient pas droit à être comprises sous ce nom conservé dans le titre même de notre Académie, le nom de *Belles-Lettres*, ou, comme on a dit mieux encore en latin, *Litteræ humaniores*. Mais enfin je n'ai point à m'étendre ici sur ce progrès qui, plus que tout autre, intéresse la civilisation; je n'ai point à parler de cette grande et commune voie où notre siècle, pour employer une comparaison que je lisais ces jours passés, où notre siècle, à ne le voir que chez nous, semble, s'il ne recule pas, n'avancer tout au moins, même aux yeux de l'optimiste, qu'à la manière des pèlerins de Saint-Jacques : trois pas en avant et deux en arrière. Le progrès qui nous touche, non pas davantage, mais plus spécialement, celui des études que nous représentons, des travaux d'érudition, celui-là, au temps où nous vivons, est incontestable, et, de même que celui des sciences naturelles, qui en sont les sœurs, qui le sont devenues par la méthode, incontesté.

Je le disais en commençant, il suffit, pour mesurer avec admiration le chemin parcouru, de considérer, dans les prix décernés, les sujets proposés et traités. Notre prix ordinaire concerne l'Égypte, l'*Economie politique sous les Lagides*. Égypte à la fois et économie politique! Le premier de ces mots, le nom de cette terre fameuse, à l'histoire de laquelle le jour même où je parle et ceux d'hier et de demain, 18 à 20 novembre 1869, ajoutent encore une date à jamais mémorable, le nom de l'Égypte nous dit une des plus grandes conquêtes que la science ait faites dans le dernier demi-siècle et qu'elle continue avec une ardeur efficace; il nous rappelle une des plus grandes gloires de notre Académie et de notre pays, la merveilleuse découverte de Champollion, un de ces hommes qu'on ne loue point, parce que leur nom seul en dit plus que tous les éloges. Quant à l'économie politique, ce n'est point à nous à en parler; mais enfin nous n'ignorons pas combien elle aussi est dignement représentée dans l'Institut de France, et combien d'esprits éminents s'attachent aujourd'hui à développer les germes semés dans ce domaine par de grands et sages esprits

des générations précédentes. Un des devoirs de l'érudition, telle que nous l'entendons et devons l'entendre, c'est, sans préoccupation de mode ni de vogue, de donner une juste part d'attention aux questions qui attirent le plus celle de la génération présente. Une intéressante lecture, qui fait partie du programme de cette séance, *Sur l'économie politique au moyen âge*, vous montrera que c'est un devoir que l'Académie ne néglige point. Pour étudier le moyen âge en vue d'une telle exploration, il faut quelque chose du courage des voyageurs qui pénètrent dans le désert; mais les récits qu'on rapporte de ces sortes de voyages ont d'ordinaire je ne sais quel attrait de curieuse et parfois étrange nouveauté.

Sur la question de l'*Économie politique sous les Lagides*, deux mémoires ont été adressés à l'Académie. Ils se recommandent l'un et l'autre par une étude approfondie du sujet et par des mérites divers qui ont tenu quelque temps votre commission en suspens.

Conformément à l'avis unanime de sa commission, l'Académie décerne le prix, de la valeur de deux mille francs, au mémoire numéro 1, dont l'auteur est M. *Giacomo Lumbroso*.

L'auteur du mémoire numéro 2 est M. Félix Robiou, docteur ès lettres. Pour lui témoigner combien, à divers égards, elle juge son travail estimable, elle lui accorde une *mention très-honorable*, à laquelle il a été attribué par M. le ministre de l'instruction publique une médaille d'encouragement de la valeur de mille francs.

Des deux prix fondés par le baron Gobert pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, l'Académie a décerné le premier à M. Roget, baron de Belloguet, pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise, ou Mémoire critique sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, 1858-1868, 3 volumes in-8.

Elle a décerné le second à M. de Chantelauze pour l'ouvrage dont le titre suit : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, etc., par Jean-Marie de la Mure, publiée pour la première fois....., revue, corrigée et augmentée de nouveaux documents et de notes nombreuses, etc.*, 1860-1868, 3 volumes in-4. »

Après avoir examiné les mérites de l'œuvre de M. de Chantelauze, qui n'a pas eu le premier prix peut être uniquement parce que son ouvrage n'est pas entièrement original et que le fond en appartient en propre au chanoine de La Mure, M. A. Regnier continue :

« L'*Ethnogénie gauloise* nous transporte par son sujet dans une région d'étude qui a pour notre histoire un très-grand intérêt, mais fut longtemps cultivée d'une façon si chimérique, si fantastique, qu'on y appliquait à bon droit le nom de *celtomanie*. Là aussi les découvertes de notre âge ont eu les plus heureux effets. Elles n'ont certes pas dissipé toutes les ténèbres; mais, au point de vue où elles nous placent, elles ont, dans quelques parties de l'ensemble, changé la nuit en un crépuscule, que percent même par moment, çà et là, de lumineux éclairs. Grâace ux travaux mo-

dernes de Pictet, de Bopp, grâce au précieux répertoire grammatical de Zeuss (je ne parle que de ceux qui firent dans la voie les premiers pas bien décidés, mais ils ont eu et ont encore de zélés continuateurs), nous savons maintenant que les Celtes sont de race et de langue aryennes. A l'analyse de leur idiome, dans le passé, dans le présent, a été appliquée la sage et sûre méthode que nous fournit la grammaire comparative. Pour les autres aspects que présente l'étude des races, la critique historique, si perfectionnée à certains égards et, avec raison, devenue si exigeante, a prêté ses puissants et prudents instruments. On ne peut faire un mérite à un auteur de venir à propos, au moment favorable, d'être porté en avant par le courant même, pas plus qu'à la barque de l'impulsion qu'elle reçoit du fleuve, de la route qui marche, comme dit Pascal. Mais ce qui est un mérite, c'est de seconder la pente et de hâter le mouvement, en maniant bravement la rame, en manœuvrant habilement la voile. C'est ce qu'a fait M. de Belloguet. Son livre est le fruit du labeur le plus opiniâtre. Il y montre une science très-étendue, très-profonde, puisée aux meilleures sources. Rien de ce qui chez les anciens se rapporte à son sujet, rien (ou bien peu s'en faut) de ce qui s'y rapporte chez les modernes de toute langue, ne lui a échappé. Sa première partie est le glossaire des mots gaulois cités par les écrivains de l'antiquité; la seconde est consacrée à l'étude anthropologique des races qui ont anciennement occupé le sol de la Gaule; la troisième, qui a paru depuis peu, traite de la religion, des mœurs et des institutions des Gaulois. « A la vaste érudition dont nous avons parlé, M. de Belloguet joint, dit le rapport, que je ne puis mieux faire que de citer de nouveau, un jugement libre de tout préjugé. Il circule avec une entière indépendance au milieu des hypothèses et des erreurs innombrables qu'une matière aussi épineuse n'a pu manquer de susciter. Il n'est séduit ni par l'autorité d'un nom ni par le prestige d'une tradition, quand une opinion, une tradition ne lui paraissent pas justifiées. Habile à interpréter les témoignages anciens, il sait tirer souvent du rapprochement des textes des lumières inattendues, soit pour réfuter ses adversaires, soit pour établir ses propres conclusions. »

Après ces justes éloges, votre commission, avec une impartialité qui leur donne plus de prix, fait aussi la part de la critique. L'auteur, si sévère pour beaucoup de conjectures de ses devanciers, n'a pas toujours évité lui-mêmes les assertions hasardées, les interprétations qu'on peut dire arbitraires. D'un autre côté, la forme de l'ouvrage laisse à désirer, non pour le plan général, la méthode de l'ensemble, mais pour l'ordonnance partielle de plus d'un chapitre. Enfin, pour la langue, le style, la correction, le goût, une sévère et dernière révision n'eût pas été inutile. Ce sont là, dit-on, des qualités accessoires en matière d'érudition : dans de certaines bornes, je le veux bien. Aussi peut-il arriver à l'Académie de pousser assez loin l'indulgence à cet égard, mais toutefois sans qu'elle oublie jamais les belles et bonnes traditions de l'érudition française, sans qu'elle oublie surtout combien importent à ce genre d'écrits, dans l'intérêt de la

science même, la clarté, autant que la comporte le sujet, et la précision et, dans l'intérêt des lecteurs et par conséquent de la propagation de la science, sinon toujours l'élégance (tout genre d'écrits a cependant la sienne), au moins la correcte et sobre aisance.

En somme, malgré nos réserves, de très-sérieux mérites recommandent les trois volumes de M. le baron de Belloguet à l'attention des historiens et des érudits. Avant et depuis le concours, plus d'un suffrage honorable, en France et hors de France, s'est joint au vôtre.

C'est aussi aux études gauloises, à une branche toute neuve du vieux tronc celtique, dont la rapide croissance honore la liste actuelle de notre Académie en la personne de plusieurs dignes et savants confrères, qu'a été accordé cette année le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Deux ouvrages avaient été envoyées au concours : l'un de M. Blancart, ayant pour titre : *Recherches sur les monnaies de Charles II, comte de Provence;* l'autre de M. Eugène Hucher, l'*Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles.*

Les recherches de M. Blancart, déjà présentées en manuscrit l'an dernier, doivent se composer d'une dizaine de cahiers, dont un seul est imprimé. La commission, tout en les jugeant très-dignes de son attention, les a écartées, cette année, du concours, par cette raison que l'impression en est à peine commencée. C'est la détermination qu'elle a déjà adoptée au sujet du livre de M. le baron d'Ailly, sur *les Monnaies de la république romaine.*

La commission a décerné le prix à l'ouvrage de M. Hucher, qu'elle considère comme un travail excellent, «un vade-mecum désormais indispensable à quiconque voudra se livrer à l'étude des antiques monnaies de la Gaule. »

M. le président, passant ensuite au concours des *Antiquités de la France,* annonce que la commission a décerné, cette année, la première des récompenses dont elle dispose à un ouvrage consacré aux origines de notre idiome, au *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française, depuis ses premiers débrouillements jusqu'à la formation de la langue moderne,* par M. Frédéric Godefroy. Ce travail est le fruit de vingt années de persévérantes recherches et honore infiniment l'infatigable patience, l'ardente énergie de son auteur, qui en même temps y aura l'occasion de faire preuve, tant dans l'ensemble que dans les détails, des diverses aptitudes que demande un tel travail. Il en a soumis à la commission la lettre A, entièrement mise au net, comme un spécimen déjà considérable en lui-même et propre à montrer ce que sera toute la suite; car il est dans la nature même d'une œuvre de ce genre que les matériaux se réunissent et se classent à la fois pour toute la série alphabétique. Entreprendre la composition de ce dictionnaire, c'était répondre (et cette considération a pesé d'un grand poids, sans aucun doute, dans le jugement de la commission) à une invitation que, depuis longtemps, l'Acadé-

mie répète chaque année. Elle s'étonnait peu qu'on ne se hâtât point de s'y rendre. A peine semblait-il qu'on pût attendre l'accomplissement d'une si lourde tâche de l'action collective d'un groupe d'érudits, officiellement secondés et soutenus. Je n'ai pu m'empêcher de dire en peu de mots combien doivent paraître dignes d'encouragement le zèle, le dévouement de M. Godefroy; mais ce n'est point à moi d'apprécier dans ce discours son travail. La commission le juge et en montre les mérites, et les améliorations qu'elle y désirerait, dans un rapport détaillé, qui sera imprimé et distribué.

A l'occasion de l'appel de l'Académie et du vaste projet de M. Godefroy qui en a été la suite, je dirai que ce qui me frappe, au point de vue où je me suis placé dès le commencement de ce discours, c'est le haut degré où, dans cette partie encore, je veux dire dans l'analyse et le classement historique des grands trésors des idiomes, le labeur érudit, aidé des plus puissants dons de l'esprit, est parvenu de notre temps. On peut dire que nous avons vu naître, au sens exact, étendu, compréhensif, qu'ont aujourd'hui ces mots, et l'histoire et la science du langage. La lumière venue de l'Orient a éclairé d'un jour tout nouveau, dans notre Europe, non pas seulement les sœurs antiques du sanscrit et du zend, les sœurs depuis longtemps mortes, disons mieux, continuant de vivre, dans les anciens écrits, d'une vie impérissable, mais aussi les enfants survivants de ces sœurs. Elle a fait plus, elle a comme régénéré l'étude des langues en général, non pas uniquement d'une famille, mais de toutes, en étendant, rectifiant, aiguisant notre vue, en nous déshabituant de deviner, de conjecturer au hasard, en assurant enfin notre marche, guidée désormais par les sûrs et féconds et rigoureux instruments qui s'appellent l'observation, l'induction, la comparaison. Rappeler cet admirable progrès, c'est redire la gloire (je ne parle que des plus éminents parmi ceux qui ne sont plus, et tais les doctes et habiles contemporains), la gloire de Guillaume de Humbold, des Colebrooke, de notre illustre Burnouf, de cet autre savant vénérable que j'ai déjà nommé et dont vous entendrez et applaudirez l'éloge dans quelques instants, de l'ingénieux Bopp, qui a élevé à la grammaire comparée un monument dont les solides fondements et les grandes parties dureront toujours, quelles que puissent être les retouches futures et les partiels remaniements.

L'Académie décerne la seconde médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222, in-8.

« C'est, dit le rapport de votre commission, une œuvre d'érudition dans la meilleure acception du mot, que le livre envoyé par M. Longnon à notre concours. Cela seul eût assurément suffi pour lui concilier les suffrages de la commission; mais nous les lui avons donnés avec un double bonheur, lorsque nous avons su quelles difficultés extraordinaires l'auteur avait eu à vaincre, quelle persistance lui avait été nécessaire, quels vaillants efforts il lui avait fallu faire pour réussir si bien dans un ordre de travaux auquel, on peut le dire aujourd'hui, son éducation première

ne l'avait aucunement préparé. A l'homme d'études, comme à tout autre, la justice veut qu'on tienne compte de la distance parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. »

La troisième médaille a été décernée à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la basse Bretagne*, 1er volume; Paris, 1868, in-8.

« La tâche qu'a entreprise M. Luzel a été de recueillir de la bouche même des paysans, dit encore le rapport, ces chants traditionnels, n'ajoutant rien, ne laissant jamais l'interprétation réagir sur le texte, et notant toutes les variantes avec un soin minutieux. On ne saurait, en vérité, mieux pratiquer qu'il ne l'a fait l'art difficile de chercher et trouver à la source même les chants populaires. »

Les autres ouvrages distigués par la commission entre ceux qui ont concouru pour les *Antiquités de la France* me fourniraient l'occasion de vanter encore des progrès de ces derniers temps; mais je dois me borner, et je me contente de donner ici les titres de ces divers travaux : le rapport de la commission, je le répète, appréciera chacun d'eux.

Des mentions honorables sont accordées :

A MM. Chérest; Balasque; l'abbé Chevalier (de Romins); Brachet; Klipffel; Faugeron.

Cette année encore, l'Académie n'a pu décerner le prix fondé par M. Louis Fould pour la meilleure *Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*. Deux ouvrages ont été envoyés au concours; mais aucun d'eux n'ayant paru à la commission chargée de les examiner digne du prix ni de l'accessit, l'Académie proroge le terme du concours à 1872. »

Le manque d'espace nous oblige à renvoyer au prochain numéro l'analyse des communications faites à l'Académie dans les séances ordinaires. Nous devons cependant mentionner une communication fort intéressante de M. Léon Renier sur deux inscriptions latines rapportées de la haute Egypte par M. Miller, communication que nous espérons pouvoir donner *in extenso* dans notre prochain numéro. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le conseil des professeurs du Collége de France et l'Académie des inscriptions ont présenté chacun deux candidats à la succession de M. Sainte-Beuve pour la chaire de poésie latine. Les suffrages des deux corps savants sont tombés sur deux de nos collaborateurs, en première ligne M. Boissier et en deuxième ligne M. Georges Perrot. Tous les amis de la *Revue* seront heureux de connaître ce double choix.

— *L'âge de la pierre en Egypte.* — Le 17 février 1867, M. Ancelin écrivait du Caire à M. de Mortillet: « Je viens de parcourir pendant deux mois, avec un de mes amis, M. le vicomte de Murard, la vallée du Nil depuis le Caire jusqu'à Assouan, et nous y avons recueilli toute une série d'objets en silex ou en pierre dure (porphyre, roche amphibolique, etc.) évidemment travaillés de main d'homme. Ce sont des types de couteaux, racloirs, nuclei, éclats avec retouches régulières, marteaux avec traces de percussion, etc., parfaitement caractérisés, quoique d'un travail assez rude. C'est à Bab-el-Molouk, El-Kab, Abou-Mangat, Saqqarah, que nous avons recueilli les plus intéressants spécimens de pierres taillées ou éclatées intentionnellement. Ces vestiges étaient concentrés sur certains points, comme il arrive dans les stations fréquentées. » Cette lettre a été insérée dans le numéro de février des *Matériaux pour l'histoire de l'homme.* Depuis lors, ce même journal, numéro de septembre, a complété ces intéressants renseignements et figuré les principaux types recueillis.

Nous sommes heureux d'annoncer que MM. Hamy et Lenormant viennent de confirmer de la manière la plus complète la découverte de M. Ancelin. Eux aussi ont recueilli, en grand nombre, pendant leur séjour en Egypte, des silex taillés de formes très-variées. On peut donc maintenant assurer d'une manière certaine que l'âge de la pierre a existé dans ce pays comme partout ailleurs. Nous espérons pouvoir donner dans un prochain numéro des détails circonstanciés touchant ces intéressantes observations.

— *Antiquités mérovingiennes découvertes à Nesle-Hodeng, en octobre* 1869. — La confection du chemin de grande communication, n° 7, d'Elbeuf à Sénarpont, a révélé, dans la traverse de Nesle-Hodeng (canton et arrondissement de Neufchâtel), un cimetière mérovingien qui promettait

d'être des plus fertiles pour l'archéologie. Les travaux nécessités par le raccordement du chemin vicinal qui conduit du *Calvaire* à l'église de Nesle avaient fait rencontrer, dans un champ nommé le *Paradis*, des vases de terre, des perles de verre, des haches et des lances de fer, un collier et un plateau en bronze.

Quelques-unes de ces pièces ont été recueillies par les agents du service vicinal, pour être déposées par eux dans le musée d'antiquités de Rouen; les autres ont été données par les ouvriers à des amateurs qui les possèdent encore.

Averti de cette découverte, en août 1868, j'ai pu, dans l'automne de cette même année, faire un sondage qui m'a donné plusieurs objets intéressants. Je me suis assuré, dès lors, que ce champ renfermait une mine précieuse pour nos musées et pour l'histoire locale.

Le champ du *Paradis* dépend de la ferme de la Butte, laquelle est la propriété de M. Semichon, inspecteur des établissements de bienfaisance de ce département. M. Semichon, qui est membre de l'Académie de Rouen, s'est empressé de donner toutes les permissions nécessaires pour l'exploitation scientifique de sa terre. De son côté, M. le sénateur préfet a bien voulu m'accorder une allocation de 300 fr. pour commencer le travail.

Les fouilles ont été très-fructueuses. Commencées le 5 octobre, elles ont duré jusqu'au 26 avec un succès toujours soutenu. Toutefois, nous sommes certain de n'avoir exploré qu'une partie de cette nécropole, qui paraît considérable. Nous avons interrogé dix rangées de fosses, composées chacune de quinze à vingt-deux inhumations. Les rangs de fosses allaient du sud au nord, tandis que les corps étaient tous orientés de l'est à l'ouest. Ce sont donc près de deux cents sépultures que nous avons étudiées. Malheureusement le plus grand nombre d'entre elles avaient été visitées par des chercheurs de trésors, soit au moyen âge, soit aux temps barbares. Malgré cela, un certain nombre de fosses, que l'on peut porter à vingt-cinq environ, étaient restées intactes. Celles-ci nous ont pleinement récompensés de nos peines.

Il n'y a pas même jusqu'aux fosses violées qui n'aient donné des pièces intéressantes. Les voleurs anciens savaient aussi bien que nous que la richesse d'une sépulture franque résidait toujours dans la partie haute du corps, soit à la poitrine, soit à la ceinture. C'est donc là qu'ils s'attaquaient pour trouver des bijoux et des métaux précieux. Généralement ils négligeaient les pieds, où ils savaient bien qu'il n'y avait que des vases de terre et des armes de fer. C'est à cette omission calculée que nous devons d'avoir rencontré, au sein de fosses bouleversées, des lances, des haches et des vases dédaignés par des violateurs ignorants et cupides.

L'inconvénient que nous signalons ici est presque inhérent à tous les cimetières francs, saxons, burgondes, allémaniques. Des faits nombreux en font foi dans tous les lieux que recouvrit autrefois l'invasion germanique. Malgré cela le cimetière de Nesle ne nous a pas moins donné une moisson précieuse que nous allons exposer ici sommairement.

Comme toujours, la classe des objets céramiques s'est montrée la plus abondante. Trente-six vases ont été recueillis aux pieds des morts. Ces vases, tous en terre cuite, étaient de couleur noire, blanche, rouge ou grise. Les vases rouges avaient leur teinte naturelle, mais les vases noirs présentaient une couverte faite avec la mine de plomb. La plupart avaient reçu des ornements en creux marqués à l'estampille. Ces détails sont applicables à toute la céramique mérovingienne; mais les vases de Nesle avaient ceci de particulier qu'un grand nombre d'entre eux possédaient un pied. Ailleurs, nous n'avons remarqué rien de semblable. Deux ou trois affectaient la forme de nos bols modernes. Malheureusement le très-grand nombre de ces pièces a été brisé par la pioche des travailleurs.

Exceptionnellement, une sépulture d'homme nous a donné un vase de bronze, et une fosse de jeune fille nous a offert les restes de trois ou quatre vases romains en terre et en verre. Le vase de bronze avait une forme hémisphérique sans pied ni anse. Dans son genre, c'est une pièce nouvelle dont nous ne connaissons pas l'analogue.

Le verre, bien que rare, n'a pas fait défaut dans la nécropole de Nesle. Malheureusement les ouvriers ont brisé deux coupes curieuses, de forme conique, et une troisième en forme de bol moderne. Le verre s'est encore montré sous la forme de perles en verre colorié et en pâte vitrifiée. Ces perles étaient destinées à former des bracelets et des colliers. Nous avons rencontré un bracelet et quatre colliers en verre, émail ou jais.

Suivant l'usage des nécropoles mérovingiennes, le fer s'est montré en en assez grande quantité dans le cimetière de Nesle. On a rencontré environ trente couteaux dont deux ont présenté des manches ornés et des gaînes de cuir garnies d'argent. Les boucles en fer étaint rares et en mauvais état. Chose assez étrange, nous n'avons guère recueilli qu'un seul scramasaxe; mais en revanche nous avons eu huit haches, quatorze lances, un bouclier avec son umbo et un fauchard semblable à celui que nous avons rencontré à Douvrend en 1865. Nous signalerons encore une vrille, deux flèches, l'anse et les cercles d'un baquet en bois, et trois fermoirs de bourses ou d'aumônières.

Le bronze, métal composé, plus noble que le fer, nous a fourni une assez grande variété de pièces. Nous n'avons eu que quelques boucles de lanières, mais nous n'avons pas recueilli moins de huit à dix boucles de ceinturon. Quelques-unes gardaient encore du cuir de la ceinture; d'autres avaient un ardillon de fer. Nous possédons aussi quelques têtes de clous et des triangles destinés à orner le ceinturon. Les doigts des morts nous ont fourni une bague, et la poitrine huit fibules, dont deux au type cruciforme et quatre en manière d'oiseaux de proie.

Nous avons déjà parlé d'un vase hémisphérique recueilli aux pieds. Nous ne devons pas omettre deux aiguilles, deux styles et cinq monnaies romaines, dont une d'Adrien, trois à l'effigie de Tétricus. Ces dernières pièces étaient placées à la ceinture des défunts. Une seule d'entr'elles est forée pour suspension, une autre avait été coupée.

L'argent était représenté par une fibule ornée de verroterie violette, par une bague et par une monnaie de Théodebert Ier, roi d'Austrasie (534-548). Cette pièce, unique dans son genre, excite au plus haut point l'intérêt des numismates français.

Chose étonnante parmi nous! l'or s'est montré assez abondant dans le cimetière de Nesle. Nous y avons récolté un anneau de doigt dont le chaton est décoré d'une croix, sept perles d'or provenant d'un collier, une jolie petite épingle à cheveux dont la tête est ornée d'une pierre précieuse, un style d'argent revêtu d'une feuille d'or, une petite fibule en forme d'oiseau de proie, recouverte d'une feuille d'or, et deux magnifiques fibules d'or et d'argent décorées de verroteries rouges et de filigranes.

Enfin, et c'est pour nous une pièce capitale, nous y avons trouvé un tiers de sol d'or d'Anastase (518).

Cette pièce, contemporaine de Clovis ou de ses fils, se rencontre rarement dans les cimetières d'origine germanique. Nous en connaissons deux trouvées, l'une à Kirschnaumen, près Sierck, dans la Moselle, et l'autre, en 1850, dans le cimetière d'Arques, près Saint-Omer.

Dans la même catégorie, nous citerons des Justin en or trouvés à Neuilly (Côte-d'Or) et à Kirschnaumen (Moselle), et des Justinien de même métal recueillis à Lède, près Alost (Belgique), et à Ozingell, dans le Kint. Enfin, on cite encore un tiers de sol d'or de Childebert Ier, sorti du cimetière belge de Lède.

Toutefois, de pareilles découvertes sont rares et elles servent merveilleusement à dater nos cimetières. Ainsi, à Nesle, l'or d'Anastase marque le commencement de la nécropole. Ce champ de repos a dû commencer vers 500 pour finir vers 800, l'époque de Charlemagne. Il a donc dû vivre pendant trois siècles.

Avec les perles de verre des colliers, il a été recueilli des perles d'ambre, matière très-recherchée par nos ancêtres. Elles servaient tout à la fois d'ornements et d'amulettes religieux. C'est ce qui faisait dire à saint Eloi et à saint Ouen, ces grands jouteurs contre la superstition franque : « qu'aucune femme ne porte de l'ambre à son cou. »

Les nombreux et précieux objets de cette fouille seront déposés au Musée départemental, dont ils augmenteront la collection mérovingienne déjà si remarquable.

Je dois remercier ici toutes les personnes qui m'ont secondé dans cette exploration. Je place en première ligne le propriétaire du champ du *Paradis*, M. Semichon, inspecteur des établissements de bienfaisance du département à Rouen, puis M. Cahingt, de Londinières, dont le zèle et la vigilance ne m'ont pas un instant fait défaut; enfin, M. Manigot, agent-voyer de l'arrondissement de Neufchâtel, et M. le comte de Bouelle, qui nous ont procuré des ouvriers et toutes les facilités nécessaires pour la fouille.

L'Abbé Cochet.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 10, octobre 1869 (deux feuilles) : Fouilles de Corneto; — Sépulcre romain près de

Bologne; — Cippes relatifs à des acqueducs de Rome; — Buste d'une Cérès Augusta; — Amphore bacchique; — Post-scriptum à l'article sur les inscriptions de Sardaigne.

Le premier des articles contenus dans ce numéro nous donne à la hâte quelques renseignements sur une découverte de haute importance qui vient d'être faite sur le sol de l'ancienne Tarquinies. Il s'agit d'un sarcophage en marbre dont les quatre faces sont ornées de peintures à la détrempe, du plus beau style grec, qui représentent des scènes du combat des Amazones. La peinture a été appliquée directement, sans enduit intermédiaire, sur le marbre. Cet objet d'art, unique dans son genre, appartient à l'avocat Bruschi, de Corneto; M. Wolfgang Helbig, auteur de l'article, exprime le désir qu'il soit acquis le plus tôt possible par quelqu'un des grands musées de l'Europe, pour être ainsi préservé de toute chance de destruction et mis à la disposition des gens d'étude. Voilà une acquisition que nous prendrons la liberté de recommander au Louvre, relativement si pauvre en peintures anciennes.

BIBLIOGRAPHIE

La Salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de l'Institut des provinces, etc. — Dessins de M. Ch. Pensée. — Mémoire lu à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, avril 1869. — Orléans, 1869, in-8 de 56 pages, 5 planches lithographiques.

Le travail de M. Boucher de Molandon a paru dans les Mémoires de la Société que préside le savant orléanais. Ce n'est pas seulement une œuvre d'érudition animée par un amour éclairé de nos antiquités nationales; on y trouve aussi comme un plaidoyer rédigé avec la chaleur d'une conviction patriotique mise au service d'une cause à laquelle est intéressée la gloire de la vieille « Université de lois » instituée à Orléans, dès 1305, par Clément V, pour l'enseignement du droit civil et canonique. M. de Molandon esquisse rapidement l'histoire de l'établissement; le jurisconsulte Pothier y reçoit la place que méritait une telle illustration. Puis vient la description de la Salle des thèses, dernier reste et, comme nous le dit l'auteur, personnification monumentale de cette institution cinq fois séculaire.

Après avoir lu ces pages, où l'intérêt des faits le dispute à l'attrait d'une expression élégante et presque émue; après avoir jeté les yeux sur les dessins de M. Ch. Pensée, représentant, outre le plan géométral, les figurines des culs-de-lampe au pourtour de la salle, on se demande comment le conseil général du département a pu proposer, en août 1868, la destruction de cette salle, tempérée, il est vrai, par la conservation des parties vraiment intéressantes du petit monument, et leur translation, soit dans un lieu déterminé par l'administration municipale, soit dans un des musées de la ville.

Le débat dure depuis sept années entre la Société archéologique de l'Orléanais et la préfecture du département.

Espérons que les efforts de M. Mantellier, auteur d'un remarquable Rapport au préfet, datant de 1863, et ceux de ses dignes successeurs à la présidence de la Société, MM. Collin et Boucher de Molandon, feront revenir l'administration sur des prétentions qui ne peuvent se justifier par des raisons d'intérêt public. En effet, il faut qu'on le sache, sacrifier la

Salle des thèses à ces prétentions, ce serait, de la part de la ville d'Orléans, renier tout un passé glorieux pour condescendre à l'opinion toute personnelle d'un fonctionnaire qui, en 1862, exposait (p. 45) que la restauration de l'hôtel de la préfecture serait incomplète « si la ville n'ouvrait une place devant la façade principale de l'hôtel. » C. E. R.

Ein Edict des Kaisers Claudius, von Dr Fr. Kenner. Wien, 1869.

Cette intéressante dissertation contient un fac-simile et un commentaire complet de l'une des plus importantes inscriptions romaines qui, depuis longtemps, aient été trouvées de ce côté des Alpes. Il s'agit d'une table de bronze, haute de 50 centimètres et large de 38, qui a été trouvée le 29 avril 1869 dans l'endroit appelé *Campi neri*, à l'ouest de Cles, le chef-lieu du val de Non, au nord de Trente, en Tyrol. C'est un décret de Claude, daté du 15 mars 46; il n'y manque pas un mot, pas une lettre. Ce document est relatif à certaines contestations entre la ville de Côme et les montagnards qui en dépendent; l'empereur envoie un commissaire pour régler la question. Il s'agit, dans la seconde partie du même acte, de populations subordonnées de même au municipe de Trente, et qui ont usurpé la qualité de citoyens romains. L'empereur, considérant qu'il y a une sorte de prescription et de possession d'Etat, se décide à leur laisser cette qualité. Ce que ce document a de curieux, c'est moins le fond même des affaires dont il traite que la manière dont il est rédigé. On y reconnaît, comme l'a indiqué M. Mommsen dans l'*Hermès* (t. IV, 1869, p. 99 et suiv.), la main même de Claude, ce style obscur et prétentieux dont le discours de Lyon nous avait déjà donné une idée. Ce qui est au moins aussi curieux, c'est une autre brochure du même docteur Kenner, donnant la première copie correcte d'un nouveau diplôme militaire trouvé à Kustenjè par le docteur Cullen; elle a pour titre : *Ueber ein bei Kustenjè gefundenes roemisches militar Diplom.* Ce qui fait l'intérêt de ce monument, c'est qu'il concerne non pas, comme cela arrive le plus souvent dans les documents de cette espèce, un légionnaire, mais un soldat appartenant à la sixième cohorte prétorienne. Les quelques diplômes prétoriens connus jusqu'ici appartenaient à la seconde moitié du second siècle et à la première du troisième siècle, tandis que celui-ci est de l'année 76; il offre ainsi de curieux points de comparaison et de précieux renseignements pour l'histoire des cohortes prétoriennes et urbaines, il prouve que sous Vespasien les premières étaient au nombre de neuf et les secondes de quatre. Une autre particularité à relever, c'est que ce diplôme contient les noms de deux consuls *suffecti* qui nous étaient inconnus jusqu'ici, Galeo Tettienus Petronianus et M. Fulvius Gillo. Il y a lieu encore de remarquer l'orthographe du lieu de naissance du soldat auquel est adressé le diplôme, *Aquæ Statellæ*, et l'indication de l'endroit où est déposé le document original, *in basi Jovi Africi.* G. P.

Études iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Le Monasticon Gallicanum, par Louis COURAJOD. — Paris, Liepmannssohn et Dufour, mai 1869, in-fol., 28 pages. — Prix : 5 francs.

Un illustre bénédictin, le compagnon et l'actif collaborateur de Mabillon, dom Michel Germain, avait entrepris, à la fin du XVII^e^ siècle, de composer une histoire abrégée de tous les monastères de la congrégation de Saint-Maur; une représentation figurée de chaque abbaye devait accompagner ce travail et doubler ainsi l'intérêt du lecteur en plaçant sous ses yeux une image fidèle des bâtiments habités par la communauté. La mort, malheureusement, vint le surprendre avant qu'il ait eu le temps de mettre la dernière main à ce grand ouvrage; mais son travail était presque terminé, et le manuscrit, dont héritèrent les religieux de Saint-Germain-des-Prés, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale; il a été décrit et analysé par M. Léopold Delisle (1).

Quant aux planches, 152 seulement virent le jour, tandis que le plan de l'ouvrage en comportait 180. Ces estampes sont devenues peu communes aujourd'hui et cette extrême rareté, en augmentant leur valeur, ne permettait pas à tous de les posséder. Animé d'une pensée généreuse, un riche antiquaire, M. Peigné Delacourt, résolut de faire exécuter à ses frais une reproduction de ces curieuses gravures, pour en former un *corpus* désormais plus facile à acquérir, et il s'adjoignit, dans ce but, M. Louis Courajod, attaché au cabinet des estampes, et dont les connaissances spéciales devaient lui être d'une grande utilité. Des difficultés que nous ne pouvons que regretter firent cesser cette collaboration, et M. Courajod vient de publier, de son côté, un travail exclusivement personnel sur dom Michel Germain et l'histoire du *Monasticon Gallicanum*.

Après avoir retracé la vie du savant bénédictin, rappelé ses travaux et ses voyages, en donnant sur les uns et sur les autres des détails inédits puisés dans sa correspondance même, l'auteur a raconté d'une manière attachante l'histoire de son grand ouvrage, dont l'apparition était si impatiemment attendue par toute l'Europe savante. Puis, laissant de côté l'étude du manuscrit qui ne présente plus aujourd'hui qu'un intérêt très-secondaire, il s'est efforcé de rassembler les éléments épars de la partie iconographique. Indépendamment des planches isolées qui circulent dans le commerce, il n'a retrouvé que neuf exemplaires de ce recueil et ils sont tous incomplets.

Ce travail est fait avec précision. M. Courajod a indiqué avec rigueur les planches qui devaient entrer dans l'ouvrage et en a retranché celles qui y sont étrangères; de cette façon, comme il le dit lui-même, « on pourra « appliquer désormais un nom connu à une chose bien définie. » Il serait facile en effet de relever un nombre considérable d'erreurs commises sous le couvert du *Monasticon*, précisément à cause de l'ignorance

(1) *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 6^e^ série, t. I, p. 205.

où l'on est généralement de ce qui constitue l'œuvre de dom Germain, et s'il m'était permis d'en citer une seule, je signalerais celle qui a échappé à l'Académie des beaux-arts, dans le tome Ier de son dictionnaire, au mot *abbaye*. Après avoir parlé des dispositions intérieures de l'abbaye de Saint-Gall et reproduit le plan si curieux de ce monastère qui est parvenu jusqu'à nous, l'auteur de l'article passe sans transition à la description d'une abbaye du XVIIe siècle et choisit pour type Clairvaux. Il en donne un plan cavalier tracé en 1708 par le prieur de Mores, et il ajoute en note : « Ce plan fait partie de la collection des abbayes BÉNÉDICTINES de France connue sous le titre de *Monasticon Gallicanum*, publiée « vers 1678 et années suivantes, par dom Germain, religieux de Saint-« Germain-des-Prés. » Cette affirmation est inexacte, et en se reportant à l'excellente liste donnée par M. Courajod, il sera facile de s'en convaincre. Comment, du reste, a-t-on pu donner comme *abbaye bénédictine* l'abbaye de Clairvaux, qui est la plus connue de toutes les abbayes cisterciennes? Bien plus, la date elle-même de la confection de ce plan pouvait servir à le rejeter du *Monasticon*; car la planche la plus récente (*Prieuré de Saint-Pierre de la Réole*) est datée de 1702 : la carte des abbayes de la congrégation, gravée en 1710, ne devant pas être considérée comme faisant partie du recueil primitif, puisqu'elle n'est pas indiquée par dom Tassin et qu'elle n'était pas dans l'exemplaire de Saint-Germain-des-Prés.

Les planches du *Monasticon* ne paraissent, au premier abord, avoir aucun signe commun : elles ne portent aucun numéro d'ordre, pas même une lettre capable de fournir un indice. Il semble, au contraire, que les dimensions inégales des gravures, et pour quelques-unes, le travail varié du dessin, ainsi que l'absence de renseignements matériels sur leur réunion, aient dû contribuer à les faire confondre avec d'autres estampes de la même époque. Malgré cela, M. Courajod a retrouvé certains traits qui lui ont permis de les grouper. Il en a dressé un excellent catalogue, par ordre alphabétique de provinces, qui ne peut manquer d'être consulté avec fruit, surtout lorsque la reproduction iconographique, à laquelle ce travail devait servir de préface, aura paru de son côté.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, avec les plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier, par M. Ed. Clerc, président près la Cour impériale de Besancon. Paris, A. Aubry; Besançon, Ch. Marion, 1869, in-8° de 80 pages et 4 planches.

Il était à penser que les excellents travaux de MM. Gaston Paris et Léon Gautier, sur le cycle carolingien, donneraient un élan nouveau à l'étude de nos chansons de geste. M. G. Paris a signalé la possibilité d'établir des rapprochements entre certains événements historiques et des récits de chanson; il a même avancé qu'une semblable recherche pourrait être très-utile si elle était appliquée à Gérard de Roussillon.

Serait-ce cet avis qui a engagé M. Clerc à se livrer au travail qu'il vient de publier? Nous l'ignorons; mais nous ne pensons pas que ce travail réponde complétement aux exigences de la science. Il suffit d'en examiner le plan. Le récit débute en 869 ; il est en tous points semblable à celui que M. Alfred de Terrebasse a inséré dans l'introduction du beau volume imprimé par Perrin, de Lyon (en 1856). Nous n'y trouvons de plus qu'un récit détaillé de la bataille de Château-Châlon, dont M. de Terrebasse ne déterminait pas le théâtre. Mais hâtons-nous d'ajouter que le récit de cette bataille est tiré tout entier de la version de *Gérard de Roussillon* publiée par M. Mignard; c'est à peu près tout ce que l'auteur emprunte au poëme du XIV^e^ siècle. La seconde bataille livrée à Gérard par Charles le Chauve n'est connue que par ces deux vers que l'on entendait répéter, paraît-il, au XVI^e^ siècle, dans les environs de Pontarlier :

Entre le Doubs et le Drugeon,
Morut Gérard de Roussillon.

Ces deux vers seuls ont suffi pour faire graver par M. Clerc le plan du champ de bataille de Pontarlier; mais la tradition contenue dans ces vers est-elle même constante? On peut en douter. En effet, M. de Terrebasse, citant les deux mêmes vers d'après Gollut, nous fournit en outre une variante qui semble faire honneur à un autre lieu de la dernière défaite de Gérard.

Toutefois M. Clerc ne suit pas jusqu'au bout ses documents prétendus originaux, il donne tort au trouvère d'après lequel la bataille de Château-Châlon aurait eu lieu dans l'été; suivant lui, ce serait en novembre (page 65). Il n'admet pas, avec la tradition de Pontarlier, que Gérard mourut dans la seconde bataille.

Nous croyons qu'il est du devoir d'un critique de juger sérieusement les monographies historiques. En effet, n'est-ce pas avec les résultats des travaux de ce genre que devra se faire un jour l'histoire de France ? Or, celui qui voudrait utiliser les nombreuses monographies, étant naturellement forcé de le faire avec promptitude, pourra se laisser tromper s'il s'en rapporte aveuglément au travail dont nous parlons. M. Clerc semble trop sûr de lui; il renvoie, il est vrai, au bas des pages, à ses pièces justificatives, et lorsque l'on recourt à celles-ci, leur nature si diverse peut mettre en garde contre le récit, qui ne semble plus alors qu'un échafaudage laborieux. Il eût donc été bien préférable de rapporter séparément ce que l'histoire dit de Gérard, puis ensuite ce que les poëmes et les traditions nous en apprennent.

Les pièces justificatives de M. Clerc comprennent de longs fragments du poëme publié par M. Mignard; ils sont reproduits avec les notes mêmes de l'éditeur, notes qui, parfois, font allusion à des parties antérieures du roman et sont, par conséquent, déplacées dans le livre qui nous occupe (note 4 de la page 61 et note 3 de la page 63). De plus, M. Clerc reproduit le texte de M. Mignard littéralement, lors même qu'il

est incontestablement fautif. Un auteur ne peut-il pas corriger, en l'indiquant toutefois, des fautes dont il se porte garant lorsqu'il les reproduit? C'est ainsi qu'à la page 66 nous trouvons le vers suivant :

Fel, desvés dire esprès d'armes il fait mervoilles.

expliqué par une note de M. Mignard ainsi conçue : « *Fel* ou *Feil* signifie « feuille de papier : c'est la partie pour le tout, car le sens est celui-ci : « O mon livre, vous devez raconter formellement les merveilles de ses « armes. » Cette explication est fort belle, mais en lisant avec un peu d'attention, on voit qu'il s'agit ici de Gérard et que l'on doit dire :

Fel, desvès d'ire, etc

Nous trouvons au moins aussi étrange l'explication du dernier mot de ces vers :

Il fi venir à lui trestouz les Angevins
Et la chevalerie de tous les Petevins,
Il fi venir à lui trestouz les Berruers;
Et si fist assambler trestouz les Henjuers.

Il n'est pas besoin de beaucoup réfléchir pour voir que ce dernier mot devait être lu *Henuiers,* terme qui désigne toujours les habitants du Hainaut. Aussi est-on étonné de voir M. Clerc reproduire cette note de M. Mignard (p. 61): «Les habitants de l'Anjou vraisemblablement, » sans expliquer pourquoi ces derniers viennent d'être nommés Angevins trois vers plus haut, dans le même dénombrement.

On nous permettra d'exprimer ici notre opinion sur les travaux ayant pour but de tirer quelques ressources des chansons de geste au point de vue historique. Nous croyons que, le plus souvent, on chercherait vainement à faire cadrer avec l'histoire les renseignements que ces poëmes nous fournissent. On y trouve certainement des noms et des faits historiques; dans les localités qui sont le théâtre de certains épisodes de ces poëmes on peut constater des vestiges d'antiquité. C'est ainsi qu'auprès de Château-Châlon, on trouve « des traces de destruction violente; » cette contrée, paraît-il, est « couverte de débris humains et de sépultures» qui révèlent un champ de bataille.

Voilà précisément comment les chansons de geste ont été composées. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, les vestiges des âges antérieurs étaient bien plus apparents et plus nombreux qu'ils ne le sont de nos jours. On comprend alors que les débris de toute espèce trouvés sur les anciens champs de bataille aient profondément impressionné nos ancêtres. Ceux-ci, dont les connaissances en histoire se bornaient ordinairement aux traditions chevaleresques de l'époque carolingienne, crurent être dans la vérité en y rattachant ces villes ruinées et ces champs de bataille. Nous ne voulons pas dire que l'étude des chansons de geste au point de vue histori-

que et topographique ne produirait aucun résultat. Loin de là, nous réclamons des travaux consciencieux à ce sujet, car nous sommes convaincu que la connaissance des lieux où les trouvères placent la scène de quelques-uns de leurs récits amènerait parfois à la constatation de quelques points profitables à l'archéologie. AUGUSTE LONGNON.

L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises, par E. EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. 2 vol. in-8. Paris, librairie académique Didier et C^e^, éditeurs.

M. Egger vient de publier un livre qui manquait dans notre histoire littéraire et qui, de plus, complétera heureusement celle de la littérature hellénique. A ce double point de vue le savant professeur en Sorbonne a rendu un service immense aux amis chaque jour plus nombreux des études grecques. Quant à ceux qui n'ont pas attendu cette recrudescence pour les cultiver, ils trouveront ici un tableau infiniment varié où l'auteur a su répandre et disposer les couleurs si riches que lui fournissait son sujet. Essayons de faire connaître ce précieux ouvrage. Mon but serait atteint si, contre tout espoir, je pouvais faire passer dans un résumé de quelques lignes l'intérêt, disons mieux, le charme que M. Egger a su mettre dans son histoire de l'hellénisme en France.

Et d'abord félicitons-le d'avoir rendu à l'usage ce mot d'*hellénisme* qui n'a pas son équivalent et qui, employé par Budé sous sa forme latine, et en français par un critique moderne, a trouvé place dans le grand dictionnaire de M. Littré. L'histoire de l'hellénisme, ce sera comme le dit M. Egger lui-même « l'histoire des idées grecques en France. » On voit que ce n'est pas là seulement une œuvre de critique littéraire; la philosophie, les beaux-arts et la science y viennent attester la part que leur culture en France doit à l'antiquité grecque. Comme le personnage de Térence (*nihil humani...*, etc.), rien de ce qui peut occuper l'esprit humain ne reste en dehors du cadre adopté par ce nouvel ou plutôt ce premier historien de l'hellénisme en France. Plusieurs raisons expliquent cette vaste compréhension. Il ne devait, il ne pouvait en être autrement. L'influence de la Grèce et de son génie s'est toujours exercée sur la France intellectuelle soit par une action directe, soit par l'intermédiaire de la littérature latine, qui ne s'est jamais tant imposée à la nôtre que dans ses inspirations helléniques.

M. Egger surprend cette influence à l'origine même de notre histoire nationale. Marseille et ses colonies ouvrent l'examen de la période proprement historique, qu'avaient précédée quelques rapides considérations sur la science nouvelle qui a reçu le nom de *paléogéologie*. De ces époques lointaines dites aujourd'hui préhistoriques, nous sommes transportés d'emblée au monument littéraire le plus important de la colonie phocéenne, cette fameuse édition marseillaise d'Homère dont le scholiaste de Venise a révélé quelques parties. L'auteur nous fait voir comment l'hel-

lénisme, d'abord implanté à Marseille, avait peu à peu étendu ses rameaux jusqu'aux extrémités de la Gaule du nord, jusqu'aux confins de la Germanie. Que devient le grec sous les Mérovingiens ? L'invasion des barbares lui porte un coup presque mortel, dont Charlemagne a grand'peine à le remettre, bien que ce prince, au témoignage d'Eginhard, fût homme sinon à parler, du moins à comprendre la langue grecque, dont la culture n'avait jamais été abandonnée entièrement à l'école de Trèves instituée par Valentinien II et Gratien. Les croisades n'eurent pas sur le développement du mouvement hellénique en Occident l'influence qu'on serait tenté de leur attribuer. Chose étrange ! c'est après avoir passé par les langues syriaque, arabe et latine que les écrits philosophiques d'Aristote prennent place dans les spéculations de la scolastique. De là un malentendu qui a duré des siècles, qui a fait verser des flots d'encre et même causé plus d'une mort innocente, et qui n'a cessé qu'avec le triomphe des idées modernes bien souvent renouvelées de l'antiquité, je veux dire avec la méthode de Descartes, dont M. Egger sait retrouver dans l'Aristote grec plusieurs points capitaux qu'une longue série de traductions barbares avaient complétement faussés. On peut en dire autant des écrits de Platon. « Nous avons cherché en conscience, dit le savant professeur (p. 61), tout ce qui pouvait, au moyen âge, attester quelque intelligence des livres grecs, des idées helléniques, et, sauf de rares exceptions, nous avons dû reconnaître que pendant près de mille ans cette pure lumière de l'hellénisme n'avait guère jeté sur la France que des reflets lointains, indirects et trompeurs. »

Une étude comparée des littératures grecque et latine en France durant le moyen âge, surtout des littératures chrétiennes, amène quelques aperçus nouveaux sur Sidoine Apollinaire, Ausone, Avitus, considérés dans leurs rapports avec le génie grec. Un examen rapide de la littérature hellénique en Orient au moyen âge met sur notre chemin la grande figure de Photius, puis celle du polygraphe Psellus, et tout un groupe de princes et princesses qui font de la cour gréco-byzantine un milieu intellectuel presque sans précédent depuis les commencements du Bas-Empire. Nul doute que les belles-lettres, avec leur action invisible mais pénétrante, n'aient été pour beaucoup dans l'accueil que reçurent en Occident les Grecs chassés de Constantinople. Après une excursion fort intéressante sur le domaine de la grammaire et notamment de l'étymologie française, en ce qui concerne leurs emprunts à la langue des anciens Grecs, M. Egger nous place en présence de cette grande et forte érudition représentée au XVIe siècle par les G. Budé, les Robert Estienne, les Henri Estienne, Rabelais, du Bellay, Baïf, et, arrivés à ces sommets, nous y découvrons tout un monde littéraire, dans lequel la poésie et la science philologique s'emparent comme à l'envi des mêmes individualités pour en former cette littérature brillante et forte qui valut à l'époque où elle s'épanouit le nom caractéristique de « la Renaissance ». L'éclat, la force et l'originalité de cette évolution sont merveilleusement personnifiés dans Ronsard, auquel

M. Egger assigne le rang qui lui est dû non-seulement au XVI^e^ siècle, mais dans toute l'histoire littéraire de la France. Peut-être les fanatiques de Despréaux accorderont-ils avec peine au savant académicien que «Ronsard n'est point le pédant grécaniseur dont Boileau s'est moqué *sans l'avoir lu*» (p. 230, t. I). Et cependant, malgré l'invraisemblance de cette assertion, comment s'expliquer le mobile qui a fait porter à l'auteur de l'*Art poétique* un jugement aussi erroné sur la muse de Ronsard? Vient ensuite l'appréciation de l'hellénisme considéré dans son action sur le théâtre, Aristote dictant des lois à la tragédie française et la mettant aux abois avec sa catharsis ou purgation des passions, et sa règle des trois unités. Notre poésie lyrique est aussi l'objet d'un long développement, d'où il ressort que tout en faisant la part des rencontres fortuites que produit l'éternelle identité du cœur humain et de la nature, on doit en faire une bien plus considérable aux souvenirs de l'antiquité grecque. Les autres genres de poésie ont reçu pareillement une forte empreinte des longues veilles données par les poëtes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle à la lecture des poëtes grecs. La comédie athénienne ne s'infiltre guère dans le théâtre français qu'à la faveur de Plaute et de Térence, et ce n'est qu'après avoir essuyé les sévérités de La Harpe qu'Aristophane occupa dans la critique française le rang qui lui appartient. L'éloquence civile, politique ou religieuse s'inspire aussi plus particulièrement des écrivains romains que des Grecs.

L'espace manque pour rappeler ici, même par un mot, les mille et un points intéressants qui se succèdent dans cette histoire de l'hellénisme, envisagé sous tous les rapports qui pouvaient se présenter à un esprit aussi consciencieux et aussi jaloux d'être complet. Signalons seulement les pages où l'intérêt du sujet traité par M. Egger et si bien possédé par le savant professeur, est doublé encore par la chaleur communicative de l'écrivain. Il faut y lire et relire l'*Hellenisme chez Fénelon*, l'*Art de traduire*, *Fénelon et Augustin Thierry*, la *Querelle des anciens et des modernes*, parfaitement résumée en quelques lignes qui disent le dernier mot sur cette subtile question; *Aristote et le bourgeois de Paris*, spirituelle fiction où le sens critique ne le cède pas au charme d'un innocent badinage; il faut y voir l'éloquente réhabilitation du *Jeune Anacharsis* si injustement diminué dans le goût public de nos jours, et par contre, les charges accablantes apportées, au nom de la saine critique, à la mémoire littéraire de La Harpe. Citons enfin la belle et juste part faite aux efforts de Mme de Staël pour célébrer les trésors de la littérature grecque aux yeux de la France régénérée par le mouvement de 1789. L'auteur a consacré deux longs chapitres, que le lecteur jugera encore trop courts, à l'étude d'André Chénier comme poëte et comme érudit.

M. Egger ne s'étend guère au delà de l'époque révolutionnaire. Il montre comment la fin du XVIII^e^ siècle devait être pour l'hellénisme, sinon pour l'étude de la langue grecque, une époque de réaction salutaire. Le souffle des idées modernes et celui qui règne dans les beaux siècles d'Athènes et de Sparte animent le docte écrivain, et lorsqu'il met en paral-

lèle la France et la Grèce se grandissant elles-mêmes, à deux mille ans de distance, par l'élévation des idées et des principes, le lecteur se prend à demander si l'esprit critique et le savoir suffisent seuls à vivifier ainsi et à colorer les tableaux d'histoire littéraire. C'est qu'il y a autre chose dans l'auteur de l'*Hellénisme en France*. Une nomenclature aussi abondante de faits et de noms serait fastidieuse si un double sentiment ne venait y répandre la chaleur et la vie; d'abord le sentiment profondément patriotique, qui lui fait saluer en passant, avec une émotion contenue, la Déclaration des droits de l'homme, et le sentiment non moins vif de la beauté intellectuelle inséparable de tout ce qui touche aux lettres comme aux arts de la Grèce. Voilà sans doute le secret de la constante prédilection que l'Académie des inscriptions et même l'Institut tout entier témoignent aux lectures publiques de M. Egger sur divers points de la littérature hellénique. Plusieurs de ces lectures, ainsi que d'autres morceaux dus à sa plume ou à celle de certains hellénistes étrangers à l'Académie, figurent comme *appendices* à la suite de son ouvrage, qu'ils complètent ainsi sans rompre l'harmonie de l'ensemble. Noublions pas de dire que l'*Hellénisme en France* a d'abord formé la matière d'un cours de M. Egger fait en 1867-68 à la Faculté des lettres; que les notes recueillies par un de ses auditeurs, M. Soury, ont été refondues, augmentées, modifiées enfin de façon à devenir un livre. L'auteur, dans les *appendices*, a retracé le mouvement des études grecques en France, sensiblement activé par la création d'une Société qui se dévoue à cette noble tâche et qui, l'an dernier, avait pour président M. Egger lui-même.

Si l'on a un reproche à faire à l'éminent académicien, c'est de n'avoir pas fait une part équitable aux services rendus à l'hellénisme et par ses nombreux ouvrages de critique et par trente années d'enseignement hellénistique, soit à la Sorbonne, soit à l'Ecole normale. Aussi personne mieux que lui n'était en droit de relever une dernière et bonne fois le vers irrévérencieux de Berchoux :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

« Il est fâcheux, dit-il, — et nous terminerons en citant cette sortie bien méritée, — il est fâcheux que l'on fasse la guerre à Homère, à Sophocle et à Démosthène au nom d'un auteur qui n'a jamais traité que de l'art de bien manger, de bien boire et de bien digérer, qui connaissait fort peu les Romains et les Grecs, et qui, pour le noter en passant, négligeait chez ces derniers toute une tradition de plaisanteries sur la gastronomie et la cuisine. » C. E. R.

Gwerzion Breiz-izel, chants populaires de la Basse-Bretagne recueillis et traduits par F. M. Luzel. 1 volume in-8. Lorient, édit. Corfmat, 1868. 8 fr.

Le premier volume forme la première série d'une collection des chants populaires bretons : il ne contient qu'une partie des *Gwerzion*, c'est-à-dire des chants épiques; le troisième volume sera consacré aux *Souion*, c'est-à-dire à la poésie lyrique.

M. Luzel a conservé à ces chants la forme originale sous laquelle il les a entendus, sans chercher à épurer le texte fourni par les chanteurs populaires, et en évitant surtout de leur imposer un caractère apocryphe d'antiquité reculée : il n'a pas indiqué de dialecte particulier parce que les *Gwerzion* contenus dans son livre ont été recueillis dans le diocèse de Tréguier, où, du reste, les poésies traditionnelles se sont le mieux conservées : on peut affirmer que tout ce qui se chante en Bretagne se retrouve dans les pays de Tréguier et de Lannion.

L'auteur est sobre de notes, et je ne puis que le louer de sa réserve : le premier devoir d'un éditeur est de fournir un bon texte : partout où il y a lieu de discuter, il doit laisser le champ libre aux philologues qui lui doivent des matériaux sérieux et certains.

L'ensemble des Gwerzion publiés par M. Luzel ne paraît pas remonter à une haute antiquité : je ne pense pas que l'on y trouve grand'chose au sujet des Gaulois et des Bretons débarquant de l'île : mais ce n'en est pas moins un recueil d'un grand prix au double point de vue philologique et historique. On est sûr de ne pas y trouver ces chants séduisants qui sont de date tellement récente que les auteurs peuvent être désignés parmi nos contemporains : les poëtes y perdent, mais les érudits y gagnent. Nous faisons des vœux sincères pour que M. Luzel, dont les travaux sont peut-être plus appréciés hors de Bretagne que dans le pays même qui devrait s'en honorer, nous donne bientôt son second volume de Gwerzion. Les éloges que nous lui donnons ici s'appliquent également à sa patience, à son érudition et à sa bonne foi. Rien n'est décourageant comme d'avoir à s'appuyer, en matière historique, sur des documents que l'on croit authentiques et dont plus tard on reconnaît la brillante futilité. C'est ce qu'on n'a pas à craindre avec M. Luzel. A. de B.

FIN DU VINGTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VINGTIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET.

I. — Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours (*suite*), par M. J. Quicherat..... 1

II. — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (*suite*), par M. Ch. Thurot..... 14

III. — Les Tumuli de Bussy (Marne), par M. Auguste Longnon..... 34

IV. — Les Réformes orthographiques attribuées à Ennius et à Attius, par M. Gaston Boissier..... 42

V. — Observations sur un manuscrit d'Eschyle, par M. E. Miller..... 50

VI. — Chronique celtique, par M. H. Gaidoz..... 54

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin)..... 50

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 60

Bibliographie..... 73

Planche XIII. Basilique de Saint-Martin de Tours (plan).

LIVRAISON D'AOUT.

I. — Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours (*suite et fin*), par M. J. Quicherat..... 81

II. — Recherches sur le costume sacerdotal chez les Juifs, par M. F. de Saulcy..... 91

III. — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au *British Museum* (*suite*), par M. Gustave Masson..... 116

IV. — A propos d'une chanson bretonne, annoncée comme devant paraître dans la dernière édition du *Barzaz-Breiz*, et qui ne s'y trouve pas, par M. F.-M. Luzel..... 120

V. — Une station de l'âge du bronze dans la vallée de l'Aisne, par M. Calland..... 131

VI. — Deux sceaux amphoriques et inscriptions grecques inédites de Thasos, par M. E. Miller..... 135

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet)..... 151

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 152

Bibliographie..... 156

Planches XIV. Basilique de Saint-Martin de Tours (plan).

XV. Objets découverts à Thasos.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE.

I. — Sur une main de bronze adressée à une peuplade gauloise nommée en grec ΟΥΕΑΑΥΝΙΟΥΣ, par M. Chabouillet..... 161

II. — Étymologie d'Agaunum, nom latin de Saint-Maurice-en-Valais, par M. H. d'Arbois de Jubainville... 183

III. — Sur un poids grec découvert à Babylone. Extrait d'une notice lue devant l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, dans la séance du vendredi 4 mai 1869, par M. Albert Dumont... 191

IV. — Lettres de Chypre au directeur de la *Revue*, par M. Tiburce Colonna Ceccaldi..... 208

V. — Études sur quelques noms de lieux, par M. A. Houzé..... 214

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août)..... 221

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 222

Bibliographie..... 231

Planche XVI. Statues trouvées à Chypre.

LIVRAISON D'OCTOBRE.

I. — Sur un bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presle (*premier article*), par M. Albert Dumont..... 233

II. — Lettre à M. Léon Renier, membre de l'Institut (*Académie des inscriptions et belles-lettres*), sur une monnaie antique contremarquée en Judée, par M. F. de Saulcy..... 253

III. — Sur la date du troisième livre des Oracles sibyllins, par M. Jean Labocque..... 261

IV. — Études sur quelques noms de lieux (*suite*), par M. A. Houzé..... 271

V. — Fragments d'inscriptions de la Turbie. — A M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée impérial de Saint-Germain, par M. H. Cerquand..... 280

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre). 286

Nouvelles archéologiques et correspondance..... 287

Bibliographie..... 296

Planche XVII. Statues trouvées à Chypre.

Planche XVIII. Fragments de l'inscription de la Turbie.

LIVRAISON DE NOVEMBRE.

I. — Emblèmes d'Hermanoubis dans le tombeau de Bakenxonsou, premier prophète d'Ammon sous la XIX^e^ dynastie, par M. T. Devéria..... 305

II. — Nouvelle note sur les contremarques appliquées aux monnaies impériales romaines, par M. F. de Saulcy..... 310

III. — Fouilles de Bibracte, 1869, par M. Bulliot..... 315

IV. — Sarcophage gallo-romain en plomb découvert au Pouldu, commune de Slohars-Carnoët (Finistère), par M. R.-F. Le Men..... 329

V. — La Légende de Samson et les mythes solaires, par M. Hyacinthe Husson..... 333

VI. — Une inscription géographique récemment découverte en Sardaigne, par M. Ernest DESJARDINS..... 347
VII. — Inscriptions cunéiformes inédites, par M. François LENORMANT..... 350
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre)..... 357
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 359
Bibliographie..... 36
PLANCHE IX. Simulacre de palette de scribe.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE.

I. — Études des dimensions du temple que Ptolémée Philadelphe a fait construire sur le cap Zéphyrium, près d'Alexandrie d'Égypte, en l'honneur de Vénus Arsinoé, par M. AUBÉS..... 377
II. — L'Oppidum de Nages (Gard), par M. Ed. FLOUEST..... 392
III. — Fouilles de Bibracte, 1869 (*suite*), par M. BULLIOT..... 398
IV. — Observations critiques sur les *Meteorologica* d'Aristote, par M. Ch. THUROT..... 415
V. — Sur un bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presle (*suite et fin*), par M. Albert DUMONT..... 421
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de novembre).. 434
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 441
Bibliographie..... 447
PLANCHES XX, XXI. Plan du temple de Vénus Arsinoé.
XXII. Plan de l'oppidum de Nages.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions : Mois de juin, p. 59 (juillet). — Mois de juillet, p. 151 (août). — Mois d'août, p. 221 (septembre). — Mois de septembre, p. 286 (octobre). — Mois d'octobre, p. 357 et 358 (novembre).—Mois de novembre, p. 434-440 (décembre).

A. DE B. — Gwerzion Breiz-izel, chants populaires de la Basse-Bretagne recueillis et traduits par F. M. LUZEL, p. 455 et 456 (Bibl.).

ARCELIN. — L'âge de la pierre en Egypte, p. 441 (Nouv. et Corr.).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). — Manuel pour l'étude des racines grecques et latines par ANATOLE BAILLY, p. 156-160 (Bibl.). — Etymologie d'Agaunum, nom latin de Saint-Maurice-en-Valais, p. 188-190 (septembre).

AUBÉ (B.). — Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, par M. EDMOND LE BLANT, p. 372-374 (Bibl.).

AURÈS. — Etude des dimensions du temple que Ptolémée Philadelphe a fait construire sur le cap Zéphyrium, près d'Alexandrie d'Egypte, en l'honneur de Vénus Arsinoé, p. 377-391, pl. XX et XXI (décembre).

B. A. — Vie de Socrate, par M. A. ED. CHAIGNET, p. 76-78 (Bibl.).

BAILLY (ANATOLE). — Manuel pour l'étude des racines grecques et latines, p. 156-160 (Bibl. par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE).

BECQ DE FOUQUIÈRES (L.). — Les jeux des anciens, p. 73-76 (Bibl. par M. C. DE LA BERGE).

BOISSIER (GASTON). — Les réformes orthographiques attribuées à Ennius et à Attius, p. 42-49 (juillet).

BOUCHER DE MOLANDON. — Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle, p. 78 et 79 (Bibl. par M. CH.-EM. RUELLE). — La salle des thèses de l'Université d'Orléans, p. 446 et 447 (Bibl. par M. C. E. R.).

BULLIOT. — Fouilles de Bibracte, 1869, p. 315-328 (novembre); — *(suite)* p. 398-414 (décembre).

CALLAND.—Une station de l'âge du bronze dans la vallée de l'Aisne, p. 131-134, 2 fig. dans le texte (août).

C. E. R. — La salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. BOUCHER DE MOLANDON, p. 446 et 447 (Bibl.). — L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises, par E. EGGER, p. 452-455 (Bibl.).

CERQUAND (H.). — Fragments d'inscriptions de la Turbie, à M. Al. Bertrand, p. 280-285, pl. XVIII (octobre).

CHABOUILLET. — Sur une main de bronze adressée à une peuplade gauloise nommée en grec ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ, p. 161-187, 1 fig. dans le texte (septembre). — Le Trophée des Alpes à la Turbie, p. 294 et 295 (Nouv. et Corr.).

CHAIGNET (A. ED.). — Vie de Socrate, p. 76-78 (Bibl. par M. B. A.).

CLERC (ED.). — Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, p. 449-452 (Bibl. par M. AUGUSTE LONGNON).

COCHET (ABBÉ). — Découvertes faites aux anciens Dominicains de Rouen, en 1869, p. 224-230 (Nouv. et Corr.). — Exploration de maisons romaines dans la forêt d'Eawy (Seine-Inférieure), p. 362-364 (Nouv. et Corr.). — Antiquités mé-

rovingiennes découvertes à Nesle-Hodeng, en octobre 1869, p. 441-444 (Nouv. et Corr.).

COLONNA CECCALDI (TIBURCE). — Lettres de Chypre au Directeur de la *Revue*, p. 208-213, 1 fig. dans le texte et pl. XVI (septembre).

COURAJOD (LOUIS). — Études iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Le Monasticon Gallicanum, p. 448 et 449 (Bibl. par M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE).

DELTOUR et MOURIER (ATH.). — Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises admises par les facultés des lettres depuis 1810, avec index et table alphabétique des docteurs, p. 231 et 232 (Bibl. par M. G. P.).

DESJARDINS (ERNEST). — La Table de Peutinger, nouvelle édition, p. 300-302 (Bibl. par M. X.).

DEVÉRIA (T.). — Emblème d'Hermanubis dans le tombeau de Bakenxousou, premier prophète d'Ammon sous la XIX^e^ dynastie, p. 305-309, 1 fig. dans le texte, pl. XIX (novembre).

DUMONT (ALBERT). — Sur un poids grec trouvé à Babylone, p. 191-207, 3 fig. dans le texte (septembre). — Sur un bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presle (*premier article*), p. 233-250, pl. XVII (octobre); — (*suite et fin*), p. 421-433, 1 fig. dans le texte (décembre). — L'archéologie préhistorique en Suisse et en Grèce, par GEORGES FINLAY, p. 296-300, 4 fig. dans le texte (Bibl.). — Timbre amphorique rhodien portant le nom d'un mois intercalaire, p. 360 et 361 (Nouv. et Corr.).

E. D. — Une inscription géographique récemment découverte en Sardaigne, p. 347-349, 1 fig. dans le texte (novembre).

EGGER (E.). — L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérat. françaises, p. 452-455 (Bibl. par M. C. E. R.).

FINLAY (GEORGES). — L'archéologie préhistorique en Suisse et en Grèce, p. 296-300, 4 fig. dans le texte (Bibl. par M. A. DUMONT).

FLOUEST (ED.). — L'oppidum de Nages (Gard), p. 393-397, 3 fig. dans le texte et pl. XXII (décembre).

FRŒHNER. — Le trésor de Hildesheim, p. 65-69 (Nouv. et Corr.).

GAIDOZ (H.). — Chronique celtique, p. 54-58 (juillet).

GALLES (RENÉ). — Menhirs et Cromlechs récents de la Kabylie, p. 357 (Acad. Inscrip.).

GRANGES (baron des). — Vues photographiques de la Grèce, p. 374-376 (Bibl. par M. P. J.).

G. P. — Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 79-80 (Bibl.). — Notes sur le doctorat ès lettres, par MM. ATH. MOURIER et DELTOUR, p. 231-232 (Bibl.). — Recherches sur l'origine des Gaulois, par G. LEVÊQUE, p. 302-303 (Bibl.). — L'empereur-architecte Adrien (Publius Ælius Hadrianus), étude antique, par CHARLES LUCAS, p. 303 (Bibl.). — Ein Edict des Kaisers Claudius, par le doct. F. KENNER, p. 447 (Bibl.).

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). — Études iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Le Monasticon Gallicanum, par LOUIS COURAJOD, p. 448-449 (Bibl.).

HOUZÉ (A.). — Études sur quelques noms de lieux, p. 214-220 (septembre); — p. 271-279 (octobre).

HUSSON (HYACINTHE). — Lettres sur un bronze du cabinet de M. de Saulcy, p. 72 (Nouv. et Corr.). — La légende de Samson et les mythes solaires, p. 333-346 (novembre).

KENNER (Dr FR.). — Ein Edict des Kaisers Claudius, p. 447 (Bibl. par M. G. P.).

LA BERGE (C. DE). — Les jeux des anciens, par L. BECQ DE FOUQUIÈRES, p. 73-76 (Bibl.).

LAROCQUE (JEAN). — Sur la date du troisième livre des Oracles sibyllins, p. 261-270 (octobre).

LE BLANT (EDMOND). — Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, p. 372-374 (Bibl. par M. B. AUBÉ).

LE HIR. — Découverte de Goarillac'h, pierre et bronze, p. 359-360 (Nouv. et Corr.).

LE MEN (R. F.). — Sarcophage gallo-romain en plomb découvert au Pouldu, commune de Sl'ohars-Carnoet (Finistère), p. 329-332 (novembre).

LENORMANT (FRANÇOIS). — Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, p. 79-80 (Bibl. par M. G. P.). — Inscriptions cunéiformes inédites, p. 350-356 (novembre).

LEVÊQUE (G.). — Recherches sur l'origine des Gaulois, p. 302-303 (Bibl. par M. G. P.).

LONGNON (AUGUSTE). — Les tumuli de Bussy [Marne), p. 34-41 (juillet). — Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, par ED. CLERC, p. 449-452 (Bibl.).

LONGPÉRIER (ADRIEN DE). — Cachet d'oculiste trouvé à Senlis, p. 61-62 (Nouv. et Corr.). — Deux taureaux d'or italiens, p. 286 (Acad. Inscr.).

LUCAS (CHARLES). — L'Empereur-architecte Adrien (Publius Ælius Hadrianus), étude antique, p. 303 (Bibl. par M. G. P.).

LUZEL (F.-M.). — A propos d'une chanson bretonne annoncée comme devant paraître dans la dernière édition du *Barzaz-Breiz* et qui ne s'y trouve pas, p. 120-130 (août). — Gwerzion Breizizel, chants populaires de la Basse-Bretagne recueillis et traduits par F. M. LUZEL, p. 455-456 (Bibl. par M. A. DE B.).

MARTHA (C.). — Le Poëme de Lucrèce, morale, religion, science, p. 366-372 (Bibl. par M. G. PERROT).

MASSON (GUSTAVE). — Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum (*suite et fin*), p. 116-119 (août).

MILLER (E.). — Observations sur un manuscrit d'Eschyle, p. 50-53 (juillet). — Deux sceaux amphoriques et inscriptions grecques inédites de Thasos, p. 135-150, pl. XV (août).

MOURIER (ATH.) et DELTOUR. — Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises admises par les Facultés des lettres depuis 1810, avec index et table alphabétique des docteurs, p. 231-232 (Bibl. par M. G. P.).

PERROT (G.). — Le poëme de Lucrèce, morale, religion, science, par C. MARTHA, p. 366-372 (Bibl.).

P. J. — Vues photographiques de la Grèce, exécutées par M. le baron DES GRANGES, p. 374-376 (Bibl.).

QUICHERAT (J.). — Restitution de la Basilique de Saint-Martin de Tours (*suite*), p. 1-13, pl. XIII (juillet); — (*suite et fin*), p. 81-90, pl. XIV (août).

ROUGEMONT (FR. DE). — Die Bronzezeit (L'âge du bronze ou les Sémites en Occident), traduit par C. AUG. KEERL, p. 304 (Bibl. par M. X.).

ROULIN. — Instrument en bronze du Chili, p. 358 (Acad. Inscr.).

RUELLE (CH. EM.). — Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle, par M. BOUCHER DE MOLANDON, p. 78-79 (Bibl.).

SAINT-PRIX (vicomte PH. DE). — Fonderie de bronze de Lingos, p. 360 (Nouv. et Corr.).

SAULCY (F. DE). — Recherches sur le costume sacerdotal chez les Juifs, p. 91-115 (août). — Lettre à M. Léon Renier sur une monnaie antique contremarquée en Judée, p. 251-260, 1 fig. dans le texte (octobre). — Deux inscriptions découvertes à Sayda (Sidon), p. 286 (Acad. Inscr.). — Trésor de 139 statères gaulois, p. 293-294 (Nouv. et Corr.). — Nouvelle note sur les contremarques appliquées aux monnaies impériales romaines, p. 310-314 (novembre).

THUROT (CHARLES). — Recherches historiques sur le principe d'Archimède (*suite*), p. 14-33, 2 fig. (juillet). — Observations critiques sur les Meteorologica d'Aristote, p. 415-420 (décembre).

VIDAL-LABLACHE. — Inscriptions de Salonique, p. 62-65 (Nouv. et Corr.).

VOGUÉ (DE). — Exploration des fondations du temple de Jérusalem, p. 59 (Acad. Inscr.).

X. — La Table de Peutinger, nouvelle édition, par ERNEST DESJARDINS, p. 300-302 (Bibl.). — Die Bronzezeit (L'âge du bronze ou les Sémites en Occident), par FR. DE ROUGEMONT, traduit par C. AUG. KEERL, p. 304 (Bibl.).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.
VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.
VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 60-72 (juillet); — p. 152-155, 1 fig. dans le texte (août); — p. 222-230 (septembre); — p. 287-295 (octobre); — p. 359-366 (novembre); — p. 441-445 (décembre).

Revue des journaux et publications archéologiques, p. 69-72 (Nouv. et Corr.); —p. 293 (Nouv. et Corr.); — p. 360 (Nouv. et Corr.); — p. 365-366 (Nouv. et Corr.); — p. 444-445 (Nouv. et Corr.).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B. : Juin, p. 59 (juillet). — Juillet, p. 151 (août). — Août, p. 221 (septembre). — Septembre, p. 286 (octobre). — Octobre, p. 357-358 (novembre). — Novembre, p. 434-440 (décembre).

Prix de l'Académie des inscriptions, par M. A. B., p. 151 (Acad. Inscr.). — Id., p. 434-400 (Acad. Inscr.).

Le Congrès de Copenhague, p. 287-291 (Nouv. et Corr.).

Société des antiquaires de France, p. 359 (Nouv. et Corr.).

Acquisitions nouvelles du Musée de Saint-Germain, p. 222-224 (Nouv. et Corr.); — p. 291-292 (Nouv. et Corr.); — p. 359 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

L'âge de la pierre en Egypte, par M. Arcelin, p. 441 (Nouv. et Corr.).

Emblème d'Hermanubis dans le tombeau de Bakenxonsou, premier prophète d'Ammon sous la XIXe dynastie, par M. T. Devéria, p. 305-309, 1 fig. dans le texte, pl. XIX (novembre).

Papyrus de la nécropole de Sakkarah, portant des textes grecs, par M. Mariette et Egger, p. 221 (Acad. Inscr.).

Étude des dimensions du temple que Ptolémée Philadelphe a fait construire sur le cap Zéphyrium, près d'Alexandrie d'Egypte, en l'honneur de Vénus Arsinoé, par M. Aubès, p. 377-391, pl. XX et XXI (décembre).

Inscriptions cunéiformes inédites, par M. François Lenormant, p. 350-356 (novembre).

Sur un poids grec trouvé à Babylone, extrait d'une notice lue devant l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, par M. Albert Dumont, p. 191-207, 3 fig. dans le texte (septembre).

La légende de Samson et les mythes solaires, par M. Hyacinthe Husson, p. 333-346 (novembre).

Recherches sur le costume sacerdotal chez les Juifs, par M. F. de Saulcy, p. 91-115 (août).

Exploration des fondations du temple de Jérusalem, par M. de Vogué, p. 59 (Ac. Inscr.).

Lettre à M. Léon Renier, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sur une monnaie antique contremarquée en Judée, par M. F. de Saulcy, p. 251-260, 1 fig. dans le texte (octobre).

Deux inscriptions découvertes à Sayda (Sidon), par M. de Saulcy, p. 286 (Acad. Inscr.).

Sur un bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presle (*premier article*), par M. Albert Dumont, p. 233-250, pl. XVII (octobre); — (*suite et fin*), p. 421-433, 1 fig. dans le texte (décembre).

Lettre sur un bronze du cabinet de M. de Saulcy, par M. Hyacinthe Husson, p. 72 (Nouv. et Corr.).

Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. François Lenormant, p. 79 et 80 (Bibl. par M. G. P.).

III. GRÈCE.

Vues photographiques de la Grèce, exécutées par M. le baron des Granges, p. 374-376 (Bibl. par M. P. J.).

L'archéologie préhistorique en Suisse et en Grèce, par M. Georges Finlay, p. 296-300, 4 fig. dans le texte (Bibl. par M. A. Dumont).

Inscriptions de Salonique, par M. Vidal-Lablache, p. 62-65 (Nouv. et Corr.).

Deux sceaux amphoriques et inscriptions grecques inédites de Thasos, par M. E. Miller, p. 135-150, pl. XV (août).

Timbre amphorique rhodien portant le nom d'un mois intercalaire, par M. Dumont, p. 360 et 361 (Nouv. et Corr.).

Lettres de Chypre au directeur de la *Revue*, par M. Tiburce Colonna Ceccaldi, p. 208-213, 1 fig. dans le texte et pl. XVI (septembre).

Vie de Socrate, par M. A.-Ed. Chaignet, p. 76-78 (Bibl. par M. B. A.).

Observations sur un manuscrit d'Eschyle, par M. E. Miller, p. 50-53 (juillet).

Observations critiques sur les Meteorologica d'Aristote, par M. Ch. Thurot, p. 415-420 (décembre).

Recherches historiques sur le principe d'Archimède (*suite*), par M. Charles Thurot, p. 14-33, 2 fig. (juillet).

IV. ITALIE.

Sur la date du troisième livre des Oracles sibyllins, par M. Jean Larocque, p. 261-270 (octobre).

L'empereur-architecte Adrien (Publius Ælius Hadrianus). Etude antique, par Charles Lucas, p. 303 (Bibl. p. M. G. P.).

Nouvelle note sur les contremarques appliquées aux monnaies impériales romaines, par M. F. de Saulcy, p. 310-314 (novembre).

La table de Peutinger, nouvelle édition, par Ernest Desjardins, p. 300-302 (Bibl. par M. X.).

Sarcophage de Corneto avec peinture à la détrempe, p. 445 (Nouv. et Corr.).

Deux taureaux d'or italiens, par M. de Longpérier, p. 286 (Acad. Inscr.).

Une inscription géographique récemment découverte en Sardaigne, par M. E. D., p. 347-349, 1 fig. dans le texte (novembre).

V. GAULE ET FRANCE.

Chronique celtique, par M. H. Gaidoz, p. 54-58 (juillet).

Gwerzion Breiz-izel, chants populaires de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par F. M. Luzel, p. 455-456 (Bibl. par M. A. de B.).

A propos d'une chanson bretonne annoncée comme devant paraître dans la dernière édition du *Barzaz-Breiz* et qui ne s'y trouve pas, par M. F. M. Luzel, p. 120-130 (août).

Recherches sur l'origine des Gaulois, par G. Levêque, p. 302-303 (Bibl. par M. G. P.).

Découverte de Goarillac'h, pierre et bronze, par M. Le Hir, p. 359-360 (Nouv. et Corr.).

Die Bronzezeit (l'âge du bronze ou les Sémites en Occident), par F. de Rougemont, traduit par C. Aug. Keebl, p. 304 (Bibl. par M. X.).

Fonderie de bronze de Lingos, par M. le vicomte Philippe de Saint-Prix, p. 360 (Nouv. et Corr.).

Les tumuli de Bussy (Marne), par M. Auguste Longnon, p. 34-41 (juillet).

Une station de l'âge du bronze dans la vallée de l'Aisne, par M. Calland, p. 131-134, 2 fig. dans le texte (août).

Sur une main de bronze adressée à une peuplade gauloise nommée en grec ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ, par M. Chabouillet, p. 161-187, 1 fig. dans le texte (septembre).

Trésor de 139 statères gaulois, par M. de Saulcy, p. 293-294 (Nouv. et Corr.).

L'oppidum de Nages (Gard), par M. Ed. Flouest, p. 392-397, 3 fig. dans le texte et pl. XXII (décembre).

Fouilles de Bibracte, 1869, par M. Bulliot, p. 315-328 (novembre); — (*suite*) p. 398-414 (décembre).

Statuette en bronze découverte à Autun, p. 292 (Nouv. et Corr.).

Fragments d'inscriptions de la Turbie. A M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée impérial de Saint-Germain, par M. H. Cerquand, p. 280-285, pl. XVIII (octobre).

Le Trophée des Alpes à la Turbie, par M. Chabouillet, p. 294-295 (Nouv. et Corr.).

Exploration de maisons romaines dans la forêt d'Eawy (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet, p. 362-364 (Nouv. et Corr.).

Arènes de Senlis, p. 60-62 (Nouv. et Corr.).

Sarcophage gallo-romain en plomb, découvert au Pouldu, commune de Slohars-Carnoet (Finistère), par M. R. F. Le Men, p. 329-332 (novembre).

Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, par M. Edmond Le Blant, p. 372-374 (Bibl. par M. B. Aubé).

Antiquités mérovingiennes découvertes à Nesle-Hodeng, en octobre 1869, par M. l'abbé Cochet, p. 441-444 (Nouv. et Corr.)

Cimetière mérovingien de Marœil (Pas-de-Calais), p. 292-293 (Nouv. et Corr.).

Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle, par M. Boucher de Molandon, p. 78-79 (Bibl. par M. Ch. Em. Ruelle).

Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les dernières découvertes faites en Franche-Comté, par M. Ed. Clerc, p. 449-452 (Bibl. par M. Auguste Longnon).

Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Monasticon Gallicanum, par Louis Courajod, p. 448-449 (Bibl. par M. A. Héron de Villefosse).

Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours (*suite*), par M. J. Quicherat, p. 1-13, pl. XIII (juillet); — (*suite et fin*), p. 81-90, pl. XIV (août).

Découvertes faites aux anciens Dominicains de Rouen, en 1869, par M. l'abbé Cochet, p. 224-230 (Nouv. et Corr.).

Une pierre tombale du diocèse de Meaux, p. 152-155, 1 fig. dans le texte (Nouv. et Corr.).

La salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, p. 446-447 (Bibl. par M. C. E. R.).

VI. PAYS DIVERS.

Ein Edict des Kaisers Claudius, par le Dr Fr. Kenner, p. 447 (Bibl. par M. G. P.).

Le trésor de Hildesheim, par M. Fœhner, p. 65-69 (Nouv. et Corr.).

Menhirs et cromlechs récents de la Kabylie, par M. René Galles, p. 357 (Acad. Inscr.).

Instrument en bronze du Chili, par M. Roulin, p. 358 (Acad. Inscr.).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Bibliographie : p. 73-80 (juillet); — p. 156-160 (août); — p. 231-232 (septembre); — p. 296-304, 4 fig. dans le texte (octobre); — p. 367-376 (novembre); — p. 446-456 (décembre).

L'Hellénisme en France. Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises, par E. Egger, p. 452-455 (Bibl. par M. C. E. R.).

Chaire de poésie latine du Collège de France, p. 441 (Nouv. et Corr.).

Le Poëme de Lucrèce, morale, religion, science, par C. Martha, p. 366-372 (Bibl. par M. G. Perrot).

Notices et extraits des manuscrits grecs et latins conservés au British Museum (*suite et fin*), par M. Gustave Masson, p. 116-119 (août).

Manuel pour l'étude des racines grecques et latines, par M. Anatole Bailly, p. 156-160 (Bibl. par M. H. d'Arbois de Jubainville).

Les réformes orthographiques attribuées à Ennius et à Attius, par M. Gaston Boissier, p. 42-49 (juillet).

Etudes sur quelques noms de lieux, par M. A. Houzé, p. 214-220 (septembre); — p. 271-279 (octobre).

Etymologie d'Agaunum, nom latin de Saint-Maurice-en-Valais, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 188-190 (septembre).

Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises admises par les facultés des lettres depuis 1810, avec index et table alphabétique des docteurs, par MM. Ath. Mourier et Deltour, p. 231-232 (Bibl. par M. G. P.).

Les jeux des anciens, par L. Becq de Fouquières, p. 73-76 (Bibl. par C. de La Berge).

FIN DE LA TABLE.

12.C

